

J
103
H1
334
P537
A1
No. 1-7

LIBRARY OF PARLIAMENT
MAR 0 1 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 1

Fascicule n° 1

Thursday, February 6, 1986

Le jeudi 6 février 1986

Chairman: Richard Grisé, M.P.

Président: Richard Grisé, député

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Legislative Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité législatif sur le*

BILL C-85

PROJET DE LOI C-85

An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act

Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference

Ordre de renvoi

APPEARING:

COMPARAÎT:

John McDerimid, M.P.
Parliamentary Secretary to the Minister of Energy,
Mines and Resources

John McDerimid, député
Secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des
Mines et des Ressources

WITNESS:

TÉMOIN:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-85

Chairman: Richard Grisé, M.P.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-85

Président: Richard Grisé, député

MEMBERS/MEMBRES

Harry Brightwell
Michel Champagne
Dennis H. Cochrane
Maurice Foster
Paul Gagnon
Darryl L. Gray
Ken James
Morrисsey Johnson
Alex Kindy
Fred King

Russell MacLellan
George Minaker
Barry Moore
Dave Nickerson
Lorne Nystrom
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Brian Tobin
Ian Waddell
Geoff Wilson—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 70(6)(b)

On Thursday, February 6, 1986:

Dennis H. Cochrane replaced Barbara Sparrow;
Fred King replaced Albert Cooper;
Darryl L. Gray replaced John Gormley;
Barry Moore replaced John McDermid.

Conformément à l'article 70(6)b) du Règlement

Le jeudi 6 février 1986:

Dennis H. Cochrane remplace Barbara Sparrow;
Fred King remplace Albert Cooper;
Darryl L. Gray remplace John Gormley;
Barry Moore remplace John McDermid.

ORDERS OF REFERENCE

Thursday, December 5, 1985

ORDERED,—That the following Members do compose the Legislative Committee on Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act:

Members	
Brightwell	McDermid
Champagne (Champlain)	Minaker
Cooper	Nickerson
Foster	Nystrom
Gagnon	O'Neil
Gormley	Shields
James	Sparrow
Johnson (Bonavista— Trinity—Conception)	Tobin
Kindy	Waddell
MacLellan	Wilson (Swift Current . . . Maple Creek)—(20)

ATTEST

Tuesday, January 28, 1986

ORDERED,—That Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act, be referred to a Legislative Committee.

ATTEST

pour Le Greffier de la Chambre des communes

MICHAEL B. KIRBY

for The Clerk of the House of Commons

ORDRES DE RENVOI

Le jeudi 5 décembre 1985

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité législatif sur le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, soit composé des députés dont les noms suivent:

Membres	
Brightwell	McDermid
Champagne (Champlain)	Minaker
Cooper	Nickerson
Foster	Nystrom
Gagnon	O'Neil
Gormley	Shields
James	Sparrow
Johnson (Bonavista— Trinity—Conception)	Tobin
Kindy	Waddell
MacLellan	Wilson (Swift Current . . . Maple Creek)—(20)

ATTESTÉ

Le mardi 28 janvier 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, soit déferé à un Comité législatif.

ATTESTÉ

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 6, 1986

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act, met at 11:25 o'clock a.m. this day, the Chairman, Richard Grisé, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Michel Champagne, Dennis H. Cochrane, Maurice Foster, Darryl L. Gray, Fred King, Russell MacLellan, John McDermid, George Minaker, Dave Nickerson and Ian Waddell.

Appearing: John McDermid, Parliamentary Secretary to the Minister of Energy, Mines and Resources.

Witness: From the Department of Energy, Mines and Resources: Jeffrey B. Carruthers, Director General, Policy and Rulings, Petroleum Incentives Administration.

Richard Grisé announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 70.

The Order of Reference, dated Tuesday, January 28, 1986, being read as follows:

ORDERED,—That Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act, be referred to a Legislative Committee.

On motion of George Minaker, seconded by Russell MacLellan, it was agreed,—That the Committee print 1,000 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

On motion of Michel Champagne, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that four (4) members are present including the Chairman and in the absence of the Chairman, the person designated to be Chairman of this Committee.

On motion of Michel Champagne, it was agreed,—That during the questioning of the witnesses, the principal spokesperson of each party be allotted *fifteen* minutes and thereafter the members of the Committee *ten* minutes each.

Russell MacLellan moved,—That the following organizations be invited to appear during the week of February 10, 1986:

TUESDAY, February 11, 1986 at 3:30 p.m.
INDEPENDENT PETROLEUM ASSOCIATION OF CANADA

WEDNESDAY, February 12, 1986 at 3:30 p.m.
CANADIEN PETROLEUM ASSOCIATION

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

The Chairman called Clause 1.

The Parliamentary Secretary made a statement and, with the witness, answered questions.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 6 FÉVRIER 1986

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, se réunit, ce jour à 11 h 25, sous la présidence de Richard Grisé, (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Michel Champagne, Dennis H. Cochrane, Maurice Foster, Darryl L. Gray, Fred King, Russell MacLellan, John McDermid, George Minaker, Dave Nickerson, Ian Waddell.

Comparaît: John McDermid, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Témoin: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Jeffrey B. Carruthers, directeur général, Politiques et décisions, Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier.

Richard Grisé annonce sa propre nomination à la présidence du Comité, conformément à l'article 70 du Règlement.

Lecture de l'ordre de renvoi du mardi 28 janvier 1986 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, soit déferé à un Comité législatif.

Sur motion de George Minaker, appuyé par Russell MacLellan, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 1 000 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*.

Sur motion de Michel Champagne, il est convenu,—Que le président autorise la tenue de réunions pour recevoir des témoignages et en permettre l'impression en l'absence du quorum, pourvu que quatre (4) membres soient présents, dont le président et, en l'absence de ce dernier, la personne désignée pour assumer la présidence du présent comité.

Sur motion de Michel Champagne, il est convenu,—Que lors de l'interrogatoire des témoins, le principal porte-parole de chaque parti dispose de *quinze* (15) minutes; et que, par la suite, les membres du Comité disposent de *dix* (10) minutes chacun.

Russell MacLellan propose,—Que les organismes suivants soient invités à comparaître au cours de la semaine du 10 février 1986:

LE MARDI 11 février 1986, à 15 h 30,
INDEPENDENT PETROLEUM ASSOCIATION OF CANADA

LE MERCREDI 12 février 1986, à 15 h 30,
CANADIAN PETROLEUM ASSOCIATION

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Le président met en délibération l'article 1.

Le Secrétaire parlementaire fait une déclaration, puis lui-même et le témoin répondent aux questions.

At 12:55 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m., Tuesday, February 11, 1986.

A 12 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 11 février 1986, à 15 h 30.

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, February 6, 1986

• 1121

The Chairman: I call the meeting to order. First of all, I would like to read the Speaker's appointment.

Conformément à l'article 70 du Règlement, il me fait plaisir de confirmer votre nomination comme président du Comité législatif sur le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Et c'est signé: John Bosley, *Speaker*.

I will now invite the clerk to read the order of reference.

The Clerk of the Committee: It is ordered that Bill C-85, an act to amend the Petroleum Incentives Program Act, be referred to a legislative committee.

The Chairman: Okay. We have some routine motions. The first one is that the committee print 1,000 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*. Do I have a mover please?

Mr. Minaker: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: The second is a motion that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present, provided that four members are present, including the chairman, and in the absence of the chairman, the person designated to be chairman to this committee.

Mr. Champagne: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: The next is for the allocation of time for the questioning of witnesses, that during the questioning of witnesses the principal spokesperson for each party be allotted 15 minutes and thereafter the members of the committee 10 minutes each.

Mr. Minaker: Too much for us.

Mr. MacLellan: I could never go for 15 minutes.

Mr. Champagne: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Okay. Since the new Standing Orders prevent legislative committees from formally creating subcommittees on agenda and procedure, it is recommended that for practical purposes an informal steering group meet to discuss routine matters such as witnesses to be invited, time allotted for questioning of witnesses and so forth. It may be suggested that this group be composed of two government members, one Liberal and one NDP member. This group would meet with the chairman and submit its recommendations by way of motion for the full committee's approval. We therefore need a motion for the hearing of witnesses for next week. On Tues-

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 6 février 1986

Le président: La séance est ouverte. Je vais commencer par lire la lettre de nomination à la présidence du Comité que j'ai reçue du président de la Chambre.

Pursuant to Standing Order 70, I have the pleasure to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-85, an Act to amend the Petroleum Incentives Program Act.

The letter is signed John Bosley, Speaker.

J'invite maintenant le greffier à lire l'ordre de renvoi.

Le greffier du Comité: Il est ordonné que le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier soit déferé à un comité législatif.

Le président: Très bien. Nous avons quelques motions courantes à adopter. La première porte sur l'impression de 1,000 exemplaires des procès-verbaux et témoignages du Comité. Quelqu'un veut-il la proposer?

M. Minaker: Je la propose.

La motion est adoptée

Le président: La deuxième motion veut que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages, et à permettre l'impression de ces derniers en l'absence du quorum, pourvu que quatre membres, dont le président ou, en son absence, la personne qu'il aura désignée, soient présents.

M. Champagne: Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le président: Ensuite une motion sur le temps alloué pour questionner les témoins. Selon cette motion, 15 minutes seraient accordées au porte-parole de chaque parti pour poser des questions aux témoins et ensuite 10 minutes à chaque membre du Comité.

M. Minaker: C'est trop pour nous.

M. MacLellan: Je ne pourrais jamais tenir 15 minutes.

M. Champagne: Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le président: Puisque le nouveau règlement ne permet pas au comité législatif de créer officiellement un sous-comité du programme et de la procédure, il est recommandé que, pour des raisons pratiques, un groupe directeur officieux se réunisse pour discuter des questions courantes, par exemple des témoins à convoquer et du temps à prévoir pour leur interrogatoire. Ce groupe pourrait se composer de deux représentants du gouvernement, d'un représentant du Parti libéral et d'un représentant du Nouveau parti démocratique. Il rencontrerait le président et lui ferait ses recommandations sous la forme d'une motion qui sera soumise ensuite à l'approbation de

[Texte]

day, February 11, at 3.30 p.m., we will hear the IPAC, the Independent Petroleum Association of Canada, and on February 12 at 3.30 p.m., the Canadian Petroleum Association.

• 1125

Mr. Foster: Sir, I wonder if we could get agreement subsequent to our informal discussions to add Petro-Canada to the initial list, subject to the other names added at a later time.

The Chairman: Mr. McDermid.

Mr. John McDermid (Parliamentary Secretary to the Minister of Energy, Mines and Resources): Mr. Chairman, we have had our informal meeting. An agreement was made at the time that we would invite IPAC and the Canadian Petroleum Association to appear before this committee, and that the opposition critics would submit a list of whom they require or whom they would like to see appear as witnesses on this bill. Until I get the list, I do not think we should go beyond the agreement we have reached. I am fully prepared to entertain Petro-Canada, if it is included on the list of witnesses requested. But this is breaking the agreement we reached at the informal meeting we had before this formal meeting.

Mr. Foster: I do not think the opposition should be submitting a list to the Parliamentary Secretary. I think we should be making proposals to the chairman of the committee and not having the Parliamentary Secretary act as some kind of an overlord.

The Chairman: We can move for these two first meetings that we have IPAC on Tuesday and CPA on Wednesday. Then we can have a steering meeting at 3 p.m. on Wednesday prior to our second meeting. Mr. Waddell.

Mr. Waddell: I think what Dr. Foster was saying—and I would hope Mr. McDermid might listen to it just a bit—was that in order to represent the companies' input into the hearings we would call upon the companies' associations. Mr. McDermid, I think, would make the point that it is difficult to hear all the companies. We would be here forever to hear all the companies. Dr. Foster has then suggested there is another player who is perhaps important and who is a little bit different, although it is a member of the companies' association, and this is Petro-Canada. I think it is not unreasonable at some point to hear from Petro-Canada. I do not think it is breaking any agreements, and I think Mr. McDermid is right; we can add it to the list we submit.

I do have one little concern with having just the company associations. I would still like to have at least consideration of any specific company that feels it would like to make an input to the hearings. One possible way of doing it is to have them appear with their company associations. I do not think we would have any objection if perhaps one of the companies—we used to do this in the energy committee—appeared with the association and gave an addendum or a short independent brief along with the association.

[Traduction]

l'ensemble du comité. Il nous faut donc une motion au sujet des témoins à convoquer la semaine prochaine. Le mardi 11 février à 15h30, nous entendrons l'IPAC, la *Independent Petroleum Association of Canada*, et le 12 février à 15h30, la *Canadian Petroleum Association*.

M. Foster: Monsieur, serions-nous d'accord, à la suite de cette discussion informelle, d'ajouter la Société Pétro-Canada à cette première liste, en réservant la possibilité de proposer d'autres témoins ultérieurement.

Le président: Monsieur McDermid.

M. John McDermid (Secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, nous avons eu une réunion informelle à laquelle nous étions convenus d'inviter l'IPAC et la *Canadian Petroleum Association* à comparaître devant le Comité, et que les critiques de l'opposition allaient nous proposer une liste des témoins qu'ils veulent ou souhaitent entendre au sujet de ce projet de loi. Tant que je n'aurais par reçu cette liste, je crois qu'il est préférable de nous en tenir à notre accord. Je suis tout à fait disposé à accepter Pétro-Canada, si cette société figure sur la liste des témoins demandés. Mais pour l'instant, procéder autrement serait aller à l'encontre de notre accord.

M. Foster: Ce n'est pas au Secrétaire parlementaire que les députés de l'opposition devraient soumettre leur liste. Il s'agit plutôt de faire des propositions au président du Comité, sans que le Secrétaire parlementaire essaie de jouer le rôle du grand chef.

Le président: On peut se mettre d'accord au sujet des deux premières réunions, avec l'IPAC mardi et la CPA mercredi. Il serait possible d'avoir une réunion du groupe directeur, mercredi à 15 heures, avant notre deuxième séance. Monsieur Waddell.

M. Waddell: Je pense que les propos de M. Foster signifiaient—et j'espère que M. McDermid prendra la peine d'écouter cette observation—que les associations des sociétés pétrolières pourraient présenter le point de vue de celles-ci. M. McDermid nous dirait sans doute qu'il est difficile d'entendre toutes les sociétés. M. Foster a également mentionné qu'il y a un autre intervenant important et quelque peu différent, même s'il est membre de l'association des sociétés pétrolières, c'est-à-dire Pétro-Canada. Je pense qu'il est raisonnable d'entendre le point de vue de Pétro-Canada à un moment ou à un autre. Ce ne serait pas aller à l'encontre de quelques accords que ce soit, et M. McDermid a sans doute raison: nous pouvons inclure cette société dans notre liste.

Il y a quelque chose qui m'inquiète un peu dans cette idée d'entendre les associations des sociétés pétrolières. Je pense qu'il faudrait au moins envisager d'entendre à titre individuel toute société désireuse de participer à nos audiences. Une façon de faire serait de permettre à ces sociétés de comparaître avec les associations. Je pense qu'il serait acceptable que l'une des sociétés—c'était la procédure du Comité de l'énergie auparavant—comparaisse avec l'association et présentait

[Text]

I will give you the example of NOVA, An Alberta Corporation. I see in the room Bob Blair, the president of NOVA, An Alberta Corporation. I was looking at some of my old notes here, if you just forgive me for a minute. When I was speaking in the House of Commons in 1982 on the third reading of this PIP bill, I said we were going to replace the Rockefellers with the Gallaghers of Dome and the Blairs of NOVA. Well, I am sure Mr. Blair would say I was dead wrong and he has not become like Rockefeller.

The point I am trying to make is that we should give those companies an opportunity, if they want to appear along with their associations, such as IPAC or CPA, either to add to the brief of their association or to give a short independent brief at the same time. If they express such an interest, I do not suppose the government would object, and it seems to me to be reasonable. Could I say this is part of the agreement we have?

• 1130

Mr. McDermid: As I understood it it was entirely up to the association that we invited to come before the committee. If they wanted to invite Mr. Blair to be with them as part of their delegation, then that is their responsibility and their right and not the committee's to dictate to IPAC whom they should have with them or who their witnesses should be.

Mr. MacLellan: I think there is one problem in this. If a company or an individual wants to appear, then I think that company or individual should be allowed to appear on its or his or her own behalf. The problem is, if you come as a member of the organization, you reflect the thinking of the organization, which may not be exactly your thinking on a particular point. That can happen quite often. If you are an executive of an organization, you have to reflect the thinking of that organization as a whole. If a company wants to put its own position forward, it should be given the opportunity.

The other thing is I think it is important for the understanding of this subject that there be an assortment of witnesses. I am quite prepared to have witnesses meet . . . more than two a week, frankly, as long as they have an adequate period of time in which to make their presentation. It is not a question of a desire to delay proceedings or anything like that. But it is a complicated subject, and I think it is very important to have a proper number of witnesses.

Not only that. The energy committee was talking about going to the east coast this spring. I think this and Bill C-92 and the witnesses we can bring before the legislative committees on both these bills will give members a tremendous background on the offshore. So any trip to Atlantic Canada would be much more meaningful. I think it is very important.

The Chairman: I will take your point under consideration, Mr. MacLellan. In the previous steering group that we had a few minutes ago, we had an agreement that for the first two meetings we would have IPAC and CPA. I believe everybody

[Translation]

quelques remarques complémentaires ou un bref mémoire indépendant.

Je cite à titre d'exemple la société NOVA, une société de l'Alberta. Je vois que le président de cette société, Bob Blair, est présent dans la salle. Je suis en train de regarder mes vieilles notes ici, si vous m'accordez une minute, et j'ai dit, lors de la troisième lecture du projet de loi PESP à la Chambre des communes en 1982, que nous allions remplacer les Rockefeller par les Gallagher de Dome et les Blair de NOVA. Eh bien, je suis sûr que M. Blair va s'empresse de me dire que je me suis royalement trompé et qu'il est loin d'être devenu un Rockefeller.

En résumé donc, j'estime qu'il faudrait donner à ces sociétés la possibilité de comparaître en même temps que leurs associations, comme l'IPAC ou la CPA, pour présenter quelques remarques complémentaires ou un bref mémoire indépendant. Si tel est le voeu exprimé par ces sociétés, je ne suppose pas que le gouvernement y serait opposé, cela me semble raisonnable. Sommes-nous d'accord là-dessus?

M. McDermid: D'après mon interprétation, cette question était laissée à la discrétion de l'association convoquée. Si elle veut inviter M. Blair comme membre de sa délégation, c'est tout à fait son droit. Il ne revient pas au Comité de dicter à l'IPAC la composition de sa délégation.

M. MacLellan: Il y a une difficulté ici. Si une société ou un particulier veut comparaître à titre individuel, je crois qu'il faudrait offrir cette possibilité. Si on assiste à la réunion comme membre d'une délégation, il faut se rallier au point de vue de l'association, même s'il n'y a pas concordance parfaite. Cela peut très bien arriver. Si on assiste à la réunion en tant que membre exécutif d'une association, on doit refléter la position générale de l'association. Si une société particulière veut présenter sa propre position, il faudrait lui en donner l'occasion.

Par ailleurs, afin de bien comprendre le sujet, j'estime qu'il est important d'avoir un éventail de témoins. Je suis prêt à entendre plus de deux témoins par semaine, pourvu qu'ils aient suffisamment de temps pour faire connaître leur position. Il n'est nullement question de ralentir nos travaux. C'est un sujet complexe, et j'estime qu'il est très important d'avoir un bon échantillon de témoins.

Il y a autre chose. Le Comité de l'énergie envisageait de se rendre sur la côte est ce printemps. Je pense que ce voyage, de même que l'étude du projet C-92 et les témoins que nous entendrons dans les comités législatifs sur les deux projets de loi, va permettre aux membres d'avoir d'excellentes connaissances sur les forages au large des côtes. Une visite sur place serait très utile. J'estime que c'est très important.

Le président: Je prends note de votre opinion, monsieur MacLellan. Lors de la réunion informelle de tout à l'heure, nous étions convenus d'inviter pour les deux premières réunions l'IPAC et la CPA. Je pense que tout le monde était

[Texte]

agreed on it. I would need a mover on this one. We could discuss other witnesses, as I mentioned before, previous to that Wednesday meeting.

Mr. MacLellan: At 3 p.m. Wednesday.

The Chairman: IPAC is on Tuesday and CPA is on Wednesday. So in the same committee room that we have CPA at 3.30 p.m. we will have our steering group to discuss other witnesses at 3 p.m. So can we have a mover for those witnesses?

Mr. MacLellan: So moved.

Mr. Waddell: I am basically in agreement with the motion, but I do not agree that the other companies themselves cannot ask the committee to hear from them. I do not think it should be left up to the associations. If a company feels strongly that . . . I am sure they can work it out with their associations, but if they feel that they want to be heard specially themselves, I think I still want to reserve my right to suggest to the committee that this particular company be heard.

Also, a particular company I would like to hear from that may not be in the association because it is bankrupt right now, though the officers are still around, is a company called East Coast Energy Ltd. It is the first publicly owned energy firm in Atlantic Canada. It was fuelled by PIP grants and it was brought in as a result of the activity in Atlantic Canada. There were about 1,100 shareholders in that company. I am at some point going to make a motion before the committee—and I give the committee notice of this—that we hear Mr. Gerry Doucet and Mr. Edward Chiasson of that particular company, East Coast Energy Ltd. I am not going to make that motion today, but I give the committee notice that I will be making that motion likely next week.

• 1135

Mr. Foster: Mr. Chairman, I would like to speak to the motion. I think it is important that we hear from some of the smaller companies who may well not be able to take advantage of the new tax regime which is proposed in Bill C-85. Obviously it is going to have an adverse impact on them, and since they are mostly small Canadian companies, we should try to hear from a cross-section. I think we should be hearing from Husky and the big operators as well, but I think we should hear from some of the smaller ones, especially in the western sedimentary basin but, as well, on the east coast offshore.

The other thing I think the committee might want to do is ask for written submissions. Some of them may not want to come before the committee but might want to make a written submission. We could have the researcher for the committee do an analysis of those submissions as well.

The Chairman: Sir, all companies or different associations may ask to appear before this committee, and it is up to this committee to decide which witnesses it will hear.

[Traduction]

d'accord là-dessus. Il me faudra quelqu'un pour proposer cette motion. Comme je l'ai déjà mentionné, nous pourrions parler des autres témoins avant la réunion de mercredi.

M. MacLellan: Mercredi à 15 heures.

Le président: L'IPAC est prévue pour mardi et la CPA, mercredi. Ainsi, dans la même salle où nous entendrons la CPA à 15h30, nous aurons, à 15 heures, la réunion du groupe directeur pour parler du choix des autres témoins. Quelqu'un veut-il proposer la motion portant sur les témoins?

M. MacLellan: Je propose la motion.

M. Waddell: Au fond, je suis d'accord avec la motion mais je n'accepte pas que les sociétés ne puissent pas demander au Comité de comparaître à titre individuel. À mon avis, ce n'est pas une question à laisser à la discrétion des associations. Si une société tient vraiment à . . . je suis sûr qu'elle pourrait trouver un arrangement avec son association, mais si elle tient à comparaître pour présenter son propre point de vue, je veux pouvoir en faire la proposition au Comité.

Il y a une société qui m'intéresse tout particulièrement. Elle risque de ne plus faire partie de l'association car elle a fait faillite, mais on peut sans doute contacter ses responsables. Il s'agit de la société *East Coast Energy Ltd.* C'est la première société énergétique cotée en Bourse dans la région atlantique du Canada. Son activité a été financée par des subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier et elle a pu démarrer à cause de toute la prospection qui s'est faite dans la région atlantique. Cette société avait quelque 1,100 actionnaires. J'informe donc le Comité que j'ai l'intention de présenter une motion en vue d'inviter MM. Gerry Doucet et Edward Chiasson au nom de cette société, la *East Coast Energy Ltd.* Je ne vais pas présenter cette motion aujourd'hui, mais je voulais vous prévenir de mon intention de le faire probablement la semaine prochaine.

M. Foster: Monsieur le président, j'aimerais dire quelque chose au sujet de la motion. J'estime qu'il est important d'entendre certaines des petites sociétés qui ne pourront peut-être pas se prévaloir du nouveau régime fiscal proposé dans le projet de loi C-85. Il est évident que cela leur sera défavorable et, puisque que ce sont surtout des sociétés canadiennes, il faudrait en entendre un échantillonnage représentatif. Je pense que nous devrions entendre le point de vue de la société Husky et des autres grosses compagnies, mais aussi celui de certaines petites entreprises, surtout celles qui sont actives dans le bassin sédimentaire de l'Ouest, et aussi au large de la côte atlantique.

Le Comité pourrait aussi demander aux sociétés intéressées de lui soumettre des mémoires. Celles qui ne voudront pas comparaître devant le Comité voudront peut-être nous faire parvenir un mémoire, que notre chercheur pourra ainsi analyser.

Le président: N'importe quelle société ou association peut demander à être convoquée devant notre Comité, mais c'est à ce dernier de décider qui il va inviter.

[Text]

Mr. Foster: There is nothing exclusive about the motion before us. It is just that there are two associations.

The Chairman: Yes, sir, that is right. It has been moved by Mr. MacLellan that for now we have IPAC on Tuesday and the CPA on Wednesday.

Some hon. members: Agreed.

Mr. Waddell: Mr. Chairman, just to clarify that, it is open at the moment that if IPAC wants to have any of their member companies with them we would recognize that.

The Chairman: That is their business.

Mr. Waddell: That is their business. However, as I have said, if a company wants at some point to make a submission independent of their trade association, not appearing with their trade association, then we will cross that bridge when we come to it.

The Chairman: That is right, Mr. Waddell. Right now the associations can bring with them any companies they want. But I will have to recognize only the association right now.

Mr. McDermid: And whoever they bring.

The Chairman: Yes, as a member of the delegation, I will recognize them.

On clause 1

The Chairman: I would like to welcome Mr. John McDermid, Parliamentary Secretary to the Minister of Energy, Mines and Resources. I would like to ask Mr. McDermid to introduce his officials.

Mr. McDermid: Thank you, Mr. Chairman. With me today is Mr. J. Carruthers, who is the Director General of Policy and Rulings with the Department of Energy, Mines and Resources. I have brought along my legal counsel as well, just to be on the safe side. Mr. R. Quesnel is the legal counsel. I have an opening statement.

Je me présente aujourd'hui devant vous pour vous parler du projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. Vous vous souvenez sans doute, d'après mes propos préliminaires à la Chambre, lors de la deuxième lecture du projet de loi, que l'élimination progressive du PESP est un élément important de l'engagement du gouvernement envers le peuple canadien en ce qui concerne la réconciliation nationale, le renouveau économique et la justice sociale.

The purpose of Bill C-85 is to provide the legislative framework for the orderly phasing out of the Petroleum Incentives Program, which is but one element of our government's new frontier energy policy announced on December 20, 1985.

[Translation]

M. Foster: La motion dont nous sommes saisis n'est pas du tout exclusive, elle propose simplement de convoquer deux associations.

Le président: Exactement. M. MacLellan a proposé que nous convoquions les représentants de l'IPAC mardi et ceux de l'ACP mercredi.

Des voix: D'accord.

M. Waddell: Qu'il soit bien entendu, monsieur le président, que si l'IPAC veut donner la parole à l'une de ses sociétés membres, nous ne nous y opposerons pas.

Le président: C'est son affaire.

M. Waddell: Très bien. J'insiste cependant; si une société désire, à un moment ou à un autre, soumettre un mémoire indépendant de celui de son association, nous serons prêts à envisager cette possibilité.

Le président: C'est exact, monsieur Waddell. Pour l'instant, les associations peuvent se faire accompagner de toutes les sociétés qu'elles veulent. Toutefois, je ne donnerai la parole qu'aux représentants de l'association.

M. McDermid: Et à ceux qui les accompagnent.

Le président: À condition qu'ils fassent partie de la délégation.

Article 1

Le président: Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à John McDermid, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je vais lui demander de nous présenter ses collaborateurs.

M. McDermid: Merci, monsieur le président. Je suis accompagné aujourd'hui de M. J. Carruthers, directeur général, Politiques et Décisions, au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je suis également accompagné de mon conseiller juridique, pour plus de sécurité... je vous présente donc M. R. Quesnel. J'ai une déclaration préliminaire à faire.

I am here before you today to talk about Bill C-85, an Act to amend the Petroleum Incentives Program Act. You will recall, from my opening remarks to the House upon Second Reading of this bill, that the phasing out of PIP is an important part of this government's commitments to the Canadian people with respect to national reconciliation, economic renewal and social justice.

Le projet de loi C-85 a pour but de constituer un cadre législatif pour l'élimination progressive et ordonnée du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, qui n'est que l'un des éléments de la nouvelle politique énergétique pour les régions pionnières annoncées par le gouvernement le 20 décembre 1985.

[Texte]

[Traduction]

• 1140

This new Frontier Energy Policy includes removal of all NEP taxes, including the PGRT; implementation of a royalty regime that is more profit sensitive; introduction of a royalty investment credit and exploration tax credit to provide companies with additional financing capability in the form of significantly lower exploration costs; continuation of traditional income tax write-offs for frontier exploration; a proposed new act, the Canada Petroleum Resources Act, to simplify and improve the management regime for Canada's energy frontiers. That has of course been introduced in the House and is known as Bill C-92.

In terminating PIP, special attention has been given to the long lead times associated with implementation of companies' commitments either to the government or to other companies in the frontier. First, the announcement of the Western Accord on March 28, 1985 provided that PIP would remain in force for an additional year, to March 31, 1986, and only then terminate. Second, in relation to the frontier only, the Western Accord announcement also undertook that the government would honour commitments which had been made prior to the Western Accord in the expectation that PIP would be available until the end of 1987. Accordingly, the bill to terminate PIP provides for (1) termination of all federal PIP incentives in the provinces after March 31, 1986, and (2) termination of most PIP in the frontier after March 31, 1986.

Activities that will continue to be eligible for PIP after March 31, 1986 until December 31, 1987 are referred to as "grandfathered activities" and are to be prescribed by regulation. Grandfathered activities are generally commitments in place at the time the Western Accord was signed and will be limited to a company's commitment to drill a well as set out in a contractual obligation with another company and a company's commitment to drill a well in order to satisfy a work program under an existing exploration agreement with the federal government.

The bill provides for termination of all PIP incentives after December 31, 1987. The PIP grandfathering provisions, together with the various new measures to reduce taxes, will help bridge the gap between termination of PIP and the timing of expected frontier oil and gas developments.

I therefore submit that this bill, in addition to the Atlantic and Western Accords, the new Frontier Energy Policy and the natural gas markets and pricing agreements, will bring us one step closer to reducing the deficit and, by putting greater emphasis on market forces, create an open environment

Cette nouvelle politique énergétique pour les régions pionnières comprend la suppression de toutes les taxes qui découlent du PEN, y compris la TRPG; la mise en oeuvre d'un régime de redevances s'appliquant davantage aux profits; l'introduction d'un crédit de redevance à l'investissement et d'un crédit d'impôt à l'exploration pour permettre aux sociétés d'accroître leurs moyens de financement grâce à des coûts d'exploration sensiblement plus bas; le maintien des déductions traditionnelles d'impôt sur le revenu pour l'exploration dans les régions pionnières; un nouveau projet de loi, soit la Loi sur les ressources du Canada en hydrocarbures, qui simplifie et améliore le régime de gestion de l'énergie des régions pionnières du Canada. Il s'agit du Bill C-92, qui a déjà été présenté à la Chambre.

En mettant fin au PESP, le gouvernement a accordé une attention spéciale aux longs délais de démarrage associés à la mise en oeuvre des engagements des sociétés soit envers le gouvernement, soit envers d'autres sociétés dans les régions pionnières. Premièrement, l'Accord de l'Ouest du 28 mars 1985 prévoyait que le PESP demeurerait en vigueur pendant une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 1986, et prendrait fin seulement à ce moment-là. Deuxièmement, en ce qui concerne les régions pionnières seulement, le gouvernement s'engageait, dans l'Accord de l'Ouest, à respecter les engagements qui avaient été pris avant la signature de l'accord dans l'espoir que le PESP serait maintenu jusqu'à la fin de 1987. En conséquence, le projet de loi visant à mettre un terme au PESP prévoit, premièrement, la cessation de tous les stimulants fédéraux accordés en vertu du PESP dans les provinces, après le 31 mars 1986, et, deuxièmement, la cessation de la plupart des stimulants du PESP dans les régions pionnières après le 31 mars 1986.

Les activités qui continueront à bénéficier du PESP après le 31 mars 1986 jusqu'au 31 décembre 1987 sont connues sous le nom d'activités bénéficiant des droits acquis et doivent être prescrites par règlement. Les activités bénéficiant des droits acquis sont généralement des engagements en vigueur au moment de la signature de l'Accord de l'Ouest et se limiteront à l'engagement d'une société de forer un puits conformément à une obligation contractuelle avec une autre société, et à l'engagement d'une société de forer un puits afin de satisfaire à un programme de travaux en vertu d'un accord d'exploration existant avec le gouvernement fédéral.

Le projet de loi prévoit la cessation de tous les stimulants du PESP après le 31 décembre 1987. Les dispositions relatives aux droits acquis en vertu du PESP ainsi que les diverses nouvelles mesures visant à réduire les impôts permettront de faire la transition entre la cessation du PESP et la date de démarrage des nouveaux projets d'exploitation pétrolière et gazière dans les régions pionnières.

Par conséquent, je prétends que ce projet de loi, ainsi que l'Accord atlantique, l'Accord de l'Ouest, la nouvelle politique énergétique pour les régions pionnières et l'Entente sur les marchés et les prix du gaz naturel, nous permettront de réduire le déficit et, en mettant d'avantage l'accent sur les forces du marché, créeront un climat plus propice aux investissements du

[Text]

wherein the oil and gas industry will invest and generate new opportunities for Canada.

I want to thank you for that opportunity to make an opening statement. I will attempt, along with the officials with me today, to answer questions from the committee.

The Chairman: Thank you, Mr. McDermid. Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Thank you, Mr. Chairman. Mr. McDermid, in the wake of falling oil prices, does the government honestly believe the 25% tax credit will be enough to sustain exploration in the offshore and frontier?

Mr. McDermid: With the falling oil prices and the way they are falling right now, of course I think they are taking a very long, hard look at some of the projects presently under consideration.

The answer to that is yes, that there has been a great deal of consultation with the industry itself. There has been some give and take, and I am sure that some of the companies would like to see the grandfathering go on a little longer. That is only natural. I think we have arrived at a very fair proposal and in fact we will continue to see exploration in the frontiers. I might add that there is nothing that spurs exploration on more than the developments, the discoveries that are being announced now: Beaudril's, Gulf Oil's at the Amauligak in the Beaufort Sea, and some of the latest finds off Newfoundland. There is nothing that will spur exploration on more than this good news.

• 1145

Mr. MacLellan: Yes. I would like to know really what the government's policy is on security of supply, which is becoming increasingly more important as we sell our oil and gas at these lower prices, which is depleting our reserves. I would like to ask what the government is doing about that, Mr. Chairman. Or has it simply chosen to leave the energy future of the country in the hands of the private sector? And what will happen when—and I firmly believe this will happen before any of us are ready for it or any of us believe—OPEC regains control of the market and our reserves have not been developed?

Mr. McDermid: Development is going on. It is going on at the present time. We are seeing it in the Beaufort. We are seeing it in Hibernia. We are seeing it off Nova Scotia. Shell is out there drilling delineation wells now, after their latest gas find. There is good news all over the place. I do not know why the hon. member is so negative about what is going on. The energy lands that are going on... We had a record year this year in exploration activity in the west. And the best way to have security of supply is to encourage these people to explore. Are we saying the private sector should do it? You bet we are saying the private sector should do it. They are the ones who have the expertise, not the government.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, the Parliamentary Secretary cannot have it both ways. He cannot say that activity is

[Translation]

secteur pétrolier et gazier, et ce, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Je vous remercie de m'avoir invité à faire cette déclaration, et je vais m'efforcer, avec mes collaborateurs, de répondre aux questions que vous voudrez me poser.

Le président: Merci, monsieur McDermid. Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Merci, monsieur le président. Monsieur McDermid, étant donné la chute des prix du pétrole, le gouvernement croit-il sincèrement que le crédit fiscal de 25 p. 100 suffira à maintenir les activités d'exploration au large des côtes et dans les régions pionnières?

M. McDermid: La chute des prix du pétrole incite bien sûr plusieurs sociétés à reconsidérer très sérieusement les activités qu'elles projetaient d'entreprendre.

Je peux donc vous dire que le gouvernement a beaucoup consulté ce secteur industriel, qu'il y a eu des concessions de part et d'autre et que, bien sûr, certaines sociétés aimeraient bien que les activités bénéficiant de droits acquis soient maintenues. C'est tout à fait naturel. J'estime cependant que nous en sommes arrivés à un compromis tout à fait honnête, et que les activités d'exploration se poursuivront dans les régions pionnières. Permettez-moi d'ajouter que le meilleur moyen de stimuler les activités d'exploration et de prospection, c'est de découvrir de nouveaux gisements, comme c'est le cas en ce moment avec Beaudril, Gulf Oil à Amauligak dans la mer de Beaufort, et dans certains secteurs au large de Terre-Neuve. Il n'y a rien de mieux pour stimuler la prospection.

M. MacLellan: En effet. J'aimerais connaître la politique du gouvernement en matière de sécurité des approvisionnements, car cet aspect prend de plus en plus d'importance au fur et à mesure que nous vendons notre pétrole et notre gaz naturel à des prix inférieurs et que nous épuisons ainsi nos réserves. J'aimerais donc savoir, monsieur le président, si le gouvernement s'est tout simplement résigné à confier notre avenir énergétique au secteur privé? Que se passera-t-il lorsque les pays de l'OPESP reprendront, très bientôt comme je le crois, le contrôle du marché et que nous n'aurons pas su exploiter nos réserves?

M. McDermid: Les activités d'aménagement se poursuivent, notamment dans la mer de Beaufort, à Hibernia et au large de la Nouvelle-Écosse. La Société Shell est en train de forer des puits de délimitation dans le secteur où elle a fait ses dernières découvertes. Ce sont de bonnes nouvelles pour tout le monde. Je me demande pourquoi le député est si négatif à l'égard de tout ça. Cette année, nous avons enregistré un niveau record d'activités de prospection dans l'ouest. Or, la meilleure façon de garantir la sécurité des approvisionnements, c'est d'encourager ces gens-là à faire de la prospection. Le gouvernement demande-t-il au secteur privé de le faire? Bien sûr que oui, car c'est lui qui a l'expertise, et pas le gouvernement.

M. MacLellan: Monsieur le président, le Secrétaire parlementaire ne peut pas tout avoir. De deux choses l'une.

[Texte]

going on all over the place on the one hand and on the other hand say that the projects are being reviewed. The good news is because of the Petroleum Incentive Program. The finds in Hibernia and Venture and Beaufort are as a result of the Petroleum Incentive Program, as is the continued drilling, which is going on right now and will go on until the end of March, and the grandfathering provisions which I think will mean further significant PIP placements after March of this year. But I am concerned that this government either does not know what it is doing or is just ignoring Canadian companies altogether. What is happening is that Canadian companies are being squeezed out of the offshore. Is this the policy of the government? Are they doing this deliberately? Or will the government provide further incentives for Canadian companies?

Mr. McDermid: Mr. Chairman, I will not disagree that PIP grants did serve a purpose. I think it probably encouraged people to get out into the frontier. Now they are out there. They have gone through the exploratory stage. They have gone through the wildcat stage. They have now made the discoveries. They are now talking about bringing it onstream, starting to produce and deliver a product. All we had to do was get them out there. Now they are finding it and they are encouraged to carry on. Does this government know where it is going as far as energy is concerned? It certainly does. It has made some very major agreements with provinces, with the industry itself. The results we have seen in 1985, the statistics are all very, very positive. Employment is up in the energy end of things. We are very confident; we are very confident that the private sector, people like the Bob Blairs of the world, will do a job for this country and will assure security of supply.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, it just is not there for Canadian participation in the offshore with the policies of this government. I want to know if the government is intending to provide further incentives for Canadian companies for exploration in the offshore. What organizations, such as the Offshore Trade Association of Nova Scotia, are looking for . . . I will quote, if I may, from their telex to the Minister of Energy, Mines and Resources:

Special measures are needed to encourage drilling in the east coast regions.

Is this government going to consider further incentives for Canadian companies?

Mr. McDermid: Mr. Chairman, with the greatest respect to my honourable friend, we are here to discuss this bill, which is grandfathering some PIPs and will help them with the exploratory stages. He will see in Bill C-92, if he has not taken

[Traduction]

D'une part, il prétend que les activités se poursuivent, et, d'autre part, que les entreprises reconsidèrent leur projet. Les bons résultats que nous avons aujourd'hui sont le fruit du programme d'encouragement du secteur pétrolier. En effet, les découvertes récemment annoncées à Hibernia, à Venture et dans la mer de Beaufort ont pu être faites grâce au programme d'encouragement du secteur pétrolier, de même que les forages qui se poursuivent et qui se poursuivront jusqu'à la fin du mois de mars, sans parler des dispositions sur les droits acquis qui permettront, à mon avis, d'accorder des subventions importantes du PESP après cette date. J'ai cependant l'impression que le gouvernement, ou bien ne sait pas ce qu'il fait, ou bien se moque complètement de la situation des sociétés canadiennes, qui se trouvent écartées des activités qui se poursuivent au large des côtes. Est-ce cela la politique du gouvernement? Le fait-il de façon délibérée? À moins qu'il ait l'intention de verser d'autres subventions aux sociétés canadiennes?

M. McDermid: Monsieur le président, je ne nie pas que les subventions du PESP ont porté leurs fruits. Je pense en effet qu'elles ont certainement encouragé les sociétés à aller faire de la prospection dans les régions pionnières. Aujourd'hui, elles y sont implantées, mais elles sont passées à l'étape suivante, puisque la prospection est terminée et qu'elles ont découvert des gisements. Ainsi, il s'agit maintenant d'extraire le pétrole et de le livrer sur les marchés. Tout ce que le gouvernement avait à faire, c'était de les encourager à aller prospecter ces régions-là. Maintenant qu'elles y sont, qu'elles y ont découvert des gisements, elles ont elles-mêmes de bonnes raisons de poursuivre leurs activités. Vous me demandez si le gouvernement sait bien où il va dans le domaine énergétique. Bien sûr que oui. Nous avons signé des ententes très importantes avec les provinces et avec le secteur industriel concernés. Les résultats de 1985 sont extrêmement positifs, puisque le niveau d'emploi a augmenté dans ce secteur. Nous avons tout lieu d'être optimistes et d'espérer que des gens comme Bob Blair, dans le secteur privé, serviront notre pays et garantiront la sécurité de nos approvisionnements énergétiques.

M. MacLellan: Monsieur le président, il se trouve cependant que la politique du gouvernement a pour résultat d'écartier les sociétés canadiennes des activités qui se poursuivent au large des côtes. J'aimerais donc savoir s'il a l'intention d'encourager les sociétés canadiennes à faire de la prospection au large des côtes. Certains organismes, comme la *Offshore Trade Association* de Nouvelle-Écosse, demandent . . . permettez-moi de citer un extrait du télex que cette association a adressé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

Il faut que le gouvernement prenne des mesures spéciales pour encourager les activités de forage au large de la côte est.

Le gouvernement a-t-il donc l'intention d'offrir d'autres stimulants aux sociétés canadiennes?

M. McDermid: Monsieur le président, la question de mon collègue est fort intéressante, mais nous sommes ici pour discuter de ce projet de loi qui prévoit le maintien de subventions du PESP à certaines activités bénéficiant des droits

• 1150

[Text]

time to read it yet, that we cover the Canadian participation in exploration in the frontiers.

The industry feels that some of them may not agree that it is enough. I guess it never is enough. People are always complaining that they do not get enough; there are not enough dollars to go around. Somewhere along the line, we have to make a decision as to what we can afford as a country and as a people. And that decision has been made. We feel that exploration will carry on in the frontiers and, in fact, will be positive for Canada.

Mr. McLellan: Mr. Chairman, I would like to make a comment relating to what the Parliamentary Secretary has said. I am going to be discussing things that are mentioned in Bill C-92. I do not think we can divorce completely Bill C-85 and Bill C-92, because they are companion legislation. I think if something is covered in Bill C-92—it is not that it is directly related to Bill C-85, but if something can be changed in Bill C-92, then obviously that something would affect Bill C-85.

I would like to tell the Parliamentary Secretary that the situation is bad. I will use as an example, offshore Nova Scotia, where job employment is down from 3,000 a year ago to 500 at the present time. The activity has fallen off dramatically. Does the government have anything planned for Nova Scotia that would increase this activity in offshore Nova Scotia?

Mr. McDermid: Mr. Chairman, I cannot answer that specifically. I am a Parliamentary Secretary. But I will comment on the drilling activities.

The PIP grants promoted activity, not results, just activity. As long as there were rigs out there drilling anywhere, it created all this activity. We are now in the position where the exploration has taken place, they have a pretty good idea . . . They are doing delineation wells to see the size of reserves, if they are deliverable, and so on and so forth. That is what is going on in Nova Scotia right now. The idea is to make sure we have enough gas down there to make it profitable for the people of Nova Scotia, for the people of Canada, and for the companies that are doing the exploration work out there now.

If you have a flurry of activity, it does not necessarily mean it is productive. It looks good, according to the statistics. However, if you are giving 90-cent dollars—in some cases I guess it was over that—to companies, then certainly you are going to have a lot of activity. The activity has gone on; they are out there now. They know what is available, and they are looking for more. They do not need that type of encouragement any more.

Mr. Chairman, perhaps Mr. Carruthers could comment on that as well.

[Translation]

acquis, afin de faciliter l'étape de la prospection. Le député n'a peut-être pas eu le temps de prendre connaissance du Bill C-92, mais il y est question de la participation des sociétés canadiennes aux activités de prospection dans les régions pionnières.

Certaines sociétés estimeront peut-être que ce n'est pas suffisant, mais on se plaint toujours de ne pas en avoir assez. Malheureusement, il n'y a pas assez d'argent pour satisfaire tout le monde, et à un certain moment, il faut bien prendre une décision, et c'est ce que le gouvernement a fait, en fonction de ses moyens. Nous avons donc décidé que les activités de prospection se poursuivront dans les régions pionnières, car c'est dans l'intérêt du Canada.

M. McLellan: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur ce qu'a dit le Secrétaire parlementaire. Je n'hésiterai pas à aborder certains aspects du Bill C-92, car on ne peut pas le dissocier complètement du Bill C-85. En fait, ces deux projets de loi vont de pair. En effet, même si cela n'est pas directement relié au Bill C-85, la modification du Bill C-92 peut entraîner celle du Bill C-85.

Contrairement au Secrétaire parlementaire, je prétends que la situation n'est pas très bonne. Prenons comme exemple les activités qui se poursuivent au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, où le nombre d'emplois est passé de 3,000 il y a un an à 500 aujourd'hui. Le rythme de ces activités a donc considérablement diminué. Le gouvernement envisage-t-il de prendre certaines mesures pour favoriser la relance de ces activités au large de la Nouvelle-Écosse?

M. McDermid: Monsieur le président, je ne peux pas vous donner une réponse précise, car je ne suis que Secrétaire parlementaire. Je vais cependant vous dire quelques mots sur les activités de forage.

Les subventions du PESP servaient à encourager des activités, mais n'en garantissaient pas les résultats. Tant qu'il y avait des derricks, il y avait de l'activité. Maintenant que la prospection est pratiquement terminée, les sociétés ont une assez bonne idée . . . Elles sont en train de forer des puits de délimitation afin de quantifier ces réserves, d'évaluer les possibilités d'extraction et de commercialisation, etc. C'est donc ce qui se fait en ce moment en Nouvelle-Écosse. L'objectif est de s'assurer qu'il y a suffisamment de gaz dans ces réserves pour que ce soit rentable pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, pour les Canadiens et pour les sociétés qui y font de la prospection.

Les résultats ne se mesurent pas en fonction du nombre d'activités, mais plutôt de leurs résultats positifs. Selon les statistiques, les perspectives sont bonnes. Si vous donnez aux sociétés 90c. pour chaque dollar qu'elles consacrent à la prospection, il est bien évident qu'elles vont faire beaucoup de prospection. Ce type d'activité est maintenant terminé et les sociétés savent aujourd'hui où se trouvent les réserves. Elles en cherchent d'autres, mais elles n'ont pas besoin de subventions pour cela.

Monsieur le président, je vais donner la parole à M. Carruthers.

[Texte]

The Chairman: Mr. Carruthers.

Mr. Jeffrey B. Carruthers (Director General, Policy and Rulings, Petroleum Incentives Administration, Department of Energy, Mines and Resources): There is a phase to exploration off the east coast—in particular, off Nova Scotia and Newfoundland.

• 1155

The oil companies, with the assistance of the PIP program and other incentives that are available from the federal government, identified a large number of prospective structures they wanted to test to see whether there was anything worth following up. When you talk to the industry representatives next week, I think they will admit that the big prospective structures have been, are still being, or soon will have been tested. Now they will want to follow up on the ones worth following up. This just basically repeats or perhaps clarifies a bit what the Parliamentary Secretary has been saying. We are going into a new phase. Incentives have been announced and there is drilling activity that is worth pursuing off Nova Scotia and Newfoundland.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, in relation to what Mr. Carruthers and Mr. McDermid have said, the good news to which Mr. McDermid referred was a result of this activity that has been going on. Mr. Carruthers, I agree that in offshore and frontier exploration you have two phases: the exploration phase and the development stage. There comes a time when you have to develop the finds you have uncovered. But there is also further exploration. The more exploration you have, the more you can reduce the cost per trillion cubic feet of natural gas or per barrel of oil found. The infrastructure is so very expensive, and the more product you can put through the infrastructure, the lower the cost per unit will be.

I am convinced that, as was proven by Shell Oil in its discovery of North Triumph venture, they have not delineated all the finds they want and they have not searched all the areas that they want to search. I think there are more that want to be searched. This is why there is tremendous interest by the oil industry to make sure the proper incentives are there. I just use the Independent Petroleum Association of Canada as an example. It is looking for changes to the policy. The association is asking for special consideration for Canadian companies, and at the very least for some time to adjust to this new policy of government.

I would like to know from the Parliamentary Secretary whether the government is considering changes that will help Canadian companies. Is it considering proposals from groups like the Independent Petroleum Association of Canada? One of the recommendations put forward is the time to adjust. I think even more important is the suggestion about transferable tax credits. Is the government considering these requests?

[Traduction]

Le président: Monsieur Carruthers.

M. Jeffrey B. Carruthers (directeur général, Politiques et Décisions, Programme d'encouragement du secteur pétrolier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La prospection se poursuit au large de la côte est, notamment au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

Grâce aux subventions du PESP et à d'autres stimulants offerts par le gouvernement fédéral, les sociétés pétrolières ont pu entreprendre un grand nombre d'activités de prospection et déterminer ainsi les régions les plus prometteuses. Lorsque les représentants de ce secteur industriel comparaitront devant votre Comité la semaine prochaine, je suis sûr qu'ils admettront que ces régions ont été prospectées et pratiquement toutes testées. Il leur appartient maintenant de déterminer les secteurs les plus rentables. C'est, en substance, ce que vous disait tout à l'heure le Secrétaire parlementaire, mais je tiens à répéter que nous abordons une nouvelle étape. Des subventions ont été annoncées. Il y a également des activités de forage qui valent la peine d'être poursuivies en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

M. MacLellan: Monsieur le président, si j'ai bien compris ce qu'ont dit M. Carruthers et M. McDermid, les bons résultats que nous connaissons aujourd'hui sont le fruit des activités qui se sont poursuivies jusqu'à présent. Il est vrai, monsieur Carruthers, que les activités de prospection au large des côtes et dans les régions pionnières comportent deux phases, celle de la prospection et celle de l'aménagement. Il arrive un moment où il faut exploiter les gisements que vous avez découverts. Toutefois, il faut poursuivre également la prospection, car plus ces activités sont nombreuses, plus vous pouvez réduire le coût de production du milliard de pieds cubes de gaz naturel ou du baril de pétrole. L'infrastructure est tellement coûteuse que seules de grandes quantités peuvent permettre de diminuer le coût unitaire.

La découverte du gisement de *North Triumph* par Shell montre que cette société n'a pas terminé ses activités de prospection, et c'est pour cela que le secteur pétrolier réclame des stimulants adéquats. Prenons l'exemple de la *Independent Petroleum Association of Canada*. Elle préconise des modifications à cette politique et demande notamment que l'on prenne des mesures spéciales à l'intention des sociétés canadiennes, ne serait-ce que pour leur permettre de s'adapter à la nouvelle politique du gouvernement.

Le Secrétaire parlementaire peut-il me dire si le gouvernement a l'intention d'adopter des mesures à l'intention des sociétés canadiennes? Étudie-t-il les propositions faites par des groupes comme la *Independent Petroleum Association of Canada*? Cette association réclame un certain délai pour s'adapter à la nouvelle politique. Elle propose également, ce qui est plus important, qu'il soit possible de transférer les crédits fiscaux. Que pense le gouvernement de ces demandes?

[Text]

Mr. McDermid: As far as the technical end of things, such as the tax credits, the transfers and and so on, I am going to ask Mr. Carruthers to cover them. Yes, it is there, but he can cover it in more detail.

Let me say this. The grandfathering regime is there because of the representations made by the IPAC membership and other groups. The Minister has been very flexible on this, and will continue to be flexible on this. She will be as generous as she can be in the grandfathering provisions, to the extent they had commitments on the date of the Western Accord. It was brought in exactly for this reason. It is not appropriate here to discuss the private affairs of individual companies, but I would expect most if not all of the companies to which you refer will receive some PIP payments during the grandfathering period. They have all been consulted.

I know—and I say it again—that they would like more and they would like a longer period of time. I understand this. But taking into account the budgetary restraint and taking into account the entire program such as the removal of PGRT taxes and so on and so forth, we feel that this is the fairest way to handle the situation. It was done after tremendous consultation with the industry.

• 1200

The Chairman: I am sorry, sir, but your time is up for the first round.

Mr. McDermid: Excuse me, Mr. Chairman. I was going to ask Mr. Carruthers just to cover the tax situation that was mentioned.

The Chairman: Please do, Mr. Carruthers.

Mr. Carruthers: I will do it very briefly. You refer to transferability. There is an element of transferability built into the new tax incentives that have been announced by the government. This exploration tax credit can be flowed through to investors. A lot of oil companies, especially the smaller oil companies, quite often use something called a flow-through share. So if they cannot take advantage of the full exploration tax credit then they can, and I am sure will, in some instances take advantage of flow-through share arrangements and that new exploration tax credit will be able to be used by investors who are taxable.

So I think it is fair to say that certainly an element of the transferability some of the companies were looking for is built into this system, and I can assure you that it was done with that kind of request in mind.

The Chairman: Mr. Waddell.

Mr. Waddell: Welcome, Mr. Carruthers. It must be a different world from journalism.

What did the PIP program cost, Mr. Carruthers or Mr. McDermid, whoever wants to answer?

Mr. MacLellan: Mr. McDermid can read what Mr. Carruthers wrote.

[Translation]

M. McDermid: Je vais demander à M. Carruthers de répondre à ces questions sur les crédits fiscaux, les transferts, etc., car il s'y connaît mieux que moi.

Auparavant, permettez-moi de vous dire que les subventions pour les activités bénéficiant des droits acquis ont été maintenues grâce aux démarches faites par les membres de l'IPAC et par d'autres groupes. La ministre s'est donc montrée fort généreuse à cet égard, mais il est bien entendu que seules en bénéficient les activités qui étaient déjà décidées au moment de la signature de l'accord de l'Ouest. Il serait déplacé, ici, de discuter de la situation particulière de chaque société, mais je suppose que la plupart, sinon la totalité des sociétés auxquelles vous avez fait allusion, recevront des subventions du PESP pendant cette période de sursis accordée pour les activités bénéficiant de droits acquis. Elles ont toutes été consultées.

J'ai dit et je le répète, que ces sociétés voudraient bien disposer d'un délai plus long, et cela est fort compréhensible. Il faut toutefois tenir compte des contraintes budgétaires, de la suppression de taxes comme la TRPG, et la politique adoptée nous semble la plus appropriée pour faire face à la situation. Je vous répète qu'elle n'a été établie qu'après de longues consultations avec le secteur intéressé.

Le président: Je suis désolé, mais votre temps est écoulé. Vous pourrez reprendre la parole au deuxième tour.

M. McDermid: Excusez-moi, monsieur le président, mais je voulais demander à M. Carruthers de répondre à la question concernant les crédits fiscaux.

Le président: Allez-y monsieur Carruthers.

M. Carruthers: Je vais être bref. Vous avez parlé de la transférabilité. Le nouveau régime de stimulants fiscaux annoncé par le gouvernement comporte intrinsèquement un élément de transférabilité. Ce crédit d'impôt à la prospection peut se répercuter sur les investisseurs. Nombre de sociétés pétrolières, notamment les plus petites, on très souvent recours à ce que l'on appelle des actions répercutées. En effet, si elles ne peuvent pas tirer le meilleur parti possible du crédit d'impôt à la prospection, elles peuvent, ce dont je suis sûr, dans certains cas tirer parti de modalités d'actions répercutées et ce nouveau crédit d'impôt à la prospection pourra bénéficier aux investisseurs qui versent des impôts.

Il est donc juste de dire qu'il existe nettement un élément de transférabilité dans le nouveau régime, à la satisfaction des sociétés, et je puis vous assurer que cela a été institué suite à leur requête.

Le président: Monsieur Waddell.

M. Waddell: Bienvenue monsieur Carruthers. Il y a tout un monde entre cette salle-ci et une salle de rédaction, n'est-ce pas?

Monsieur Carruthers ou encore monsieur McDermid, pourriez-vous me dire ce qu'a coûté le programme PESP?

M. MacLellan: M. McDermid peut lire le texte de M. Carruthers.

[Texte]

Mr. McDermid: I would like to get the figures as correct as I can. If my honourable friend would give me a moment then I would appreciate it.

Mr. Waddell: I do not mind if you want to give ballpark figures and then maybe submit to the committee later, if you would undertake to do that, the detailed figures.

Mr. McDermid: In 1982-83 there was \$1.441 billion; in 1983-84 there was \$1.5 billion; in 1984-85, \$1.9 billion has been spent—approximately \$4.8 billion to March 31, 1985.

Mr. Waddell: And what do you expect will be the remainder of the expenditures until the program is grandfathered and phased out?

Mr. Carruthers: Mr. Chairman, that is a sensitive one. I think all we can do is just forecast based on what the industry expects to spend under the announced grandfathering regulations. We are looking at about \$900 million during 1986. We are talking about grandfathering now, after March 31, 1986. That will be limited to the frontier, and then possibly another \$100 million in the final year as the program winds down in 1987.

Mr. Waddell: So we have another \$1 billion.

Mr. Carruthers: Plus you have an as yet unfinalized or undetermined amount for fiscal year 1985-86.

Mr. Waddell: That is right, 1985-86. What do you project for that period?

Mr. McDermid: In round figures, \$1.5 billion.

Mr. Foster: For 1985-86?

Mr. McDermid: Yes.

Mr. MacLellan: And to the end of the grandfathering period a further \$1 billion?

Mr. McDermid: Yes.

Mr. Carruthers: You will understand that those are estimates at this point.

Mr. Waddell: I understand that. We have spent almost \$8 billion on this program.

An hon. member: It is \$7.3 billion.

Mr. Waddell: What did we get for it?

[Traduction]

M. McDermid: Je voudrais vous donner des chiffres aussi précis que possible. Donnez-moi une minute, s'il vous plaît.

M. Waddell: Je me contenterai de chiffres approximatifs et vous pourriez plus tard, par lettre, envoyer au Comité le détail de ces chiffres.

M. McDermid: Le programme a coûté 1,441 milliard de dollars en 1982-1983. En 1983-1984, 1,500 milliard de dollars. En 1984-1985, 1,900 milliard de dollars. Au total, il a coûté approximativement 4,800 milliard de dollars et ce en date du 31 mars 1985.

M. Waddell: À combien évaluez-vous les dépenses futures au titre du programme d'ici à ce que l'on ait satisfait à tous les droits acquis?

M. Carruthers: Monsieur le président, cette question est délicate. Tout ce que nous pouvons faire c'est prévoir une certaine somme qui dépendra de ce que le secteur sera prêt à dépenser en vertu des règlements régissant les droits acquis. Nous nous attendons à dépenser 900 millions de dollars en 1986. Il s'agit de ce que nous dépenserons au titre des droits acquis après le 31 mars 1986. Cette dépense sera limitée aux régions éloignées et à cela il faut ajouter encore 100 millions de dollars pour la dernière année, car le programme sera supprimé en 1987.

M. Waddell: Cela signifie donc au total 1 milliard de dollars supplémentaires.

M. Carruthers: À cela, il faut ajouter une somme qui n'est pas encore déterminée pour l'exercice financier 1985-1986.

M. Waddell: Vous avez raison. Quelle somme prévoyez-vous?

M. McDermid: Approximativement 1,500 milliard de dollars.

M. Foster: Et cela pour 1985-1986?

M. McDermid: Oui.

M. MacLellan: Ensuite, jusqu'à l'extinction des droits acquis, 1 milliard de dollars encore, n'est-ce pas?

M. McDermid: C'est cela.

M. Carruthers: Il faut bien vous dire qu'il s'agit là d'estimations.

M. Waddell: Je le sais. Nous avons donc dépensé près de 8 milliards de dollars au titre de ce programme.

Une voix: Il s'agit plutôt de 7,300 milliards de dollars.

M. Waddell: Qu'en avons-nous retiré?

• 1205

Mr. McDermid: We got a lot of involvement; we got a lot of Canadian involvement interested in the frontier explorations. I think we had excellent exploration in the frontier. We wanted to get them out there. They are out there now. They know the geology is there and they have had some pretty good success in some of the areas. This in itself was positive in promoting activity in the frontier, I think. I guess there is another angle

M. McDermid: Nous en avons retiré le bénéfice que beaucoup de sociétés canadiennes s'intéressent à la prospection dans les régions éloignées. Je pense qu'il y a eu de l'excellente prospection là-bas. Nous voulions les attirer là-bas et ils y sont allés. Ils connaissent maintenant les formations géologiques et leurs efforts là-bas ont été assez fructueux. Cela en soi est positif pour stimuler l'activité économique dans les régions

[Text]

to it, too, which is the sovereignty angle, when you are drilling in the north and participating, especially in the high Arctic.

Mr. Waddell: Like owning your own country. Have we any barrels of oil?

Mr. McDermid: Delivered?

Mr. Waddell: Yes.

Mr. McDermid: Yes.

Mr. Waddell: Delivered?

Mr. McDermid: Yes.

Mr. Waddell: From where?

Mr. McDermid: Mr. Blair will tell you that about 100,000 came out of the Arctic this year.

Mr. Waddell: We got 100,000 barrels out of the Arctic and we have spent \$8 billion so far.

Mr. McDermid: This is right.

Mr. Waddell: You said Canadian companies had a chance . . .

Mr. McDermid: May I follow up on it? Exploration is tremendously expensive and you need exploration before you have production. The hon. member knows himself that one of those rigs probably costs \$1 million to \$1.2 million a day to run.

Mr. Waddell: I understand this; the Parliamentary Secretary does not have to tell me. I have only so much time, so let me put some questions.

Mr. McDermid: I would like to finish my statement too, if I might.

Mr. Waddell: All right.

Mr. McDermid: It points up the tremendous up-front money that has to be spent before a barrel of oil is produced and before there is production. To sit here now and say \$8 billion was spent and only 100,000 barrels of oil were obtained and therefore it has been wasted money is really not accurate, if this is what the hon. member was . . .

Mr. Waddell: I am not drawing any conclusions, I am just asking some questions. Let me ask the Parliamentary Secretary this. He mentioned that the thrust of one of the parts of the National Energy Program and these PIP grants was in fact to know what was in the frontiers. The other part, I think, was a political part to have some power for the federal government over the Lougheed and Blakeney administrations in the Prairies. Setting this aside for a moment, Canadian companies got involved, including Dome, Bow Valley, Canterra, Norcen and a host of other Canadian companies. They got involved in the exploration stage because of these generous grants and because of the discrimination on behalf of Canadian companies. It was done by grants because it was the only way. If they

[Translation]

éloignées. Je suppose qu'il y a aussi une autre facette, celle de la souveraineté car leurs activités ont donné lieu à des forages dans le nord, surtout dans le Grand Nord.

M. Waddell: C'est un peu comme prendre possession de son propre pays. Avez-vous pompé du pétrole?

M. McDermid: Livré aux consommateurs?

M. Waddell: Oui.

M. McDermid: Oui.

M. Waddell: Livré à la consommation?

M. McDermid: Oui.

M. Waddell: D'où provenait-il?

M. McDermid: Monsieur Blair pourra vous dire que nous avons extrait 100,000 barils de pétrole tiré des puits de l'Arctique cette année.

M. Waddell: Pour obtenir 100,000 barils de pétrole de l'Arctique, nous avons dépensé 8 milliards de dollars jusqu'à présent.

M. McDermid: C'est cela.

M. Waddell: Vous avez dit que les sociétés canadiennes avaient eu l'occasion . . .

M. McDermid: Puis-je ajouter quelque chose? La prospection est extrêmement coûteuse mais il faut prospecter si l'on veut produire. Le député sait très bien qu'il faut entre un million dollars et 1.2 millions de dollars par jour pour activer une seule de ces plates-formes.

M. Waddell: Je sais bien. Le Secrétaire parlementaire n'a pas besoin de me le rappeler. Je n'ai pas beaucoup de temps et je vous prierais de me laisser poser mes questions.

M. McDermid: J'aimerais finir ma réponse, si vous le permettez.

M. Waddell: Volontiers.

M. McDermid: La situation est telle qu'il faut des sommes faramineuses en immobilisations avant de pouvoir produire un seul baril de pétrole, avant de pouvoir exploiter. Dire maintenant que 8 milliards de dollars ont été dépensés et n'ont produit que 100,000 barils de pétrole, dire que c'est du gaspillage, ce n'est pas tout à fait juste, si c'est ce que vous voulez . . .

M. Waddell: Je ne tire aucune conclusion. Je me contente de poser des questions. Je voudrais poser celle-ci au Secrétaire parlementaire. Il a dit qu'un des objectifs du programme énergétique national et de ces subventions PESP étaient de déterminer ce qui existait comme minerais dans les régions éloignées. D'autre part, il a parlé de la composante politique, c'est-à-dire de la possibilité pour le gouvernement fédéral d'asseoir son pouvoir par rapport aux gouvernements Lougheed et Blakeney dans les Prairies. Cela dit, les sociétés canadiennes se sont lancées, la Dome, la Bow Valley, la Canterra, la Norcen et toute une kyrielle d'autres sociétés. Elles se sont adonnées à la prospection en raison des subventions généreuses et parce que l'on donnait la préférence aux sociétés canadiennes. On a procédé par subventions parce que

[Texte]

had done it by tax incentives, the Americans would have screamed even louder.

I would like to know how these Canadian companies are going to get into the development phase and how they are going to stay in this play when ultimately it is developed in the 1990s, when we get back to oil shortages. Are we not in fact—and I put it to the Parliamentary Secretary in a more precise manner—having spent all this money and having encouraged Canadian companies to go into the frontiers, abandoning frontiers now to the American multinationals? Canadians will not be able to take part in the play.

Mr. McDermid: I do not want the impression to be left that all the exploration in the frontier was done by Canadian companies. In the exploration that was done, you will find that most of them had foreign partners with them in their exploration. They were groups of companies that got together to spread the risk on certain areas and to explore it in the frontier. It encouraged Canadian companies to get involved in the exploration in the frontier with companies that were other than Canadian companies.

Secondly, although we cannot get into the substance of the bill now, under Bill C-92 there are requirements for Canadian participation in the frontier. They will be covered well in that bill. I do not think we should get into it today. But the area has been covered by this government in that legislation.

• 1210

Mr. Waddell: May I ask the Parliamentary Secretary, given that he is phasing out the PIP grants, what are the government's latest projections? Does the government have any projections for the next three years, three to five years on the frontier for development and for employment? Have they done any projections?

Mr. Carruthers: Maybe I can go back and maybe answer your earlier question and perhaps provide an answer for that one.

Basically, the PIP program allowed a lot of Canadian companies and a lot of the foreign companies as well to get through that exploration phase. It also allowed a lot of companies, both foreign and Canadian, to prove up previous discoveries—Hibernia, Venture, Bent Horn.

In both cases, you will see over the next 10 years . . . because remember, the oil and gas business is long lead-time business; you are talking about 10 to 20 years between the time you think you have discovered something—and I emphasize think, because sometimes you discover you did not discover something later, or as much as you need—but it is a long lead time to go from the exploration stage to getting that first barrel of oil.

[Traduction]

c'était la seule façon de procéder. Si on avait eu recours à des stimulants fiscaux, les Américains auraient poussé encore d'avantage les hauts cris.

Je voudrais savoir comment ces sociétés canadiennes vont s'employer à la mise en valeur et comment y étant enfin survenues elles vont pouvoir rester dans l'arène dans les années 90, lorsque la pénurie reviendra. Ma question s'adresse plus précisément au Secrétaire parlementaire. Désormais, après avoir avancé des sommes énormes, après avoir encouragé les compagnies canadiennes à prospecter dans les régions éloignées, ne faisons-nous pas place nette pour que les multinationales américaines en profitent? Les Canadiens ne pourront pas participer à la prochaine phase.

M. McDermid: Je ne voudrais pas que l'on est l'impression que toute cette prospection dans les régions éloignées n'a été faite que par des sociétés canadiennes. Dans la plupart des cas, on constate que les sociétés canadiennes travaillaient en tandem avec des sociétés étrangères. Il s'agit de groupes de sociétés qui se sont réunis pour répartir les risques de la prospection dans les régions éloignées. Cela a encouragé les sociétés canadiennes à faire de la prospection là-bas en association avec des sociétés étrangères.

D'autre part, même si nous ne pouvons pas tout de suite discuter du sujet du projet de loi, il ne faut pas oublier que le Bill C-92 exige la participation des Canadiens dans les régions éloignées. C'est dans les dispositions de ce projet de loi que nous retrouvons cette assurance. Il ne convient pas que nous en parlions aujourd'hui. Notre gouvernement y a quand même songé et cela se trouve dans ce projet de loi.

M. Waddell: Étant donné que l'on envisage de supprimer progressivement les subventions PESP, quels sont les dernières prévisions du gouvernement? Le gouvernement a-t-il préparé des prévisions pour les trois ou cinq années prochaines quant à la mise en valeur et à l'emploi dans les régions éloignées? En avez-vous déjà?

M. Carruthers: Si vous me permettez de revenir en arrière pour répondre à une de vos questions précédentes, je vous donnerai peut-être en même temps la réponse à celle-ci.

Essentiellement, le programme PESP a permis à beaucoup de sociétés canadiennes et étrangères de mener à bien la phase de prospection. Il a également permis à beaucoup de sociétés, canadiennes et étrangères, de vérifier des découvertes comme celles d'Hibernia, de Venture, de Bent Horn.

Dans les deux cas, vous verrez que d'ici à 10 ans . . . Rappelez-vous que le secteur du pétrole et du gaz est un secteur de longue haleine. Il faut entre 10 et 20 ans pour mettre en valeur ce que l'on croit avoir découvert. Je souligne bien ici que c'est ce que l'on croit avoir découvert car parfois ce n'est que plus tard qu'on se rend compte qu'on n'a rien découvert, ou encore que la découverte n'est pas aussi importante qu'on l'avait envisagé. Il faut donc beaucoup de temps entre la phase de prospection et la production du premier baril de pétrole.

[Text]

You have Hibernia, where the companies have come forward to governments and made proposals to develop and they are going through the exercise right now to determine exactly how many Canadians are going to be employed, how much Canadian content, what it is going to cost, and all those things. In a sense, that is the answer you are looking for, but it is over the next five or six years.

I will mention a few of the discoveries that were made under PIP. You have Amauligak, you have Ben Nevis, you have North Triumph, which is further to the Venture field, hopefully. In the north, you have Adlertuk. In all of these, you have Canadian companies and from everything we have read in the public press, the companies are very encouraged by the discoveries because ultimately, they are going to produce cash flow, they are going to produce money.

The Bent Horn field is for the Panarctic group of companies who have been in the high Arctic for, I think, almost a couple of decades now; it is the first tangible proof that these things are going to start producing some money. That is what they are all in it for. They are in it to find something that they can produce. All of those things take a long time.

PIP is just a phase in that and over the next 10 years, you will start to see one after the other of the most commercial of these projects come onstream. The companies are right now planning all this, both in terms of today's oil prices and in terms of the oil prices 5, 10, 15 years from now, so you are starting to see evidence of that. That is all we can at this stage, it is really in the hands of the oil companies in terms of the timing and in terms of the extent of these various developments.

Mr. Waddell: It is not the debate here. I think you know I consider PIP a tremendously inefficient program that produced great and classic boondoggles that, had they been exposed in some detail, would have shocked the Canadian public. Getting on, how much did East Coast Energy Ltd. get from PIP? Did they get any money?

Mr. Carruthers: There have been amounts . . . I can get the committee the information later. There have been amounts that have been published in the Public Accounts Committee for each of the companies. As you know, until it is published in the Public Accounts Committee, there is confidentiality requirement under the act, but we can give you those figures.

Mr. Waddell: All right. You confirm they did get money?

Mr. Carruthers: I can get it for you right here if you just give me a minute, maybe ask another . . .

Mr. Waddell: I just have one more I will ask.

The Chairman: All right, go ahead Mr. Waddell.

Mr. Carruthers: I have a copy of the annual report, maybe you could . . .

Mr. Waddell: Which annual report?

Mr. Carruthers: This is the 1984, which is the most recent.

Mr. Waddell: Of what, the PIP program?

[Translation]

Prenez le cas d'Hibernia. Les sociétés qui ont fait une proposition aux gouvernements pour sa mise en valeur, sont en train de calculer combien de Canadiens exactement pourront y trouver de l'emploi, quel sera l'étendue du contenu canadien, les coûts, etc . . . Ainsi, je pense que c'est ce que vous voulez savoir. Il faudra cinq ou six ans encore.

Je puis vous citer quelques-unes des nouvelles découvertes grâce au programme PESP. Il y a Amauligak, Ben Nevis, North Triumph, pour lequel on aura, on l'espère, une participation spéculative. Dans le nord, il y a Adlertuk. Dans toutes ces initiatives, les sociétés canadiennes sont présentes et d'après ce que nous avons lu dans la presse, ces sociétés sont très enthousiasmées par les découvertes car pour finir, ces dernières vont se traduire en bénéfice.

Le gisement de Bent Horn, pour le groupe Panarctic de sociétés qui sont dans le Grand Nord, représente près de 20 ans. C'est la première preuve tangible que tout cela va finalement produire des bénéfices. C'est tout ce que les sociétés veulent. Elles veulent trouver un gisement pour pouvoir produire. Il faut cependant du temps.

Le PESP n'a été qu'une phase là-dedans et d'ici à 10 ans, on constatera que, l'un après l'autre, les plus rentables de ces projets seront réalisés. Les sociétés sont actuellement en train de faire la planification, compte tenu des prix actuels du pétrole et de ce qu'ils seront dans 5, 10, ou 15 ans. Nous en avons donc déjà des preuves. Nous ne pouvons faire plus pour l'instant car c'est désormais aux sociétés pétrolières de jouer, d'établir le calendrier, et de déterminer l'étendue des divers projets.

M. Waddell: Ce n'est pas l'objet du débat ici. Vous savez que je pense que le PESP est un programme extrêmement inefficace où il y en a eu des vertes et des pas mûres qui auraient scandalisé la population canadienne si on les avaient révélées. Combien a reçu la société *East Coast Energy Ltd.* du programme PESP? A-t-elle reçu une subvention?

M. Carruthers: Il y a eu des sommes . . . Je m'engage à fournir ces renseignements plus tard. Certains chiffres ont été fournis au comité des comptes publics pour chaque société. Comme vous le savez, jusqu'à la publication de ces chiffres au comité des comptes publics, la loi exige le sceau du secret mais nous pouvons certainement vous les fournir.

M. Waddell: Très bien. Vous me dites que cette société a reçu de l'argent.

M. Carruthers: Si vous me donnez quelques minutes, je pourrais vous en donner le montant et entre-temps . . .

M. Waddell: Je n'ai qu'une seule autre question à poser.

Le président: Allez-y monsieur Waddell.

M. Carruthers: J'ai copie du rapport annuel que vous . . .

M. Waddell: Quel rapport annuel?

M. Carruthers: Il s'agit du rapport de 1984, le plus récent.

M. Waddell: Et il porte sur le programme PESP?

[Texte]

Mr. Carruthers: PIP program, I am sorry.

Mr. McDermid: This is the 1984 report, which has been filed, and East Coast Energy Ltd. did receive PIP grants.

Mr. Waddell: How much?

Mr. McDermid: According to this publication, \$1,726,466.

Mr. Waddell: My last question, if I have time for one more, is . . . I would ask Mr. Carruthers if he could explain to me . . . He mentioned the tax credit passing on to investors. I gather that is not in this bill.

Mr. Carruthers: That is to be announced. It has been announced; it will be presumably part of the next budget. This is basically the Minister of Finance's purview. It was announced as a part of the overall energy program, but it is not a part of the PIP program. It is the follow-on.

• 1215

Mr. Waddell: Then let me just rephrase it and ask you this as a final question. In the consultation with the industry, could you tell us with whom the government consulted and what was the response of the industry generally, specifically the Canadian group, to replacing the PIP with the tax incentive program?

Mr. McDermid: Of course, they consulted with the associations and with individual companies. Really without exception, they asked that it be phased out. It is in the method in phasing is out where you may find some difference of opinion. But I think they all generally felt that PIP should be phased out.

Mr. Waddell: I do not want to project this too long, but did you say that the difference of opinion was in terms of the phasing out, not in terms of what is replacing it—namely, the tax incentive program? I wonder if you could just clarify it. Are we to understand that there was a difference of opinion over the grandfathering and how it was phased out? Or is the difference of opinion over the replacement-type program?

Mr. Carruthers: If I might just answer your question, there were numerous discussions with the companies after the announcement of the Western Accord. The details of the grandfathering program, which are still being finalized, were only being finalized after extensive discussions with the companies. There were three or four meetings and there were communications by the Minister to the individual companies, setting out all the different approaches that would be taken. You have to find out from the companies themselves, but the impression we got was that in general they were very satisfied with the manner in which the PIP program itself—which is really what you are talking about—is being phased out.

The Chairman: Mr. Champagne.

M. Champagne: Merci monsieur le président.

[Traduction]

M. Carruthers: C'est cela. Excusez-moi.

M. McDermid: Il s'agit du rapport de 1984 qui a été déposé et qui confirme que la *East Coast Energy Ltd.* a reçu des subventions PESp.

M. Waddell: Combien?

M. McDermid: D'après le rapport, 1,726,466\$.

M. Waddell: Si j'ai le temps de poser une dernière question . . . J'aimerais que M. Carruthers m'explique . . . Il a dit que le crédit d'impôt serait répercuté sur les investisseurs. Mais cela n'est pas prévu dans le projet de loi.

M. Carruthers: Cela a déjà été annoncé mais je suppose qu'on en trouvera les modalités dans le prochain budget. Cela relève essentiellement du ministre des Finances. On a annoncé cette mesure dans le cadre du programme d'ensemble de politiques énergétiques car cela ne fait pas partie du programme PESp. Cela se trouvera dans le suivi.

M. Waddell: Permettez-moi de reformuler ma question, et ce sera la dernière. Vous parlez de consultations avec les représentants du secteur. Pouvez-vous nous dire qui le gouvernement a consulté et quelle a été la réaction en général et en particulier celle des sociétés canadiennes, quand on leur a annoncé qu'on remplaçait le programme PESp par un programme de stimulants fiscaux?

M. McDermid: Le gouvernement a consulté à la fois les associations et les sociétés individuelles. Sans exception, les intéressés ont demandé qu'on supprime progressivement le programme. Là où il y a eu des divergences d'opinions, c'était sur la façon de procéder à la suppression progressive. De toute façon, en règle générale, dans le secteur on estimait que le PESp devait être abandonné.

M. Waddell: Avez-vous dit qu'il y avait des divergences d'opinions sur l'opportunité de supprimer le programme mais non pas sur celle de le remplacer, notamment par un programme d'encouragements fiscaux? Pouvez-vous développer. Voulez-vous dire qu'il y a eu des divergences d'opinions sur la façon de respecter les droits acquis, sur la façon de procéder à la suppression progressive? Les différences portaient-elles sur le programme de remplacement?

M. Carruthers: Permettez-moi de répondre à cette question. Nous avons consulté attentivement les sociétés après la conclusion de l'entente de l'ouest. Les détails quant au programme des droits acquis, qui ne sont pas encore mis au point du reste, prévoient des discussions intensives avec les sociétés. Il y a eu trois ou quatre réunions et le ministre a communiqué avec certaines compagnies, pour parler des diverses façons d'aborder la question. Vous pourriez vous renseigner auprès des compagnies elles-mêmes mais nous avons l'impression qu'en règle générale elles sont satisfaites de la façon dont le programme PESp, et c'est bien de ce dont vous parlez n'est-ce pas, est en train d'être supprimé.

Le président: Monsieur Champagne.

Mr. Champagne: Thank you, Mr. Chairman.

[Text]

D'abord, j'aimerais faire un petit commentaire sur ce que M. MacLellan a dit. C'est que, d'un côté, à la Chambre des communes, son parti nous accusait d'avoir fait des cadeaux de milliards de dollars à des compagnies et, de l'autre côté, il s'inquiète aujourd'hui de voir possiblement des subventions disparaître pour lesdites compagnies. J'aimerais peut-être qu'à un moment donné son propre parti se branche sur la question. Mais j'ai cru comprendre aussi—et c'est là le but de mon intervention—j'ai cru comprendre aussi, dis-je, que le fait que le prix international soit bas à l'heure actuelle, ça débalance d'une certaine façon—toujours selon les propos de M. MacLellan—l'industrie canadienne. La question que je me pose c'est: Jusqu'à quel point, le prix du marché étant bas, cela pourrait-il influencer nos approvisionnements à long terme ou à moyen terme?

Mr. McDermid: I can answer the hon. member in this way. Supply is not a problem today. One of the reasons we have cut the low prices is that we have a glut on the market of oil right now. So supply is not the problem right now. We are not worried about it.

The hon. member is absolutely right. Companies now will be drilling for results, not for dollars. I think this can almost be a game show, "Drilling for Dollars". But it is over with now, and I think the companies agree with it. I can tell you that we are not concerned about the supply.

As far as the exploration is concerned, which my hon. friend touched on, it is the same problem the world over, of course, with the falling prices. People are looking into that crystal ball trying to decide what is going to happen in the energy field five, six, seven years down the road. As Mr. Carruthers said earlier, the lead time on these projects is very, very long.

• 1220

In my visit to the North Sea last summer, I saw the operation there and the lead time it took to get them onstream. What these people are looking at now is what the situation will be in 1990. That is part of the tough business decision-making that these companies have to make, especially in the energy industry, because of such a long lead time. The prognosticators say that oil prices will be on the rise again in the late 1980s or early 1990s when these projects will be coming onstream. Security of supply is there. We are not concerned about supply.

M. Champagne: Est-ce que vous pensez que l'on doit maintenir un prix canadien supérieur au prix international pour pouvoir garder la technologie de pointe au Canada, au niveau des développements?

Mr. McDermid: I would be expressing a personal opinion if I answered that, but I think the idea of allowing the market to set the prices was in fact to free up the prices so that consumers would be getting a fair deal and not set at the whim of a government. We are seeing the results of a highly competitive industry right now with falling prices. I can tell you that I would be very worried if we maintained higher prices in this

[Translation]

First of all, I would like to make a remark concerning what Mr. MacLellan has said. On the one hand, in the House of Commons, his party was accusing us of making gifts to the companies to the tune of billions of dollars but, on the other hand, today I see he is concerned with the possibility that the grants will be phased out. At one point or another his party should make a decision as to what its position is on the issue. Now to the reason why I am intervening. I understood that international prices were low at this point, and that seems to distort, according to Mr. MacLellan, the situation in the Canadian industry. This is the question I am asking myself: How could a low market price influence our supplies in the long term or in the shorter term?

M. McDermid: Voici ce que je vous répondrai. Les approvisionnements ne font pas problème actuellement. Une des raisons pour lesquelles nous avons des prix bas est le fait qu'il existe une surabondance de pétrole sur le marché aujourd'hui. Il n'y a donc pas de problème du côté de l'approvisionnement. Nous ne sommes pas inquiets.

Le député a tout à fait raison. Les sociétés vont certainement forer pour obtenir des résultats, et non pas de l'argent. L'époque où la règle du jeu était de forer pour obtenir des dollars est révolue. Les sociétés en conviennent. Je puis vous dire cependant que l'approvisionnement ne nous inquiète pas.

Pour ce qui est de la prospection, les mêmes problèmes se retrouvent à l'échelle mondiale, à cause de la chute des prix. Les gens essaient de voir dans une boule de cristal ce qui se passera afin de prendre les bonnes décisions qui auront des répercussions dans cinq, six ou sept ans dans le secteur de l'énergie. M. Carruthers l'a dit tout à l'heure, ces projets sont de longue haleine.

L'été dernier, je suis allé dans la mer du Nord, et j'ai pu constater sur place quelles étaient les exploitations et quels délais étaient en cause. Les gens là-bas songent déjà à ce que sera la situation en 1990. C'est là un élément épineux du processus de décision, particulièrement dans le secteur de l'énergie, à cause du fait que c'est de longue haleine. Ceux qui font les prévisions disent que les prix du pétrole augmenteront de nouveau à partir de la fin des années 80 et du début des années 90, au moment où ces projets-là seront productifs. Nous avons donc la sécurité de l'approvisionnement. Cet aspect là ne nous inquiète pas.

Mr. Champagne: Do you think that we should have a Canadian price superior to the international price in order to keep our high technology within Canada, as far as developments are concerned?

M. McDermid: Pour vous répondre, je ne puis qu'exprimer une opinion personnelle. Je pense que de laisser le marché fixer les prix visait essentiellement à donner aux consommateurs un traitement équitable plutôt que de le soumettre aux caprices du gouvernement. Nous constatons les résultats que cela signifie dans un secteur très compétitif car actuellement les prix dégringolent. Quant à moi, je m'inquiéterais énormément

[Texte]

country. Why should Canadians consumers pay higher prices when we export some of our product south of the border at a cheaper rate than Canadians can buy it? So I think the short answer to that one would be no, I would not like to see that.

I was going to comment that one of the interesting things is that drilling costs are low right now. It is a good time for the industry to buy equipment and I think we are seeing that activity taking place at the present time.

The Chairman: Mr. Brightwell.

Mr. Brightwell: Thank you, Mr. Chairman. Mr. McDermid, you have mentioned the fact that the PIP program did have some beneficial spin-offs where we found oil and more reserves. You have also mentioned the fact that it was drilling for money. I wonder, do we have any yardstick to say just how inefficient the program was in net return to Canada? Are there any figures that demonstrate the waste of money?

Mr. McDermid: Yes. That is a tricky question. If I can . . .

Mr. Waddell: Look at Gulf in the Beaufort, some of their . . .

Mr. McDermid: I am sure that, as with any program, you can find there was waste and so on. I cannot see how you can take a look at the expenditures now and compare them to the results because drilling is still going on. The product really has not started flowing yet. The returns have not been shown on the invested capital in those areas, so I would think it is too soon to tell. Were there administrative problems with the program? Yes, there were. If I am not mistaken, I think they were exposed and looked at by the Public Accounts Committee in some detail. So there were problems. There were administrative problems with the program, yes.

Mr. Brightwell: In the present situation, you have to make decisions based on your own dollars as to whether you will drill or not. What would you anticipate the success rate in wells would be in any of the areas where drilling is going on? Will it increase?

• 1225

Mr. McDermid: Yes, the raw exploration stage, if I can put it that way, is over. Now we are into the second phase, which is to see how big these reserves are. So we are starting the delineation wells and moving out from the discoveries to see what kind of reserves are there. Then there will be another phase of tapping that, I guess, and delivering the product to market which, in most instances that we are looking at right now, is a few years down the road. In any of the projects we have on the frontier now—mind you, Bent Horn delivered their 100,000 barrels of oil—five to ten years from now is what we are talking about.

The Chairman: Mr. Foster.

Mr. Foster: Thank you, Mr. Chairman. I want to recognize that Mr. Carruthers is with the committee today. When he was a journalist with *The Globe and Mail* and other journals, I think he certainly kept Canadians very well informed of energy

[Traduction]

si on fixait des prix plus élevés au Canada. Pourquoi les consommateurs canadiens devraient-ils payer plus alors que nous exporterions aux États-Unis ce même produit où nous le vendrions moins cher? À ceci, je répondrai non. Je n'aimerais pas que le prix soit supérieur.

Je voulais ajouter qu'il est intéressant de constater que les coûts de forage sont bas actuellement. La conjoncture est bonne pour que le secteur s'équipe et nous constatons là des résultats.

Le président: Monsieur Brightwell.

M. Brightwell: Merci, monsieur le président. Monsieur McDermid, vous avez dit que le programme PESP avait eu des retombées bénéfiques puisque nous avons découvert du pétrole, de nouvelles réserves. Vous avez dit également que les sommes consacrées ont servi au forage. Avez-vous des critères qui permettent de mesurer dans quelle mesure le programme a été inefficace, quel a été le gain net pour le Canada? Avez-vous des chiffres pour prouver qu'il y a eu gaspillage?

M. McDermid: Oui. La question est délicate. Si je peux . . .

M. Waddell: Prenez le cas de Gulf dans la mer de Beaufort . . .

M. McDermid: Comme dans le cas de tous les programmes, il y a toujours du gaspillage. On ne peut toutefois pas comparer les dépenses jusqu'à présent aux résultats obtenus car le forage se poursuit. Nous n'avons pas encore le produit final. On n'a pas démontré le rendement par rapport aux immobilisations dans ces régions-là car il est encore trop tôt pour dire quoi que ce soit. Y avait-il des problèmes administratifs dans le cas de ce programme? Effectivement il y en avait. Si je ne me trompe pas, ils ont été révélés et analysés en détail au comité des comptes publics. Il y a donc eu des problèmes, et des problèmes administratifs effectivement.

M. Brightwell: Dans la situation actuelle, il vous faut prendre des décisions quant aux sommes que vous engagez, à savoir si vous allez forer ou non. D'après vous, quel sera le taux de succès du forage en cours actuellement? Est-ce que ce taux va augmenter?

M. McDermid: En effet, la phase de la première prospection est terminée, pour ainsi dire. Nous en sommes maintenant à la deuxième phase, c'est-à-dire à celle qui permettra de déterminer l'étendue des réserves. On commence à forer les puits de délimitation, c'est-à-dire, après la découverte, l'évaluation de celle-ci. Ensuite, il y aura la mise en valeur, et par la suite, la livraison du produit sur le marché qui, dans la plupart des cas représente . . . Pour les projets dans les secteurs non conventionnels, cela veut dire dans cinq ou dix ans—quoique Bent Horn ait déjà livré ses 100 milles barils de pétrole.

Le président: Monsieur Foster.

M. Foster: Merci, monsieur le président. Je tiens à souligner la présence de M. Carruthers au Comité aujourd'hui. Du temps qu'il était journaliste au *Globe and Mail* et à d'autres journaux, je pense qu'il a très bien renseigné les Canadiens sur

[Text]

activities both in the country and in the Department of Energy, Mines and Resources, as I recall, back in the 1970s.

Mr. McDermid suggested that with the PIP regime exploration and activities were going on and 90¢ dollars were being spent. With the new regime, what is the actual cost to the exploration and development companies? What will the difference be?

Mr. McDermid: For exploration, we figure at 40¢ out of pocket.

Mr. Carruthers: Yes. In other words, you have to try to turn it around. To the company it is what it costs him, and under the PIP program there were really two costs. We are talking about the least cost, because some companies paid more out of their own pocket. But for the highest Canadian companies it could either be 10¢ or 20¢, depending on whether or not they were taxable. For the multinationals, typically, when you take tax into consideration it was running at around 40¢ or 50¢ out of pocket. After PIP, post-PIP, the typical cost will be 40¢ out of pocket. For your purpose you are saying: Okay, we are going from 10¢ or 20¢ out of pocket to roughly 40¢ out of pocket, typically.

Mr. Foster: So for each dollar you spend the government is putting up 60¢.

Mr. Carruthers: Yes, that is typical.

Mr. Foster: Depending on whether you... But the big difference really is that you have to be a taxable company to do this.

Mr. Waddell: It sounds like socialism.

Mr. Carruthers: Again, I will repeat the point that was made earlier. Most of the companies will take advantage of...

Mr. Foster: They will all be taxable companies now.

Mr. Carruthers: Most of them will take advantage of the taxes. For those who cannot currently take advantage of it they do have a number of options, and one of them is basically to arrange to have it flow through to someone who is taxable.

Mr. Foster: In appendix 1, it lists here—and I guess this is for 1984—the annual report of the PIP program. Mr. McDermid said there was a real mining of the federal treasury, really. On reflection, I wonder if Mr. ...

Mr. McDermid: I did not say that. Mr. Waddell said that.

Mr. Foster: Oh, Mr. Waddell said that. But I have heard it alluded to in *Doig* and some of those periodicals that it was all boondoggle.

I wonder if Mr. Carruthers could go through this list and identify the ones that were deceitful, or in your view, where the money was improperly spent by the government. Is it possible to identify them? If money has been wasted by the government in the PIP program, I think it would be really useful if we

[Translation]

les activités dans le secteur énergétique tant au pays qu'au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dans les années 70, si je me souviens bien.

M. McDermid a dit que sous le régime du PESP, les activités d'exploration et autres étaient financées à 90 p. 100. Sous le nouveau régime, combien en coûtera-t-il aux compagnies d'exploration et de mise en valeur des ressources? Quelle sera la différence?

M. McDermid: Pour l'exploration, nous estimons qu'il faudra déboursier 40 p. 100 des coûts.

M. Carruthers: Oui. Autrement dit, il faut tourner cela d'une autre façon. C'est ce qui en coûte à la compagnie, et sous le régime du PESP, il y avait en fait deux coûts. Il s'agit donc du coût le moins élevé, parce que certaines compagnies déboursaient davantage. Pour les compagnies canadiennes les plus importantes, cela pouvait représenter 10 ou 20 p. 100, selon qu'elles étaient imposables ou non. Pour les multinationales, compte tenu des impôts, cela représentait des débours 40 ou 50 p. 100 des coûts. Après le PESP, les compagnies paieront généralement 40 p. 100 des coûts. Pour vous donc, cela veut dire que les compagnies financeront 40 p. 100 des coûts au lieu de 10 ou 20.

M. Foster: Cela veut donc dire que pour chaque dollar que vous investissez, le gouvernement y met 60c.

M. Carruthers: Oui, c'est généralement cela.

M. Foster: Selon que vous... à mais la grosse différence, c'est que vous devez être imposable pour y avoir droit.

M. Waddell: C'est du socialisme.

M. Carruthers: Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. La plupart des compagnies tireront profit des...

M. Foster: Les compagnies seront désormais toutes imposables.

M. Carruthers: La plupart d'entre elles profiteront des impôts. Les compagnies qui ne peuvent en profiter ont un certain nombre d'options, notamment celles de passer par une société qui est imposable.

M. Foster: À l'annexe 1, nous avons une liste—pour 1984, je pense—tirée du rapport annuel portant sur le programme PESP. Monsieur McDermid a dit que c'était une véritable exploitation du Trésor fédéral. À bien y penser, je me demande si M...

M. McDermid: Ce n'est pas moi qui ai dit cela; c'est M. Waddell.

M. Foster: Oh, c'est M. Waddell. Mais le *Doig* et d'autres périodiques ont parlé de gaspillage.

M. Carruthers pourrait-il parcourir la liste et identifier les compagnies frauduleuses ou celles qui, selon lui, ont reçu de l'argent du gouvernement, alors qu'elles n'y avaient pas droit. Est-il possible de les identifier? Si le gouvernement a gaspillé de l'argent dans le cadre du programme PESP, je pense qu'il

[Texte]

could identify the companies so the department could be really vigilant in the tax credit.

• 1230

Mr. McDermid: The people reading this record will be interested to know that of the list that is being referred to by my honourable doctor friend there must be at least 100 to 125—pardon me; it is more than that, because it goes over the page . . . I am not sure of the total number, but it is a great large number of companies. These companies received PIP payments on application and following the letters of the requirements, etc.

The wise expenditure of those funds has been looked at by the Standing Committee on Public Accounts back when the hon. member belonged to the government of the day, and at that time it uncovered some problems within the program.

It is not for Mr. Carruthers or for me to name a company who might have had some problems. You are going to have to get your researcher to look back into the proceedings of the Standing Committee on Public Accounts to see which ones they had problems with.

I think that was a very unfair question to ask Mr. Carruthers at this committee meeting—very uncalled for.

Mr. Foster: I would think we want to examine the existing regime before we jump into a new one to make sure that if improper payments were made by the government then that would not be done in the new regime. Anyway, I guess the Parliamentary Secretary would not be able to give that information to us.

Mr. McDermid: My reply to the statement that was made is that when the government put together the new regime they took all these factors into consideration. That was part of the study program when we put our new energy policy in place. So I can assure the hon. member that was taken into consideration and dealt with, and is dealt with in this bill and the future bills coming down.

Mr. Foster: In the existing PIP program, of the estimated \$7.3 billion what proportion would have been in the east coast offshore area, what proportion in the western sedimentary basin and what proportion in the Beaufort and arctic areas?

Mr. McDermid: If I can take a typical year, I will take 1985. Talking about PIP grants: Scotia shelf, \$250 million; Grand Bank, approximately \$500 million; Arctic Islands, about \$47 million; Beaufort-Mackenzie Valley area, \$486 million; provinces, \$114 million. For "others" they have \$132 million, and those include Northwest Territories, Yukon, Hudson Bay, Davis Strait, Labrador shelf and Gulf of St. Lawrence. That is how it was spent.

One of the interesting things about this, just so I am not misleading the committee, is that the year before, 1984, \$500

[Traduction]

serait utile d'identifier les compagnies pour que le ministère soit vraiment vigilant en ce qui concerne les crédits d'impôt.

M. McDermid: Ceux qui liront le compte rendu seront intéressés de savoir que parmi les non-figurants sur la liste dont parle mon honorable collègue, il doit y avoir au moins 100 ou 125 . . . Pardon, il y en a plus que cela, car la liste se poursuit sur la page suivante . . . Je ne suis pas sûr du nombre exact de compagnies au total, mais elles sont très nombreuses. Elles ont reçu des paiements en vertu du PESP après en avoir fait la demande, une fois produites les lettres d'entente, etc.

Le Comité permanent des comptes publics a examiné la façon dont les fonds ont été dépensés, alors que l'honorable député faisait partie du gouvernement, et cet exercice a permis de découvrir certains problèmes.

Ce n'est pas à M. Carruthers ni à moi de nommer les compagnies qui ont peut-être eu des problèmes. C'est à vous de demander à vos attachés de recherche de revoir les comptes rendus du Comité permanent des comptes publics pour trouver les compagnies où il y a eu des problèmes.

Je pense que c'est très injuste et très déraisonnable de poser une question pareille à M. Carruthers à une réunion du Comité.

M. Foster: Je pense que nous aurions intérêt à examiner le régime actuel avant de nous lancer dans un nouveau régime pour éviter que le gouvernement refasse les mêmes erreurs. De toute façon, le Secrétaire parlementaire ne semble pas pouvoir nous donner la réponse.

M. McDermid: Quand le gouvernement a élaboré le nouveau régime, tous ces facteurs ont été pris en considération. Cela a fait partie de l'exercice qui a mené à l'établissement de la nouvelle politique énergétique. Je puis donc assurer l'honorable député que ces facteurs ont été pris en ligne de compte et que le projet de loi que nous avons devant nous et les autres qui viendront s'attaquent au problème.

M. Foster: Dans le programme PESP actuellement en vigueur, comment sont répartis les 7,3 milliards de dollars environ entre les différents secteurs: l'exploration off-shore sur la côte est, le bassin sédimentaire de l'Ouest, la mer de Beaufort et l'Arctique?

M. McDermid: Prenons une année typique; 1985. Les subventions du PESP se répartissent comme suit: le plateau de la Nouvelle-Écosse, 250 millions de dollars; Grand Bank, environ 500 millions de dollars; les îles Arctique, environ 47 millions de dollars; la région de la mer de Beaufort et de la vallée du Mackenzie, 486 millions de dollars; les provinces, 114 millions de dollars. Sous la rubrique «autres», il y a 132 millions de dollars qui ont été versés notamment aux Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, à la Baie d'Hudson, au détroit Davis, au plateau du Labrador et au golfe du Saint-Laurent. Voilà comment les fonds ont été dépensés.

Je vous ferai remarquer, pour ne pas vous induire en erreur, que l'année précédente, en 1984, 500 millions de dollars sont

[Text]

million was spent on the Scotia shelf and \$315 million on Grand Bank. That changed, flipped right over, and Scotia shelf spent less in 1985 and Grand Banks more.

Mr. Foster: Thank you very much. I wonder if studies have been done by the department on the reduction in oil and gas exploration this year as a result of the PIP program winding down at the end of March, especially in the western sedimentary basin and in the other two areas. Have there been studies like that? On average, in the western basin around 30% or 33% is being paid for by the PIP grants. Are we going to see a 33% reduction in exploration after March 1?

• 1235

The Chairman: This is your last question.

Mr. McDermid: First of all, we have not seen a reduction in exploration because of PIP grants. I mean, PIP grants are still in place until March 31, 1986.

Mr. Foster: Yes, I am asking from after March 1 or rather after March 31.

Mr. McDermid: But this is not what you said. You asked whether there has been any study done on the reduction of exploration that has gone on this year. Exploration in the frontier...

Mr. Foster: I said after PIP runs out.

Mr. McDermid: —has gone down somewhat because now they have identified the areas where they want to do the work. Therefore, the raw exploration activity has dropped off somewhat. This has nothing to do with the phasing out of PIP at all. Afterwards, we are into another era. We are into another period of time in the exploration process. I thought Mr. Carruthers explained it very well a little earlier. We are into a different type of phase. You would be comparing apples and oranges, if you were to say exploration is down next year by 20% or 30% because of the PIP grants. This just is not the case. We are into this next phase in our exploration in the frontier.

Mr. Foster: Mr. Chairman, I wonder if we could ask the departmental officials to table any after the PIP grants are phased out on March 31.

Mr. McDermid: Sorry?

Mr. Foster: I was just asking if we could have the department table with the committee studies that have been done by the department on the amount of exploration that is anticipated subsequent to the phasing out of the PIP program on March 31.

The Chairman: Mr. Carruthers.

Mr. Carruthers: I will just make two comments. First of all, I think, as the committee members know, exploration activity is basically industry driven. They decide how much activity is

[Translation]

allés au plateau de la Nouvelle-Écosse, et 315 millions de dollars à Grand Bank. En 1985, la situation s'est inversée; le plateau de la Nouvelle-Écosse a dépensé moins, et Grand Bank davantage.

M. Foster: Merci beaucoup. J'aimerais savoir si des études ont été faites au ministère sur la réduction des activités d'exploration du pétrole et du gaz cette année, par suite de l'arrivée à échéance à la fin du mois de mars du programme PESP, particulièrement dans le bassin sédimentaire de l'Ouest et dans les deux autres régions. De telles études ont-elles été faites? En moyenne, l'exploration dans le bassin de l'Ouest est subventionné à environ 30 ou 33 p. 100. Verrons-nous une réduction de 33 p. 100 dans les activités d'exploration après le 1^{er} mars?

Le président: C'est votre dernière question.

M. McDermid: Tout d'abord, nous n'avons vu aucune réduction des activités d'exploration à cause des subventions du PESP. Celles-ci demeurent en vigueur jusqu'au 31 mars 1986.

M. Foster: Oui, mais après le 1^{er} mars, ou plutôt après le 31.

M. McDermid: Ce n'est pas ce que vous avez dit. Vous avez demandé si des études avaient été faites sur la réduction des activités d'exploration cette année. L'exploration dans les secteurs non conventionnels...

M. Foster: J'ai dit après la fin du PESP.

M. McDermid: ... a ralenti parce qu'on sait maintenant où l'on veut travailler. En conséquence, l'exploration primaire a baissé un peu. Cela n'a absolument rien à voir avec la fin du PESP. Nous entrerons dans une nouvelle ère. Nous entrerons dans une nouvelle phase d'exploration. Je pensais que M. Carruthers l'avait très bien expliqué tout à l'heure. Nous entrerons dans une nouvelle phase. Cette transition ne permet donc pas de comparaison, et il serait faux de dire que l'exploration aura ralenti l'an prochain de 20 ou 30 p. 100 à cause des subventions du PESP. Ce n'est tout simplement pas le cas. Nous entrons dans une nouvelle phase d'exploration des secteurs non conventionnels.

M. Foster: Monsieur le président, pourrions-nous demander aux fonctionnaires du ministère de remettre au Comité toutes les études qu'ils ont en main sur les perspectives d'exploration après la fin des subventions du PESP le 31 mars.

M. McDermid: Pardon?

M. Foster: Je demandais si l'on ne pourrait pas remettre au Comité les études faites par le ministère sur les perspectives d'exploration après l'échéance du programme PESP le 31 mars.

Le président: Monsieur Carruthers.

M. Carruthers: J'ai deux commentaires à faire. Pour commencer, comme les membres du Comité le savent, je pense que l'exploration est une activité qui repose essentiellement sur

[Texte]

going to take place in any particular period of time, based on a whole number of factors. All the department has done, certainly within the Petroleum Incentives Administration, is to try as best we can to forecast, based on information provided to the administration on a confidential basis, what activity is going to look like. We are constrained by our legislation from publishing any of the information.

The other thing I think might comfort the committee members is the fact that if you look at the various oil industry journals you will see that activity in this quarter is extremely high. You cannot get a rig in Alberta or in the Territories. It is so high because the companies, with their financial hats on, have anticipated that one of the factors is going to change, so they have decided to get a lot more activity done in the first quarter. If you look over the full calendar year, you will probably see that the activity on balance has not changed very much.

It is very difficult for us to say what the oil companies are going to do, because they are the ones that ultimately decide whether they do or do not. It is based on an enormous number of factors.

An hon. member: This is correct.

Mr. Foster: Well, Mr. Chairman, I am not disagreeing that it is very difficult. I am just asking if these studies could be tabled.

The Chairman: Mr. Foster, I am sorry, your time is up. Of course, I do not have any more questioners on my list. Mr. Waddell?

Mr. Waddell: Yes, just a couple here. Of course, Mr. Carruthers, you are constrained by your legislation as to what you can give out about what individual companies are going to do. I wonder if you are in a position to give any general projections in better response to my previous question about employment and exploration in the east coast, for example, in the next couple of years.

Mr. Carruthers: Perhaps I could take it under advisement. We will see if we can put something together for the committee. I am sure we can provide something. It unfortunately may be quite limited because of our legislative restrictions.

Mr. Waddell: Let me give you a response. You might consider this.

• 1240

Allan Ruffman, the Vice-President of Geomarine Associates Limited, in December told a Perspective '86 Conference in Halifax that a dozen wells were in in 1986, and as many as eight rigs operated. He expected that there would be only about 15% of the previous action. The Canada Oil and Gas Lands Administration estimated that employment in the province's offshore would be halved in 1986. He also said that based on the stated intention of east coast explorers there would probably be a 40% to 50% reduction in drilling and a 70% drop in the number of active rigs, for a 50% decline in

[Traduction]

l'industrie. C'est elle qui décide du niveau d'activités au cours d'une période donnée, en fonction de toute une série de facteurs. Tout ce que le ministère a fait, lui, du moins au niveau de l'administration du programme d'encouragement du secteur pétrolier, c'est d'essayer de prévoir du mieux possible, en fonction de l'information qui lui est fournie sur une base confidentielle, le niveau d'activités auquel on peut s'attendre. La loi nous interdit de publier toute information.

Si cela peut rassurer les membres du Comité, les différents journaux de l'industrie pétrolière font état d'une très forte activité au cours du présent trimestre. Il est impossible d'obtenir des installations de forage en Alberta ou dans les territoires. L'activité est forte parce que les compagnies, avec leur sens des finances, ont prévu que quelque chose allait changer et ont décidé par conséquent de faire beaucoup plus d'exploration au cours du premier trimestre. Vous verrez probablement que sur toute l'année, le niveau d'activités n'aura pas tellement changé.

Il est très difficile de prédire ce que les compagnies pétrolières vont faire, parce que ce sont elles qui décident à la fin du compte. Leur décision repose sur de très nombreux facteurs.

Une voix: C'est vrai.

M. Foster: Monsieur le président, j'admets que ce n'est pas facile. Je demande simplement s'il ne serait pas possible d'avoir ces études.

Le président: Monsieur Foster, je m'excuse, mais votre temps est écoulé. Naturellement, je n'ai pas d'autres noms sur ma liste. Monsieur Waddell?

M. Waddell: Oui, j'ai quelques questions à poser. Évidemment, monsieur Carruthers, la loi vous interdit de divulguer de l'information sur les projets des compagnies. Pourriez-vous cependant nous donner une idée générale, pour revenir à la question que je vous ai posée tout à l'heure, de ce que sera la situation de l'emploi et de l'exploration sur la côte est au cours des prochaines années.

M. Carruthers: Je peux prendre votre question en note. Nous verrons ce que nous pourrions faire pour le Comité. Je suis sûr que nous pourrions produire quelque chose. Malheureusement, la réponse sera sans doute peu détaillée, compte tenu des contraintes que nous impose la loi.

M. Waddell: Permettez-moi de vous donner une réponse. Voyons ce que vous pensez de ceci.

Allan Ruffman, le vice-président de *Geomarine Associates Limited*, a déclaré lors d'une conférence perspective 86, qui a eu lieu en décembre dernier, à Halifax, qu'il y avait une douzaine de puits pour 1986, et jusqu'à huit installations de forage en opération. Il prévoyait qu'il y aurait seulement environ 15 p. 100 du niveau précédent d'activités. L'administration des terres pétrolifères et gazéifères du Canada prévoit que l'emploi dans le secteur de l'exploration offshore de la province sera réduit de moitié en 1986. Il a également dit que, compte tenu des intentions déclarées des prospecteurs de la

[Text]

overall activity. He said with the elimination of the replacement of exploration grants by tax breaks, however, the smaller companies may be "out of the offshore game".

There are all kinds of other quotes I could give you on the fact that Canadian companies are going to be out. One commentator said the balloon has burst and the politicians seem to be the last people to realize it.

Mr. McDermid: What balloon is he referring to?

Mr. Waddell: He is referring to the exploration boom on the east coast. That is what he is referring to.

Mr. McDermid: May I just comment on what Mr. Waddell said there? I think they would make excellent questions for IPAC and CPA when they come. They are the ones that do the exploration. They are the ones that get out there and gamble and do the tough you would get an answer.

Mr. Waddell: All right, I shall. I will ask you this, Mr. McDermid, on behalf of the government, now that you are in government. Your party opposed the PIP, as my party did, as we both opposed the National Energy Program, contrary to what your Prime Minister said the other day, and you will recall that we opposed this particular program. Canadians now have an investment here of about \$8 billion. That is an enormous amount of money. You talk about deficit problems, but there is \$8 billion. It is hard to visualize. I do not know what \$1 billion looks like, but \$8 billion... I want to ask you—and Mr. Carruthers, if he wants to take a crack at it, could answer it too—how are we going to get this money back?

Mr. McDermid: That is a good question, and I guess the answer is this: through the discoveries that we are making, the Ventures, the Hibernias, the Bent Horns, the Mackenzie Valleys, the Beaufort Seas, when they come onstream and start producing, that is when the benefits will accrue to the country, in jobs, security of supply. If the hon. member... I do not know if he has taken a trip to the North Sea or not. Just take a trip to Stavanger, Norway, as an example, to take a look at the construction jobs that are there, the building of delivery rigs that is going on. Take a look at the shipbuilding areas in Stavanger, where they not only build the ships but they build the platforms on which the hotels and the rigs and the pumping equipment and so on... There are immense benefits that will accrue to this country down the road.

Return on investment? I guess that is something we are going to have to see down the road. Right now we do not know what it is going to be.

[Translation]

côte est, les forages vont probablement diminuer de 40 à 50 p. 100, et le nombre le plus actif diminuera de 70 p. 100, soit une diminution de 50 p. 100 de l'activité globale. Il a ajouté que suite à l'élimination du remplacement des subventions à la prospection par des concessions fiscales, les petites compagnies pourraient fort bien sortir du secteur des forages en mer.

Il y a bien d'autres citations encore que je pourrais vous lire et qui corroborent le fait que les compagnies canadiennes vont disparaître. Un analyste disait que le ballon avait éclaté et que les hommes politiques semblaient être les derniers à l'avoir compris.

M. McDermid: De quoi voulait-il parler?

M. Waddell: De l'explosion de la prospection sur la côte est. C'est de cela qu'il voulait parler.

M. McDermid: Puis-je ajouter quelques mots aux propos de M. Waddell? Ce serait à mon avis d'excellentes questions à poser aux gens de l'AIPC et de l'ACP lorsqu'ils viendront déposer. Ce sont eux en effet qui font de la prospection. Ce sont eux qui vont là-bas, qui prennent les risques et qui font le gros boulot. Je suis persuadé que si vous leur posez ce genre de questions, vous obtiendriez vos réponses.

M. Waddell: Parfait, c'est ce que je vais faire. Voici une question pour vous, monsieur McDermid, puisque vous représentez le gouvernement. Votre parti s'est opposé au PESP, comme le mien d'ailleurs, étant donné que nous étions tous deux contre le Programme énergétique national, contrairement à ce que votre premier ministre déclarait l'autre jour d'ailleurs, et vous vous souviendrez que nous nous étions opposés à ce programme en question. Actuellement, les Canadiens y ont investi environ 8 milliards de dollars, ce qui est un montant colossal. Vous parlez du problème du déficit, mais il y a là 8 milliards de dollars. C'est un peu difficile à visualiser. Je ne sais pas à quoi peut bien ressembler 1 milliard de dollars, alors 8 milliards de dollars... Voici ce que je voulais vous demander—et si M. Carruthers veut y aller de sa personne lui aussi, il pourrait également répondre—comment allons-nous récupérer cet argent?

M. McDermid: C'est une excellente question, et j'imagine que la réponse donnerait à peu près ceci: avec toutes les découvertes que nous faisons, Venture, Hibernia, Bent Horns, la Vallée du Mackenzie, la mer de Beaufort, lorsque tous ces gisements commenceront à entrer en exploitation, c'est le pays tout entier qui en profitera, les emplois seront créés, notre approvisionnement sera garanti. Si le député... Je ne sais pas s'il a déjà visité les installations de la mer du Nord. Allez voir par exemple en Norvège, à Stavanger, constater par vous-même l'activité qui s'y déploie dans le domaine de la construction, la construction par exemple de plates-formes de livraison. Regarder les chantiers navals de Stavanger, on y construit non seulement des bateaux, mais encore des plates-formes sur lesquelles sont installés les hôtels et les derricks de forage, le matériel de pompage et ainsi de suite... En fin de compte, notre pays va en dériver énormément de bénéfices.

Le rendement de l'investissement? Que nous allons devoir calculer après un certain temps, mais pour l'instant nous n'en savons rien.

[Texte]

Mr. Waddell: In response to the Conservative member from Perth asking about difficulties with the PIP and so on, I just quote from *The Politics of Energy*, which is Doern and Toner's book . . .

Mr. McDermid: You said you were going to loan that to me.

Mr. Waddell: It is a fantastic book in terms of this. I am just quoting from page 219. The member from Perth can see the difficulty that we have and see why some of us are so adamant that Canadian companies should not be squeezed out of the frontier now they are in there. I quote:

Despite its extensive criticism of the NEP, Gulf maintained its commitment to its major Beaufort Sea exploration program. In a series of negotiations between mid-1980 and the end of 1983 with the federal government over the approval of its radical new drilling system and exploration agreements, Gulf developed a reputation throughout the COGLA network as a difficult project sponsor, which gave inadequate regard to maximizing Canadian content and industrial benefits. Gulf was criticized for not giving Canadian firms adequate time to bid for contracts, for not providing complete information on performance requirements and for designing out Canadian equipment. Only after the application of power at the top, through a series of meetings between the Minister of Industry, Trade and Commerce and the president of Gulf, was Gulf brought around to giving Canadian companies full and fair opportunity.

• 1245

During this same period, Gulf ran a series of full page newspaper advertisements, stressing the Canadian roots of its executives and the benefits to Canadian business all across Canada of Gulf's procurement policies; right down to listing the local cafés frequented by Gulf employees in prairie oil towns.

It is now estimated that after all the government arm-twisting, Canadian content in the massive nearly \$700 million drilling system is about 50%. Gulf later tried to depreciate the \$700 million drilling equipment over three years. This escalated the cost per well and was widely regarded as an attempt by Gulf to exploit the PIP grant system. The off-shoot of this escalated cost would be higher PIP grants from the federal treasury. Gulf Canada's Canadian partner, Canterra Energy Limited, a subsidiary of the half federally owned Canada Development Corporation, objected to the use of the equipment and its cost, and eventually withdrew from some segments of the project for this and other reasons.

[Traduction]

M. Waddell: Pour répondre au député conservateur de Perth qui parlait notamment des difficultés du PESP, je vais vous lire une citation de l'ouvrage de Doern et Toner intitulé *The Politics of Energy*

M. McDermid: Vous avez dit que vous me le prêteriez.

M. Waddell: À cet égard, c'est un livre extraordinaire. Je vous cite la page 219. Le député de Perth constatera facilement le problème que nous nous posons et il comprendra pourquoi certains d'entre nous insistent tellement pour que les compagnies canadiennes qui y sont déjà implantées, ne soient pas contraintes d'abandonner les régions productives non conventionnelles. Voici ma citation:

Malgré une critique virulente du PEN, la Gulf a maintenu son niveau de participation à son grand programme de prospection dans la mer de Beaufort. À l'occasion d'une série de négociations qui ont eu lieu entre le milieu de 1980 et la fin de 1983 avec le gouvernement fédéral pour faire accepter un système de forage radicalement nouveau et aboutir à des ententes de prospection, la Gulf a acquis, dans tout le réseau de l'APGTC, la réputation d'un commendaire difficile, un commendaire qui tenait insuffisamment compte de la nécessité d'insister sur le contenu canadien et les retombées industrielles. La Gulf a été critiquée parce qu'elle ne donnait pas suffisamment de temps aux entreprises canadiennes pour soumissionner, parce qu'elle ne procurait pas tous les renseignements requis sur les termes de rendement et de performance requis ainsi que pour la conception de matériel d'origine canadienne. Il fallut attendre des pressions exercées depuis le sommet, suite à une série de rencontres avec le ministre de l'Industrie et du Commerce et le président de la compagnie pour que la Gulf finisse par accorder aux entreprises canadiennes les mêmes chances qu'aux autres.

Pendant la même période, la Gulf avait fait publier une série de pages complètes de publicité dans les journaux pour insister sur le fait que ses cadres supérieurs étaient d'origine canadienne et que ses politiques d'achat profitaient à l'entreprise canadienne dans tout le pays; elle allait même jusqu'à donner la liste des cafés que fréquentaient les employés de la Gulf dans les villes pétrolières des prairies.

On estime également qu'après toutes ces pressions exercées par le gouvernement, le contenu canadien de l'énorme système de forage qui représente près de 700 millions de dollars est de l'ordre de 50 p. 100. Ultérieurement, la Gulf a essayé d'obtenir la dépréciation en trois ans de ses 700 millions de dollars de matériel de forage, ce qui a eu pour conséquence de faire grimper le coût par puits, et la chose avait alors été communément considérée comme une tentative adroite, de la part de la Gulf, pour exploiter le système des subventions PESP. Les retombées de cette flambée du prix de revient auraient été une augmentation du niveau des subventions PESP à assumer par le Trésor fédéral. Le partenaire canadien de Gulf Canada, *Canterra Energy Limited*, qui est une filiale de la Corporation de développement du Canada qui appartient pour moitié au

[Text]

So you can see, in fact, some of the reality that was going on with the PIP grants and the struggle regarding Canadian content.

I have one further question. What happens to you, Mr. Carruthers, now that the PIP grants have been phased out? Will your job disappear?

Mr. Carruthers: Bill C-92 is the Canadian Petroleum Resources Act. I am now going over to COGLA, to help get that through the House.

As committee members know, the PIP program continues in existence until the end of 1987. There will be an awful lot of work to be done after that to make sure claims are processed properly, that appropriate follow-up audits are done. So a lot of work will have to be done in order to phase this program out. I know that all the companies want to see that done.

Mr. Waddell: Thank you.

The Chairman: Mr. Foster.

Mr. Foster: Is the department going to try to table with the committee their projections, for the next fiscal year, of oil and gas exploration in the three main areas of the country?

Mr. McDermid: Would you expand on your request, please.

Mr. Foster: Will the department be tabling whatever studies it has done on projections of oil and gas exploration starting April 1?

Mr. McDermid: We will see what we can do, if it is within our scope. I would again suggest, respectfully, that you might ask members of CPA and IPAC how they think they are going to do with exploration next year.

Mr. Foster: We probably will.

Mr. McDermid: In 1985, they had a record year for exploration, and a lot of that had nothing to do with the PIP grants. This government has brought in a new energy policy which frees up industry to go out and explore.

Mr. Foster: We have talked about the cost of PIP to the government. Companion to that \$7.3 billion, which is estimated over the period, how much was spent by the industry? Did those PIPs go out on an average of . . . ? What had to be spent by the industry? Obviously, it was not all at 90%.

Mr. Carruthers: I will give you an example again, and a lot of these numbers are not yet firm. For example, in 1984, of the \$1.7 billion, almost \$1.6 billion of it was spent to . . . Almost

[Translation]

gouvernement fédéral avait manifesté son opposition à l'utilisation du matériel et à son coût, et il finit, notamment pour cette raison-là, par se retirer de certaines composantes du projet.

Vous voyez donc là une partie de la réalité du programme des subventions PESP et de la bataille qui s'est livrée au sujet du contenu canadien.

Il me reste une dernière question. Que se passe-t-il dans votre cas, monsieur Carruthers, puisque les subventions PESP ont été éliminées? Votre poste va-t-il disparaître?

M. Carruthers: Le projet de loi C-92 est la loi sur les ressources pétrolières du Canada. Je vais maintenant passer à l'APGTC pour aider à faire passer la loi par le processus législatif.

Comme le savent les députés, le programme PESP restera en vigueur jusqu'à la fin de 1987. Il y aura énormément de travail à faire après cette date, ne serait-ce que pour vérifier si toutes les demandes sont convenablement étudiées et si les vérifications postérieures nécessaires ont bien lieu. Il y aura donc beaucoup à faire pour réduire progressivement le programme. C'est d'ailleurs ce que désirent toutes les compagnies.

M. Waddell: Merci.

Le président: Monsieur Foster.

M. Foster: Le ministère va-t-il essayer de déposer au Comité ses projections pour la prochaine année financière, les projections relatives aux activités de prospection pour le pétrole et le gaz dans les trois grandes régions de prospection du Canada?

M. McDermid: Pourriez-vous être plus précis, s'il vous plaît?

M. Foster: Le ministère va-t-il déposer les études qu'il a effectuées pour établir ses projections en matière d'activités de prospection pour le pétrole et le gaz prévues pour le 1^{er} avril?

M. McDermid: Nous allons voir ce que nous pouvons faire, si du moins cela est de notre ressort. Je voudrais encore une fois vous recommander de demander aux représentants de l'ACP et de l'AIPC ce qu'ils escomptent faire en matière de prospection l'an prochain.

M. Foster: C'est ce que nous ferons probablement.

M. McDermid: L'année 1985 a été une année record pour la prospection, mais cela n'a rien eu à voir avec les subventions. Le gouvernement a introduit une nouvelle politique énergétique qui permet beaucoup plus facilement à l'industrie de procéder à la prospection sur place.

M. Foster: Nous avons parlé du coût du programme PESP pour le gouvernement. Outre ses 7.3 milliards, qui représente l'estimation correspondante pour la période en question, combien l'industrie a-t-elle dépensé? Ces subventions ont-elles été versées en moyenne . . . ? Qu'est-ce que l'industrie a dû dépenser? De toute évidence, pas la totalité à 90 p. 100.

M. Carruthers: Je vais vous donner encore une fois un exemple, bien que ces chiffres ne soient pour la plupart pas définitifs. Ainsi, en 1984, sur un total de 1.7 milliard de

[Texte]

\$1.6 billion of it was spent to the highest level of the PIP grants, what they call level 4; a small amount, about \$18 million, was given to companies that were just below the highest level; and about \$100 million was given to the foreign companies, who only get 25%. As you will remember, it was 80% for the highest level and 25% for the lowest level. But you have to do it company by company to get an honest answer, because each company's taxable situation is different, and how they take advantage of the tax . . .

• 1250

Mr. Foster: You do not have totalized figures?

Mr. Carruthers: There is no way we can do it.

Mr. McDermid: It does not mean anything.

Mr. Foster: Well, it would mean it if we had it. The question was put as to what we get for this. Obviously we know a great deal more about the Beaufort; we know a great deal more about the east coast offshore and the Venture areas and so on.

Do you have any estimate, especially in the frontier areas, of how much additional oil has been identified, petroleum and gas, during the period of the PIP program?

Mr. McDermid: I do not have that figure on hand. As a matter of fact, they are still doing delineation wells right now to do that very assessment, to see what is there. I am not aware of a figure on that at present. I would be happy to look to see if I can find that and get it to you.

Mr. Foster: I think that is the way to assess it: Have we increased the reserves by so many billion barrels of oil and so many trillion cubic feet of natural gas in order to identify . . . ? The object of the exercise was the need to know. As I recall, the whole PIP program was to swing the exploration to the frontier to identify. We have gone through and we are approaching the end of the exercise. We certainly know individuals, but it would be interesting to know, if we could have that provided to the committee, just what reserves have been identified to date.

Mr. McDermid: In approximate figures, if I can give you this, about \$100 billion of oil and about \$75 billion of gas have been discovered to date in Canada's frontier.

Mr. Waddell: Is that this week's oil prices or last week's?

Mr. McDermid: That is a fair question. It was figures from a couple of weeks ago. That is why I am qualifying these things as being approximate.

[Traduction]

dollars, près de 1.6 milliard ont été à des subventions PESP au niveau le plus élevé, ce qu'on appelle le niveau 4, et un faible pourcentage seulement, soit 18 millions de dollars environ, a été versé à des compagnies qui se situaient juste en deça du niveau le plus élevé; 100 millions de dollars environ ont été accordés à des compagnies étrangères, qui ne touchent que 25 p. 100. Vous vous en souviendrez, le chiffre était de 80 p. 100 pour le niveau le plus élevé et de 25 p. 100 pour le niveau le plus bas. Mais il faut procéder compagnie par compagnie pour avoir une réponse valable étant donné que chaque compagnie a une situation fiscale bien particulière et chacune tire partie des concessions fiscales . . .

M. Foster: Vous n'avez pas les chiffres globaux?

M. Carruthers: Il est impossible de les calculer.

M. McDermid: Ils ne veulent rien dire de toute façon.

M. Foster: Ils voudraient dire quelque chose si nous les avions. On vous a demandé ce que nous allions obtenir en contrepartie. Il est évident que nous connaissons beaucoup mieux maintenant le secteur de la mer de Beaufort et nous connaissons également beaucoup mieux le secteur hauturier de la côte est, le secteur Venture et ainsi de suite.

Avez-vous une idée, et je parle en particulier des secteurs non conventionnels, des réserves de pétrole et de gaz supplémentaires qui ont pu être circonscrites pendant le programme PESP?

M. McDermid: Je n'ai pas ce chiffre sous la main et, d'ailleurs, les compagnies sont encore en train de forer des puits de délimitation pour arriver à le calculer, pour savoir au juste ce qui s'y trouve. Je ne pense pas qu'il y ait de chiffre pour l'instant, mais je serais heureux de vérifier et, s'en trouve un, de vous le communiquer.

M. Foster: Je pense qu'on peut évaluer la situation de la façon suivante: avons-nous augmenté nos réserves d'autant de milliards de barils de pétrole et d'autant de billions de pieds cubes de gaz naturel afin précisément de circonscire . . . ? Effectivement, si on s'est livré à ce genre d'opération, c'est qu'il fallait le savoir. Si je me souviens bien, tout le programme PESP avait pour objet d'arriver à circonscire les gisements grâce aux activités de prospection dans les secteurs non conventionnels. C'est ce qui s'est passé et l'opération est presque terminée. Nous connaissons évidemment certains chiffres, mais il serait utile de savoir aussi, si le Comité pouvait recevoir ce renseignement, le chiffre exact des réserves qui ont pu être circonscrites jusqu'à présent.

M. McDermid: D'une façon approximative, je pourrais vous dire que, jusqu'à présent, les secteurs pétrolières non conventionnels du Canada ont donné environ 100 milliards de dollars de pétrole et 75 milliards de dollars de gaz naturel.

M. Waddell: Vous parlez des prix de cette semaine ou de la semaine dernière?

M. McDermid: Excellente question. Ces chiffres remontent à une ou deux semaines et c'est la raison pour laquelle je parlais d'approximation.

[Text]

We are told that this is about 10% of the area's potential. So that gives you an idea of the scope that is out there, and the industries now know that and they are in there and they are excited about it and they are involved in it. But we must also remember that it is very expensive to produce. Some of it may never be produced, whether climatic conditions are just too onerous or whatever it may be. But it represents a huge, huge potential for economic activity and energy security for our country.

Mr. Foster: How much of the \$100 billion and \$75 billion was delineated or identified during the PIP years?

Mr. McDermid: I am told the majority of it. Sure.

Mr. Foster: And you say that is projected to be about 10% of what projectionists think is there?

Mr. McDermid: Potential.

Mr. Foster: Potential, yes. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: The meeting stands adjourned until next Tuesday, February 11, at 3.30 p.m.

[Translation]

On nous a dit que ce chiffre représente environ 10 p. 100 du potentiel de ces secteurs. Cela vous donne donc une idée de l'envergure de la chose et les industries le savent fort bien, elles y sont actives et elles sont enthousiastes. Nous ne devons pas non plus oublier toutefois que l'exploitation de ces gisements est très coûteuse. Certains de ces gisements pourraient ne jamais être exploités, par exemple en raison de la rigueur des conditions climatiques. Il n'empêche pas moins que ces réserves représentent un énorme potentiel d'activité économique et de sécurité énergétique pour notre pays.

M. Foster: Sur ces 100 milliards de dollars et ces 75 milliards de dollars, quel est le pourcentage qui a pu être circonscrit pendant le programme PESP?

M. McDermid: La plus grosse partie, me dit-on. C'est certain.

M. Foster: Et vous dites que ce chiffre représenterait environ 10 p. 100 du potentiel selon les prévisions?

M. McDermid: Du potentiel.

M. Foster: Du potentiel, c'est cela. Je vous remercie monsieur le président.

Le président: La séance est levée. La prochaine réunion aura lieu le mardi 11 février à 15h30.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9
En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Energy, Mines and Resources:

Mr. Jeffrey B. Carruthers, Director General, Policy and
Rulings, Petroleum Incentives Administration.

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

M. Jeffrey B. Carruthers, directeur général, Politiques et
décisions, Administration des mesures d'encouragement
du secteur pétrolier.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 2

Fascicule n° 2

Tuesday, February 11, 1986

Le mardi 11 février 1986

Chairman: Richard Grisé, M.P.

Président: Richard Grisé, député

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Legislative Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité législatif sur le*

BILL C-85

PROJET DE LOI C-85

An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act

Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference

Ordre de renvoi

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-85

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-85

Chairman: Richard Grisé, M.P.

Président: Richard Grisé, député

MEMBERS/MEMBRES

Harry Brightwell
Michel Champagne
Albert Cooper
Maurice Foster
Paul Gagnon
John Gormley
Ken James
Morrissey Johnson
Alex Kindy
Russell MacLellan

John McDermid
George Minaker
Dave Nickerson
Lorne Nystrom
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Barbara Sparrow
Brian Tobin
Ian Waddell
Geoff Wilson—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 70(6)(b)

On Thursday, February 6, 1986:

Albert Cooper replaced Dennis H. Cochrane;
John Gormley replaced Fred King;
Barbara Sparrow replaced Darryl L. Gray;
John McDermid replaced Barry Moore.

Conformément à l'article 70(6)b) du Règlement

Le jeudi 6 février 1986:

Albert Cooper remplace Dennis H. Cochrane;
John Gormley remplace Fred King;
Barbara Sparrow remplace Darryl L. Gray;
John McDermid remplace Barry Moore.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 11, 1986

(2)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act, met at 3:35 o'clock p.m. this day, the Chairman, Richard Grisé, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Michel Champagne, Maurice Foster, Paul Gagnon, Russell MacLellan, John McDermid, George Minaker, Dave Nickerson, Lawrence O'Neil, Barbara Sparrow, Ian Waddell and Geoff Wilson.

Witnesses: From the Independent Petroleum Association of Canada: Art R. Price, Chairman IPAC, President Husky Oil; John A. Howard, Chairman IPAC Land & Frontier Committee, President Aberford Resources and Robert R. Andrews, Managing Director, IPAC.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, January 28, 1986, relating to Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, February 6, 1986, Issue No. 1*).

The Committee resumed consideration of Clause 1.

Robert Andrews made a few opening remarks.

John Howard made a statement.

The witnesses answered questions.

At 5:37 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m., Wednesday, February 12, 1986.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 11 FÉVRIER 1986

(2)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, se réunit, ce jour à 15 h 35, sous la présidence de Richard Grisé, (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Michel Champagne, Maurice Foster, Paul Gagnon, Russell MacLellan, John McDermid, George Minaker, Dave Nickerson, Lawrence O'Neil, Barbara Sparrow, Ian Waddell, Geoff Wilson.

Témoins: De l'Independent Petroleum Association of Canada: Art R. Price, président de l'IPAC, président de Husky Oil; John A. Howard, président du *Land & Frontier Committee* de l'IPAC, président de l'*Aberford Resources*; Robert R. Andrews, administrateur gérant, IPAC.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 janvier 1986 relatif au projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du 6 février 1986, fascicule n° 1*).

Le Comité reprend l'étude de l'article 1.

Robert Andrews fait quelques observations préliminaires.

John Howard fait une déclaration.

Les témoins répondent aux questions.

A 17 h 37, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 12 février 1986, à 15 h 30.

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, February 11, 1986

• 1534

The Chairman: Ladies and gentlemen, the committee can hear evidence without a quorum, provided that four members are present, including the chairman. Since there are more than four members, we shall resume consideration of Bill C-85, an act to amend the Petroleum Incentives Program Act.

• 1535

This afternoon we are pleased to welcome a delegation from IPAC, the Independent Petroleum Association of Canada, headed by Mr. Price, chairman of the organization. I would ask Mr. Price to introduce his colleagues.

Mr. Art R. Price (Chairman, Independent Petroleum Association of Canada): Thank you, Mr. Chairman. I am the chairman of IPAC; I am also the president of Husky Oil Ltd. With me today is the chairman of the Land and Frontier Committee, John Howard; and the Managing Director of IPAC, Bob Andrews. Because of the relatively short notice, we would like to read to the committee our presentation, which I think you have in front of you now, but only most recently, and we will do that by asking Bob Andrews to make an opening remark about what IPAC is and who it represents, followed by John Howard, who will make the presentation. Then we will be happy to take any questions.

The Chairman: I would like to apologize to the committee; the document that will be presented to all members is, due to time constraints, printed only in English.

Mr. Robert Andrews (Managing Director, Independent Petroleum Association of Canada): Mr. Chairman, on behalf of the Independent Petroleum Association of Canada, we are pleased to respond to your invitation to appear before the committee. Because of the short notice—as you have just noted, Mr. Chairman—the submission is available in the English language only. We did not have time to have it translated.

The Independent Petroleum Association of Canada, or IPAC as we are most commonly known, is a trade association representing over 200 oil and natural gas producers, the vast majority of which are owned and managed by Canadians. To provide you with a brief perspective on our member companies, I would advise you that in 1984, IPAC member companies invested over \$1.5 billion in exploration and development for oil and gas in Canada. This represents 30% of the total investment in the oil and gas industry. IPAC member companies drilled over 5,000 wells in Canada in 1984, representing in excess of 50% of the total drilled in Canada. Member companies of our association represent assets in excess of \$20 billion.

The member companies of IPAC active in the frontier and represented on our Land and Frontier committee are Aberford Resources Ltd., Atcor Resources Limited, Bow Valley

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 11 février 1986

Le président: Mesdames et messieurs, le Comité est autorisé à entendre les témoins en l'absence d'un quorum à condition que quatre députés soient présents y compris le président. Puisque nous sommes plus que quatre, nous reprenons l'étude du projet de loi C-85, loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Notre témoin cet après-midi est l'IPAC, l'*Independent Petroleum Association of Canada*, présidé par M. Price. Monsieur Price, auriez-vous l'obligeance de nous présenter vos collègues?

M. Art R. Price (président, Independent Petroleum Association of Canada): Merci, monsieur le président. Je suis le président de l'IPAC ainsi que de la société *Husky Oil Ltd.* Mes collègues sont M. John Howard, président du *Land and Frontier Committee* et M. Bob Andrews, directeur de l'IPAC. Comme le préavis a été très court, nous voudrions vous donner lecture de notre exposé dont le texte vous a été remis. Bob Andrews va donc vous donner un rapide aperçu de l'IPAC après quoi John Howard lira le mémoire. Après quoi nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Les membres du Comité devront nous excuser mais étant donné le peu de temps dont nous disposons, nous disposons uniquement de la version anglaise du mémoire.

M. Robert Andrews (directeur général, Independent Petroleum Association of Canada): Monsieur le président, nous vous remercions d'avoir invités à comparaître devant le Comité. Vu du peu de temps dont nous disposons, nous n'avons pas eu le temps de faire traduire notre mémoire.

L'*Independent Petroleum Association of Canada* ou IPAC est une association regroupant plus de 200 producteurs de pétrole et de gaz naturel dont l'énorme majorité sont des Canadiens. En 1984, les sociétés membres de l'IPAC ont engagé 1.500 millions de dollars dans des travaux de prospection et de mise en valeur de gisements de pétrole et de gaz au Canada, ce qui représente 30 p. 100 de la totalité des investissements dans ce secteur. Les sociétés membres de l'IPAC ont foré plus de 5,000 puits au Canada en 1984 soit plus de 50 p. 100 de l'ensemble des travaux de forage dans le pays. Les capitaux propres des sociétés membres de notre association dépassent 20 milliards de dollars.

Les sociétés membres de l'IPAC qui travaillent dans les terres inexploitées et font partie de notre *Land and Frontier Committee* sont les suivants: *Aberford Resources Ltd.*, *Atcor*

[Texte]

Industries Ltd., Dome Petroleum Limited, Husky Oil Ltd., Lochiel Exploration Ltd., Panarctic Oils Ltd., Ranchmen's Resources Ltd., and Westmin Resources Limited. Our Land and Frontier Committee met and developed the details of this presentation on Bill C-85. The principles were reviewed and endorsed by the IPAC Board of Directors. I would now like to call upon Mr. John Howard to make our presentation.

Mr. John Howard (Chairman, Land and Frontier Committee, Independent Petroleum Association of Canada): Thank you Bob, and thank you, Mr. Chairman. Before I present our position today, let me briefly review the environment that has led up to the present time. At the time of the National Energy Program, more than 80% of the highly prospective Canada Lands were controlled by Canadian subsidiaries of foreign controlled multinational corporations.

A moratorium was in effect in respect of issuance of new lands, and therefore, prospective Crown acreage could not be acquired by Canadian companies other than Petro-Canada, which had been provided certain preferential rights by statute.

• 1540

In order to participate in Canada Lands exploration, Canadian companies entered into farm-out agreements with the companies holding these lands, whereby working interest could be earned by assuming exploration costs.

In many instances, and certainly where highly prospective lands were to be earned, these farm-in agreements required Canadian companies to carry the entire cost of long-term exploration drilling programs in order to complete their earning commitments.

As stated in the NEP, the Petroleum Incentives Program was established to provide Canadian companies with the financial support required for their participation in high-cost Canada Lands exploration and development programs. Consequently, many Canadian companies assumed heavy, usually promoted, long-term exploration commitments that could be fulfilled only if PIPs were available to them.

The expectation that PIPs would remain available was consistent with the stated policy of the Government of Canada when these commitments were made, and was reinforced by statements such as the one contained in the September 9, 1982, Energy, Mines and Resources communique, wherein the then Minister of Energy stated:

The Government of Canada has an energy program for the decade and the Petroleum Incentives Program is an essential element of the drive towards increased Canadian participation in energy development and the achievement of energy security.

In discussing the impact of Bill C-85, which removes eligibility for PIPs except for grandfathered activities, it is important to comment on the impact of the fiscal regime proposed for non-grandfathered activities. The swing for the

[Traduction]

Resources Limited, Bow Valley Industries Ltd., Dome Petroleum Limited, Husky Oil Ltd., Lochiel Exploration Ltd., Panarctic Oils Ltd., Ranchmen's Resources Ltd., et Westmin Resources Limited. Cet exposé relatif au Bill C-85 a été rédigé par notre *Land and Frontier Committee* après que les membres du conseil d'administration de l'IPAC en aient approuvé les grandes lignes. Je demanderais à M. John Howard de vous donner lecture de cet exposé.

M. John Howard (président, Land and Frontier Committee, Independent Petroleum Association of Canada): Merci monsieur le président. Avant d'aborder le mémoire, permettez-moi de vous donner un rapide historique. Au moment où le programme énergétique national était en vigueur, plus de 80 p. 100 des terres du Canada prometteuses étaient contrôlées par des filiales canadiennes de multinationales étrangères.

Un moratoire ayant été décrété sur les permis d'exploration des nouvelles terres, seul Petro-Canada pouvait encore obtenir des permis d'exploitation sur les terres prometteuses faisant partie des terres de la Couronne, ces droits lui étant acquis aux termes de la loi.

Pour participer à la prospection des terres du Canada, les entreprises canadiennes ont conclu des contrats de médiation avec les sociétés concessionnaires, obtenant ainsi des droits à la production moyennant la prise en charge des frais de prospection.

Dans de nombreux cas et surtout dans les cas de terres prometteuses, ces accords de médiation imposent aux entreprises canadiennes la totalité des frais de forage.

Conformément à la politique énergétique nationale, le Programme d'encouragement du secteur pétrolier a pour objet d'assurer aux entreprises canadiennes les fonds nécessaires pour leur permettre de participer à la prospection et à la mise en valeur extrêmement coûteuses des terres du Canada. Ce n'est que grâce aux subventions du PESP que de nombreuses entreprises canadiennes ont pu se lancer dans ces travaux de prospection à long terme.

Ces entreprises étaient convaincues qu'elles continueraient à toucher les subventions PESP, conformément à la politique du gouvernement à l'époque et confirmées par la déclaration du 9 septembre 1982 du ministre de l'Énergie, des mines et des ressources:

Le gouvernement du Canada a mis en place un programme énergétique pour la décennie et le Programme d'encouragement du secteur pétrolier est un rouage essentiel pour accroître la participation canadienne dans le secteur énergétique et réaliser l'autosuffisance énergétique.

Quand on examine les répercussions du Bill C-85, qui supprime les subventions PESP à l'exception des activités bénéficiant des droits acquis, il faut également tenir compte de l'incidence que cela aura sur le reste des activités pétrolières.

[Text]

IPAC member companies is extreme. Out-of-pocket expenses in the order of 20¢ on the dollar will be increased to an amount in excess of 90¢ on the dollar. Therefore, without grandfathering, IPAC companies cannot participate in exploration to complete earning programs or even to maintain their earned working interest participation in frontier exploration.

IPAC companies expected that the grandfathering provisions would carry them through 1987, at which time their working interest will have value. The grandfathering regime is critical because the new frontier exploration tax credit is not effective for IPAC member companies.

Bill C-85 does not outline any grandfathering principles, and it leaves formulation of regulations to the Governor in Council. IPAC member companies have been asked individually by government officials to comment on proposed regulations. But they are not satisfied that their concerns are being recognized or that their concerns will be reflected in the final regulations, when adopted. IPAC has been advised by the Minister that the Government of Canada will be flexible. But the proposed regulations, as described, are narrow, rigid and effectively terminate exploration programs prematurely.

The impact is damaging to those affected, and the effect is exasperated by the fact that, as is normal in most long-term exploration farm-outs, the farmor negotiates the scheduling of the drilling, so that some of the best prospects are left to the last, in order to maintain an incentive to complete the farm-in. As a consequence, some member companies are being precluded from earning on the better prospects, after having earned the right to do so, having carried higher-risk exploration earlier. If not grandfathered, these prospects will be left to the original owners, typically the majors.

Recent significant discoveries such as Amauligak in the Beaufort Sea, North Ben Nevis offshore Newfoundland and North Triumph offshore Nova Scotia are all examples of areas where we are now just beginning to drill the most prospective structures in the current exploration cycle. Geologic information obtained from past exploration drilling has led to these new discoveries and has provided the basis for a continuing exploration effort, for which this knowledge will result in a higher discovery success rate in future.

A feature of the exploration business that needs to be fully understood is that during the current exploration cycle the majority of expenditures by Canadian companies have been promoted two for one. The result is that the Canadian companies have carried all the costs of exploration to earn half the interest.

• 1545

That means the effective cost of exploration, for most Canadian companies receiving maximum PIP grants, has not really been the 20¢ related earlier but, on an earned working interest basis, has in fact been 40¢ on the dollar from the outset. It is obvious, under the new frontier exploration tax credit system, where Canadian companies would effectively be

[Translation]

Pour les sociétés membres de l'IPAC, le changement de cap est dramatique. Les dépenses propres des entreprises passent de 20 p. 100 à 90 p. 100. Si on supprime les droits acquis, les sociétés membres de l'IPAC ne pourront plus faire de travaux de prospection et perdront donc leur participation aux bénéfices dans les terres inexplorées.

Les sociétés membres de l'IPAC étaient convaincues que les dispositions sur les droits acquis seraient prorogées jusqu'en 1987, date à partir de laquelle ils commenceraient à participer aux bénéfices. La prise en compte des droits acquis est essentielle, vu que le nouveau crédit d'impôt pour la prospection sur les terres inexplorées ne sera pas attribué aux sociétés membres de l'IPAC.

Le Bill C-85 ne fait aucune allusion aux droits acquis, laissant la rédaction des règlements au gouverneur en conseil. Les sociétés membres de l'IPAC ont été invitées par des officiels du gouvernement à donner leur avis au sujet des projets de règlements. Mais cependant, ils craignent qu'on ne tienne pas compte de leurs préoccupations et que celles-ci ne soient pas traduites dans la version définitive des règlements. Le Ministre nous a fait savoir que le gouvernement ferait preuve de souplesse; or, les projets de règlements sont trop étroits et rigides et auront pour effet de mettre un terme aux travaux de prospection.

Cela aura pour nous des effets préjudiciables d'autant plus que, pour les contrats d'amodiation à long terme, l'amodiateur qui dresse un calendrier de travaux pour les forages situe les forages les plus prometteurs en fin de liste, s'assurant ainsi que le contrat d'amodiation sera pleinement respecté. Certaines entreprises ne pourront donc pas participer aux bénéfices des forages les plus prometteurs, même après avoir assuré la prospection dans des terres moins prometteuses. Si les droits acquis ne sont pas respectés, les bénéfices iront aux concessionnaires, c'est-à-dire aux grandes sociétés.

Les découvertes récentes, telles Amauligak dans la mer de Beaufort, North Ben Nevis au large de Terre-Neuve et North Triumph au large de la Nouvelle-Écosse, sont des bons exemples de terres où on commence maintenant seulement à forer les gisements les plus prometteurs. Les données géologiques obtenues grâce aux présents travaux de forage ont permis ces découvertes en jetant les bases pour la poursuite des travaux de prospection et la découverte d'autres gisements.

Il faut comprendre qu'au cours de l'actuelle étape d'exploitation, la majeure partie des dépenses engagées par les entreprises canadiennes étaient structurées de telle façon que ces entreprises étaient obligées d'endosser la totalité des coûts d'exploitation tout en bénéficiant de la moitié des bénéfices éventuels.

Cela signifie que le coût réel de prospection pour la plupart des entreprises canadiennes bénéficiant des subventions PESP s'élève non pas à 20 p. 100 comme mentionné tantôt, mais à 40 p. 100. Avec le nouveau système de crédit d'impôt pour la prospection des terres inexploitées, les entreprises canadiennes seraient obligées d'assumer 90 p. 100 des coûts.

[Texte]

paying 90¢ on the dollar, that completing that program to earn on a two for one basis is not feasible.

Superimposed on the foregoing is the limited financing capacity of Canadian companies relative to the high cost and high risk nature of frontier exploration programs. The proposed regime puts the Canadian companies at a disadvantage, relative to the largely currently taxable majors, to the extent that even the Canadian companies more aggressive nature cannot overcome the incentive risk gap.

The following two recommendations are the key points we want to raise today. These have been raised by individual member companies before. While no composite set of proposed regulations has been issued, member companies have been advised by officials that these recommendations have not been incorporated in the contemplated regulations to date.

These recommended changes are necessary if the Government of Canada is to live up to its stated policy of fairness and flexibility so that Canadian companies will be able to meet obligations committed to under the NEP. First, the principles that will form the basis of the regulations contemplated to govern PIP grandfathering should be incorporated in the proposed act. As drafted, the proposed act gives the Governor in Council the absolute authority to prescribe the circumstances where grandfathering will apply and extensive ministerial discretion is provided for in respect of approvals required for eligible expenses. This means that after passage of Bill C-85 industry must rely upon the good graces of the Governor in Council, the Minister and departmental officials, to deal fairly and equitably with the requests for grandfathering of expenses during a time when the government is under pressure with respect to reducing expenditures.

No composite set of proposed regulations has been issued to date. The policy principles forming the basis of the circumstances that will qualify expenses eligible for PIP grandfathering should be based upon fairness and equity, and in their substance provide for sufficient flexibility to enable Canadian companies to fulfil their exploration commitments.

Section 4.3 of the proposed act, which gives the Minister the discretion to override the principles of grandfathering and limit the amount of incentive for an eligible expense, should be amended so there is no discretion to limit the amount of incentive to which a person would otherwise be entitled.

Second, IPAC believes the proposed PIP grandfathering rules presently contemplated by the Government of Canada are unduly restrictive and should be modified to be compatible with the above principles. While no composite set of proposed regulations has been issued, and these recommendations have been raised by individual member companies before, member companies have been advised by officials that these recommendations have not been incorporated in the proposed regulations to date.

Specifically, our recommendations are as follows.

1. Restricting grandfathering of wells to the primary term of an exploration agreement conflicts with the intent of numerous farm-outs and therefore this restriction should be removed. Many farm-out agreements were negotiated and approved by

[Traduction]

En outre, il ne faut pas oublier que les entreprises canadiennes ont des moyens financiers réduits alors que la prospection dans les terres inexploitées est très risquée et fort coûteuse. Le nouveau régime constituerait un handicap pour les entreprises canadiennes par rapport aux majeures, car même si les sociétés canadiennes sont plus agressives, ce n'est pas assez pour leur permettre de concurrencer les majeures.

Nous en arrivons maintenant à nos deux recommandations qui ont déjà été évoquées par certaines de nos sociétés membres. Bien que le texte des règlements n'ait pas encore été rendu public, des officiels nous ont fait savoir que ces recommandations ne feraient pas partie des règlements.

Or les changements que nous préconisons sont indispensables pour permettre aux entreprises canadiennes d'honorer les engagements souscrits du temps de la politique énergétique nationale. Premièrement, les règlements régissant la prolongation des droits acquis, aux termes des subventions PESP devraient faire partie du projet de loi. Dans sa forme actuelle, le projet de loi laisse au seul gouverneur en conseil le droit de décider des cas où les droits acquis seront pris en compte et le ministre aura toute latitude pour approuver ou rejeter les dépenses admissibles. Ceci signifie que lorsque le projet de loi C-85 aura été adopté, nos membres dépendront de la bonne volonté du gouverneur en conseil, du ministre et des officiels pour chaque demande de prorogation des droits acquis en ce qui concerne leurs dépenses, à une époque où le gouvernement cherche à réduire les dépenses de l'État par tous les moyens.

Jusqu'à présent, les règlements n'ont pas été rendus publics. Les conditions dans lesquelles les dépenses bénéficieront de la prorogation des subventions PESP doivent être justes et équitables et suffisamment souples pour permettre aux entreprises canadiennes de mener leurs travaux de prospection à terme.

L'article 4.3 du projet de loi qui donne au ministre des pouvoirs discrétionnaires pour passer outre au principe des droits acquis et plafonner les stimulants fiscaux pour les dépenses admissibles, devrait être modifié de façon à ne pas limiter ces stimulants.

Deuxièmement, l'IPAC est d'avis que les règles actuellement envisagées pour proroger les subventions PESP sont trop restrictives et devraient être modifiées, compte tenu des principes subventionnés. Bien que le règlement n'ait pas encore été rendu public, et bien que ces recommandations aient déjà été évoquées par certaines de nos sociétés membres, on nous a fait savoir qu'il n'en serait pas tenu compte dans les projets de règlement.

Nos recommandations sont les suivantes.

1. L'idée de limiter la prorogation des droits acquis pour les forages à l'étape initiale d'un accord de prospection est contraire aux clauses des contrats d'amodiation et devrait donc être abandonnée. De nombreux contrats d'amodiation ont été

[Text]

the Government of Canada on the basis that Canadian farmers would continue to have the right to fulfil their earning commitments beyond the primary terms of EAs. Also, restricting grandfathering wells to only those drilled during the primary term of EAs imposes regional biases upon the determination of wells that qualify for grandfathering. For example, most of the EAs covering lands offshore Nova Scotia, and most prospective lands offshore Newfoundland, will be beyond their primary term by the time the proposed act takes effect.

Conversely, most of the EAs covering lands in the Beaufort Sea and other more remote areas will continue in their primary terms through 1986 and well into 1987.

2. Penalty expenses should be made eligible expenses for grandfathered wells.

• 1550

When a well qualifies for grandfathering, the working interest share of costs for all participants are eligible for incentives. Under the proposed rules, if one or more of the working interest holders in the lands upon which a grandfathered well is to be drilled elects not to participate in drilling such well, then where the other participants assume the non-participant's share of drilling costs, no incentives shall be paid for such non-participating party's share.

As a result of this restriction, a severe financial burden is thereby imposed upon the participants which are in most cases Canadian companies, in order that any such well may be drilled. In most cases, this restriction will result in a grandfathered well not being drilled.

As a footnote to this dilemma, reductions to exploration budgets of many Canadian companies resulting from recently declining oil prices have caused several such companies to elect not to participate in good exploratory prospects that they otherwise would have participated in drilling.

Among the companies recently electing for financial reasons not to participate in several exploratory wells proposed for drilling on Canada Lands is Petro-Canada, the federal Crown corporation whose participation in these wells was given outright at no cost, and as a result, has substantial working interest in many wells that qualify for PIP grandfathering.

It is hard to understand the Government of Canada's logic in imposing a restriction in the proposed grandfathering rules that would so severely penalize Canadian participants in wells in which Petro-Canada elects not to participate.

3. Delineation wells should be eligible for grandfathering.

When Canadian companies undertook their Canada Lands exploration commitments, it was with the full intention of being able to follow up discoveries with delineation wells, which are still risky exploratory wells and necessary to

[Translation]

négociés et approuvés par le gouvernement dans l'idée que les amodiateurs continueraient à participer aux bénéfices au delà de la première étape des accords de prospection. La prorogation des droits acquis aux seuls puits forés au cours de la première étape des accords de prospection constitue une discrimination régionale. Ainsi, la plupart des accords de prospection pour les gisements situés au large de la Nouvelle-Écosse et la plupart des terres prometteuses situées au large de Terre-Neuve auront dépassé l'étape préliminaire au moment où le projet de loi entrera en vigueur.

Par contre, la majeure partie des accords de prospection dans la mer de Beaufort et d'autres endroits reculés seront encore à l'étape préliminaire en 1986 et 1987.

2. Les dépenses relatives aux pénalités devraient être admissibles à l'égard des puits bénéficiant des droits acquis.

Lorsque qu'un puit est admissible aux droits acquis, la part des intérêts de travail de tous les participants est admissible aux encouragements. En vertu du règlement proposé, si au moins un des détenteurs d'intérêt de travail dans les terres où un puit bénéficiant des droits acquis doit être creusé, décide de ne pas participer au forage, les autres participants qui assumeront la part des frais de forage du non-participant ne bénéficieront pas d'encouragements correspondant à la part du non-participant.

Cette restriction impose un énorme fardeau financier aux participants qui, dans la plupart des cas, sont des compagnies canadiennes, pour le forage du puit en question. Le plus souvent, à cause de cette restriction, le puit bénéficiant des droits acquis ne sera pas creusé.

Un effet secondaire de ce problème découle des coupures aux budgets d'exploration de bon nombre de compagnies canadiennes à cause de la baisse des prix du pétrole. En effet, plusieurs compagnies décident maintenant de ne pas participer à des activités d'exploration de terres prometteuses qu'elles auraient autrement entreprises.

Parmi les compagnies qui, depuis quelques temps, ne participent plus pour des raisons financières au forage projeté de plusieurs puits d'exploration sur les terres du Canada, mentionnons Pétro-Canada, société de la Couronne dont la participation avait été autorisée sans frais, de sorte qu'elle a un énorme intérêt de travail dans de nombreux puits admissibles aux droits acquis en vertu du PESp.

Il est difficile de comprendre la logique adoptée par le gouvernement du Canada en imposant une restriction aux règles proposées à l'égard des droits acquis, restriction qui pénalise si gravement les participants canadiens au forage de puits auquel Pétro-Canada décide de ne pas participer.

3. Les puits de délimitation devraient être admissibles aux droits acquis.

Lorsque les compagnies canadiennes ont souscrit à des engagements pour l'exploration des terres du Canada, c'était dans l'intention de pouvoir donner suite aux découvertes effectuées grâce aux puits de délimitation, qui sont quand même des puits d'exploration incertains mais nécessaires pour

[Texte]

determine the potential for commercial development, with continued support of the PIP program.

In view of the recent fall in oil prices and the resultant reduction in industry's cashflow available for exploration, it is inefficient from both a government and industry point of view to decide that only wildcat exploratory wells should qualify for grandfathering, when it may be more economically prudent to drill delineation wells.

4. Farm-out expenses incurred by a Canadian farmee in respect of a well that qualifies for grandfathering should also be made eligible expenses for such farmee.

This would enable working interest holders in lands on which a grandfathered well is proposed for drilling to farm out their interests to Canadian farmees if they choose not to participate in drilling these wells themselves.

This has traditionally been the way in which industry has done its business under the PIP program in cases where companies have elected not to participate in wells. The main difference is that early in the program, the companies farming out were foreign companies.

Now it appears that several Canadian companies are finding it necessary for financial reasons to farm out their interests rather than participate in certain grandfathered wells. Unfortunately, the proposed PIP grandfathering rules will frustrate the making of such farm-outs to Canadian companies, and the level of incentive provided for in Canada's new frontier energy policy is not likely to encourage many of these farm-outs.

5. Option wells that qualify for PIP grandfathering should not be restricted to wide-earning option wells.

Several farm-outs have been negotiated on the basis that after having drilled the initial commitment wells, the Canadian farmee has the right to drill a further well in order to earn additional interests, which interests do not uniformly apply to the remainder of lands within a particular exploration agreement.

Failure to permit such wells to qualify for grandfathering means that Canadian companies will be precluded from exercising these contractual rights for which, by virtue of having assumed prior exploration costs, they have paid due consideration.

In conclusion, let me reiterate our two primary proposals to this committee. First, the principles that will form the basis of the regulations contemplated to govern PIP grandfathering should be incorporated in Bill C-85 and should be based on fairness and equity, thereby enabling Canadian companies to complete their exploration programs.

[Traduction]

déterminer le potentiel de développement commercial et ce, avec l'appui soutenu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Étant donné la récente chute des prix du pétrole et la réduction conséquente des liquidités de l'industrie pour l'exploration, il n'est pas rentable, ni du point de vue du gouvernement ni de celui de l'industrie, de déclarer que seuls les puits de reconnaissance devraient être admissibles aux droits acquis, alors qu'il serait sans doute plus prudent sur le plan économique de creuser des puits de délimitation.

4. L'amodiation faite à un amodiataire canadien pour un puit admissible aux droits acquis devrait également être considérée comme une dépense admissible pour l'amodiataire en question.

Ceci devrait permettre aux détenteurs d'intérêt de travail sur les terres où l'on se propose de creuser un puit bénéficiant des droits acquis, d'amodier leurs intérêts à des amodiataires canadiens s'ils décident de ne pas participer eux-même au forage.

C'est ainsi que l'industrie fonctionne normalement en vertu du PESP dans les cas où des compagnies ont choisi de ne pas participer au forage d'un puits. La principale différence est que, lorsque le Programme en était à ses débuts, les compagnies qui faisaient de l'amodiation étaient des compagnies étrangères.

Il semble maintenant que plusieurs compagnies canadiennes jugent nécessaires pour des raisons financières d'amodier leurs intérêts plutôt que de participer au forage de certains puits bénéficiant de droits acquis. Malheureusement, les règles proposées concernant les droits acquis en vertu du PESP vont empêcher ce genre d'amodiation à des compagnies canadiennes, et le niveau d'encouragements prévus dans la nouvelle politique énergétique du Canada pour les régions pionnières ne donnera sûrement pas lieu à beaucoup d'amodiations de ce genre.

5. Les puits optionnels admissibles aux droits acquis en vertu du PESP ne devraient pas être limités aux puits optionnels à grands revenus.

Plusieurs amodiations ont été négociées selon le principe suivant: après avoir creusé les puits compris dans l'engagement original, l'amodiataire canadien a le droit de creuser un autre puit afin de réaliser des intérêts additionnels, lesquels intérêts ne s'appliquent pas uniformément au reste des terres visées par un accord de prospection particulier.

Si l'on ne permet pas que ces puits soient admissibles aux droits acquis, les compagnies canadiennes ne pourront pas exercer leurs droits contractuels pour lesquels elles ont payé du fait qu'elles ont assumé les coûts d'exploration antérieurs.

Pour terminer, permettez-moi de vous répéter nos deux propositions principales. Tout d'abord, les principes de base du Règlement envisagé pour les droits acquis en vertu du PESP devraient être inclus dans le projet de loi C-85 et être fondés sur des principes d'équité et de justice, afin de permettre aux compagnies canadiennes de mener à terme leurs programmes d'exploration.

[Text]

• 1555

Second, adopt a set of regulations that removes the EA primary term restriction, grandfathers penalty expenses, grandfathers delineation drilling, grandfathers farm-out expenses, and provides for a more flexible definition of option wells.

On behalf of IPAC, I would like to thank this committee for inviting us to appear today.

The Chairman: Thank you, gentlemen. Questions?

Mr. MacLellan: This is truly a terrible, terrible piece of legislation, Mr. Chairman. If what is said by IPAC is true, the clandestine nature of what is going on in this and the destructive nature and stature being taken toward Canadian companies is reprehensible.

Mr. Price, if I may, just let me clarify something. What IPAC is saying is that the regulations have not been formulated as yet. Is that correct?

Mr. A. Price: The regulations have been worked out in a piecemeal basis. The industry has seen and commented on portions of regulations; there has been no composite set of regulations as a package delivered . . .

Mr. MacLellan: Yet the department and the government are saying that these piecemeal regulations, although not formulated, let alone becoming law, are now dictating to the industry exactly what the situation on the frontier is to be. Is that correct?

Mr. A. Price: There are numerous cases where the exploration programs of member companies are being impacted by these regulations, and companies are advised that the regulations are being utilized to determine what is PIPable and what is not.

Mr. MacLellan: So what you are telling me then is that the regulations are not only affecting the period of time during which the grandfathering is to take place, which is after March 31, but they are in fact regulating the industry now.

Mr. A. Price: Yes, that is true.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, the government criticized the Liberal Party for a Crown share because it was retroactive, and here this government is using regulations that have not been even drafted, let alone put into law, and is using these to regulate the industry at this particular time. To me, that is incredible.

On this penalty provision, you say if a company that has 25% of a Crown share—which would mean Petro-Canada, presumably—if a Crown share is there and that Crown share is not utilized, that portion has to be picked up by somebody else but that 25% is not “PIPable”. Is that correct?

Mr. A. Price: Yes. The penalty is a general provision, we understand, that is being proposed that would preclude all penalty expenses from being eligible for PIP entitlement after March 31. So it applies across the board. As it happens, one of the main parties involved of course is the Crown through

[Translation]

Deuxièmement, il faut adopter des règlements qui éliminent de l'accord d'exploration la restriction relative à la première échéance, qui inclut les pénalités, le forage des délimitations et les dépenses d'amodiation dans les droits acquis, et qui permettent une définition plus souple des puits optionnels.

Au nom de l'IPAC, je remercie votre Comité de nous avoir invités à comparaître.

Le président: Merci, messieurs. Y a-t-il des questions?

M. MacLellan: Monsieur le président, nous avons là un projet de loi tout à fait, tout à fait terrible. Si ce qu'a dit l'IPAC est vrai, la clandestinité des mesures et l'attitude destructrice du gouvernement à l'égard des compagnies canadiennes sont parfaitement répréhensibles.

Monsieur Price, j'aimerais bien avoir une précision. D'après l'IPAC, le règlement n'a pas encore été formulé. Ai-je raison?

M. A. Price: Le règlement a été élaboré par bribes. Les représentants de l'industrie ont pris connaissance de certaines parties et ont émis une opinion à leur sujet; par contre, le règlement au complet n'a pas encore été rendu . . .

M. MacLellan: Et pourtant, le Ministère et le Gouvernement prétendent que ces bribes de règlement, même si elles n'ont pas encore été formulées, sans parler de les rendre officielles, servent maintenant à imposer à l'industrie des mesures relatives aux régions pionnières. Est-ce bien juste?

M. A. Price: Dans plusieurs cas, les programmes d'exploration des compagnies membres de l'IPAC sont touchés par ce règlement et l'on a informé les compagnies que le règlement sert à déterminer les activités admissibles en vertu du PESP et celles qui ne le sont pas.

M. MacLellan: Vous êtes en train de nous dire, donc, que non seulement ce règlement régit le délai au cours duquel les droit acquis ont lieu, c'est-à-dire après le 31 mars, mais ils servent aussi à l'heure actuelle à réglementer l'industrie.

M. A. Price: Oui, c'est juste.

M. MacLellan: Monsieur le président, le Gouvernement a critiqué le Parti libéral pour la part de la Couronne parce qu'elle était rétroactive, et voilà qu'il se sert lui-même d'un règlement qui n'a même pas encore été élaboré et qui n'a donc certainement pas force de loi, pour réglementer l'industrie. C'est absolument incroyable.

Pour ce qui est de la disposition relative aux pénalités, vous dites que si une compagnie possède 25 p. 100 de la part de la Couronne—il s'agirait, je suppose, de Petro-Canada—donc, s'il existe une part de la Couronne inutilisée, cette part doit être assumée par quelqu'un d'autre mais le 25 p. 100 en question n'est pas admissible en vertu du PESP. Ai-je bien compris?

M. A. Price: Oui. Nous croyons comprendre que la pénalité est une disposition générale proposée en vertu de laquelle toutes les dépenses relatives aux pénalités seront exclues du PESP après le 31 mars. ?a s'applique de façon générale. De fait, une des principales parties touchées est bien sûr la

[Texte]

Petro-Canada and the 25% working interest provision that they have. So as any other company goes penalty, the portion that the industry picks up under proposed regulations will not be PIPable.

Mr. MacLellan: Also with respect to farm-outs, you are saying that the farm-outs have to be between . . . Is it between the government and the contracting company, is that it? If a company such as Mobil has a contractual arrangement with the government for two wells, but if Mobil tells the farmee, say, Husky or Bow Valley or somebody, that it wants three wells drilled, which means an extra well, then the third well is not subject to PIP. Is this what you are saying?

• 1600

Mr. A. Price: Numerous regulations are being contemplated. The effect of all those regulations is that there is a very narrow definition being utilized as to what a commitment well is. The proposed difference is that, whereas the company may have to drill to earn but is not contractually obligated to earn, then it is being defined as not a commitment well. If the company really committed to a program approved by the Government of Canada, which is what our notes say here, and if there is any way for the company to back out of the program, even though it would not earn the working interest that it planned on earning at the outset, then the proposed grandfathering rules do not make a provision for it.

Mr. MacLellan: This is a change from the program as it once existed. The program has been changed and is changed effective now, not to mention how it will be changed after March 31.

Mr. Chairman, what is happening is that the Minister's words regarding "all commitments being honoured" are not being honoured.

Mr. Foster: This is right.

Mr. MacLellan: Now this is a travesty. I am certain this was not made known to the House or anybody . . .

Mr. Foster: No.

Mr. MacLellan: —during second reading of this bill. The government is using this legislation as a letter of introduction for the regulations, which are going to include all the Machiavellian provisions of the government.

I would just like to ask you, Mr. Price, about the regulations. You say that they are not in final form at the present time. Is this correct?

Mr. A. Price: As we understand them, they are proposed regulations. The member companies on the frontier committee have all made individual representations, which are consistent with our summary in the draft of this presentation today. They are being advised that, while the government has considered their presentations, none of the issues we have raised, which are the main issues that are consistent with all the member companies presentations, are being incorporated.

[Traduction]

Couronne, par l'intermédiaire de Petro-Canada et de la participation aux bénéfices de 25 p. 100 dont elle dispose. Donc, pour ce qui est des pénalités imposées aux autres compagnies, la partie qu'assumerait l'industrie en vertu du règlement proposé ne sera pas admissible au PESP.

M. MacLellan: Pour ce qui est maintenant des contrats d'amodiation, vous avez dit qu'ils doivent être passés entre . . . Est-ce bien entre le Gouvernement et la compagnie avec laquelle le contrat a été négocié? Si une compagnie comme Mobil a une entente contractuelle avec le gouvernement pour le forage de deux puits, mais qu'elle dit à l'amodiateur, disons Husky ou Bow Valley ou quelqu'un d'autre, qu'elle veut faire forer trois puits, c'est-à-dire un puits de plus, le troisième puits n'est pas admissible à une subvention. C'est bien cela?

M. A. Price: De nombreux règlements sont à l'étude. Ils ont tous pour effet de donner une définition très restrictive de puits visés par l'entente contractuelle. La différence proposée est la suivante: si une compagnie peut être obligée de forer pour réaliser des profits sans être obligée en vertu du contrat de réaliser effectivement des profits, il ne s'agit pas de puits visés par l'entente contractuelle. Si la compagnie s'était vraiment engagée dans un programme approuvé par le gouvernement du Canada, ce qui est indiqué dans nos notes, et s'il est possible pour cette compagnie de se retirer du programme en question, même si elle n'a pas droit à la participation aux bénéfices qu'elle prévoyait à l'origine, ce n'est pas prévu en vertu des règles relatives aux droits acquis.

M. MacLellan: Il s'agit-là d'un changement au programme qui entre en vigueur immédiatement. Imaginez-vous à quel point le programme sera modifié après le 31 mars.

Monsieur le président, il semble que la promesse de la Ministre que «tous les engagements seront respectés» n'est elle-même pas respectée.

M. Foster: Exactement.

M. MacLellan: C'est une supercherie. Je suis persuadé que ni la Chambre ni personne n'en a été informé . . .

M. Foster: Non.

M. MacLellan: . . . au moment de la deuxième lecture du projet de loi. Le gouvernement se sert de ce projet de loi comme préambule pour le règlement qui comprendra tous ces dispositions machiavéliques.

Monsieur Price, j'aimerais vous parler du règlement. Vous dites qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas sous sa forme finale. C'est juste?

M. A. Price: À notre connaissance, c'est un règlement proposé. Les compagnies membres qui font partie du Comité des régions pionnières ont présenté individuellement des arguments qui correspondent au résumé de notre exposé d'aujourd'hui. Elles viennent d'apprendre que, bien que le gouvernement ait tenu compte de leurs idées, aucune des questions que nous avons soulevées, qui sont les principales

[Text]

We have not seen the final rules, and they have not been put forward in a composite fashion. So at this stage we are really dealing with a summary of our member companies' impressions of what is being contemplated by the Government of Canada.

Mr. Howard: I think some of the member companies have seen parts of these proposed regulations. We have not seen them in total.

Mr. MacLellan: So you do not know for sure what you—

Mr. Howard: But we know that we have a very strong sense that all of the five items included in our second point are not within the proposed regulations.

Mr. MacLellan: In other words, you have every reason to believe the things you state in your brief are going to be in the regulations, but there could be other things in the regulations of which you do not know at the present time. Is this correct?

Mr. Howard: We state in the brief that we believe all of these these five points that we are asking to be grandfathered are currently in the proposed regulations and that none of these would qualify for a grandfather.

Mr. MacLellan: None of those would qualify.

Mr. Howard: We say that to live under the fairness and flexible philosophy these provisions should be in the regulations.

Mr. MacLellan: Also, you have mentioned it and I have been concerned about what the Minister can do, in her discretion, and what financing is available after March 31. From your conversations with people who would have some idea as to what is going on here, what exactly would that lead you to believe is the Minister's discretion? I mean, how great is that discretion really?

• 1605

Mr. Howard: I would say with that one provision which we do mention here, proposed section 4.3... if the Minister wanted to exercise it, she has total discretion.

Mr. A. Price: Was your question: Did she have the capacity to do these things?

Mr. MacLellan: No, no, it is just, what is her discretion as far as the financing and the grandfather provisions...? There is a leeway here as I see it that the Minister can exercise what financial assistance she deems advisable.

Mr. A. Price: The proposals made here all fit within the timeframe contemplated for grandfathering, which is the end of 1987. Nothing the association is presenting is going beyond that period.

[Translation]

questions abordées dans les arguments des compagnies membres, ne seront incorporées.

Nous n'avons pas vu la version finale du règlement, et celui-ci n'a pas été publié au complet. Donc, pour l'instant, nous n'avons entre les mains qu'un résumé des idées de nos compagnies membres sur ce que prévoit faire le gouvernement du Canada.

M. Howard: Je crois que certaines des compagnies membres ont vu des parties du règlement proposé. Mais nous ne l'avons pas vu au complet.

M. MacLellan: Donc, vous n'êtes pas certains...

M. Howard: Mais nous sommes à peu près certains que les cinq éléments inclus dans notre second point ne seront pas incorporés dans le règlement proposé.

M. MacLellan: En d'autres termes, tout vous porte à croire que les éléments inclus dans votre mémoire seront incorporés dans le règlement, mais qu'il pourrait y avoir d'autres éléments dans le règlement que vous ne connaissez pas à l'heure actuelle. N'est-ce-pas?

M. Howard: Dans le mémoire, nous disons croire que les cinq points que nous voudrions voir visés par les dispositions relatives aux droits acquis font actuellement partie du règlement proposé, mais qu'aucun d'eux ne serait admissible.

M. MacLellan: Aucun d'eux.

M. Howard: À notre avis, pour respecter les principes de justice et de souplesse, ces dispositions devraient être incluses dans le règlement.

M. MacLellan: Vous avez parlé de ce que la ministre peut faire, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, et c'est une chose qui me préoccupe également. J'aimerais savoir quel genre de financement sera disponible après le 31 mars. D'après vos discussions avec les personnes qui sont un peu au courant de la situation, que pensez-vous être la portée du pouvoir discrétionnaire de la ministre? Dans quelle mesure a-t-elle vraiment un pouvoir discrétionnaire?

M. Howard: Je dirais qu'avec la disposition que nous mentionnons, le paragraphe 4.3 proposé, si la Ministre voulait exercer un pouvoir discrétionnaire, elle pourrait le faire au maximum.

M. A. Price: Avez-vous demandé si elle avait l'autorité de le faire?

M. MacLellan: Non, non. Je voulais seulement savoir quel était son pouvoir discrétionnaire pour ce qui est du financement et des dispositions relatives aux droits acquis...? Il me semble qu'elle a une certaine marge pour déterminer l'aide financière qu'elle juge nécessaire.

M. A. Price: Les propositions que nous avons faites sont toutes conformes à l'échéancier envisagé pour les droits acquis, c'est-à-dire la fin de 1987. Aucune des propositions de l'Association ne dépasse cette période.

[Texte]

Mr. MacLellan: No, no, I know that. What I am saying is that here this is supposed to be to give the industry a free rein, to be able to tell the private sector exactly what to expect from this government, and that is all to be on the table, and they know where they stand. With the provisions of this bill and with the discretion of the Minister, how in heck can you possibly know where you are going to stand and what in fact is going to be available in the way of PIP assistance?

Mr. A. Price: I think we would know essentially from the regulations when they are tabled. What we are saying to you today is that our impression from all the conversations we have had at the official level—we have not had any conversations on the regulations at the ministerial level—our impression is that the regulations will be very rigid and narrow and will not allow these things to happen. That is our impression at this moment. You ask when are we going to know; I guess we will know if this committee makes any changes to the proposed law or once the regulations are actually promulgated.

Mr. MacLellan: Yes. In your opinion, then, does the Minister have far too much discretionary power under Bill C-85?

Mr. A. Price: I think the presentation says—and I go back to our first proposal, our first recommendation—that our preference would be to have the principles of grandfathering rules incorporated in the legislation. Then the details of the grandfathering rules could clearly be in regulations. That would be our preference. As far as mechanics are concerned, all the IPAC member companies would prefer to have is an understanding of what actually will happen and have it consistent with the fairness and equity undertaking.

Mr. MacLellan: One more?

The Chairman: I can allow, first, 15 minutes to each party... not to a member, but to a party. You have two minutes left for your party. Do you want to go, Mr. Foster, or just pass by?

Mr. MacLellan: Go ahead.

Mr. Foster: Mostly, we have been dealing with the problems of the grandfathering of the PIP and so on and what will happen during the next couple of years while the existing PIP is there with grandfathering provisions. I would like to ask the witness: In your opinion, what will happen after the PIP grants cease with the current proposed tax credit and the existing price situation in the country and in the world?

Mr. Howard: The way to answer that question is to reflect on the after-tax cost of exploration and development to the various types of players in the Canada Lands. If you look at the exclusive group of IPAC members who are Canadian, receiving the maximum level of PIP grants, usually non-taxable, but not in all cases, under the NEP, their costs were 20¢ on the dollar, as we mentioned earlier, or if they were taxable, 10¢ on the dollar. Under the energy tax credit, their

[Traduction]

M. MacLellan: Je le sais. Ce que je disais c'est que cette mesure est censée donner plus de liberté à l'industrie et indiquer à l'entreprise privée exactement à quoi elle doit s'attendre de la part du gouvernement. Tout doit se faire ouvertement afin que l'entreprise privée sache exactement ce qu'il en est. Cependant, avec les dispositions de ce projet de loi et le pouvoir discrétionnaire de la ministre, comment voulez-vous que l'entreprise privée sache ce qu'il en est et à quoi s'attendre au niveau des subventions du PESP?

M. A. Price: Je pense que ce sera surtout évident dans le règlement, lorsque celui-ci sera déposé. Ce que nous essayons de vous expliquer aujourd'hui c'est que, d'après toutes les conversations que nous avons eues avec des représentants des hauts paliers—nous n'avons pas eu de discussions à ce sujet au niveau ministériel—nous avons eu l'impression que le règlement sera très ferme et restrictif et qu'il ne permettra pas ce genre de chose. C'est notre avis à l'heure actuelle. Vous avez demandé quand nous allons le savoir; je suppose que ce sera lorsque votre Comité apportera des changements au projet de loi ou une fois que le règlement sera effectivement promulgué.

M. MacLellan: Très bien. À votre avis, donc, le projet de loi C-85 accorde-t-il à la ministre un pouvoir discrétionnaire trop grand?

M. A. Price: Dans notre exposé, on dit—et je reviens à notre première recommandation—qu'il serait préférable à notre avis d'incorporer dans la loi les principes des règles relatives aux droits acquis. À ce moment-là, les détails de ces règles seraient clairement indiqués dans le règlement. C'est ce que nous préférons. Pour ce qui est des mécanismes, toutes les compagnies membres de l'IPAC voudraient pouvoir comprendre ce qui doit se passer exactement, et que ce soit conforme aux principes de justice et d'équité.

M. MacLellan: Une dernière question?

Le président: Pour le premier tour, je peux accorder 15 minutes à chaque parti... pas à un seul membre, mais au parti. Il reste donc deux minutes à votre parti. Monsieur Foster, voulez-vous prendre votre tour ou le passer?

M. MacLellan: Allez-y.

M. Foster: Jusqu'ici, nous avons surtout discuté des difficultés que posent les subventions du PESP bénéficiant de droits acquis, etc., et de ce qui se produira au cours des prochaines années avec le PESP actuel comportant les dispositions relatives aux droits acquis. J'aimerais que les témoins nous disent, à leur avis, ce qui arrivera à la situation actuelle des prix, au Canada et partout au monde, lorsque les subventions au titre du PESP et le crédit d'impôt actuellement proposé seront éliminés?

M. Howard: Pour répondre à cette question, il vaut mieux examiner les coûts nets d'impôt de l'exploration et du développement pour les divers participants à ces activités dans les terres du Canada. Prenons les membres de l'IPAC qui sont canadiens, qui bénéficient du maximum de subventions au titre du PESP, généralement non imposables en vertu du PEN, mais pas toujours. Les coûts pour ces compagnies, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, sont de 20c. au dollar ou, si elles sont imposables, de 10c. au dollar. Avec le nouveau crédit

[Text]

costs will be 90¢ on the dollar, or if they are non-taxable, 75¢ on the dollar.

• 1610

If you look at the non-Canadian taxable corporation, which is what the multinational type of corporation fits into, their costs in the NEP were in the order of 37.5¢ on the dollar because they did receive 25% PIPs, and under the energy tax credit their costs will be between 37.5¢ and 40¢ on the dollar. So they are pretty much in the same relative cost position, but the Canadian has gone from 10¢ to 20¢, if my mathematics are right, to 90¢.

The Chairman: Mr. Foster, we will get back to you on the second round.

Mr. Foster: But my question essentially was: What will the impact be . . .

The Chairman: Please, Mr. Foster, your time is up for the first round. Mr. Waddell, please.

Mr. Waddell: Thank you. I have some comments and some questions.

To comment on this problem of the bill and the regulations that stem from the bill and how broad the regulations should be, it seems to me we have faced this before in Bill C-48 in a previous parliament. Maybe the staff could have a look at how we dealt with it. As I recall, it was the problem of providing Canadian content. The government wanted to have it in the regulations and we wanted it in the act, and we had a saw-off; we had a compromise. It sticks in my mind, and if we have some staff here, maybe they can have a look at that.

The second comment I have is this. I note on page 2 of the brief that when the NEP started more than 80% of the highly prospective Canada Lands were controlled by Canadian subsidiaries of foreign-controlled multinational corporations. So we as Canadians, either through the private sector or the public sector, did not control our offshore. That was critical, and the big thrust—supported by all parties, I think—was that we get some Canadian control on the offshore, whether it was public, private or a combination of both. I think that is an important statistic to notice, and that is where the whole thing started.

This is a very strong and critical brief. It surprises me in many ways. I should not be surprised, I suppose, because I gather the small Canadian companies have the most to lose at the phase-out of the PIP program. I think it is a pretty good brief, and I think it will take me and the committee some time to digest it.

Are you saying, then, that as a result of this Bill C-85 Canadian companies will not really be able to complete their exploration program?

Mr. A. Price: I think it is worth while to recap the substance of the problem.

Mr. Waddell: I mean in the bill as unamended.

[Translation]

d'impôt de prospection, leurs coûts s'élèveraient à 90 p. 100 du coût global ou à 75 p. 100 s'ils ne paient pas d'impôt sur le revenu.

La plupart des sociétés étrangères payant l'impôt sur le revenu, catégorie à laquelle appartiennent notamment les multinationales, prenaient en charge 37,5 p. 100 de leurs coûts réels du temps de la politique énergétique nationale, vu que 25 p. 100 de leurs coûts étaient financés par les subventions PESP; maintenant, avec le nouveau système de crédit d'impôt, leurs dépenses propres représenteront de 37,5 à 40 p. 100 des dépenses globales. Leur situation est donc restée inchangée alors que les entreprises canadiennes devront désormais payer 90 p. 100 de leurs coûts contre 10 à 20 p. 100 auparavant.

Le président: Monsieur Foster, vous aurez la parole au second tour.

M. Foster: Je vous l'ai demandé . . .

Le président: Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur Foster.

M. Waddell: Merci. J'ai quelques observations et ensuite je poserai mes questions.

En ce qui concerne les règlements d'application, c'est une question qui s'est déjà posée au cours de la présente législature lors de l'étude du Bill C-48. Nos chercheurs pourraient peut-être consulter le dossier pour voir comment la question a été réglée. Il s'agissait, si je me souviens bien, du contenu canadien. Le gouvernement voulait agir par voie de réglementation alors que le Comité voulait que ce soit prévu dans la loi et on a fini par réaliser un compromis.

Voici ma deuxième observation. J'ai noté à la page 2 du mémoire comment la politique énergétique a été mise en place, 80 p. 100 des gisements prometteurs situés dans les terres du Canada étaient entre les mains de filiales canadiennes de multinationales étrangères; si bien qu'en fait nos richesses côtières ne nous appartenaient pas. C'est la raison pour laquelle, avec l'appui de tous les partis je pense, des mesures ont été prises pour renverser cette situation. C'est comme ça que cela a commencé.

Ce mémoire est à bien des égards surprenant. Mais ce n'est peut-être pas tellement surprenant que cela, vu que ce sont les petites entreprises canadiennes qui ont le plus à perdre du fait de la suppression du programme PESP. Quoi qu'il en soit, c'est un événement fort intéressant qu'il va falloir examiner à tête reposée.

Donc, d'après vous, à cause du Bill C-85, les entreprises canadiennes ne parviendront pas à terminer leurs travaux de prospection.

M. A. Price: Il faudrait revoir toute la question.

M. Waddell: Je veux dire si le projet de loi n'est pas modifié.

[Texte]

Mr. A. Price: In the bill as unamended, the answer is yes. The thing to have in mind is the size of the Canadian companies, the financial capacity of the Canadian companies, relative to the kind of risk and the size of the costs of exploring on Canada Lands. When you put those two things together, the PIP system bridged that gap. Other systems can bridge that gap, but the one that is proposed does not bridge that gap. Canadian companies that are not currently taxable and are in the less-than-\$2 billion class or anything down in those ranges simply cannot take the risk of drilling a \$40 million or \$50 million exploration well on 90¢ on the dollar financing risk. So it is the combination of all those things that takes these companies out of the play if there is no other way to bridge the financing gap.

Mr. Waddell: Let me ask you this in terms of consultation with the government. We had a meeting the other day, and I am referring to the minutes of Thursday, February 6, at page 1:21. I ask:

In the consultation with the industry, could you tell us with whom the government consulted and what was the response of the industry generally, specifically the Canadian group, of replacing the PIP with a tax incentive program?

• 1615

Mr. McDermid, who is the Parliamentary Secretary, replied:

Of course they consulted with the association and with the individual companies. Really without exception they asked that it be phased out.

It is in the method of phasing out where you may find some difference of opinion. But I think they all generally felt that PIP should be phased out.

Is that correct?

Mr. A. Price: The IPAC policy position on what should replace PIPs took into account this principle that I just mentioned, which had the dimension of bridging the financial gap. It cannot be bridged in the traditional tax system because many IPAC member companies are not currently taxable.

The proposal that IPAC put forward was to remove the PIPs, but replace it with a financing vehicle that gave the Canadian companies essentially parity tax treatment with a large currently taxable company. So the financing system maintained its integrity. While IPAC did propose and did recommend and was consulted on the replacement for PIPs, what we did propose and what the association suggested, replace PIPs, was a more fiscally neutral system, one that gave currently non-taxable companies the same access to incentives as the major currently taxable companies. The one that has been proposed is not too bad.

Mr. Waddell: Later on, my next question that day was:

Are we to understand that there was a difference of opinion over the grandfathering and how it was phased out?

[Traduction]

M. A. Price: S'il n'est pas modifié, on ne pourrait effectivement pas terminer les travaux de prospection. Il ne faut pas oublier en effet que la plupart des sociétés canadiennes ont des moyens financiers très limités, surtout lorsqu'on tient compte des risques et des coûts de prospection des terres du Canada. Le programme PESP permettait justement de surmonter ce handicap. On pourrait prévoir d'autres mesures, mais certainement pas le projet de loi que nous avons sous les yeux. Les sociétés canadiennes dont les capitaux propres sont inférieurs à 2 milliards de dollars ne peuvent pas se permettre d'entreprendre des travaux de prospection coûtant de 40 à 50 millions de dollars si elles sont obligées d'assumer elles-mêmes 90 p. 100 du coût. Si aucune mesure d'aide n'est prévue, ces compagnies devront abandonner la partie.

M. Waddell: Je cite un extrait de la réunion du jeudi 6 février à la page 1:21:

En consultation avec l'industrie, pourriez-vous me dire qui le gouvernement a notamment consulté et quelle a été la réaction de l'industrie et plus particulièrement des compagnies canadiennes à la perspective de remplacer le PESP par un stimulant fiscal?

Monsieur McDermid, le secrétaire parlementaire, a répondu comme suit:

Ils ont bien entendu consulté l'association ainsi que des compagnies prises individuellement. Toutes sans exception ont demandé que ce régime soit abandonné.

Les différences d'opinions concernent uniquement les modalités de suppression de ce programme, mais elles étaient toutes d'accord pour dire que le PESP devait être supprimé.

Est-ce bien exact?

M. A. Price: Quand il est question de remplacer le PESP, l'IPAC tient avant tout à s'assurer qu'un écart financier peut être comblé, ce qui ne se sera pas par des mesures fiscales classiques, vu que de nombreuses sociétés membres de l'IPAC n'ont pas à payer d'impôt sur le revenu en ce moment.

L'IPAC avait donc proposé, tout en supprimant le PESP, de le remplacer par d'autres mesures qui mettraient les compagnies canadiennes sur un pied d'égalité au plan fiscal avec les grosses compagnies qui payent l'impôt sur le revenu. Bien que l'IPAC ait été consulté relativement au remplacement du PESP, nous avons proposé que ce régime soit remplacé par un système fiscalement neutre, qui permettrait aux sociétés qui ne payent pas actuellement d'impôt sur le revenu de bénéficier des mêmes stimulants que leur principale consœur. Donc, les mesures proposées n'étaient pas si mauvaises que ça.

M. Waddell: Par la suite, j'ai posé la question suivante:

Cela signifie-t-il qu'il y a eu une différence d'opinions quant à la prorogation des droits acquis et son élimination par étape?

[Text]

Mr. Carruthers, who was the civil servant, the Director General of Policy and Rulings, Petroleum Incentives Administration, said:

You will have to find out from the companies themselves, but the impression we got was that in general they were very satisfied with the manner in which the PIP program itself, which is really what you are talking about, is being phased out.

Is that correct?

Mr. A. Price: Not IPAC member companies.

Mr. Waddell: On page 4 of your brief, at the top, you say that the new frontier exploration tax is not effective for IPAC member companies. Forgive me if I am asking you to repeat yourself, but what do you mean not effective? You use the word "effective".

Mr. A. Price: It is a 25% exploration tax credit which you only get full value for if you are currently taxable. Many IPAC member companies have been aggressively investing and therefore have a tax base, which means they are not paying current taxes. So that 25% investment tax credit, exploration tax credit, is only 40% refundable in cash, so it becomes 10¢ as opposed to 25¢ in the current year. So from a financing point of view, it is 10¢ as the currently non-taxable company looks at it in financing its exploration program.

The Canadian exploration expense, which is the other 37.5¢, is not refundable at all in a cash sense, and therefore a currently taxable financing cost is in the range of 40¢ on the dollar, as John said. But for a currently non-taxable company, it is in the range of 90¢ on the dollar. That is because those two are not fully refundable unless you are a big currently taxable company.

Mr. Waddell: You also say on page 5 that we are just now beginning to drill the most prospective structures in the current exploration cycle. Can you explain that to me? I suppose I am asking really a general question, where are we on the offshore after spending \$8 billion over six years in PIP grants? What have we really got in a general way?

Mr. Howard: I would say each company would probably have a different view of where we are in the cycle. Clearly, for the ones that are still in the middle of the wide-ranging and large number of well farm-out commitments, they are nowhere near the end. We are involved in one of those, which is most of our effort in the frontier, and I would say we are maybe two-thirds of the way through the exploration phase, as I would view it.

Mr. Waddell: Who are we?

Mr. Howard: Aberford Resources Ltd. Other companies would be in a different phase, some of which would be finished. Some have spent their money and were not all that lucky. It was a good exercise, but they did not come away with anything. But others are just starting to receive the fruits of the effort and they would like to delineate it a little farther before they have to make major commitments.

[Translation]

Monsieur Carruthers, le directeur général de la politique et des règlements de l'administration des stimulants pétroliers, a répondu ce qui suit:

Vous devrez poser vos questions aux compagnies elles-mêmes, mais dans l'ensemble nous avons l'impression qu'elles sont satisfaites de la façon dont le PESP sera graduellement supprimé.

Est-ce bien exact?

M. A. Price: Cela ne s'applique pas aux sociétés membres de l'IPAC.

M. Waddell: Vous dites au haut de la page 4 de votre mémoire que le crédit d'impôt pour la prospection des terres inexploitées ne donnera rien aux sociétés membres de l'IPAC. Qu'est-ce que vous entendez au juste par là?

M. A. Price: Ce crédit d'impôt de 25 p. 100 n'est vraiment utile que pour les entreprises qui payent l'impôt sur le revenu. Or, de nombreuses sociétés membres de l'IPAC, qui ont fait de gros investissements, ne payent pas actuellement d'impôt sur le revenu; si bien que pour elle, un crédit d'impôt à l'exploration de 25 p. 100 n'est remboursable qu'à concurrence de 40 p. 100, ce qui signifie que 10 p. 100 seulement de leurs frais sont subventionnés et non 25 p. 100. Donc, pour les entreprises ne payant pas d'impôts sur le revenu, les dépenses de prospection ne seront subventionnées qu'à raison de 10 p. 100.

Le solde de 37,5 p. 100 n'est pas du tout remboursable, si bien que, comme l'a dit John, pour les entreprises versant l'impôt sur le revenu, le coût de financement s'élève à 40 p. 100 contre 90 p. 100 pour les sociétés ne payant pas d'impôt sur le revenu, ces montants n'étant pas entièrement remboursables, sauf pour les grandes sociétés.

M. Waddell: Vous dites à la page 5 que vous venez seulement d'amorcer le forage des gisements les plus prometteurs. Qu'est-ce que vous voulez dire par là? Qu'est-ce que ça nous a rapporté ces 8 milliards de dollars versés en 6 ans au titre des subventions PESP?

M. Howard: Chaque compagnie vous donnera sans doute une réponse différente. Pour les compagnies qui n'ont exécuté que la moitié de leur contrat d'amodiation, il reste encore beaucoup à faire. Pour ce qui nous concerne, deux tiers de nos travaux de prospection ont jusqu'à présent été réalisés.

M. Waddell: Vous parlez de qui?

M. Howard: De *Aberford Resources Ltd.* D'autres compagnies ont peut-être terminé leurs travaux. Certains d'entre eux avaient dépensé leur argent et n'étaient pas aussi chanceux. Ce fut un bon exercice, mais ils n'en ont rien retiré. D'autres, par contre, commencent à peine à récolter les fruits de leurs efforts et voudraient bien forer davantage de puits de délimitation avant de prendre des engagements majeurs.

[Texte]

• 1620

Mr. Waddell: Are there any companies based in Atlantic Canada that are members of your association, or were there any companies, which may have folded in the last few years, that were members of your association from Atlantic Canada?

Mr. Andrews: Nova Scotia Resources Limited is a member company. That is the only one.

Mr. Waddell: Was East Coast Energy Ltd. ever a member of your . . . ?

Mr. Andrews: No.

Mr. Waddell: I have no further questions at the moment, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Gagnon, please.

Mr. Gagnon: Thank you, Mr. Chairman.

I appreciated looking at your brief from IPAC. One thing that I understand and which you have stated fairly clearly, but let us get it on the record: IPAC is in favour of getting rid of the PIP grants.

Mr. A. Price: The association saw all of the complexities in the PIP grants and suggested—the outright removal in the western Canadian basin—a particular replacement for them in the Canada Lands because of the nature of the Canada Lands.

It is absolutely true that the association proposed and suggested the PIPs be removed, but it also proposed they be replaced with other things. The Canada Lands and the western Canadian basin were part of a broader policy framework that included removal of taxes and other things which the Conservative government has done.

Mr. Gagnon: So you are in favour of the overall thrust. What you are talking about is some of the mechanics—the details.

Mr. A. Price: I think in terms of impact on some member companies, we are quite a bit beyond details. The question was: Was the association in favour of removing PIP grants? The answer is yes. Was the association in favour of a grandfather regime which took into account the commitments of member companies? The answer is yes. Was the association proposing a replacement that took into account the different tax status between big companies which are currently taxable and small companies which are not? The answer is yes. Those things all go together.

Mr. Gagnon: Mr. Waddell was commenting about the 80% ownership by foreign controlled multinational corporations of the respective Canada Lands. Did you find that particularly alarming? Were you surprised to see that 80% number?

Mr. A. Price: Back in those days?

Mr. Gagnon: Yes.

[Traduction]

M. Waddell: Y a-t-il des compagnies membres de votre association dont le siège social est situé dans les provinces Atlantiques, ou y en avait-il par le passé qui ont peut-être fermé leurs portes depuis?

M. Andrews: *Nova Scotia Resources Limited* est membre de notre association. C'est la seule.

M. Waddell: La *East Coast Energy Ltd* a-t-elle jamais été membre de votre . . . ?

M. Andrews: Non.

M. Waddell: Je n'ai pas d'autres questions pour l'instant, monsieur le président.

Le président: Monsieur Gagnon, s'il vous plaît.

M. Gagnon: Merci, monsieur le président.

J'ai bien apprécié votre mémoire présenté au nom de l'IPAC. Vous avez souligné un point assez clairement, d'après ce que j'ai compris, mais j'aimerais le répéter publiquement: l'IPAC est favorable à l'élimination des subventions au titre du PESP.

M. A. Price: L'association s'est rendu compte de toutes les complexités que présentaient les subventions et a recommandé—après qu'elles auront été supprimées du bassin de l'Ouest du pays—un régime particulier de remplacement dans les Terres du Canada à cause de la nature même de ces dernières.

Il est tout à fait vrai que l'association a proposé l'élimination des subventions au titre du PESP, mais elle a également proposé qu'elles soient remplacées par autre chose. Les Terres du Canada et le bassin de l'Ouest canadien faisaient l'objet d'une politique plus générale comprenant l'élimination de taxes et d'autres éléments, ce qu'a fait le gouvernement conservateur.

M. Gagnon: Vous souscrivez donc au principe général. Vous ne parliez en fait que de certains mécanismes—des détails.

M. A. Price: Je pense que pour ce qui est des conséquences pour certaines compagnies membres, il n'est plus simplement question de détails. La question était la suivante: l'association est-elle favorable à l'élimination des subventions au titre du PESP? La réponse est oui. L'association est-elle favorable à un régime de droits acquis qui tiendrait compte des engagements des compagnies membres? La réponse est oui. L'association propose-t-elle un remplacement qui tiendrait compte des différentes situations fiscales des grosses compagnies qui sont actuellement imposables et des petites compagnies qui ne le sont pas? La réponse est oui. Tous ces éléments vont ensemble.

M. Gagnon: M. Waddell parlait du contrôle à 80 p. 100 des différentes Terres du Canada par des intérêts étrangers appartenant à des sociétés multinationales. Cette statistique vous a-t-elle inquiété outre mesure? Étiez-vous étonné d'apprendre qu'il s'agissait de 80 p. 100?

M. A. Price: À l'époque?

M. Gagnon: Oui.

[Text]

Mr. A. Price: No.

Mr. Gagnon: How did those foreign controlled companies get control of these lands?

Mr. A. Price: Back in the times when those were issued, it was pretty simple. As I recall, they just filed for them and got them. There were not any big work commitments and no payments were made. So there used to be a regime—this goes way back, many years back. If you filed for them, you got them.

Mr. Gagnon: So the government of the day said, anybody who wants it can have it. These companies saw an opportunity and took it.

Mr. A. Price: I think so.

Mr. Gagnon: Perhaps you could back into this grandfathering situation since October 28, 1980, with the national energy policy and PIPs. Maybe you could elaborate on what typically happened on a farm-out—company A goes to company B. Would you sort of take us slowly through it so that we understand the ins and outs, where the problem is now in the grandfathering and penalty clauses and that sort of thing?

Mr. A. Price: I think the best thing is to take a cut at a fairly broad one. Many of the packages put together in the Canada Lands, because of the nature of the Canada Lands, involved numerous wells over a significant period of time. An example I am familiar with in Husky Oil—and is best for me to use, just because I am familiar with it—is an arrangement we put together with Mobil Oil which had all the attractive land, including Hibernia and the Grand Banks and the Avalon Basin off Newfoundland, and that was negotiated back during 1982 and 1983.

• 1625

It was basically a 14-well program, and it involved a number of EAs—exploration agreements—that they had between Mobil Oil and the Government of Canada. And at that time, the Government of Canada was negotiating work commitments with the companies, which they would have to fulfil to keep these exploration agreements. In negotiating those work commitments, Mobil committed between them and the Government of Canada to do a number of wells on each EA, and it varies based on the kind of EA and how prospective it was.

Therefore, since Mobil had the obligation to do this work to maintain the lands, we plus some partners had the capacity to propose to Mobil that we undertake this work for them and earn their lands. And the way a farm-in/farm-out basically works is, as for this example, we would pay essentially Mobil's share of costs in those wells to earn half of Mobil's interest in those wells. That is basically the way it would work, if I try to get it down to a pretty simple framework.

In this case, that commitment to earn for us and our partners involved some 14 wells. In order to earn all the

[Translation]

M. A. Price: Non.

M. Gagnon: Comment les compagnies appartenant à des intérêts étrangers ont-elles pu obtenir le contrôle de ces terres?

M. A. Price: À l'époque de leur répartition, c'était assez simple. Si je me souviens bien, il suffisait d'en faire la demande pour les obtenir. Il n'était pas nécessaire d'entreprendre des engagements d'envergure ni de faire des paiements. Il existait un régime—il y a très longtemps, il y a de nombreuses années de cela. Si on en faisait la demande, on les obtenait.

M. Gagnon: En fait, le gouvernement de l'époque avait dit que quiconque les voulait pouvait les avoir. Ces compagnies ont donc sauté sur l'occasion.

M. A. Price: C'est ça.

M. Gagnon: Pourriez-vous remonter au début de toute cette situation des droits acquis avant le 28 octobre 1980, avant la politique énergétique nationale et le PESP. J'aimerais que vous nous expliquiez ce qui arrivait normalement dans le cadre d'un contrat d'amodiation—c'est-à-dire que la compagnie A allait voir la compagnie B. Pourriez-vous nous expliquer le processus en détail afin que nous puissions le comprendre et voir quel est le problème des droits acquis, des clauses de pénalité et toute cette sorte de choses?

M. A. Price: Je pense que la meilleure chose à faire serait de vous donner un exemple assez général. Bon nombre des programmes établis pour les Terres du Canada, à cause de la nature même de ces terres, comprenaient le forage de nombreux puits sur une longue période de temps. Puisque je connais bien la Husky Oil, je vais vous donner un exemple d'un accord qu'elle a conclu avec la Mobil Oil en 1982 et 1983. La société Mobil Oil détenait toutes les terres intéressantes, y compris Hibernia, les Grand Banks et le bassin d'Avalon au large de Terre-Neuve.

Il s'agissait d'un programme de forage de 14 puits, et il y avait plusieurs ententes d'exploration qui existaient entre la Mobil Oil et le gouvernement du Canada. À l'époque, le gouvernement du Canada négociait des engagements de travail avec les sociétés, engagements que ces dernières devaient respecter afin de garder les ententes d'exploration. La société Mobil s'est engagée auprès du gouvernement du Canada à forer un certain nombre de puits en vertu de chaque entente d'exploration. Le nombre de puits variait selon les possibilités pétrolières de la région.

Étant donné que la société Mobil était obligée de faire ce travail afin de garder les terres, notre société et certains associés ont pu proposer à la Mobil de faire le travail à leur place. C'est la façon dont fonctionne une amodiation dans ce cas, nous devons payer la part de la société Mobil des coûts de ces puits afin de gagner la moitié des intérêts de la société Mobil dans ces puits. Voici comment fonctionne une amodiation dans sa forme la plus simple.

Dans le cas en question, il y avait 14 puits en cause. Afin de gagner tous les intérêts et toutes les terres, nous devons finir

[Texte]

interest and all the lands, we would in the end drill and carry Mobil's share of the costs in 14 wells.

That program, of course, is a program that we signed up for in 1982-83 and all these farm-in programs, because they were between Canadian companies and multinational companies, because of all this Canadian dimension, required approval of the Government of Canada to be eligible for the petroleum incentive payments.

So every one of these farm-ins would have been presented to the Government of Canada as this one was, to be approved as eligible for petroleum incentive payments, which of course was the only way we could execute the program that we were proposing. And that was done, and the program has been initiated and is part way through. It was always scheduled that the program would be executed through the years of 1984, 1985, 1986 and 1987.

In that particular program, there is a composite number of wells, some of which were covering the Mobil obligations to the Government of Canada to maintain the lands, and others which were covering our cost of earning in on the Mobil farm-in in their lands. In the example of these regulations—the wells that the partnership has to drill to earn the Mobil working interest—a number of those wells are not eligible for petroleum incentive payments under the new proposed rules.

Mr. Gagnon: Just a minute at that point, Mr. Price. It was approved by the government of the day, the 14-well commitment, but now it does not fit in the regulations, as you understand it. Would you elaborate, please?

Mr. A. Price: Well, there was a host of regulations that it had to meet to be PIPable in the day that the negotiation was done, and it meant all those regulations were approved by the Government of Canada, and we started the program.

Now, there are regulations like the primary term of EA, where at the time it was put in front of the Government of Canada that some of these wells would be drilled in the second term of EA, and it was proposed that way and understood by the Government of Canada that way and approved that way. One of the proposed regulations is that unless it is in the primary term of EA, it is not grandfathered. Okay.

Mr. Gagnon: Excuse me. That is at the point where you say we are pushing exploration on in the Beaufort Sea and off the east coast in the middle?

Mr. A. Price: Yes. The first recommendation . . .

Mr. Gagnon: Yes. Okay.

Mr. A. Price: It says that a number of long-term farm-ins are being cut off by the provision that says if it is not in the primary term of EA, it does not qualify.

• 1630

In this particular example—and there are other examples that other member companies have—there are wells that were planned to be worked in the second term at EA. The primary

[Traduction]

par forer les 14 puits et assumer la part de la société Mobil dans les coûts d'exploitation.

Il s'agit d'un accord que notre société a conclu en 1982-1983. Dans le cas d'une amodiation entre les sociétés canadiennes et les multinationales, l'approbation du gouvernement du Canada était nécessaire afin d'avoir droit à une subvention d'encouragement du secteur pétrolier.

Il fallait donc présenter toutes les amodiations au gouvernement pour avoir son approbation afin d'être admissible à une subvention en vertu du programme d'encouragement du secteur pétrolier. C'était, bien entendu, la seule façon dont notre société pouvait mener à bien le programme qu'il avait proposé. Nous avons obtenu cette approbation, le programme a été lancé et est en cours en ce moment. Nous avons toujours prévu que le travail serait fait en 1984, 1985, 1986 et 1987.

Sur les 14 puits en question, certains se rapportaient aux obligations de la société Mobil envers le gouvernement du Canada pour l'entretien des terres, et d'autres puits devaient être forés par l'association afin de gagner l'intérêt détenu par la société Mobil. Plusieurs de ces puits ne seront plus admissibles au PEPS en vertu des nouveaux règlements proposés.

M. Gagnon: Permettez-moi de vous interrompre un instant, monsieur Price. Le gouvernement de l'époque a approuvé une entente qui portait sur les 14 puits. D'après vous, ce ne sera plus le cas en vertu des nouveaux règlements. Voulez-vous entrer un peu dans les détails, s'il vous plaît?

M. A. Price: Au moment des négociations, il fallait respecter toute une série de critères afin d'avoir droit à une subvention du PESP. Le gouvernement a donné son approbation, et nous nous sommes lancés dans ces activités.

Au moment de nos négociations avec le gouvernement du Canada, il était entendu que certains puits seraient forés pendant la deuxième échéance de l'entente d'exploration. D'après les nouveaux règlements proposés, seules les activités entreprises avant la première échéance bénéficient des droits acquis.

M. Gagnon: Excusez-moi. S'agit-il du passage au milieu de la page où vous parlez des activités d'exploration dans la mer de Beaufort et au large de la côte est?

M. A. Price: Oui. Il s'agit de la première recommandation . . .

M. Gagnon: Je vois.

M. A. Price: . . . d'après les règlements, un certain nombre d'amodiations à long terme ne bénéficieront plus des droits acquis parce que les activités n'auront pas été entreprises avant la première échéance de l'entente d'exploration.

Dans le cas de notre société, et il y a d'autres sociétés membres de notre association qui se trouvent dans le même cas, nous avons l'intention d'exploiter certains puits pendant la

[Text]

term has then expired. The secondary term is there, but the new regulations say that unless it is in the primary term it is not eligible.

Mr. Gagnon: Which takes us up to the present. If you have to drill a well that is PIPable, as you call it, and one of your partners says he will not participate, what happens there?

Mr. A. Price: Now that is the penalty provision. The penalty expense that any company picks up as a result of one of their working-interest partners not participating is not eligible for PIPs in any of these grandfathered wells. That is what the proposal is.

So if any one of the partners says he does not have the financial capacity to participate in this well because he is participating in another well or whatever, his expense share in the well is not eligible for PIPs. Of course, that is a big swing for the other partners; it is a double hit, because to start with they were carrying their own share of the well, and even if it were eligible for PIPs they would have to pick up more obligations to complete the well. But that is the business framework they entered into, and they knew that. Beyond that, without the eligibility of PIPs, of course that other working-interest share grosses up by this factor of more than 4 to 1 because of the 20¢ to the 90¢.

Mr. Gagnon: So if we have a Waddell Oil and Gas as your partner . . .

Mr. A. Price: It would be an interesting partner.

Mr. Gagnon: —and he says he is not going to pay, is there some provision in the existing contract that your organization would have with Waddell Oil and Gas that handles this non-participation?

Mr. A. Price: Yes. There would be a penalty clause, under which he would have to give up some of his interest and rights in the prospect that is being drilled. So he would have a penalty clause, and that would be normal—normally those are included in all these. But it is not that operative, because the cost of picking up his expense is prohibitive because it is not eligible for PIPs.

Mr. Gagnon: Well, let us take the other alternative. If he wants to farm it out to MacLellan Oil and Gas—his 10% interest in the well—because Waddell does not have the money, would you take us through that scenario?

Mr. A. Price: That one is not eligible either, because a farm-out . . . That is the other recommendation that is in here, which says make farm-outs eligible for PIP expenses if they were eligible in the first place. So he cannot farm it out, and the parties that are in there cannot pick it up because the financial leverage is so heavy.

Mr. Gagnon: So what happens to you if you have a commitment on a rig?

[Translation]

deuxième période de l'entente d'exploration, la première échéance étant déjà passée. D'après les nouveaux règlements, les activités doivent être entreprises avant la première échéance, autrement elles ne bénéficient pas des droits acquis.

M. Gagnon: Cela nous amène au présent. Si vous devez forer un puits ayant droit à une subvention en vertu du programme PESP, qu'est-ce qui arrive si un de vos associés refuse de participer à cette activité?

M. A. Price: C'est là que la disposition de pénalité entre en jeu. Si un associé détenant une part ne participe pas à une certaine activité, la société n'a plus droit au PESP dans le cas d'activités bénéficiant des droits acquis. Voici ce que proposent les nouveaux règlements.

Donc, si un des associés décide qu'il ne peut pas se permettre de participer au forage d'un puits parce qu'il a d'autres activités ou n'importe quoi, sa part des dépenses n'est plus admissible au PESP. C'est, bien entendu, un coup très dur pour les autres associés, qui doivent assumer leur part des dépenses, et la part de l'associé qui ne veut plus participer. Même si l'activité était admissible au PESP, les associés qui restent seraient obligés d'investir davantage pour mener à bien le travail. Il faut souligner que les sociétés étaient conscientes de cette disposition avant de conclure l'entente. Si, par contre, l'association n'a plus droit au PESP, les coûts qu'elle sera obligée d'assumer au nom de l'associé qui se retire quadrupleront; elle sera obligée de payer 90c. pour chaque dollar, plutôt que 20c.

M. Gagnon: Donc si vous avez comme associé la *Waddell Oil and Gas* . . .

M. A. Price: Ce serait un associé intéressant.

M. Gagnon: . . . qui décide de ne pas participer à une certaine activité, il y a une disposition dans le contrat actuel qui prévoit une telle éventualité?

M. A. Price: Oui. Il y a une clause de pénalité qui prévoit qu'elle serait obligée d'abandonner certains de ses droits dans le puits qui sont en train d'être foré. Tous les contrats de ce genre prévoient une clause de pénalité semblable. Cependant, la situation changera radicalement en vertu du nouveau règlement. Le coût qu'entraîne la prise en charge de sa part des dépenses devient prohibitif, étant donné que l'association n'a plus droit au PESP sur cette part de l'investissement.

M. Gagnon: Prenons un autre exemple. Expliquez-nous, s'il vous plaît, ce qui arriverait si l'intéressé décide d'amodier sa part de 10 p. 100 à la *MacLellan Oil and Gas* parce qu'il n'a pas suffisamment de fonds.

M. A. Price: L'association n'aurait toujours pas droit au PESP. Il s'agit de l'autre recommandation selon laquelle les amodiations devraient être admissibles aux subventions du PESP si elles y étaient admissibles au départ. Donc, l'intéressé ne peut pas se défaire de sa part, et les autres associés ne peuvent pas l'assumer à cause du coefficient d'endettement très élevé.

M. Gagnon: Qu'est-ce qui vous arrive si vous avez pris un engagement au sujet d'une plate-forme de forage?

[Texte]

Mr. A. Price: Well, you are between a rock and a hard spot.

Mr. Gagnon: So this is why you would like some changes. You also talk about a delineation well. Would you expand on that a bit?

Mr. Howard: Well, when you are dealing in the frontiers or offshore and you are dealing in large structures and expensive drilling costs, besides a discovery well, which would be the first one in a structure, you need to drill a number of other wells around the structure so you can define the reserves in place and the likely recovery from that reserve prior to making a development decision. Quite often those delineation wells in these types of structures offshore will number quite a multiple, maybe four or five versus the one exploratory well.

The thought process that went into the Canadian companies that they were farming in and taking advantage of the PIP grants was that on making a discovery we will then concentrate our effort; while keeping the exploration level going, we will try to concentrate our efforts as quickly as we can into delineation while the PIPs are still in place.

• 1635

That has been going on, but in the discoveries that have taken place over the last year time scheduling and so on, scheduling of rigs, etc., will not allow for any delineation drilling to be done on these recent discoveries. So, even though you have a very significant discovery, companies are going to be very strapped to come up with the dollars to delineate it when they are paying 90¢ dollars instead of 20¢ dollars.

The Chairman: We are entering the 10-minute questioning phase. Mr. Foster.

Mr. Foster: Thank you, Mr. Chairman.

I take it from your comments on page 4 that the Minister talks a good game and has said she is going to be flexible but when you get down actually to dealing with the Department of Energy, Mines and Resources it is a different game: things are very rigid; there is very little flexibility. Could you just describe the problem you are running into in that regard?

Mr. Howard: As an association we have met with the Minister and discussed in general terms our objectives under the changing regime. She has indicated to us that her intention was to be flexible and she had an interest in seeing Canadian companies maintain the interests they had earned.

But we had an understanding with her, because of the complicated nature of each individual situation, that the individual companies would take their individual situations to her department when they were asking for PIP grandfathering classification. Within the last week we have had all of the IPAC member companies who have gone through that process in the last two months, and in essence I guess we had a report card in preparing for this hearing today. The sense I get is that they were all listened to by the officials. They had access to the officials but were unable in every case to get what they wanted.

[Traduction]

M. A. Price: Eh bien, on se trouve entre l'enclume et le marteau.

M. Gagnon: C'est donc une raison pour laquelle vous voulez qu'on fasse certaines modifications. Vous avez parlé également des puits de délimitation. Voulez-vous nous en dire un peu plus long?

M. Howard: Lorsqu'on travaille dans des régions pionnières ou au large des côtes, il faut utiliser un équipement très lourd, et les coûts de forage sont très élevés. Il faut d'abord forer un puits exploratoire, et ensuite plusieurs autres puits afin de déterminer les réserves qui existent et les possibilités de les récupérer avant de prendre une décision quant à l'exploitation du puits. Dans le cas des travaux au large des côtes, on fore souvent quatre ou cinq puits de délimitation, par opposition à un puit exploratoire.

Les sociétés canadiennes qui bénéficiaient des subventions du PESP et qui participaient à des amodiations, avaient l'intention de concentrer leurs efforts aussi rapidement que possible sur les puits de délimitation, tout en maintenant leurs activités d'exploration.

C'est ce qu'elles ont fait, mais à cause de problèmes d'échéancier etc. depuis un an, il n'est plus possible de forer des puits de délimitation dans le cas des découvertes récentes. Donc, même si une société a fait une découverte très importante, elle va avoir beaucoup de mal à trouver le financement nécessaire pour faire le travail de délimitation, parce qu'elle doit assumer 90 p. 100 plutôt que 20 p. 100 des coûts.

Le président: Nous commençons le tour de questions de 10 minutes. Monsieur Foster.

M. Foster: Merci, monsieur le président.

Je comprends d'après vos commentaires à la page 4 que la ministre se dit très souple, mais il en est tout autrement lors des négociations réelles avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il fait preuve de très peu de souplesse. Pourriez-vous nous décrire le problème auquel vous faites face?

M. Howard: L'association a rencontré la ministre et nous avons eu une discussion générale au sujet de nos objectifs dans le nouveau régime. Elle nous a dit qu'elle a l'intention d'être souple, et qu'elle s'intéresse à ce que les sociétés canadiennes gardent les intérêts qu'elles avaient acquis.

Cependant, à cause de la nature compliquée de chaque cas particulier, nous avons une entente avec elle selon laquelle les sociétés présenteraient chacune son cas au ministre lorsqu'elles demandaient à continuer de bénéficier du PESP. Toutes les sociétés membres de l'IPAC ont eu une telle réunion depuis deux mois. Nous avons tenu compte de leurs commentaires en rédigeant l'exposé que nous vous avons présenté aujourd'hui. J'ai l'impression que toutes les sociétés ont été écoutées par les fonctionnaires, mais qu'elles n'ont pas pu obtenir ce qu'elles voulaient.

[Text]

Mr. Foster: I assume that you met with the Minister last summer, or was it last spring?

Mr. Howard: No, I believe it was November. We did meet with the Minister on oil and gas issues a number of times over the year, but on the phase-out of the PIP regime and the new energy tax credit regime we met with her in November.

Mr. Foster: As far as your members are concerned, instead of 20% or 20¢ you are now facing 90¢ on the dollar of investment. What is the impact of that next year? For instance, I have a press clipping from *The Globe and Mail* of October 8, 1985 which is very disturbing. The first sentence is:

As the oil rigs of the Scotian shelf depart for drydock or more enticing places, hopes for imminent prosperity from the offshore gas development are fading for Nova Scotia.

It lists the number of east coast wells completed, going from 9 in 1980 to 22 in 1984.

Could you describe what the present regime will do to exploration in 1986 and 1987, as far as you can?

• 1640

Mr. Howard: If you can for a moment forget the events of the world the last month or so and without that, and without PIP, I would say very few wells would be drilled that are not in the grandfather regime, are not almost totally grandfather.

If you had the grandfather regime in place, I think you would see the completion over the 1986-87 period of this exploration phase, plus some delineation drilling. So it should be clear that without PIPs, there will be a lot of wells that just will not start.

Now the impact of the last three weeks; I do not want to get into that here, but it has an impact on the whole business and the impact is negative. I really could not forecast numbers.

Mr. Foster: So as you see it, even without the oil price dropping, but without PIP—IPAC people, at least—there will be practically no further drilling, but what you are trying to do is grandfather it so that you can at least complete this exploration cycle you are going through and see it completed in an orderly manner. Is that what you are saying?

Mr. Howard: That is the basis for our presentation; that we are in the middle of our exploration exercise. We have made all kinds of commitments and we would like to see an orderly completion, not be . . .

Mr. A. Price: Just to add to this a bit, you say without PIPs, and since everybody knows exactly what PIPs are, there are other fiscal measures besides PIPs which could allow some of these things to happen, but those are not embodied in the other bill.

[Translation]

M. Foster: Je suppose que vous avez eu une rencontre avec la ministre l'été dernier, ou peut-être le printemps dernier?

M. Howard: Non, je crois que la réunion a eu lieu en novembre. Nous avons rencontré la ministre à plusieurs reprises au cours de l'année au sujet de différentes questions ayant trait au pétrole et au gaz, mais la réunion au sujet de l'élimination du PESP et le nouveau régime du crédit d'impôt a eu lieu en novembre.

M. Foster: Vos membres estiment qu'ils vont être obligés de payer 90 p. 100 des investissements plutôt que 20 p. 100. Quelle en sera l'incidence l'année prochaine? J'ai un article du *Globe and Mail* du 8 octobre 1985, qui est très inquiétant. En voici la première:

Avec le départ des plates-formes de forage du plateau de la Nouvelle-Écosse pour la cale sèche ou d'autres endroits plus intéressants, les espoirs de la Nouvelle-Écosse d'une prospérité imminente à cause de l'exploitation du gaz au large des côtes sont en train de disparaître.

D'après le même article, le nombre de puits forés au large de la côte Est est passé de 9 en 1980 à 22 en 1984.

Pourriez-vous nous dire quelle sera l'incidence du régime actuel sur les activités d'exploration en 1986 et 1987, dans la mesure du possible?

M. Howard: Laissons de côté pour un instant les événements qui se sont produits depuis un mois environ, et je dirais que sans le PESP, très peu de puits seront forés qui ne bénéficient entièrement des droits acquis.

Si le régime des droits acquis existait pour tous les puits, je crois que l'étape d'exploration prendrait fin en 1986-1987, et qu'il y aurait un peu de forage de délimitation également. Il faut souligner le fait que sans le PESP, on ne commencera même pas à forer beaucoup de puits.

Je ne tiens pas à me lancer dans une discussion de la baisse des prix pétroliers qui a eu lieu depuis trois semaines, mais je puis vous dire qu'elle a une incidence négative sur toute la question. Je ne peux vraiment pas faire des prévisions plus précises.

M. Foster: Donc, à votre avis, même sans tenir compte de la baisse du prix du pétrole, les sociétés membres de l'IPAC n'entreprendront presque plus d'activités de forage après l'élimination du PESP. Vous demandez que les activités bénéficient des droits acquis pour vous permettre de mener à bon terme les travaux d'exploration que vous faites en ce moment. Est-ce exact?

M. Howard: Oui, le point fondamental de notre exposé, c'est que nous sommes en train de faire nos travaux d'exploration en ce moment. Nous avons pris toutes sortes d'engagements, et nous aimerions mener à terme toutes ces activités.

M. A. Price: Permettez-moi d'ajouter un commentaire. Tout le monde sait ce que c'est que le PESP. Il existe d'autres mesures fiscales qui auraient les mêmes résultats, mais elles ne figurent pas dans l'autre projet de loi.

[Texte]

The exploration tax credit as put forward is so clearly out of bounds from an IPAC-member company point of view, that if it is just the grandfathering period with PIPs and it is just the other period with the exploration tax credit, then it is very clear that essentially, all participation—this is true, because it was asked of the IPAC-member companies—by IPAC-member companies in Canada Lands exploration is going to terminate for those wells that are not PIP. That is true, if the exploration tax credit sits the way it is.

Mr. Foster: Even the big ones like Husky and Bow Valley?

Mr. A. Price: Yes, even Husky. I speak for myself and as well, I am advised by Bow Valley. The east coast energy programs—basically, what you have going right now in terms of work—is you have, I believe, five rigs operating. All the rigs out there are operating under the Petroleum Incentives Program.

Most of the wells that have been drilled in the last two years and most of the recent discoveries have all been carried by Canadian companies, substantially—not totally, but substantially—through a farming-in on the major oil companies; that includes North Triumph, that includes the follow-up to North Triumph, North Ben Nevis and so on.

This program has just now got into a stage where some really interesting prospects are being drilled and, as of March, the financial capacity of these kinds of companies to carry those kind of investments and risk just is not there. It is a very fundamentally definable issue—just not there.

Companies just do not have the capacity to do it where they have to put up 90 cents on the dollar. You have to be a big company and you have to have a big asset base in order to play that game at all.

The Chairman: Last question, Mr. Foster.

Mr. Foster: In your opinion, is the PIP program, which essentially puts funds available for smaller Canadian companies, any more expensive in actual net dollars to the Government of Canada than the depletion allowance regime which we had in the Beaufort Sea before the PIP program came in place?

Mr. A. Price: No. If you went back to the old superdepletion, I would say it is not as expensive because in the old superdepletion, under the format that was used, companies could format it in a fashion where not even 20-cent dollars were being put up.

• 1645

On the other hand, it was a much more direct system. The petroleum incentive system is a much more direct system and very quantifiable. It has been a more effective system in terms of delivering financial capacity than the super depletion system was.

From the government's point of view, I think there are other vehicles that could be used and may be even more effective

[Traduction]

Les sociétés membres de l'IPAC estiment que le crédit d'impôt à l'exploration ne leur est pas accessible. Si le PESP ne s'applique que pendant une certaine période, et le crédit d'impôt à l'exploration pendant l'autre période, il est clair—et nous le savons parce que nous avons posé la question aux sociétés membres de l'IPAC—que toutes les activités d'exploration de nos membres dans les terres du Canada cesseront sur les puits qui n'auront plus droit au PESP. C'est ce qui se passera, s'il n'y a pas de modifications en matière de crédit d'impôt d'exploration.

M. Foster: C'est le cas également des grandes sociétés comme la Husky et la Bow Valley?

M. A. Price: Oui, même la Husky. Je parle en mon nom personnel, et j'ai parlé également aux responsables de la Bow Valley. Je crois que sur la côte est, il y a cinq plates-formes de forage qui fonctionnent en ce moment. Les activités de ces plates-formes de forage bénéficient toutes du programme d'encouragement du secteur pétrolier.

La plupart des puits qui ont été forés depuis deux ans et la plupart des découvertes récentes ont été le fait des sociétés canadiennes, dont un grand nombre—mais pas toutes, ont une amodiation de la part d'une des grandes sociétés pétrolières. Je parle de *North Triumph*, de *North Ben Nevis*, etc.

Les sociétés commencent tout dernièrement à forer des puits d'exploration très prometteurs, et à partir de mars, elles ne pourront plus se permettre de faire ce genre d'investissement et d'assumer les risques. C'est très simple: les sociétés ne pourront plus se permettre de le faire.

Les sociétés ne peuvent pas se permettre de payer 90 p. 100 de leurs investissements. Il faut être une société très importante et avoir beaucoup d'actifs afin d'entreprendre une telle entreprise.

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Foster.

M. Foster: À votre avis, le PESP, qui fournit un financement aux petites sociétés canadiennes, coûte-t-il plus cher au gouvernement du Canada que le programme de déduction pour épuisement qui existait dans le cas des activités dans la mer de Beaufort avant l'introduction du PESP?

M. A. Price: Non. Avec l'ancienne déduction pour épuisement, le programme était conçu de façon que les sociétés puissent finir par payer moins de 20 p. 100 des coûts d'investissement.

D'un autre côté, le programme d'encouragement du secteur pétrolier est un programme beaucoup plus direct et mesurable. Il a fourni de l'aide financière de façon beaucoup plus efficace que ne l'a fait la déduction supplémentaire pour épuisement.

Je crois que le gouvernement pourrait mettre en place un régime qui pourrait être encore plus efficace que ne l'était le

[Text]

than the petroleum incentive payment system. IPAC has made representations as to what we think about other vehicles, because there are discriminatory characteristics under the petroleum incentive payment system and so on. It has a number of complications.

Mr. Foster: But it makes it available to Canadians.

The Chairman: Thank you, Mr. Foster. Mr. Waddell.

Mr. Waddell: I am just going to ask one question so other people can get on.

I just want to observe that it looks to me as if we are eliminating the Canadian companies from the frontiers and are returning to the bad old days when the big international oil companies sat on their hands on the leases and our Canadian energy economy and then . . . Anyway, here is my question. I want to know how much your program, if we amend this bill the way you say we should, how much it is going to cost. And I draw your attention to page 1:17 of the minutes. You do not have this, but it is the *Minutes of Proceedings and Evidence* of our first meeting which took place last Thursday.

I asked Mr. McDermid the cost of the program. He said:

In 1982-1983 it was \$1.441 billion, 1983-84, \$1.5 billion, 1984-85, \$1.9 billion has been spent already, approximately \$4.8 billion, that is on PIPs, to March 31, 1985.

Mr. Waddell: What do you expect will be the remainder of the expenditures until the program is grandfathered and phased out?

Mr. Curruthers: Mr. Chairman, that is a sensitive one. I think all we can do is just forecast based on what the industry expects to spend under the announced grandfathering regulations. We are looking at about \$900 million during 1986. We are talking about grandfathering now after March 31, 1986. That would be limited to the frontier, and then possibly another \$100 million in the final year as the program winds down in 1987.

Mr. Waddell: So we have another \$1 billion.

Mr. Curruthers: Plus you have an as yet unfinalized or undetermined amount for fiscal 1985-86.

Mr. Waddell: That is right, 1985-86. What do you project for that period?

Mr. McDermid: In round figures, \$1.5 billion.

Mr. Foster: For 1985-86?

Mr. McDermid: Yes.

Mr. MacLellan: And to the end of the grandfathering period a further \$1 billion.

Mr. McDermid: Yes.

Mr. Curruthers: You will understand that these are estimates at this point.

[Translation]

programme d'encouragement du secteur pétrolier. L'IPAC a déjà présenté son point de vue au sujet d'autres mesures possibles, car le programme d'encouragement du secteur pétrolier comporte plusieurs aspects discriminatoires, et plusieurs complications.

M. Foster: Mais au moins il donne de l'aide aux Canadiens.

Le président: Merci, monsieur Foster. Monsieur Waddell.

M. Waddell: Je ne vais vous poser qu'une question, afin de permettre aux autres de prendre la parole.

Je veux tout d'abord faire une observation. À mon avis, nous faisons partir les sociétés canadiennes des régions pionnières et nous revenons à l'ancien régime selon lequel les grandes sociétés pétrolières internationales gardaient les baux pour elles et contrôlaient l'économie canadienne dans le domaine énergétique. Quoi qu'il en soit, voici la question que je veux vous poser. Si nous faisons les modifications au projet de loi que vous proposez, je veux savoir comment votre programme va coûter. J'attire votre attention sur la page 1:17 des *Procès-verbaux et témoignages* de notre première réunion qui a eu lieu jeudi passé.

J'ai demandé à M. McDermid combien le programme avait coûté. Il m'a répondu:

Le programme a coûté 1.441 milliard de dollars en 1982-1983. En 1983-1984, 1.5 milliard de dollars. En 1984-1985, 1.9 milliard de dollars. Au total, il a coûté approximativement 4.8 milliard de dollars et ce en date du 31 mars 1985.

M. Waddell: À combien évaluez-vous les dépenses futures au titre du programme d'ici à ce que l'on ait satisfait tous les droits acquis?

M. Curruthers: Monsieur le président, cette question est délicate. Tout ce que nous pouvons faire c'est prévoir une certaine somme qui dépendra de ce que le secteur sera prêt à dépenser en vertu des règlements régissant les droits acquis. Nous nous attendons à dépenser 900 millions de dollars en 1986. Il s'agit de ce que nous dépenserons au titre des droits acquis après le 31 mars 1986. Cette dépense sera limitée aux régions pionnières et à cela il faut ajouter encore 100 millions de dollars pour la dernière année, car le programme sera supprimé en 1987.

M. Waddell: Cela signifie donc au total 1 milliard de dollars supplémentaire.

M. Curruthers: À cela, il faut ajouter une somme qui n'est pas encore déterminée pour l'exercice financier 1985-1986.

M. Waddell: Vous avez raison. Quelle somme prévoyez-vous?

M. McDermid: Approximativement 1,5 milliard de dollars.

M. Foster: Est-ce là pour 1985-1986?

M. McDermid: Oui.

M. MacLellan: Ensuite, jusqu'à l'extinction des droits acquis, 1 milliard de dollars encore, n'est-ce pas?

M. McDermid: C'est cela.

M. Curruthers: Il faut bien vous dire qu'il s'agit là d'estimations.

[Texte]

My question: So the government is projecting with the grandfathering period—I think it is fair to say from that—about \$1 billion dollars. We accept your amendments here. Have you done any projections as to how much more money it is going to cost?

Mr. A. Price: We really do not have the capacity to make the composite forecast. We do not know what the Government of Canada has built into its forecasts and what it has for the broad industry. So there is a missing piece to the puzzle and we just are not able to make that forecast.

The Chairman: Thank you, Mr. Waddell.

I would like to advise members of the committee that some of our witnesses have to leave around 5 p.m. However, it is my understanding that the chairman will stay if a longer period is necessary. I will go to Mr. O'Neil now.

Mr. O'Neil: Thank you very much, Mr. Chairman. I would like to thank the witnesses for their presentation. I apologize for being a bit late today.

Why did you support the phase-out of the PIP Program?

Mr. A. Price: The basic reasons were that it had a discriminatory characteristic, that of being tied directly to Canadian ownership as opposed to other ownership. That was the first.

Second, as an association, it had a substantial . . . If along with petroleum incentive payments came petroleum gas revenue taxes and Canadian ownership charges and all those other things, then the association wanted to get away from all those taxes, all those interventionary revenue taxes and, as the association, to focus on the PIP grants, it was part of the package. That is basically the composite policy. The association wanted to move into a more free enterprise, private-sector-oriented system.

• 1650

Mr. O'Neil: It seems to me you are almost suggesting that Canadian companies are going to be discriminated against as a result of the new incentive program. You are highlighting the Canadian aspect of the effect.

Mr. A. Price: What we are talking about today being removed is the petroleum incentive payment system which was eligible to Canadian companies. So that is part of . . .

Mr. O'Neil: But you wanted it removed because it was preferential for Canadian companies.

Mr. A. Price: On a basis that was fair and equitable and took into account commitments made under the regime. IPAC today is still not proposing to keep the PIP system in place forever. IPAC has supported the removal of PIPs, but it has supported the removal of PIPs in the context of honouring commitments made by member companies. So all this is a presentation totally with the focus on how you phase out the petroleum incentive payments. It is not whether or not you do phase them out, but how you phase them out.

[Traduction]

Ma question est la suivante. D'après ce passage, je crois qu'on peut dire que le gouvernement prévoit un coût d'environ 1 milliard de dollars avant l'extinction des droits acquis. Si nous acceptons vos amendements, savez-vous quel serait le coût supplémentaire?

M. A. Price: Nous ne sommes vraiment pas en mesure de faire une telle prévision. Nous ne connaissons pas les facteurs dont le gouvernement du Canada a tenu compte pour l'industrie dans son ensemble. Sans cette donnée, nous ne pouvons pas faire une telle prévision.

Le président: Merci, monsieur Waddell.

Je tiens à informer les membres du Comité que certains de nos témoins doivent nous quitter vers 17 heures. Je crois savoir, cependant, que le président restera plus longtemps le cas échéant. Je vais maintenant donner la parole à M. O'Neil.

M. O'Neil: Merci beaucoup, monsieur le président. Je tiens à remercier les témoins de leur exposé et de m'excuser de mon retard.

Pourquoi avez-vous appuyé l'élimination du programme d'encouragement du secteur pétrolier?

M. A. Price: Tout d'abord, nous étions en faveur de l'élimination du programme à cause de son aspect discriminatoire qui exigeait qu'une société soit de propriété canadienne.

Deuxièmement, puisqu'en même temps que le programme d'encouragement du secteur pétrolier il y avait l'impôt sur les revenus pétroliers et gaziers, des frais relatifs au taux de participation canadienne, etc., l'association voulait que tous ces impôts sur les revenus soient éliminés. Le programme d'encouragement du secteur pétrolier faisait partie de l'ensemble. C'est la politique globale de l'association. Elle préférerait un régime axé davantage sur le secteur privé.

M. O'Neil: Vous semblez donner à entendre que le nouveau programme d'encouragement du secteur pétrolier sera discriminatoire à l'égard des sociétés canadiennes, et vous insistez sur le fait que ce sont les sociétés canadiennes qui s'en ressentiront.

M. A. Price: Nous parlons ici de la suppression des paiements d'encouragement au secteur pétrolier, paiements dont pouvaient bénéficier les sociétés canadiennes. Ceci fait donc partie . . .

M. O'Neil: Mais vous réclamiez sa suppression parce qu'il favorisait les sociétés canadiennes.

M. A. Price: Sur une base juste et équitable qui prenait en compte les engagements pris dans le cadre du régime. La *Independent Petroleum Association of Canada* ne propose toujours pas pour autant de conserver à perpétuité le PESP. Notre association a été en faveur de la suppression de celui-ci, mais à condition d'honorer les engagements pris par les sociétés qui en sont membres. Ce que nous visons donc dans notre exposé, ce sont les modalités de la disparition systématique des paiements du PESP. Nous ne revenons donc pas sur la

[Text]

Mr. O'Neil: So you are not advocating special treatment for Canadian companies.

Mr. A. Price: No.

Mr. O'Neil: Regarding the production licences, I am following up on a point Mr. Waddell made. I understand the production licences will require 50% Canadian participation.

Mr. A. Price: There is a requirement for Canadian ownership in the production licence.

Mr. O'Neil: That is right, yes.

Mr. A. Price: Also, if you actually take it right through, which is not part of this bill, as I understand it, in the end that can be waived. So the requirement is not an absolute requirement.

Mr. O'Neil: How much of the frontier exploration costs should be borne by the Canadian taxpayer? If you had the authority to make that decision today, what figure would you put on it?

Mr. A. Price: I think the government has put a figure of about 60¢ on the dollar on it for multinationals, for big currently taxable companies. For whoever is big and currently taxable, the government has put about 60¢ on the dollar. The association put forward a format which, as I recall, is about 70¢ on the dollar, and after going through the whole thing, as I recall, the IPAC landed on a number that said an exploration after-tax cost, after financing out-of-pocket costs, should be in the range of 30¢ on the dollar. Now, it might be plus or minus a nickle, but it is in that range.

Mr. O'Neil: How would this money get into the hands of the oil company? What form would this take?

Mr. A. Price: Under the IPAC proposal?

Mr. O'Neil: Yes.

Mr. A. Price: It was a form of system which basically treated a company equivalent to the status they would have had if they had been currently taxable. So it was a tax-oriented loan.

Mr. O'Neil: Would you get a cheque in the mail or what? I am wondering how you would get the money to fund your exploration. You would get a cheque in the mail.

Mr. A. Price: Yes.

Mr. O'Neil: So how does that differ from PIP?

Mr. A. Price: You do not qualify for it based on being Canadian; you qualify for it just as a non-Canadian qualifies for it.

An hon. member: And you had to pay it back.

Mr. A. Price: And you had to pay it back. It is the same as asking a multinational oil company—or pick any big currently taxable company—how they get their 60¢. How do they get

[Translation]

nécessité de supprimer ces paiements, mais sur la façon de procéder.

M. O'Neil: Vous ne préconisez donc pas de traitement de faveur pour les sociétés canadiennes.

M. A. Price: Non.

M. O'Neil: Je reviens sur un point soulevé par M. Waddell et portant sur les permis de production. Je crois comprendre qu'il faudra, pour les obtenir, une participation canadienne à 50 p. 100.

M. A. Price: Il y a une condition de propriété canadienne pour l'obtention du permis de production.

M. O'Neil: Oui, c'est vrai.

M. A. Price: Mais c'est une condition qui n'est pas absolument indispensable, si vous poussez le raisonnement à bout, et le projet de loi ne traite pas de cela, à ma connaissance. C'est donc une condition, mais non absolue.

M. O'Neil: Quelle est la proportion des coûts d'exploration dans des régions pionnières qui devraient être à la charge du contribuable canadien? S'il vous appartenait de prendre aujourd'hui cette décision, quel chiffre adopteriez-vous?

M. A. Price: Je crois que le gouvernement a décidé que ce serait environ 60c. par dollar pour les sociétés multinationales, pour les grandes sociétés actuellement imposables. Pour les sociétés qui répondent à ces deux conditions, le gouvernement impose environ 60c. par dollar. L'association a proposé, si j'ai bonne mémoire, environ 70c. par dollar, et je crois me rappeler qu'après avoir étudié toute la question, l'IPAC a décidé d'un chiffre tel que le coût de l'exploration après impôts, après coût marginal déboursé, serait de l'ordre de 30c. par dollar. Je vous donne là un chiffre approximatif, mais je sais qu'il est de cet ordre-là.

M. O'Neil: Et comment cet argent parviendrait-il à la société pétrolière? Sous quelle forme?

M. A. Price: Aux termes de la proposition de l'IPAC?

M. O'Neil: Oui.

M. A. Price: C'était un système qui traitait une société selon le statut qu'elle aurait eu si elle avait été actuellement imposable, autrement dit, c'était un prêt à orientation fiscale.

M. O'Neil: Est-ce que cet argent vous parviendrait par le courrier, sous forme de chèque, ou sous quelle autre forme? Je me demandais comment vous obtiendriez l'argent pour financer votre exploration. Ce doit être par chèque.

M. A. Price: Oui.

M. O'Neil: Quelle est alors la différence avec le PESP?

M. A. Price: Ce n'est pas en tant que canadien que vous avez qualité à en bénéficier, vous en bénéficiez au même titre qu'une société qui n'est pas canadienne.

Une voix: Et vous deviez rembourser cette somme.

M. A. Price: Et vous aviez à la rembourser. C'est exactement de la même façon qu'une société pétrolière multinationale—ou toute autre grande société actuellement imposable—

[Texte]

their 60¢? They do not pay a tax to the government that they otherwise would have paid. In this case the government would say: We will give you the same incentive as we allow, from a cash point of view, that company not to pay.

Mr. O'Neil: Do I understand that you would recommend that the Government of Canada carry 70% of the exploration costs for IPAC members in the frontier?

Mr. A. Price: If it is part of a broad fiscal policy so that in the end the Government of Canada can generate enough revenue out of the system to pay that back, which was the basis on which it was proposed.

• 1655

If you take the whole fiscal policy, the way it was put forward, it was our intent that under the forecasted likelihood, the government's tax-based investment would come back, plus some, out of revenues from the economic development and the production that would result. We never proposed that the government put in 70¢ and never get anything back. The government gets taxes, royalties and other revenues back from success, and that would cover the funds that went in at the front.

Mr. O'Neil: What would that figure be for the conventional or the western sedimentary basin? Is that what it is called? What figure would you put on that?

Mr. A. Price: It varies. It is currently 50¢ on the dollar for exploration in the western Canadian basin. So from 50, it would go down to 30. For enhanced oil recovery, it is about 34¢ on the dollar, because they qualify for earned depletion, which grosses up the tax base. It varies, and basically what has happened in the tax system is that the more expensive, higher cost projects have qualified for more tax deductions.

Mr. O'Neil: You have no idea what the cost figure would be if your recommendations were accepted in the grandfathering . . . what the total millions of dollars would be?

Mr. A. Price: No. We could work on that. The question that was asked earlier was: How much more would it be than the government's estimate?

Mr. O'Neil: Yes.

Mr. A. Price: We do not know what went into the government's estimate. We could take a look at what these would mean. We could take a look.

Mr. O'Neil: You say it would be hundreds of millions of dollars, I would assume?

Mr. A. Price: If it was applied across the industry . . .

Mr. O'Neil: No, for the IPAC members.

Mr. A. Price: For the IPAC members.

Mr. O'Neil: It is about \$50 million a well, is it not?

[Traduction]

obtient ces 60c. par dollar. Comment les obtient-elle? En étant dispensée d'un impôt qu'elle aurait à payer autrement. Dans ce genre de cas le gouvernement dirait: la mesure incitative consiste à vous autoriser à ne pas payer une certaine somme.

M. O'Neil: Vous recommandez donc, si je vous ai bien compris, que le gouvernement du Canada assume 70 p. 100 des coûts d'exploration dans les régions pionnières pour les membres de l'IPAC?

M. A. Price: Si cela fait partie d'un régime fiscal général, afin qu'en dernier ressort ce système produise suffisamment de recettes pour recouvrer ces coûts, ce qui était le principe à la base même de la création de ce système.

Si vous considérez la façon dont le régime fiscal, dans son ensemble, a été présenté, l'investissement fait par le gouvernement sous la forme d'impôts devait, dans l'hypothèse retenue, lui revenir avec un bénéfice à partir des recettes que créeraient la production du pétrole et l'expansion économique. Nous n'avons jamais proposé que le gouvernement investisse 70c. par dollar sans rentrer dans ses frais. Si l'opération réussit, le gouvernement en tire des impôts, des redevances et d'autres recettes, ce qui lui permet de récupérer sa mise initiale.

M. O'Neil: À quel chiffre est-ce que cela s'élèverait pour un puits ordinaire, ou pour le bassin sédimentaire occidental? Est-ce ainsi qu'on l'appelle? De quel ordre serait ce chiffre?

M. A. Price: Cela dépend. À l'heure actuelle, c'est 50c. par dollar pour l'exploration dans le bassin occidental canadien. Du 50c. cela baisserait donc à 30c. Pour la récupération assistée, c'est d'environ 34c. le dollar, parce qu'on bénéficie alors d'une majoration de l'assiette fiscale pour épuisement réalisé. C'est variable, mais avec le régime fiscal, on a constaté que les projets plus coûteux bénéficiaient de plus de déductions d'impôt.

M. O'Neil: Vous ne savez donc pas ce que serait le chiffre des coûts si vos recommandations sur la conservation des droits acquis étaient acceptées . . . Combien de millions de dollars cela ferait?

M. A. Price: Non, mais nous pourrions le calculer. Ce qu'on nous avait demandé tout à l'heure, c'est de combien les prévisions du gouvernement seraient dépassées?

M. O'Neil: C'est bien cela.

M. A. Price: Nous ne savons pas comment le gouvernement a préparé ses prévisions budgétaires, mais nous pourrions voir ce que celles-ci représentent.

M. O'Neil: D'après vous, j'imagine, il s'agirait de centaines de millions de dollars, n'est-ce pas?

M. A. Price: Si c'était appliqué à tout le secteur . . .

M. O'Neil: Non, je parle des membres de l'IPAC.

M. A. Price: Ah, les membres de l'IPAC.

M. O'Neil: C'est environ 50 millions de dollars par puits, n'est-ce pas?

[Text]

Mr. A. Price: For wells that would not have otherwise been grandfathered . . .

Mr. O'Neil: Yes.

Mr. A. Price: —and for the period between now and the end of 1987. If it were seven or eight wells, then it would be those kinds of numbers.

Mr. O'Neil: Yes. Thank you.

The Chairman: Since it is almost 5 p.m. . . I still have three names on my list. If there is an agreement that I would allow each member five minutes for questioning, would you agree?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Therefore, Mr. Foster and then Mr. McDermid and Mrs. Sparrow.

Mr. Foster: I just wanted to follow along with the questioning. You are proposing an incentive, not a grant like the PIP grants, but a loan by the Government of Canada as a drilling incentive. Would it be to follow right through continuously, or would it just be for the completion of this cycle of exploration that is taking place on the east coast now?

Mr. A. Price: We would be happy to provide in detail the policy we put forward. It is really part of the other act and the replacement for the petroleum incentive payment system. However, rather than get into the details of it, the fundamental principle was: allow companies that are not currently taxable the same level of financing capacity as a company that is currently taxable. That is the fundamental principle. There are all kinds of ways of accomplishing that. Rather than getting into the actual vehicle—the Government of Canada is pretty good at designing vehicles—our principle is: maintain; give the Canadian companies the same financing cost on the Canada Lands as they are prepared to give the multinationals.

We went from a system where the financing cost to Canadian companies was less than it was for the multinationals to one now in which the financing cost is much greater than it is for the multinationals. All we are saying is: We do not need preferential treatment in the financing vehicle. We need parity treatment. That is the principle. There are all kinds of ways of skinning the cat, and the Government of Canada is much better than we are at deciding how to make this thing more neutral than it is.

Mr. Foster: So, rather than being a refundable tax credit, would it be a refundable tax loan?

Mr. A. Price: That is a concept, but it could be a refundable tax credit.

Mr. Foster: I see. However, you said it would be a loan.

Mr. A. Price: The particular format that was worked out by IPAC involved that dimension.

[Translation]

M. A. Price: Pour les puits qui ne bénéficieraient pas autrement de droits acquis . . .

M. O'Neil: Oui.

M. A. Price: . . . et pour la période actuelle jusqu'à la fin de 1987. S'il s'agissait de 7 ou de 8 puits, on arriverait à un chiffre de cet ordre.

M. O'Neil: Je vous remercie.

Le président: Nous approchons de 17 heures et il me reste trois noms sur la liste. Est-ce que vous consentez à accorder cinq minutes à chaque membre pour les questions?

Des voix: D'accord.

Le président: La parole est donc à MM. Foster et McDermid, et M^{me} Sparrow.

M. Foster: Je voulais enchaîner sur les questions déjà posées. Vous proposez une mesure incitative, et non une subvention comme celles du PESP, mais un prêt du gouvernement du Canada à titre de mesure incitative de forage. S'agirait-il d'une mesure permanente, ou ne s'appliquerait-elle qu'à l'achèvement du cycle actuel d'exploration sur la côte Est?

M. A. Price: C'est avec plaisir que nous vous exposerons notre proposition. C'est une partie de l'ancienne loi et le remplacement du système de versement d'encouragement au secteur pétrolier. Je ne vais pas entrer dans les détails et me contenterai de vous rappeler le principe fondamental, qui consistait à permettre aux sociétés qui ne sont pas actuellement imposables d'avoir le même niveau de financement que les sociétés qui le sont. C'est là le principe fondamental, et il existe toutes sortes de moyens pour le mettre en oeuvre. Ce que nous recommandons à la place de l'instrument actuel—le gouvernement du Canada excelle à concevoir des instruments—nous recommandons d'accorder aux sociétés canadiennes le même financement sur les terres du Canada qu'on est disposé à accorder aux multinationales.

Nous sommes passés d'un régime dans lequel le coût du financement des sociétés canadiennes était inférieur à celui des multinationales au régime actuel, dans lequel le coût du financement est bien supérieur à ce qu'il est pour les multinationales. Notre seul thème, c'est que nous n'avons pas besoin de traitement financier de faveur, mais que nous réclamons la parité. C'est là notre principe. Il existe toutes sortes de façons de s'y prendre, et le gouvernement du Canada est bien mieux placé que nous pour décider d'introduire plus de neutralité dans le processus.

M. Foster: Est-ce que vous préféreriez donc un prêt fiscal remboursable plutôt qu'un crédit d'impôt remboursable?

M. A. Price: C'est une idée, mais ce pourrait être un crédit d'impôt remboursable.

M. Foster: D'accord, mais vous disiez tout à l'heure que cela devrait être un prêt.

M. A. Price: C'est la solution à laquelle avait songé l'IPAC.

[Texte]

• 1700

Just so you also understand, an accelerated write-off of a tax liability that is otherwise payable is an interest-free loan; it has the same effect as an interest-free loan. So the tax system can accommodate it; there are other vehicles that can accommodate it.

Mr. Foster: Have you tried to get a comprehensive set of the regulations that are going to govern the grandfathering arrangements for the PIP program?

Mr. A. Price: Yes, as we understand it they are just not available yet. But I think we reasonably understand what is being proposed. There has been a lot of dialogue about what is being proposed, but there is no actual draft of the regulations. Maybe it is just not available yet. Maybe it is not complete yet. I do not want to be misleading. I think we have a reasonably good understanding of what is being contemplated and being proposed, with all the dialogue that has gone on between member companies and the officials. That is the basis of this presentation, our understanding of what is being proposed. There is no draft of the regulations that is available, and I expect it is not done yet.

Mr. Foster: Switching back from east coast to the western sedimentary basin, how much of the current exploration activity that is taking place there do you think will drop off after the PIP program is cancelled at the end of March?

Mr. A. Price: The western Canadian basin?

Mr. Foster: Yes, the western sedimentary basin.

Mr. A. Price: And focusing the PIP on that question?

Mr. Foster: Yes.

Mr. A. Price: I do not think the amount of the PIPs in the western Canadian basin will have a significant effect on the long-term investment in western Canada, the fact that it is falling off. I believe there is a spurt of exploration going on right now, which qualifies for PIPs and will not qualify for PIPs at the end of March. So the business is scheduling things to optimize the use of the petroleum incentive payments. But over the long term, the western Canadian basin exploration economics are better off under the current royalty regime, the current PGRT regime—which is zero for new exploration—and the current price regime without PIPs than they were under the old regime with PIPs. So the economics have improved in the western Canadian basin by removing the PGRT, adjusting the royalties, and removing the PIPs.

The Chairman: Thank you, Mr. Foster. Mr. McDermid.

Mr. McDermid: Thank you, Mr. Chairman. I too want to welcome our witnesses to the committee today. I want to thank Mr. Price for just confirming that there has been consultation between companies and the government on this; I appreciate him saying that today.

To start off with, Mr. Price, you are representing IPAC today. Are you expressing the feelings of your company as well?

[Traduction]

Permettez-moi de préciser que la passation en charge accélérée d'une dette fiscale qui serait autrement payable constitue un prêt sans intérêt. Il est donc possible de réaliser cela par le régime fiscal, mais il y a encore d'autres moyens de le faire.

M. Foster: Avez-vous essayé d'obtenir l'ensemble des règles qui vont régir les dispositions concernant les droits acquis au PESP?

M. A. Price: Oui, mais elles ne sont pas encore au point. Nous pensons toutefois comprendre, dans l'ensemble, de quoi il s'agit. Il y a eu de nombreuses discussions sur ces règles, mais elles n'ont pas encore été rédigées, ou elles ne sont pas encore prêtes. Je ne voudrais pas vous affirmer ce qui n'est pas, mais nous croyons nous faire une bonne idée de ce qui est envisagé et proposé, avec toutes les discussions qui ont eu lieu entre les sociétés membres de l'IPAC et les hauts fonctionnaires. C'est en nous basant sur ce que nous croyons savoir que nous sommes venus vous exposer nos vues. Mais le règlement lui-même n'est pas encore au point, il n'est sans doute pas encore terminé.

M. Foster: Passons maintenant de la côte Est au bassin sédimentaire de l'Ouest: dans quelle mesure, à votre avis, l'exploration actuelle diminuera-t-elle lorsque le programme PESP sera caduc à la fin de mars?

M. A. Price: Vous parlez du bassin canadien de l'Ouest?

M. Foster: Oui, le bassin sédimentaire de l'Ouest.

M. A. Price: Et à propos du programme PESP?

M. Foster: Oui.

M. A. Price: Je ne sais pas si l'aide donnée dans le cadre du programme PESP dans le bassin canadien de l'Ouest aura un effet significatif sur l'investissement à long terme dans l'Ouest, et sur le fait qu'il est en baisse. Je crois qu'il y a toute une série de forages à l'heure actuelle qui bénéficient du PESP mais ne le seront plus à la fin du mois de mars, et les sociétés en profitent donc au maximum avant qu'il ne soit trop tard. Mais à long terme, l'exploration du bassin canadien de l'Ouest se porte mieux avec le régime actuel de redevances, le régime IRPG—dont ne profitent pas les nouveaux forages—et avec le régime actuel des prix sans PESP qu'il ne le faisait sous l'ancien régime avec le PESP. La suppression de l'IRPG, la mise au point des redevances et la suppression du PESP apporteront une amélioration de l'économie de l'exploration dans le bassin canadien de l'Ouest.

Le président: Je vous remercie, monsieur Foster. Monsieur McDermid.

M. McDermid: Je vous remercie, monsieur le président. Moi aussi je souhaite la bienvenue à nos témoins. Je voudrais remercier M. Price d'avoir confirmé qu'il n'y a pas eu consultation sur cette question entre les sociétés et le gouvernement, et je lui sais gré de nous dire cela aujourd'hui.

Vous représentez aujourd'hui l'IPAC, monsieur Price, mais parlez-vous également au nom de votre société?

[Text]

Mr. A. Price: As it relates to the policy of IPAC, yes. I did use an example of a farm-out impact, with which I am pretty familiar, to demonstrate the question here.

Mr. McDermid: But you, as an official from Husky, support your presentation today 100%?

Mr. A. Price: I support this presentation in the context of a participation in an industry association.

Mr. McDermid: If Husky were appearing before us, would the evidence be any different?

Mr. A. Price: It would be a little more selective and precise, but it would be consistent with the policy thrust.

Mr. McDermid: Okay. Would that be the same with any member of IPAC that would appear before the committee on this particular basis?

Mr. Waddell: I object to the question. How can the witness possibly answer that?

Mr. McDermid: What are you, a lawyer?

Mr. Waddell: Yes.

Mr. McDermid: He is representing the association; I am sure he can answer that question.

Mr. A. Price: What I can say is that member companies put together their thoughts in this presentation, and this presentation reflects the member companies' position in a consolidated sense. So that is how this was put together; it was reviewed in detail by member companies who are active in the Canada Lands. It was approved by the board of directors in principle and this is how it is presented. This is the way we always present position papers in the industry forum.

• 1705

We would prefer, and a number of our member companies have asked—a couple at least—to have the chance for companies to present their own case directly and specifically to the committee. Two companies I know of—one I represent, which is Husky, and the other is Bow Valley—would really like to have the opportunity to be before this committee and to review the whole view that they have on the Canada Lands. We would be happy to do so.

In this situation, if you did this, you would find out exactly how we would say it outside the association framework.

Mr. McDermid: Are you saying that the evidence we would get if they were called would be different? Or would we be covering the same ground again?

Mr. A. Price: No, it would be different.

Mr. McDermid: In what way would it be different?

Mr. A. Price: It would pertain particularly to the circumstances which Husky and Bow Valley are in. It would be the same for any other company, and their particular situation as opposed to the broad policy debate.

[Translation]

M. A. Price: Dans la mesure où la politique de l'IPAC touche notre société, oui. J'ai pris l'exemple de l'effet des amodiations, que je connais assez bien, pour présenter mes arguments.

M. McDermid: Mais vous, en tant que représentant officiel de Husky, vous êtes donc entièrement pour ce que vous avez dit?

M. A. Price: Oui, dans le contexte d'une participation dans une association d'industries.

M. McDermid: Si Husky comparait devant nous, les arguments seraient-ils les mêmes?

M. A. Price: Ils seraient plus précis, mieux cernés, mais conformes, dans l'ensemble, avec la thèse exposée.

M. McDermid: En serait-il de même avec n'importe quel membre de l'IPAC qui comparait devant le Comité sur la question qui nous préoccupe?

M. Waddell: Je m'élève contre cette question. Comment le témoin pourrait-il y répondre?

M. McDermid: Qu'est-ce que vous êtes, un juriste?

M. Waddell: Oui.

M. McDermid: Puisqu'il représente l'Association, je suis sûr qu'il sait répondre à la question.

M. A. Price: Ce que je puis dire, c'est que les sociétés membres de l'Association ont travaillé ensemble à l'élaboration de cet exposé, qui reflète donc l'ensemble des positions des sociétés. C'est ensemble que nous avons travaillé sur cette question, et elle a été examinée en détail par les sociétés membres qui ont des opérations dans les terres du Canada. Notre mémoire a été approuvé en principe par le conseil d'administration et c'est sur cette base que nous faisons notre exposé. C'est de cette façon que nous avons toujours présenté nos déclarations de principe.

Nous préférierions, comme l'ont demandé certaines de nos sociétés membres, laisser à chaque société le soin de présenter son cas directement au Comité. Je songe en particulier à deux sociétés, dont l'une, Husky, que je représente, et l'autre, Bow Valley, qui tiendrait beaucoup à comparaître devant ce Comité pour passer en revue toute la question des terres du Canada. Nous en serions fort heureux.

Si vous y consentiez, vous pourriez constater vous-même ce que nous dirions en dehors du cadre de l'Association.

M. McDermid: Est-ce que vous entendez par là que le témoignage, dans ce cas, serait différent, ou bien reprendrions-nous les mêmes questions?

M. A. Price: Non, il serait différent.

M. McDermid: Et de quelle façon?

M. A. Price: Il se rapporterait directement aux circonstances propres à Husky et à Bow Valley. Il en serait de même pour toute autre société, qui s'attacherait à sa situation

[Texte]

Mr. McDermid: How many companies do you suggest we have before the committee?

Mr. A. Price: How many companies?

Mr. McDermid: A tremendous number of companies have received and are receiving PIP grants. Where do we draw the line as a committee?

Mr. A. Price: I do not know. I would expect that you people would make the decision.

Mr. McDermid: Okay. I want to cover proposed subsection 5(3) of the bill, which your first recommendation contained on page 7. You want the discretion and flexibility taken away from the Minister so that there is no discretion to limit the amount of incentive to which a person would be entitled. If it were taken away, would the Minister then be faced with an all-or-nothing situation?

Mr. A. Price: I do not think this is what our recommendation was. Our recommendation was that the principles which would be the basis of regulations be included in the bill. We did not say to take away the discretion of the Minister. What we are saying is that, as written, there is no assurance or no understanding in the bill at all of what constitutes grandfathering and what will be the principles for grandfathering. All of this is a request that the statement of principles make sense.

We said to remove the flexibility of the Minister and the discretion to override the principles of grandfathering and to decide that any expenditure is ineligible and not entitled, as is called for in proposed subsection 5(3).

The Chairman: Thank you. Mrs. Sparrow.

Mrs. Sparrow: Thank you, Mr. Chairman. I want to welcome IPAC and thank them very much for their presentation. Your views on the grandfathering provision really merit some investigation and I certainly will look into them. Mr. Price, I can assure you that the regulations are not completed now at all. Oftentimes, regulations go to the standing committee for study and review. I feel very positive that they will go that route this time as well.

Your association has constantly maintained that the best sort of incentive reward is to reward success and not just activity. In order that you make good investment decisions, you base it on the geology and the economics of a whole.

Certainly the PIP program did not allow for good economics or good geological decisions. Do you not feel that perhaps it was the 80¢ or 90¢ on the dollar that drove so many people in your association into the frontiers?

Mr. A. Price: I guess I can say I disagree as to whether or not there was any discipline built into the Petroleum Incentive Payments system. It it goes back to the size of the company

[Traduction]

particulière et non à une discussion d'ensemble sur les mesures gouvernementales.

M. McDermid: Combien de sociétés proposez-vous de faire convoquer par ce Comité?

M. A. Price: Combien de sociétés?

M. McDermid: Un très grand nombre de sociétés bénéficient du PESP. Quels seraient les critères adoptés pour décider de celles que nous entendrions?

M. A. Price: Je n'en sais rien, ce serait à vous de prendre cette décision.

M. McDermid: Très bien. Je voudrais aborder maintenant le projet de paragraphe 5(3) du projet de loi qui figurait à la page 7 de votre première recommandation. Vous voulez retirer au ministre le droit de restreindre le montant de la subvention des ayants-droit. Dans ce cas, le ministre se trouverait-il dans une situation de tout ou rien?

M. A. Price: Ce n'est pas là la teneur de notre recommandation. Ce que nous demandions, c'est que les principes qui régiraient le gouvernement soient incorporés au projet de loi. Nous n'avons pas demandé qu'on enlève au ministre son pouvoir d'appréciation, mais nous constatons que dans le projet de loi actuel, il n'y a aucune précision ou assurance sur ce qui constitue les droits acquis et d'après quels principes on en bénéficiera. Tout ce que nous demandons, c'est que ces principes soient clairement énoncés.

Nous avons donc demandé d'enlever au ministre la latitude qu'il a et le pouvoir de passer outre aux principes des droits acquis et de décider que toute dépense n'est pas admissible et qu'il n'y a pas d'ayant-droit, comme il est énoncé au projet d'article 5(3).

Le président: Je vous remercie. Madame Sparrow.

Mme Sparrow: Je vous remercie, monsieur le président. Je souhaite la bienvenue à l'IPAC et remercie ses représentants de leur présentation. Votre opinion sur la disposition relative aux droits acquis ne manque certainement pas d'intérêt et je vais l'examiner de près. Je puis vous assurer, monsieur Price, que le règlement n'est pas encore mis au point. C'est très souvent que les règlements sont déferés au Comité permanent pour étude et révision. Je suis persuadée que ce sera de nouveau le cas cette fois-ci.

Votre Association a toujours soutenu que la meilleure mesure incitative est celle qui récompense le succès, et non pas simplement l'activité. Pour prendre de bonnes décisions en matière d'investissement, vous devez vous appuyer sur la géologie et sur la conjoncture économique dans son ensemble.

Le programme PESP allait certainement à l'encontre d'un choix judicieux basé sur de solides données géologiques ou économiques. Ne pensez-vous pas que ce sont peut-être les 80c. ou 90c. par dollar qui ont décidé tant de gens de votre Association à faire de l'exploration dans les régions pionnières?

M. A. Price: Je ne sais pas au juste si le système du PESP avait une discipline interne. On en revient à la taille de la compagnie par rapport au volume de l'investissement. Une

[Text]

relative to the size of the investment. A share of 20% of a \$50 million well is still \$10 million. And \$10 million to the kinds of companies that are basically reflected by the Canadian sector is a lot of money. Probably many of those companies are more sensitive to \$10 million than a multinational is to \$20 million or \$30 million. So when companies were making these commitments and making these decisions, they were making them in the context that it is a hell of a lot of money, even after PIPs. So there was discipline in major investments by companies.

• 1710

As to the last half of your question, which was whether or not companies were enticed to go out there that should not have been out there, nobody told anybody they had to do anything.

Mrs. Sparrow: Right, fair.

Mr. A. Price: I think those companies are willing to live with whatever the consequences are as long as some commitment they have made has not been cut off in mid-stream. Nobody in IPAC is saying we have to have PIPs and the Canada Lands through to the year 2000 or anything like that. What they are saying is that, if we have an obligation, we always understood those obligations would be grandfathered. The Minister says they will be grandfathered, yet the regulations leave us the impression that maybe they will not be.

Mrs. Sparrow: I will look into that because I think there is a good point there. There is no problem there. What I want to come back to is the high cost of frontier development. Do you really feel the members of your organization could perhaps operate more effectively in the western Canadian sedimentary basin?

Mr. A. Price: The members of our organization include companies of quite a bit of stature, such as Husky, Bow Valley, Dome Petroleum, Aberford. If you decide those companies in that range should not be playing in the Canada Lands, you are basically deciding that Canadian companies should not be in the Canada Lands. You can go down into the next level and say: What about the \$10 million companies? To the extent that those companies decided to take a portfolio interest in a play, then they made that decision. But they knew what they were doing; they were taking a portfolio interest in a play.

Mrs. Sparrow: That is a business decision, and it should not be a government one. I want to get back to rewarding success in . . . Bill C-92 has not come into the House yet, but that is the proposed Canadian Petroleum Resources Act, where you will see the 25% tax credit and also the royalty being pro-rated at 1%, 5% and 30% as you recap your capital investment. Can you comment on that? Do you not think this is . . . ?

[Translation]

part de 20 p. 100 d'un capital de 50 millions constitue toujours encore 10 millions, ce qui représente une somme considérable pour le genre de sociétés qui font généralement partie du secteur canadien. Pour bon nombre de ces sociétés, 10 millions de dollars représentent sans doute davantage que 20 ou 30 millions de dollars pour une multinationale. Lorsque ces sociétés prenaient ce genre de décision ou d'engagement, c'est parce que cet argent représentait une somme considérable, même compte tenu du PESP. La décision par une société de faire de gros investissements ne se prend donc pas au petit bonheur.

Quant à la dernière partie de votre question, à savoir si des sociétés, qui n'auraient pas dû le faire, avaient été encouragées à prospecter dans les terres périphériques, personne n'a jamais donné d'ordre à personne sur ce point.

Mme Sparrow: Très bien.

M. A. Price: Je pense que ces sociétés acceptent les conséquences de leurs décisions, quelles qu'elles soient, à condition que les règles du jeu ne soient pas changées en cours de partie. Aucun membre de notre société ne prétend que le programme PESP et les Terres du Canada doivent être maintenus jusqu'à l'an 2000, par exemple. Tout ce que nous voulons rappeler, c'est que nous avons toujours compris que nous avions acquis des droits. Le ministre dit que ces droits nous resteront acquis, mais l'impression que nous donne le règlement, c'est qu'ils ne le seront peut-être pas.

Mme Sparrow: J'examinerai la question, parce que votre argument ne me paraît pas dénué de fondement. Il n'y a pas de difficulté sur ce point. Mais je voulais revenir à la question du coût élevé de l'exploration dans les terres périphériques. Pensez-vous vraiment que les membres de votre association pourraient obtenir de meilleurs résultats dans le bassin sédimentaire canadien de l'Ouest?

M. A. Price: Notre association compte des sociétés d'une certaine importance, par exemple, Husky, Bow Valley, Dome Petroleum, Aberford. Si des sociétés comme celles-ci ne devraient pas, à vos yeux, prospecter dans les Terres du Canada, cela revient à dire que les sociétés canadiennes ne devraient pas prospecter dans les Terres du Canada. Vous pouvez alors passer au stade suivant et dire: Et les sociétés de 10 millions de dollars? Dans la mesure où ces sociétés ont décidé de faire un placement de portefeuille risqué, c'est leur décision, mais elles savaient ce qu'elles faisaient.

Mme Sparrow: C'est une décision d'affaires, et ce ne devrait pas être la décision du gouvernement. Je voudrais revenir sur votre idée de récompenser le succès . . . le projet de loi C-92 n'a pas encore été présenté à la Chambre, mais cette éventuelle loi fédérale sur les hydrocarbures prévoit un crédit d'impôt de 25 p. 100 et une augmentation, au prorata, de la redevance à 1 p. 100, 5 p. 100 et 30 p. 100 au fur et à mesure de la restructuration des capitaux d'investissement. Quel est votre avis là-dessus? Ne pensez-vous pas que . . .

[Texte]

Mr. A. Price: But it does not provide the financial capacity to get into the play.

Mrs. Sparrow: All right.

The Chairman: Last question.

Mr. A. Price: There are the two phases, and most of the Canadian companies got into this on the basis that they would go through on a period, come up with a discovery and delineate that discovery while they were being financed through the high-risk phase. Once they got something quantifiable, their bet was that they could market that investment and bring in capital by issuing shares or bring in partners to lever that up and develop it. Now, that was always the plan, and everybody thought they had that period to do those things. Now what we have is this: Part-way through that plan, before they have delineated their discovery and before they have it into a commercial prospect that they can market, they have lost the financing vehicle through the high-risk stage.

The Chairman: Thank you, Mrs. Sparrow. Mr. McDermid.

Mr. McDermid: You can see that the regulations are not set yet. You are still lobbying. Obviously, today you are lobbying on regulations—that is very obvious—and you are seeking an audience with the Minister on the regulations, as I understand it. Is that correct?

Mr. A. Price: Mr. Chairman, IPAC would be happy to have an audience with the Minister. We have not particularly asked for that audience.

Mr. Waddell: He is not the Pope; not yet, anyway. Call it a meeting.

Mr. McDermid: You know what I am referring to.

The Chairman: Order, please.

Mr. McDermid: Have you asked for a meeting?

Mr. A. Price: IPAC currently does not have a request to the Minister to meet on this issue.

Mr. McDermid: Has Husky?

Mr. A. Price: Yes.

Mr. McDermid: Okay. Are you generally in favour of the bill as it is before us now, the way it is?

Mr. A. Price: The bill itself?

• 1715

Mr. McDermid: Yes, that is what we are discussing. We are discussing a five-clause bill.

Mr. A. Price: Yes.

Mr. McDermid: Are you in favour of it?

[Traduction]

M. A. Price: Mais cela ne vous assure pas la possibilité financière de vous lancer à l'aventure.

Mme Sparrow: C'est vrai.

Le président: C'est la dernière question.

M. A. Price: Il y a deux phases, et la plupart des sociétés canadiennes ont entrepris ceci en partant de l'hypothèse qu'il y aurait une première période pendant laquelle on découvrirait du pétrole et on délimiterait cette découverte tout en étant financé pendant cette période de grand risque. Lorsqu'une société saurait combien de pétrole elle peut produire, on pensait qu'elle pourrait mobiliser des capitaux en émettant des actions ou en trouvant des associés, dont les capitaux permettraient d'exploiter la découverte. C'est ainsi que l'on imaginait les choses, et chacun était persuadé de disposer de cette période pour agir. La situation est maintenant changée: avant que la découverte ne soit délimitée, avant qu'on ne connaisse le pétrole que l'on pourra écouler, et en plein durant cette phase préparatoire, on perd l'aide financière qui était sensée vous soutenir pendant la période la plus risquée.

Le président: Je vous remercie, Madame Sparrow. Monsieur McDermid.

M. McDermid: Vous voyez bien que le règlement n'est pas encore mis au point et vous êtes toujours encore en train de faire des démarches. Aujourd'hui, c'est évident, vos démarches portent sur le règlement, et je crois savoir que vous avez demandé un entretien sur ce point avec le ministre. Est-ce exact?

M. A. Price: Monsieur le président, l'IPAC serait heureuse si le ministre voulait bien lui accorder une audience, mais nous ne l'avons pas demandée.

M. Waddell: Il s'agit du ministre, et non du pape; pas encore, en tout cas. Parlons plutôt d'entretien.

M. McDermid: Vous savez de quoi je parlais.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. McDermid: Est-ce que vous lui avez demandé un entretien?

M. A. Price: À l'heure actuelle, l'IPAC n'a pas sollicité du ministre un entretien sur cette question.

M. McDermid: Et Husky?

M. A. Price: Husky l'a demandé.

M. McDermid: Bon. Êtes-vous, dans l'ensemble, en faveur du projet de loi sous sa forme actuelle?

M. A. Price: Le projet de loi lui-même?

M. McDermid: Oui, celui dont nous discutons; c'est un projet de loi qui comporte cinq articles.

M. A. Price: Oui.

M. McDermid: Êtes-vous en faveur de ce projet?

[Text]

Mr. A. Price: IPAC is not in favour of it, as is stated. IPAC says, put some principles into the act that will honour the grandfathering of commitments made by its members.

Mr. McDermid: But how long do those commitments go on?

Mr. A. Price: The act says it can go to the end of 1987.

Mr. McDermid: Yes, but what do you say?

Mr. A. Price: Until the end of 1987.

Mr. McDermid: You agree with that part of the act—

Mr. A. Price: Yes.

Mr. McDermid: —that everything should end in 1987?

Mr. A. Price: Yes, the end of 1987, as the act says—January 1, 1988.

Mr. McDermid: Okay. You do not want the Minister to have the discretion in proposed section 5.(3)—“expenses or eligible exploration expenses to which the approval relates”. You do not want her to have that power to say what . . .

Mr. A. Price: I do not have it in front of me, but as we understand that proposed section, the discretion is to reduce the eligible expenses to zero. We do not understand how that section goes into the act, where the Minister says we are going to grandfather these things. In another piece of the act, we can decide that the rate and the eligibility of expenses can be reduced to zero—a separate part of the act. I do not understand how that links with the grandfathering intention that is in another part of the act.

Mr. McDermid: Do you not think this ensures that there is an appropriate allocation of costs between PIP and non-PIP wells, rather than having most of the cost loaded on one, the PIP well?

You may be drilling a number of PIP and non-PIP wells. Is there not the flexibility in there, if the Minister does not have that discretion, to load all of your expenses on a PIP well?

Mr. A. Price: I do not understand. Do you mean companies could allocate expenses between wells?

Mr. McDermid: Exactly.

Mr. A. Price: There is no flexibility for that in the current regulations. There is no flexibility to allocate costs from one well to another.

Mr. McDermid: But in this grandfathering period . . .

Mr. A. Price: Those other regulations all still exist.

Mr. McDermid: —PIPable and non-PIPable wells will be drilled.

[Translation]

M. A. Price: L'IPAC n'y est pas favorable, comme nous l'expliquons. L'association estime que la loi devrait garantir de façon plus précise les engagements pris à l'égard de ses membres en matière des droits acquis.

M. McDermid: Quelle était la période prévue pour ces engagements?

M. A. Price: D'après la loi, ils peuvent rester en vigueur jusqu'à la fin de 1987.

M. McDermid: Oui, mais quel est votre avis?

M. A. Price: Jusqu'à la fin de 1987.

M. McDermid: Vous êtes d'accord sur cette partie de la loi . . .

M. A. Price: Oui.

M. McDermid: . . . selon laquelle tout doit prendre fin en 1987?

M. A. Price: Oui, la fin de 1987, ou comme le dit la loi, le 1^{er} janvier 1988.

M. McDermid: Très bien. Vous ne voulez pas que soit accordé au ministre le pouvoir discrétionnaire prévu au paragraphe 3 de l'article 5—«frais d'aménagements ou d'explorations admissibles visés par l'approbation». Vous ne voulez pas que le ministre puisse décider . . .

M. A. Price: Je n'ai pas cet article devant moi, mais d'après mon interprétation, le pouvoir discrétionnaire permet de réduire à zéro les frais admissibles. Nous ne comprenons pas comment cette disposition s'insère dans une loi où le ministre prétend protéger les droits acquis. Cet article permet de réduire à zéro les frais admissibles, et je ne vois pas comment on peut le rattacher au principe de la protection des droits acquis, qui se trouve dans une autre partie du projet.

M. McDermid: Ne pensez-vous pas que cette disposition permet de mieux répartir les frais entre les puits ayant bénéficié d'une subvention et les autres, plutôt que de faire supporter la plupart des frais par le puits pour lequel une subvention a été accordée?

On est peut-être en train de forer plusieurs puits, dont certains ont reçu une subvention. Si le ministre n'a pas ce pouvoir discrétionnaire, ne pourrait-on pas décider de faire porter tous les frais par le puits pour lequel une subvention a été accordée?

M. A. Price: Je ne comprends pas. Voulez-vous dire que les sociétés pourraient répartir les frais entre les différents puits.

M. McDermid: Exactement.

M. A. Price: Il n'y a pas de marge de manoeuvre dans les règlements actuels. Il n'existe pas la possibilité de répartir les frais selon les puits.

M. McDermid: Mais pendant cette période où les droits acquis seront respectés . . .

M. A. Price: Tous ces autres règlements restent en place.

M. McDermid: . . . on va continuer à forer des puits, dont certains pourront bénéficier d'une subvention et d'autres pas.

[Texte]

Mr. A. Price: Not by IPAC member companies. Only PIPable wells will be drilled.

Mr. McDermid: Unless you start on new ones.

Mr. A. Price: We have just said the IPAC member companies are not going to participate in wells that are not grandfathered. They do not have the financial capacity to participate in wells that are not grandfathered.

Mr. McDermid: But the point is, they could do it.

Mr. A. Price: They are not going to. I am at a loss for your question.

Mr. McDermid: You are saying that they are not going to go out and drill new wells. That is fine.

Mr. A. Price: Even if they could, I do not understand your question.

Mr. McDermid: I am just saying that expenses could be loaded on to a PIPable well from a non-PIPable well.

Mr. A. Price: I am saying that it cannot happen.

Mr. McDermid: The flexibility the Minister has in that section makes sure it does not happen.

Mr. A. Price: Is that what the flexibility is intended for?

Mr. McDermid: It is part of it, but not all of it.

Mr. A. Price: What is the rest?

Mr. McDermid: To make sure it is not open-ended, that you do not run off with the treasury in the last 18 months, I think is the other thing.

Mr. A. Price: No, that says a party could sign up for a well, be approved as a PIPable well, and then, half-way through, the Minister could say, that well is no longer PIPable. That is what that section says.

Mr. McDermid: No, it allows . . .

The Chairman: Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: Thank you, Mr. Chairman.

We had a 14-well program. Are all 14 wells drilled?

Mr. A. Price: No.

Mr. Gagnon: How many wells have been drilled?

Mr. A. Price: Do you mean in that particular program?

Mr. Gagnon: Yes, in the analogy you were talking about.

Mr. A. Price: I think it is seven or eight.

Mr. Gagnon: Are the other six PIPable?

Mr. A. Price: No.

Mr. Gagnon: They are not PIPable?

[Traduction]

M. A. Price: Pas les membres de l'IPAC. Nous allons seulement forer les puits qui sont admissibles à une subvention.

M. McDermid: À moins de commencer de nouvelles prospections.

M. A. Price: Nous venons de dire que les sociétés membres de l'IPAC ne vont pas participer à des travaux de forage ne bénéficiant pas de droits acquis. Elles n'ont pas les moyens financiers de faire autrement.

M. McDermid: Mais n'empêche que c'est une possibilité concevable.

M. A. Price: Elles ne vont pas le faire. Votre question me laisse perplexe.

M. McDermid: Vous dites qu'elles ne vont pas faire de la prospection et forer de nouveaux puits, c'est très bien.

M. A. Price: Même si c'était possible pour elles, je ne comprends pas votre question.

M. McDermid: Je disais simplement qu'il était possible de faire porter les frais d'un puits ne bénéficiant pas d'une subvention par un puits qui a reçu une subvention.

M. A. Price: Ce n'est tout simplement pas possible.

M. McDermid: La latitude donnée au ministre par cet article fera en sorte que cette situation ne se produise pas.

M. A. Price: Est-ce le but de ce pouvoir discrétionnaire?

M. McDermid: En partie, mais ce n'est pas le seul.

M. A. Price: Et quels sont les autres objectifs?

M. McDermid: Pour s'assurer qu'il y a une limite et que le trésor ne sera pas vidé dans les 18 derniers mois.

M. A. Price: Non, d'après cet article, une société pourrait recevoir une approbation d'admissibilité à une subvention dans le cas d'un puits donné, mais à mi-chemin, le ministre aurait la possibilité de changer d'avis. C'est ce que prévoit cet article.

M. McDermid: Non, il permet . . .

Le président: Monsieur Gagnon.

M. Gagnon: Merci, monsieur le président.

Nous avons un programme de 14 puits. Tous les 14 puits sont-ils forés?

M. A. Price: Non.

M. Gagnon: Combien de puits ont été forés?

M. A. Price: Voulez-vous dire dans le cadre de ce programme?

M. Gagnon: Dans la comparaison que vous avez faite.

M. A. Price: Je crois qu'il y en a sept ou huit.

M. Gagnon: Les six autres sont-ils admissibles à une subvention?

M. A. Price: Non.

M. Gagnon: Ils ne peuvent pas bénéficier d'une subvention?

[Text]

Mr. A. Price: One well is grandfathered to the full extent.

Mr. Gagnon: Why are the others not PIPable?

Mr. A. Price: Because they are caught by one of these five sets of regulations.

Mr. Gagnon: Are your IPAC recommendations, Mr. Price, going to increase the amount of drain on the treasury? For instance, your first recommendation, remove the exploration EA primary term restrictions. Does that mean there are going to be more PIPable wells?

Mr. A. Price: I do not know what the government has estimated as PIPable wells. I do not know what is in that aggregate, so I do not know whether or not that provision would increase the exposure, compared to what the government has estimated.

• 1720

Mr. Gagnon: Okay, fair enough. Second, the grandfathering penalty expenses. Does that increase the drain on treasury?

Mr. A. Price: Number 2, penalty expenses?

Mr. Gagnon: Yes.

Mr. A. Price: To the extent that a well would not be drilled and a party could not earn, and therefore, those PIP entitlements would not be used. I think the government could save money. Maybe that is a saving; that may not be an increase.

Mr. Gagnon: If a well is PIPable anyway, and Mr. Waddell is not going to put up his money... then if you waive that provision, then there is no extra call on the treasury beyond what was planned?

Mr. A. Price: Yes.

Mr. Gagnon: Okay, I understand that. What about delineation drilling? Are you suggesting, on point 3 on delineation drilling, you could trade a PIPable wellcap for a PIPable delineation?

Mr. A. Price: I think that is basically what the suggestion is.

Mr. Gagnon: So it would be again a wash as far as treasury goes?

Mr. A. Price: Yes.

Mr. Gagnon: What about 4, grandfather farm-out expenses? Is this again like Mr. Waddell if does not put up his money... ?

Mr. A. Price: That is the same penalty one.

Mr. Gagnon: Waddell oil and gas. That goes back to number 2. So again, it is not a drain.

Mr. A. Price: Yes.

[Translation]

M. A. Price: Un puits bénéficie de droits acquis au maximum.

M. Gagnon: Pourquoi les autres ne sont-ils pas admissibles?

M. A. Price: Parce qu'ils sont visés par l'une de ces cinq séries de règlements.

M. Gagnon: Les recommandations de l'IPAC vont-elles augmenter la demande de crédit subie par le Trésor? Par exemple, votre première recommandation, c'est-à-dire la suppression des restrictions pour la partie préliminaire de l'accord de prospection, cela veut-il dire qu'il y aura davantage de puits bénéficiant d'une subvention?

M. A. Price: Je ne sais pas quel est, selon les estimations du gouvernement, le nombre des puits admissibles à une subvention. Je ne sais pas quel serait le total, je ne suis donc pas en mesure de vous dire si cette recommandation représente pour le gouvernement une dépense supérieure à ses estimations.

M. Gagnon: Très bien. Deuxièmement, les droits acquis en ce qui concerne les frais d'amende. Cela augmente-t-il les saignées faites au trésor?

M. A. Price: Les amendes?

M. Gagnon: Oui.

M. A. Price: Dans la mesure où le forage d'un puits serait impossible et où il n'y a pas de revenu, on ne peut pas se prévaloir de son droit à une subvention, ce qui représente donc une économie pour le gouvernement. Ainsi, c'est peut-être une économie plutôt qu'une augmentation.

M. Gagnon: Si, de toute façon, un puits est admissible à une subvention et que M. Waddell n'est pas prêt à investir son argent... Dans la mesure où la disposition n'est pas appliquée, il n'y a pas de dépense supplémentaire pour le Trésor?

M. A. Price: Effectivement.

M. Gagnon: Très bien, je comprends cela. Et le forage de délimitation? Proposez-vous au point 3 de remplacer la subvention pour le forage de délimitation par une subvention de forage de reconnaissance?

M. A. Price: On peut résumer notre recommandation ainsi.

M. Gagnon: Donc encore une fois le Trésor n'y perdrait rien?

M. A. Price: Effectivement.

M. Gagnon: Et le point 4, les droits acquis en matière de frais d'amodiation? Est-ce encore comme l'exemple de M. Waddell...

M. A. Price: C'est la même chose que la recommandation sur les frais de pénalité.

M. Gagnon: Cela se rattache à la recommandation n° 2. Encore une fois, ce n'est pas une fuite supplémentaire pour le Trésor.

M. A. Price: Effectivement.

[Texte]

Mr. Gagnon: Okay, what about option wells? Is that going to be a further drain on treasury, beyond what is contemplated?

Mr. A. Price: They are not currently PIPable, and if the Treasury did not forecast that they were currently PIPable, then adding that may add some more eligible wells. I mean, you say increase. If those wells are not drilled as compared to if they were drilled or not drilled, there is an increase or a decrease. I am not sure how many of those wells were. There were a couple of member companies that raised that as a particular case, and the reason was it was a technicality as to what a wide-earning option well is. They are saying the definition has been written very narrowly, and there are some wells that fall in that category.

Mr. Gagnon: I just want to raise one other point with IPAC. What is the current price of a good light gravity crude landed in Edmonton these days?

Mr. A. Price: About \$22.

The Chairman: Out of order, Mr. Gagnon.

Mrs. Sparrow: Why?

The Chairman: It is not related to the bill.

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, I would like to refer to the National Energy Policy that spawned this, which said the price was supposed to be \$58.55 today.

Mr. Waddell: They were talking about the pump price.

Mr. Gagnon: It seems like it is only about—

Mr. Foster: It is on the pipe.

Mr. Gagnon: —38% of what it should be.

The Chairman: Mr. Gagnon, it is not related to the bill. Your last question, Mr. Foster.

Mr. Foster: Mr. Price, I just wanted to know, of the 12 wells which were authorized in 1983-84 for Husky to drill in 1986-87, how many of those will actually be drilled under the present regime?

Mr. A. Price: The present regime being the one that is proposed?

Mr. Foster: The one that is proposed, yes.

Mr. A. Price: As it stands today, one well. Perhaps two, because there is still some debate as to the exact interpretation of some of the rules.

Mr. Foster: If you get the modifications to the regulations that you want, how many will be drilled of the 12?

Mr. A. Price: We would complete the program.

Mr. Foster: You would.

Mr. McDermid: How much would it cost?

The Chairman: Mr. Waddell. Is that it, Mr. Foster?

[Traduction]

M. Gagnon: Et le cas du forage d'un puits supplémentaire? Cela représentera-t-il pour le Trésor une dépense plus grande que ce qui était envisagé?

M. A. Price: Pour le moment ces puits ne sont pas admissibles à une subvention, et si cela n'était pas prévu par le Trésor, cette disposition risquerait d'entraîner des dépenses accrues. Il pourrait y avoir augmentation ou diminution, selon le nombre de puits, et je ne sais pas combien il y en a eu. Plusieurs sociétés ont soulevé ce cas particulier surtout par rapport à la définition d'un puits supplémentaire à grand revenu. Elles prétendent que la définition est trop restreinte et que certains puits relèvent de cette catégorie.

M. Gagnon: J'aimerais parler d'autre chose avec l'association. Quel est le prix actuel du brut léger de bonne qualité à Edmonton?

M. A. Price: Environ 22\$.

Le président: Votre question est irrecevable, monsieur Gagnon.

Mme Sparrow: Pourquoi?

Le président: Elle ne se rapporte pas au projet de loi.

M. Gagnon: Monsieur le président, j'aimerais parler de la politique nationale énergétique qui a donné naissance à tout ce programme et qui avait prévu que le prix aujourd'hui atteindrait 58.55\$.

M. Waddell: Il s'agissait du prix à la pompe d'essence.

M. Gagnon: Or il semble que c'est seulement . . .

M. Foster: Il s'agit du pétrole acheminé par pipe-line.

M. Gagnon: —38 p. 100 de ce qu'il devrait être.

Le président: Monsieur Gagnon, la question n'a rien à voir avec le projet de loi. Votre dernière question, monsieur Foster.

M. Foster: Monsieur Price, je voudrais savoir combien, sur les douze puits dont le forage en 1986-1987 a été autorisé pour la société Husky en 1983-1984, seront effectivement forés en vertu du régime actuel?

M. A. Price: Vous parlez du régime qui est proposé dans le projet de loi?

M. Foster: Oui.

M. A. Price: Dans la situation actuelle, seulement un puits. Peut-être deux, car le sens exact de certaines règles est encore sujet à interprétation.

M. Foster: Si les règlements sont modifiés comme vous le recommandez, combien de ces douze puits seront forés?

M. A. Price: Tout le programme sera terminé.

M. Foster: Oui.

M. McDermid: Combien cela coûtera-t-il?

Le président: Monsieur Waddell. Avez-vous terminé, monsieur Foster?

[Text]

Mr. Waddell: I yield to Mr. McDermid for one question.

Mr. McDermid: What are we talking in cost, Art, between 1 well and 12?

Mr. Foster: In PIP grants.

Mr. McDermid: In PIP grants.

Mr. A. Price: Sorry, the number is not 1 well to 12 wells.

Mr. McDermid: That is what the inference was.

Mr. A. Price: Okay, then I did not understand the question. I thought the question was how many wells are remaining in that particular farm-out example I was working on over here. I said there were five or six wells remaining in that one. So it is not one to twelve; there are five or six remaining. Of those five to six remaining, there was one well that currently, unequivocally, government says, qualifies for petroleum incentive payments, except for penalty expenses and all these other things, which still complicate that issue.

The Chairman: Mr. Waddell.

Mr. Waddell: As I recall, Alberta has a PIP program which would be phased out as well. Is there any parallel between what Alberta is doing and what this bill is doing?

• 1725

Mr. A. Price: The parallel, I guess, is Alberta is making provision to grandfather the kind of activities that have a longer term commitment attached to them in that context, those being enhanced oil recovery projects. As I understand it, those regulations are currently coming out, but they do have a different environment. There are no five-year commitments there, and there are not the big capital commitments. So in principle they are honouring the commitments of companies under the petroleum incentive payment system, but in substance it is a lot lower scale, a lesser impact, and it is more narrow in its application because of the nature of the activities.

Mr. Waddell: Mr. Chairman, I do not have any more questions. I do have a point of order, though. I will deal with it before we adjourn, if you will recognize me.

The Chairman: Go ahead.

Mr. Waddell: Well, are there further questions?

The Chairman: Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: I would like to go back to the National Energy Program 1980 which set up the Petroleum Incentives Program. On page 41, referring to heavy crude oil processing plants, it says "As already noted, the Petroleum Incentives Program will apply to these plants". Have any PIP grants actually gone into heavy crude oil processing plants?

[Translation]

M. Waddell: Je cède la parole à M. McDermid pour une question.

M. McDermid: Dites-moi un peu quelle sera la différence de coût entre le forage d'un puits et le forage des douze?

M. Foster: Le coût des subventions.

M. McDermid: Oui, en subventions.

M. A. Price: Excusez-moi, le choix n'est pas à faire entre un puits et douze puits.

M. McDermid: C'est ce que vous avez laissé entendre.

M. A. Price: Alors je n'ai pas très bien compris la question. Je pensais qu'on m'avait demandé combien il restait de puits en vertu de l'amodiation qui a été mentionnée. J'avais répondu qu'il en restait cinq ou six dans le cas de cet arrangement particulier. Le choix n'est donc pas entre un et douze, il y en a cinq ou six qui restent. Sur ce nombre, il y a un puits qui, d'après le gouvernement, est admissible sans aucun doute à une subvention, à part les frais de pénalité et tous ces autres aspects qui compliquent encore la question.

Le président: Monsieur Waddell.

M. Waddell: Si je me souviens bien, l'Alberta a un programme d'encouragement du secteur pétrolier, qui sera aussi graduellement éliminé. Y a-t-il un parallèle entre la mesure albertaine et l'objet de ce projet de loi?

M. A. Price: Le parallèle, je suppose, c'est que l'Alberta prévoit de reconnaître des droits acquis pour des activités où il y a un engagement à plus long terme, notamment dans le cas d'un projet de récupération assistée du pétrole. Si je comprends bien, on est en train de rédiger de nouveaux règlements, mais ils s'appliquent dans un contexte différent. Il n'y a pas d'engagement quinquennal en Alberta, ni l'exigence d'investissements importants. Ainsi en principe, on continue à respecter les engagements pris par les sociétés en vertu du régime d'incitation, mais en pratique la portée est nettement plus restreinte à cause de la nature des activités.

M. Waddell: Monsieur le président, il ne me reste plus de questions. Je voudrais quand même faire un rappel au Règlement. Je vais y revenir avant l'ajournement, si vous voulez bien.

Le président: Je vous en prie.

M. Waddell: Eh bien, y a-t-il d'autres questions?

Le président: Monsieur Gagnon.

M. Gagnon: J'aimerais revenir au Programme énergétique national de 1980, qui a instauré le programme d'encouragement du secteur pétrolier. À la page 41, au sujet des usines de traitement du brut lourd, on dit «Comme cela a été mentionné, le programme d'encouragement du secteur pétrolier va s'appliquer à ces usines». J'aimerais savoir si des subventions ont été effectivement accordées à des usines de traitement du brut lourd?

[Texte]

Mr. A. Price: I do not know whether that definition includes facilities at an enhanced oil recovery project. If it does, then they have been eligible for PIPs.

Mr. Gagnon: Do you know of any projects that have received PIP money?

Mr. A. Price: Yes. EOR in Alberta qualifies for PIP.

Mr. Gagnon: But that is again Alberta government PIPs.

Mr. A. Price: And Saskatchewan. EOR in Saskatchewan qualifies.

The Chairman: Mr. Waddell, on a point of order.

Mr. Waddell: Mr. Chairman, normally we decide our witnesses at our steering committee meetings. It is a little extraordinary today, in the sense that arising out of the evidence of a well-presented brief there was evidence that Bow Valley and Husky would like to make presentations to the committee. As I understand it, it will be different evidence in that it deals with their particular situations.

On behalf of my party, I certainly do not have any objection, but I think we should decide it now. Because we have these people here, it seems to me it would be appropriate to do so. I would suggest that we call Husky and Bow Valley on Thursday. I know the government would like to get going with the bill. That is okay with me. Thursday at 3.30 p.m. I would be available to attend the meeting.

I would like to move, seconded by I believe my friend . . .

The Chairman: No.

Mr. Waddell: Is that out of order?

The Chairman: Yes, Mr. Waddell, because we do not have a quorum.

Mr. Waddell: Let me suggest that perhaps the government members could give some indication of what the feeling is, because rather than these people flying back to Alberta and then coming all the way back here, it might be suitable. That is the earliest I can think of. We are holding a meeting tomorrow.

The Chairman: Mr. Waddell, we have a steering committee meeting scheduled for 3 p.m. tomorrow in this room.

Mr. Waddell: I understand that, Mr. Chairman, but let us be practical. The witnesses are here, as a matter of fact, today.

Mr. McDermid: They came because of a meeting with the Minister tomorrow night.

The Chairman: We will discuss this matter at 3 p.m. tomorrow at the steering committee.

Mr. Foster: I have another point of order, Mr. Chairman.

First of all, I would like to support Mr. Waddell in our hearing Husky and Bow Valley. I think it is essential to the working of the committee.

[Traduction]

M. A. Price: Je ne sais pas si cette définition comprend les installations d'un projet de récupération assistée du pétrole. Si c'est le cas, elles sont admissibles à des subventions.

M. Gagnon: Connaissez-vous des projets qui ont reçu des subventions?

M. A. Price: Oui. EOR en Alberta est admissible à une subvention.

M. Gagnon: Mais encore une fois, c'est le programme provincial.

M. A. Price: Et la Saskatchewan. EOR en Saskatchewan est admissible aussi.

Le président: Monsieur Waddell, un rappel au Règlement.

M. Waddell: Monsieur le président, d'habitude nous décidons qui seront les témoins lors des réunions du Comité directeur. La situation aujourd'hui est exceptionnelle, car il semble, d'après ce qui a été dit dans un mémoire bien préparé, que les sociétés *Bow Valley* et *Husky* voudraient faire des exposés au Comité. Si je comprends bien, ces exposés porteront sur la situation particulière de ces deux entreprises.

Au nom de mon parti, je ne m'oppose pas à cette demande, mais je pense qu'une décision s'impose maintenant. Puisque les représentants sont ici présents, je crois que c'est le moment d'en discuter. Je propose de prévoir la comparution de ces deux sociétés pour jeudi. Je sais que le gouvernement veut vite régler le sort du projet de loi, je veux bien et je suis prêt à assister à une réunion à 15h30 jeudi.

J'aimerais proposer, appuyé par mon ami . . .

Le président: Non.

M. Waddell: Ma motion n'est-elle pas recevable?

Le président: Effectivement, monsieur Waddell, car nous n'avons pas le quorum.

M. Waddell: J'aimerais savoir ce qu'en pensent les députés ministériels, car les intéressés étant présents, il sera possible de leur épargner le voyage aller retour en Alberta. C'est la date la plus proche possible, nous avons une réunion demain.

Le président: Monsieur Waddell, une réunion du Comité directeur doit avoir lieu demain à 15 heures dans cette pièce.

M. Waddell: Je le sais, monsieur le président, mais soyons réalistes. Les témoins sont déjà ici aujourd'hui.

M. McDermid: Ils sont venus pour avoir une réunion avec le ministre demain soir.

Le président: Nous allons en parler demain à 15 heures en Comité directeur.

M. Foster: J'ai un autre rappel au Règlement, monsieur le président.

Tout d'abord, j'aimerais soutenir la proposition de M. Waddell pour ce qui est de la comparution des sociétés *Husky* et *Bow Valley*. Je pense que cela est essentiel pour les travaux du Comité.

[Text]

The second point is that I wonder if the Chair could arrange to have a copy of the regulations, which are referred to so extensively today, made available to committee members; that when we are hearing witnesses talking about the various problems we will be able to refer directly to the regulations as they are available to the oil companies now. After all, we are Members of Parliament, we should have the same documentation, information, available to us that the IPAC members have made available to them.

Mr. McDermid: There are no regulations yet. That is the ongoing conversations that are with committees now, and they are continuing. Regulations have not been formulated yet; they are not before the government yet. That is hypothetical. I am sorry.

Mr. Foster: The members of IPAC were concerned enough and solid enough in their information that they have a composite of what they believe the draft regulations are; that they are making recommendations to this committee about draft regulations which have been made available to them. Surely we can have the same draft regulations as they are working with made available to the committee members in our study of the bill.

• 1730

They are recommending that these draft regulations they are dealing with be made part of the bill. Surely if they are sure enough of what the draft regulations are to do that then we can at least have them for consideration as we go through the bill so when we get to the clause-by-clause study we will be able to determine if the members of the committee want to make amendments to the bill to incorporate the regulations, as has been recommended by the IPAC, which is the group most affected by the whole PIP regime and the amendments to it.

The Chairman: Mr. McDermid.

Mr. McDermid: I am very surprised at the comments from my hon. friend, a former Parliamentary Secretary to the Minister of Energy, Mines and Resources and who served in the government and knows how these things operate. No regulations have been drawn up as yet. Telexes dated April 22, 1985; May 24, 1985; June 10, 1985 and June 17, 1985, referring to meetings and items being discussed and suggestions that might be included in it—and I would be more than happy to table these with the committee for them to look at; they are in the public domain—are exactly what my friend is referring to from IPAC when they are reacting to what the government is doing in their consultation process with them. There are no regulations there to table with the committee.

Mr. Foster: I was speaking about the draft regulations that the IPAC members are so concerned about and that they seem to believe are going to reduce the exploration by at least one company from 10 or 12 wells to 1 or 2 wells in this coming year.

Mr. McDermid: I would like to ask Mr. Price if he has seen draft regulations drawn?

Mr. Waddell: No, no.

[Translation]

Deuxièmement, je voudrais demander au président de nous procurer un exemplaire des règlements dont il a été largement question aujourd'hui; ainsi, lorsque les témoins évoquent des problèmes précis, nous pourrions consulter directement les règlements dans la version qui est actuellement disponible aux sociétés pétrolières. Après tout, en tant que députés nous devrions avoir les mêmes documentation et renseignements que les membres de l'IPAC.

M. McDermid: Il n'y a pas encore de règlements. Le sujet est traité régulièrement en comité et les efforts continuent. Pour l'instant, il n'existe pas de version définitive des règlements, le gouvernement n'en a pas. C'est une situation hypothétique.

M. Foster: Les membres de l'IPAC ont eu à cœur de préparer un ensemble des projets de règlements, et ils proposent au Comité des recommandations en fonction des projets de règlements qu'ils ont reçus jusqu'ici. Nous pouvons sûrement disposer des mêmes projets de règlements pour nos travaux.

On nous recommande que ces projets de règlement soient intégrés au projet de loi. Je suppose que si les projets en question sont suffisamment définitifs pour permettre ce genre de proposition, nous pourrions au moins en tenir compte lors de notre examen du projet de loi; ainsi, lors de l'étude article par article, nous serons en mesure de décider s'il y a lieu d'incorporer les règlements conformément à la recommandation de l'IPAC, le groupe le plus affecté par le PESP et les amendements qui y sont proposés.

Le président: Monsieur McDermid.

M. McDermid: Je suis surpris de l'observation de mon honorable ami, ancien secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a une expérience du gouvernement et de son fonctionnement. Aucun règlement n'a été formulé pour le moment. Il y a des télex en date du 22 avril 1985, 24 mai 1985, 10 juin et 17 juin 1985, portant sur des questions à l'étude et des propositions en matière de règlements, je suis tout à fait disposé à ce que le Comité examine ces documents. Ce sont des documents publics. C'est ce dont il est question dans les remarques de l'IPAC sur sa participation au processus de consultation avec le gouvernement. Il n'y a pas de règlements à déposer auprès du Comité.

M. Foster: Je parlais des projets de règlement qui semblent tellement inquiéter les membres de l'IPAC et qui, selon eux, vont aboutir à la réduction du niveau de prospection de 10 ou 12 puits à un ou deux puits l'année prochaine, pour une société tout au moins.

M. McDermid: Je voudrais demander à M. Price s'il a vu des projets de règlement?

M. Waddell: Non, non.

[Texte]

Mr. Foster: This is a point of order.

Mr. McDermid: Why not? The claim you are making is that IPAC has seen draft regulations, and I think it is fair to ask the witness if he has seen draft regulations or if he is reacting, IPAC is reacting to the industry telexes that have gone out.

Mr. A. Price: I have no problem answering the question. The brief says we have not seen a composite set of draft regulations. On the other hand, we have these telexes, we have all kinds of communications and all kinds of meetings between individual member companies and the officials, and this brief is based on those meetings and our understanding of what they say is contemplated in the proposed regulations.

Mr. McDermid: Thank you.

Mr. Foster: I wonder if Mr. McDermid would table the draft or the telexes which have gone out.

Mr. McDermid: I have already made that commitment.

The Chairman: There you are; it is already made. Mr. Waddell.

Mr. Waddell: On a point of order, you will recall that when I started my examination I mentioned that we had some previous experience with this problem of an act and regulations and trying to define things in an act so the regulators who make the regulations will not do something completely different. I would ask that you look into our staff looking into those past precedents.

The Chairman: It has been taken under consideration. Thank you.

Mr. Waddell: One other point of order. I obviously cannot make a motion because we do not have a quorum, but I give notice to the committee that I will be making a motion that we hear Husky and Bow Valley, and I will also be making a motion that we hear Mr. Chaisson and Mr. Doucet from East Coast Energy Ltd.

Mr. Foster: What about Frank Moores?

The Chairman: We are going to discuss it tomorrow at 3 p.m.

I want to thank the witnesses.

The committee is adjourned until 3.30 p.m tomorrow, in the same room.

[Traduction]

M. Foster: C'est un rappel au Règlement.

M. McDermid: Pourquoi pas? Vous prétendez que les membres de l'IPAC ont vu des projets de règlement, et il me semble juste de faire confirmer par le témoin s'il a bien vu ces projets ou s'il s'agit de télex soumis par différents représentants de l'industrie.

M. A. Price: Je suis tout à fait disposé à répondre. Le mémoire indique que nous n'avons pas vu un ensemble de projets de règlement. En revanche, il y a eu différents télex et toutes sortes de communications et de réunions entre diverses sociétés-membres et des fonctionnaires, et nos affirmations ici sont fondées sur leur description de ce qu'envisagent les règlements.

M. McDermid: Merci.

M. Foster: Je voudrais demander à M. McDermid de déposer les projets ou les télex qui ont été envoyés.

M. McDermid: J'ai déjà fait cette promesse.

Le président: Voilà ce qui est fait. Monsieur Waddell.

M. Waddell: J'invoque le Règlement. Au début de mes questions, j'ai mentionné que nous avons déjà eu l'expérience de certaines difficultés de concordance d'une loi et des règlements, et que nous avons essayé de préciser nos intentions pour que les rédacteurs des règlements s'y conforment. Je voudrais demander à nos recherchistes d'examiner ces précédents.

Le président: Nous en avons pris note. Merci.

M. Waddell: Un autre rappel au Règlement. Évidemment, je ne peux pas proposer une motion parce que nous n'avons pas le quorum, mais j'informe le Comité que je vais proposer une motion en vue d'entendre les sociétés Husky et Bow Valley et une autre motion pour pouvoir entendre M. Chaisson et M. Doucet de *East Coast Energy Ltd.*

M. Foster: Et Frank Moores?

Le président: Nous allons en parler demain à 15 heures.

Je remercie le témoin.

La séance est levée jusqu'à 15h30 demain dans la même salle.



**Book Tariff
rate des livres**

**K1A 0S9
OTTAWA**

*If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESSES—TÉMOINS

From the Independent Petroleum Association of Canada:

Mr. Art R. Price, Chairman IPAC, President Husky Oil;

Mr. John A. Howard, Chairman IPAC Land & Frontier
Committee, President Aberford Resources;

Mr. Robert R. Andrews, Managing Director, IPAC.

De l'Independent Petroleum Association of Canada:

M. Art R. Price, président de l'IPAC, président de Husky
Oil;

M. John A. Howard, président du *Land & Frontier
Committee* de l'IPAC, président de l'*Aberford Resources*;

M. Robert R. Andrews, administrateur gérant, IPAC.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 3

Fascicule n° 3

Wednesday, February 12, 1986

Le mercredi 12 février 1986

Chairman: Richard Grisé, M.P.

Président: Richard Grisé, député

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Legislative Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité législatif sur le*

BILL C-85

PROJET DE LOI C-85

An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act

Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference

Ordre de renvoi

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-85

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-85

Chairman: Richard Gris , M.P.

Pr sident: Richard Gris , d put 

MEMBERS/MEMBRES

Harry Brightwell
Michel Champagne
Albert Cooper
Maurice Foster
Paul Gagnon
John Gormley
Ken James
Morrissey Johnson
Alex Kindy
Russell MacLellan

John McDermid
George Minaker
Dave Nickerson
Lorne Nystrom
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Barbara Sparrow
Brian Tobin
Ian Waddell
Geoff Wilson—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comit 

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publi  en conformit  de l'autorit  du Pr sident de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d' dition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 12, 1986

(3)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act, met at 3:40 o'clock p.m. this day, the Chairman, Richard Grisé, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Paul Gagnon, Russell MacLellan, John McDermid, Dave Nickerson, Lawrence O'Neil, Barbara Sparrow and Ian Waddell.

Also present: The Honourable Senator E. Hastings.

Witnesses: From the Canadian Petroleum Association: Bernard Isautier, Chairman and Hans Maciej, Technical Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, January 28, 1986, relating to Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, February 6, 1986, Issue No. 1*).

The Committee resumed consideration of Clause 1.

Bernard Isautier made a statement.

The witnesses answered questions.

At 4:45 o'clock p.m., the Committee adjourned until 11:00 o'clock a.m., Thursday, February 13, 1986.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 12 FÉVRIER 1986

(3)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, se réunit, ce jour à 15 h 40, sous la présidence de Richard Grisé, (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Paul Gagnon, Russell MacLellan, John McDermid, Dave Nickerson, Lawrence O'Neil, Barbara Sparrow, Ian Waddell.

Aussi présent: L'honorable sénateur E. Hastings.

Témoins: De l'Association pétrolière du Canada: Bernard Isautier, président; Hans Maciej, directeur technique.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi, 28 janvier 1986, relatif au projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du 6 février 1986, fascicule n° 1*).

Le Comité reprend l'étude de l'article 1.

Bernard Isautier fait une déclaration.

Les témoins répondent aux questions.

A 16 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 13 février 1986, à 11 heures.

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, February 12, 1986

• 1539

The Chairman: I will call the meeting to order. We shall resume consideration of Bill C-85, an Act to amend the Petroleum Incentives Program Act. We shall resume consideration of clause 1.

Cet après-midi nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à la délégation de l'Association pétrolière du Canada et à son président, M. Bernard Isautier.

Soyez le bienvenu, monsieur Isautier. J'aimerais que vous nous présentiez votre équipe avant de prendre la parole.

• 1540

Mr. McDermid: Mr. Chairman, a point of order. I think there has been general agreement between the parties here today, the opposition parties and the government, that we invite Husky, Bow Valley to appear before the committee tomorrow at 11 a.m. It might be worthwhile, although we do not have a quorum, to take a vote on that. I think it goes without saying that we have agreed on that point, and maybe it should be made clear now so they know there is a meeting tomorrow at 11 a.m. Somebody who is here from Husky, Bow Valley can relay that information to those who will appear tomorrow at 11 a.m. I am sorry to interrupt, Bernard, but I wanted to get to that point so they could make the arrangements now.

The Chairman: Is that agreed?

Some hon. members: Agreed.

Le président: Monsieur Isautier.

Mr. Bernard Isautier (Chairman, Canadian Petroleum Association): Mr. Chairman, hon. members, I am Bernard Isautier, Chairman of the Canadian Petroleum Association and the Chairman and Chief Executive Officer of Canterra Energy Limited. I have with me Hans Maciej, the Technical Director of the Canadian Petroleum Association. I would like to thank you for the opportunity to appear before your committee. I have a very brief opening statement, before we attempt to answer your questions related to Bill C-85.

This bill is another step in the process of revising Canada's energy policies to make oil and gas activities once again responsive to the marketplace. We have already seen the very positive results of the new direction. Activity levels in 1984, largely in anticipation, and in 1985, after the Western Accord, rose dramatically. Renewed and vigorous investment spending by our industry made a significant contribution to economic growth in the country, together with new employment opportunities.

Mr. Chairman, I would like to stress that activity levels in the oil and gas industry are currently at a record high. The

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 12 février 1986

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous reprenons notre étude du projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. Nous en sommes à l'article 1.

This afternoon, we have the pleasure to welcome the Canadian Petroleum Association and its chairman, Mr. Bernard E. Isautier.

I welcome you, Mr. Isautier. Would you please introduce to us to the members of your team.

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je pense que les partis de l'opposition ainsi que le parti ministériel ont convenu d'entendre *Husky, Bow Valley* demain matin à 11 heures. Même si nous n'avons pas le quorum actuellement, nous pourrions peut-être voter sur cette proposition. Comme je l'ai dit, nous en sommes venus à une entente, et il faudrait peut-être rappeler à tout le monde que cette réunion aura lieu demain matin à 11 heures. Il y a ici quelqu'un de *Husky, Bow Valley* qui pourrait faire le message aux intéressés. Je m'excuse d'avoir pris la parole avant vous, Bernard, mais je tenais à préciser ce point pour que les dispositions nécessaires soient prises.

Le président: D'accord?

Des voix: D'accord.

The Chairman: Mr. Isautier.

M. Bernard Isautier (président, Association pétrolière du Canada): Monsieur le président, honorables députés, mon nom est Bernard Isautier et je suis président de l'Association pétrolière du Canada ainsi que président et directeur général de *Canterra Energy Limited*. Je suis accompagné aujourd'hui, de Hans Maciej, le directeur technique de l'Association pétrolière du Canada. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous. J'aurais une brève déclaration d'ouverture à faire avant d'essayer de répondre à vos questions concernant le projet de loi C-85.

Ce projet de loi est une autre étape de la révision des politiques énergétiques du Canada, destinée à faire en sorte que le secteur pétrolier et gazier soit soumis à nouveau aux forces du marché. Nous avons déjà senti les résultats positifs de cette nouvelle orientation. Le niveau des activités en 1984 par anticipation surtout et en 1985, après l'Accord de l'Ouest, s'est accru de façon spectaculaire. Un effort d'investissement renouvelé et vigoureux de la part de notre industrie a contribué de façon importante à la croissance de l'économie de notre pays et à la création de nouvelles possibilités d'emplois.

Je souligne le fait, monsieur le président, que l'activité dans le secteur pétrolier et gazier est actuellement à un niveau

[Texte]

first quarter of 1986 will surpass any previous drilling and investment levels in Canada. That happens at a time when in the United States, for instance, south of the border, we see a substantial reduction of activity. Unfortunately, the precipitous drops of oil prices on the international markets in the past three weeks have created dark economic clouds, and there is now great uncertainty in our industry.

The Petroleum Incentives Program was an integral part of the National Energy Program. It was one of the main vehicles to achieve the NEP's objectives, particularly the Canadianization of oil and gas activity, accelerated identification of the hydrocarbon potential of Canada Lands, and maximization of benefits associated with greater frontier activity to accrue to Canadian companies and Canadians generally. It was certainly a very radical approach, one never attempted before. It definitely caused a repositioning within the industry, resulting in a significant shift in exploration spending on Canada Lands from international to Canadian companies.

I would like to stress that the revenues spent to finance the program came from the oil industry and from all producers, regardless of ownership. It created an opportunity that without PIP would not have existed for Canadian companies. It is also fair to say the program enticed some companies into the frontier, beyond their financial and technical capability, and these are the hazards of radical programs.

The Canadian Petroleum Association has fully supported the policy change and the termination of the PIP, which is to be replaced by success-oriented awards. The CPA also appreciates the grandfathering provisions in the bill to avoid disorder in the industry and to smooth the transition to the marketplace orientation. We hope the administration of the program phase-out can avoid and should avoid hardship in the industry, particularly among those companies that have made decisions and commitments in response to the program. In this regard, the bill is totally discretionary, which is a major concern to our association. We would recommend that you, as legislators, incorporate into the bill certain principles that reflect industries' contractual and business practices and provide direction to the administrators of the phase-out program.

• 1545

Thank you, Mr. Chairman. We are ready to deal with any questions the hon. members or you may have.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman. Thank you, Mr. Isautier.

[Traduction]

record. Le nombre de forages et le volume des investissements au Canada, pour le premier trimestre de 1986, atteindront de nouveaux sommets. Et toute cette activité survient au moment où, aux États-Unis par exemple, on constate une nette réduction. Malheureusement, la chute précipitée des prix du pétrole sur les marchés internationaux au cours des trois dernières semaines a assombri le paysage considérablement, de sorte qu'il commence à y avoir de plus en plus d'incertitudes au sein de l'industrie.

Le Programme d'encouragement du secteur pétrolier faisait partie intégrante du Programme énergétique national. Il était un des principaux éléments dont on disposait pour atteindre les objectifs du Programme énergétique national, en particulier la canadienisation des activités dans le secteur pétrolier et gazier, l'identification accélérée du potentiel en hydrocarbures des terres du Canada et la maximisation, pour les compagnies canadiennes et les Canadiens de façon générale, des avantages liés à l'accroissement des activités dans les régions pionnières. C'était une approche radicale encore jamais vue. Il en est résulté une nouvelle prise de position de la part de l'industrie, dans le sens d'une augmentation considérable des dépenses d'exploration sur les terres du Canada, tant de la part des compagnies internationales que des compagnies canadiennes.

J'insiste sur le fait que les fonds utilisés pour financer le programme provenaient de l'industrie pétrolière, de tous les producteurs et de tous les propriétaires. Il a offert aux compagnies canadiennes des possibilités qu'elles n'auraient pas eues en dehors du PESP. Il faut bien dire également que le programme a attiré dans les régions pionnières, des compagnies qui n'avaient pas les moyens financiers ou techniques nécessaires. Mais ce sont les risques inhérents à ce genre d'initiative.

L'Association pétrolière du Canada appuie fermement le changement de politique et la suppression du PESP, lequel est remplacé par un système destiné à récompenser le succès. L'Association apprécie également le fait que le projet de loi maintienne les droits acquis afin d'éviter les perturbations dans l'industrie et de faciliter le passage au nouveau système orienté vers le marché. Nous espérons que la gestion du programme dans sa phase terminale permettra d'éviter de nuire à l'industrie, et surtout aux compagnies qui ont pris des décisions ou des engagements dans le cadre du programme. Il convient de souligner cependant qu'à cet égard, le projet de loi est tout à fait discrétionnaire, ce qui ne laisse pas d'inquiéter notre Association. Nous vous recommandons d'incorporer dans le projet de loi, en tant que législateurs, certains principes qui reflètent les pratiques contractuelles et commerciales de l'industrie et qui guident les gestionnaires chargés de la phase terminale du programme.

Merci, monsieur le président. Nous sommes maintenant prêts à répondre aux questions que les honorables députés pourraient vouloir nous poser.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Merci, monsieur le président, merci, monsieur Isautier.

[Text]

First of all, I would like to clarify and ask you to elaborate on your recommendation that we, as legislators, incorporate into the bill certain principles that reflect industries' contractual and business practices and provide direction to the administrators. Could you elaborate a little on it? Does this refer to farm-ins and such things or the concluding of the "farmor's" particular dealings with the farmee? For instance, if the "farmor" has a right from the government to drill two wells, but if the "farmor" wants the farmee to drill maybe three or four wells, then those extra third or fourth wells, depending on the results of the first two, would be PIPable, if they go ahead with the third or fourth one. Is this what you mean?

Mr. Isautier: This is essentially what we suggest. A good grandfathering provision should ensure that commitments and plans that were made before the elimination of the PIPs can be continued and executed after the elimination of the PIPs. So you stop new commitments, but prior commitments can be honoured.

The standard practice of our industry is that on a particular well, for instance, you may have new farm-outs, new farm-ins, penalties and so on. We are suggesting that the provisions of the bill in a certain manner would guarantee the PIPability of a well that was the object of a commitment. There may be a change in the players on a particular well, which is the standard practice of our industry. It happens every day in western Canada; it happens every day in frontier. If we do not have this flexibility, there would be some hardship on some companies, which really cannot be explained within the spirit of the general program.

Mr. MacLellan: You also say that where there is a penalty, for instance where Petro-Canada has a right through the Crown share to 25%, if it does not take the 25% and if the principal player must take over the 25% share or perhaps if another group comes in for the 25% share, then under this act the 25% share is not applicable for PIP. Are you saying that if there is a change in the 25% share when Petro-Canada moves out the new player should have access to the PIP program for this portion as well?

Mr. Isautier: These matters are extremely complex. The draft guidelines or regulations we have seen over the months were about eight to ten pages long, so I would like to remain at a rather general level and not enter into too much detailed discussion.

If you have a situation in which some partners in good faith expected that the third party—take Petro-Canada in your case—would incur part of the expenditures and if these parties suddenly face a situation in which the third party is no longer willing to incur these expenditures, then to carry on the program they must in a certain manner replace this third party. We feel that it should be PIPable. They are obliged by the events and not by their own decision to take an additional commitment in the drilling of this well. It is just a matter of common sense, I think.

[Translation]

Je voudrais d'abord vous demander des précisions sur votre recommandation voulant qu'en tant que législateurs, nous incorporions dans le projet de loi certains principes qui reflètent les pratiques contractuelles et commerciales de l'industrie et qui guident les gestionnaires. Je ne sais pas si vous pourriez nous en dire davantage à ce sujet. Voulez-vous parler des amodiations ou des accords conclus entre les amodiateurs et les amodiataires? Par exemple, si l'amodiateur a la permission du gouvernement de forer deux puits, mais qu'il veuille en même temps que l'amodiataire en fore trois ou quatre, alors le troisième ou le quatrième, selon les résultats obtenus lors des deux premiers forages, pourraient être admissibles au titre du PESP. C'est ce que vous voulez dire?

M. Isautier: C'est en gros l'essentiel de notre proposition. De bonnes dispositions de maintien des droits acquis devraient faire en sorte que les engagements et les plans établis avant l'annonce de la suppression du PESP puissent être maintenus et exécutés après sa suppression. Il n'y aurait pas de nouveaux engagements, mais les engagements antérieurs seraient respectés.

La pratique courante dans l'industrie est qu'il puisse y avoir des contrats d'amodiation, des pénalités, etc., pour un puits donné. Nous disons que les dispositions du projet de loi devraient garantir l'admissibilité au PESP d'un puits qui aurait déjà fait l'objet d'un engagement. Les intervenants pourraient changer pour un puits donné, comme le veut la pratique dans l'industrie. La chose se produit tous les jours dans l'ouest du Canada et dans les régions frontalières. Sans cette souplesse dans le projet de loi, certaines compagnies pourraient subir des torts, ce qui ne serait pas dans l'esprit du programme de façon générale.

M. MacLellan: Vous dites que si Petro-Canada par exemple, qui a droit à 25 p. 100 par le biais de la participation de la Couronne ne prend pas les 25 p. 100, et si l'intervenant principal doit alors prendre les 25 p. 100 ou si un autre groupe doit le faire, en vertu du projet de loi, ces 25 p. 100 ne sont pas admissibles au PESP. Vous voulez dire que si Petro-Canada ne prend pas les 25 p. 100 et qu'un nouvel intervenant le fait, il devrait avoir accès au PESP pour ces 25 p. 100 également?

M. Isautier: Ce sont des questions extrêmement complexes. Les directives ou les règlements proposés, que nous avons eu l'occasion de voir ces derniers mois, faisaient huit à dix pages. Donc, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je préférerais que la discussion reste d'ordre général.

Si certains partenaires pouvaient s'attendre de bonne foi à ce qu'une tierce partie—disons Pétro-Canada dans votre cas—assume une part des dépenses et que cette tierce partie, à un certain moment, n'est plus en mesure d'accepter cette charge, les partenaires devraient pouvoir remplacer cette tierce partie pour continuer. Nous pensons que cela devrait être admissible au titre du PESP. Les partenaires, dans ce cas, seraient forcés par les circonstances, et il ne s'agirait pas d'une décision de leur part, de prendre un autre engagement pour le forage de puits. Je pense que c'est simplement une question de bon sens.

[Texte]

• 1550

Mr. MacLellan: Thank you, sir. You also mention in the brief that this bill is totally discretionary. That is something which alarms me considerably, because the bill is very brief. It really does not say too much. It is really more of an introduction for the regulations that are to come later. So much is contained in the regulations, of which we have no information. I just wondered, too, about clause 4 and the discretionary powers of the Minister in this regard. Do you feel these discretionary powers create an uncertainty that would be harmful as far as the industry is concerned in this regard? Do you feel those discretionary powers should be determined in the act? What are your feelings on that?

Mr. Isautier: We feel there should be some direction to the regulators so the grandfathering provisions are clearer and determine with more certainty. Whatever the precision you may have in your guidelines and direction, it is prudent to keep the ultimate discretionary power of the Minister to judge in some special circumstances that may occur in our business, which is pretty complex.

Mr. MacLellan: In the wake of the falling world oil prices, what do you feel this will do to exploration on the frontier? Is the 25% tax credit going to be enough to sustain activity, and at what levels do you feel these options will take place?

Mr. Isautier: I think what is important to support the level of activity in frontier is to have a proper reward in the case of a discovery. In that respect, the new policy for the frontier, which is the subject of another act, is well within the spirit of this policy . . . that we want success, rather than subsidized activity.

The decision to invest in frontier activities will be based on the perception of prices, not today, but in five years or more from now. The response to the current uncertainty on the world markets will depend upon the analysis of the future made by each individual company.

I am sure companies will have different views on the possible rewards of investment in frontier. I do not think the parameter you mention, which is the level of the exploration tax credit, is the only parameter that will enter into the decisions of the various operators.

Under the new regime, we have a situation that these market responses—the attractiveness of the prospects from a geological point of view and the analysis of the potential markets, in terms of volumes, in terms of prices . . . The judgment of the various companies will determine the level of exploration activity in the offshore. That is what the market is all about.

Mr. MacLellan: Mr. Isautier, you mention in your brief that the precipitous drop in world oil prices in the past three weeks has created dark economic clouds, and now there is great

[Traduction]

M. MacLellan: Merci. Dans votre mémoire, vous dites également que ce projet de loi est tout à fait discrétionnaire. C'est une déclaration qui m'inquiète beaucoup parce que le projet de loi est très court. En fait, on n'y dit pas grand-chose. Il constitue en fait une introduction au règlement qui sera promulgué ultérieurement. Et le règlement en question comporte énormément d'éléments dont nous ne connaissons rien. Je me pose des questions également au sujet de l'article 4 et des pouvoirs discrétionnaires du ministre à cet égard. Croyez-vous que ces pouvoirs discrétionnaires ajoutent un élément d'incertitude qui risque de nuire à l'industrie à ce chapitre? Pensez-vous qu'il faudrait préciser ces pouvoirs discrétionnaires dans la loi? J'aimerais avoir votre opinion là-dessus.

M. Isautier: À notre avis, les autorités de réglementation devraient avoir une certaine orientation afin que les dispositions relatives aux droits acquis soient énoncées avec plus de clarté et de précision. Mais, peu importe le degré de précision des lignes directrices et de l'orientation, il est bon d'accorder au ministre les pouvoirs discrétionnaires ultimes afin qu'il puisse prendre des décisions dans les cas spéciaux qui peuvent survenir dans notre industrie si complexe.

M. MacLellan: À votre avis, quelle conséquence la chute des prix mondiaux du pétrole aura-t-elle pour l'exploration dans les régions pionnières? Croyez-vous que le crédit d'impôt de 25 p. 100 suffira à maintenir le même niveau d'activité? À quel niveau croyez-vous que seront prises les décisions relatives à ces options?

M. Isautier: Je pense que, pour maintenir le niveau d'activité dans les régions pionnières, il faudrait établir un système de récompenses dans les cas de découvertes. À cet égard, la nouvelle politique relative aux régions pionnières, qui fait l'objet d'une autre loi, cadre tout à fait dans cet esprit . . . nous voulons des succès et non pas des activités subventionnées.

Toute décision d'investissement dans les activités des régions pionnières sera fondée sur la situation des prix dans cinq ans ou plus et non pas aujourd'hui. La réaction à l'incertitude actuelle des marchés mondiaux dépendra de l'analyse des perspectives d'avenir que fera chaque compagnie.

Je suis certain que chaque compagnie aura des idées différentes au sujet des récompenses possibles que pourrait amener l'investissement dans les régions pionnières. Je doute que le paramètre dont vous parliez, celui du niveau du crédit d'impôt à l'exploration, soit le seul qui entre en considération dans les décisions des divers intéressés.

En vertu du nouveau régime, ces réactions au marché—l'intérêt que peuvent susciter les perspectives géologiques et l'analyse des marchés éventuels sur le plan du volume et des prix . . . C'est la réaction des diverses compagnies qui déterminera l'importance des activités d'exploration *offshore*. C'est cela la dynamique du marché.

M. MacLellan: Monsieur Isautier, dans votre mémoire, vous dites que la chute rapide des prix mondiaux du pétrole, au cours des trois dernières semaines, a créé un climat d'incerti-

[Text]

uncertainty in our industry. Was that not related to the frontier exploration? If it was, what do you mean, and to what degree will these dark clouds and these falling prices affect the frontier exploration and development?

Mr. Isautier: Today, I would say any company will have some difficulty making some firm commitment for the future until the oil markets reach some form of stability.

• 1555

Traditionally, although we have different views, these views are generally in a relatively narrow range. Today you will have very wide variations on the assumptions that we can use in an economic study that applies to western Canada, to heavy oil and tar sands and to the frontier. So we are, I would say, in a very exceptional period where the instability of the markets creates a lot of uncertainty on the level of future investment and the application of these future investments.

Mr. MacLellan: Do you say this uncertainty can be overcome if it is perceived by the industry that prices will be firm in a few years' time? Are the members of the Canadian Petroleum Association prepared to overlook the low prices at the present and to proceed with the projects they are planning right now, if they feel the prices are going to be firm in a few years' time?

Mr. Isautier: This is essentially correct. If we have, in a few weeks or a month from now, renewed stability of the oil market at a level that is not too far from the levels that prevailed, let us say, a month ago, then the industry will have a set of energy policies that will be an acceptable and generally satisfactory framework for the industry to make its investment decisions.

Mr. MacLellan: So the question now is that the prices must return to the level at which they were a couple of months ago within the next few months. If they do not return to the levels of, say, \$20 or \$25 in the next few months, then these plans for the development and exploration of the frontier could be shelved.

Mr. Isautier: Continued instability would create continued uncertainty on the level of investment.

Mr. MacLellan: Yes. I would just like to go back to the actual investment picture. It has been alleged that only the major players in the oil and gas industry can participate in exploration and development in the frontier. Would you agree?

Mr. Isautier: Excuse me, could you repeat?

Mr. MacLellan: Only the very large oil companies, which would mean no Canadian oil company with the exception of Petro-Canada can participate in the exploration and development in the offshore under these provisions.

Mr. Isautier: I do not think it is correct. Over the last five years, a number of Canadian companies of intermediate size

[Translation]

tude économique et que maintenant, l'industrie ne sait pas trop à quoi s'en tenir. Y a-t-il un lien avec l'exploration dans les régions pionnières? Si oui, que voulez-vous dire et dans quelle mesure le climat d'incertitude et la chute des prix toucheront-ils l'exploration et l'aménagement des régions pionnières?

M. Isautier: Dans la situation actuelle, je dirais que n'importe quelle compagnie aurait de la difficulté à prendre des engagements fermes pour l'avenir, tant que les marchés du pétrole ne se seront pas quelque peu stabilisés.

Traditionnellement, bien que nos analyses soient différentes, ce n'est généralement qu'une question de variation. Aujourd'hui ces variations sont très fortes car les hypothèses de départ de toute étude économique ne sont pas les mêmes pour l'Ouest canadien, les huiles lourdes et les sables bitumineux et les régions pionnières. Donc, je dirais, que nous nous trouvons dans une période très exceptionnelle où l'instabilité des marchés crée beaucoup d'incertitude en termes d'investissement.

M. MacLellan: Selon vous, cette incertitude disparaîtra si l'industrie se convainc d'un retour à la fermeté des prix d'ici quelques années? Est-ce que les membres de l'Association pétrolière du Canada sont disposés à ne pas tenir compte des prix actuels et à mettre en route leur projet s'ils prévoient un retour à une certaine fermeté des prix d'ici quelques années?

M. Isautier: C'est essentiellement exact. Si d'ici quelques semaines ou d'ici un mois nous constatons que le marché du pétrole se stabilise de nouveau à un niveau relativement équivalent à ceux qui prévalaient, disons, il y a un mois, l'industrie se retrouvera dans un environnement énergétique acceptable et généralement satisfaisant pour formuler sa stratégie d'investissement.

M. MacLellan: Il faut donc qu'il y ait retour aux prix d'il y a quelques mois au cours des prochains mois. Si, au cours des prochains mois, le prix du baril ne remonte pas, disons, à 20\$ ou 25\$, il est possible que ces projets d'aménagement et d'exploitation des régions pionnières soient abandonnés.

M. Isautier: Une instabilité durable ne peut que créer l'incertitude au niveau des investissements.

M. MacLellan: Oui. J'aimerais revenir à toute cette question des investissements. Certains prétendent que seules les principales compagnies de l'industrie pétrolière et gazière peuvent se lancer dans l'aménagement et l'exploitation des régions pionnières. Êtes-vous d'accord?

M. Isautier: Je m'excuse, pourriez-vous répéter?

M. MacLellan: Seules les très grosses compagnies pétrolières, ce qui signifierait aucune compagnie canadienne à l'exception de Petro-Canada, peuvent se permettre de participer à l'aménagement et à l'exploitation des ressources *offshore*, compte tenu de ces nouvelles dispositions.

M. Isautier: Je ne pense pas que cela soit exact. Au cours des cinq dernières années, un certain nombre de compagnies

[Texte]

received substantial assistance through the PIP program to get involved in some frontier activities in prime areas. These Canadian companies did not expect that they would receive a boost and an advantage forever. A number of Canadian companies have taken advantage of this period to establish some very attractive positions in the offshore. I should mention that my own company over the last few years has established an attractive position offshore Nova Scotia and offshore Newfoundland. We just feel that it is not proper to have this kind of distortion prolonged and forever.

So these companies will be able to continue and to build on the position they have established over the last few years. We have new Canadian operators and we have new Canadian landowners.

The Chairman: Last question.

Mr. MacLellan: If a company, because of its activities and exploration, is in a position where it cannot pay income tax, do you then feel that the company should not be able to benefit through another kind of flow-through and not receive some kind of credit if it participates on the frontier?

• 1600

Mr. Isautier: I think you should ask yourself some questions. If a company is forever not taxable . . . I do not think the government should compensate companies for not being taxable. You can accept the fact that a company is not taxable for a short period, but ultimately the company should be taxable. In any case, there are a number of provisions in the income tax system and particularly the flow-through shares provision you mentioned that give some possibility to receive the benefit of the tax write-offs.

The exploration tax credit you mentioned is one of the tax incentives. The deductability for income tax purposes of the exploration expenditures in general is also a factor in the investment decision, and it applies to western Canada. To make my point, a company in western Canada that is not taxable will pay one dollar per dollar for its exploration expenditures in the short term, not being taxable, while a taxable company would pay only 53¢ on the dollar. But the flow-through provisions correct it to a certain extent. As I said earlier, you cannot have a system where a company is forever encouraged to be not taxable, because then you would have some question about its financial strengths and its financial prudence.

The Chairman: Mrs. Sparrow.

Mrs. Sparrow: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Isautier, I want to welcome you here and thank you very much for your presentation.

With the government's phasing out of the PGRT tax, we had to phase out PIP grants at the same time. I think you did

[Traduction]

canadiennes de taille moyenne ont bénéficié d'une assistance considérable du programme d'encouragement du secteur pétrolier pour qu'elles participent à certaines des activités dans ces régions prometteuses. Ces compagnies canadiennes ne s'attendaient pas à bénéficier éternellement de ces avantages. Un certain nombre de compagnies canadiennes ont profité de cette période pour se placer de manière avantageuse dans le domaine *offshore*. Je devrais vous signaler que ma propre compagnie, au cours des dernières années, s'est fort bien placée pour l'exploitation des ressources au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Nous n'estimons pas convenable que ce genre d'avantage injuste se perpétue éternellement.

Ces compagnies pourront néanmoins tirer avantage de leur situation. Nous avons de nouveaux exploitants canadiens et de nouveaux propriétaires fonciers canadiens.

Le président: Une dernière question.

M. MacLellan: Si une compagnie, à cause de ses activités et de ses dépenses de prospection ne peut payer ses impôts, ne pensez-vous pas que cette compagnie devrait ne pas pouvoir bénéficier d'une autre sorte de cadeau financier et ne pas bénéficier d'une sorte de crédit si elle participe aux activités dans ces régions?

M. Isautier: Je crois que vous devriez vous-même vous poser certaines questions. Si une compagnie n'est jamais imposable . . . Je ne pense pas que le gouvernement devrait encourager les compagnies à ne pas être imposables. On peut accepter le fait qu'une compagnie ne soit pas imposable pendant une petite période mais il faut que cette compagnie finisse par être imposable. De toute manière, il y a un certain nombre de dispositions dans le régime fiscal et tout particulièrement la disposition concernant les transferts d'actions que vous avez mentionnés et qui permettent de bénéficier d'exonérations fiscales.

Le crédit d'impôt pour la prospection que vous avez mentionné est un des encouragements fiscaux. La déductibilité fiscale des dépenses de prospection en général influe également sur la décision d'investissement et elle s'applique à l'Ouest canadien. Une compagnie de l'Ouest canadien qui n'est pas imposable assume intégralement ses dépenses de prospection à court terme, puisqu'elle n'est pas imposable, alors qu'une compagnie imposable n'est imposée qu'à 53 p. 100. Cependant les dispositions de transmission ont un certain effet correcteur. Comme je l'ai dit un peu plus tôt, on ne peut encourager une compagnie à faire en sorte qu'elle ne soit jamais imposable car on finit par se poser des questions sur sa vigueur et sa prudence financière.

Le président: Madame Sparrow.

Mme Sparrow: Merci, monsieur le président. Monsieur Isautier, je tiens à vous souhaiter la bienvenue et à vous remercier vivement de votre déclaration.

Le gouvernement ayant décidé de supprimer à terme la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, il était indispensable de

[Text]

relate to this in your paper where you said that all producers were helping to finance the frontier exploration. You are absolutely right. It was the industry that financed all frontier exploration.

Also, you mentioned here that the program perhaps enticed some companies into the frontier, although it was beyond their financial capabilities. Could you just elaborate?

Mr. Isautier: Yes. I would like to stress again the first point. The PIP program was not in fact a subsidy to the industry.

Mrs. Sparrow: No.

Mr. Isautier: It was a tax collection mechanism with only a partial redistribution to some exploration objectives selected by the government.

Mrs. Sparrow: Right.

Mr. Isautier: In principle, this is not acceptable and does not work. So you have all sorts of distortions that are created when the government determines where the oil industry should invest in exploration. One of the distortions is that some companies are attracted by the level of the apparent subsidy, which is 80% of expenditures. It creates the impression of a gain of 80%. Some companies applied the government subsidy, plus their own investment of 20%, to projects for which they did not have the capacity to properly evaluate and in any case did not have the staying power, in the case of discovery, to continue the delineation phase or the patience required to bring these discoveries into production in frontier.

Mrs. Sparrow: So is it fair to say that some companies moved into the frontier area, which perhaps should not have been there, and that they were either swayed or perhaps influenced by the PIP grant system itself?

Mr. Isautier: Yes. It is a problem that you generally find with what is called the tax shelters. People are led to make wrong business decisions because they feel that they will save taxes or that they will receive a subsidy. So they lose track of the real objective, which is to make a good business decision.

Mrs. Sparrow: I have to agree with you that they should be good economic business decisions and be based on good geology as well.

• 1605

I wonder if you might perhaps enlighten some of my colleagues on the cost of offshore exploration versus, say, the western sedimentary basin. Is it twice as expensive?

Mr. Isautier: I think Canada has the world record in the costs of exploratory wells. We have wells that have cost over \$100 million—and I am generous by just saying \$100 million. I am speaking particularly about the Beaufort Sea. In some areas that are more comparable to what we see in the rest of

[Translation]

supprimer simultanément à terme les subventions au secteur pétrolier. Vous y avez fait allusion dans votre déclaration en disant que tous les producteurs avaient aidé à financer la prospection vers les régions pionnières. Vous avez tout à fait raison. C'est l'industrie qui a financé toute la prospection dans ces régions.

Vous avez également dit que ce programme avait peut-être incité certaines compagnies à prospecter dans ces régions alors que c'était au-dessus de leurs moyens financiers. Pourriez-vous être un peu plus précis?

M. Isautier: Oui. Je répète qu'il ne faut pas considérer le programme d'encouragement au secteur pétrolier comme une subvention.

Mme Sparrow: Non.

M. Isautier: C'était un mécanisme de perception fiscale avec redistribution partielle destinée à financer certains objectifs de prospection choisis par le gouvernement.

Mme Sparrow: D'accord.

M. Isautier: En principe, ce n'est pas satisfaisant et cela ne marche pas. Lorsque l'État dicte au privé où investir, il fausse le jeu. Entre autres choses, certaines compagnies sont séduites par le degré apparent de subventions qui couvrent 80 p. 100 des dépenses. L'impression d'un gain de 80 p. 100 est créé. Certaines compagnies ont appliqué la subvention du gouvernement, plus leur propre investissement se montant à 20 p. 100, à des projets pour lesquels leurs moyens ne leur permettaient pas d'évaluer correctement et dans certains cas, en cas de découvertes, de financer la phase suivante—et il faut être patient—aboutissant à l'exploitation du gisement.

Mme Sparrow: On peut donc dire que certaines de ces compagnies se sont lancées dans cette prospection alors qu'elles n'en avaient peut-être pas les moyens et que leur décision a été peut-être influencée par le régime de subvention du programme d'encouragement au secteur pétrolier?

M. Isautier: Effectivement. C'est généralement un problème que posent les abris fiscaux. Les intéressés sont enclins à prendre de mauvaises décisions en pensant qu'ils feront des économies d'impôt ou qu'ils bénéficieront d'une subvention. Ils finissent par perdre de vue le véritable objectif qui est de prendre une bonne décision.

Mme Sparrow: Je suis tout à fait d'accord avec vous, ces décisions devraient se fonder sur des réalités économiques et sur des réalités géologiques, d'ailleurs.

Pourriez-vous éclairer certains de mes collègues sur le coût de la prospection offshore par opposition, disons, à la prospection dans le bassin sédimentaire de l'Ouest. Est-ce que cela coûte deux fois plus cher?

M. Isautier: Je crois que le Canada détient le record du monde pour le coût des puits de prospection. Les coûts de certains de nos puits s'élèvent à plus de 100 millions de dollars—et quand je dis 100 millions de dollars, je suis modeste. Je veux surtout parler de la mer de Beaufort. Dans

[Texte]

the world on the east coast, I think our costs are also substantially higher than the world standards.

Mrs. Sparrow: You are speaking of the Hibernia area—is that right, Mr. Isautier?

Mr. Isautier: Yes, the east coast in general.

Mrs. Sparrow: In general.

Mr. Isautier: Yes. These costs are explained to some extent by the environmental conditions in Canada that are particularly severe, but I would suggest also that some other requirements put by the administration were an additional factor in the cost of doing exploration in the frontier.

Mrs. Sparrow: I am sorry, I did not understand. You said that through government intervention or government administration, government direction or . . .

Mr. Isautier: Yes, the regulatory process.

Mrs. Sparrow: I also gather that what you are saying is the less government intervention the best, and leave it on good sound economic decisions.

Mr. Isautier: Yes. Let us stimulate the marketplace, let us stimulate competition, let us stimulate responsibility and accountability.

Mrs. Sparrow: Also, I wonder if you just might say a word or two in regard to the Canadian exploration expense and the Canadian development expense and how companies in a taxable position can take advantage of this—just a few words so some of my colleagues can understand that there are certain development and exploratory costs that can be written off.

Mr. Isautier: Yes. Generally the exploration expenses are deductible for income tax purposes in the year they are incurred. So if you spent \$100 in a particular year of exploration expenditures, you can deduct that from your income tax bill. So you have a net cost, after income tax saving, of around \$53, or 53%—which is not different, by the way, from many other activities where you can deduct your soft costs or your risky cost immediately.

Mrs. Sparrow: Right.

Mr. Isautier: For development expenditures, to continue on your question, development expenditures have an economic life that is longer. So for income tax purposes the longer economic life is also recognized, and you have a deduction that is about 30% on the declining balance.

Mrs. Sparrow: Perhaps you do not want to answer this, but I wonder if you could sort of look into your crystal ball and decide that . . . We have a lot of crude shut in out west. I was just wondering, if the prices continue to fall, whether developing the east coast or even developing the Beaufort is economically possible or whether it is even security of supply. These are the two things I think the government has to take a look at. Where are we going to be in 1990, 1992? There has to be a point when a barrel of oil gets so low it is just not economically

[Traduction]

certaines régions qui sont plus comparables à ce qui se retrouve dans le reste du monde sur la côte Est, je crois que nos coûts sont considérablement plus élevés par rapport aux normes mondiales.

Mme Sparrow: Vous voulez parler de la région d'Hibernia—n'est-ce pas, monsieur?

M. Isautier: Oui, la côte Est d'une manière générale.

Mme Sparrow: D'une manière générale.

M. Isautier: Oui. Ces coûts sont expliqués en partie par les conditions climatiques du Canada qui sont particulièrement sévères, mais j'ajouterais que certains règlements administratifs ajoutent au coût à la prospection dans les régions pionnières.

Mme Sparrow: Je m'excuse, je n'ai pas compris. Vous entendez l'intervention du gouvernement, les décisions administratives, les directives ou . . .

M. Isautier: Oui, la réglementation.

Mme Sparrow: Je suppose également que, selon vous, moins l'État intervient mieux cela vaut. Laissons les réalités économiques dictées les décisions.

M. Isautier: Oui. Stimulons le marché, stimulons la compétition et stimulons la responsabilité.

Mme Sparrow: Pourriez-vous également nous dire un mot ou deux concernant les dépenses de prospection et d'exploitation au Canada et comment les compagnies imposables peuvent en tirer profit—juste quelques mots afin que certains de mes collègues puissent comprendre que certains coûts d'exploitation et de prospection peuvent faire l'objet d'exonérations.

M. Isautier: Oui. Généralement les dépenses de prospection sont fiscalement déductibles pendant l'année où elles sont engagées. En conséquence, si pendant une certaine année vous dépensez 100\$ en prospection, vous pouvez les déduire de votre revenu imposable. Grâce à cette économie fiscale votre coût net est donc d'environ 53\$ ou de 53 p. 100—situation analogue, d'ailleurs, à celle qu'on retrouve dans de nombreuses autres activités autorisant la déduction immédiate des premiers frais ou des frais correspondant aux risques.

Mme Sparrow: Très bien.

M. Isautier: Pour ce qui est des dépenses d'exploitation, leur vie économique est plus longue. Donc aux fins de l'impôt, cette vie économique plus longue est également reconnue, et la déduction autorisée est d'environ 30 p. 100.

Mme Sparrow: Vous ne tenez peut-être pas à répondre à ce genre de question, mais je me demandais si vous pouviez en quelque sorte consulter votre boule de cristal et nous dire . . . Il y a beaucoup de brut inexploité dans l'Ouest. Je me demandais simplement, si les prix continuent à chuter, si l'exploitation des ressources de la côte Est ou même de celles de la mer de Beaufort restent économiquement possible ou si même cela ne risque pas de mettre en danger notre sécurité d'approvisionnement. À mon avis, ce sont les deux choses à considérer par le

[Text]

feasible to develop that east coast. Do you have any idea where that price might be?

Mr. Isautier: It is practically impossible to give a number, a magic number where all projects are economic or no longer economic. You have a gradation of projects that are more attractive under a certain scenario and then become less attractive under lower prices. I just feel people should be careful not to overreact to a particular short-term situation. Furthermore, under a scenario of lower oil prices, probably you will have some offsetting factors—lower costs in the service industry, lower inflation, lower interest rates—and the investors may request in the future maybe a lower rate of return because of lower interest rates.

• 1610

So it is very difficult—unless you are very specifically dealing with one project, one particular reservoir, one particular location—to have a firm judgment on the economic or non-economic status of a project.

Since we are also in a competitive business where opinions differ between various companies, you may have companies which are prepared to go ahead, based on certain perceptions of the future and will find the project attractive, while others may drop out.

I wonder if we can now switch back to the western sedimentary basin; what are the prospects for further exploration and development out there?

Mr. Isautier: Well, the prospects are generally good; at least, the energy policy framework is satisfactory and particularly from the federal government side. The oil and gas industry is treated, for income taxes purpose, essentially like any other industry. The PGRT is phased out and ultimately, completely eliminated for the new projects.

Very importantly, the industry has finally access to the marketplace; for all practical purposes, access to the world market for oil, for gas—major steps have been accomplished in the deregulation of the gas market—so we have one of the best regimes we have seen for many, many years.

Obviously, the level of activity, the prospects, will depend upon the level of prices today and tomorrow, but I do not think government policy can or should affect the market forces that we are advocating precisely. The level of activity will respond to the marketing reality in terms of prices.

Mrs. Sparrow: Surely that is what the industry wants, is it not? To let the market decide, rather than any government intervention or interference?

Mr. Isautier: Exactly, that is what we have been advocating for many years.

Mrs. Sparrow: If I can just go back; I assume from what you said that you are very pleased with the Western Accord and you are pleased with the new energy program this

[Translation]

gouvernement. Quelle sera notre situation en 1990, 1992? Il doit y avoir un prix en deça duquel l'exploitation des ressources de la côte Est ne peut plus être rentable. Avez-vous une idée de ce prix?

M. Isautier: Il est pratiquement impossible de donner un chiffre, un chiffre magique déterminant la rentabilité ou la non-rentabilité des projets. Tout n'est pas fonction d'un certain prix du baril mais des projets eux-mêmes. J'estime simplement que les gens devraient éviter de réagir trop fortement devant une situation temporaire. Du reste, si les prix du pétrole étaient à la baisse, il y aurait sans doute des facteurs compensatoires, comme une diminution du coût des services, du taux d'inflation et des intérêts, et il se pourrait que les investisseurs se contentent à l'avenir d'un taux de rentabilité inférieur à cause de la réduction des taux d'intérêt.

Donc, à moins qu'il ne s'agisse d'un projet, d'un réservoir, d'un endroit particulier, il est très difficile d'avoir une idée précise de la rentabilité ou de la non-rentabilité d'un projet.

Du reste, comme nous sommes un secteur très compétitif où diverses compagnies peuvent avoir des opinions divergentes, il arrive que certaines d'entre elles soient prêtes à entreprendre le projet, car elles ont une perception de l'avenir telle que le projet leur semble intéressant, tandis que d'autres préfèrent l'abandonner.

J'aimerais maintenant que nous en revenions au bassin sédimentaire de l'Ouest. Quelles sont les perspectives d'exploration et d'exploitation dans cette région?

M. Isautier: De façon générale, les perspectives sont bonnes; en tout cas, le cadre de la politique énergétique est satisfaisant, particulièrement du côté fédéral. Sur le plan fiscal, le secteur pétrolier reçoit le même traitement que n'importe quel autre. L'IRP est en voie d'élimination et finira par ne plus s'appliquer aux nouveaux projets.

Une chose importante, ce secteur a enfin des débouchés, à savoir sur le marché mondial du pétrole et du gaz. D'importantes mesures ont été prises au niveau de la déréglementation du marché du gaz; ce régime est donc l'un des meilleurs que nous connaissons depuis bien des années.

Il est évident que le niveau d'activité et les perspectives dépendront des prix actuels et futurs, mais, à mon avis, le gouvernement ne peut pas et ne doit pas influencer les forces du marché dont nous parlons précisément. Le niveau d'activité sera fonction du marché, c'est-à-dire des prix.

Mme Sparrow: Mais c'est ce que l'industrie veut, n'est-ce pas? Que ce soit le marché qui décide, et non pas le gouvernement, par ingérence?

M. Isautier: C'est exactement ce que nous demandons depuis bien des années.

Mme Sparrow: J'aimerais revenir à quelque chose. D'après ce que vous avez dit, je conclus que vous êtes très satisfait de l'Accord de l'Ouest et du nouveau programme énergétique de

[Texte]

government has brought in. Do you feel that world-wide, perhaps, it stands up to anywhere else?

Mr. Isautier: Once again, I would not give an absolute rating in the world, but generally speaking, Canada is a good place for investment in oil and gas under the new energy policy. I would not go so far as to say it is the best, because I do not know . . .

Mrs. Sparrow: All right, that is fair.

Mr. Isautier: —but it is certainly a good place to invest.

Mrs. Sparrow: Right, thank you very much. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Isautier: My colleague would like to add something.

Mr. Hans Maciej (Technical Director, Canadian Petroleum Association): Mr. Chairman, could I just get back to the initial question with regard to PGRT and the PIP program and the linkage and we have talked about the redistribution. I think I heard a remark on this side that this money really came out of the taxpayers' pockets.

To the end of October of this year, the industry has paid in PGRT \$8.6 billion. The PIP program to the same date has paid out \$4.9 billion. So \$3.7 billion—apart from the redistributive aspect—\$3.7 billion contributed to the government's general revenue. I think it is important to keep this in mind.

Mr. Isautier: Well, I should stress that on top of that, the PIPS were taxable.

Mrs. Sparrow: That is right.

• 1615

Mr. Isautier: This means the net cost for the government was not the full amount of the PIPs. It was just a portion of the PIPs.

Mrs. Sparrow: You can even back it up further to your PGRT. It was just double taxation all around.

Mr. Isautier: Yes.

Mrs. Sparrow: Thanks, Mr. Chairman. Thank you very much, Mr. Maciej.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Mr. Maciej, just if you could, you said until the end of October . . .

Mr. Maciej: Yes.

Mr. MacLellan: —of 1985?

Mr. Maciej: To the end of October 1985. Those are the latest numbers available from the government.

Mr. MacLellan: PGRT was how much?

Mr. Maciej: It was \$8.562 billion.

Mr. MacLellan: And the PIPs were?

Mr. Maciej: The PIPs were a total of \$4.890 billion, of which about \$300 million was for activities on provincial lands.

[Traduction]

ce gouvernement. Croyez-vous que ce programme soit comparable à d'autres programmes ailleurs dans le monde?

M. Isautier: Encore une fois, j'hésiterais à fixer une cote internationale mais, de façon générale le Canada est un pays attrayant pour les investissements pétroliers grâce à la nouvelle politique énergétique. Je n'irais pas jusqu'à dire que c'est le meilleur endroit, car je ne sais pas . . .

Mme Sparrow: D'accord, ça va.

M. Isautier: . . . mais c'est certainement un bon endroit où investir.

Mme Sparrow: Très bien, merci beaucoup. Merci, monsieur le président.

M. Isautier: Mon collègue voudrait ajouter quelque chose.

M. Hans Maciej (directeur technique, Association pétrolière du Canada): Monsieur le président, pourrais-je revenir à la question initiale concernant l'IRP et le PESP et leur lien? Nous avons aussi parlé de leur distribution. Je crois avoir entendu quelqu'un de ce côté-ci dire que l'argent sortait en fait de la poche des contribuables.

À la fin octobre de cette année, l'industrie a versé 8,6 milliards en IRP. À la même date, elle a versé 4,9 milliards de dollars dans le cadre du PESP. Cela fait 3,7 milliards de dollars—si l'on ne tient pas compte de la redistribution—que l'industrie a versés au Trésor. Il est important de se le rappeler.

M. Isautier: Soulignons également que les subventions au titre du PESP étaient imposables.

Mme Sparrow: C'est vrai.

M. Isautier: Cela signifie que le gouvernement n'a pas eu à verser le plein montant des subventions, seulement une partie.

Mme Sparrow: On peut même aller plus loin que l'IRP. C'était un cas de double imposition générale.

M. Isautier: En effet.

Mme Sparrow: Merci, monsieur le président. Merci beaucoup, monsieur Maciej.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Monsieur Maciej, vous parliez tout à l'heure de la fin octobre . . .

M. Maciej: Oui.

M. MacLellan: . . . 1985?

M. Maciej: À la fin octobre 1985. Ce sont les chiffres les plus récents que nous avons pu obtenir du gouvernement.

M. MacLellan: Combien était-ce pour l'IRP?

M. Maciej: C'était 8,562 milliards de dollars.

M. MacLellan: Et les subventions au titre du PESP?

M. Maciej: Les subventions s'élevaient à 4,890 milliards de dollars, dont 300 millions de dollars étaient consacrés aux activités dans les terres provinciales.

[Text]

Mr. MacLellan: Now I would like to ask a question if I could, just to digress a little bit. We are into the western sedimentary basin. I just want to ask the association whether they are satisfied with the search-and-rescue activities and safety provisions that are being provided on the offshore?

Mr. Isautier: I would say yes. This is a subject that receives our continued attention.

Mrs. Sparrow: Mr. Chairman, a point of order.

Mr. Isautier: I have some colleagues here who are in a better position to answer in detail.

The Chairman: Excuse me, Mr. Isautier. A point of order, Mrs. Sparrow.

Mrs. Sparrow: Yes, Mr. Chairman. I feel the question is out of order. It does not address the bill we have before us today. There is no clause in the bill that discusses safety at all.

Mr. MacLellan: I just thought, Mr. Chairman, if we were talking about the western sedimentary basin, that we would at least talk about safety on the offshore.

Mrs. Sparrow: They were PIPable, Russ. They were PIPable, though not at the same rate.

The Chairman: Last question, Mr. MacLellan, please.

Mr. MacLellan: No; it is fine.

The Chairman: Okay. Mr. O'Neil.

Mr. O'Neil: Thank you, Mr. Chairman. I would like to welcome the witnesses and to apologize for being late.

Would you agree that the objectives of a government in formulating energy policy are often very different from those of an industrial group such as the Canadian Petroleum Association?

Mr. Isautier: The question is so general that I have some hesitation to answer, but I will try. When we propose policies in this association, we integrate our best perception with what is ultimately good for the country and for the citizens of this country, and we analyse how we can contribute to the realization of some national objectives where we have the opportunity to participate in the realization of these national objectives. In this respect, I would say our recommendations should integrate the broad government objectives.

Mr. O'Neil: Do you accept that policies relating to energy development should be formulated on the basis that energy development can be an important aspect of regional development in this country?

Mr. Isautier: Absolutely. We concur with it.

Mr. O'Neil: Am I correct in my understanding that the national oil policy of 1960, which was brought in by Mr.

[Translation]

M. MacLellan: J'aimerais maintenant vous poser une question qui s'écarte un peu du sujet. Nous discutons du bassin sédimentaire de l'Ouest. Je voulais simplement demander aux représentants de l'Association s'ils sont satisfaits des activités de recherche et de sauvetage ainsi que des mesures de sécurité qui existent au large des côtes?

M. Isautier: Je dirais que oui. C'est un sujet que nous étudions en permanence.

Mme Sparrow: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. Isautier: Certains de mes collègues ici présents sont mieux placés que moi pour vous répondre en détail.

Le président: Excusez-moi, monsieur. M^{me} Sparrow a invoqué le Règlement.

Mme Sparrow: Oui, monsieur le président. A mon avis, cette question est irrecevable car elle ne touche pas le projet de loi que nous étudions aujourd'hui. Aucun article de ce projet de loi ne porte sur la sécurité.

M. MacLellan: Monsieur le président, je me suis dit que si nous allions parler du bassin sédimentaire de l'Ouest, nous pourrions, à tout le moins, discuter de la sécurité au large des côtes.

Mme Sparrow: Russ, ces activités bénéficiaient des subventions du PESP, mais pas au même taux.

Le président: Une dernière question, monsieur MacLellan, si vous voulez.

M. MacLellan: Non, ça va.

Le président: Très bien. Monsieur O'Neil.

M. O'Neil: Merci, monsieur le président. J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins et leur présenter mes excuses pour mon retard.

Selon vous, les objectifs d'un gouvernement et d'un groupe industriel comme l'Association pétrolière du Canada diffèrent-ils souvent beaucoup lorsqu'il s'agit de formuler une politique énergétique?

M. Isautier: Cette question est si générale que j'hésite un peu à y répondre, mais je vais essayer. Les politiques proposées par notre association tiennent compte de ce qui nous semble être dans le meilleur intérêt du Canada et des Canadiens. Nous cherchons la manière de contribuer à la réalisation de certains des objectifs nationaux là où notre participation pourrait être utile. Dans ce sens, je dirais que nos recommandations doivent tenir compte des objectifs généraux du gouvernement.

M. O'Neil: Reconnaissez-vous le fait que les politiques liées au développement énergétique devraient être formulées compte tenu du fait que celui-ci peut être un aspect important du développement régional de notre pays?

M. Isautier: Absolument. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce principe.

M. O'Neil: Ai-je raison de croire que la politique nationale du pétrole, imposée par M. Diefenbaker en 1960, avait été

[Texte]

Diefenbaker, was designed to enhance the growth of the western petroleum industry?

Mr. Isautier: I was not there.

Mr. McDermid: Were you born then?

Mrs. Sparrow: It was long before your time! Hans, that puts you . . .

Mr. Maciej: I am the old man!

As for the national oil policy, I think you are referring to the Ottawa Valley line, which essentially reserved the market area west of the Ottawa Valley line for western Canadian crude, while the market east of the Ottawa Valley line remained open to access for foreign crude.

• 1620

We have to keep in mind that certainly at that time the industry had a large productive capacity; it was at times producing at less than 40% of its productive capacity, and it was continuously looking to increase its market. Eventually we did succeed; apart from serving that market area that was reserved to western crude, we also gained a great deal of access to the United States market to improve our economics through higher production rates.

Mr. O'Neil: Essentially as an incentive for economic activity in western Canada through development of the petroleum resource—that was the goal, I understand, was it not?

Mr. Maciej: Well, it goes beyond that. I think it was also a matter of utilizing the resources that were clearly established and were available there. There are other matters that may come into consideration, such as balance of payments consideration, value of the Canadian dollar, and one could go on. I do not think there was just a single element that led to that policy.

Mr. O'Neil: I notice on page 2 of your statement you state that the incentives provided for under the PIP program:

created an opportunity that, without PIP, would not have existed for Canadian companies. It is also fair to say that the program enticed some companies into the frontiers beyond their financial and technical capability.

Do you offer the statement that "it created an opportunity that, without PIP, would not have existed for Canadian companies" as a criticism, or is it simply an observation?

Mr. Isautier: Just as a fact.

Mr. O'Neil: Okay.

Mr. Isautier: You know, companies may have different views on the subject, whether they are Canadian or non-Canadian.

Mr. O'Neil: Right.

Mr. Isautier: But it is a fact.

[Traduction]

conçue pour améliorer la croissance de l'industrie pétrolière de l'Ouest?

M. Isautier: Je n'étais pas là à l'époque.

M. McDermid: Étiez-vous né à l'époque?

Mme Sparrow: C'était bien avant votre temps! Hans, cela vous donne . . .

M. Maciej: C'est moi le vieillard!

En ce qui concerne la politique nationale du pétrole, je pense que vous parlez du principe en vertu duquel le marché situé à l'ouest de la vallée de l'Outaouais était réservé au pétrole brut canadien, tandis que le marché situé à l'est de cette région était ouvert au pétrole brut étranger.

Il ne faut pas oublier qu'à cette époque-là, l'industrie avait une capacité de production très importante. Elle n'en utilisait d'ailleurs parfois que 40 p. 100, et elle cherchait sans cesse à augmenter son marché. Nos efforts ont fini par aboutir. En plus de desservir le marché réservé au pétrole brut de l'Ouest, nous avons également fini par obtenir un meilleur accès au marché américain, ce qui nous a permis d'améliorer notre situation financière, grâce à des taux de production plus élevés.

M. O'Neil: Il s'agissait essentiellement d'un stimulant à l'activité économique dans l'Ouest du pays, qui s'appuyait sur l'exploitation du pétrole . . . c'était bien là l'objectif, n'est-ce pas?

M. Maciej: Cela va plus loin encore. Je pense qu'il était également question d'utiliser les ressources qui existaient et dont on était au courant. Mais il y a d'autres facteurs encore qui interviennent, par exemple la balance des paiements, la valeur du dollar canadien, etc.. Je ne pense pas que l'on puisse imputer cette politique à un seul élément.

M. O'Neil: Je constate qu'à la page 2 de votre exposé, vous dites que les stimulants prévus dans le cadre du Programme d'encouragement au secteur pétrolier:

ont créé des possibilités qui, en l'absence du Programme d'encouragement au secteur pétrolier, n'aurait pas existé pour les sociétés canadiennes. Il est d'autre part juste de dire que le programme a poussé certaines sociétés à faire des efforts supplémentaires et même à dépasser leurs capacités financières et techniques.

Lorsque vous dites que ces stimulants ont «créé des possibilités qui, en l'absence du Programme d'encouragement au secteur pétrolier, n'aurait pas existé pour les sociétés canadiennes», est-ce là une critique ou une simple observation?

M. Isautier: Une simple déclaration des faits.

M. O'Neil: Très bien.

M. Isautier: Vous savez, que les sociétés soient canadiennes ou étrangères, il se peut qu'elles aient des avis contraires là-dessus.

M. O'Neil: Très bien.

M. Isautier: C'est un fait que l'on ne peut nier.

[Text]

Mr. O'Neil: I would like to follow up on the emphasis on so-called market considerations for determining when we drill and where we drill, as if this is going to be totally a business decision without any government involvement. There are many incentives available to the industry. In fact, the industry lobbies for incentives that affect that pure market balance.

Mr. Isautier: There are very few incentives left, if any. Very often reduction of excessive taxation was presented as an incentive. Currently, particularly at the federal level, we are essentially treated like any other industry as far as income tax is concerned. There is this exploration tax credit that is planned for frontier activity, but I think everybody would agree that it is at a fairly modest level.

Mr. O'Neil: If they are normal business expenses I guess I would view them as incentives for the petroleum industry in the same way they would be for a shoe manufacturer. Nevertheless, notwithstanding that they are general to the business community I would view them as incentives for the petroleum business as well.

My point simply is that I get a sense here through the evidence and questioning that somehow PIP distorted so-called market realities in terms of where to drill and when to drill and it violated the purity of the business world. In fact, it is certainly my understanding that the petroleum industry, like many industries, lobbies for incentives, lobbies for example for exploration expenses to be continued. That is the business world, and I have no problem with that. I do have a problem when it is presented that the PIP somehow was incompatible with everything because it was an incentive. It seems to me that a lot of the arguments that are made about PIP could be made about other incentives.

• 1625

Mr. Isautier: Well, that is a judgment.

Mr. O'Neil: Yes. That is a comment.

Mr. Isautier: It is a comment. We just would like to repeat our judgment that the industry had very special treatment in terms of taxation in this respect. It was overtaxed and it had some special taxes that were not warranted. So we have indicated and demonstrated that these taxes were negative to the overall economic efficiency in the country; particularly when the product of some of these taxes was partly allocated to the direction of investments.

I do not think the government was in a better position than the industry to decide where to drill, how fast to drill and so on. We have advocated against these economic distortions and

[Translation]

M. O'Neil: J'aimerais revenir sur l'importance accordée aux facteurs du marché pour déterminer quand et où forer. Vous en parlez comme s'il devait s'agir d'une décision tout à fait indépendante au sujet de laquelle le gouvernement n'aurait rien à dire. De nombreux stimulants sont proposés à l'industrie. Celle-ci a d'ailleurs lancé des campagnes visant à obtenir des stimulants qui auraient une incidence sur cet équilibre pur du marché.

M. Isautier: Il ne reste que très peu de stimulants, si même il y en a. Très souvent, on nous a présenté toute réduction importante des taxes comme étant un stimulant. À l'heure actuelle, surtout au niveau fédéral, nous sommes traités à peu près de la même façon que toutes les autres industries en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Il y a le crédit d'impôt au titre de dépenses d'exploration qui vise les activités entreprises dans les zones pionnières, mais je pense que tout le monde conviendrait qu'il s'agit là d'un dégrèvement relativement modeste.

M. O'Neil: S'il s'agit de frais d'administration ou d'exploitation normaux, j'imagine que je percevrai ces stimulants pour l'industrie pétrolière de la même façon que les stimulants dont pourrait bénéficier un fabricant de chaussures. Même s'il s'agit de stimulants qui visent les milieux d'affaires dans leur ensemble, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de stimulants dont jouit l'industrie pétrolière.

Tout ce que j'essaie de dire, c'est que les témoignages et les questions soulevées en Comité m'amènent à croire que le Programme d'encouragement au secteur pétrolier a déformé les réalités du marché et les critères qui interviennent lorsque l'on doit décider où et quand forer et qu'il a également violé, si vous voulez, la pureté du monde des affaires. L'industrie pétrolière, comme de nombreuses autres industries, revendique des stimulants. Elle revendique par exemple le maintien du crédit d'impôt au titre des dépenses d'exploration. C'est là la réalité du monde des affaires, et je n'y vois aucun problème. Là où j'en vois un, c'est lorsque l'on dit du Programme d'encouragement qu'il était incompatible avec tous les autres éléments parce qu'il s'agissait d'un stimulant. Il me semble que bon nombre des arguments que l'on peut avancer relativement au Programme d'encouragement pourraient s'appliquer à d'autres stimulants également.

M. Isautier: Eh bien, il s'agit là d'un jugement.

M. O'Neil: Oui. C'est une remarque.

M. Isautier: C'est une remarque. Nous aimerions simplement répéter que d'après nous, l'industrie a fait l'objet d'un traitement très inhabituel sur le plan fiscal à cet égard. J'entends par là qu'elle a été surtaxée et que certains des impôts n'étaient pas justifiés. Nous avons donc dit et même démontré que ces taxes étaient nuisibles au fonctionnement efficace de l'économie de notre pays, surtout étant donné que les sommes tirées de ces impôts ont été seulement partiellement investies.

À mon avis, le gouvernement n'était pas plus en mesure de décider où effectuer les forages et quel rythme, etc. que l'industrie elle-même. Nous nous sommes prononcés contre de

[Texte]

we have not avocated for special advantages. Frankly, I do not think currently we have any special advantage on the federal level.

On the provincial level, we have still a particular payment to make—a royalty—which is a remuneration of the resource owner. But the remuneration does not apply to other forms of activity. So globally, we contribute more to the public treasury than many other industries.

Mr. O'Neil: Yes. If I may conclude . . .

The Chairman: Mr. Waddell.

Mr. Waddell: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Isautier, could you tell the committee what is the difference in membership composition between the Canadian Petroleum Association and IPAC?

Mr. Isautier: The Canadian Petroleum Association has most of the major companies in Canada, whether they are Canadian controlled or foreign controlled. Just a few names of the companies in the Canadian Petroleum Association; Canterra Energy, my own company, which is 100% Canadian; Pan-Canadian, Husky, Norcen, NOVA, Dome. And you have Esso, Texaco, Mobile, Shell, etc.

I think we represent about 80% or 85% of the oil production in Canada and about 70% of the gas production in Canada. We have about 70 members. We can provide you with the exact figures.

Mr. Waddell: But you basically have Gulf, Imperial, Mobile, Shell, Texaco and—excluding Gulf, now—the other multinational oil companies, as opposed to IPAC, which has Canadian companies. Is that not right?

Mr. Isautier: Yes, but my company is Canadian and is also a member of CPA.

Mr. Maciej: Yes. I would make the distinction that the IPAC companies are mostly junior companies and what the ownership is amongst that junior group, we could debate separately. I think the distinction is basically the junior and the senior group. You could say the CPA represents the senior group and IPAC largely represents a much larger segment of the junior group in the industry.

Mr. Waddell: The junior group happens to be mainly Canadian companies.

Mr. Maciej: With a lot of American independents.

Mr. Waddell: Can I ask you how you came to be before the committee today? Did you seek to make this brief or were you asked by the committee?

Mr. Isautier: We were invited to make this.

[Traduction]

telles façons de fausser le jeu économique et n'avons pas préconisé qu'on accorde des avantages spéciaux. Franchement, à l'heure actuelle, je ne crois pas que nous jouissions d'un avantage quelconque de la part du fédéral.

En outre, sur le plan provincial, nous devons encore acquitter une redevance, qui constitue une rémunération revenant aux propriétaires de la ressource. Toutefois, une telle rémunération ne se retrouve pas dans d'autres formes d'activités. En conséquence, nous contribuons davantage aux coffres de l'État que bon nombre d'autres industries.

M. O'Neil: Oui. Si vous permettez, j'aimerais conclure . . .

Le président: Monsieur Waddell.

M. Waddell: Merci, monsieur le président. Monsieur Isautier, pouvez-vous nous dire ce qui distingue l'Association pétrolière du Canada et l'Association pétrolière indépendante du Canada quant à leurs membres?

M. Isautier: L'Association pétrolière du Canada compte parmi ses adhérents la plupart des grandes entreprises situées au Canada, qu'elles appartiennent à des intérêts canadiens ou étrangers. On y retrouve ainsi des sociétés comme la Canterra Energy, ma propre entreprise, qui appartient à 100 p. 100 à des Canadiens, la PanCanadian, la Husky, la Norcen, la NOVA et la Dome. Il y aussi les compagnies Esso, Texaco, Mobile, Shell, etc.

Je crois que nous représentons 80 p. 100 ou 85 p. 100 de la production pétrolière au Canada et environ 70 p. 100 de celle du gaz. Nous comptons environ 70 membres. Nous pourrions vous fournir les chiffres exacts là-dessus.

M. Waddell: Cependant, on retrouve avant tout, chez vous, des sociétés comme Gulf, Imperial, Mobile, Shell, Texaco et, exception faite de Gulf, les autres multinationales pétrolières, tandis que l'APIC est constituée d'entreprises canadiennes. C'est bien cela?

M. Isautier: Oui, même mon entreprise est canadienne et elle fait aussi partie de l'Association pétrolière du Canada.

M. Maciej: Oui. Toutefois, je préciserai que les entreprises faisant partie de l'APIC sont surtout les nouvelles, les dernières arrivées, et on pourrait aussi discuter des intérêts auxquels elles appartiennent. Elles se différencient avant tout des autres par le fait qu'elles se sont constituées récemment. On peut donc dire que l'Association pétrolière du Canada représente les sociétés les plus anciennes et l'APIC, surtout les plus jeunes au sein de l'industrie.

M. Waddell: Or ce dernier groupe se trouve à réunir avant tout les sociétés canadiennes.

M. Maciej: Ainsi que beaucoup de compagnies américaines indépendantes.

M. Waddell: Pouvez-vous nous dire comment il se fait que vous témoigniez devant nous aujourd'hui? Avez-vous demandé à nous communiquer un mémoire ou avez-vous été invité par le Comité?

M. Isautier: Nous avons été invités à venir nous exprimer devant vous.

[Text]

Mr. Waddell: Who invited you to make the brief? I beg your pardon? Do you recall where it came from?

Mr. Isautier: Well, the invitation came from the committee. I can find out the details.

Mrs. Sparrow: It came from the clerk.

Mr. Waddell: I am not asking the member over there. I am asking the witness. Can you tell me? Do you recall? If you cannot recall, do not . . .

• 1630

Mr. Isautier: In my case, it came through the executive director of the Canadian Petroleum Association who had received a call from somebody else.

Mr. Waddell: All right. I would like to ask you what you mean on page 2 of your brief when you say:

... the revenue to finance the program came from all producers regardless of ownership.

What does that mean?

Mr. Isautier: The PGRT was a tax applicable to all companies, regardless of their Canadian ownership ratios. So if you take a company like Canterra Pentrum, my company, we are paying about as much PGRT as we were receiving in PIPs, after tax.

Mr. Waddell: So you see . . .

The Chairman: Mr. Waddell, please—to clarify the matter. It was agreed by this committee on February 6 that the Independent Petroleum Association of Canada and the Canadian Petroleum Association were invited by this committee, so the clerk . . .

Mr. Waddell: From the clerk of this committee.

The Chairman: The clerk of this committee invited them.

Mr. Waddell: Right. We received a brief yesterday from the Independent Petroleum Association of Canada, and at the bottom of page 2 of their brief they say:

At the time that the National Energy Program (NEP) was introduced, October 28, 1980, more than 80% of the highly prospective Canada Lands were controlled by Canadian subsidiaries of foreign-controlled multinational corporations.

Basically, what they were telling was that the government enacted the PIP program in order to favour Canadian companies and to get action moving on the frontier. And I want to ask you if you agree with the statement that in fact prior to NEP most of the frontier lands were controlled by the major multinational oil companies and in fact, nothing much was happening in terms of exploration?

[Translation]

M. Waddell: Qui vous a invités à présenter votre mémoire? Pardon? Vous rappelez-vous qui vous a lancé cette invitation?

M. Isautier: Eh bien, il s'agit d'une invitation du Comité. Je puis toutefois vous obtenir les détails.

Mme Sparrow: Elle est venue du greffier.

M. Waddell: Ça n'est pas le membre que j'interroge mais le témoin. Pouvez-vous me le dire? Vous en souvenez-vous? Si vous ne pouvez vous le rappeler, ne vous . . .

M. Isautier: Dans mon cas, l'invitation m'a été transmise par le directeur exécutif de l'Association pétrolière du Canada qui, lui, avait reçu un appel téléphonique de quelqu'un d'autre.

M. Waddell: C'est bien. Maintenant, j'aimerais savoir ce que signifie l'extrait suivant de votre mémoire, à la page 2, où vous affirmez, je cite:

... les revenus servant à financer le programme provenaient de tous les producteurs sans exception, quels qu'aient été les intérêts auxquels ils appartenaient.

Qu'est-ce que cela signifie?

M. Isautier: La taxe sur les recettes pétrolières et gazières était payée par toutes les entreprises, quelle qu'ait été la proportion de leurs intérêts canadiens. Ainsi par exemple, une société comme la Canterra Pentrum, c'est-à-dire mon entreprise, payait autant en taxes sur les recettes pétrolières et gazières que ce que nous recevions par le truchement du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, ce après impôts.

M. Waddell: Alors vous voyez . . .

Le président: Monsieur Waddell, je vous en prie, laissons-les éclaircir la question. Notre Comité a convenu le 6 février d'inviter l'Association pétrolière indépendante du Canada ainsi que l'Association pétrolière du Canada, en conséquence le greffier . . .

M. Waddell: Cela est venu du greffier du Comité.

Le président: Le greffier du Comité les a invités.

M. Waddell: Bien. Pour revenir au sujet, hier, dans un mémoire de l'Association pétrolière indépendante du Canada, on peut lire, au bas de la page 2, ce qui suit, et je cite:

Au moment où l'on mettait en vigueur le programme énergétique national, c'est-à-dire le 28 octobre 1980, plus de 80 p. 100 des terres du Canada, riches en possibilités, étaient contrôlées par des filiales canadiennes de multinationales étrangères.

Ce qu'on nous disait donc ainsi était que le Programme d'encouragement au secteur pétrolier avait été adopté pour favoriser les entreprises canadiennes et faire démarrer des activités dans des régions éloignées. J'aimerais savoir si vous, aussi, estimez qu'avant l'adoption du programme énergétique national, la plupart des terres de ces régions éloignées étaient contrôlées par les grandes multinationales pétrolières, et que ces dernières n'effectuaient à peu près pas de prospection?

[Texte]

Mr. Isautier: I suppose the figures are accurate, because I would trust the figures provided by IPAC although it is a different organization. In terms of level of activity, I would say it is a matter of judgment whether nothing was happening or something was happening.

I personally observed that there was a lot of drilling in the Beaufort Sea. There was some activity in some areas, like the Labrador Shelf, and there was some activity on the east coast. Directionally, I would agree that under the PIP program, the level of activity has increased substantially on the offshore.

Mr. Maciej: May I make an interjection here? The previous activity high in the east coast offshore was in 1973 and it was only surpassed in 1985. In all other years, the level—I can give you the numbers. It started in 1969 with 1, then 14, 19, 18, 30, 90. Then we went into the down cycle in the exploration phase and then the PIP program came along. But the previous activity high was in 1973.

Mr. Waddell: We were told yesterday that as a result of PIP being phased out, it is probably the end of the Canadian companies; they would be lucky to complete their exploration in this cycle in the frontiers. What is to guarantee that the multinational companies, who will now become once again the masters of our frontiers, will indeed explore and develop those frontiers?

Mr. Isautier: We answered exactly the same question earlier when you were away and I indicated that, over the last few years, a number of companies have established a position in some attractive areas in frontier.

While I cannot speak for each individual company, I expect these Canadian companies will continue to capitalize on the assets, the expertise, the data base, which they have accumulated over the previous years. They have reached a position which probably they would not have reached without the PIPs, and they will capitalize on the established position.

• 1635

Mr. Waddell: They just have the skills; they do not have the money, like you guys.

Mr. Maciej: Yes, but as a result of establishing a very strong land position, they are now in a position to reverse the process, whereby they give up some of their interest in return for having other financially stronger entities do the exploration for them.

Mr. Waddell: To whom should they give up their interest?

Mr. Maciej: Whomever is interested in the prospect.

Mr. Waddell: Mobil, Shell, Imperial.

Mr. Maciej: Canterra, PanCanadian, Husky. I do not know.

[Traduction]

M. Isautier: Les chiffres doivent être exacts étant donné qu'ils proviennent de l'APIC, à laquelle je fais confiance bien qu'il s'agisse d'une organisation différente. Pour ce qui est, toutefois, du niveau des activités, les avis qu'on peut avoir là-dessus varieront selon la perspective de chacun.

Pour ma part, j'ai observé qu'on effectuait de nombreux forages dans la mer de Beaufort. Il y avait aussi certaines activités dans des régions comme le plateau continental du Labrador ainsi que sur la Côte est. Je conviendrai, toutefois, que grâce au Programme d'encouragement au secteur pétrolier, les activités se sont considérablement intensifiées en mer.

M. Maciej: Puis-je intervenir ici? Le sommet des activités pétrolières sous-marines sur le plateau continental est a été atteint en 1973, et il n'a été dépassé qu'en 1985. Je pourrais vous donner les chiffres correspondants en toutes les autres années. Cela a commencé en 1969 avec 1 puits 14, 19, 18, 30 et 90. On a ensuite amorcé la phase descendante du cycle en matière de prospection puis le Programme d'encouragement au secteur pétrolier a été créé. Quoi qu'il en soit, le précédent maximum des activités a été atteint en 1973.

M. Waddell: On nous a dit, hier, que la fin imminente du Programme d'encouragement aux secteurs pétroliers sonne probablement le glas des entreprises canadiennes; elles auront de la chance si elles réussissent à terminer leurs activités de prospection périphérique pendant le cycle actuel. Or quelle garantie avons-nous que les multinationales, qui règneront de nouveau dans ces régions, les prospectoront et mettront en valeur?

M. Isautier: Nous avons répondu à une question tout à fait identique en votre absence, et j'ai alors dit que, ces dernières années, nombre de sociétés se sont installées dans certaines des régions périphériques prometteuses.

Bien que je ne puisse parler ou non de chacune d'entre elles, je crois que ces entreprises canadiennes vont continuer à tirer partie des installations, des connaissances et des données qu'elles ont accumulées au cours des années précédentes. C'est seulement grâce au Programme d'encouragement au secteur pétrolier qu'elles ont pu prospérer, et je crois qu'elles vont poursuivre sur leur lancée.

M. Waddell: Elles ont les compétences nécessaires; contrairement à vous, cependant, elles n'ont pas l'argent.

M. Maciej: C'est vrai, mais puisqu'elles sont maintenant bien ancrées, elles peuvent renverser la situation, céder certains de leurs intérêts et laisser des groupes, financièrement plus solides, procéder à l'exploration.

M. Waddell: À qui devraient-elles céder leurs intérêts?

M. Maciej: À ceux qui sont intéressés par cette affaire.

M. Waddell: Comme Mobil, Shell et Imperial.

M. Maciej: Ou encore Canterra, PanCanadian et Husky. Je ne sais pas.

[Text]

Mr. Waddell: It was Husky which was telling us they were going to have to give up their interest. Come on, you know they are going to give up their interest to the major multinational oil companies which have the money, and the Canadians are gone, left out in the cold. Is that not true?

Mr. Maciej: No, that is not true.

Mr. Waddell: Why not? That is what they told us yesterday. You just told me a moment ago that they are in a position where they could sell out to people who could afford it.

Mr. Maciej: I did not say sell out.

Mr. Waddell: Perhaps you could clarify that.

Mr. Maciej: Through a farm-out, you can enhance your position. The farm-out arrangement may well result in a new discovery in which you then have a strong interest.

Mr. Waddell: I understand that under PIP, you farmed out, you controlled about 80% of the frontier, you farmed out to them. Are you suggesting to me now that they are now going to farm out to you, that you, meaning the foreign-owned multinational companies?

Mr. Maciej: I did not engage in a national debate with the . . .

Mr. Waddell: It is a national debate.

The Chairman: Order, please. Last question.

Mr. Waddell: All right. Do you have any figures as to how much your members benefited from PIP, in terms of total moneys. We heard the other day from Mr. Carruthers that it was about \$7.3 to \$8 billion from 1981, I think, to the time PIP is phased out, 1987, which would be given out in terms of PIP grants. Have you any idea what slice of that pie your members received?

Mr. Maciej: The numbers are available from the annual report of the Petroleum Incentives Administration. In their annual report, they provide a list on a corporate basis.

Mr. Waddell: I can call it through. I thought you might have that. Do you have that?

Mr. Maciej: I have the report here. I can give you a copy of the report.

Mr. Isautier: Yes. Each company is listed, and the exact amount received is clearly indicated. I suspect most of the PIP payments were made to members of the Canadian Petroleum Association.

Mr. Waddell: Thank you.

The Chairman: Mr. Nickerson.

Mr. Nickerson: Just really one question, Mr. Chairman. The representations we received today were very similar to those we received yesterday . . . that in essence, it is not definite enough in the bill as to which costs will be eligible for continued PIP grants and which will not. Can these matters be addressed entirely in the regulations that are likely to be made

[Translation]

M. Waddell: C'est la société Husky qui nous a dit qu'elle devrait céder ses intérêts. Vous savez pertinemment qu'elle les cédera à d'importantes multinationales pétrolifères qui ont l'argent nécessaire; et les Canadiens, eux, se retrouveront les mains vides. N'est-ce pas exact?

M. Maciej: Du tout.

M. Waddell: Non? C'est ce qu'ils nous ont dit hier. Vous venez de me dire qu'ils pourraient maintenant vendre à ceux qui peuvent se permettre d'acheter.

M. Maciej: Je n'ai pas dit qu'ils devaient tout vendre.

M. Waddell: Pouvez-vous expliquer ce que vous voulez dire?

M. Maciej: Un contrat d'amodiation vous permet d'améliorer votre position. En effet, il se pourrait que l'on découvre un nouveau gisement dans lequel vous auriez des intérêts.

M. Waddell: Dans le cadre du PESP, lorsqu'il y avait contrat d'amodiation, le propriétaire original contrôlait environ 80 p. 100 de l'affaire. Essayez-vous de me dire maintenant que les sociétés multinationales, appartenant à des intérêts étrangers, vous offriront des contrats d'amodiation?

M. Maciej: Je n'ai pas participé à une grande discussion nationale avec les . . .

M. Waddell: Il s'agit d'une discussion nationale.

Le président: À l'ordre s'il vous plaît. La dernière question.

M. Waddell: C'est bien. Savez-vous combien les membres de votre association ont reçu dans le cadre du PESP? Avez-vous des chiffres? M. Carruthers nous a dit, l'autre jour, qu'entre 1981 et 1987, période à laquelle on veut mettre fin au PESP, entre 7,3 et 8 milliards de dollars seraient accordés en subventions. Savez-vous quel pourcentage est allé aux membres de votre groupe?

M. Maciej: Ces chiffres figurent dans le rapport annuel de l'administration des mesures d'encouragement au secteur pétrolier. Dans ce rapport, il donne une liste des montants et des sociétés.

M. Waddell: Je pourrai communiquer avec l'administration. J'ai pensé que vous auriez peut-être ces données. Les avez-vous?

M. Maciej: J'ai un exemplaire du rapport ici; je peux vous le donner.

M. Isautier: C'est exact. On retrouve dans le rapport annuel de l'administration une liste de toutes les sociétés et du montant exact qu'elles ont reçu. Je crois que ce sont les membres de l'Association pétrolière du Canada qui ont reçu l'ensemble des subventions offertes dans le cadre du PESP.

M. Waddell: Merci.

Le président: Monsieur Nickerson.

M. Nickerson: Je n'ai qu'une question à poser, monsieur le président. Ce que l'on a entendu aujourd'hui ressemble beaucoup à ce que vous nous avez dit hier . . . que, de fait, le projet de loi ne précise pas vraiment pour quelles dépenses l'on pourra demander des subventions dans le cadre du PESP. Ces précisions seront-elles présentées dans les règlements qui

[Texte]

under this act, or is it necessary to change the text of the bill itself? For example, if you were provided with a set of regulations that made sense to you, would you be satisfied with that, or would it be necessary for us to actually amend the bill we have before us?

Mr. Isautier: As a matter of principle, I do not think it is proper for an industry organization to enter into the process, the internal process of managing this country, whether it is done through legislation or through regulation. Our problem is to expose our view on a certain objective, and we have expressed some concerns about the grandfathering provisions, and we would like to make sure these grandfathering provisions represent fair treatment to the companies that have made commitments on the basis of certain assumptions and based on certain decisions, some framework that was defined by the government before. Whether you achieve that through legislation or whether you achieve that by making sure yourself that the regulations will reflect these concerns, if you share these concerns... I would say that is really your prerogative.

• 1640

Mr. Nickerson: Thank you.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: I just wondered if the witnesses had any information as to how much PIP money went into particular projects. You would not have any of that information, would you? The Canadian Petroleum Association would not have how much funding under the Petroleum Incentives Program went into particular projects, how much went into Amauligak, how much went into Hibernia or Venture or any of these?

Mr. Isautier: The documentation is available. We do not have it at hand.

Mr. MacLellan: That is fine.

Mr. Isautier: We certainly can find it. The cost of the various activities is very well known in the industry.

Mr. MacLellan: I think it would be probably be easier through the departments. I do not want to put the association... It is not really a major factor. I just thought if you did have it with you, it would be interesting to have for information purposes. That is all.

Mr. Waddell: I just have one question. We are considering a bill which is getting rid of PIP, which gave Canadian companies up to 80¢, with tax advantages, sometimes up to 90¢ on the dollar and gave some of your members, whether they are Canadian, they got that, or if they are non-Canadian, I understand they got some money from PIP, maybe only 30%, 25% or so on...

Mr. Isautier: I said earlier that probably the biggest recipients of the PIPs belonged to this association I am representing today, because Petro-Canada, Canterra, Husky...

Mr. Waddell: I understand that.

[Traduction]

accompagneront la loi? Faudrait-il modifier le texte du projet de loi? Par exemple, si le gouvernement présentait une série de règlements qui donnent toutes ces précisions, seriez-vous satisfait ou croyez-vous qu'il faudrait quand même modifier le projet de loi que nous étudions actuellement?

M. Isautier: Je ne crois vraiment pas qu'une organisation devrait se mêler du processus interne de gestion du pays, qu'il s'agisse de loi ou de règlement. Nous voulons simplement vous faire part de nos préoccupations à l'égard du projet de loi, nous vous avons dit que nous nous préoccupions des dispositions sur les droits acquis; nous voulons simplement nous assurer que ces dispositions sur les droits acquis assureront un traitement juste et équitable aux sociétés qui ont déjà pris certains engagements en fonction de certaines suppositions ou certaines décisions prises par le gouvernement ou encore en fonction de programmes que ces derniers avaient mis sur pied. C'est à vous de décider si vous devrez calmer nos inquiétudes en modifiant la loi ou en formulant des règlements particuliers.

M. Nickerson: Merci.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Les témoins connaissent-ils les montants qui ont été accordés à certains projets dans le cadre du PESP? Avez-vous ces chiffres? L'Association pétrolière du Canada saurait-elle combien on a accordé dans le cadre du Programme d'encouragement au secteur pétrolier pour des projets comme Amauligak, Hibernia ou Venture?

M. Isautier: Il est possible d'obtenir ces chiffres. Nous ne les avons pas ici aujourd'hui.

M. MacLellan: C'est bien.

M. Isautier: Nous pouvons certainement obtenir ces renseignements. Les coûts associés aux diverses activités sont bien connus de l'industrie toute entière.

M. MacLellan: Il serait peut-être plus facile d'obtenir ces renseignements en communiquant avec le ministère. Je ne voudrais pas que l'Association... Ce n'est pas une question bien importante. Je pensais simplement qu'il aurait été utile de connaître ces renseignements si vous aviez des documents là-dessus. C'est tout.

M. Waddell: J'aimerais poser une question. Nous étudions un bill qui propose d'annuler le PESP, qui accordait aux sociétés canadiennes jusqu'à concurrence de 80c., y compris les dégrèvements, jusqu'à 90c. pour chaque dollar; dans le cadre de ce programme, certains de vos membres canadiens ont reçu ces montants, quant aux non-Canadiens, si j'ai bien compris, ils ont reçu peut-être 30 p. 100 ou 25 p. 100 de...

M. Isautier: J'ai dit tout à l'heure que les principaux bénéficiaires de subventions, dans le cadre du PESP, faisaient partie de l'Association que je représente aujourd'hui parce que Petro-Canada, Canterra, Husky...

M. Waddell: Je comprends.

[Text]

Mr. Isautier: Most of the recipients are members of this company.

Mr. Waddell: I am talking about foreign-controlled companies which even got money, as I understand it, under PIP.

Mr. Isautier: Yes, 25%.

Mr. Waddell: All right. We are eliminating PIP.

Mr. Isautier: Yes.

Mr. Waddell: We all want to have development on the east coast. Hovering over the testimony of the past two days has been the problem of whether there will be that development if we eliminate PIP, and that, we are told, depends on the world oil price. I would like to ask you what your companies think would be the necessary world oil price to develop the Hibernia field. Let us deal with the Hibernia field first. Can it go at \$20 a barrel without any PIP grants in assistance?

Mr. Isautier: Once again, this question has been asked earlier, and I went through an explanation that these kinds of assessments of the economics of a particular project are part of the business decision, a business assessment that may differ from one company to the other, and there are many, many parameters. It would be nice and simple but probably simplistic to give a number that would give the answer to whether Hibernia will go ahead or not go ahead.

The reality of our business—we are talking about investment of \$5 billion—is infinitely more sophisticated than the answer by one number. So I am sorry; I cannot give you that number. A number of parameters will be considered and, I am sure, are being considered today by the people who have a stake in the Hibernia field. They will judge on the perception of future prices, and that will be a factor of their decision. They will assess interest rates. They will look at the fiscal regime. They will look at the royalty regime. They will assess the safety of their investment. In Newfoundland, they will assess access to future markets. Many, many parameters will be considered when ultimately they make their decision.

Mr. Waddell: Given the current price of world oil, do you see that happening in the near future, the development?

Mr. Isautier: I think the engineering of a government nature are not clarified yet, particularly the royalty regime, and I think this is taking place at the moment. I would hope some stability in the world market resumes in the coming months, and that would certainly be favourable to a decision on Hibernia.

[Translation]

M. Isautier: La majorité de ceux qui ont reçu des subventions dans le cadre de ce programme font partie de notre Association.

M. Waddell: Je parle des sociétés contrôlées par les intérêts étrangers qui elles aussi ont reçu, dans le cadre du PESP, certains montants.

M. Isautier: C'est vrai, elles ont reçu 25 p. 100.

M. Waddell: C'est bien. Nous faisons donc disparaître le PESP.

M. Isautier: C'est exact.

M. Waddell: Nous voulons tous assurer la mise en valeur de la côte Est. Nous avons entendu des témoignages depuis les deux derniers jours et tout semble indiquer qu'on se demande si la disparition du PESP permettrait quand même la mise en valeur de cette région; on nous a dit que tout dépendait du prix du pétrole. D'après les sociétés membres de votre association, quel devrait être le prix mondial du pétrole pour que l'exploitation du gisement Hibernia soit rentable? Parlons tout d'abord d'Hibernia. Si le prix du baril de pétrole était de 20\$, pourrions-nous procéder à l'exploitation de ce gisement sans avoir recours à des subventions du PESP?

M. Isautier: On nous a posé cette question un peu plus tôt et j'avais dit à ce moment-là qu'il s'agit d'une décision d'affaires, d'une évaluation faite par la compagnie; en effet, on tient compte de toutes sortes de paramètres lorsqu'on évalue la rentabilité d'un projet; les choses varient d'une société à l'autre. Il serait facile, et peut-être même un peu simpliste, de vous donner un chiffre et de vous dire que si le baril de pétrole se vendait à ce prix-là on pourrait entreprendre l'exploitation d'Hibernia.

Les choses sont beaucoup plus compliquées que ça et on ne peut tout de même pas se contenter de répondre en donnant un chiffre; après tout il s'agit d'un investissement de 5 milliards de dollars. Je ne peux donc pas vous donner de chiffre. Il faut tenir compte de toute une série de paramètres et ceux qui détiennent des intérêts dans le gisement d'Hibernia étudient sans aucun doute ces données aujourd'hui. Ils étudieront les tendances des prix et prendront leurs décisions. Ils devront tenir compte également des taux d'intérêt, du régime financier, du régime de redevances, de la sécurité de leur investissement; à Terre-Neuve, ils étudieront l'accès aux marchés éventuels. Avant de prendre leur décision, les intéressés devront étudier toute une série de facteurs.

M. Waddell: Compte tenu du prix actuel du pétrole, croyez-vous que l'on procédera éventuellement à l'exploitation de ce gisement?

M. Isautier: Je crois qu'on se livre actuellement à des études d'ingénierie qui portent sur le gisement Hibernia. De plus, certaines choses dont est responsable le gouvernement, comme le régime de redevances, ne sont pas encore réglées; je crois qu'on s'en occupe actuellement. Si le marché mondial se stabilise au cours des prochains mois, ce que j'espère, l'exploitation du gisement Hibernia sera plus probable.

[Texte]

• 1645

Mr. Waddell: He must have studied under Erik Nielsen and Alan McEachen.

The Chairman: I would like to thank the witnesses; thank you, Mr. Isautier and thanks a lot, Mr. Maciej. The committee is adjourned until tomorrow at 11 a.m. in this room.

Mr. Waddell: Mr. Chairman, before you adjourn; I would again like to make a motion before the committee that we call—and I cannot get this through the steering committee—the director, Mr. Chiasson, and if possible, Mr. Doucet, of East Coast Energy Ltd., which I think is the only private company on the east coast that received PIP grants.

I know they are in receivership, but judging by the evidence we have heard from other witnesses, I think we have something to learn there and I would like to make that motion.

The Chairman: Mr. Waddell, since we do not have a quorum, we cannot receive motions.

Mr. Waddell: You told me that yesterday.

The Chairman: It is the same today.

Mr. Waddell: When can I make the motion?

The Chairman: When we have a quorum. So the meeting is adjourned.

[Traduction]

M. Waddell: Erik Nielsen et Alan McEachen ont dû être ses professeurs.

Le président: J'aimerais remercier MM. Isautier et Maciej d'être venus aujourd'hui. La séance est levée jusqu'à demain 11 heures, dans cette pièce.

M. Waddell: Monsieur le président, avant qu'on ne lève la séance, j'aimerais encore une fois présenter une motion au Comité; je n'ai pas pu convaincre le Comité directeur d'inviter le directeur, M. Chiasson et peut-être même M. Doucet de *East Coast Energy*. Je crois qu'il s'agit de la seule société privée de la côte Est qui ait reçu des subventions dans le cadre du PESP.

Je sais que la société est en faillite, mais compte tenu de ce que nous ont dit les autres témoins, je crois qu'il serait bon qu'on entende leurs commentaires. J'aimerais donc présenter une motion en ce sens.

Le président: Monsieur Waddell, puisque nous n'avons pas le quorum, nous ne pouvons accepter de motions.

M. Waddell: Vous m'avez dit la même chose hier.

Le président: Nous avons le même problème qu'hier.

M. Waddell: Quand pourrais-je présenter cette motion?

Le président: Lorsque nous aurons le quorum. La séance est levée.

	Canada Post	Postes Canada
	Postage paid	Port payé

**Book Tariff
rate des livres**

**K1A 0S9
OTTAWA**

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Petroleum Association:

- Mr. Bernard Isautier, Chairman;
- Mr. Hans Maciej, Technical Director.

De l'Association pétrolière du Canada:

- M. Bernard Isautier, président;
- M. Hans Maciej, directeur technique.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Thursday, February 13, 1986

Chairman: Richard Grisé, M.P.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 4

Le jeudi 13 février 1986

Président: Richard Grisé, député

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Legislative Committee on*

BILL C-85

An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité législatif sur le*

PROJET DE LOI C-85

Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

CHAMBRE DES COMMUNES
LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-85

Chairman: Richard Grisé, M.P.

HOUSE OF COMMONS
COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-85

Président: Richard Grisé, député

MEMBERS/MEMBRES

Harry Brightwell
Michel Champagne
Albert Cooper
Maurice Foster
Paul Gagnon
John Gormley
Ken James
Morrissey Johnson
Alex Kindy
Russell MacLellan

John McDermid
George Minaker
Dave Nickerson
Lorne Nystrom
Lawrence O'Neil
Jack Shields
Barbara Sparrow
Brian Tobin
Ian Waddell
Geoff Wilson—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 13, 1986

(4)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act, met at 11:12 o'clock a.m. this day, the Chairman, Richard Grisé, presiding.

Members of the Committee present: Paul Gagnon, Ken James, Russel MacLellan, Dave Nickerson, Barbara Sparrow, Ian Waddell and Geoff Wilson.

Also present: The Honourable Senator E. Hastings.

Witnesses: From Husky/Bow Valley: S. Robert Blair, Chairman, Husky Oil Ltd.; Art. R. Price, President, Husky Oil Ltd.; Darryl K. Seaman, Chairman, Bow-Valley Industries Ltd. and Robert F. Goods, Senior Vice President, Husky Oil Ltd.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, January 28, 1986, relating to Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, February 6, 1986, Issue No. 1*).

The Committee resumed consideration of Clause 1.

Robert Blair made a statement.

The witnesses answered questions.

At 12:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 13 FÉVRIER 1986

(4)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, se réunit, ce jour à 11 h 12, sous la présidence de Richard Grisé, (*président*).

Membres du Comité présents: Paul Gagnon, Ken James, Russell MacLellan, Dave Nickerson, Barbara Sparrow, Ian Waddell, Geoff Wilson.

Aussi présent: L'honorable sénateur E. Hastings.

Témoins: Des sociétés Husky/Bow Valley: S. Robert Blair, président, *Husky Oil Ltd.*; Art R. Price, président, *Husky Oil Ltd.*; Darryl K. Seaman, président, *Bow Valley Industries Ltd.*; Robert F. Goods, Premier vice-président, *Husky Oil Ltd.*

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 janvier 1986 relatif au projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du 6 février 1986, fascicule n° 1*).

Le Comité reprend l'étude de l'article 1.

Robert Blair fait une déclaration.

Les témoins répondent aux questions.

A 12 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, February 13, 1986

• 1111

The Chairman: Ladies and gentlemen, we shall resume consideration of Bill C-85, an act to amend the Petroleum Incentives Program Act. We shall resume consideration of clause 1.

On clause 1—*specified portion*

The Chairman: This morning we are pleased to welcome the delegation from Husky and Bow Valley, which consists of the Chairman from Husky Oil, Mr. Blair; Mr. Seaman, Chairman of Bow Valley Industries; and Mr. Price, President of Husky Oil. Gentlemen.

Mr. S.R. Blair (Chairman, Husky Oil Ltd.): Thank you, Mr. Chairman. This Bill C-85 and its associated policies within the bill or within its future regulations will determine mainly the oil and gas exploration in Canada Lands for 1986 and 1987 and also influence strongly the future participation of the Canadian petroleum companies in these lands, which are clearly the most prospective lands in Canada for future light crude oil supply.

Monsieur le président, mes collègues et moi apprécions beaucoup l'occasion de comparaître devant votre Comité aujourd'hui. Nous reconnaissons l'importance et le sérieux de vos délibérations concernant le projet de loi C-85, et nous essaierons de vous offrir notre point de vue à l'égard de nos entreprises importantes de la côte est du Canada.

Husky and Bow Valley are sizeable companies in the Canadian petroleum industry. I hope the members will not just take us as they might have . . . It has been suggested that the members heard from the senior companies through CPA on Wednesday and the junior companies through IPAC on Tuesday. It is not that simple. As a matter of fact, Husky and Bow Valley as Canadian oil companies happen to be somewhat larger than the company that was speaking for CPA, if you will just allow me to offset that senior-junior impression that sometimes is given.

Our panel consists of Doc Seaman, the Chairman of Husky and Bow Valley; Art Price, the President of Husky Oil; and myself as Chairman of Husky Oil. We also have joined with us in this panel, if we may, our senior colleagues, Robert Pogontcheff, President of Husky Atlantic Ltd.; Bob Goods, senior Vice-President of Husky Oil operations; and also Bruce Gordon, the International and Frontier Lands Manager of Bow Valley Industries.

We propose to make a brief opening statement from my notes and to then answer questions. We respectfully would suggest that perhaps I could help make sure there is someone to answer each question if the questions might be addressed in the first instance to me. However, that is as the committee

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 13 février 1986

Le président: Mesdames et messieurs, nous reprenons l'étude du projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. Nous en sommes à l'article 1.

Article 1—*portion désignée*

Le président: Ce matin, nous sommes heureux d'accueillir une délégation de *Husky* et de *Bow Valley*, formée du président de *Husky Oil*, M. Blair, du président de *Bow Valley Industries*, M. Seaman, et du président général de *Husky Oil*, M. Price. Messieurs.

M. S.R. Blair (président, Husky Oil Ltd.): Merci, monsieur le président. Le projet de loi C-85, de par les politiques qu'il sous-tend ou les règlements qui en découlent, déterminera en grande partie l'étendue de l'exploration du pétrole et du gaz sur les terres du Domaine en 1986 et en 1987 et aura des répercussions considérables sur la participation future des compagnies pétrolières canadiennes à l'activité sur ces terres domaniales, qui sont de toute évidence les plus prometteuses pour le brut léger.

Mr. Chairman, my colleagues and myself are extremely grateful for this opportunity to appear before you today. We recognize the importance and the seriousness of your hearings on Bill C-85 and we will attempt to offer you our point of view on the very important activity going on on the east coast of Canada.

Husky et *Bow Valley* sont des compagnies importantes dans notre secteur pétrolier. J'espère que les membres du Comité ne nous considéreront pas comme . . . Quelqu'un a dit que le Comité avait entendu la position des grandes compagnies par la voix de l'Association pétrolière du Canada mercredi et celle des petites compagnies par la voix de l'IPAC mardi. La situation est loin d'être aussi simple. De fait, *Husky* et *Bow Valley* sont des compagnies pétrolières canadiennes de plus grande envergure que celle qui a parlé au nom de l'Association pétrolière du Canada. Je le signale pour bien relativiser ce partage que l'on fait très souvent.

Notre groupe est formé de Doc Seaman, le président de *Husky* et *Bow Valley*, d'Art Price, le président de *Husky Oil*, et de moi-même, en tant que président de *Husky Oil*. Nous accompagnent aujourd'hui des collègues principaux, dont Robert Pogontcheff, président de *Husky Atlantic Ltd.*, Bob Goods, le vice-président principal de *Husky Oil Operations*, et Bruce Gordon, directeur des terres internationales et pionnières, de *Bow Valley Industries*.

Je présenterai une brève introduction à partir de mes notes, puis nous essaierons de répondre aux questions du Comité. Si les membres du comité n'y voient pas d'inconvénients, je leur demanderai de m'adresser leurs questions, et je veillerai à ce qu'il y ait quelqu'un pour y répondre. Les membres du comité

[Texte]

members choose, and in any case, Doc Seaman and Art Price will no doubt add on whenever they think it is appropriate.

• 1115

From planning in 1981 and letting of contracts commencing in 1982, Husky and Bow Valley set out in a major exploration work program, scheduled for 1983 through 1987, as Canadian exploration and development operators on the east coast offshore. From start to present, Husky and Bow Valley have tailored their investment decisions to meet the stated public policies of the current Government of Canada at the time, on the theory that in your home country you go for the long term.

In 1983, Husky and Bow Valley ran into severe disappointments by not having access to the expected award of prospect of lands, but later in 1983 were able to negotiate farm-ins as an alternative method of earning towards a lands position from Mobil Oil Company; a less attractive alternative in that through the farm-in we pay 56% of the cost to earn a 28% position in the lands. The nature of those farm-ins, as negotiated in 1983, was levered in favour of the organization holding the lands. That was the market at the time. That was the bargain, and we made it so we could get started to earn a lands position.

So Husky-Bow Valley undertook on the east coast, after obtaining full approval of the commitment by the Government of Canada, the biggest farm-in commitment in Canadian history in numbers of dollars expended—\$700 million on the Grand Banks alone.

There are one or two points I would like to work into this. The actual net funding cost to Husky-Bow Valley, as high Canadian ownership rated companies, net after PIPs, has averaged in the order of 30¢ per dollar in this period, not the 10¢ per dollar others have remarked about. And the gross finding cost of oil and gas, including the PIP amounts, has been thoroughly economical by international standards.

Of course, at this stage of any exploration program, any figures on reserves are necessarily an estimator's figures, but still they are what we have to work with. To our best evaluation, the wells operated by Husky-Bow Valley on east coast lands in Canada have so far identified a potential oil reserve of over 300 million barrels at a gross cost, including the PIP contribution, of about \$2.5 per barrel on the Grand Banks; and wells operated by Husky-Bow Valley on the Scotia Shelf have so far similarly identified potential new gas reserves which we estimate at 1.5 trillion cubic feet of gas, at a gross cost, including the PIP contribution, of approximately 40¢ per MCF.

Mr. Waddell: Could you give me the oil again?

Mr. Blair: On the oil, I said over 300 million barrels—my figure is actually 330 million barrels as a preliminary esti-

[Traduction]

ment cependant tout à fait libres, et, de toute façon, Doc Seaman et Art Price pourront intervenir au besoin.

Avec la planification en 1981 et l'octroi des contrats à compter de 1982, *Husky et Bow Valley* se sont engagés dans un programme important de prospection et d'exploitation au large de la côte Est qui devait durer de 1983 à 1987. Dès le départ, *Husky et Bow Valley* ont décidé d'investir en fonction des politiques énoncées par le gouvernement canadien de l'époque, en escomptant que dans leur propre pays elles pouvaient miser sur le long terme.

En 1983, *Husky et Bow Valley* ont connu d'amères déceptions lorsqu'elles n'ont pas obtenu l'accès aux zones d'intérêt auxquelles elles s'attendaient, mais au cours de l'année, elles ont néanmoins pu négocier des contrats d'amodiation avec la *Mobil Oil* pour accroître leur superficie. C'était quand même une solution moins intéressante en ce sens que nous assumions à 56 p. 100 des coûts et que nous n'avions droit qu'à 28 p. 100 des revenus. Selon les modalités de ces contrats négociés en 1983, l'avantage appartenait à la compagnie qui détenait les droits sur ces terres. C'était dû à l'état du marché de l'époque. Nous en avons tiré le meilleur parti pour accroître notre superficie.

Donc, *Husky-Bow Valley*, après avoir obtenu toutes les approbations nécessaires du Gouvernement du Canada, a entrepris de réaliser sur la côte Est le plus gros contrat d'amodiation de l'histoire canadienne, du moins au chapitre des dépenses, à savoir 700 millions de dollars sur les Grands bancs seulement.

Il y a deux éléments que je voudrais souligner à cet égard. Le coût du financement net réel pour *Husky-Bow Valley*, en tant que compagnies à forte participation canadienne, et cela après les subventions au titre du PESP, a été de l'ordre de 30 cents par dollar au cours de cette période, et non pas de 10 cents par dollar comme d'autres ont pu vous le dire. Et les coûts bruts de découverte du pétrole et du gaz, y compris les subventions au titre du PESP, étaient tout à fait dans les normes internationales.

Evidemment, à ce stade-ci du programme de prospection, les chiffres cités ne peuvent être que des estimations. Nous devons nous en contenter. Selon nos prévisions les plus avancées, cependant, les puits forés par *Husky-Bow Valley* sur la côte Est du Canada ont identifié jusqu'à présent des réserves potentielles de plus de 300 millions de barils de pétrole à des coûts bruts, y compris les subventions au titre de PESP, d'environ 2.5 dollars le baril sur les Grands bancs; quant aux puits exploités par *Husky-Bow Valley* sur le plateau Scotian, ils ont pu établir jusqu'à présent de nouvelles réserves potentielles de gaz s'élevant à 1.5 billion de pieds cubes, à des coûts bruts d'environ 40 cents le MPC, y compris les subventions au titre du PESP.

M. Waddell: Pouvez-vous me donner les chiffres pour le pétrole une fois de plus, s'il vous plaît?

M. Blair: Pour le pétrole, j'indiquais plus de 300 millions de barils; de fait, mes prévisions indiquent 330 millions de barils,

[Text]

mate—at a gross cost averaging about \$2.5 per barrel, including the PIP contribution. We are also represented in the Amanligak discovery in Beaufort with similar results, but today we particularly want to talk about the east coast.

• 1120

I think those figures give a new impression of the cost efficiency of this effort in international terms. These figures are real. They are highly professional. The committee might ask Mobil Oil sometime how those figures would compare with Mobil's world-wide experience, including Indonesia, the North Sea and the Gulf coast of the United States. We have some comparable experience in our companies.

I think it is fair to ask if there is any place in the world in which the private sector does much better in terms of those finding costs. I doubt it very much. I think those are highly competitive by international standards. Do not let anyone put down the economic attractiveness of Canada Lands with respect to an exploration opportunity.

Husky-Bow Valley bought, built and operate two complete offshore drilling fleets for the Canadian east coast. These fleets are, among other things, the only Canadian owned and managed drilling contractor operations on the entire Canadian east coast. They are very far ahead of any other fleets with respect to investments designed especially for the Canadian east coast. Our investment has been \$430 million. The next largest investment by a company, to our knowledge, was in the amount of about \$120 million. They are very far ahead in Canadian industrial sourcing of this equipment which, through our expenditure, reached net Canadian sourcing, industrial, engineering sourcing, approximately \$190 million. The next-largest expenditure in the industry, to our knowledge, is approximately \$40 million.

Our figures include a rig built in Saint John, New Brunswick as one of the main regional and industrial benefits. It is interesting to note that within that rig there was a substantial contribution of hardware and equipment from firms in Alberta as well as from Ontario and Quebec.

Our fleets are also well ahead of any other fleets in respect to the employment of Canadian residents in the crews. For us this is at the 96% level which currently represents some 1,000 people. I would say over two-thirds of these people are residents of Atlantic Canada, particularly Nova Scotia and Newfoundland.

Our work has annually been the best in the industry, according to COGLA who writes to Doc Seaman and me annually telling us that we are setting a good example in matters ranging from federal, industrial and regional benefit policies to occupational health and safety. We feel, Mr. Chairman, that this exploration operation represents the maximum Canadian upgrade in this part of the business because that is what our own companies believe in.

[Translation]

à des coûts bruts d'environ 2.5 dollars le baril, y compris les subventions au titre du PESP. Nous avons également une part dans le gisement d'Amanligak en mer de Beaufort, avec des résultats similaires, mais nous nous intéressons aujourd'hui surtout à la côte Est.

Ces chiffres indiquent bien le coefficient de rentabilité par rapport aux normes internationales. Ils sont réels. Ils se comparent à ce qui se fait de mieux dans ce secteur. Le Comité pourrait demander à Mobil Oil de comparer ces chiffres à ceux de ses activités ailleurs dans le monde en Indonésie, dans la mer du Nord et aux États-Unis sur la côte du Golfe. L'expérience de nos compagnies se révèle similaire.

Il faut voir si ailleurs dans le monde le secteur privé s'en tire mieux sur le plan des coûts de prospection. J'en doute beaucoup. Je pense que ce sont là d'excellents résultats compte tenu des normes internationales. Personne ne peut nier l'attrait économique des terres du Domaine canadien pour ce qui est de la prospection.

Husky-Bow Valley ont acheté, construit et exploité deux flottes complètes de forage offshore pour la côte Est du Canada. Entre autres particularités, ces deux flottes sont les deux seules entreprises de forage possédées et dirigées par des Canadiens sur toute la côte Est du pays. Elles devancent toutes les autres pour ce qui est de leur adaptation à la côte Est du Canada. Elles ont été conçues spécialement en fonction de ce travail. Nos investissements ont été de l'ordre de 430 millions de dollars. Notre plus proche concurrent, à notre connaissance, a dépensé environ 120 millions de dollars. Ces flottes devancent également les autres pour ce qui est des achats industriels au Canada. Nos achats nets de matériel industriel et de services d'ingénierie ont atteint environ 190 millions de dollars. Notre plus proche concurrent a dépensé environ 40 millions de dollars.

Ces chiffres incluent une plate-forme construite à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick et qui a eu des avantages régionaux et industriels importants. Il est intéressant de noter qu'une bonne partie de l'outillage et du matériel de cette plate-forme a été construit par des entreprises albertaines aussi bien que par des entreprises de l'Ontario et du Québec.

Nos flottes sont également bien en avance sur les autres pour l'embauche d'équipages canadiens. Pour nous, cela représente actuellement 96 p. 100, soit un millier de personnes. Les deux tiers viennent de la région Atlantique, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

Depuis des années, nous réalisons la meilleure performance du secteur, si nous en jugeons d'après l'APGTC, qui s'adresse à Doc Seaman et à moi-même tous les ans pour nous dire que nos résultats sont exemplaires dans des domaines aussi divers que les avantages fédéraux, industriels et régionaux ou encore l'hygiène et la sécurité professionnelles. Nous pensons, monsieur le président, que notre exploitation représente le meilleur effort canadien possible à ce niveau dans le secteur pétrolier, et c'est dû au fait que nous croyons vraiment à ce que nous faisons.

[Texte]

Since commencing its program, the Husky-Bow Valley joint venture has drilled more structures, a total of 12, than any other operator on the east coast. It has made the most oil and gas discoveries for us so far, and has had the highest average working interest cost share, 65%, among the east coast operators.

• 1125

On the next basis, net of PIP and tax deductions received, Husky and Bow Valley have invested and committed more shareholder capital in the east coast in recent years than any operator, I believe. If there is a competitor in that respect, it would be possibly Petro-Canada or possibly Mobil Oil. But I believe that net of PIPs we have more of our money in this play than any, more equity than any private sector shareholder group or public group anywhere, I think.

Also, I could make the point that Husky and Bow Valley individually rank first and second as to earning largest acreage positions in the Canadian east coast among private sector Canadian-owned companies. They also rank among the top five of all companies as to earning acreage positions in the Canadian east coast... rank in the top five of all companies wherever they are owned.

This bill and its regulations are largely about the years 1986 and 1987. For these two years, Husky and Bow Valley planned and holds drilling equipment commitments for about 10 more wells in the Canadian east coast. All of these were approved or qualified for PIPs at the time. For example, they would have qualified certainly and fully if they had happened to have been started during 1984 or 1985. However, in the summer and fall of 1985 Husky and Bow Valley understood and tried to cooperate with the restraint purposes of this government and said we would try to lower our sights to seven wells, at which level we could salvage the remainder of our two-year drilling program.

Until January of 1986—through December of 1985 until last month—Husky and Bow Valley believed that seven of these wells could be fully PIPed if drilled between April 1, 1986, and December 31, 1987. But starting in January we heard that the regulations were being finalized or brought toward some stage of finality by the department on a basis by which, if every regulation were carried through exactly as they wished, our number would be reduced to two, an entire disaster to our program and the commitments of our two companies. As of this morning, we understand that it is in prospect that there be four fully PIPed wells assured now, which could keep us going for some months, plus a possibility of some additional wells being added.

We still need a minimum of seven wells to salvage this programming. It sounds like a lot of detail about wells, but this is a major program. I tried to set that stage to you accurately. This real world that we operate in is bringing us down to decisions based on whether this bill and its regulations will

[Traduction]

Depuis le début de son programme, *Husky-Bow Valley*, entreprise en co-participation, a foré plus de puits, 12 au total, que n'importe quel autre exploitant de la côte Est. Elle a découvert le plus de pétrole et de gaz jusqu'à présent, et elle a eu la moyenne la plus élevée sur le rendement de ses actions, soit 65 p. 100, parmi tous les exploitants de la côte Est.

Sur une base nette, c'est-à-dire compte tenu des subventions au titre du PESP et des déductions d'impôt, *Husky* et *Bow Valley* ont investi et engagé plus de capital-actions sur la côte Est au cours des dernières années que n'importe quel autre exploitant. Si nous avons des concurrents à cet égard, ce sont peut-être Petro-Canada ou *Mobil Oil*. Je pense que compte tenu des subventions au titre du PESP, nous avons investi plus d'argent dans cette entreprise, plus de capital-actions que n'importe quel autre groupe d'actionnaires du secteur public ou privé.

De même, *Husky* et *Bow Valley*, individuellement, se classent première et deuxième parmi les compagnies privées canadiennes pour ce qui est de la superficie accumulée sur la côte Est. Et parmi toutes les compagnies quelles qu'elles soient, c'est-à-dire quelle que soit leur appartenance, elles figurent parmi les cinq premières.

Ce projet de loi et les règlements qui en découlent se feront sentir essentiellement en 1986 et 1987. Au cours de ces deux années, *Husky* et *Bow Valley* avaient prévu et prévoient toujours engager du matériel de forage pour environ 10 autres puits sur la côte Est du Canada. Tous ces projets ont été approuvés ou ont été jugés admissibles au PESP à l'époque. Ils en auraient pleinement bénéficié s'ils avaient été amorcés en 1984 ou en 1985, par exemple. Cependant, à l'été et à l'automne de 1985, *Husky* et *Bow Valley* ont très bien compris la situation et ont voulu coopérer avec le gouvernement dans son effort de restrictions budgétaires. Elles ont accepté de réduire à sept le nombre de leurs puits, ce qui leur permettait quand même de sauver le reste de leur programme de forage pendant les deux ans prévus.

Jusqu'au mois de décembre 1985 et au mois de janvier 1986, *Husky* et *Bow Valley* avaient cru que ces sept puits pouvaient pleinement bénéficier du PESP s'ils étaient forés du 1^{er} avril 1986 au 31 décembre 1987. À partir de janvier cependant, nous avons entendu dire que les règlements allaient être présentés sous leur forme définitive par le ministère et que, tels quels, ils ne rendaient admissibles que deux de nos puits. C'était une catastrophe pour notre programme et pour nos engagements. Ce matin, nous avons cru comprendre que quatre de nos puits pourraient pleinement bénéficier du PESP, ce qui nous permettrait de fonctionner encore quelques mois, et qu'on pourrait en ajouter d'autres.

Il reste qu'il nous faut un minimum de sept puits pour sauver notre programme. Si nous semblons insister sur le nombre de puits, c'est parce qu'il s'agit là d'un aspect très important pour nous. J'essaie de vous donner une idée juste de la situation. Nous vivons dans un monde réel et nous sommes

[Text]

allow us to continue. It becomes largely a matter of counting eligible wells.

We do not know what the activity will be by everyone in 1986 and 1987. Our present understanding is that on an average day in 1986-87, in the entire east coast Canada Lands offshore program in Canada, one should expect to see approximately four drilling fleets operating. Of these fleets, we count two as ours.

• 1130

Mr. MacLellan: Excuse me, sir, is that 1986-87?

Mr. Blair: That is throughout 1986 and 1987.

Mr. MacLellan: On both Venture and Hibernia?

Mr. Blair: On the entire Scotia Shelf, Grand Banks and the east coast . . .

Mr. MacLellan: That is altogether, yes.

Mr. Blair: We are also in business which is important to us and a considerable factor in what happens in 1986 and 1987.

If the bill and the regulations do allow full PIP coverage of seven new wells or more to Husky-Bow Valley we can drill four more high-quality prospects on the Grand Banks. Mr. Pogontcheff has good grounds to regard these as good prospects for future light oil production. We hope that out of those four we might, with luck and experience, succeed in identifying another light oil discovery or two of the sort of the North Ben Nevis discovery which we have already identified. I say "of the sort" because that is a discovery of a very high-quality reservoir which can be developed at a relatively low capital cost and in the same timeframe as Hibernia.

On the Scotia Shelf our gas discovery, called Chebucto, was the first well drilled into the new gas supply area. Shell Oil has recently drilled another well into this called North Triumph in which we also participate as one of the main partners.

We believe that Chibucto and North Triumph exploration should continue because we believe this reserve is of approximately the same magnitude as the Venture of Sable Island reserve, and that by putting the two together we may be able to create the size of new gas supply position needed to make the whole operation thoroughly economic and commercial. We are talking about our own part of the play wherein we are enthusiastic for our own work, but we see that as a realistic prospect. That is the kind of work we want to do.

The way the government's decision timetable has worked, Husky-Bow Valley understands that it is timely to raise this situation before the committee. We have to obtain, we understand, a good level of the decisions of the government before the act and these regulations are made final.

[Translation]

forcés de prendre des décisions. Nous devons voir si ce projet de loi et les règlements qui en découlent nous permettront de continuer. Un élément essentiel est le nombre de puits admissibles.

Nous ne savons pas quel sera le degré d'activité pour qui que ce soit en 1986 et 1987. Nous croyons savoir que, pour une journée type de 1986-1987, il pourrait y avoir sur toute la côte Est du Canada, au titre du programme canadien d'exploration au large, quatre flottes de forage en activité. Et deux de ces flottes seraient les nôtres.

M. MacLellan: Je vous demande pardon, vous parlez bien de 1986-1987?

M. Blair: Tout au long de 1986 et de 1987.

M. MacLellan: Pour Venture et Hibernia?

M. Blair: Sur tout le plateau Scotian, les Grands bancs et la côte Est . . .

M. MacLellan: En tout.

M. Blair: Nous sommes dans les affaires. Ce qui doit se passer en 1986 et 1987 est très important pour nous.

Si le projet de loi et les règlements qui en découlent accordent à *Husky-Bow Valley* sept nouveaux puits ou plus de sept nouveaux puits pouvant pleinement bénéficier du PESP, nous pouvons forer quatre nouvelles zones d'intérêt de haute qualité sur les Grands bancs. M. Pogontcheff a de bonnes raisons de croire qu'il s'agit là de zones d'intérêt présentant un excellent potentiel pour la production de brut léger. Nous pensons qu'avec un peu de chance et d'expérience, nous pourrions identifier un ou deux autres gisements de brut léger semblables au gisement de *North Ben Nevis* que nous avons déjà identifié. Je dis «semblable» parce qu'il s'agit là d'un gisement de très haute qualité qui peut être exploité à un coût relativement peu élevé dans les mêmes délais que pour Hibernia.

Sur le plateau *Scotian*, notre gisement de gaz, appelé Chebucto, correspond au premier puits foré dans la zone de gaz nouveau. *Shell Oil* a récemment foré un autre puits dans cette zone et son gisement s'appelle *North Triumph*, et nous en sommes les partenaires principaux.

Nous pensons que l'exploration des gisements de Chebucto et de *North Triumph* devrait se poursuivre, car nous estimons qu'ils ont à peu près la même étendue que ceux de Venture dans l'Île de Sable. La combinaison de ces réserves nous fournirait avoir une nouvelle quantité de gaz suffisante pour rendre son exploitation tout à fait économique et rentable sur le plan commercial. Nous parlons évidemment pour nous; nous sommes enthousiasmés par nos découvertes, mais nous pensons qu'il y a effectivement là d'excellentes possibilités. C'est en tout cas notre objectif.

D'après le calendrier du gouvernement, le moment est propice pour *Husky-Bow Valley* de se présenter devant le Comité. Nous devons en effet obtenir bon nombre de décisions de la part des pouvoirs publics avant l'adoption de la loi et des règlements définitifs.

[Texte]

Mr. MacLellan: Excuse me, but I just want to clarify something. The intention is to drill three more wells on the Scotia Shelf, is that correct? Are you to go with the four wells on the Grand Banks?

Mr. Blair: Yes.

Mr. MacLellan: Thank you.

Mr. Blair: For the long-term future, Mr. Chairman, we have Bill C-92 coming. We will have great interest in that.

In our approach to this whole situation, we have looked at it in the following way. Bow Valley controls Canada's largest, most experienced offshore drilling firm internationally. Husky is annually in the top half dozen companies in Canada in petroleum investment in the 1980s. The technical capability of the two together for Canada Lands exploration is, I think, unmatched.

Seeing Canada Lands as the most respected in Canada for future light oil supply, some years ago we said with Doc Seaman that we did not want to have just small percentages of participation in major oil operations. We said we wanted to have enough percentage to be able to drive to our own schedules, unrestrained by head offices elsewhere.

• 1135

This combination of companies is capable, experienced, willing. The committee should not let any majors or others tell you we bit off more than we can chew. That implication has been around sometimes about the Canadian companies in Canada Lands. We know what we are doing, and we will do it as well as any. We want position for the long range; we want position under Bill C-92's rules. However, we have to get through this interim period of 1986 and 1987.

The IPAC recommendations to the committee apply to our two companies. We need that kind of sureness under the bill and the regulations to keep going. Probably the most important measure of all of our keeping going is that out of 2.5 million acres of working interest land position which we can participate in through the Mobil farm-in, we have sure so far, one-half million acres. We have 2 million acres to go yet in 1986 and 1987. We do not want to surrender that position, and we do not want to surrender the percentages we have earned.

Actually, as this has occurred, it really depends on the regulations more than the bill, because so far, the bill leaves virtually everything to the regulations. It is important; it is certainly timely to us; and it has become urgent to us. We believe it is urgent. It is timely to the committee, and we are grateful for the opportunity to appear, to make this statement, and to answer your questions, Mr. Chairman.

[Traduction]

M. MacLellan: Je vous demande pardon, mais j'aimerais obtenir une précision. Vous avez bien dit que vous aviez l'intention de forer trois puits supplémentaires sur le plateau *Scotian*? Vous allez quand même forer les quatre autres dans les Grands bancs?

M. Blair: Oui.

M. MacLellan: Merci.

M. Blair: À long terme, monsieur le président, nous devons faire face au projet de loi C-92. Nous l'attendons avec beaucoup d'intérêt.

Voici comment nous voyons la situation actuelle et quelle est notre approche. *Bow Valley* contrôle l'entreprise canadienne de forage *offshore* la plus expérimentée sur le plan international. Durant les années 1980, Husky a été parmi les six compagnies qui ont investi le plus dans le domaine pétrolier au Canada. La compétence technique des deux sociétés réunies en vue de la prospection des terres du Canada n'a pas son pareil.

Les terres domaniales sont considérées parmi les plus prometteuses pour ce qui est du brut léger. Et il y a quelques années, Doc Seaman et nous-même avons indiqué que nous ne voulions pas d'une participation limitée dans les grandes entreprises pétrolières. Nous tenons à avoir un taux de participation suffisant pour établir nos propres programmes, sans subir l'ingérence de sièges sociaux établis ailleurs.

Notre association est une association de sociétés capables, expérimentées, ambitieuses. Ne laissez toutefois personne, qu'il s'agisse des grandes sociétés ou autres, vous dire que nous avons eu les yeux plus grands que le ventre. C'est en effet ce que l'on entendait dire, à une certaine époque, des ambitions des sociétés canadiennes sur les terres du Canada. Nous savons tout à fait où nous en sommes, et nous serons tout aussi capables que d'autres de mener notre tâche à bien. Nous voulons pouvoir nous installer dans le long terme, et nous espérons que les mesures d'application du projet de loi C-92 nous y aideront. D'ici là, toutefois, il faudra assurer la transition de 1986-1987.

Nos deux sociétés approuvent les recommandations de l'IPAC au Comité. Le projet, et les règlements, nous permettront de tabler sur certaines garanties, et nous en avons besoin pour nous maintenir en activité. À ce titre, je tiens à rappeler que nous avons négocié avec Mobil un contrat de concession qui porte sur 2.5 millions d'acres. Nous avons déjà réalisé notre contrat pour un demi-million d'acres, et il nous reste encore, donc, à prospecter sur deux millions d'acres en 1986 et 1987. La chose la plus importante pour nous est donc de ne rien perdre de ce qui nous est acquis dans ce contrat.

Or, la situation étant ce qu'elle est, tout dépendra des règlements plutôt que du projet de loi lui-même, qui s'en remet aux mesures d'application. Voilà donc des mesures législatives qui revêtent pour nous la plus grande importance, et dont on peut dire que le besoin se fait urgent. J'insiste sur cette notion d'urgence. Je pense que le moment est également venu pour le Comité d'en discuter, et nous le remercions de nous avoir

[Text]

The Chairman: Thank you, Mr. Blair. Are there questions? Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Thank you, Mr. Chairman. I would like to thank you, Mr. Blair, Mr. Seaman and Mr. Price, for appearing on such short notice. I think your testimony has been very helpful and very important in considering this bill in committee.

Mr. Blair, first of all, I just want to ask you a couple of questions on what you have said. You have said that the cost to Husky-Bow Valley has not been the 10¢ on the dollar that so many people have said is what it has cost you, but really 30¢ on the dollar. I wonder if you could elaborate as to how that misconception arose and why it is 30¢ and not 10¢.

Mr. Blair: I would be pleased to. I said my 30¢ was an average figure; it varies a bit from time to time, but it is certainly more like 30¢ than 10¢.

Mr. MacLellan: Yes.

Mr. Blair: May I refer to Arthur Price, please, to answer you fully.

Mr. Arthur A. Price (President, Husky Oil Ltd.): There are two components of that. One is that a portion of our exploration cost has been ruled historically ineligible for PIP expense because of certain day rate regulations the government instituted. Some of the costs we are incurring under contracts are not eligible for PIP expenses.

Of course, the second component of that dimension is the current tax status of the companies, and Husky's current tax status for a lot of this period was not able to fully utilize the remaining tax deductions. Ours varies a little more than Bow Valley's does, but I know Bow Valley has basically been not currently taxable and unable to use these through this period at all. It is a combination of those two things, an element of our expenses for exploration not being eligible just through a regulation on day rates, which is different from the actual regulation, the actual day rates we contracted for.

Mr. MacLellan: Thank you, Mr. Price. Mr. Blair, you mentioned that your commitment was for 10 wells and that you have agreed to reduce that number to 7. With whom did you speak, and why did you reduce the commitment from 10 to 7?

Mr. Blair: Our officers spoke considerably to officials of the Department of Energy, Mines and Resources in the fall and early winter of 1985. On one occasion the three of us had the opportunity to speak to the Minister of Finance, on October 30, and two days later, November 1, as I remember, to the Minister of Energy, and we heard from them what they were trying to do.

[Translation]

invités à venir lui exposer notre position. Nous sommes prêts à répondre aux questions, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Blair. Des questions? Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Merci, monsieur le président. Je voudrais vous remercier, monsieur Blair, ainsi que messieurs Seaman et Price, d'avoir bien voulu comparaître dans d'aussi brefs délais. Voilà donc un exposé extrêmement utile, et auquel le Comité attachera certainement la plus grande importance.

Je vais d'abord revenir, monsieur Blair, sur un certain nombre de choses que vous avez dites. Vous avez notamment affirmé que *Husky-Bow Valley* n'a pu en être que de 10 cents de sa poche, par dollar investi, comme on l'a souvent dit, mais que votre part se montait plutôt à quelque 30 cents par dollar. Pourriez-vous peut-être nous expliquer d'où vient ce malentendu, et comment on a pu passer de 10 à 30 cents?

M. Blair: Je m'en ferai un plaisir. J'ai dit que ces 30 cents étaient une moyenne, qui varie d'une période à l'autre, mais en gros, nous sommes plus près des 30 cents que des 10.

M. MacLellan: Très bien.

M. Blair: Je pourrais peut-être passer la parole à Arthur Price, qui vous répondra plus en détail.

M. Arthur A. Price (président de la Husky Oil Ltd.): Ce calcul se fait à partir de deux éléments. Il y a d'abord les frais de prospection qui nous incombent, sans aucune subvention du PESP, et cela en raison de certains règlements de l'administration sur les frais d'utilisation des équipements.

Deuxièmement, il faut tenir compte de notre situation fiscale; pendant une partie très importante de toute cette période, nous n'avons pas été capables de bénéficier à 100 p. 100 des déductions fiscales autorisées, et cela est encore plus vrai pour *Bow Valley* que pour nous, puisque, pour l'essentiel, ils n'étaient pas imposables et ne pouvaient donc pas profiter non plus des déductions. Voilà donc deux éléments qui viennent se combiner, et notamment, comme je le disais, le fait qu'une partie de nos coûts de prospection n'étaient pas subventionnés, et cela en raison de certaines dispositions de l'administration sur les frais d'utilisation des équipements au jour le jour, dispositions qui ont d'ailleurs changé entre le moment où nous avons passé nos contrats et plus tard.

M. MacLellan: Merci, monsieur Price. Monsieur Blair, vous avez dit que vous vous étiez engagés à forer dix puits et que vous vous êtes ensuite résignés à vous limiter à sept. Comment cette décision a-t-elle été prise, et qui avez-vous contacté là-dessus?

M. Blair: Nos cadres en ont longuement discuté avec des fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'automne et au début de l'hiver 1985. Nous trois, ici présents, avons d'ailleurs eu la possibilité de rencontrer le ministre des Finances le 30 octobre, puis le ministre de l'Énergie deux jours plus tard, le 1^{er} novembre, si je m'en souviens bien, et ils nous ont exposé leur position.

[Texte]

• 1140

We understood generally. We read the newspapers and listened to the—I do not say that facetiously at all, we pick up everything that a citizen does, and we understand the great desire for restraint of expenditure. As I said, we lowered our sights to 7 wells, thinking we would still like to drill the 10 wells. We think they are 10 very important and efficient wells to drill in these two years, but in the circumstances we would get down to what we regard as our salvage figure—I mean in terms of salvaging, keeping these two fleets going solidly for two years at the 7-well level—and have lowered our sights to that in this period. Now we are fighting for our 7 wells.

Mr. MacLellan: Did you volunteer, as Husky-Bow Valley, to reduce from 10 to 7, or was this a request from Energy, Mines and Resources, or Finance?

Mr. A. Price: It is not clear. There is a lot of give and take, and basically the 10 wells are a program that covers our contractual commitment through to the end of 1987 on the equipment. The 7 wells are wells which are, as Bob says, the salvage wells. They allow us to earn the acreage and get our prime prospects drilled and earn the acreage at the same time. The 10 wells would have allowed us, as was originally contemplated, to drill a delineation well in these prime prospects.

Mr. MacLellan: All 10 wells are on farm-ins, is that correct?

Mr. A. Price: All 10 wells are part of a land package that we were farming in on. They would have not all been earning wells. The 7 wells are, but the 10 wells involved 3 wells that would have been after-earned and would have allowed us to do what we originally intended, which was put a delineation well in a very good prospect.

Mr. MacLellan: In the original contractual company with the government in which these farm-in arrangements are taking place, what would be the total wells in these areas that these original companies are contracted to drill with the government? Are you saying it is the 7?

Mr. A. Price: There are 7 wells that are part of the earning process within farm-ins that were approved by the government.

Mr. MacLellan: So in the additional farm-in between the farmer and the farmer, was the agreement between the contracting company with the government and yourselves that there be three additional wells drilled?

Mr. A. Price: No. The three additional wells were part of a program we entered into at the outset. Our whole program was based on our understanding that the Petroleum Incentives Payment system would qualify through to the end of 1987, and

[Traduction]

Nous comprenons d'ailleurs très bien ce qu'ils essayaient de faire. Nous lisons également la presse et écoutons les informations... je dis cela très sérieusement, c'est-à-dire que nous sommes également à l'écoute, comme n'importe quel citoyen, et nous comprenons que l'on veuille réduire les dépenses de l'État. Comme je le disais, nous avons réduit nos ambitions à sept puits, en espérant que nous pourrions peut-être tout de même réussir à en forer 10. Il s'agit en effet de 10 puits qui sont tous aussi importants les uns que les autres, pour ces deux années qui viennent, mais la situation étant ce quelle est, nous avons accepté de nous limiter à ce chiffre fatidique—au-delà duquel notre survie serait en cause, puisque nous avons au moins besoin de ces sept puits pour faire tourner tout notre matériel, et notamment nos deux flottes. Nous en sommes donc maintenant à nous battre pour l'avenir de ces sept puits.

M. MacLellan: Avez-vous fait de vous-mêmes cette proposition, comme l'a fait *Husky-Bow Valley*, ou s'agissait-il d'une requête d'Énergie, Mines et Ressources, ou même du ministère des Finances, vous priant de vous limiter à sept puits?

M. A. Price: Ce n'est pas très clair. Tout cela suit les méandres de la négociation, et disons en gros que ces dix puits correspondent à nos engagements aux termes du contrat qui nous lie jusqu'à la fin de 1987, et notamment en matière d'équipement. Les sept puits dont nous parlons sont en fait, comme le dit Bob, sept puits de survie qui nous permettront d'obtenir notre concession et, en même temps, de prospecter là où cela semble le plus prometteur. Cependant, avec 10 puits, nous aurions pu, comme nous le pensions à l'origine, avoir un puits de délimitation de ces gisements les plus intéressants.

M. MacLellan: Les 10 puits font partie de votre contrat de concession, n'est-ce pas?

M. A. Price: Ces dix puits auraient été forés dans le cadre de notre contrat de concession. Remarquez bien que nous n'avions pas besoin d'en forer dix. Sept suffisent, mais sur 10, il y en aurait eu trois qui se seraient ajoutés après coup, et qui nous auraient donc permis d'avoir un puits de délimitation, sur un gisement qui est tout à fait prometteur.

M. MacLellan: Mais à l'origine, combien de puits le concédant aurait-il été tenu de forer, aux termes de ces accords avec l'État? S'agit-il aussi de sept puits?

M. A. Price: Ces sept puits sont ce que nous sommes tenus de forer nous-mêmes pour obtenir notre concession, laquelle a d'ailleurs été approuvée par l'État.

M. MacLellan: À cela, il faut donc ajouter trois puits supplémentaires qui font également partie de ce contrat de concession?

M. A. Price: Non. Nous avons tout simplement, à l'origine, planifié le forage de ces trois puits supplémentaires. Nous avions planifié cela en pensant que le programme d'encouragement du secteur pétrolier serait appliqué jusqu'à la fin de

[Text]

this bill contemplates grandfathering through to the end of 1987.

Mr. MacLellan: But the 10 wells were approved in the original plan that you filed with Energy, Mines and Resources.

Mr. A. Price: The 10 wells would have all qualified for PIPs until the grandfathering regulations were put into effect.

Mr. MacLellan: And you had clearance from COGLA and the department that the 10 wells would be justifiably fundable through PIP?

Mr. A. Price: Yes, through our understanding of the period that PIP would be available, which was to the end of 1987.

Mr. MacLellan: But you did not have any approval, did you? Was this program cleared with the government?

Mr. A. Price: The 7 wells were specifically cleared through the Mobil farm-in.

Mr. MacLellan: I see, yes.

What would Husky-Bow Valley lose as a result of not being able to drill the 10 wells and only being able to drill 7? What would be the reduction?

Mr. D. K. Seaman (Chairman, Bow Valley Industries Ltd): I am not sure we have gone through that exercise yet, so I do not know whether I can answer that one adequately. Maybe you can, Art.

Mr. A. Price: The question is how much would we lose. In terms of acreage we have earned at this point 500,000 acres out of 2.5 million that the program would earn on the Mobil farm-in. The last 6 wells that are still in the Mobil farm-in package—one of the wells of the 7 is not in the Mobil farm-in—they are in a separate agreement with the Government of Canada. Those six wells would earn the remainder of that acreage. If we stopped here, we would have earned 500,000 acres in very specific spots, as opposed to having earned our interest in the whole block, which would be 2.5 million acres.

• 1145

Mr. MacLellan: Just see if I am correct in what I gathered from what Mr. Blair said, that you really need the seven wells in order to be able to justify the further exploration. Is that right in the offshore . . . ?

Mr. A. Price: Six of the seven are wells that we need to do to complete the Mobil farm-in arrangement. One of those seven wells is a well that is eligible for PIPs that is on the Chebucto structure off Nova Scotia, and not part of the Mobil farm-in. That well is grandfathered as part of the PIP process that we went through.

[Translation]

l'année 1987, et nous voyons que le projet de loi envisage effectivement d'assurer une période de transition jusqu'à la fin de 1987.

M. MacLellan: Mais dans votre dossier de demande au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il était bien question de 10 puits.

M. A. Price: Normalement, les dix puits devaient avoir droit à la subvention du PESP, jusqu'à ce qu'il soit question d'une nouvelle réglementation concernant une période de transition.

M. MacLellan: Et l'APGTC et le ministère vous avaient dit que les dix puits seraient admissibles au PESP?

M. A. Price: Oui, du moins pendant toute la durée du programme, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 1987.

M. MacLellan: Mais vous n'aviez pas obtenu d'approbation, à proprement parler, n'est-ce pas? Est-ce que le gouvernement avait donné son approbation?

M. A. Price: Sept puits faisaient du moins partie de notre contrat de concession avec *Mobil*, lequel avait été approuvé.

M. MacLellan: Je vois.

Que se passe-t-il alors pour *Husky-Bow Valley*? Que risquez-vous de perdre si vous ne forez que sept puits au lieu de 10?

M. D. K. Seaman (président de la Bow Valley Industries Ltd.): Nous n'en sommes pas encore là, et il est trop tôt pour répondre à cette question. Peut-être que Art pourra vous en dire quelque chose.

M. A. Price: La question est de savoir ce que nous risquons. Pour ce qui est de la concession, nous avons déjà acquis des droits sur 500,000 acres, ferme, sur un ensemble de 2.5 millions d'acres qui font l'objet du contrat avec *Mobil*. Les six derniers puits qui font partie de ce contrat—six, parmi sept, c'est-à-dire qu'il y en a un qui n'a rien à voir avec le contrat que nous avons avec *Mobil*—font l'objet d'un accord séparé avec le gouvernement du Canada. Avec ces six puits, nous aurions le reste de la concession. Nous n'avons, pour le moment, acquis des intérêts économiques directs que sur 500,000 acres, répartis en plusieurs morceaux, alors que nous pouvons espérer obtenir l'ensemble du contrat, c'est-à-dire 2.5 millions d'acres.

M. MacLellan: Ai-je bien compris M. Blair? Vous avez absolument besoin de ces sept puits pour pouvoir continuer à faire de la prospection. Est-ce bien offshore . . . ?

M. A. Price: Six de ces sept puits sont effectivement indispensables à l'exécution du contrat de concession de *Mobil*. Le septième, qui ne fait pas partie de ce contrat, est tout de même un puits qui pourra être subventionné au titre du PESP, et il se trouve sur notre plate-forme Chebucto, au large de la Nouvelle-Écosse. Voilà un puits qui bénéficiera des mesures transitoires, puisqu'il avait à l'origine droit aux subventions du PESP.

[Texte]

Mr. MacLellan: Yes.

Mr. A. Price: So there is no debate about that one. The six wells are part of the Mobil farm-in, two separate parts.

Mr. MacLellan: Do you have a figure for how much Husky and Bow Valley have spent exclusive of PIPs since you participated in the offshore on the east coast? There seems to be a tendency to believe that Canadian companies have just milked the government and have not put anything of their own into this program.

Mr. Blair: I expressed that, Mr. MacLellan, in terms of saying that on a net basis after net of PIPs we have invested and committed more shareholder capital on the east coast in these three years than any other company, I believe. Now, that breaks down into a lot of different components: there is Bow Valley's net expenditure, Husky's . . .

Mr. A. Price: Husky has about \$100 million invested in the east coast in the oil and gas part, and the two companies together have \$430 million in equipment. I know Doc's company would have a number pretty similar to ours on the east coast.

Mr. Seaman: Yes, that is right. I think maybe just to quantify the question you asked earlier as to what it might cost us if the three wells were lopped off the end, in effect we would have one unit of equipment, a rig and three supply boats, that would not be contracted for about a six-month period. That is about what we would be short.

Mr. MacLellan: Yes, that is the sort of information . . . I realize the investment you have in these. You have the wells and the equipment now, and if they are not going to be utilized that is going to be a substantial cost to both companies. I just wondered if you had a figure you could place on this, because the equipment is there; if it is lying idle, it has to be a significant cost to Husky-Bow Valley.

Mr. Seaman: Well one string of that equipment runs at a day rate of about \$300,000 a day.

Mr. MacLellan: I just wanted to ask you also if Husky and Bow Valley are in a position where there could be a penalty of Crown shares by Petro-Canada or something, where you can be hurt if Petro-Canada, through its more stringent financing arrangements, does not take the Crown share, forcing you to not only pick up the 25% but not having that 25% PIPable, and what that does to you.

Mr. A. Price: On all these wells that have been grandfathered, the current proposed regulations do not allow penalty expense to be PIPable. If that stands, and applies to us as companies, then in any wells where our partners do not participate of course the funding cost of that working interest portion goes up by a factor of four to one. Those costs are so onerous that those wells effectively would not be PIPable. We could not execute those wells.

You used Petro-Can. It could be any of our partners. Petro-Canada happens to have such a wide across-the-board working interest that they have advised that they simply cannot participate in everything. There are a number of our wells that

[Traduction]

M. MacLellan: Très bien.

M. A. Price: Ce puits n'est donc pas en cause. Et les six autres font partie de la concession Mobil.

M. MacLellan: Pourriez-vous nous dire quels ont été les capitaux engagés par Husky et Bow Valley, tout à fait en dehors des subventions du PESP, depuis que vous forez au large de la côte est? On a, de façon générale, tendance à croire que les compagnies pétrolières canadiennes se sont contentées de traire la vache gouvernementale, sans avoir elles-mêmes à verser quoi que ce soit.

M. Blair: Je pense, monsieur MacLellan, et je crois l'avoir déjà dit, que nous avons—déduction faite des subventions du PESP—engagé plus de capital-actions sur la côte est en trois ans que n'importe quelle autre société. Vous pouvez en faire la ventilation: il y a les dépenses nettes de Bow Valley, de Husky . . .

M. A. Price: Rien que pour la côte est, Husky a investi quelque 100 millions de dollars, et les deux compagnies ont, au total, quelque 430 millions de dollars d'investis en équipement. Pour ce qui est de la côte est, la compagnie de Doc a sans doute investi autant que nous.

M. Seaman: En effet. Et je vais répondre de façon un peu plus précise à la question que vous avez posée tout à l'heure. Si, effectivement, on nous sucre les trois puits en question, cela signifie qu'une unité entière de matériel, c'est-à-dire une plateforme avec trois bateaux, restera inutilisée pendant six mois. Voilà à peu près ce que cela va nous coûter.

M. MacLellan: Oui, voilà exactement le genre de renseignement . . . Je comprends très bien que vous avez investi, vous avez des puits et du matériel, et si ce matériel n'est pas utilisé, les deux compagnies vont en être de leur poche. Peut-être pourriez-vous nous dire ce que coûte ce matériel qui n'est pas utilisé. Ça doit être assez important.

M. Seaman: Un jeu complet de cet équipement coûte environ 300,000\$ par jour.

M. MacLellan: Je voulais également vous demander ce qui se passerait pour Husky et Bow Valley si Petro-Canada—en raison de difficultés financières d'une sorte ou d'une autre—laissait tomber sa part, et vous obligeait alors à assurer le financement des 25 p. 100 correspondant à cette part, sans pouvoir bénéficier des subventions. Vous êtes alors pénalisés.

M. A. Price: Pour tous ces puits qui bénéficient du moratoire, les nouveaux règlements suppriment la subvention du PESP dont aurait bénéficié la part du partenaire qui se retire. Dans ce cas, et si les règlements sont effectivement appliqués tels quels, l'investissement nécessaire, en cas de désistement de nos partenaires, sera multiplié par quatre. Il s'agira alors, pour la plus grande part, de puits qui ne seront pas subventionnés. C'est-à-dire que nous ne serons pas en mesure de les forer.

Vous avez parlé de Petro-Can. Ce pourrait être n'importe lequel de nos partenaires. Mais Petro-Can, ayant des intérêts économiques directs dans tant d'opérations, a annoncé ne pas pouvoir maintenir sa participation partout. Cela concerne

[Text]

they are simply not going to participate in. If that stands—and I know that is under some review—then the grandfathering provisions effectively are neutered to a large extent from our point of view.

• 1150

Mr. MacLellan: You say that under the provisions of the draft regulations—or proposed regulations—you have seen you would only be able to apply under the grandfather provision for PIP funding for two of the wells, and that you understand now though that the number has been increased to four. Is that just a number that has been picked out or is this a saw-off by the government as a sop? What is at stake here and what is the thinking behind this change?

Mr. A. Price: Two of the seven wells that we have been talking about are wells that do not have any complications in the grandfathering rules because the partners are not an issue under the penalty expense or some other timing factor is not involved.

There are another two wells which are in another category. The only thing holding them out of the equation is the penalty expense question. Since none of this is final, it is still under debate in the government. The next three wells have a number of other things that apply to them like time fuses and other factors. There is a difference. Two do not have any complications and another two have very specific complications which are under consideration. The next three are held out because of timing or other factors under draft regulations.

The Chairman: Thank you.

The Chairman: Mr. Waddell.

M. Waddell: Merci, monsieur le président.

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à M. Robert Blair et aux autres témoins. Je dois avouer que j'ai été étonné d'entendre M. Blair parler français. Peut-être avons-nous une nouvelle génération de politiciens ici au Canada.

I will not say any more about that. I will just get myself in trouble if I am not in enough trouble already.

Mr. Blair, did you have a meeting with the Minister of Energy, Mines and Resources last night?

Mr. Blair: Yes.

Mr. Waddell: You are still unhappy over the commitments the government has made in the grandfathering provision.

Mr. Blair: We still do not have our seven wells assured. The words on the record are important. Unhappy? We are trying very hard and I believe the Minister of Energy, Mines and Resources will be trying hard. This morning, we are certainly not assured of seven fully PIPable wells so we can keep our program salvaged.

[Translation]

d'ailleurs un certain nombre de nos puits. Si ce genre de dispositions réglementaires étaient maintenues—je sais que cela fait l'objet de certaines discussions en ce moment—le moratoire dont on veut nous faire bénéficier n'aurait plus aucun effet.

M. MacLellan: Vous nous dites que la réglementation à l'étude—ou la proposition de réglementation—dont vous avez pu prendre connaissance, ne vous accorderait le bénéfice du PESP que pour deux puits, mais d'après vous, ce chiffre serait porté à quatre. Comment en est-on arrivé là? Serait-ce simplement une façon pour le gouvernement de vous faire taire? Qu'est-ce qui est en jeu, et qu'est-ce qui explique cette modification?

M. A. Price: Deux des sept puits dont nous vous parlons ne posent aucun problème du point de vue du moratoire, car il n'est pas question de désistement des partenaires ni de délais qui ne pourraient pas être tenus.

Pour deux autres puits, la situation n'est pas aussi claire. Il y a là précisément une question de pénalisation possible pour désistement d'un partenaire, et comme rien n'est encore définitif, on en discute encore au gouvernement. Pour les trois autres puits, il y a un certain nombre de problèmes qui se posent, notamment de délais. Voilà donc la situation. Deux puits ne posent aucun problème, pour deux autres, il y a possibilité de complication, et on en discute. Et pour les trois autres, on ne sait toujours rien, à cause de questions de délais qui entrent en ligne de compte, et de certaines inconnues relevant précisément de la nouvelle réglementation.

Le président: Merci.

Le président: Monsieur Waddell.

Mr. Waddell: Thank you, Mr. Chairman.

Allow me to welcome Mr. Blair and the other witnesses. I have to confess that I was very surprised when Mr. Blair spoke French. Maybe this is the beginning of a new political era in Canada.

Je ne vais pas m'attarder là-dessus. Cela risquerait de m'attirer des ennuis, si cela n'est déjà fait.

Monsieur Blair, avez-vous rencontré le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources hier soir?

M. Blair: Oui.

M. Waddell: Vous êtes toujours très mécontents de ce à quoi le gouvernement s'est déclaré prêt, dans le cadre de l'application de ce moratoire.

M. Blair: Nous n'avons toujours aucune garantie pour nos sept puits. Mais faisons attention aux mots. Vous me demandez si nous sommes mécontents. Nous essayons de faire de notre mieux, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources également de son côté. Mais ce matin, nous ne savons toujours pas avec certitude si nous pourrions bénéficier des subventions pour sept de nos puits, dont dépend l'avenir de notre programme.

[Texte]

Mr. Waddell: Why is it important to keep the program salvaged considering that the world is pretty well afloat in oil now and you can get cheap oil anywhere.

Mr. Blair: It is important for a number of reasons. You certainly gave me a big question to . . .

Mr. Waddell: Keep it short. I want to ask you some other questions too.

Mr. Blair: I will give you a couple of points, but even at that, Doc and Art may see something I have missed.

In 1986 oil prices are very important. We are managing these companies for the long term and this is our home country. There will not be sufficient western Canadian light oil production in future years to cover a Canadian supply. There is heavy oil production in western Canada which will contribute very materially but Canada needs additional oil supply for its own purposes as well as . . . let us go past that and have something we can export, something we can export in quantity if that is the Canadian will at the time. This is the best acreage in Canada, this and the area around Amauligak in the Beaufort, or the best for developing future light oil supply. It is our country; we are in this business; and we want position. When you want position, you have to plan for the long term. You have to commit for the long term, and you have to put your head down and keep on going in the tough times as well as the easy times, and I think that is the essence of a short answer.

• 1155

Mr. Seaman: If I might just elaborate a little bit on that. In the offshore particularly, you need long lead times, and the absolute necessity for fiscal and regulatory stability goes without saying. As an example, my company went in the North Sea, and in 1970, we built some equipment in Norway, made a discovery in 1973, and that discovery just started producing two years ago. From the start of that commitment we made, it was a 13-year time span before we actually got on production. So I cannot over-emphasize the need to have fiscal and regulatory stability in the offshore, on the frontiers. You just cannot change it year to year. It is tough enough in the western Canada basin to have changes every other year, where you can lay down tools almost overnight, but once you gear up for a major program like we have off the Atlantic coast, you have to keep it in place.

Mr. Waddell: Let me ask you this. I put this question the other day to Mr. Price, I think, and I am not sure it can be answered. I will put it again to you, Mr. Blair, and maybe you can answer it in a more general way. It is not up to me to put the government's case, but I am sure the government would say: We cannot keep this thing open-ended; it costs money, and we have problems with our deficit and so on.

[Traduction]

M. Waddell: Mais vous savez bien que le monde regorge de pétrole en ce moment, qui se vend à bas prix n'importe où; est-il alors si important que cela que vous puissiez mener votre programme à bien?

M. Blair: Oui, et à divers titres. Voilà une question importante . . .

M. Waddell: Essayez d'être bref. J'ai encore d'autres questions à vous poser.

M. Blair: J'aurai quelques premiers éléments de réponse à vous donner, mais Doc et Art auront certainement quelque chose à ajouter.

Je sais qu'on ne peut pas ignorer l'évolution des prix du pétrole en 1986. Mais notre gestion est une gestion de long terme, et il s'agit ici de notre propre pays. Or, d'ici quelques années, la production de pétrole léger de l'Ouest ne suffira pas à couvrir les besoins du Canada. La production de pétrole lourd de l'Ouest pourra certainement couvrir une partie des besoins, mais le Canada a besoin de plus de pétrole léger, aussi bien pour sa consommation intérieure . . . mais je pense qu'il faut aller au-delà, et penser à l'exportation, en quantité importante, si tel est le désir du Canada à ce moment-là. Ce sont les meilleurs terrains au Canada pour aménager la production de pétrole léger à l'avenir. Je pense à ces terrains et à la région d'Amauligak, dans la mer de Beaufort. Il s'agit de notre pays. Nous sommes des producteurs canadiens et nous voulons protéger notre position. Quand on veut garder sa position, il faut planifier à long terme. Il faut faire des engagements à long terme. Il faut tenir bon et continuer dans les périodes difficiles, aussi bien que dans les périodes faciles. Bref, c'est ma pensée.

M. Seaman: J'aimerais donner des précisions. L'exploration au large des côtes est un facteur de longue haleine. Il va sans dire que la stabilité fiscale et réglementaire est absolument essentielle. Ma compagnie, par exemple, est allée dans la mer du Nord, et nous avons fait construire des équipements en Norvège en 1970, nous avons découvert un gisement en 1973, mais la production n'a commencé qu'il y a deux ans. Il nous fallait un engagement de 13 ans avant de commencer la production. Je ne saurais trop insister sur la nécessité de garder une stabilité fiscale et réglementaire pour le forage en mer et dans les régions pionnières. On ne peut pas changer les règles du jeu d'année en année. Cela est déjà assez difficile dans le bassin de l'Ouest, où on peut cesser la production du jour au lendemain, mais quand il s'agit d'un programme important comme le programme au large de la côte atlantique, il faut maintenir la stabilité.

M. Waddell: J'ai une question à vous poser. J'ai posé la même question à M. Price il y a quelques jours, et je ne sais pas s'il existe une réponse. Je vous poserai la même question, monsieur Blair, et vous serez peut-être en mesure de donner une réponse générale. Il ne m'appartient pas de présenter le point de vue du gouvernement, mais le gouvernement dirait qu'il faudrait y mettre fin quelque part, que les programmes coûtent de l'argent, qu'il y a des problèmes avec le déficit, et ainsi de suite.

[Text]

On page 1:17 of the *Minutes of Proceedings and Evidence* of our first meeting, on Thursday, February 6, 1986, I was asking Mr. McDermid, the Parliamentary Secretary, about the costs. The government has projected about \$7.3 billion from the beginning of the program to the end, and I say:

Mr. Waddell: And what do you expect will be the remainder of the expenditures until the program is grandfathered and phased out?

Mr. Carruthers, who is the chief civil servant who was here, said:

Mr. Chairman, that is a sensitive one. I think all we can do is just forecast, based on what the industry expects to spend under the announced grandfathering regulations. We are looking at about \$900 million during 1986. We are talking about grandfathering now after March 31, 1986. That will be limited to the frontier, and then possibly another \$100 million in the final year, as the program winds down in 1987.

Mr. Waddell: So we have another \$1 billion.

If this act is amended by some ways of instructing the regulators to make these regulations so that you can get your wells, is that going to cost the government more money?

Mr. Blair: Mr. Waddell, in the exact sense of discussing what happens under the PIP program, the answer is this: Of that \$950 million you referred to for the fiscal year to start now and the provision in the next fiscal year, the one to start in April 1, 1987, our seven-well program of that total figure which would be somewhere over \$1 billion for all industry... our whole seven-well program would involve PIPs of up to something less than \$300 million or somewhere less than say a quarter to 30% of the total.

Whether there is room enough within the billion plus for this \$300 million is something the department is working on, and obviously they are very hesitant about it at the moment, to say the least, and indicating that there is some question, to say the least. We hope that it is the way it will end up. We hope that eventually our seven-well program will get confirmed and soon enough that we can keep going. We do not know ourselves. We do not have the data that would be required for me to answer whether or not our \$300 million really stretches the \$1.1 billion.

• 1200

Another point I would like to make about this is that what we are talking about here is one of the programs under which the government encourages this drilling. In the tax system programs all the time there is in effect a public contribution to the financing of everybody's exploration, all companies everywhere. It may be occurring through PIPs or it may be occurring through tax deduction. One way of putting it, which I could fairly, is that if there is a tax system contemplated that is going to allow all operators everywhere to receive about 60¢ on the dollar in funding, which others have said, if that is the long ongoing picture and if our portion of this for 1986 to 1987

[Translation]

A la page 1:17 du compte rendu de notre première réunion, le jeudi 6 février 1986, j'ai posé des questions sur les coûts à M. McDermid, le secrétaire parlementaire. Selon les prévisions du gouvernement, le programme coûtera 7,3 milliards de dollars, du début à la fin. Je cite:

M. Waddell: À combien évaluez-vous les dépenses futures au titre du programme d'ici à ce que l'on ait satisfait à tous les droits acquis?

Monsieur Carruthers, le plus haut fonctionnaire présent, a répondu:

Monsieur le président, cette question est délicate. Tout ce que nous pouvons faire, c'est prévoir une certaine somme qui dépendra de ce que le secteur sera prêt à dépenser en vertu des règlements régissant les droits acquis. Nous nous attendons à dépenser 900 millions de dollars en 1986. Il s'agit de ce que nous dépenserons au titre des droits acquis après le 31 mars 1986. Cette dépense sera limitée aux régions éloignées et à cela il faut ajouter encore 100 millions de dollars pour la dernière année, car le programme sera supprimé en 1987.

M. Waddell: Cela signifie donc au total 1 milliard de dollars supplémentaires.

Si cette loi est modifiée pour que les règlements puisse reconnaître vos puits, le gouvernement aura-t-il à payer davantage?

M. Blair: Monsieur Waddell, compte tenu du programme PESP, la réponse est la suivante: pour ce qui est de ces 950 millions de dollars en 1986 dont vous avez fait mention, et de ces prévisions pour l'année financière suivante, qui commencera le 1^{er} avril 1987, nous prévoyons la somme de 1 milliard de dollars pour l'ensemble de l'industrie, c'est-à-dire que nos sept puits coûteront moins de 300 millions de dollars, ou moins du quart de 30 p. 100 du total, dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Le ministère est en train de déterminer s'il peut se permettre ces 300 millions de dollars dans le budget de 1 milliard de dollars. Ils ont de sérieuses réserves, pour dire le moins. Nous espérons les recevoir. Nous espérons que nos sept puits seront acceptés et que nous pourrions poursuivre. Nous ne savons pas nous-mêmes. Nous n'avons pas les données nécessaires pour vous répondre. Nous ne savons pas s'il sera possible de nous accorder 300 millions de dollars du budget de 1.1 milliard de dollars.

J'aimerais souligner le fait que le programme est censé encourager le forage. Plusieurs programmes fiscaux visent à financer l'exploration de tout le monde, de toutes les entreprises partout au Canada. Cette contribution publique peut se faire dans le cadre du programme PESP ou pour déductions d'impôts. En d'autres termes, s'il y avait un système d'impôt qui finance les entrepreneurs sur une base de 60c. le dollar, et si notre part pour l'année 1986 à 1987 était de 70c. le dollar, ce qui n'est pas tellement loin de 60c. le dollar, faudrait-il nous l'accorder dans le cadre de ce programme ou autrement? Faut-il que ce soit nous, ou faut-il que ce soient ceux dont les

[Texte]

provides perhaps 70¢ on the dollar funding, which is not that much different from 60¢ on the dollar funding, one could say that it is a question of whether it is in this program or somewhere else. Should it be people like us doing it, or should it be people whose investment programs are low enough that they have large tax write-offs available under the tax system?

For our purposes, we could say that it costs the government no more than any other exploration. But bringing this thing back to the PIP envelope, we are pressing for say something less than \$300 million of allocation of a budget in these two years, which we are told is on the record here of somewhere over \$1.1 billion. But whether or not our \$300 million stretches the \$1.1 billion depends on what others do and it depends on how the regulations go into place and how they are used.

Mr. Waddell: Are you going to stay in the frontiers in the future?

Mr. Blair: Yes.

Mr. Waddell: Are you going to stay in the frontiers if you do not get this grandfathering?

Mr. Blair: I am going to address this as hypothetical. I mean, I do not like answering a what-if about terribly damaging situations.

Mr. Waddell: Yes.

Mr. Blair: Hypothetically, if everything was at its worst and . . .

Mrs. Sparrow: On a point of order, Mr. Chairman, I believe that is a hypothetical question and it does not directly relate to the issues in the bill.

Mr. MacLellan: Objection. That does direct to the bill; that goes to the heart of the bill.

The Chairman: It is related to the bill. Go ahead, please, Mr. Blair.

Mr. Blair: Mr. Waddell, if we faced the worst of all cases here and had only a few wells we could count on for 1986 and 1987, then as companies we face shareholders and directors saying look, we went with you when you wanted to put this capital in, you have been knocked on your backside, and enough is enough. If that were happening we would be looking at very large write-downs in the normal financial reporting situation following that hypothesis. I think there could be a moment there in which we would say that if that is what happens to a long-term program that has tried in every way to meet existing and adjust to current policy objectives, it is not sensible to keep going under that kind of public policy.

Mr. Waddell: Would you clarify something in your presentation for me? You said that in 1983 you did not have any access but you had to negotiate a farm-in. You paid 56% of cost to earn 28% position in the lands. Is that tied in? Could you explain to me what that means? Is it tied in with page 2 of the IPAC brief at the bottom? There they say:

At the time the National Energy Program was introduced, more than 80% of the highly prospective Canada Lands

[Traduction]

investissements sont assez faibles pour qu'ils bénéficient de remises d'impôts?

Selon nous, il ne coûte pas plus au gouvernement que n'importe quel autre programme d'exploration. Revenons au PESP et au budget de 1.1 milliard de dollars, nous ne demandons que 300 millions de dollars d'ici deux ans. Les règlements et la façon dont ils seront appliqués vont déterminer si les 300 millions de dollars seront disponibles.

M. Waddell: Avez-vous l'intention de rester dans des régions pionnières à l'avenir?

M. Blair: Oui.

M. Waddell: Avez-vous l'intention de rester dans les régions pionnières si vous ne bénéficiez pas des droits acquis?

M. Blair: Je prendrai votre question comme hypothèse. Je n'aime pas répondre à des questions hypothétiques dans des situations si délicates.

M. Waddell: Très bien.

M. Blair: Si le pire arrivait et . . .

Mme Sparrow: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je trouve que la question est hypothétique et qu'elle ne porte pas directement sur le projet de loi.

M. MacLellan: Objection. Elle porte directement sur le projet de loi, sur le coeur même du projet de loi.

Le président: Elle porte sur le projet de loi. Poursuivez, monsieur Blair.

M. Blair: Monsieur Waddell, dans le pire des cas, si nous n'avions que quelques puits en 1986 et 1987, il nous faudrait parler à nos actionnaires et à nos directeurs. Il nous faudrait parler franchement et dire assez est assez. Dans cette situation, nous ferons face à de grosses pertes dans le bilan financier. A ce moment-là, je pense que nous nous dirions que nous avons fait de notre possible pour respecter les objectifs, et de nous ajuster en conséquence, et qu'il ne serait pas prudent de continuer nos programmes à long terme dans le contexte de telles politiques publiques.

M. Waddell: Pourriez-vous me donner des précisions? Vous dites qu'en 1983, vous n'avez pas eu d'accès, mais que vous avez négocié la reprise d'une concession. Vous avez payé 56 p. 100 des coûts afin d'obtenir 28 p. 100 des terrains. Est-ce que c'est lié? Pourriez-vous m'expliquer ce que vous voulez dire? A-t-il quelque chose à voir avec la page 2 du mémoire de l'IPAC? Selon l'IPAC:

Au moment où le Programme énergétique national a été introduit, plus de 80 p. 100 des terrains canadiens promet-

[Text]

were controlled by Canadian subsidiaries of foreign-controlled multinational corporations.

Mr. Blair: Mr. Waddell, could I just for a moment . . . ? Mr. Pogontcheff has reminded me of something, which is why we are sitting together.

• 1205

I was following your hypothesis regarding when we would say that enough is enough. Mr. Pogontcheff makes the point to me that you and I were discussing exploration. The other thing that has been happening here is we are—as I explained from the beginning—trying to build a sizeable position for Canadian companies in this future operation.

We have already earned some oil and gas which will be developed, certainly. North Ben Nevis will be developed—I will bet my shirt on it—in the next years. We will fight vigorously to hold our position in that development as best we can at the time. We are worried now that the new tax system will be preferential to companies of a sort which we are not because we are always investing highly within Canada anyway. We will stay in the frontiers; we will stay in it with everything we can. You and I were discussing the exploration.

If I have not distracted too much from your question or interrupted Art Price, he might . . .

Mr. A. Price: The substance of your question is the understanding of the 56 for 28 . . . the original landowners . . .

Mr. Waddell: No, it is really a question of why you did not have access.

Mr. A. Price: The land had already been leased or licensed to the multinational oil companies.

Mr. Waddell: Can I just tell you about a very technical little thing? I think it is helpful to the committee.

I want to ask if their counsel has drafted any potential amendments that we might make to this particular act to specifically make sure that the regulations conform to the spirit of the act and what the this committee and the House wants to do with the act.

Mrs. Sparrow: I think the witnesses said they agreed with the IPAC presentation, did they not, Mr. Chairman?

Mr. Waddell: Yes. I meant to question if they had any specific amendments drafted.

Mr. Blair: As the bill is drafted, Mr. Waddell, all of the meat is in the regulations. The answer is, no; we have not so far produced a clause-by-clause drafting suggestion from counsel on the bill itself. We are generally supportive of the points IPAC made about the way that the bill and regulations work together.

Mr. Waddell: Thank you.

The Chairman: Thank you. Mr. Gagnon.

[Translation]

teurs ont été contrôlés par des filiales canadiennes de multinationales étrangères.

M. Blair: Monsieur Waddell, vous me permettez . . . ? M. Pogontcheff me rappelle quelque chose et c'est la raison pour laquelle nous sommes réunis.

J'ai suivi votre argument au sujet du moment où nous en aurions assez. M. Pogontcheff me souligne que nous parlions exploration. Un autre point qui intervient est que—comme je l'expliquais au début—nous cherchons à établir une position solide pour les compagnies canadiennes dans le cadre de ce projet futur.

Nous avons déjà découvert des gisements de pétrole et de gaz que nous allons sûrement exploiter. Le projet North Ben Nevis sera exploité au cours des prochaines années—j'en gagerais ma chemise. Nous ferons notre possible pour maintenir notre position dans ce projet en temps et lieu. Pour l'instant, nous craignons que le nouveau système fiscal accorde la préférence à des compagnies différentes de la nôtre qui, de toute manière, investit toujours beaucoup au Canada. Nous continuerons d'exploiter les régions pionnières; nous ferons notre possible pour tenir bon. Mais nous parlions d'exploration.

Si ne ne me suis pas trop éloigné de votre question et si je n'ai pas interrompu Art Price, il pourrait peut-être . . .

M. A. Price: Vous vouliez des explications au sujet de la question du 56 p. 100 pour 28 p. 100—les propriétaires originaux . . .

M. Waddell: Non, je voulais simplement savoir pourquoi cet accès vous était interdit.

M. A. Price: Les terres avaient déjà été louées ou consenties aux multinationales du pétrole.

M. Waddell: J'aimerais vous parler d'un petit détail très technique. Je pense que cela va aider le Comité.

J'aimerais savoir si le conseiller juridique des témoins a rédigé des amendements quelconques que nous pourrions apporter à ce projet de loi afin de nous assurer que le règlement est conforme à l'esprit de la loi et aux objectifs du Comité et de la Chambre à son égard.

Mme Sparrow: Monsieur le président, il me semble que les témoins ont indiqué qu'ils étaient d'accord avec l'exposé de l'IPAC, n'est-ce pas?

M. Waddell: Oui. Je voulais seulement savoir s'ils avaient rédigé des amendements particuliers.

M. Blair: D'après le libellé actuel du projet de loi, monsieur Waddell, ce sera le règlement qui contiendra toute la substance. La réponse à votre question est donc non, jusqu'ici, notre conseiller juridique n'a pas formulé de modifications article par article au projet de loi. Nous appuyons en général les points soulevés par l'IPAC quant aux liens entre le projet de loi et le règlement.

M. Waddell: Merci.

Le président: Merci. Monsieur Gagnon.

[Texte]

Mr. Gagnon: Thank you, Mr. Chairman. I would like to thank you and welcome the two companies represented today. I find this story fascinating.

One thing you mentioned, Mr. Blair, were some oil and gas figures. Knowing that in most oil fields you leave a lot of the oil in the ground and just cannot get it out economically, can you tell me if those figures represent recoverable oil or in-place oil?

Mr. Blair: They are representative of recoverable oil, Mr. Gagnon. They are the net, the portion of the oil in place which we estimate in an approximate way at this stage to be recoverable. We hope there is a lot more. It is hard to get an engineer who does not say "conservative" every sentence or two. We think those figures are conservative in the parlance of a reservoir engineer.

Mr. Gagnon: Well, we certainly like conservative engineers and conservative citizens, as a matter of fact. The more the merrier.

You mentioned the figure of 1.5 trillion cubic feet of gas, presumably mainly on the Scotia Shelf. That certainly would be getting close to the quoted figures on threshold for development of that gas budget.

Mr. Blair: Yes.

Mr. Gagnon: Good news; good news.

Mr. Blair: We hope there is more. We hope there is 2.5 trillion cubic feet. We have some more wells to drill there to get from the 1.5 trillion cubic feet to 2.5 trillion cubic—and to absolutely confirm the 1.5 trillion cubic feet. But we have a pretty good knowledge of that stretch and how we would run the 3D seismic. I think we are the only group that has done that on the structure.

This is our structure. Others are participating, but this is the one we discovered first and that we are kind of regarding possessively as something we want to really get going because we think it will help a lot.

• 1210

Mr. Gagnon: This is the structure you referred to as Chebucto-North Triumph?

Mr. Blair: Chebucto.

Mr. Gagnon: I sure love the names you come up with.

To change the topic, the National Energy Policy was introduced in October, 1980. Did the government of the day talk to either one of your companies prior to that and get your input on this massive amount of changes that were introduced?

Mr. Blair: No, they certainly did not. And we shared the same surprise as the industry generally when that

[Traduction]

M. Gagnon: Merci, monsieur le président. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux deux compagnies représentées aujourd'hui et à les remercier de leur exposé. Je trouve tout cela très intéressant.

Monsieur Blair, vous avez mentionné entre autres des chiffres relatifs au pétrole et au gaz. Sachant que, dans la plupart des gisements pétrolifères, une bonne partie du pétrole est laissée en terre parce qu'il est impossible de l'extraire de façon économique, pourriez-vous me dire si ces chiffres représentent le pétrole recouvrable ou le pétrole in situ?

M. Blair: Ils représentent le pétrole recouvrable, monsieur Gagnon. Ce sont des chiffres nets, représentant la portion de pétrole in situ que, de façon approximative, nous estimons être recouvrable. Nous espérons pouvoir en recouvrer bien plus. Il est assez difficile pour un ingénieur de ne pas employer l'expression «conservateur» pour «prudent» à toutes les sauces. Mais nous croyons que ces chiffres sont conservateurs, selon le jargon des ingénieurs de réservoir.

M. Gagnon: Eh bien, nous aimons bien les ingénieurs conservateurs, comme les citoyens conservateurs. Plus on est de fous, plus on rit.

Vous avez parlé de 1.5 billion de pieds cubes de gaz, apparemment situé essentiellement dans le Plateau continental de la Nouvelle-Écosse. Cela se rapproche considérablement des chiffres relatifs au seuil de développement du gaz prévus dans le budget.

M. Blair: En effet.

M. Gagnon: Ce sont de bonnes nouvelles.

M. Blair: Nous espérons qu'il y en aura plus. Nous espérons trouver 2.5 billions de pieds cubes. Il nous reste encore quelques puits à forer dans cette région pour passer de 1.5 billion de pieds cubes à 2.5 billions—et pour confirmer la quantité originale. Mais nous connaissons assez bien cette région et nous avons une bonne idée de la façon dont nous allons effectuer les levés sismiques en trois dimensions. Je crois que nous sommes le seul groupe à l'avoir fait sur cette structure.

C'est notre structure. D'autres groupes participent à son exploitation, mais nous l'avons découverte et nous en sommes quelque peu possessifs car c'est un projet qui sera sûrement très utile et que nous voulons voir démarrer.

M. Gagnon: Est-ce bien la structure que vous avez appelée *Chebucto-North Triumph*?

M. Blair: C'est le *Chebucto*.

M. Gagnon: J'adore les noms que vous inventez.

Passons à autre chose. Le programme énergétique national a été adopté en octobre 1980. Le gouvernement de l'époque avait-il consulté l'une ou l'autre de vos compagnies, au préalable, pour avoir votre opinion au sujet des changements majeurs qui ont été apportés?

M. Blair: Non, absolument pas. Et nous avons été aussi étonnés que le reste de l'industrie lorsque cette loi... Nous

[Text]

legislation . . . We knew something was coming but we did not know what it was going to be.

Mr. Gagnon: Yes. Was that the same with Mr. Seaman's company?

Mr. Seaman: That is true, yes.

Mr. Gagnon: So basically the government of the day put this in, then you sat down and said that as a business decision you were going to commit \$430 million in rigs plus an ongoing exploration program, and as I understand the figures you have something like \$200 million in exploration expenses on the table already.

Mr. Blair: Chronologically, yes, but I would not tie the two together as though we decided to do this because exactly of that program. There were a number of things then; there was the Hibernia discovery, Venture was there, we saw what was happening in the decline of light oil production in the western provinces, where year by year . . . Well, I think last year Husky ranked number three in Alberta in drilling wells, and every year we are number one in Saskatchewan in drilling wells and have been for the last 15 or 20 years. We have a pretty good knowledge. We are working the heavy oil side of that business trying to . . . It was important to us; we are thinking 10 or 20 years out into the future . . .

Mr. Gagnon: Right.

Mr. Blair: —to get a position in the most prospective area. And at that stage we saw legislation and policies that were clearly encouraging Canadian-owned companies to get a position. It was very hard to get a position indeed.

Even after the NEP it was hard to get a position, because the other thing that really went wrong was that we were given to understand that the government intended large bidding systems to allocate prospective acreage to companies of all kinds, including our kind. For one reason or another, that never happened. So we got started and then the acreage was not there. That is what led us to going the farm-in route.

Mr. Gagnon: Let us follow up that line of questions then, Mr. Blair. How did the original operators like Mobil get that acreage?

Mr. Seaman: Well I would have presumed just by filing on it in their early days, and they would have had a long time period to do their assessment work. I mean, there would have been annual rentals, I would expect, and minimum work requirement through the period. I guess part of the National Energy Program was a move to requiring much more work to process that land; that is where the exploration agreements came about.

Mr. Gagnon: In other words, as Mr. Waddell would call them, these foreign multinationals just walk in and say they want 10 million acres here and they draw a line on a map and the government of the day says here, it is yours, for next to no bonus and next to no work commitment? We are talking about

[Translation]

savions que quelque chose se tramait, mais nous ne savions pas ce que c'était.

M. Gagnon: Très bien. Était-ce le même cas pour la compagnie de M. Seaman?

M. Seaman: Absolument.

M. Gagnon: Donc, le gouvernement de l'époque a adopté ce programme, puis, vous avez décidé de débloquer 430 millions de dollars pour des plates-formes de forage et un programme permanent de prospection. Si j'ai bien compris vos chiffres, vous avez jusqu'ici accumulé 200 millions de dollars en dépenses de prospection.

M. Blair: Sur le plan chronologique, c'est vrai. Mais il ne faut pas relier ces deux événements comme si nous avions décidé de débloquer ces fonds à cause du programme. Divers éléments sont entrés en ligne de compte; il y a eu la découverte d'Hibernia, il y avait Venture, et la baisse de production du pétrole léger dans les provinces de l'Ouest qui, d'année en année . . . Je pense que la compagnie *Husky* s'est classée troisième en Alberta l'an dernier pour le forage de puits, tandis que, depuis les 15 ou 20 dernières années, nous sommes toujours au premier rang en Saskatchewan. Nous avons des connaissances assez exhaustives du domaine. Nous essayons maintenant de percer dans le domaine du pétrole lourd afin de . . . C'était quelque chose d'important; nous essayons de prévoir pour les 10 ou 20 prochaines années . . .

M. Gagnon: Je vois.

M. Blair: . . . afin de nous trouver un créneau dans la région la plus prometteuse. À l'époque, les lois et les politiques semblaient clairement encourager les compagnies canadiennes à bien se placer. C'était très difficile de le faire.

Même après le PEN c'était difficile de se trouver un créneau, parce qu'un autre problème est survenu. On nous avait laissé entendre que le gouvernement avait l'intention de se servir des systèmes d'appel d'offres pour répartir les terres entre des compagnies de toutes sortes, y compris la nôtre. Pour une raison ou pour une autre, ça ne s'est jamais produit. Nous avons commencé les travaux, mais nous n'avions pas la superficie. C'est ce qui nous a décidés à procéder à des contrats d'amodiation.

M. Gagnon: J'aimerais poursuivre cette série de questions, monsieur Blair. Comment les exploitants originaux comme Mobil ont-ils obtenu leur part de superficie?

M. Seaman: J'imagine qu'ils l'ont obtenue en présentant des demandes au début, ce qu'il leur aurait donné beaucoup de temps pour procéder aux évaluations. Je suppose qu'il y a eu des frais annuels de location ainsi que des exigences minimales de travail pendant cette période. J'imagine qu'un début du Programme énergétique national était d'accroître le travail requis pour exploiter les terres; c'est là que les accords de prospection entraient en jeu.

M. Gagnon: En d'autres termes, ces multinationales étrangères, comme M. Waddell les appelle, ont simplement été voir le gouvernement pour lui dire qu'elles avaient besoin de 10 millions d'acres, en lui montrant une carte, et le gouvernement de l'époque leur a dit voilà, servez-vous et ça ne vous coûtera

[Texte]

the early 1960s. Let us go back to the North Sea. In the North Sea days, how did your company get land?

Mr. Seaman: We made applications to the Crown in Britain, as an example, based on the technical capability of the group and your financial capability to carry out the program. Generally it was assessed on the amount of work you would do. You had to commit to do so much seismic and drill a number of wells, maybe one or maybe three, depending on the prospects of the particular acreage. But it was based on a shorter-term time horizon and an identifiable amount of work that would be done in that period of time.

Mr. Gagnon: What would be the comparable regulations on the offshore United States, again during the 1960s and 1970s?

• 1215

Mr. R. F. Goods (Senior Vice-President, Husky Oil Ltd.): The comparable regulations in the U.S. were such that there were five-year-type exploration leases in most of the shallow acreage on the Continental Shelf, and there would be 10-year, exploration-type licences available on the slope or the more difficult accessed areas.

Mr. Gagnon: How would you get them? Was it bid?

Mr. Goods: There was a competitive bid system, where the industry was required to bid cash, and having bid the cash, would normally go and drill up those lands pretty prudently.

Mr. Gagnon: Are you gentlemen telling me that the North Sea demanded a work commitment during this period of time? The U.S. demanded cash on the table, and we gave it away for nothing—hundreds of millions of acres? Is that what you are telling me?

Mr. Waddell: On a point of order. Four heads nodded, for the record. So let us get something on the record—the nodding heads.

Mr. Blair: I heard Mr. Pogontcheff over my shoulder say, right.

Mr. Goods: For the record, those early permits were of a 12-year duration, and they required over that 12-year period \$2.65 per acre to be expended . . . that those permits could be grouped, so that one well, at that time, may be costing \$3 million to \$5 million—some of the shallow ones . . . could hold lands for many many years.

Mr. Waddell: That is why we have the National Energy Program.

Mr. Gagnon: So basically we have had the government of the day give away all of these lands. The next sort of question then leads up to the National Energy Program, which has encouraged the drilling of land. Had the National Energy

[Traduction]

aucun bon ni engagement? Il s'agit du début des années 1960. Revenons à la question de la mer du Nord. À cette époque, votre compagnie a-t-elle obtenu des terres?

M. Seaman: Nous avons présenté des demandes à la Couronne en Grande-Bretagne, par exemple, fondées sur nos compétences techniques et notre capacité financière de mener le programme à terme. Les demandes étaient généralement évaluées en fonction de la quantité de travail que le requérant pouvait faire. Il fallait s'engager à entreprendre des levés sismiques, à forer un certain nombre de puits, parfois un, parfois trois, selon les possibilités que présentait une certaine superficie. Mais les décisions étaient fondées sur des délais plus courts et une quantité définie de travail à accomplir pendant cette période.

M. Gagnon: Quels étaient les règlements équivalents au large des côtes des États-Unis au cours des années 1960 et 1970?

M. R.F. Goods (vice-président principal, Husky Oil Ltd.): Le règlement américain équivalent prévoyait des contrats d'exploration de cinq ans pour la plupart des superficies peu profondes sur le plateau continental, et des permis d'explorations de dix ans pour les terrains en pente ou plus difficile d'accès.

M. Gagnon: Comment les obtenait-on? Quels genres d'offres faisait-on?

M. Goods: Il y avait un système d'appel d'offre concurrentiel, en vertu duquel l'industrie devait mettre de l'argent comptant en garantie, après quoi les compagnie entreprenaient le forage des terres de façon particulièrement minutieuse.

M. Gagnon: Voulez-vous dire, monsieur que le projet de la mer du Nord exigeait un engagement de travail au cours de cette période de temps? Les Américains demandaient de l'argent comptant alors que nous donnions les terres pour rien—des centaines de millions d'acres? Vous ai-je bien compris?

M. Waddell: J'invoque le Règlement. Pour le compte rendu, je signale que quatre personnes ont hoché de la tête. Il faudrait l'inscrire officiellement.

M. Blair: J'ai entendu M. Progontcheff dire oui, derrière moi.

M. Goods: Aux fins du compte rendu, le premier permis avait une durée de douze ans et, pendant cette période, le détenteur devait payer 2.65\$ de l'acre . . . Les permis pouvaient être regroupés afin qu'un puits qui pouvait coûter à l'époque entre 3 millions et 5 millions de dollars—je parle des puits les moins profonds—pouvaient durer très longtemps.

M. Waddell: C'est pourquoi nous avons établi le Programme énergétique national.

M. Gagnon: Donc, le gouvernement de l'époque a distribué gratuitement ses terres. La prochaine question nous mène au Programme national, qui avait pour but d'encourager le forage des terres. Si ce programme n'avait pas été créé, n'est-il pas

[Text]

Program not occurred, would a lot of those lands been expired and reverted back to the Crown?

Mr. Goods: What happened is that the original permits permitted the holders to take out 21-year leases, and those leases, if there was production, could be renewed for further terms of 21 years. There was a timeframe where the whole regime was being studied. I believe there were 11 or 12 years during which there was a study as to how to change into a new regime that would deal with strengthening the work requirements, etc. In essence, the lands were held in a moratorium of sorts.

There were special renewal provisions that came in that required some drilling to hold lands, and then at the coming of the National Energy Program and along the same lines, there was a reversion back to the original permits that were held as far as acreage—size—being concerned, and the lands were given a new lease. That is, the terms were renegotiated under the NEP to provide for further exploration with specified work requirements, in order to hold the lands.

Mr. Gagnon: You mean it took the government 20 years to figure out that they should be asking the companies that have this land to finally spend some money on it? Essentially, that is what you are telling us.

Mr. Goods: Yes.

Mr. Gagnon: What a give-away.

Mr. Waddell: You sound like Marc Lalonde.

Mr. Gagnon: Let us come back to this wind-up of the PIPs. The Alberta government has a PIP program. It is being wound up. What are they doing as far as terminating their PIP program?

Mr. A. Price: They basically put forward a system of honoring commitments made under the PIPs with notice. If anything, my interpretation is they have been pretty sure to catch the whole band of commitments to the extent that they have probably allowed some other not-so-solid commitments to fit in the web. Basically, that is the way they have done it. The main area where their commitments are . . . where they have a little longer-term commitments is in an enhanced oil recovery project that maybe takes a year and a half or two years to get going, and it was half-way through, and they are honoring those kinds of things.

Mr. Gagnon: If we limit ourselves to exploration and development wells in Alberta versus the same sort of drilling in the frontiers, how would the comparison between the two programs be on the termination, on the phase-down?

Mr. A. Price: I think the comparison is that in Alberta, the time fuse covers that kind of program. In the Canada Lands, a time constraint like the ones that have been adopted does not, just because the programs in the Canada Lands are longer-term programs with longer-term commitments.

[Translation]

vrai qu'une bonne partie de ces terres aurait été remises à la Couronne?

M. Goods: En fait, les permis originaux autorisaient leur détenteur à signer des contrats de 21 ans, lesquels contrats pouvaient être renouvelés pour une autre période de 21 ans si la production le justifiait. Pendant une certaine période, tout le régime était à l'étude. Je pense que pendant onze ou douze années, une étude avait été menée sur la façon de passer au nouveau régime en vertu duquel les exigences de travail seraient renforcées, etc. C'était en quelque sorte un moratoire des terres.

Des dispositions spéciales de renouvellement avaient été établies en vertu desquelles il fallait forer pour conserver les terres, puis, au moment de la mise sur pied du Programme énergétique national, on est retourné au système des permis originaux accordés en fonction de la superficie, et les terres ont fait l'objet de nouveaux baux. En d'autres termes, les modalités étaient renégociées en vertu du PEN pour permettre la poursuite de la prospection et l'établissement de critères précis, afin de permettre aux détenteurs des baux de conserver les terres.

M. Gagnon: Vous voulez dire qu'il a fallu au gouvernement vingt ans pour comprendre qu'il devait demander aux compagnies qui détenaient ces terres d'y verser enfin des fonds? C'est bien ce que vous dites.

M. Goods: Oui.

M. Gagnon: Quel gâchis!

M. Waddell: Vous parlez comme Marc Lalonde.

M. Gagnon: Revenons à l'élimination des subventions au titre du PESP. Le gouvernement de l'Alberta a établi son propre programme d'encouragement du secteur pétrolier qui est en voie d'élimination. Quelles mesures prend-il pour l'éliminer?

M. A. Price: Le gouvernement a établi un système selon lequel les exploitants doivent respecter les engagements pris en vertu du PESP dans un certain délai. À ma connaissance, ce système regroupe toute la gamme des engagements car il est possible que certains des engagements les moins fermes aient été admis avec le reste. C'est essentiellement comme cela que le gouvernement a procédé. Les principaux engagements visés sont les projets à plus long terme de recouvrement amélioré du pétrole. Ce sont des projets qui peuvent prendre entre un an et demi et deux ans; comme ils ne sont peut-être réalisés qu'à moitié, les exploitants bénéficient d'un certain délai pour les mener à terme.

M. Gagnon: Prenons les puits d'exploration et de développement en Alberta par opposition au même type de forage dans les régions pionnières. Comment l'élimination du premier programme diffère-t-elle de celle du second?

M. A. Price: Je pense que la différence tient au fait qu'en Alberta, le délai prévu vise ce genre de programme. Ce n'est pas le cas dans les terres du Canada parce que les programmes des terres du Canada sont à plus long terme et comportent des engagements à plus long terme.

[Texte]

• 1220

Mr. Seaman: I would just add that as you are probably aware, there are no long-term contracts generally for rigs in the western Canada basin; they are on a well-to-well or maybe month-to-month basis rather than on the offshore. In order to secure the equipment we had to make a four-year commitment for the rigs and supply boats. So there is a big distinction between working in the western Canada basin vis-à-vis the offshore. And that is true around the world; it is not just the . . . If you were doing a program in the North Sea and if you wanted to access new equipment, you would have to give a four- or five-year commitment for it.

Mr. Blair: Excuse me. I would add also that the grandfathering provisions in the western provinces are in general basically more liberal than are the regulations we are hearing about—whatever stage of finality they are really in—in respect of the Canada Lands.

Mr. Gagnon: Are the Alberta regulations changing the basic ground rules on the phase-down, or are the same ground rules that were in place in 1983 and 1984 carrying on until termination?

Mr. A. Price: It is the latter.

Mr. Gagnon: One concern that a number of people would have is that in as much as you do have drilling rigs and in as much as you also have a drilling program, the question is are you drilling to keep your equipment busy or are you drilling to look for hydrocarbons? How do you respond to that sort of a criticism or questioning?

Mr. Blair: First, the response is emphatically and with some anger, depending on the source and the expression, that we are professionals in the business and we are drilling for results.

I think the really interesting and persuasive answer, Mr. Gagnon, besides the emotional one in this is this record of cost efficiency that I referred to. If you take our entire Canada Lands program to date as in-house evaluation—but it is a good evaluation by Husky—the overall . . . Not just to repeat a figure, this time I will include our participation in the Beaufort. Our average cost, including PIPs, in identifying new potential oil reserves in Husky's experience in these last several years has been \$1.18 a barrel. I am sorry, I gave you the Beaufort; so that is on the record now too. Averaging the Beaufort in with the east coast, it is \$1.78 a barrel. And our average cost, including PIPs, of identifying potential new gas reserves in Canada Lands to date has been 41 cents per mcf.

Those figures, I suggested to the committee in our opening statement, are highly competitive with the international experience of the major oil companies anywhere in the world. Including PIPs, this is a cost-efficient exploration effort. Now, within a cost-efficient exploration effort you are trying to get lands, trying to get land position. We are relatively new to this,

[Traduction]

M. Seaman: Vous n'ignorez pas qu'en général, il n'existe pas de contrat à long terme pour les plates-formes dans le bassin de l'Ouest du Canada; ce sont plutôt des contrats au puits ou au mois, contrairement aux contrats accordés pour la prospection au large des côtes. Pour obtenir le matériel nécessaire, nous avons dû entreprendre un engagement de quatre ans pour les plates-formes et les bateaux d'approvisionnement. Il y a donc toute une différence entre le travail dans le bassin de l'Ouest du Canada et le travail au large des côtes. La situation est la même partout au monde; ce n'est pas seulement le . . . Si votre compagnie avait entrepris un programme dans la mer du Nord et que vous aviez besoin de nouveau matériel, il vous faudrait entreprendre un engagement de quatre ou de cinq ans.

M. Blair: Excusez-moi. J'ajouterais également que, dans les provinces de l'Ouest, les dispositions relatives aux droits acquis sont généralement plus libérales que le règlement dont on entend parler au sujet des terres du Canada—peu importe l'étape où il en est.

M. Gagnon: En vertu du règlement albertain, les règles de base relatives à l'élimination graduelle du programme sont-elles modifiées, ou seront-elles les mêmes que celles de 1983 et 1984, jusqu'à l'élimination du programme?

M. A. Price: Ce sont les mêmes.

M. Gagnon: Il y a une question qu'un certain nombre de gens se posent: vous avez des plates-formes de forage et vous avez un programme de forage. Vos activités de forage ont-elles pour but simplement d'utiliser votre matériel ou de trouver des hydrocarbures? Comment réagissez-vous à ce genre de critique ou de question?

M. Blair: Tout d'abord, c'est avec force et une certaine colère, selon qui pose la question et son ton, que nous répondons que nous sommes des professionnels dans l'industrie et que nous forons pour trouver du pétrole.

Mais je pense que la réponse la plus intéressante et la plus convaincante, outre la réponse émotive est la rentabilité dont je vous ai parlé. Prenez le programme global des terres du Canada jusqu'ici et faites-en une évaluation interne—c'est une bonne évaluation faite par Husky—en général . . . Pour ne pas répéter les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure, je vais cette fois inclure notre participation au projet de la mer de Beaufort. Pour découvrir de nouvelles réserves de pétrole depuis plusieurs années, la compagnie Husky a dû payer en moyenne, y compris les subventions du PESP, 1,18\$ du baril. Excusez-moi, j'avais déjà inclus la mer de Beaufort; j'en ai donc déjà parlé. Si l'on établit une moyenne entre le projet de la mer de Beaufort et la côte Est, c'est 1,78\$ du baril. Et, jusqu'ici, pour trouver de nouvelles réserves gazières dans les terres du Canada, il nous a coûté en moyenne, y compris les subventions du PESP, 41c. par million de pieds cubes.

Comme je l'ai indiqué au Comité dans la déclaration préliminaire, ces chiffres sont très comparables à ceux des principales compagnies pétrolières du monde. En incluant les subventions du PESP, ce sont des travaux de prospection rentables. Ce genre de travail de prospection a pour but d'obtenir des terres, de se trouver un créneau. Nous sommes

[Text]

and we have deliberately extended our two companies from the start in this. So it is extended to some degree. We are capable of a lot of extension. We will carry through on everything we do. One part of our group led the private sector in Canada for several years in respect to new gross capital investment; there was no company of any ownership in Canada that invested as much. We stick with our business. Within all this, we are running a professional operation to get the best results for the fewest dollars. I think that is a fuller answer.

• 1225

Mr. Gagnon: Thank you. I appreciate that.

The Chairman: Thank you, Mr. Gagnon. Mrs. Sparrow.

Mrs. Sparrow: Thank you, Mr. Chairman. I want to thank you gentlemen for coming here on such short notice. We certainly appreciate it.

The government of the day really does believe in security of supply; there is no doubt about it. I think if we take a look at a scenario that has been drawn out there in the real world, by 1992, 1993, 1994, perhaps demand for crude will outstrip the supply. If we therefore stand behind our philosophy of security of supply, how much lead time do you need on the east coast? Mr. Seaman mentioned 13 years in the North Sea from sort of spud-in to production. What sort of lead time are you looking at on the east coast?

Mr. Seaman: I would say it is about the same. On a minimum scale, you would need 10 years almost.

Mrs. Sparrow: So you are really looking at production in the 1990s.

Mr. Seaman: Yes.

Mrs. Sparrow: Good.

Mr. Seaman: If you move to floating systems as opposed to the large-scale development projects, you can beat that timeframe somewhat. But generally speaking it is 10 years.

Mrs. Sparrow: Right. Do you know how much your group has received in PIP grants to date? I think I missed that; you perhaps gave it earlier.

Mr. Blair: We are just looking to see which one of us has it. Can we supply that to the committee?

Mrs. Sparrow: Absolutely. That is no problem, Mr. Blair.

If the government were to accommodate you with your seven additional wells that you spoke about, do you have any idea how much additional money would be required to do this?

Mr. Blair: I took a quick try at that a moment ago, but perhaps not clearly. The full PIP for the seven wells would be somewhat less than \$300 million; let us say \$290 million of PIPs.

[Translation]

assez nouveaux dans le domaine et nous avons fait exprès, dès le départ, d'étendre, dans une certaine mesure le champ d'activité de nos deux compagnies. Nous sommes capables d'étendre considérablement nos activités. Nous allons mener à bien tout ce que nous avons entrepris. Une partie de notre groupe était en tête du secteur privé canadien pendant plusieurs années au niveau des nouveaux investissements de capital brut; aucune autre compagnie canadienne n'avait investi autant. Nous finissons ce que nous entreprenons. Et dans tout ceci, nous sommes un groupe de professionnels qui cherchons à obtenir les meilleurs résultats pour le coût le plus bas. Je pense que c'est la meilleure réponse à donner.

M. Gagnon: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Gagnon. Madame Sparrow.

Mme Sparrow: Merci, monsieur le président. Messieurs, j'aimerais vous remercier d'être venu malgré un aussi court préavis. Nous vous en sommes reconnaissants.

Le gouvernement actuel tient absolument à assurer la sécurité des approvisionnements; il n'y a aucun doute là-dessus. Prenons un scénario qui a été établi dans le monde réel et qui dit qu'en 1992, 1993 ou 1994, la demande de pétrole brut dépassera l'offre. Si nous voulons respecter le principe de la sécurité des approvisionnements, combien de temps vous faudrait-il pour la prospection sur la côte est? M. Seaman avait parlé de 13 ans dans la mer du Nord, du début du forage à la production. Quel délai vous faudrait-il pour la côte est?

M. Seaman: Je dirais environ la même chose. Au mieux, il nous faudra près de 10 ans.

Mme Sparrow: Vous envisagez donc de poursuivre la production pendant les années 90.

M. Seaman: C'est cela.

Mme Sparrow: Très bien.

M. Seaman: Si l'on utilise un système de flottage au lieu d'un projet de développement à grande échelle, il est possible de réduire quelque peu les délais. Mais, de façon générale, il faudrait 10 ans.

Mme Sparrow: D'accord. Êtes-vous au courant du montant des subventions au titre du PESP que votre groupe a reçu jusqu'ici? Vous l'avez peut-être mentionné tout à l'heure, mais je ne m'en souviens pas.

M. Blair: Nous cherchons à déterminer qui de nous a les chiffres. Pourrions-nous les fournir plus tard au Comité?

Mme Sparrow: Absolument. Cela ne présente aucun problème, monsieur Blair.

Si le gouvernement acceptait votre demande de 7 puits additionnels, savez-vous combien d'argent de plus il vous faudrait?

M. Blair: J'ai essayé de faire des calculs rapides il y a un mois, mais ce n'est pas très clair. La pleine subvention du PESP pour les 7 puits serait d'un peu moins de 300 millions de dollars; disons 290 millions de dollars de subvention du PESP.

[Texte]

Mrs. Sparrow: Okay.

Mr. Blair: We do not know how much more than what in the way . . .

Mrs. Sparrow: Than what?

Mr. Blair: It might not require any budgetary change at all. It may be that there is room for that in the \$1.1 billion for the next two years.

Mrs. Sparrow: Right.

Mr. Blair: Taking it in the narrowest way, from what we have heard from the department about what their allocation is to us and other companies, it would sound as though—depending on how many wells they are counting for us now, and we are not quite certain about that—somewhere between maybe \$80 million and \$150 million more than they might otherwise budget. But all that is just an internal estimating and budget operation that is going on in the privacy of the energy department. We would encourage them to say that you can do that within the \$1.1 billion you have already budgeted.

Mrs. Sparrow: Let us just follow up on your core content. You are both Canadian companies with 95%, 100% . . .

Mr. Blair: Well, very high—probably about as high as anyone has. When they used to run new cores every few months . . .

Mrs. Sparrow: You were in the 90s or plus?

Mr. Blair: It fluctuates.

Mr. A. Price: We have always been over 80.

Mrs. Sparrow: Okay, that is fine—over 80. Now, within your fleet you have two drill ships. How many service boats?

Mr. A. Price: Six.

Mrs. Sparrow: I think Mr. Seaman mentioned that one rig was built in New Brunswick.

Mr. Seaman: Right.

Mrs. Sparrow: And the service boats, where were they built?

Mr. Seaman: Two were built in Canada and four were accessed in Korea. The other rig was built in Norway. But in all cases we accessed as much Canadian equipment as we could. For example, the drawer works and rotary tables and swivels were built in Alberta and shipped to Norway and placed on the rig there. In Canada we even have had a higher level of Canadian content, because even the source material, steel and so on, was accessed in Canada.

Mrs. Sparrow: So you really are facilitating many Canadian industries.

Mr. Seaman: Oh, tremendously.

[Traduction]

Mme Sparrow: Très bien.

M. Blair: Nous n'en savons pas plus long pour ce qui est . . .

Mme Sparrow: Plus long que quoi?

M. Blair: Il ne serait peut-être même pas nécessaire d'apporter des modifications budgétaires. Cela pourrait fort bien être inclus dans le budget d'1,1 milliard de dollars pour les deux prochaines années.

Mme Sparrow: D'accord.

M. Blair: En faisant les calculs les plus serrés, d'après ce que le ministère nous a dit concernant les allocations accordées à notre compagnie et à d'autres, il semble—selon le nombre de puits qu'il nous attribue à l'heure actuelle, et nous n'en sommes pas très certain—il semble donc qu'il nous faudrait entre 80 et 150 millions de dollars de plus que prévu. Mais ce sont là des calculs budgétaires internes que fait le ministère. Nous l'encourageons à dire qu'il est possible de le faire dans le cadre du budget d'1,1 milliard de dollars déjà établi.

Mme Sparrow: Parlons un peu de vos carottes. Vous êtes toutes deux des compagnies canadiennes avec 95 p. 100, 100 p. 100 . . .

M. Blair: Le niveau est très élevé—sans doute aussi élevé que celui de n'importe qui. À l'époque où ils extrayaient de nouvelles carottes tous les quelques mois . . .

Mme Sparrow: Vous étiez à un niveau de 90 p. 100 ou plus?

M. Blair: Ça varie.

M. A. Price: Nous avons toujours été au-dessus de 80 p. 100.

Mme Sparrow: Très bien, plus de 80 p. 100. Votre flottille comprend 2 navires de forage. Combien de navires de service avez-vous?

M. A. Price: Six.

Mme Sparrow: Je pense que M. Seaman avait indiqué qu'une plate-forme avait été construite au Nouveau-Brunswick.

M. Seaman: C'est cela.

Mme Sparrow: Et où les navires de service ont-ils été construits?

M. Seaman: Deux au Canada et quatre en Corée. L'autre plate-forme de forage a été construite en Norvège. Mais, dans tous les cas, nous avons obtenu le plus de matériel canadien possible. Par exemple, les ateliers des dessinateurs, les tables de rotation et les têtes d'injection ont été construits en Alberta et expédiés en Norvège pour être placés à bord de la plate-forme. Au Canada, notre contenu canadien était même plus élevé, car même la matière première, l'acier, etc., était obtenu ici.

Mme Sparrow: Donc, vous aidez beaucoup d'industries canadiennes.

M. Seaman: Oh, énormément.

[Text]

• 1230

Mrs. Sparrow: I suppose the creation level of Canadian jobs would be very high as well.

Mr. Seaman: At the time we built the rig and yard in New Brunswick it was the principal activity during that two-year timeframe.

Mrs. Sparrow: I believe earlier you mentioned that perhaps you would be employing between, was it 1,000 and 1,200 people down east?

Mr. Seaman: We currently have a complement of about 1,000 people. It accommodates not only the rigs . . . it is all shift work as you know. We run 24 hours a day throughout the year, but then that would include the support staff, shore bases and ancillary services.

Mr. Blair: Exploration and management staffs are located in Calgary since we are Canadian and headquartered in Alberta.

Mrs. Sparrow: You run out of your head office in Calgary. It certainly does supply employment in a really depressed region of Canada.

Mr. Blair: Yes.

Mr. Seaman: Yes.

Mrs. Sparrow: With respect to your rig crews, Mr. Seaman, are they out there for eight or 12 hours?

Mr. Seaman: We have two 12-hour shifts.

Mrs. Sparrow: Obviously those crew people live either in Halifax, Dartmouth; they live on the east coast. I guess it generates a tremendous amount of economics for a depressed area.

Mr. Seaman: It is a very important activity for that region. Yes, it certainly is.

Mr. Blair: It is proportionately high in this industry. I made the point that I think the Husky-Bow Valley operation will be about one-half of the entire industry's offshore activity in 1986 and 1987.

Mrs. Sparrow: Mr. Blair, I think you mentioned that there were four rigs working off the east coast now and that you had two.

Mr. Blair: I estimated that on average in 1986 and 1987 we believe there will be about four in total of which two would be ours.

Mr. A. Price: There are about six or seven right now, Bobby.

Mrs. Sparrow: Do the prospects look good that there will be six or seven, or are we back to four, as Mr. Blair said?

Mr. A. Price: No, I just wanted to make sure. You asked about the situation now and a number of those rigs are on their last well within a plant.

[Translation]

Mme Sparrow: J'imagine que cela entraînerait également un niveau de création d'emplois très élevé.

M. Seaman: À l'époque où nous construisions notre plate-forme et notre chantier au Nouveau-Brunswick, et pendant ces deux années-là, cela avait été la principale activité.

Mme Sparrow: Vous avez mentionné, je crois, que vous pouviez peut-être utiliser sur la côte est entre 1,000 et 1,200 personnes, n'est-ce pas?

M. Seaman: Actuellement, nous avons un effectif d'un millier de personnes environ qui desservent non seulement les plate-formes . . . C'est du travail par quarts, comme vous le savez. Nous travaillons 24 heures par jour toute l'année, mais ce chiffre comprend le personnel de soutien, les installations à terre et tous les services connexes.

M. Blair: Le personnel de prospection et de direction travaille à Calgary étant donné que nous sommes une entreprise canadienne dont le siège est en Alberta.

Mme Sparrow: Votre siège est donc à Calgary mais il n'empêche que vous créez des emplois dans les régions les plus défavorisées du Canada.

M. Blair: C'est exact.

M. Seaman: En effet.

Mme Sparrow: En ce qui concerne le personnel qui travaille sur les plates-formes, monsieur Seaman, les quarts sont-ils de huit ou de douze heures?

M. Seaman: Nous avons deux quarts de douze heures.

Mme Sparrow: Il est évident que ces gens vivent à Halifax ou à Dartmouth, ils vivent sur la côte est ce qui, j'imagine, représente pour cette région défavorisée un surcroît considérable d'activités économiques.

M. Seaman: Effectivement, c'est une activité très importante pour cette région, cela ne fait aucun doute.

M. Blair: Proportionnellement parlant, les chiffres sont très élevés pour cette industrie. J'avais dit d'ailleurs que le chantier de *Husky-Bow Valley* allait représenter sans doute la moitié de toutes les activités pétrolières en mer en 1986 et en 1987.

Mme Sparrow: Monsieur Blair, vous avez dit je crois qu'il y avait quatre plates-formes de forage en service sur la côte Est et que deux vous appartenaient.

M. Blair: J'avais calculé qu'en moyenne, pour 1986 et 1987, il y aura selon nous quatre plates-formes environ en service, dont deux des nôtres.

M. A. Price: Pour l'instant, Bobby, il y en a six ou sept.

Mme Sparrow: Peut-on espérer vraiment qu'il puisse y avoir six ou sept plates-formes ou n'y en aura-t-il plus que quatre comme le disait M. Blair?

M. A. Price: Je voulais vérifier le chiffre. Vous avez demandé ce qu'il en était actuellement et, dans le cas de certaines de ces plates-formes, il s'agit du dernier puits à forer dans la zone.

[Texte]

Mrs. Sparrow: I guess we could even spread the employment into Newfoundland, too, another depressed area. As a Member of Parliament we have to be aware of the total Canadian situation and take a look at depressed regions where we can facilitate them. I think Mr. MacLellan would like this, would you not? It would help them on the east coast.

Mr. MacLellan: I certainly would like it.

Mr. Blair: I think there is also a psychological or a philosophical point in this. This is employment but it is also employment in a Canadian-managed home-based operation. On our supply boats our personnel were hired equally from Nova Scotia and Newfoundland. I mean they were mixed. The entire complement of our supply boat crews and masters is made up of Nova Scotia and Newfoundland people. There is a pride in Canadian masters running Canadian crews. This does something.

Mrs. Sparrow: Of course it does.

Mr. Blair: It is new and I think it is unique in the Canadian east coast.

Mrs. Sparrow: It is most necessary as well. I think this is one main aspect we have to take a look at—regional economic development. Having heard a lot of the problems that the east coast has, Mr. MacLellan, I think a lot of the things here should be directed on economic development as well as resource development and security of supply.

That is all I have to say right now, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mrs. Sparrow. Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: I would like to have about three of those rigs drilling in Sidney harbour right now, I will tell you that.

Mrs. Sparrow: What would they be drilling for?

Mr. MacLellan: I would just like to follow up on what Mrs. Sparrow has said. If you are given permission and the seven wells are PIPable, that would reflect in the average of four rigs going throughout 1986-87.

• 1235

Mr. Blair: It would let our two rigs keep going, which is . . . and we are just estimating that on average, everyone else put together will probably, as well as we can guess now, average out to about two more rigs.

Mr. MacLellan: Two more rigs. That is with you drilling seven more wells.

Mr. Blair: Yes.

[Traduction]

Mme Sparrow: Nous pourrions même je pense propager ce genre d'activités créatrices d'emplois à Terre-Neuve, une autre région défavorisée. Les députés doivent avoir bien conscience de la situation canadienne dans son ensemble et tenir compte également des régions défavorisées dans lesquelles nous pourrions faciliter un peu les choses. Je pense que M. MacLellan serait tout à fait favorable à cette idée, ne pensez-vous pas? Cela serait précieux pour les gens de la côte Est.

M. MacLellan: Je serais tout à fait favorable à l'idée en effet.

M. Blair: Il y a également un aspect psychologique et philosophique à la chose. Il s'agit certes d'emplois, mais également d'emplois créés par un secteur à propriété canadienne et dont la gestion est canadienne également. Les équipages de nos bateaux de ravitaillement ont été engagés aussi bien en Nouvelle-Écosse qu'à Terre-Neuve. Tous nos équipages, matelots et capitaines, viennent exclusivement de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Les capitaines canadiens sont fiers de commander des équipages canadiens. C'est quelque chose d'important.

Mme Sparrow: C'est évident.

M. Blair: Mais c'est quelque chose d'entièrement nouveau, un phénomène unique, je crois, sur la côte Est.

Mme Sparrow: Unique et nécessaire à la fois. L'un des éléments principaux que nous devons, je crois, étudier est celui de l'expansion économique régionale. Après avoir entendu parler de tous ces problèmes qui affligent la côte Est, monsieur MacLellan, je pense que nous devons ici faire beaucoup de choses pour stimuler cette expansion économique, et pas seulement pour assurer la mise en valeur d'une ressource et la sécurité de nos approvisionnements.

C'est tout ce que j'avais à dire pour l'instant, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Sparrow. Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Je vous dirai quant à moi que j'aimerais beaucoup avoir, aujourd'hui même, trois de ces plates-formes de forage dans le port de Sidney.

Mme Sparrow: Mais à quoi serviraient-elles?

M. MacLellan: J'aimerais poursuivre dans la même veine que Mme Sparrow. Si vous receviez les autorisations nécessaires et si les sept puits en question étaient admissibles au PESP, cela entrerait donc en ligne de compte dans cette moyenne de quatre plates-formes qui vont être en activité en 1986 et 1987.

M. Blair: Cela nous permettrait de continuer à faire tourner deux plates-formes . . . et si tout le monde s'y met, on pourra peut-être y ajouter deux autres, en moyenne.

M. MacLellan: Deux plates-formes de plus. Cela, si vous pouvez effectivement forer vos sept puits.

M. Blair: Oui.

[Text]

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, if I might, I would just like to make a request which I think is very important. We are facing a week break, and I would like the Minister to table the regulations that she is proposing for this act, because I think it is vitally important. Bill C-85 itself is just an introductory letter for the regulations, and I think it would facilitate the work of the committee, and so much of the discussion that has gone on relates to the regulations. How can we deal constructively in committee if we do not have copies of the regulations?

The Chairman: I will take your request into consideration and report it to the Minister.

Mr. MacLellan: Thank you very much, sir. I have no further questions.

Mrs. Sparrow: I was just going to add that from the evidence we have received at other meetings, there are no regulations as of today.

The Chairman: I agree with you. When they are ready. Anyway, I will make the request to the Minister. Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: Yes. On the regulations, he mentioned that we are having a week break. Is it spelled w-e-e-k or w-e-a-k?

I would like to ask a question of the witnesses. The CPA statement talked about a relationship between the Petroleum Incentives Program and the Petroleum and Gas Revenue Tax and made the point that the PIP money was being funded by this PGRT. Is that the feeling of your two companies?

Mr. Blair: Never was it absolutely clear, Mr. Gagnon. I know it was said in the debates at the time of the National Energy Program that the PGRT would be a source of revenue to fund the PIPs. At other times, we have heard it said that they were two distinct matters, revenue on one side, PIP on the other. In a general way though, I think it was our understanding that they were related and that PGRT funds would flow through to PIP applications. Would you agree, Art?

Mr. A. Price: I would say, Bob, there were a number of other taxes that were part of the National Energy Program, and I think if you looked at it, you would basically say: Well, there is sure enough revenue in total between the Canadian ownership charge and the incremental revenue taxes and the natural gas liquid sales tax and the PGRT to fund what was being done under any PIP system.

Mr. Gagnon: So I guess one could make the point that if the Petroleum and Gas Revenue Tax extends into 1988 . . .

Mr. A. Price: Yes. It is still being phased down and is still being paid.

Mr. Gagnon: Right. That point is made.

Mr. Blair: We have been paying considerable ourselves and still are.

[Translation]

M. MacLellan: Monsieur le président, si vous le permettez, j'ai à adresser au Comité une requête à laquelle j'attache une certaine importance. Nous allons avoir une semaine d'ajournement, et je pense qu'il serait extrêmement important que la Ministre dépose le règlement d'application du projet de loi. Celui-ci n'est en effet qu'une espèce d'introduction au règlement d'application, et je crois que le travail du Comité en serait d'autant facilité, si l'on en juge par la fréquence avec laquelle les témoins abordent le problème de ce règlement. Comment pouvons-nous en discuter constructivement au Comité si nous n'en n'avons même pas un exemplaire?

Le président: Je prends bonne note de votre requête, et je la transmettrai à la Ministre.

M. MacLellan: Merci beaucoup. Je n'ai plus de questions à poser.

Mme Sparrow: D'après ce que nous avons entendu dire aux autres séances, il semble qu'il n'y ait toujours aucun règlement de prêt.

Le président: Je suis d'accord avec vous. Il faudrait donc au moins qu'il soit prêt. Mais en tout cas, je transmettrai votre requête à la Ministre. Monsieur Gagnon.

M. Gagnon. Oui. À propos de ces règlements, mon collègue a parlé de *week break* (semaine d'ajournement). Voulait-il dire *week* ou *weak*?

Je vais maintenant poser une question aux témoins. D'après la CP, c'est la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui finançait le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Qu'en pensez-vous?

M. Blair: Ça n'a jamais été très clair, monsieur Gagnon. Je sais qu'au moment du débat sur le Programme énergétique national, on parlait de cette taxe comme d'une source de financement pour le PESP. Il est arrivé, en d'autres occasions, que l'on tienne à bien faire la distinction, recettes d'un côté, PESP de l'autre. Pourtant, de façon très générale, nous pensions effectivement qu'il y avait un rapport, et que les recettes provenant de la taxe serviraient au financement du programme d'encouragement. Êtes-vous d'accord avec moi Art?

M. A. Price: Je dirais peut-être, Bob, que le Programme énergétique national comportait également d'autres taxes, et l'on pouvait très certainement avoir l'impression qu'entre l'imposition de la part canadienne, la taxe supplémentaire sur les recettes, la taxe de vente sur le gaz naturel liquide, et la TRPG, on aurait suffisamment de recettes pour financer le PESP.

M. Gagnon: Si donc la taxe sur les recettes pétrolières et gazières est maintenue jusqu'en 1988 . . .

M. A. Price: Exactement. Elle fait l'objet d'une suppression progressive, mais elle est encore prélevée.

M. Gagnon: Oui. Voilà qui est clair.

M. Blair: Nous avons d'ailleurs été imposés très lourdement nous-mêmes, et nous continuons à l'être.

[Texte]

Mr. Gagnon: The Mining Association of Canada addressed us, and they were talking about the flow-through shares, and they were so enthused about the flow-through shares that they thought that one of the recent discoveries in the mining field up at Kashabowie should be called the Mike Wilson mine. Is there a similar mechanism that exploration offshore . . . flow-through shares could be used to help that sort of exploration and maintain after the PIP regime disappears?

Mr. A. Price: Right now, the exploration tax credit is not eligible for flow-through, although the government did, when it announced the exploration tax credit, state that they thought the Department of Finance would put provisions in to make it a flow-through vehicle. That is the 25% exploration tax credit. The Canadian exploration expense is an eligible expense to flow through on a share issue. The main complications are of two sorts. One is that if you depend on a flow-through share system to deliver the incentive, then the party who is providing the incentive, who is the third party person out there, the individual or other company, looks for a significant portion of the tax value he is giving up. With a company like ours, if we went into the flow-through share system . . . it has been quite historically demonstrated, like the research tax credit where you only get about 60% of the value of the tax credits you are marketing. Even if it was a fully free flow-through system, you would never get the tax value of the tax credits. The party you are selling to asks for some himself.

• 1240

Secondly, it would depend on an economic environment where the people at large would find the investment attractive. With these oil prices and in these uncertain times, I think it would be very tough to mount any kind of significant marketing of Canada Lands exploration capital in that marketplace.

Those two things basically make it a non-operative, non-efficient way for companies like ours to explore.

Mr. Gagnon: If you cannot have flow-through share financing, and if your cashflow is severely cut because of the falling crude oil price, then you are certainly limited in what you can do in the future in terms of exploration.

Mr. A. Price: Yes.

Mr. Gagnon: That is the bottom line.

Mr. A. Price: Absolutely. If you add the current retaxable dimension, which is the first thing that falls off the table, when you are dealing with \$30 million, \$40 million, \$50 million wells, unless you are a very big company without those complications, you cannot play that game.

Mr. Gagnon: Thank you very much.

Mr. Blair: Mr. Gagnon, we look forward very much to an opportunity to discuss this as the Bill C-92 business comes forward.

Basically, we are big companies, strong companies in our way, but we are in our home country and inclined to invest all our cashflow, borrow a bit more and invest that too. What we

[Traduction]

M. Gagnon: L'Association minière du Canada nous a parlé de ces actions accréditatives, de façon très enthousiaste, en allant même jusqu'à proposer que l'une des mines récemment découvertes, à Kashabowie, porte le nom de Mike Wilson. Est-ce que l'on pourrait se servir de ces mêmes actions accréditatives dans le cadre de la prospection au large des côtes, afin que ce genre d'activités puisse en profiter, et notamment, après la disparition du PESP?

M. A. Price: En ce moment, le crédit d'impôt à la prospection ne peut pas donner lieu à ce genre de transfert, et ce, en dépit de ce que le gouvernement avait lui-même annoncé, lorsqu'il avait déclaré que le ministère des Finances adopterait des dispositions à cet effet. Je parle du crédit d'impôt à la prospection de 25 p. 100. C'est-à-dire que les dépenses de prospection sont déductibles et transférables par émission d'actions. Il y a tout de même à cela deux inconvénients. D'une part, si vous dépendez de ce système d'actions accréditatives pour stimuler un secteur, le tiers—particulier ou société—qui permet au transfert d'avoir lieu, cherche à récupérer cette partie importante de l'exonération fiscale qu'il perd. Dans un cas comme le nôtre, si nous voulions nous servir de ces actions accréditatives . . . Les faits sont là, comme dans le cas du crédit d'impôt à la recherche, où vous ne conservez que 60 p. 100 de l'exonération. Même si le système était complètement libre, vous n'auriez jamais le plein montant de l'exonération. C'est-à-dire que l'acheteur en voudrait lui aussi sa part.

Deuxièmement, tout dépend de la situation économique générale et de l'intérêt de l'investissement considéré. Étant donné l'évolution des prix du pétrole et l'incertitude du marché, je pense qu'il serait très difficile de procéder à une émission d'actions véritablement importante pour la prospection des terres du Canada.

Pour ces deux raisons, des sociétés comme les nôtres ne peuvent pas véritablement s'intéresser à ce genre d'émission.

M. Gagnon: Si vous ne pouvez donc pas avoir recours à ce genre de mode de financement et si par ailleurs votre trésorerie est en difficulté parce que le prix du pétrole brut chute, votre marge de manoeuvre pour toute prospection à venir reste extrêmement étroite.

M. A. Price: Oui.

M. Gagnon: Et c'est la base de tout.

M. A. Price: Absolument. Et si vous ajoutez à cela la dimension fiscale, qui est la première chose à considérer, lorsque vous en êtes à des puits de 30, 40 ou 50 millions de dollars, à moins d'être une compagnie qui a les reins très solides, vous ne pouvez pas vous en sortir.

M. Gagnon: Merci beaucoup.

M. Blair: Monsieur Gagnon, nous espérons pouvoir en rediscuter tout au long du débat sur le projet de loi C-92.

Essentiellement, nous sommes des compagnies importantes, assez fortes d'une certaine manière, mais nous sommes installés dans notre propre pays et avons tendance à investir

[Text]

need to do is find some way we are not at a disadvantage relative to organizations which are not so active in their investment program, and we have not found that way yet.

Mr. Gagnon: Thank you.

The Chairman: Mrs. Sparrow.

Mrs. Sparrow: Thank you, Mr. Chairman. You gentlemen are obviously very much aware that this government believes in deficit reduction. I believe almost every ministry will be taking a substantial cut in their budgets when Mr. Wilson brings down the new budget. Miss Carney will obviously be working with a great deal of constraint. As of April 1, 1985, how many PIPable wells will be out there and will they all be drilled?

Mr. A. Price: We do not have that information, Bobbie. The energy department would have that information. We would not have consolidated . . .

Mrs. Sparrow: You would be making a guess if you said it would be maybe three-quarters or one-half. You just do not know.

Mr. A. Price: Yes. We do not know what is eligible and we do not know what is likely to be drilled that is eligible.

Bob was mentioning earlier \$80 million to \$140 million. I would like to put that in a little different way. If we were currently taxable companies, and were sitting here as a big currently taxable company, and we could realize totally on the tax system as our competitors can, then the difference between what we are talking about and what would otherwise be a financing cost to the government through tax foregone would be in the range of, say, \$20 million to \$40 million.

Bob made the point about the envelopes. This is such a focused item because a Petroleum Incentives Payment is a cash payment by the government where the government is not budgeting directly tax savings foregone, if we were currently taxable companies and making that very same investment. The difference between the one system and the other is down around the \$20 million to \$40 million range.

Mrs. Sparrow: That is very interesting. Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. I want to thank the witnesses. Gentlemen, thank you.

The meeting is adjourned.

[Translation]

tout ce dont nous disposons et à emprunter un peu pour l'investir également. Ce que nous demandons donc—mais nous attendons toujours—c'est que l'on trouve une façon de ne pas nous défavoriser par rapport à des organismes dont le programme d'investissement n'est pas aussi dynamique que le nôtre.

M. Gagnon: Merci.

Le président: Madame Sparrow.

Mme Sparrow: Merci, monsieur le président. Ce gouvernement, comme de toute évidence vous l'avez remarqué, messieurs, est convaincu qu'il faut réduire le déficit. Je pense que le nouveau budget de M. Wilson entraînera des compressions budgétaires importantes dans presque tous les ministères. Cela concernera évidemment également celui de M^{lle} Carney. Combien y aura-t-il de puits admissibles aux subventions du PESP le 1^{er} avril 1986, et combien seront effectivement forés?

M. A. Price: Nous ne pouvons pas répondre à cela, Bobbie. Le ministère de l'Énergie a peut-être le chiffre. Nous n'aurions pas consolidé . . .

Mme Sparrow: Si vous deviez proposer un chiffre, vous diriez trois quarts ou la moitié? Vous ne savez pas.

M. A. Price: Non. Nous ne savons pas quels seront les puits qui auront droit à la subvention, et nous ne savons pas non plus lesquels ont des chances d'être effectivement forés.

Bob tout à l'heure parlait de 80 à 140 millions de dollars. Je formulerais les choses autrement. Disons que si nous étions imposables, comme certaines sociétés très importantes, comme certains de nos concurrents qui peuvent vraiment bénéficier des exonérations fiscales, la différence entre ce que ça va coûter maintenant et ce que, de toute façon, cela coûterait à l'État sous forme de recettes non perçues n'excède certainement pas 20 à 40 millions de dollars.

Bob a parlé des enveloppes budgétaires. On en parle beaucoup parce que le programme d'encouragement du secteur pétrolier est une espèce de débours direct de l'État, mais on oublie ce que nous coûterions au fisc, sous forme de recettes non perçues, si—toutes choses restant égales du côté des investissements—nous étions imposables. Cela ferait sans doute une différence de 20 à 40 millions de dollars.

Mme Sparrow: Voilà qui est intéressant. Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci. Je tiens également à remercier les témoins. Messieurs, merci.

La séance est levée.

It is requested that you cover the
 Canadian Government Publishing Centre
 1250 and 1255 Avenue Canada
 Ottawa, Ontario K1A 0S9

Min des Procédés et des
 de la Loi

BILL C-85

An Act to amend the Petroleum Income Tax
 Program Act

Projet de loi et témoignages
 du Comité Négociatif sur le

PROJET DE LOI C-85

Loi modifiant la Loi sur le programme d'imposi-
 tion de la taxe sur le pétrole

RESPECTING

Order of Reference

CONCERNANT

Ordre de référence

APPEARING

John McDermid, M.P.,
 Parliamentary Secretary to the
 Minister of Energy, Mines and
 Resources

COMPARAIT

John McDermid, député,
 secrétaire parlementaire
 du ministre de l'Énergie, des Mines et
 des Ressources

WITNESSES:

Mr. Robert E. Green, President, Energy
 Industry Association
 Mr. Robert E. Green, President, Energy
 Industry Association
 Mr. Robert E. Green, President, Energy
 Industry Association

WITNESSES:

Mr. Robert E. Green, President, Energy
 Industry Association
 Mr. Robert E. Green, President, Energy
 Industry Association
 Mr. Robert E. Green, President, Energy
 Industry Association

First Session of the
 Thirty-third Parliament, 1987-88

1^{re} session
 du 33^e parlement, 1987-88

Canada Post / Postes Canada
 Postage paid / Port payé

Book Tariff rate des livres

K1A 0S9
 OTTAWA

[Text]

need to do it that way we are not at a disadvantage relative to organizations which are not so vulnerable in their production program, and we have not found that way yet.

[Translation]

est ce dit... nous ne sommes pas en désavantage par rapport à des organisations qui ne sont pas aussi vulnérables dans leur programme de production, et nous n'avons pas encore trouvé ce moyen.

Mr. Gagnon Thank you
The Chairman Mrs. Sparrow

Mrs. Sparrow Thank you, Mr. Chairman. You gentlemen are obviously very much aware that this government believes in deficit reduction. I believe almost every industry will be taking a substantial cut in their budgets some day. Which brings down the new budget. How correct will industry be working with a great deal of constraint. As of August 1, 1983, how many PIPs do you think will be cut down and will they all be drilled?

Mr. Gagnon
The president
Mrs. Sparrow

Il n'undelivered, return COVER ONLY to Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9. En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada. K1A 0S9.

Mr. X. Price We do not have that information. Either the energy department would have that information. We would not have that information.

Mr. X. Price Vous ne pouvez pas répondre à cela, Bubbe. Le ministère de l'Énergie a peut-être le chiffre, nous n'aurions pas l'information.

Mrs. Sparrow You would be making a guess if you said it would be more of companies or one-by-one. You can be more specific.

Mrs. Sparrow Si vous devriez proposer un chiffre, vous diriez combien de sociétés ou un par un? Vous ne pouvez pas.

WITNESSES—TÉMOINS

From Husky/Bow Valley:

- Mr. S. Robert Blair, Chairman, Husky Oil Ltd.;
- Mr. Art. R. Price, President, Husky Oil Ltd.;
- Mr. Darryl K. Seaman, Chairman, Bow-Valley Industries Ltd.;
- Mr. Robert F. Goods, Senior Vice President, Husky Oil Ltd.

Des sociétés Husky/Bow Valley:

- S. Robert Blair, président, Husky Oil Ltd.;
- Art R. Price, président, Husky Oil Ltd.;
- Darryl K. Seaman, président, Bow Valley Industries Ltd.;
- Robert F. Goods, Premier vice-président, Husky Oil Ltd.

Issue No. 5

Fascicule n° 5

Tuesday, February 25, 1986

Le mardi 25 février 1986

Chairman: Richard Grisé, M.P.

Président: Richard Grisé, député

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Legislative Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité législatif sur le*

BILL C-85

PROJET DE LOI C-85

An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act

Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference

Ordre de renvoi

APPEARING:

COMPARAÎT:

John McDermid, M.P.,
Parliamentary Secretary to the
Minister of Energy, Mines and
Resources

John McDermid, député,
secrétaire parlementaire du
ministre de l'Énergie, des Mines et
des Ressources

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-85

Chairman: Richard Gris , M.P.

COMIT  L GISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-85

Pr sident: Richard Gris , d put 

MEMBERS/MEMBRES

Harry Brightwell
Michel Champagne
Albert Cooper
Maurice Foster
Paul Gagnon
John Gormley
W.R. Bud Jardine
Morrissey Johnson
Alex Kindy
Russell MacLellan

George Minaker
Dave Nickerson
Lorne Nystrom
Lawrence O'Neil
Guy Ricard
Jack Shields
Barbara Sparrow
Brian Tobin
Ian Waddell
Geoff Wilson—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comit 

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(5)

On Tuesday, February 25, 1986:

Guy Ricard replaced Ken James;
W.R. Bud Jardine replaced John McDermid.

Conform ment   l'article 94(5) du R glement

Le mardi 25 f vrier 1986:

Guy Ricard remplace Ken James;
W.R. Bud Jardine remplace John McDermid.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 25, 1986

(5)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act, met at 3:45 o'clock p.m. this day, the Chairman, Richard Grisé, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Albert Cooper, Paul Gagnon, John Gormley, Morrissey Johnson, Russell MacLellan, George Minaker, Dave Nickerson, Guy Ricard, Barbara Sparrow, Ian Waddell and Geoff Wilson.

Appearing: John McDermid, M.P., Parliamentary Secretary to the minister of Energy, Mines and Resources.

Witnesses: From the Department of Energy, Mines and Resources: Harvey Lazar, Administrator, Petroleum Incentives Administration; Brian Moore, Director, Legislation and Special Cases and Raymond E. Quesnel, Legal Counsel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, January 28, 1986, relating to Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, February 6, 1986, Issue No. 1*).

The Committee resumed consideration of Clause 1.

Ian Waddell, seconded by Russell MacLellan, moved,—That the following be invited to appear before the Committee on Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act:

1. Lars Osberg, Department of Economics, Dalhousie University, Halifax, Nova Scotia.
2. Edward Chiasson and Gérald Doucet, East Coast Energy Ltd., Nova Scotia.

And the question being put on the motion, it was negatived on the following division:

	YEAS
Russell MacLellan	Ian Waddell—2

	NAYS
Harry Brightwell	George Minaker
Albert Cooper	Dave Nickerson
Paul Gagnon	Guy Ricard
John Gormley	Barbara Sparrow
Morrissey Johnson	Geoff Wilson—10

Paul Gagnon moved,—That Clause 1 be deleted.

DECISION BY THE CHAIRMAN

MR. CHAIRMAN: I have to make a ruling on the amendment which is out of order. According to Citation 773(6), *Beauchesnes' Rules and Forms, Fifth Edition*, on page 233:

“An amendment to delete a clause is not in order, as the proper cause is to vote against the clause standing part of the bill.”

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 25 FÉVRIER 1986

(5)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, s'est réuni ce jour à 15 h 45 sous la présidence de M. Richard Grisé (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Albert Cooper, Paul Gagnon, John Gormley, Morrissey Johnson, Russell MacLellan, George Minaker, Dave Nickerson, Guy Ricard, Barbara Sparrow, Ian Waddell et Geoff Wilson.

Comparaît: John McDermid, député, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Témoins: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Harvey Lazar, administrateur, Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier; Brian Moore, Législation et projets spéciaux; et Raymond E. Quesnel, conseiller juridique.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 28 janvier 1986, relatif au projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. (*Voir Procès-verbaux et témoignages, 6 février 1986, fascicule n° 1*).

Le Comité reprend l'examen de l'article 1.

Ian Waddell, appuyé par Russell MacLellan, propose,—Que les personnes suivantes soient invitées à comparaître devant le Comité sur le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier:

1. Lars Osberg, Faculté de Sciences économiques, Université Dalhousie, Halifax, Nouvelle-Écosse;
2. Edward Chiasson et Gérald Doucet *East Coast Energy Ltd.*, Nouvelle-Écosse.

La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

	POUR
Russell MacLellan	Ian Waddell—2

	CONTRE
Harry Brightwell	George Minaker
Albert Cooper	Dave Nickerson
Paul Gagnon	Guy Ricard
John Gormley	Barbara Sparrow
Morrissey Johnson	Geoff Wilson—10

Paul Gagnon propose,—Que l'article 1 soit supprimé.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT: Je dois rendre une décision sur l'amendement qui est irrecevable. Selon la règle 773(6) du *Beauchesne, Cinquième édition*, page 233:

«Il est interdit au président de recevoir une proposition d'amendement s'il ne vise qu'à supprimer un article, comme il suffit de voter contre l'article en question.»

Therefore, I rule the propose amendment out of order.

Debate continuing on Clause 1.

During the course of the meeting, the Parliamentary Secretary and the witnesses answered questions.

It was agreed,—That the Committee schedule two meetings on Thursday, February 27, 1986 at 11:00 a.m. and 3:30 p.m.

At 5:30 o'clock p.m. the Committee adjourned until 11:00 o'clock a.m., Thursday, February 27, 1986.

En conséquence, je déclare la proposition d'amendement irrecevable.

Le débat se poursuit sur l'article 1.

Au cours de la séance, le secrétaire parlementaire et les témoins répondent aux questions.

Il est convenu,—Que le Comité prévoit deux séances pour le jeudi 27 février 1986, à 11 heures et à 15 h 30.

A 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 27 février 1986 à 11 heures.

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaal

Clerk of the Committee

POUR

Jan Waddell—1

CONTRE

George Mitchell

David Richardson

Guy Rivest

Barbara Sparrow

Geoff Wilson—18

DECISION OF PRESIDENT

YEAS

Jan Waddell—1

NAYS

George Mitchell

David Richardson

Guy Rivest

Barbara Sparrow

Geoff Wilson—18

DECISION BY THE CHAIRMAN

MR CHAIRMAN—I have to make a ruling on the amendment which is out of order according to Clause 1(2)(a). An amendment to Clause 1(2)(a) is not in order as the Bill C-85, AS Act to amend the Fisheries Incentives Program Act (1985, June 17).

The Committee resumed consideration of the Bill C-85, AS Act to amend the Fisheries Incentives Program Act (1985, June 17).

The Committee resumed consideration of the Bill C-85, AS Act to amend the Fisheries Incentives Program Act (1985, June 17).

The Committee resumed consideration of the Bill C-85, AS Act to amend the Fisheries Incentives Program Act (1985, June 17).

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, February 25, 1986

• 1542

The Chairman: Ladies and gentlemen, we shall resume consideration of Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act. We shall resume consideration of clause 1.

I would like to welcome once again Mr. John McDermid, Parliamentary Secretary to the Minister of Energy, Mines and Resources, and I would ask Mr. McDermid to introduce his officials.

Mr. Waddell: On a point of order, I understood that we had asked for other witnesses, to wit, from the provincial governments of Newfoundland and Nova Scotia and from Petro-Canada.

The Chairman: All this information will be provided to you right after the introduction of the witnesses, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: Well, why? If we have other witnesses . . .

The Chairman: We addressed letters to Petro-Canada. Before we proceed to clause-by-clause consideration, I wish to advise that, as instructed by the critics of all the parties, the clerk of the committee was in touch with the following and invited them either to submit a written submission or to appear: Petro-Canada, the Minister of Mines and Energy of Nova Scotia, Nova Scotia Resources, and the Minister of Mines and Energy for Newfoundland. For your information, they have declined our invitation to either submit a written submission or appear before our committee. Therefore I would ask Mr. McDermid . . .

Mr. Waddell: Mr. Chairman, I would like to move, if I can get a seconder, that the committee hear Mr. Edward Chiasson and Mr. Gerald Doucet of East Coast Energy Ltd.

Mr. Chairman, I asked a number of questions about East Coast Energy during the course of the evidence. I think it was the only public company, as I understand it, that came out of Atlantic Canada. It developed partly as a result of the PIP grants, the exploration plays out there and the opportunities that were caused by the PIP grants and also the PIP grants themselves. As I understand it, the company had about 1,100 shareholders—I am just recalling this off the top of my head from the evidence—and something like \$1.7 million in PIP grants or more.

• 1545

The Chairman: Excuse me just for a moment. I will recognize your motion, but not on a point of order. I just want to clear the record. I am not allowed to recognize you on a

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 25 février 1986

Le président: Mesdames et messieurs, nous reprenons l'étude du projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. Nous reprenons l'étude de l'article 1.

J'aimerais souhaiter la bienvenue, encore une fois, à M. John McDermid, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et j'invite maintenant M. McDermid à nous présenter ses collaborateurs.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'avais cru comprendre que nous avions également invité d'autres témoins, à savoir des représentants des gouvernements provinciaux de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que des représentants de Petro-Canada.

Le président: Monsieur Waddell, tous ces renseignements vous seront communiqués immédiatement après la présentation des témoins.

M. Waddell: Mais pourquoi? Si nous avons d'autres témoins . . .

Le président: Nous avons écrit à Petro-Canada. Avant d'entreprendre l'étude article par article, je tiens à vous informer qu'à la demande des critiques de tous les partis, le greffier du Comité a communiqué avec les personnes ou organismes suivants pour les inviter soit à présenter un mémoire écrit, soit à comparaître: Petro-Canada, le ministre des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, la *Nova Scotia Resources* et le ministre des Mines et de l'Énergie de Terre-Neuve. Pour votre gouverne, ils ont refusé notre invitation à présenter un mémoire écrit ou à comparaître devant le Comité. J'invite donc M. McDermid . . .

M. Waddell: Monsieur le président, si quelqu'un veut bien m'appuyer, je propose que le Comité entende M. Edward Chiasson et M. Gérard Doucet, de la *East Coast Energy Ltd.*

Monsieur le président, j'ai posé un certain nombre de questions au sujet de cette compagnie au cours de nos audiences. Si je ne m'abuse, je crois que c'est la seule compagnie publique des provinces de l'Atlantique. Elle a été créée en partie grâce aux subventions du PESP, à la prospection de cette région et aux possibilités découlant des subventions du PESP. Si je me souviens bien, la compagnie compte environ 1,100 actionnaires—je vous donne ce chiffre sous toutes réserves, selon ce qui a été déclaré au cours des témoignages—et elle a reçu des subventions du PESP de l'ordre 1,7 million de dollars, sinon plus.

Le président: Excusez-moi un instant. Votre motion est recevable, mais pas pour un rappel au Règlement. Rectifions les choses. Vous ne pouvez pas présenter de motion en

[Text]

point of order with this motion, but I recognize you for this motion.

Mr. Waddell: All right, thank you. I tried to make the motion before, but we did not have a quorum. But I would like to make it for the record.

My argument is that we should hear the evidence of a public company that took part in the PIP grants. I know the company has gone bankrupt, but I understand the officers are still around and I would like to know how they utilized the grants and whether or not the phasing out of the grants had anything to do with the bankruptcies, whether or not the changing of the plays out there as a result of the phasing out of the PIP program had anything to do with the bankruptcies and the inability of indigenous Atlantic Canada companies to carry on. I would also like to know, quite frankly, about the connections between some of the officers in that company and the Government of Nova Scotia and the connections of some of the officers with the Prime Minister of Canada's office.

Those are the questions I will be putting if the committee so allows and so dares to have those former officers of that company come before this committee and give evidence.

The Chairman: Okay. It is moved by Mr. Waddell, and seconded by Mr. MacLellan, that the following be invited to appear before the committee on Bill C-85, an Act to amend the Petroleum Incentives Program Act: Dr. Lars Osberg, Department of Economics, Dalhousie University, Halifax; and Edward Chiasson and Gérald Doucet.

Mr. Waddell: Can I have a recorded vote?

Motion negated: nays, 10; yeas, 2

The Chairman: I would like to invite Mr. McDermid to introduce his officials, please.

Mr. John McDermid (Parliamentary Secretary to the Minister of Energy, Mines and Resources): Thank you, Mr. Chairman. I have with me today Mr. Harvey Lazar, the Administrator of the Petroleum Incentives Administration; Brian Moore, from the same area; and Ray Quesnel from Justice, who has been assigned to us for this particular bill.

The Chairman: Thank you. Welcome, gentlemen.

• 1550

In response to a request of February 12 regarding the tabling at the committee of draft regulations, I have a letter from the Minister responsible on the PIP grandfathering regime. It is a letter addressed to your chairman by the Minister:

I am advised that, while the regulations are not ready yet, the principles of the PIP grandfathering regime were contained in a series of telexes sent to the industry in April, June and July of 1985. In recognition of the importance of assisting the committee in its deliberations, these telexes were tabled at the legislative committee meeting on

[Translation]

invoquant le Règlement, mais sans cela vous pouvez présenter votre motion.

M. Waddell: Très bien, merci. J'ai voulu présenter ma motion tout à l'heure, mais nous n'avions pas encore le quorum. J'aimerais maintenant la présenter officiellement.

A mon avis, il serait bon que nous entendions le témoignage d'une compagnie publique qui a bénéficié de subventions du PESP. Je sais que la compagnie a fait faillite, mais je crois savoir que ses administrateurs ne sont pas encore partis; j'aimerais leur demander comment ils ont utilisé les subventions et si l'élimination graduelle du programme a contribué à la faillite de la compagnie. Je voudrais également savoir si dans cette région les conditions, qui ont changé par suite de l'élimination graduelle du PESP, ont contribué à la faillite de la compagnie et au fait que les compagnies dont le siège social se trouve dans les provinces de l'Atlantique soient incapables d'y poursuivre leurs activités. Je vous avoue que j'aimerais aussi discuter des liens entre certains des administrateurs de cette compagnie et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ainsi que le Cabinet du premier ministre.

Voilà les questions que je voudrais poser aux représentants de cette compagnie, si le Comité veut bien qu'ils comparaisent.

Le président: Très bien. M. Waddell, appuyé par M. MacLellan, propose que les personnes suivantes soient invitées à comparaître devant le Comité chargé d'étudier le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier: M. Lars Osberg, Département d'économie, Université Dalhousie, Halifax; Edward Chiasson et Gérald Doucet.

M. Waddell: Pourrait-on voter par appel nominal?

La motion est rejetée par 10 voix contre 2.

Le président: J'invite maintenant M. McDermid à nous présenter ses collaborateurs.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci, monsieur le président. Je suis accompagné aujourd'hui par M. Harvey Lazar, chargé de l'administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier; Brian Moore, du même secteur; et Ray Quesnel, du ministère de la Justice, qui nous a été affecté pour l'étude de ce projet de loi.

Le président: Merci, messieurs et bienvenue.

En réponse à une demande formulée le 12 février dernier concernant le dépôt en comité d'un projet de règlement, j'ai ici une lettre de la ministre chargée de l'administration des droits acquis en vertu du PESP. Il s'agit d'une lettre que la ministre a adressée au président de votre Comité:

Le règlement n'existe pas encore, et pourtant j'ai appris que les principes de l'application des droits acquis en vertu du PESP sont énoncés dans une série de télex envoyés aux représentants du secteur pétrolier en avril, juin et juillet 1985. Étant donné l'importance d'aider le Comité dans ses travaux, ces télex ont été déposés lors de la séance du 12

[Texte]

February 12, 1986, and my officials are prepared to answer specific questions on the contents of these proposals.

The letter is signed by the Minister of Energy, Mines and Resources.

We now go to consideration of clause 1.

On Clause 1

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, I have a series of amendments which I think would add some clarity to this piece of legislation. As it stands now, much is left to ministerial discretion. You have just mentioned the regulations. We have had the Independent Petroleum Association of Canada, the Canadian Petroleum Association and Husky-Bow Valley all appear in front of us to give us full and adequate testimony and they were concerned that much of the grandfathering will be done by regulation.

The Chairman: Are you talking on your amendment?

Mr. Gagnon: Yes. There is a preamble before clause 1 so I am just trying to lay the groundwork.

The Chairman: The preamble will come at the end, Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: All right. I move that we strike out lines 8 to 12 on page 1 of clause 1.

The reason for this is that the thrust of the amendments I propose will allow a clarity which is not currently present. We received 28 pages of regulations which were a series of telegrams. We were told by the Parliamentary Secretary that there were no regulations. The industry is confused and what I am proposing in this series of amendments will effectively allow the existing regulations that were in place prior to March 28, 1985, to carry on for those wells which are PIPable. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: I would like to support what Mr. Gagnon has said. I am very concerned about what the perception is here. There are no regulations. There is a series of telexes, which certainly would not be considered binding in any sense of the word, and just so much in this act depends on seeing the regulations.

I would like to ask Mr. McDermid, just referring to one of these telexes, a telex of June 10, 1985, on the first page where it states "Transition Year Measures" it says that "regulations implementing the transition year measures will be promulgated later this month with the following adjustments". And it goes on to list the adjustments. That was on June 10, 1985. Now, where are these regulations? It was months ago that this telex was sent out and we do not have those regulations. According to the Minister's letter, we do not even have draft regulations. I just do not think that is sufficient.

[Traduction]

février 1986 du Comité législatif. Mes fonctionnaires sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant ces propositions.

La lettre est signée par la ministre de l'Énergie, des mines et des ressources.

Procédons maintenant à l'étude de l'article 1.

Article 1

M. Gagnon: Monsieur le président, j'ai une série d'amendements qui permettront, selon moi, d'apporter plus de précisions à ce projet de loi. À l'heure actuelle, une bonne partie des dispositions contenues dans le projet de loi sont assujetties aux pouvoirs discrétionnaires de la ministre. Vous venez de parler du règlement. Eh bien, nous avons entendu les témoignages de l'Association pétrolière indépendante du Canada, de l'Association pétrolière du Canada et de la *Husky-Bow Valley*, elles nous ont toutes clairement fait comprendre qu'elles s'inquiètent du fait qu'une bonne partie de l'application des droits acquis se fasse par voie de règlements.

Le président: Êtes-vous en train de nous expliquer votre amendement?

M. Gagnon: Oui. L'article 1 est précédé d'un préambule et j'essaie simplement de vous expliquer les motifs de mon amendement.

Le président: Le préambule sera étudié à la fin, monsieur Gagnon.

M. Gagnon: Très bien. Je propose que l'on supprime les lignes 8 à 12, page 1, de la version anglaise de l'article 1.

Je propose que ces lignes soient supprimées puisque les amendements que je vais présenter donneront plus de clarté au projet de loi. Nous avons reçu 28 pages de règlements qui ne sont ni plus ni moins qu'une série de télégrammes. Le secrétaire parlementaire nous a d'ailleurs fait savoir que ce n'étaient pas là des règlements, et le secteur pétrolier ne sait plus à quoi s'en tenir. Les amendements que je propose feront en sorte que la réglementation en vigueur avant le 28 mars 1985 continuera de s'appliquer aux puits administrés en vertu du PESP. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: J'appuie ce que vient de dire M. Gagnon. La situation m'inquiète beaucoup. Il n'existe aucun règlement; nous avons une série de télex qui n'engagent absolument à rien, alors que la majeure partie de ce projet de loi dépend de l'établissement d'un règlement.

J'aimerais poser une question à M. McDermid au sujet d'un de ses télex, celui du 10 juin 1985. À la première page, sous la rubrique «mesures relatives à l'année de transition», on dit que «les règlements visant l'application des mesures relatives à l'année de transition seront promulgués avant la fin du mois avec les modifications suivantes». Puis, on énumère les modifications en question. C'était, je le répète, le 10 juin 1985. Où est le règlement en question? Ce télex a été envoyé il y a des mois, mais nous n'avons toujours pas reçu de règlements. D'après la lettre de la ministre, nous n'avons même pas de

[Text]

Mr. Waddell: On a point of order. I do not want to interrupt my friend, but I would like to get the procedure settled down here, exactly what we are doing. We have Mr. McDermid here as a witness. Presumably, he is speaking for the government and he has heard things, and maybe he will tell us that he has accepted a number of recommendations from our witnesses. I do not know. I am asking you, what is the procedure? Are we introducing amendments or are we going to hear Mr. McDermid, or is there some other procedure we are supposed to have?

I do not know; are they private amendments from Mr. Gagnon? I expect the government is going to come in with some amendments. I do not know. Maybe Mr. McDermid can tell us.

The Chairman: Mr. Waddell, when I called clause 1, no one, except Mr. Gagnon, asked any questions of our witnesses, and Mr. Gagnon tabled his amendment. We are discussing right now the amendment by Mr. Gagnon. But the witnesses can also answer questions.

Mr. MacLellan: We can also discuss the clause after the amendment, before the voting on the clause itself.

The Chairman: Absolutely.

Mr. Waddell: So we are not then hearing from the witnesses, sort of responding to the previous evidence or anything like that off the bat? That is not the way we are proceeding?

The Chairman: If you want to respond to a question . . .

Mr. McDermid: I would be happy to respond to Mr. MacLellan's question.

The Chairman: Please do, Mr. McDermid.

Mr. McDermid: In fact, the regulations that Mr. MacLellan is referring to are the ones regarding transition-year measures, which we are in right now and in fact were promulgated on July 24, 1985, page 3088 of *The Canada Gazette Part II*. The regulations we are talking about now, which have not been finally drafted and formulated yet, are in fact the ones regarding the grandfathering provisions. And they have not been finally drafted yet because there are conferences going on between the department and the Department of Justice in the drafting of these, to assure that the concerns of industry are being given every consideration.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman . . .

The Chairman: Excuse me, Mr. MacLellan, before we have questions on clause 1, I have to make a rule on the amendment which is out of order.

According to *Beauchesne*, citation 773.(6) reads:

An amendment to delete a clause is not in order, as the proper course is to vote against the clause.

[Translation]

version provisoire des règlements. J'estime que c'est inadmissible.

• 1555

M. Waddell: J'invoque le Règlement. Je ne veux pas interrompre mon collègue, mais j'aimerais savoir quelle est la procédure exactement. M. McDermid est là en tant que témoin. Je suppose qu'il parle au nom du gouvernement et qu'il a entendu certaines choses; et peut-être nous annoncera-t-il qu'il a accepté un certain nombre de recommandations faites par nos témoins. Je ne le sais pas. Alors, je vous demande quelle est la procédure? Est-ce le moment de présenter des amendements ou d'entendre M. McDermid, ou quelle est la procédure au juste?

Je ne sais pas; s'agit-il d'amendements privés de la part de M. Gagnon? Le gouvernement aura sans doute des amendements à proposer. Je ne sais pas. M. McDermid peut peut-être nous éclairer.

Le président: Monsieur Waddell, quand j'ai mis l'article 1 en délibération, personne n'a posé de questions à nos témoins, sauf M. Gagnon, qui a par la suite présenté son amendement. Nous discutons donc maintenant de l'amendement de M. Gagnon. Mais les témoins peuvent toujours répondre à des questions.

M. MacLellan: Nous pouvons également discuter du projet d'article modifié avant que l'article ne soit mis aux voix.

Le président: Vous avez parfaitement raison.

M. Waddell: Cela veut donc dire que les témoins ne sont pas là pour nous faire part de leurs réactions à l'égard des témoignages dont nous avons été saisis. Nous ne sommes pas là pour cela?

Le président: Si vous voulez répondre à une question . . .

M. McDermid: Je voudrais répondre à la question de M. MacLellan.

Le président: Je vous en prie, monsieur McDermid.

M. McDermid: En fait, le règlement auquel fait allusion M. MacLellan porte sur les mesures applicables à l'année de transition qui est actuellement en cours, le règlement ayant été promulgué le 24 juillet 1985, à la page 3088 de la partie II de la *Gazette du Canada*. Le règlement dont nous discutons maintenant, lequel n'a pas encore été rédigé ni reçu sa forme définitive, porte sur les dispositions relatives aux droits acquis. Le règlement n'est pas encore au point parce que son libellé fait toujours l'objet de consultations entre le ministère responsable et celui de la Justice afin de s'assurer que les intérêts de l'industrie sont bien considérés.

M. MacLellan: Monsieur le président . . .

Le président: Je m'excuse, monsieur MacLellan, mais avant de permettre des questions sur l'article 1, je dois rendre une décision sur la recevabilité de l'amendement qui a été proposé.

Selon le *Beauchesne*, article 773(6), il est interdit au président de recevoir des propositions d'amendement . . .

S'il ne vise qu'à supprimer un article. En l'espèce, il suffit, en effet, de voter contre l'article en question.

[Texte]

We can keep on discussing clause 1, but the amendment by Mr. Gagnon is out of order.

Mr. MacLellan: On what grounds, Mr. Chairman?

The Chairman: You cannot delete a clause. That is what Beauchesne says.

Mr. MacLellan: You just vote against it.

The Chairman: Exactly. You cannot delete a clause; you can vote against it, for or against it, but you cannot delete a clause. Therefore, the amendment is out of order. We will keep on discussing clause 1.

Mr. MacLellan please.

Mr. MacLellan: Further to what Mr. McDermid says about the mention on June 10— regulations implementing the transition-year measures will be promulgated later this month with the following adjustments. We heard testimony from Husky-Bow Valley that there were regulations that were in place, that were being given credibility right now; in fact, they were retroactive. They were taking effect on the operations of Husky-Bow Valley now with respect to grandfathering provisions during the grandfathering period.

I do not consider that what is in place now will look after all of the transition period because we have had statements to the contrary.

Mr. McDermid: Discussions are ongoing with Husky-Bow Valley, Mr. MacLellan. As a matter of fact, there have been a number of discussion with Husky-Bow Valley regarding their program.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I can appreciate that, but this is a very important question in the consideration of this bill. It is important to offshore drilling, to frontier drilling. It is also important from the point of view of activity on the offshore and on the east coast. And to say that negotiations are ongoing on regulations we have not seen really does not give this committee anything to sink its teeth into and on which to act responsibly.

• 1600

Mr. Chairman, I would like also to say something else which I think is very important. Mr. McDermid has stated that the regulations have been promulgated with respect to the transition year and leaves only the regulations with respect to the grandfathering period to be discussed.

Well, there is another telex on June 17, seven days after the one I just mentioned. It is from Mr. Jeff Carruthers, who testified before this committee. It says to the industry:

I wish to thank you for your contributions to the development of these regulations.

What regulations?

As you know, several industry suggestions will be included in these regulations. It is our hope to finalize discussions on PIP grandfathering proposals over the next several weeks. It is important in our view to firm up the PIP grandfathering

[Traduction]

Nous pouvons continuer à discuter de l'article 1, mais l'amendement de M. Gagnon est irrecevable.

M. MacLellan: Pourquoi, monsieur le président?

Le président: On ne peut pas supprimer un article. C'est ce que dit le *Beauchesne*.

M. MacLellan: Il suffit de voter contre.

Le président: Exactement. On ne peut pas supprimer un article, on vote soit pour, soit contre, mais on ne peut pas le supprimer. En conséquence, l'amendement est irrecevable. Nous poursuivons donc la discussion sur l'article 1.

Monsieur MacLellan, s'il vous plaît.

M. MacLellan: Suite à ce que M. McDermid a dit au sujet du 10 juin, du règlement concernant les mesures applicables à l'année de transition, qui sera promulgué, avec ses modifications, plus tard ce mois-ci. La société *Husky-Bow Valley* nous a dit dans son témoignage que certains règlements étaient déjà en place et en application; et qu'ils étaient en fait rétroactifs. Ces règlements renfermant des dispositions relatives aux droits acquis durant la période visée s'appliquent déjà aux opérations de *Husky-Bow Valley*.

J'estime que les dispositions actuellement en place ne permettront pas d'aplanir les difficultés pendant toute la période de transition, comme en font foi certaines déclarations que nous avons entendues.

M. McDermid: Monsieur MacLellan, des discussions sont en cours avec *Husky-Bow Valley*. En fait, il y a eu un certain nombre de rencontres avec *Husky-Bow Valley* pour discuter de son programme.

M. MacLellan: Monsieur le président, c'est bien, mais c'est une question très importante sur laquelle nous devons nous pencher à ce stade-ci de l'étude du projet de loi. C'est une question importante pour le forage en haute mer et le forage des réserves non conventionnelles. C'est important aussi pour les activités sur la côte est. Et ce n'est pas suffisant que le Comité se fasse dire que des négociations sont en cours sur la formulation de règlements que nous n'avons pas encore vus.

Monsieur le président, j'ai quelque chose de très important à ajouter. M. McDermid a dit que le règlement concernant l'année de transition a été promulgué, et qu'il ne reste à discuter que le règlement portant sur la période d'application des droits acquis.

Il y a eu un autre télex, qui a été envoyé le 17 juin, c'est-à-dire sept jours après celui dont je viens de vous parler. Il s'agit d'un télex de M. Jeff Carruthers qui a comparu devant le Comité. Voici ce qu'il dit à l'industrie:

Je tiens à vous remercier de votre participation à l'élaboration des règlements.

De quels règlements s'agit-il?

Comme vous le savez, plusieurs suggestions de l'industrie seront prises en ligne de compte dans ces règlements. Nous espérons pouvoir conclure, d'ici quelques semaines, les discussions sur les propositions de droits acquis relatives au

[Text]

rules in an expeditious manner so that the industry will have the certainty it requires with respect to PIP entitlement to get on with its planning.

We trust you share this view, and thank you for your continued co-operation.

Well, you know, that was on June 17. The department at that time indicated it was anxious to set regulations forward at that point on the grandfathering provisions—regulations we do not have at the present time. All we have, Mr. Chairman, are discussions with Husky-Bow Valley, of which we know nothing. We have heard about the possibility that their wells will be reduced from 10 to 2 under the proposed regulations; proposed or just imagined, I honestly do not know, but I would like some clarification on that, if I could.

Mr. McDermid: First of all, this government does consult rather widely. It is very difficult to introduce regulations to a bill that has not been introduced in the House. That was the situation at that particular time, as the hon. member knows very well.

I guess there have been somewhere between 50 and 80 meetings following that telex with various companies, associations, etc. It took longer than the telex indicated it would take; and, as a matter of fact, are still not in a final position to be promulgated. Those discussions are still going on. We are into the bill now, and as the hon. members knows, it is very difficult to introduce regulations before you have a bill.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I am not quarrelling with what the Parliamentary Secretary says. I think, frankly, he is in a very difficult position having to explain this.

Mr. McDermid: I feel very comfortable, Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Well, I feel uncomfortable for you, let me put it that way.

I have been in situations where regulations were not present, but they were never the whole issue, as they are in the case of this bill.

You know, we have these telexes. Now, the first two things I quoted from the telexes are not true. How many other things in the telexes are not true? They may have absolutely no relation at all . . .

Mr. McDermid: On a point of order.

Mr. MacLellan: —to the regulations that are going to be proposed.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, if I may comment on that. To say they were not true is really not quite accurate:

Regulations implementing the transition year measures will be promulgated later this month with the following adjustments.

It was a month later that those were, in fact, promulgated in *The Canada Gazette*—the date I gave previously. It was three

[Translation]

PESP. À notre avis, il est important et pressant que les règles à cet égard soient bien définies pour que l'industrie sache exactement à quoi s'en tenir et puisse établir ses plans en conséquence.

Nous sommes sans doute d'accord sur ce point, et nous vous remercions de votre coopération soutenue.

Ce télex a été envoyé le 17 juin. Le Ministère a fait savoir, à ce moment-là, qu'il souhaitait établir au plus vite le règlement sur les droits acquis—règlements qui ne sont toujours pas au point aujourd'hui. Tout ce qu'il y a eu jusqu'à présent, monsieur le président, ce sont des discussions avec *Husky-Bow Valley*, dont nous ne savons rien. Nous avons entendu dire que le nombre de puits de la *Husky-Bow Valley* pourrait passer de 10 à 2 aux termes du règlement proposé; proposé ou tout simplement imaginé, je ne sais vraiment pas, mais j'aimerais des éclaircissements là-dessus, si possible.

M. McDermid: D'abord, le gouvernement tient des consultations assez étendues. Il est très difficile de présenter des règlements découlant d'un projet de loi qui n'a pas encore été déposé à la Chambre. Voilà quelles étaient les circonstances, comme l'honorable député le sait très bien.

Il y a eu quelque 50 ou 80 réunions avec diverses compagnies et associations suite à ce télex. Le processus a été plus long que prévu; en fait, le règlement n'est toujours pas prêt à être promulgué. Les discussions sont toujours en cours. Nous examinons actuellement le projet de loi, et comme l'honorable député n'est pas sans le savoir, il est très difficile d'instaurer des règlements avant que le projet de loi ne soit adopté.

M. MacLellan: Monsieur le président, je ne conteste pas ce que dit le secrétaire parlementaire. Franchement, cela doit être très difficile d'avoir à nous expliquer la situation.

M. McDermid: Je me sens parfaitement à l'aise, monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Eh bien moi, je me sens mal à l'aise pour vous.

J'ai déjà été pris dans des situations où nous n'avions pas de règlement, mais jamais n'était-il aussi essentiel que dans le cas présent.

Les deux premières choses que j'ai citées de ces télex ne se sont pas avérées. Combien d'autres faussetés y a-t-il dans ces télex? Il se peut que cela n'ait absolument rien à voir avec . . .

M. McDermid: J'invoque le Règlement.

M. MacLellan: . . . les règlements qui seront proposés.

M. McDermid: Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais répondre à cela. Il n'est pas tout à fait juste de dire que l'extrait suivant du télex était faux:

Le règlement concernant les mesures applicables à l'année de transition sera promulgué, avec ces modifications, plus tard ce mois-ci.

C'est le mois suivant que le règlement a effectivement été promulgué dans la *Gazette du Canada*, à la date que je vous ai donnée tout à l'heure. Cela s'est fait trois ou quatre semaines

[Texte]

or four weeks later than what that telex said, but, again, there were discussions going on.

The other telegram, I think you will admit, says that it is my expectation that regulations pertaining to the transition year will be promulgated within the next month or so. Now, that was accurate. They were promulgated within the next month or so from that telegram in the transition year:

I wish to thank you for your contribution to the development of these regulations. It is our hope to finalize discussions on PIP grandfathering proposals over the next several weeks. It is important in our view to firm-up the PIP grandfathering rules in an expeditious manner so that industry will have the certainty it requires with respect to PIP entitlement to get on with its planning.

• 1605

There is no misleading information in either of those telegrams; in fact, what happened happened. The hon. member is mixing apples and oranges. We are talking transition years which have been promulgated and within the month that this telegram said, and then we are talking about getting on with the discussions so we can have the grandfathering regulations taken care of at a later date. Those discussions have been ongoing, as the hon. member knows, so he is confusing the two things. If he were to read the telexes very carefully, I am sure he would agree with what I have said.

The Chairman: I would like to remind the Parliamentary Secretary that he is now recognized as a witness and he cannot call a point of order.

Mr. McDermid: That is why I stopped half-way through, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. MacLellan, please.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, to the contrary, the second quote I made from the telex of June 17 does not refer to transition period. It refers to PIP grandfathering provisions, and as the witness has stated . . .

Mr. McDermid: No, I am sorry, Mr. Chairman, it does not.

Mr. MacLellan: PIP grandfathering proposals, page 5 of the telex of June 17.

Mr. McDermid: Read the bottom of page 4, Mr. MacLellan, the first sentence.

Mr. MacLellan: I am quoting:

. . . PIP grandfathering proposals over the next several weeks. It is important in our view to firm-up the PIP grandfathering rules in an expeditious manner so that industry will have the certainty it requires with respect to PIP entitlement to get on with its planning.

Mr. Chairman, that is exactly what we do not have. That is exactly what Husky-Bow Valley stated before this committee they do not have. Not only do they not have the planning; the planning they did have was thrown completely into chaos

[Traduction]

après ce que prévoyait le télex; mais les discussions n'étaient pas encore terminées.

Dans l'autre télégramme, vous en conviendrez, je disais que je m'attendais à ce que le règlement portant sur l'année de transition soit promulgué dans à peu près un mois. Cela, c'était vrai. Le règlement a été promulgué environ un mois après l'envoi du télégramme, dans l'année de transition:

Je tiens à vous remercier d'avoir participé à l'élaboration de ce règlement. Nous espérons pouvoir conclure d'ici quelques semaines les discussions sur les propositions concernant les droits acquis dans le cadre du PESP. À notre avis, il est important et pressant de bien définir les règles à cet égard, pour que l'industrie sache exactement à quoi s'en tenir et puisse établir ses plans en conséquence.

Il n'y a rien de faux dans ces télégrammes; en fait, ce qui devait arriver est arrivé. L'honorable député confond tout. Il est question d'une période de transition qui a été entérinée par la promulgation d'un règlement dans le délai prévu dans le télégramme; ensuite, il est question de poursuivre des discussions sur les droits acquis devant faire l'objet d'un règlement à une date ultérieure. L'honorable député n'est pas sans savoir que ces discussions sont en cours; et il confond les deux choses. S'il lit très attentivement les télex, je suis convaincu qu'il sera d'accord avec ce que j'ai dit.

Le président: Je tiens à rappeler au secrétaire parlementaire qu'il est ici en tant que témoin et qu'il ne peut invoquer le Règlement.

M. McDermid: C'est justement pourquoi je me suis arrêté au beau milieu de mon intervention, monsieur le président.

Le président: Monsieur MacLellan, s'il vous plaît.

M. MacLellan: Monsieur le président, c'est bien le contraire; le télex du 17 juin que j'ai cité en deuxième lieu ne parle pas de la période de transition. Il est plutôt question des dispositions relatives aux droits acquis dans le cadre du PESP, et comme le témoin l'a mentionné . . .

M. McDermid: Non, je m'excuse, monsieur le président, ce n'est pas le cas.

M. MacLellan: À la page 5 du télex du 17 juin, il est question des propositions relatives aux droits acquis dans le cadre du PESP.

M. McDermid: Monsieur MacLellan, lisez la première phrase au bas de la page 4.

M. MacLellan: Je cite:

. . . d'ici quelques semaines, les propositions relatives aux droits acquis dans le cadre du PESP. À notre avis, il est important et pressant de bien définir les règles à cet égard pour que l'industrie sache exactement à quoi s'en tenir et puisse établir ses plans en conséquence.

Monsieur le président, c'est précisément cela que nous n'avons pas. C'est exactement ce que *Husky-Bow Valley* nous a dit qu'elle n'avait pas. Non seulement elle n'avait pas de plans, mais ses projets ont été complètement bouleversés, car

[Text]

because the inclinations they had and the information they had from Energy, Mines and Resources indicated to them that the 10 wells they thought could be drilled would be reduced to two. So not only was there not information; there was a complete about-face by the government, by the Department of Energy, Mines and Resources, in what they told the industry previously.

Mr. McDermid: First of all, Mr. Chairman, I can take great exception to some of the things the hon. member has said. I am going to go back to this telex so that it is very clear in the committee's mind, because he is talking about two different things. He said the telexes are untruthful, and they are not. I want to make that very clear.

At the bottom of page 4 of the telex of June 17, 1985, which has been filed with the committee, which I said we would release to the committee last time we met, it says:

It is my expectation that the regulations pertaining to the transition year will be promulgated within the next month or so.

I wish to thank you for your contribution to the development of these regulations. As you know, several industry suggestions will be included in these regulations.

Now, that was done on July 24, I believe, which is exactly five weeks after that telegram.

Mr. MacLellan: Read further, read further.

Mr. McDermid: All right, but that is the first issue. As for the next issue, it says "It is our hope to finalize discussions on PIP grandfathering proposals over the next several weeks". Well, those discussions have been taking on over quite a few several weeks, I must say, because the various companies, the various associations, made great representation, and there were over 50 meetings on these particular proposals:

It is important in our view to firm-up the PIP grandfathering rules in an expeditious manner so that industry will have the certainty it requires . . .

Those discussions have been going on and are ongoing.

• 1610

So you are comparing two different things. It does not say anywhere in here that we are going to have these in place in a month, or in six weeks or so. It said it was our hope to finalize discussions, which it was. Unfortunately, we did not finalize the discussions. Those meetings went on. So you are comparing two things, and I think to be fair to the committee that should be pointed out.

An hon. member: Question.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, may I ask Mr. Lazar maybe to comment on this.

Mr. Harvey Lazar (Administrator, Petroleum Incentives Administration, Department of Energy, Mines and Resources): Just to clarify the grandfathering regulations, the main guts of them were put in the early industry telexes. They indicated which categories of wells would be grandfathered, which persons could be grandfathered. I think it is fair to say

[Translation]

elle avait appris du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qu'elle pourrait forer non pas 10 puits, mais 2. Non seulement elle manquait d'informations, mais le gouvernement, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a fait un volte-face complet par rapport à ce qu'il avait dit à l'industrie.

M. McDermid: Pour commencer, monsieur le président, je m'inscris en faux contre certaines déclarations de l'honorable député. Je vais revenir à ce télex, pour que ce soit très clair dans votre esprit, car le député parle de deux choses différentes. Il affirme que les télex ne disent pas la vérité, et ce n'est pas vrai. Je veux que ce soit très clair.

Au bas de la page 4 du télex du 17 juin 1985, qui a été remis au Comité comme je l'avais promis la dernière fois que nous nous sommes rencontrés, on peut lire ceci:

Je prévois que le règlement concernant l'année de transition sera promulgué d'ici environ un mois.

Je tiens à vous remercier d'avoir participé à l'élaboration de ce règlement. Comme vous le savez, plusieurs suggestions de l'industrie seront incluses dans le règlement.

Le règlement a été promulgué le 24 juillet, je pense, soit cinq semaines exactement après ce télégramme.

M. MacLellan: Continuez à lire, continuez.

M. McDermid: Très bien, mais cela concerne la première question. Pour l'autre question, le télex dit: «nous espérons conclure au cours des prochaines semaines les discussions sur les propositions relatives aux droits acquis dans le cadre du PESP». Ces discussions ont duré pendant plusieurs semaines, parce que diverses compagnies et associations ont fait des représentations, et il y a eu au-delà de 50 réunions sur ces propositions:

A notre avis, il est important et pressant de bien définir les règles à cet égard pour que l'industrie sache exactement . . .

Ces discussions ont eu lieu et elles se poursuivent.

Vous comparez donc deux choses différentes. On ne dit nulle part ici que ces dispositions vont être mises en vigueur d'ici un mois ou six semaines. On y dit que c'était notre espoir que ces discussions aboutissent, et c'était bel et bien le cas. Mais malheureusement, les discussions ne sont pas terminées. Les réunions se poursuivent. Vous comparez donc deux choses différentes, et je pense qu'il convient de souligner cela.

Une voix: Une question.

M. McDermid: Monsieur le président, je demanderai à M. Lazar de faire quelques commentaires à ce propos.

M. Harvey Lazar (administrateur, Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'aimerais éclaircir la question du règlement en matière de droits acquis. L'essentiel avait été incorporé dans les premiers télex envoyés à l'industrie. En effet, on y avait indiqué quelle catégorie de puits et

[Texte]

that a very large proportion of the industry know those rules, have known them for some time, were able to make their plans based upon them.

It is also fair to say that some companies would have liked to see larger changes in the rules than have happened so far. Those companies, including some that have been before this committee, have continued to make representations and will no doubt continue to do so, but a large part of the frontier industry, those that are out drilling wells and will next year, I think now understand what proposals the Minister would include in the final grandfathering regulations as and when this committee, and indeed the whole Parliament, is through with the bill.

Mr. MacLellan: That does not explain, if what Mr. Lazar says is correct, on June 17 that most of the companies involved in the offshore knew the provisions and provisional regulations that would be implemented, regulations that we have not even seen to date, which is February 25, many months later, and which we cannot get a hold of and may not even be on paper, but they are supposed to have known them on June 17. Also, it does not exclude the fact why last fall when Husky-Bow Valley expected to be able to drill 10 wells under the grandfathering provisions they were asked by the Minister of Finance and the Minister of Energy to reduce it to seven and why they subsequently found out that seven was reduced to two, that if the industry knew those things then why there was that discrepancy so very recently.

Mr. McDermid: I can tell you that any contractual exploration commitment that was made to Husky-Bow Valley is being honoured.

The Chairman: Mr. Waddell.

Mr. Waddell: I would like to go back and start it here. This in a sense is a fairly simple bill. I mean just to grandfather the PIP provisions. The replacement regime comes afterwards. That is basically all this bill is doing.

So we get in here and lined up at the door is Bob Blair, and then later we see Art Price and other people. These are some of the top Canadian oilmen in Canada, and it was rather a shock that they would be sort of anxious to come before this committee. I am not the committee member who should be saying this. I am supposed to be the socialist on the committee, remember? These are the future private oilmen in Canada. These are our future. Next to Petro-Canada, these are what we have going for us, and here they are lined up at the door.

[Traduction]

d'entrepreneurs pourraient être couverts par les droits acquis, et je pense qu'il serait juste de dire que, dans l'ensemble, l'industrie est au courant de ce règlement, le connaît depuis quelque temps et a pu s'en servir pour établir ses projets et ses plans.

Il serait également juste de dire que certaines sociétés auraient voulu que des changements plus importants que ceux que l'on a eus jusqu'ici soient apportés au règlement. Ces sociétés, dont certaines ont envoyé des représentants comparaitre devant le Comité, continuent et continueront sans doute d'intervenir, mais la plupart des entrepreneurs oeuvrant dans les régions pionnières—ceux qui sont en train de forer de puits et qui continueront de le faire l'an prochain—comprennent quelles propositions le ministre compte incorporer dans le règlement en matière de droits acquis, une fois terminée l'étude du projet de loi par le Comité et par le Parlement dans son ensemble.

M. MacLellan: Si ce que dit M. Lazar est vrai, cela n'explique pas pourquoi, le 17 juin, la plupart des sociétés oeuvrant au large des côtes savaient quelles dispositions et quel règlement allaient être mis en oeuvre, alors que nous sommes aujourd'hui le 25 février, que plusieurs mois se sont écoulés, et que nous attendons toujours ce règlement. Nous ne l'avons pas encore vu et peut-être qu'il n'a même pas encore été couché sur papier. Or, on prétend que les entrepreneurs le connaissent depuis le 17 juin. Et si l'industrie savait tout cela, alors comment expliquer ce qui est arrivé tout récemment à la *Husky-Bow Valley*. L'automne dernier, cette société pensait pouvoir forer dix puits en vertu des dispositions en matière des droits acquis. Le ministère des Finances et celui de l'Énergie lui ont cependant demandé de ramener le nombre total à sept, et la société apprenait plus tard qu'elle n'allait plus pouvoir en forer que deux. Si les gens oeuvrant dans le secteur étaient comme vous le prétendez au courant, comment se fait-il que les choses se soient passées ainsi?

M. McDermid: Je puis vous affirmer que tout engagement contractuel en matière d'exploration pris avec la *Husky-Bow Valley* sera honoré.

Le président: Monsieur Waddell.

M. Waddell: J'aimerais revenir un petit peu en arrière. Le projet de loi est dans un certain sens assez simple. Il vise principalement à prévoir un régime de droits acquis pour les dispositions relatives au programme d'encouragement du secteur pétrolier. Le régime de remplacement viendra plus tard. Voilà en gros l'objet du projet de loi.

Alors on se présente ici et l'on trouve à la porte Bob Blair, et, plus tard, Art Price, et d'autres encore. Ces personnes comptent parmi les magnats de l'industrie pétrolière canadienne, et ce fut pour moi un choc de voir à quel point elles étaient désireuses de rencontrer le Comité. Cela ne me va pas très bien de faire ce genre de déclaration. Après tout, je suis censé être le membre socialiste du Comité! Ce sont ces personnes qui représentent l'avenir de l'industrie pétrolière au Canada. Elles sont notre avenir. Ce sont elles qui, aux côtés de Petro-Canada, porteront le flambeau, et voici qu'elles font la queue à la porte.

[Text]

They gave some extraordinary testimony. I asked Mr. Price, on page 2:4, when he testified:

Mr. Waddell: Are you saying, then, that as a result of this Bill C-85 Canadian companies will not really be able to complete their exploration program? I mean in the bill as unamended.

Mr. Price: In the bill as unamended, the answer is yes.

So my first question to the Parliamentary Secretary is: Are you proposing any amendments to the bill?

Mr. McDermid: The answer is no.

Mr. Waddell: The answer is no. All right.

On page 6 of the brief given by IPAC they say first:

The principles that will form the basis of the regulations contemplated to govern PIP grandfathering should be incorporated in the proposed act.

In other words, they want the principles incorporated that will be in the regulations—at least incorporate the principles in a general way in the bill so presumably that does not give unfettered discretion to the regulation-makers to do what they like—so that we, as Parliament, can give some direction to the bureaucracy as to what should be in the bill. I would like to know why that cannot be done.

• 1615

Mr. McDermid: I have very rarely seen a bill where the regulations are contained therein.

Mr. Waddell: No, that is not what I am asking. I think they say, in a general way, that there be some guide as to the regulations, the principles that will form the basis of the regulations. Not the regulations, the principles.

Mr. McDermid: I think those were contained in the telex, very clearly in the telex, the principles that are going to be involved in the regulations.

Mr. Waddell: Then why not put it in the bill? Is there a reason for that?

Mr. McDermid: This is an amendment to an existing act; it is a termination program. It is not a financing program for exploration. It is a termination program and for some reason the opposition has it in their mind that it is a new exploration program. In fact, it is not; it is a termination program.

Mr. Waddell: I thought, Mr. McDermid, I said that. In my preamble I said it is a termination program. I was not banging at the door. These were the top oilmen in Canada; this is IPAC. I am carrying the brief here for IPAC. That is what they suggest and I am asking you why you cannot do it.

[Translation]

Leurs témoignages m'ont paru extraordinaires. Lorsque M. Price a comparu devant le Comité, je lui ai posé la question suivante, que vous trouverez à la page 2:14 du procès-verbal de la réunion en question:

M. Waddell: Donc, d'après vous, à cause du projet de loi C-85, les entreprises canadiennes ne parviendront pas à terminer leurs travaux de prospection.

M. Price: Je veux dire, si le projet de loi n'est pas modifié.

Ma première question au secrétaire parlementaire est la suivante: Avez-vous proposé des amendements au projet de loi?

M. McDermid: La réponse est non.

M. Waddell: La réponse est non. Très bien.

Je lis, à la page 6 du mémoire présenté par l'IPAC:

Premièrement, les principes à partir desquels seront établis les règlements régissant la prolongation des droits acquis, aux termes des subventions PESP, devraient faire partie du projet de loi.

Autrement dit, ils veulent que les principes inhérents au règlement soient incorporés dans le projet de loi, et ce, au moins de façon générale, afin que les décisionnaires ne soient pas entièrement libres de faire ce qu'ils veulent, tout à fait libres de faire comme ils veulent et afin que les députés et le Parlement dans son ensemble puissent conseiller les administrateurs sur ce que devrait comprendre le projet de loi. J'aimerais savoir pourquoi cela ne peut pas se faire.

M. McDermid: J'ai rarement vu un projet de loi où était contenu le règlement.

M. Waddell: Là n'est pas ma question. Je pense que ce qu'ils ont dit, de façon générale, c'est qu'il serait bon qu'il y ait des points de repère pour le règlement, les principes à partir desquels le règlement sera établi. Pas le règlement lui-même, mais les principes sous-jacents.

M. McDermid: Je pense que les principes qui vont intervenir relativement au règlement étaient très clairement exposés dans le télex.

M. Waddell: Alors pourquoi ne pas les incorporer dans le projet de loi? Y a-t-il une raison à cela?

M. McDermid: Il s'agit ici d'un amendement à une loi existante; il s'agit d'une révocation, d'une abrogation. Il ne s'agit pas d'un programme de financement pour l'exploration, mais bien d'un programme d'abrogation, et pour une raison que j'ignore, l'opposition semble convaincue qu'il s'agit d'un nouveau programme d'exploration. Mais ce n'est pas du tout le cas.

M. Waddell: Je pensais avoir déjà dit cela, monsieur McDermid. Dans mon préambule, je dis bien qu'il s'agit d'un programme d'abrogation. Je ne venais pas du tout frapper à la porte. C'était les grands magnats du pétrole au Canada; c'était des gens de l'IPAC. J'ai ici le mémoire de l'IPAC. Je vous ai

[Texte]

Mr. McDermid: It is because it is a program that is being phased out. The contractual exploration commitments that have been made are being honoured. I guess since it was announced, the demise of the PIP program, \$2.5 billion is going to be spent and the reason we cannot do it is we cannot afford it.

Mr. Waddell: All right. Now we are getting to it. It is too much money.

Mr. McDermid: Sure. If we kept it wide open for another year and a half, you can imagine what kind of activity there would be and the expense that would be run up.

Mr. Waddell: That is not with reference to just getting a general idea of the principles of the regulations. What about the . . .

Mr. McDermid: Let me give you an example, if I might, Mr. Chairman. On clause 1, for example, a specified portion will be defined in the regulations to mean that portion of a person's expenses on a well that will qualify for PIP. It would be generally the portion that the person was committed to under an agreement in place on March 28, 1985. Let me give you an example, if I can.

If a company was committed to picking up 30% of well costs on March 28, 1985, the day of the Western Accord, but subsequently agreed to pick up a larger portion of the well costs, say increased it to 50%, the expenses incurred as a result of the increased commitment since the date of Western Accord, 20%, would not qualify for grandfathering and would therefore not be a specified portion. That gives you an example of what . . .

Mr. Waddell: Mr. McDermid, are you not concerned? I mean, on page 4 of IPAC's brief—I know the difference, I am not going to get into this in great detail—they say the grandfathering regime is critical because the new frontier exploration tax is not effective for IPAC members. I asked them later what "not effective" was and they went into it. And as we went into it, I said to Mr. Price that Mr. McDermid suggested you could drill without PIP. Mr. Price said they are not going to and I am saying that it cannot happen. In other words, you have a situation in which they are saying that in spite of your new regime, mainly because they do not pay taxes, it is only the multinational companies that are going to be able to drill after PIP. So you are faced with that. You are faced with that evidence and then you are faced with evidence of them saying they are even going to cut back their programs because they do not like your grandfather.

That means that instead of exploration for Canadian companies dying off Nova Scotia in 1987, it is going to die

[Traduction]

dit ce qu'ils ont proposé et je vous demande pourquoi vous ne pouvez pas le faire.

M. McDermid: Parce qu'il s'agit d'un programme qui va disparaître. Les engagements contractuels en matière d'exploration qui ont déjà été pris seront honorés. J'imagine que, depuis l'annonce de la suppression du PESP, les 2,5 milliards de dollars ont déjà été réaffectés à autre chose et que, si nous ne pouvons pas faire ce qu'ils demandent, c'est que nous n'en avons pas les moyens.

M. Waddell: Très bien. On y arrive enfin. Cela coûterait trop cher.

M. McDermid: Évidemment. Si nous laissons la porte grande ouverte pour encore un an et demi, vous pouvez vous imaginer le genre d'activité qu'il y aurait et les coûts que tout cela supposerait.

M. Waddell: Cela n'a rien à voir avec la question de donner une idée générale des principes sur lesquels s'appuie le règlement. Et qu'en est-il de . . .

M. McDermid: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais vous donner un exemple. Pour ce qui est de l'article 1, par exemple, la portion désignée sera définie dans le règlement comme étant la part des frais engagés par quelqu'un pour un puits admissible en vertu du PESP. En règle générale, cette part correspondrait à ce à quoi se serait engagée la personne en question dans le cadre d'une entente négociée avant le 28 mars 1985. Je vais vous donner un exemple.

Si une société s'était engagée à payer 30 p. 100 des coûts des puits le 28 mars 1985, jour de signature de l'Accord de l'Ouest, mais qu'elle ait plus tard accepté de payer une part plus importante de ces coûts, disons 50 p. 100, alors les dépenses correspondant à la différence de 20 p. 100 entre les deux régimes de participation ne seraient pas admissibles aux dispositions en matière de droits acquis et ne feraient donc pas partie de cette portion désignée. Cela illustre la façon dont . . .

M. Waddell: Monsieur McDermid, n'êtes-vous pas inquiet? À la page 4 du mémoire de l'IPAC—je comprends cette question de différence, et je ne vais pas m'éterniser là-dessus—on lit, et je cite «la prise en compte des droits acquis est essentielle, vu que le nouveau crédit d'impôt pour la prospection sur les terres inexplorées ne sera pas attribué aux sociétés membres de l'IPAC». J'ai demandé un peu plus tard aux témoins de m'expliquer ce qu'ils entendaient par «ne sera pas attribué» et ils me l'ont expliqué. À un moment donné, j'ai dit à M. Price que M. McDermid avait proposé qu'il fasse des forages sans le PESP. M. Price a alors répondu qu'il ne comptait pas le faire, et moi je maintiens que cela ne se fera pas. En d'autres mots, on se retrouve dans une situation où malgré votre nouveau régime, seules les sociétés multinationales vont pouvoir forer des puits une fois le PESP supprimé, car ces sociétés ne paient pas d'impôt. Voilà donc ce qui vous attend. Et elles vous ont même dit qu'elles vont réduire leur programme parce qu'elles n'aiment pas ce que vous avez prévu relativement aux droits acquis.

Cela signifie que les sociétés canadiennes qui font de l'exploration au large des côtes de Nouvelle-Écosse ne vont pas

[Text]

immediately. That is what I take their evidence as saying and I am asking, are you not prepared to consider any of the five amendments here that they have suggested? Are you not prepared to consider any of these? They are outlined on page 8.

• 1620

I can go through the five if you like. First:

Restricting grandfathering of wells to the primary term of an exploration agreement... conflicts with the intent of numerous farm-outs and, therefore, this restriction should be removed.

Can you tell me why you cannot remove it?

Mr. McDermid: We can do anything with money.

Mr. Waddell: All right, it is too expensive.

Mr. McDermid: Sure.

Mr. Waddell: All right, second: "Penalty expenses should be made eligible expenses for grandfathering wells".

Mr. McDermid: That is the example I just used, the 30 and the 20, where they want us to pay for the penalty expenses, and we are saying no.

Mr. Waddell: All right, third: "Delineation wells should be made eligible for grandfathering".

Mr. McDermid: Again the answer is no. If you start that, there is no end to the drilling.

Mr. Waddell: Am I wrong? I thought they gave you the number of wells...

Mr. McDermid: With PIP, yes.

Mr. Waddell: I thought they gave you the number of wells they had proposed to drill and it was only the question of whether or not they would complete those particular wells.

Mr. Lazar: Generally, the delineation wells in question are not wells that were committed to prior to the Western Accord. A company typically has a program. They do wildcat wells; quite often those are commitment wells. If they have a successful discovery, they may wish to delineate them. In all these cases, these are not wells committed to prior to the Western Accord, and therefore they are free after the Western Accord to take advantage of whatever incentives are available afterwards. But to open this up would open up delineation wells that, as I say, are not committed as of the Western Accord. Our reckoning is that it would cost between a \$0.25 billion and \$0.5 billion.

[Translation]

cesser leurs activités en 1987 mais tout de suite. C'est ce que j'ai déduit des propos que leurs représentants nous ont tenus. Et ma question est donc la suivante: pourquoi vous refusez-vous à examiner les cinq amendements qu'ils ont proposés? Nous seriez-vous pas prêt à envisager la possibilité d'en adopter au moins un? Ces recommandations sont énoncées à la page 8.

Si vous le voulez, je peux rapidement parcourir les cinq recommandations en question avec vous. La première:

L'idée de limiter la prorogation des droits acquis pour les forages à l'étape initiale d'un accord de prospection est contraire aux clauses des contrats d'amodiation et devrait donc être abandonnée.

Pourriez-vous me dire pourquoi cette restriction ne peut pas être abandonnée?

M. McDermid: C'est l'argent qui fait la loi.

M. Waddell: D'accord. C'est trop cher.

M. McDermid: Bien sûr.

M. Waddell: D'accord. La deuxième recommandation se lit comme suit: «les dépenses relatives aux pénalités devraient être admissibles à l'égard des puits bénéficiant des droits acquis».

M. McDermid: Je viens de vous donner un exemple se rapportant à cela: les taux de participation de 30 et de 20 p. 100... Ils veulent que nous payons les pénalités, et nous avons dit non.

M. Waddell: Très bien. La troisième alors: «les puits de délimitation devraient être admissibles aux droits acquis».

M. McDermid: Là encore, la réponse est non. Si vous commencez cela, les forages ne cesseront de se multiplier.

M. Waddell: Je pensais qu'ils vous avaient donné le nombre de puits...

M. McDermid: Avec le PESP, oui.

M. Waddell: Je pensais qu'ils vous avaient donné le nombre de puits qu'ils s'étaient proposé de forer et qu'il était tout simplement question de savoir s'ils allaient pouvoir terminer le forage de ces puits.

M. Lazar: En règle générale, le forage de ces puits de délimitation est venu après l'Accord de l'Ouest. Toutes les sociétés ont en général un programme. Elles font des travaux de forage de reconnaissance, et il s'agit souvent de puits déjà prévus dans des engagements. Si une société trouve du pétrole, elle voudra peut-être faire de ces puits des puits de délimitation. Quoi qu'il en soit, il s'agit ici de puits qui ne sont pas couverts par l'Accord de l'Ouest et les sociétés sont donc libres de bénéficier de tous les encouragements intervenus après l'Accord de l'Ouest. Si l'on élargissait cela, cela pourrait s'appliquer à des puits de délimitation qui ne font pas partie de l'Accord de l'Ouest. D'après nos calculs, cela supposerait des coûts se situant entre un quart et un demi milliard de dollars.

[Texte]

Mr. Waddell: But what if you could get a commitment from the oil companies that there are going to be only so many wells drilled?

Mr. Lazar: One could probably get commitments from an individual oil company. But if the law is drafted so that oil company A can drill delineation wells and if they agree to limit those and to swap those for another type of well that they will not drill in order to keep the dollar amount constant, then when company B and company C come in and say they want to drill delineation wells based upon a regime which is being phased out, when you aggregate all the requests for comparable types of wells and if you want to treat each company on a comparable basis, you will find that basically the bill goes up very rapidly and by very large amounts of money. Again, repeating the point made earlier, the government's intention is to phase out this program, not to perpetuate it.

Mr. Waddell: All right, fourth:

Farm-out expenses incurred by a Canadian farmee in respect of a well that qualifies for grandfathering should also be made eligible expenses for such farmee.

Why can you not do that?

Mr. McDermid: That is post-Western Accord again. That is something they agree on after the Western Accord. They want us to pick up the expenses, and we are just not doing it.

Mr. Waddell: You may think the Western Accord is magic; I do not. Why pre- and post-Western Accord?

Mr. McDermid: Because that is when it was made very clear that we were getting out of this regime. As a matter of fact, it was made very clear to the industry before the election. It was announced at the Prince Albert gathering, which was an infamous and famous gathering . . .

Mr. Waddell: Why are you grandfathering, then, in the first place?

Mr. McDermid: Because of the long lead time on the frontier that has to be taken in planning, etc., we had to give them a period of time where commitments were made. It takes much longer on the frontier than it does on the conventional lands, and as you know, that ends on March 31, 1986. The other goes on until the end of 1987, and we are giving them that extra time because of the frontier lands, because of the length of time it takes. Because of the difficult situations on the frontier lands, it is a much longer period of time.

Mr. Waddell: This is my last question. Would it not be possible to actually sit down and negotiate? There cannot be

[Traduction]

M. Waddell: Mais qu'en serait-il si vous pouviez obtenir des sociétés pétrolières qu'elles s'engagent à ne forer qu'un certain nombre de puits?

M. Lazar: Il serait sans doute possible d'obtenir ce genre d'engagement de la part d'une société donnée. Si la loi était rédigée de façon à permettre à la société A de forer des puits de délimitation, et si celle-ci convenait d'en limiter le nombre, elle pourrait néanmoins les échanger pour un autre genre de puits qu'elle n'aurait pas forés pour que le montant demeure constant. Plus tard, les sociétés B et C pourraient venir dire qu'elles veulent forer des puits de délimitation dans le cadre d'un régime qui sera appelé à disparaître. Si vous additionnez toutes les demandes correspondant à des types de puits comparables et si vous faites le nécessaire pour que toutes les sociétés soient traitées de la même façon, alors vous vous retrouverez très vite avec une note très salée. Là encore, pour reprendre ce que j'ai dit tout à l'heure, l'intention du gouvernement est bien d'éliminer progressivement ce programme et non pas de le maintenir.

M. Waddell: Très bien. Alors passons à la quatrième recommandation:

L'amodiation faite à un amodiateur canadien pour un puits admissible aux droits acquis devrait également être considérée comme une dépense admissible pour le modiateur en question.

Pourquoi cela ne serait-il pas possible?

M. McDermid: Là encore, il s'agit d'activités entreprises après la signature de l'Accord de l'Ouest. C'est quelque chose qui a été négocié par la suite. Ils veulent que nous en payions les frais, et nous n'allons pas le faire.

M. Waddell: Vous pensez peut-être que l'Accord de l'Ouest a quelque chose de magique. Moi pas. Pourquoi faire cette distinction entre l'avant- et l'après-accord?

M. McDermid: Parce que c'est lors de la négociation de cet accord que nous avons dit clairement que nous voulions abandonner ce régime. D'ailleurs, nous nous sommes très clairement expliqués à ce propos avec l'industrie avant les élections. L'annonce de nos intentions avait été faite à la rencontre de Prince Albert, la très fameuse rencontre . . .

M. Waddell: Alors pourquoi prévoir un système de droits acquis?

M. McDermid: L'intervalle étant très long entre l'étape de la planification initiale et le lancement d'activités dans les régions pionnières, il nous a fallu prévoir une période suffisante pour couvrir ceux et celles qui avaient déjà pris des engagements. Il faut prévoir des délais beaucoup plus longs pour les régions pionnières que pour les zones d'activités traditionnelles, et, comme vous le savez, la date limite pour ces dernières a été fixée au 31 mars 1986. Quant aux régions pionnières, pour lesquelles les délais sont plus longs, la date limite a été fixée à la fin de l'année 1987. La période prévue pour les régions pionnières est beaucoup plus longue à cause des difficultés propres à ces régions.

M. Waddell: Ce sera ma dernière question. Ne serait-il pas possible de négocier? Il ne doit pas y avoir tant de sociétés en

[Text]

that many companies. I noticed a lot of companies in there, but let us talk about the major companies you face today, or with their association with IPAC, and negotiate a grandfathering regime that would be acceptable.

• 1625

Mr. McDermid: Mr. Waddell, the only company that asked to appear before us separately was Husky-Bow Valley. None of the other companies have come forward and said they wanted to come here and appeal their case.

Mr. Waddell: The IPAC brief was a strong brief.

Mr. McDermid: Fair enough, it was a strong brief, but I am still saying that other individual companies have not made application to appear before us. They knew what was coming and they knew this was a phasing-out program.

I think the government has been as generous as they can be in the thing. They could have just cut it off and said, that is it; I am sorry, boys, that is the end of the game. I think they have been most generous in their grandfathering clause. There has been some industry representations accepted by Husky-Bow Valley and by other companies. The flexibility that is built into this act . . . I feel it is most generous the way it is now.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: I would like to reiterate what Mr. Waddell has said, Mr. Chairman, that IPAC represents a lot of companies who have interests in frontier drilling, a frontier. It certainly cannot be presumed that IPAC is not representing every one of those member companies. I think the presentation that Husky-Bow Valley made could be applicable to the situations of a lot of these companies.

Mr. McDermid mentioned in his speech when we were on second reading of this Bill that the government would be honouring its commitments with respect to the Petroleum Incentives Program. I just want to get this clear: I do not think it is honouring its commitments. And is the reason it is not honouring its commitments because they are saying they just do not want to spend the money?

Mr. McDermid: Mr. Chairman, I can tell the hon. member that all contractual exploration commitments made by the government are being honoured.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, that has a nice ring to it, but it is not quite accurate. There is a subtlety to the offshore and frontier exploration that really belies what the witness is saying. In fact, the penalty provisions are the penalties that farm-in companies have to endure to be farmed; that if they are going to farm-in on certain leases of companies, then they are quite often forced by those companies, the farmers, to agree to drill certain additional wells. That was acknowledged by the department as being a standard operation before the Western Accord. It was a standard operation when these companies, who are now seeking to have these commitments honoured, entered into agreements that were not only agreed

[Translation]

cause. Il y a évidemment pas mal de compagnies pétrolières, mais nous pourrions nous en tenir aux principales ou à celles qui sont associées à l'IPAC, et négocier un régime de droits acquis qui serait acceptable.

M. McDermid: Monsieur Waddell, la seule compagnie qui a demandé à comparaître ici en son nom propre était *Husky-Bow Valley*. Aucune autre compagnie n'a fait connaître son désir de venir ici et de faire appel.

M. Waddell: L'IPAC, dans son mémoire, ne mâchait pas ses mots.

M. McDermid: C'est entendu, mais il n'empêche que d'autres compagnies n'ont pas demandé à comparaître devant nous en leur nom propre. Elles connaissaient l'orientation de la politique et savaient très bien que l'on était en train de mettre fin petit à petit à un programme.

Je crois que le gouvernement a été aussi généreux que possible, car il aurait tout aussi bien pu mettre fin au programme de façon abrupte, et il a été très généreux en protégeant les droits acquis. Certaines compagnies ont évidemment exprimé leurs doléances, *Husky-Bow Valley* et d'autres . . . mais la loi est assez souple et j'estime que le gouvernement est très généreux.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: J'aimerais répéter ce que M. Waddell a dit, monsieur le président: l'IPAC représente de nombreuses compagnies qui ont des intérêts dans le forage des régions pionnières. On ne peut certainement pas penser que l'IPAC ne représente pas chacune de ces compagnies membres, et je crois que l'exposé fait par *Husky-Bow Valley* pourrait très bien s'appliquer dans le cas d'un grand nombre de ces compagnies.

M. McDermid a mentionné dans son discours, lors de la deuxième lecture, que le gouvernement honorerait les engagements qu'il a pris dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Je veux simplement préciser qu'à mon avis ce n'est pas le cas. Peut-être le gouvernement n'honore-t-il pas ses engagements tout simplement pour des raisons d'argent?

M. McDermid: Monsieur le président, je peux certifier à l'honorable député que tous les contrats d'exploration que le gouvernement a conclus sont honorés.

M. MacLellan: Monsieur le président, cela sonne bien, mais ce n'est pas exact. Dans le cas de l'exploration au large des côtes et dans les régions pionnières, les choses ne sont pas si simples que cela. En fait, les dispositions concernant les pénalités s'appliquent aux amodiateurs qui, opérant sur une concession, sont souvent forcés par les amodiateurs de forer des puits supplémentaires. Le ministère considérait cela comme une opération tout à fait normale avant l'entrée en vigueur de l'Accord de l'Ouest. Il s'agissait de quelque chose de tout à fait normal lorsque ces ententes avaient été signées avec l'aval du ministère. Ce sont ces mêmes ententes que ces compagnies essaient maintenant de faire respecter.

[Texte]

to by the companies, but were acknowledged by the department at the time they were entered into.

Mr. Lazar: If I might, Mr. Chairman. Mr. MacLellan, you are referring to farm-out arrangements?

Mr. MacLellan: Yes.

Mr. Lazar: My understanding of the situation is that in a typical farm-out arrangement you will have certain wells which the farmee commits itself to drill to the farmor. Quite often the farmee has additional wells which it has an option to drill; has the right to drill or not to drill as it sees fit. All wells that a farmee is contractually committed to drill to a farmor will be grandfathered, if those contractual commitments were in place as of the date of the Western Accord.

Mr. MacLellan: Yes, but if you are a company that is farming in on somebody else's lease, what you are going to try to do is get a situation where you are not obligated to drill those wells if the indications of the previous wells do not show there are deposits there to justify the other wells.

• 1630

What you are saying is that companies that are forced to drill because it is in a commitment that they have to, even though the previous wells show no indication of any kind of need to drill those wells, will be PIPed; but the ones who have drilled wells and there is an indication that there are oil and gas there . . . and they have the choice whether they want to drill or not . . . but where the indications are that the subsequent wells will prove to be positive, those wells cannot be PIPable. You say that is not contractual. I do not understand that.

Mr. Lazar: It is very simple. In the example you are using, the wells they have committed themselves to, where they are under an obligation to the farmer . . . those are contractual commitments.

I might add that we should not lose track of the fact that there was a one-year period between the date of the Western Accord and the date when the grandfathering regime came in. So there has been a 12-month period during which additional wells could be drilled.

Mr. MacLellan: Yes, additional; and that is the reason why we have this transition year, not because it is the largesse of the government or the department to give an extra year.

Also, about the grandfathering period, Mr. McDermid has said that the reason for the grandfathering period is that there is a long lead time on the frontier, so that you cannot end it abruptly. Well, Mr. Chairman, in the words of the Canadian Petroleum Association itself, in 1982-83 the cost was \$1.4 billion; in 1983-84, \$1.5 billion; in 1984-85, \$1.9 billion; in 1985-86, \$1.5 billion—that is estimated—and \$1 billion estimated to the end of the grandfathering period. Yet the government is saying in this year that from April 1 on there will be an expenditure of \$100 million to \$250 million. It is not honouring commitments. There is no way you can honour those kinds of commitments with that kind of expectation.

[Traduction]

M. Lazar: Monsieur MacLellan, voulez-vous parler d'ententes d'amodiation?

M. MacLellan: Oui.

M. Lazar: Si je comprends bien, un contrat type d'amodiation prévoit que l'amodiateur s'engage à forer certains puits pour l'amodiateur. Très souvent, l'amodiateur peut également forer certains puits supplémentaires s'il le désire. Pour tous les puits faisant l'objet d'une entente de ce genre, la clause des droits acquis s'appliquera, dans la mesure où l'entente a été signée au plus tard le jour de l'entrée en vigueur de l'Accord de l'Ouest.

M. MacLellan: Oui, mais un amodiateur qui opère sur la concession de quelqu'un d'autre essaiera de ne pas forer de puits lorsque des forages tout proches ont été infructueux.

En d'autres termes, d'après ce que vous dites, les compagnies qui sont forcées à forer parce qu'elles s'y sont engagées précédemment, même si les forages auxquels on a procédé n'ont donné aucun résultat, ces compagnies donc auront droit au Programme d'encouragement du secteur pétrolier, alors que les autres, qui n'ont pas conclu de contrat, mais dont les puits donneront probablement des résultats, ne pourront pas se prévaloir de ce programme.

M. Lazar: C'est très simple. Dans l'exemple que vous nous donnez, il s'agit de puits pour lesquels ont été signés des contrats d'amodiation.

Il ne faudrait pas non plus oublier le fait qu'un an s'est écoulé entre la date d'entrée en vigueur de l'Accord de l'Ouest et la date à laquelle les droits acquis ont été garantis. Pendant cette période de 12 mois, des puits supplémentaires ont pu être forés.

M. MacLellan: Oui, des puits supplémentaires, et c'est la raison pour laquelle il existe cette période de transition, et non à cause de la grande générosité du gouvernement ou du ministère.

Au sujet de cette période pendant laquelle les droits acquis sont garantis, M. McDermid a bien précisé que la mise en production prenait très longtemps dans les régions pionnières et que, par conséquent, on ne pouvait mettre fin au programme de façon abrupte. Monsieur le président, d'après l'Association pétrolière du Canada elle-même, en 1982-1983 les coûts s'élevaient à 1.4 milliard de dollars, en 1983-1984 à 1.5 milliard de dollars et en 1984-1985 à 1.9 milliard de dollars. Elle évalue ces coûts à 1.5 milliard de dollars pour 1985-1986 et à un milliard de dollars pour la période allant jusqu'à la fin de la période de garantie des droits acquis. Pourtant le gouvernement nous dit que cette année, à partir du 1^{er} avril, les

[Text]

Mr. McDermid: I will ask Mr. Lazar to clarify this. I think there is a misunderstanding.

Mr. Lazar: Perhaps I misunderstood you, Mr. MacLellan. The amount of money from April 1, 1986 forward to the end of 1987, over that 21-month period, is roughly estimated at something over \$1 billion.

Mr. MacLellan: Well, Mr. Lazar, what I would want to know is why you cannot estimate that some of those individual wells under farm-outs will be positive, will require the additional wells; which you say they are not contractually obligated . . . Why do you think those wells are not necessary, and why would those companies who entered into that arrangement in the belief that they were saving the government money, saving themselves money, not be able to get PIP funds?

Mr. McDermid: Mr. MacLellan, I think you put words in Mr. Lazar's mouth. To be fair to him, he did not say those wells were not important. He did not indicate that, nor did he allude to that. I think that was a very unfair statement to make.

What they are saying is that after a certain date delineation wells are not PIPable. If we took your theory of being able to guess how many wells are going to be good wells and how many are going to be bad wells and therefore we should budget for it, the individual who could guess those things could make an awful lot of money, knowing how successful exploration is going to be. I wish I had a crystal ball like that. I would get out of politics and get into the consulting business and make a fortune. There is no way you could estimate that type of thing. And that, if you went on your theory, would leave this open-ended. It would be a wide-open thing.

As I say, it is a wind-down. It is a transition period. It is not an open-ended bill that we want to bring in here. If we followed your line of thinking, that is what would happen.

Look. I understand the industry wanting more. As politicians, we hear that every day. Everybody wants to go to heaven, but nobody wants to die. I understand that philosophy, but somewhere along the line you have to say, this is it. This is how it is going to happen and we think it is very fair. There is a great deal of flexibility, which the Minister has already shown towards a number of activities, and will continue to do so, within the limits placed upon her. I think it is a very reasonable type of thing.

• 1635

I understand the industry saying we want more, or if we make a strike, please pay for our delineation wells. I under-

[Translation]

dépenses s'élèveront de 100 à 250 millions de dollars. Le gouvernement n'honore pas ses engagements. Il serait d'ailleurs impossible de le faire avec de telles prévisions.

M. McDermid: Je vais demander à M. Lazar de vous donner des précisions à ce sujet. Je crois qu'il y a un malentendu.

M. Lazar: Je vous ai peut-être mal compris, monsieur MacLellan. Au cours de la période allant du 1^{er} avril 1986 à la fin de 1987, soit 21 mois, les coûts prévus sont évalués à un peu plus de 1 milliard de dollars.

M. MacLellan: Monsieur Lazar, ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi vous ne tenez pas compte des puits supplémentaires que certaines compagnies voudraient forer mais pour lesquels vous estimez qu'il n'y a pas d'obligation contractuelle. Pourquoi ces compagnies qui ont conclu une entente en espérant faire gagner de l'argent au gouvernement en même temps qu'à elles-mêmes, pourquoi ces compagnies ne pourraient-elles pas se prévaloir des fonds disponibles dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier?

M. McDermid: Monsieur MacLellan, je crois que vous êtes en train de faire dire à M. Lazar des choses qu'il n'a pas dites. En fait il n'a pas dit que ces puits n'étaient pas importants. Je crois que ce n'est pas juste de lui prêter ces propos.

Ce que l'on dit, c'est qu'après une certaine date, les puits de délimitation ne relèvent plus de la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. Quant à votre théorie selon laquelle il serait possible de prédire quels sont les puits qui seraient secs et quels sont ceux qui seraient exploitables, et par conséquent d'affecter un budget à ces derniers, je crois que si cela était possible, la personne qui aurait un tel don de divination serait certainement riche très rapidement. Personnellement j'aimerais posséder une boule de cristal de ce genre, qui me permettrait de quitter la politique, de devenir consultant et de faire une fortune. En fait, il est impossible de faire de telle prédiction. De plus, si le gouvernement prenait des dispositions en ce sens, cela signifierait qu'il est en train de prolonger ce programme et non de l'éliminer petit à petit.

Or, comme je l'ai dit, le projet de loi vise cette période de transition pendant laquelle le programme sera éliminé petit à petit.

Je comprends très bien que les compagnies veuillent toujours davantage; en tant que politiciens, nous entendons ce genre de discours tous les jours. Tout le monde veut aller au ciel mais personne ne veut mourir. Je comprends ce que vous voulez dire, mais il faut quand même établir des limites. Nous croyons quant à nous que la situation est très juste, qu'il existe une grande souplesse, et la ministre l'a déjà prouvé dans le cas de diverses activités. Elle continuera à agir de la sorte dans le cadre des pouvoirs dont elle dispose. Je crois qu'il s'agit en effet d'un projet de loi très raisonnable.

Je comprends bien que l'industrie veuille plus, je comprends que les compagnies aimeraient que le gouvernement paie pour les puits de délimitation dans le cas où des découvertes ont été

[Texte]

stand all that. But somewhere along the line you have to say, stop. That is what we have done with this bill.

The Chairman: Mr. Cooper.

Mr. Cooper: Mr. Chairman, I find this really interesting. I find myself looking at the energy sector and wanting to make some changes to a program that I was not particularly fond of in the first place. My colleagues, particularly the NDP and the Liberals, are sitting here arguing with us to cut the handouts to the energy companies.

I would like to ask the Parliamentary Secretary this: By moving out of these PIP grants, will it eventually save the government, or the Canadian taxpayer, in the neighbourhood of \$1 billion a year? Is that correct?

Mr. McDermid: The total amount of money that will have been spent on this program at the end of its existence is somewhere around \$7 billion, I believe.

Mr. Cooper: Over how long a period was that?

Mr. McDermid: That was 1981-82 to December 31, 1987. So we are talking about six years— a little better than \$1 billion a year.

Mr. Cooper: And by making the changes we will extend the program to—was the figure roughly \$1 billion to clear it up? Is that completion?

Mr. McDermid: As of April 1, 1986, to December 31, 1987, it will be an expenditure of approximately \$billion. Yes.

Mr. Cooper: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, the Parliamentary Secretary said that the Minister was showing latitude. She is making these decisions on her own volition and through God knows what information and what whim. This is the same person who wanted to get the government out of these activities and leave it to the private sector. She has more discretion than any Minister of Energy has ever had because there are no ground rules to say what she can do and what she cannot do, or on what she is basing her decisions.

It is not making any sense at all. We talked about a phasing-out, a grandfathering, but that is what we had. If you are talking about the provisions of the Western Accord, if you are saying that you are going to end the Petroleum Incentives Program, fine. But if you change the rules, unbeknown to the industry, after you have told the industry they could rely on what you had already told them, that is another thing again. I am using the words of Mr. Carruthers in his telexes. I am using the words of the witnesses who appeared before this committee. You have not been straight with them.

[Traduction]

faites. Je le comprends très bien. Cependant, il faut établir certaines limites et c'est ce que ce projet de loi fait.

Le président: Monsieur Cooper.

M. Cooper: Monsieur le président, je trouve cela très intéressant. Nous sommes ici en train d'étudier le secteur énergétique et d'apporter certains changements à un programme qui ne me plaisait pas particulièrement au départ. Mes collègues, surtout ceux du NDP et les Libéraux, nous demandent de supprimer les faveurs aux sociétés énergétiques.

J'aimerais demander ce qui suit au secrétaire parlementaire: en supprimant ces subventions dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, le gouvernement ou les contribuables vont-ils économiser environ 1 milliard de dollars par année? Est-ce bien exact?

M. McDermid: Le montant total qui aura été dépensé pour ce programme lorsque celui-ci aura cessé d'exister est de l'ordre de 7 milliards de dollars environ si je ne me trompe.

M. Cooper: Et quelle période cela concerne-t-il?

M. McDermid: La période va de 1981-1982 au 31 décembre 1987. Il s'agit donc d'une période de six ans, soit d'un peu plus d'un milliard de dollars par année.

M. Cooper: Et en adoptant cette loi, il nous faudra environ 1 milliard de dollars pour terminer le programme?

M. McDermid: Du 1^{er} avril 1986 au 31 décembre 1987, les dépenses s'élèveront à environ 1 milliard de dollars.

M. Cooper: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Monsieur le président, selon le secrétaire parlementaire, la ministre dispose d'une certaine liberté d'action. Elle prend ces décisions de son propre gré et sur la base de Dieu sait quels renseignements, à la suite de Dieu sait quels caprices. C'est la même personne qui voulait que le gouvernement se retire de ce genre d'activité pour le laisser au secteur privé. Elle dispose d'un pouvoir discrétionnaire beaucoup plus grand que n'importe quel autre ministre de l'Énergie auparavant, et ce, pour la simple raison qu'il n'existe aucune règle lui enjoignant de faire ceci ou cela ou l'en empêchant; il n'existe rien sur lequel elle puisse baser ses décisions.

Tout ceci est fort bizarre. Nous avons parlé d'un programme qui allait prendre fin petit à petit, de la garantie de droits acquis, et pourtant c'est ce qu'on avait. Si vous dites tout simplement que les dispositions de l'Accord de l'Ouest prévoient telles ou telles obligations et que vous dites que l'on va mettre fin au Programme d'encouragement du secteur pétrolier, bien. Cependant, quand vous commencez à changer les règles du jeu, sans que l'industrie soit au courant, après avoir dit à celle-ci qu'elle pouvait se fier à vos engagements préalables, les choses sont toutes différentes. Je me sers ici des mots de M. Carruthers dans ses télex. Je me sers des paroles mêmes des témoins qui ont comparu devant le Comité. Vous n'avez pas joué franc jeu avec eux.

[Text]

That is not grandfathering; that is not phasing down. That is just complete treachery.

Mr. McDermid: I will ask Mr. Lazar to comment on that. I might say that I accept the criticism that was given by the hon. member but, first of all, I think it is unfair; secondly, I think it is untrue.

The companies have known full well this government's energy policy, since the spring of 1984. As a matter of fact, I might say that some of the people who appeared before this committee were on some of the advisory committees. They advised on energy policy at one time, when we consulted with the industry. They knew what was coming down the pipe.

Secondly, we had held 50 or 60 meetings on this very thing with the industry.

• 1640

To say that we have changed the rules in midstream . . . All these great platitudes that are being passed out today by the hon. member, political rhetoric only, are completely unfounded and untrue. We can sit here and trade accusations all day on this thing, but it is not accurate. I will ask Mr. Lazar to comment on the specifics you raised, but your criticism is just not accurate, Mr. MacLellan.

Mr. Lazar: Just a very short point, Mr. MacLellan. The positions taken in the telexes to the industry involved a series of commitments on behalf of the Minister. Not one of those has been withdrawn.

The consultation process since then has been looking for places where it was possible to be flexible, to provide some relaxations within the framework of those principles. But I repeat: not one undertaking given in those telexes has been removed, narrowed, eliminated or whatever. So the industry may not have liked everything it heard in the telexes and the industry may have continued to make representations—and in some cases the Minister has been able to see to them; in some cases she has not been able to—but it is not the case that at any point anything was withdrawn.

Mr. MacLellan: I can appreciate Mr. McDermid's comments, but I would like Mr. Lazar really to balance and to bring to bear some continuity between what he just said and what Husky-Bow Valley told us: that before, under the old regulations, they assumed they would be able to drill 10 wells and then last fall they were asked to reduce that to 7. Now, under what they hear is being proposed, which we have not seen but they have, from the department to them and perhaps to certain members of the industry, the number of wells they will be able to drill during the grandfather period will not be 7 but 2.

Also, if it has not been changed then why are these negotiations going on with the industry? One would assume that these negotiations would have ended on the basis of what these telexes have told us.

[Translation]

Il ne s'agit pas ici de garantir des droits acquis, il ne s'agit pas non plus d'abandonner un programme petit à petit. Ce que vous faites, c'est de la trahison.

M. McDermid: Je demanderais à M. Lazar de commenter ce que vous venez de dire. J'accepte la critique de l'honorable député, tout en lui signalant cependant qu'elle n'est pas juste et, deuxièmement, qu'elle n'est pas vraie.

Les compagnies savaient très bien en quoi consistait la politique énergétique du gouvernement, et ce, depuis le printemps de 1984. En fait, certains des témoins qui ont comparu ici avaient été membres des comités consultatifs. Ils nous avaient conseillé en matière de politique énergétique à un certain moment, lorsque nous avons consulté l'industrie. Ils savaient par conséquent très bien ce qui allait arriver.

Deuxièmement, nous avons eu 50 ou 60 réunions avec les représentants du secteur industriel. Nous avons discuté de cette question précise.

De là à dire que nous avons changé les règles en cours de route . . . Toutes ces platitudes énoncées aujourd'hui par l'honorable député ne sont que rhétorique politique et sont tout à fait fausses et sans fondement. Nous pouvons passer toute la journée à échanger des accusations, mais l'affirmation n'est pas exacte. Je vais demander à M. Lazar de répondre aux points précis que vous avez soulevés, mais vos critiques sont sans fondement, monsieur MacLellan.

M. Lazar: J'aimerais soulever un point très brièvement, monsieur MacLellan. Dans les télex adressés à l'industrie, le ministre a pris un certain nombre d'engagements. Aucun d'entre eux n'a été retiré.

Le processus de consultation engagé depuis cette époque vise à trouver les moyens de faire certaines concessions tout en respectant les principes généraux. Mais je le répète: aucun des engagements pris dans ces télex n'a été retiré, réduit, éliminé ou quoi que ce soit. Ainsi, l'industrie n'a peut-être pas accueilli favorablement tous les points contenus dans ces télex et elle a pu continuer à défendre son point de vue; dans certains cas, le ministre a pu rencontrer les porte-parole de l'industrie même si elle n'a pas pu le faire dans tous les cas, mais le fait reste qu'aucun des engagements n'a été retiré.

M. MacLellan: Je comprends bien ce que nous dit M. McDermid, mais je voudrais que M. Lazar tente de concilier les divergences entre ce qu'il vient de nous dire et ce que les représentants de Husky-Bow Valley nous ont dit, à savoir qu'ils croyaient pouvoir, en vertu des anciens règlements, forer dix puits alors qu'on leur a demandé, l'automne dernier, de n'en forer que sept. Or, s'ils ont bien compris les propositions que le ministère leur a transmises ainsi qu'à certains autres représentants de l'industrie, mais que nous n'avons pas vues, ils pourront, pendant la période de transition, forer deux puits et non pas sept.

Par ailleurs, si les règles n'ont pas été changées, pourquoi ces négociations avec l'industrie se poursuivent-elles? On aurait supposé qu'à la suite des télex, elles auraient pris fin.

[Texte]

Mr. Lazar: First, on what Husky-Bow Valley has said I make no comments. They are on the record and they have their views as to what has happened.

I would draw attention, though, to the point Mr. McDermid made earlier when he described why penalty expenses are not covered in the arrangements. To the extent that some companies have decided not to participate in a frontier well . . . For example—I do not want to use particular companies' names—say that two companies had plans to drill a well. If one company has recently decided not to participate in that well then it is up to the second company to decide whether it wants to drill on its own. If that company is not eligible for its penalty expenses to receive PIP then it may not be able to drill a well or it may choose not to drill a well. So the frontier situation is evolving. So if a company, for example—it could be Husky-Bow Valley or any other company—which a year ago had planned to drill a well with the participation of other companies has found recently that the other companies do not want to participate with them then they have a decision to make as to whether they wish to pick up the extra costs themselves. That could apply to any set of companies. No well that was grandfatherable a year ago, or 10 months ago, is not grandfatherable now.

Mr. MacLellan: That is not what we have been hearing. If it was grandfatherable a year ago . . . Husky-Bow Valley have stated that they could drill 10 wells. They were not under the impression last fall that they could not drill 10 wells. They were asked by the Minister of Energy, Mines and Resources and the Minister of Finance to reduce from 10 to 7. So presumably, from their own testimony, they were able to drill 10 wells. That was last fall. Now they say, under the proposed regulations they have seen and heard, that is down to 2. They also stated that through negotiations it may be back up to 4. Now, that is not a year ago. Those are just meetings that we had a few days ago. How can you explain that?

Mr. McDermid: That is one company's opinion. I am not going to get into a fight with Husky-Bow Valley over the thing. Negotiations, discussions have been going on very well with Husky-Bow Valley between the company and the Minister and the ministry, and I am not going to get into an argument on 1 well, 2 wells or 10 wells. They have made their representation and are continuing to meet with the Ministry as late as this afternoon. I am not going to make any further comment on Husky-Bow Valley.

• 1645

Mr. MacLellan: Why do you not say that they are out of their minds; that they can drill 10 wells and that it is all a big misunderstanding and they have got the wrong information. As Mr. Lazar said, the situation is . . .

Mr. McDermid: Husky-Bow Valley can go out and drill 50 wells if they want to. They just will not be PIPable, that is all.

[Traduction]

M. Lazar: Premièrement, je n'ai rien à dire au sujet des commentaires de Husky-Bow Valley. Ils ont présenté publiquement leur interprétation de la situation.

Je tiens cependant à reprendre un point soulevé plus tôt par M. McDermid lorsqu'il a expliqué pourquoi les frais de pénalité ne sont pas visés par les accords. Dans la mesure où certaines entreprises ont décidé de ne pas participer au forage d'un puits dans les régions pionnières . . . Par exemple—je ne veux pas citer le nom d'entreprises en particulier—deux sociétés ont pu s'entendre pour forer un puits. Si l'une d'elles a décidé récemment de ne pas participer au forage, il appartient alors à la deuxième société de décider si elle veut poursuivre seule le forage. Si cette société n'est pas admissible au Programme d'encouragement du secteur pétrolier pour ce qui est de ses frais de pénalité, elle pourrait être incapable de forer un puits ou décider de ne pas le faire. Ainsi, la situation dans les régions pionnières se modifie. Par exemple, si une société, Husky-Bow Valley ou toute autre, avait décidé, il y a un an, de forer un puits en coparticipation avec d'autres entreprises qui se sont désistées par la suite, il lui faudrait décider si elle veut assumer elle-même les coûts additionnels. Cela vaut pour n'importe quel groupement de sociétés. Les puits qui étaient protégés il y a un an ou 10 mois le sont encore aujourd'hui.

M. MacLellan: Ce n'est pas ce qu'on nous dit. Si le puits était admissible il y a un an . . . Husky-Bow Valley nous a dit qu'elle pourrait forer 10 puits. Elle n'avait pas compris, l'automne dernier, qu'elle ne pourrait pas forer ces 10 puits. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Finances lui ont demandé de réduire de 10 à 7 le nombre de puits. D'après son propre témoignage, la société était en mesure de forer 10 puits. C'était à l'automne dernier. Elle nous dit maintenant qu'elle ne peut forer que 2 puits en vertu des dispositions du projet de règlements qu'elle a vues et dont elle a entendu parler. Elle a aussi affirmé qu'elle pourra peut-être, grâce aux négociations, faire porter le nombre de puits à 4. Tout cela s'est passé il y a un an. Voilà ce qui ressort des quelques réunions que nous avons tenues ces derniers jours. Comment expliquez-vous cela?

M. McDermid: C'est là l'avis d'une seule société. Je ne vais pas m'engager dans un débat avec Husky-Bow Valley sur cette question. Les négociations entre Husky-Bow Valley et le ministre se déroulent très bien et je ne vais pas engager de débat sur le nombre de puits, que ce soit 1, 2 ou 10. *Husky-Bow Valley* a fait connaître son point de vue et doit même rencontrer le ministre cet après-midi. Je n'ai rien à ajouter à cet égard.

M. MacLellan: Vous pourriez aussi bien dire que la société divague, qu'elle peut forer 10 puits, qu'il y a eu malentendu et que ces renseignements sont inexacts. Comme l'a dit M. Lazar, la situation est . . .

M. McDermid: La société *Husky-Bow Valley* peut bien aller forer 50 puits si elle le veut. Mais ces puits ne seront pas admissibles au Programme d'encouragement du secteur pétrolier, voilà tout.

[Text]

Mr. MacLellan: That is what I mean. Why do you not just say that if things are exactly the way they are now, the way they were last year, they can drill 10 wells? That would put the whole matter to rest. Why can you not tell them that?

Mr. McDermid: They say that commitment was made. We just do not agree with that.

Mr. MacLellan: The commitment was made.

Mr. McDermid: They said that.

Mr. MacLellan: The commitment was made, because it was under the terms of reference under the policy at that time that they could drill 10 wells. That has never been refuted by the department and that has been substantiated by the industry: that under the arrangements they had . . .

Mr. McDermid: It has been stated by one company.

Mr. MacLellan: It is substantiated by IPAC as well. That is an association of companies. So . . .

Mr. McDermid: They substantiated what?

Mr. MacLellan: That it was 10 wells. I am assuming they . . . what they have said is that the regulations have changed. What I gather from what they have said about the changed regulations is that there is a new ball game right now. They did not get into the question of how many wells Husky had last year and how many they have now, but they did say the regulations have changed and the new proposed regulations, which we have not seen but which they may have or at least may have inference about, reduce the number of penalty wells you can drill on a farm-out; which is a completely changed game from what it was a year ago.

Mr. Lazar: Mr. MacLellan, with respect, the original telex to the industry made clear that penalty expenses would not be eligible. Husky-Bow Valley, I believe, has not been happy with that provision, and has requested changes to that provision, but the original telex, of which you have a copy, made that quite clear.

Mr. MacLellan: Then you changed the rules.

Mr. Lazar: Absolutely.

Mr. MacLellan: Well, you just said that you did not.

Mr. McDermid: With one year's notice.

Mrs. Sparrow: Mr. McDermid, I need some clarification. Perhaps I am not understanding this correctly.

Husky-Bow Valley are with a group farming in on Mobil's property. I understand Petro-Can is in part of that play as well. Under the rules and regulations prior to March 28, 1985, they had so many PIPable wells. So so much money was allocated for certain wells. I understand now, today, that Petro-Can wants to pull out its play within that consortium and therefore their portion will not be PIPable. Is that not changing the rules? So much money was allocated to drill so many wells, and you had Husky-Bow Valley, Petro-Can, and

[Translation]

M. MacLellan: C'est justement ce que je veux dire. Pourquoi ne dites-vous pas tout simplement que la société peut forer 10 puits, si la situation est exactement la même qu'il y a un an? Cela arrangerait les choses. Pourquoi ne pouvez-vous pas lui dire cela?

M. McDermid: La société dit qu'un tel engagement a été pris. Nous ne l'admettons pas, voilà tout.

M. MacLellan: L'engagement a été pris.

M. McDermid: C'est ce que dit cette société.

M. MacLellan: Cet engagement a été pris en vertu de l'ancienne politique qui leur permettait, à l'époque, de forer 10 puits. Le ministère n'a jamais nié—et l'industrie l'a confirmé—qu'en vertu des accords . . .

M. McDermid: Une société l'a affirmé.

M. MacLellan: L'APIC l'a confirmé elle aussi. C'est une association de sociétés. Ainsi . . .

M. McDermid: Qu'est-ce qu'elle a confirmé?

M. MacLellan: Qu'il s'agissait de 10 puits. Je suppose qu'elle . . . Elle prétend que les règlements ont été modifiés. Je crois que les nouveaux règlements changent du tout au tout les règles du jeu. Elle ne s'est pas prononcée quant au nombre de puits que la société *Husky* peut forer maintenant par rapport à l'an passé, mais elle a dit que les nouveaux règlements que nous n'avons pas vus, mais que la société, elle, connaît, réduisent le nombre de puits additionnels qui peuvent être forés à contrat; cela change du tout au tout les règles du jeu par rapport à l'an dernier.

M. Lazar: Monsieur MacLellan, sauf le respect que je vous dois, le télex original adressé à l'industrie disait très clairement que les frais de forage additionnels ne sont pas admissibles en vertu du PESP. Je crois savoir que *Husky-Bow Valley* est mécontente de cette disposition et a demandé qu'elle soit modifiée, mais, le télex original, dont vous avez reçu copie, était très clair à cet égard.

M. MacLellan: Vous avez ensuite changé les règles.

M. Lazar: Absolument.

M. MacLellan: Vous venez pourtant de dire que vous ne les avez pas changées.

M. McDermid: Nous l'avons fait en donnant un avis d'un an.

Mme Sparrow: Monsieur McDermid, j'aimerais obtenir des précisions. Je vous ai peut-être mal compris.

La société *Husky-Bow Valley* fait partie d'un groupe qui effectue des forages sur les concessions de la société Mobil. Je crois savoir que Petro-Canada est aussi membre de ce groupe. En vertu des règles et des règlements en vigueur avant le 28 mars 1985, ces sociétés avaient le droit de forer un certain nombre de puits dans le cadre du PESP. Elles avaient droit à certains crédits au titre d'un certain nombre de puits. Je crois aussi comprendre qu'aujourd'hui, la société Petro-Canada veut se retirer de ce consortium et que sa participation ne donnera

[Texte]

whoever the other partners are. Now Petro-Can, who did not pay any money in the beginning to get it—they walked in on the 25% back-in—are deciding that they are pulling out, and there is a penalty in there which the other three partners are going to have to pick up or . . .

Mr. Brian Moore (Director, Legislation and Special Cases, Department of Energy, Mines and Resources): I guess we are not at liberty to comment on corporate plans. Those are confidential to the company, including Petro-Canada. The situation is such, though, that companies may well decide not to drill wells that are grandfathered, and it could well happen that one of the partners in a well decides not to participate, for whatever reason. There could be financial reasons, disagreement on what the well is worth; any number. In a situation like that, our rule is that if the other partners pick up that share, there is no PIP entitlement on the penalty expenses, whether that be Petro-Can or any other company.

Mrs. Sparrow: May I ask you if those were the rules before March 28, 1985?

Mr. Brian Moore: No. In our telex in April, 1985, one of the provisions of the grandfathering regime would be that penalties would not be eligible for incentives; except, I should add, they will be where a company is on the hook to pick those up under its farm-out agreement.

• 1650

Mrs. Sparrow: Pardon me?

Mr. Brian Moore: I am sorry. Where a company is contractually obligated to pick up penalty expenses, under an agreement with another company, they will be eligible. That happens very, very infrequently. But again, the principle is if a company is contractually obligated on March 28, 1985, PIP will be paid on those expenses. Have I confused you?

Mrs. Sparrow: Yes, because I think something changed the day after. I think that if a well was PIPable prior to March 28, no matter how many people were in the consortium, the money was allocated for that particular well. Then afterwards, you are saying if one of the partners pulls out, then the remaining partners have to pay the penalty of the fellow who is left.

Mr. Brian Moore: Yes.

Mrs. Sparrow: That is fine. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Minaker.

Mr. Minaker: Mr. Chairman, I think we could go on and on regarding differences of opinion on what has been said or committed between corporations and so on, and I think we have discussed it quite extensively. I have listened quite

[Traduction]

pas droit aux subventions dans le cadre du PESP. En ce sens, les règles ne sont-elles pas changées? Les membres du consortium, *Husky-Bow Valley*, Petro-Canada et d'autres avaient droit à certains crédits devant leur permettre de forer un certain nombre de puits. Maintenant, Petro-Canada, qui n'a pas versé sa quote-part au début, profitant plutôt de la part de 25 p. 100 dévolue au gouvernement, décide qu'elle se retire du projet et les autres partenaires seront donc obligés d'assumer la pénalité . . .

M. Brian Moore (directeur, Législation et projets spéciaux, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Nous ne sommes pas autorisés à nous prononcer sur les plans de la société. Ce sont des plans confidentiels de la société, y compris Petro-Canada. Cependant, les sociétés sont libres de décider de ne pas forer de puits qui seraient protégés, et il se peut fort bien que l'un des partenaires décide de ne pas participer, pour quelque raison que ce soit. Il pourrait s'agir de motifs d'ordre financier, de désaccord quant à la valeur du puits ou de nombreuses autres raisons. Dans pareil cas, la règle précise que les autres partenaires, Petro-Canada ou toute autre société, peuvent reprendre à leur compte cette part abandonnée, auquel cas ils ne sont pas admissibles au PESP en ce qui a trait aux frais de pénalité.

Mme Sparrow: Puis-je vous demander si c'était la règle avant le 28 mars 1985?

M. Brian Moore: Non. Dans notre télex du mois d'avril 1985, nous précisions qu'en vertu du régime de protection, les pénalités ne seraient pas admissibles aux subventions incitatives. Je dois cependant ajouter qu'une des sociétés devra assumer ces frais en vertu de ces accords de sous-traitance.

Mme Sparrow: Je vous demande pardon.

M. Brian Moore: Je regrette. Lorsqu'une société est obligée, par contre, d'assumer des frais de pénalité en vertu d'un accord qui la lie à une autre société, elle est admissible. Cela se produit très, très rarement. Le principe est celui de l'obligation contractuelle. Cela se produit très, très rarement. Si la société a des obligations contractuelles le 28 mars 1985, les subventions du PESP seront versées au titre de ces frais. Est-ce aussi confus?

Mme Sparrow: Oui, puisque les règles ont pu être changées le lendemain. Si un puits était admissible aux subventions du PESP avant le 28 mars, peu importe le nombre de partenaires dans le consortium, les crédits étaient débloqués pour ce puits. Ensuite, vous dites que si l'un des partenaires se retire, les autres partenaires doivent assumer la pénalité de celui qui s'est retiré.

M. Brian Moore: Oui.

Mme Sparrow: D'accord. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Minaker.

M. Minaker: Monsieur le président, nous pourrions continuer indéfiniment à parler de divergences d'opinion quant à ce qui a été dit ou promis entre les sociétés, et j'estime que nous en avons suffisamment discuté. J'ai écouté très attentive-

[Text]

carefully for, I guess, a good hour and a half with regard to differences of opinion and who said something and who did not say it. I would like to have the question put.

The Chairman: No. According to the order you cannot put the question to a vote until there are no more questions.

Mr. Minaker: Unless what?

The Chairman: I will recognize Mr. MacLellan now.

Mr. Minaker: Mr. Chairman, could I have the explanation again?

The Chairman: Yes. Just hold on, please. It says in *Beauchesne*, Citation 457:

A motion for the previous question is not admitted in a Committee of the Whole or in any committee of the House.

Such as the legislative committee.

Mr. MacLellan: I can appreciate Mr. Minaker's comments and I would like to think that we could move quickly on this, but there is just too much that does not add up. I mean, it is the job of the committee to try to get some information in that regard.

Just following up on what Mrs. Sparrow said, there is no question in my mind that the ballgame has changed considerably. Not only do the back-ins, not Petro-Canada when they took the 25% share, not only does that company have to pick up that share but that share is not PIPable. So you are asking a company, the partner or partners, to not only absorb the share of one of the partners, but also they are not getting the benefit of the funds under the Petroleum Incentives Program. Do you say that is not changing the regulations?

Mr. Lazar: Perhaps I could clarify that. I was trying to make the distinction. What I was saying is that there has been no change between the date of the telexes, where the Minister announced through the telexes that the rules were going to change in a year's time. At that point in time, shortly after the Western Accord, the government indicated through the telexes how the rules would be changed one year down the road. I accept the fact that some companies did not like the changes, but all I am saying is that from that point on, in that six to nine months since then, there has been no tightening of those provisions. That is all I was trying to say. If you compare those provisions to the provisions that applied in the earlier period of time, of course there has been a tightening. That is absolutely correct.

Mr. MacLellan: No, no. The tightening has been in the last year. In fact, the witnesses said that even if they did not like what is being done here, at least they could understand that if they knew at that time what was going to happen. But what is going on here is that not only were the regulations not set then, not only has the game changed, but it is still being negotiated. They are still negotiating with Husky-Bow Valley and goodness knows who else. The regulations that were supposed to have been ready in a few weeks are not even being made known now. It is not only the fact that we are not seeing them, but when things have changed already, how can you not

[Translation]

ment pendant une bonne heure et demie les commentaires sur les divergences d'opinions. Je demande le vote.

Le président: Non. En vertu du Règlement, vous pouvez demander le vote seulement quand il n'y a plus de questions.

M. Minaker: Seulement quoi?

Le président: M. MacLellan a maintenant la parole.

M. Minaker: Monsieur le président, pouvez-vous répéter cette explication?

Le président: Oui. Un instant, s'il vous plaît. Je vous cite le paragraphe 457 de *Beauchesne*:

Il n'est pas permis de poser la question préalable en Comité plénier ni à quelque comité permanent ou spécial de la Chambre.

Cela comprend les comités législatifs.

M. MacLellan: Je reconnais la valeur de la remarque de M. Minaker et j'aimerais bien que nous puissions régler rapidement cette question, mais il y a beaucoup trop de contradictions. Il appartient au Comité d'essayer d'obtenir des renseignements à cet égard.

Comme M^{me} Sparrow l'a dit, je suis convaincu que les règles du jeu ont été modifiées sensiblement. Quand il y a prise de participation, comme celle où Petro-Canada a assumé la part de 25 p. 100 dévolue à la Couronne, la société doit non seulement assumer cette part mais, en plus, celle-ci n'est pas admissible au PESP. Vous demandez donc à une société, aux membres d'un consortium, d'assumer non seulement la part de l'un des partenaires mais aussi de renoncer au crédit en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Prétendez-vous que cela ne change en rien les règlements?

M. Lazar: Permettez-moi de préciser. J'ai essayé de faire la distinction. J'ai dit qu'il n'y avait eu aucune modification depuis la date d'envoi des télex dans lesquels le ministre annonçait que les règles seraient modifiées à l'expiration d'un délai d'un an. À cette époque, peu après la signature de l'accord avec les provinces de l'Ouest, le gouvernement a expliqué, dans les télex, en quoi les règles seraient changées à l'expiration du délai d'un an. Je reconnais que certaines sociétés ont été mécontentes des changements, mais je vous dis que les conditions n'ont pas été resserrées pendant les six à neuf mois qui ont suivi l'envoi des télex. Voilà tout ce que j'essaie de vous faire comprendre. Si vous comparez les nouvelles dispositions aux règles en vigueur avant cela, il y a, bien sûr, eu resserrement. C'est tout à fait exact.

M. MacLellan: Non, non. Les modifications ont été apportées au cours de la dernière année. En fait, les témoins nous ont dit qu'ils auraient accepté les modifications, même s'ils n'en étaient pas enchantés, s'ils avaient su à l'époque à quoi s'attendre. Or, le fait est que les règlements n'étaient pas arrêtés à l'époque, que les règles du jeu ont été changées depuis et que les négociations se poursuivent. Les négociations se poursuivent avec *Husky-Bow Valley* et avec Dieu seul sait quelles autres sociétés. Les règlements qui devaient être prêts dans un délai de quelques semaines n'ont pas encore été communiqués. Que ce soit visible ou non, la réglementation a

[Texte]

assume that they may change again and that what the industry is assuming is the situation even as we sit here may be changed again? That is just not sufficient.

• 1655

Now, when was the Petroleum Incentives Program to cease before the change of government? When was the termination? What was the plan on the Petroleum Incentives Program? How long was it to go on?

Mr. McDermid: Ad infinitum, Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Ad infinitum. Now, the thing is that you are not only saying you are putting a clause in there to stop the program as of the end of 1987, and you are saying . . .

Mr. McDermid: Which IPAC supports, I might point out.

Mr. MacLellan: Fine. I just mentioned that. They did not say they disagreed with what you have done; it is the way you have done it they are disagreeing with and the way they will be led to think one thing only to have the whole ball game changed after they have fixed the position in their minds. So now you have put a closing date on the program. You have said that as of the end of March 1986 that is the end of the program, but you are going to grandfather the commitments to the end of 1987.

Mr. McDermid: On frontier lands.

Mr. MacLellan: On frontier lands. Now, grandfathering means honouring the commitments while the regulations that initially existed are in effect, not changing the game before the program is over. Now, how can you do that and say you are grandfathering the provisions under the Petroleum Incentives Program?

Mr. McDermid: The short answer to that is that we have not.

Mr. MacLellan: But we have just heard that you have.

Mr. Lazar: As we have described them before, every corporate commitment that was in effect at the date of the Western Accord is grandfathered. If a company was committed to drilling 30% of a well or 70% of a well and if that well is grandfathered because it was a commitment well, that remains grandfathered. If a company was going to drill 30% of a well and it wants to farm out after the Western Accord, for example, and another company, knowing PIP is coming to an end, chooses to farm in, knowing there is a change in the fiscal regime, and it is not eligible . . . But if the company was on the hook for 30% of the cost, that is grandfathered; if it was on the hook for 80% of the cost, that is grandfathered. In that sense, there is no change.

Mr. MacLellan: But there is a change, and there is a drastic change, because what you are doing is taking 25% of the joint venture, and the 25% that had PIP funds is leaving, and you

[Traduction]

déjà changé. Comment pouvez-vous supposer qu'elle ne changera pas encore et qu'elle n'est peut-être pas en train de changer au moment où nous nous parlons? Ce que vous nous proposez ici n'est pas suffisant.

Avant le changement de gouvernement, quand le programme d'encouragement du secteur pétrolier devait-il prendre fin? Quelle était la date limite? Qu'avait-il été prévu? Jusqu'à quand le programme devait-il durer?

M. McDermid: Éternellement, monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Ah! Mais vous ne mettez pas simplement un terme au programme, à la fin de 1987, vous indiquez . . .

M. McDermid: L'Association pétrolière indépendante du Canada est d'accord, je vous signale.

M. MacLellan: Très bien. Je l'ai déjà mentionné. Elle ne désapprouve pas la décision, mais la façon dont vous vous y prenez, le risque qu'elle court de voir les règles du jeu modifiées de fond en comble sans avertissement. Ainsi maintenant, vous assignez un terme au programme. Vous avez indiqué que le programme serait terminé à la fin de mars 1986, mais il y aura des droits acquis touchant certains engagements jusqu'à la fin de 1987.

M. McDermid: Sur les terres pionnières.

M. MacLellan: Sur les terres pionnières. Si vous maintenez les droits acquis, cela veut dire que vous respectez les engagements qui ont été pris sous les anciens règlements et que vous ne modifiez pas les règles du jeu avant la fin du programme. Or, comment pouvez-vous modifier en fait les règles du jeu en cours de route tout en prétendant que vous respectez les droits acquis en vertu du programme d'encouragement du secteur pétrolier?

M. McDermid: Nous n'avons pas changé les règles du jeu.

M. MacLellan: Nous venons d'entendre que c'est justement ce que vous avez fait.

M. Lazar: Comme nous l'avons déjà expliqué, les engagements des compagnies qui étaient déjà pris au moment de l'Accord de l'Ouest sont respectés. Si une compagnie s'était engagée à forer 30 ou 70 p. 100 d'un puits reconnu, cet engagement est respecté. Si une compagnie devait forer 30 p. 100 d'un puits et entendait donner un contrat d'amodiation après l'Accord de l'Ouest et une autre compagnie, sachant que le programme d'encouragement du secteur pétrolier devait prendre fin, qu'il devait y avoir des modifications dans le régime fiscal, choisissait d'exercer ses droits sur le contrat, auquel cas il n'était pas considéré admissible . . . La compagnie qui s'était engagée à assumer 30 p. 100 des coûts, même 80 p. 100 des coûts, voyait ses droits respectés. De ce point de vue, il n'y a pas de changements.

M. MacLellan: Il y a un changement, et un changement très important, en ce sens que vous éliminez 25 p. 100 d'une entreprise, les 25 p. 100 qui sont admissibles aux fonds du

[Text]

are leaving the balance with the 75% or whatever that remains. Not only are they losing one of their partners, but they are losing the PIP funds. Even if that same company decided later on to come back in, if Petro-Canada decided to go back in as a 25% partner, because according to the government Petro-Canada is now going to be treated as any other company they would not be eligible for PIP funding.

Mr. McDermid: If I may comment, the rules, as he says, are changed in midstream. They were presented to them in a telex of April 22, 1985, and they were given notice that the rules were changing. So they cannot say they changed the rules in the middle of the game without notice, because notice was given. If you were to read and absorb the telex, you would see that the rules are laid out there in the April 22, 1985, telex.

Mr. MacLellan: Show me in the rules where Petro-Canada decides to back away, that their 25% is not PIP-able. Show me; I want to see it. I want him to read it to me.

Mrs. Sparrow: It is the April 22 telex, page 3, seven-eighths of the way down, "penalty expenses (may become eligible on the approval of the Minister)".

• 1700

Mr. McDermid: It says "ineligible expenses after March 31, 1986". And on the bottom, it says "penalty expenses (may become eligible on approval of the Minister)".

Mr. MacLellan: And that is explaining to the industry exactly what you are going to do?

Mr. McDermid: People in the industry understand that, Mr. MacLellan. Maybe politicians, who do not work in the industry, do not understand it quite as clearly and have to have it spelled out for them—I include myself, so I am not casting aspersions. But the people in the industry understand that very well.

Mr. Lazar: I might add, Mr. MacLellan, if it is helpful in this context, you will notice the words in brackets that, in situations where there is an unusual hardship, it is open to the Minister if the regulations are passed this way to relieve that situation.

Mr. MacLellan: But in the case of a back-in or Crown share that leaves, the rest of the partnership or joint venture that stays in has to pick up the remaining share, and the remaining share is not PIPable. Where is that?

Mr. McDermid: I am sorry, you will have to repeat that.

Mr. MacLellan: I am just saying that where Petro-Canada has decided to go into a back-in situation, they now decide that they are not going to stay, the rest of the partners have to pick up the remaining share and that share is not going to be PIPable.

[Translation]

programme d'encouragement du secteur pétrolier. Vous ne laissez que 75 p. 100. L'entreprise non seulement perd un de ses partenaires, mais elle perd également les fonds au titre du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Même si la compagnie décidait de revenir plus tard, même si Petro-Canada décidait de revenir comme partenaire à 25 p. 100, parce que selon le gouvernement Petro-Canada sera maintenant considérée comme n'importe quelle autre compagnie, elle ne serait pas admissible au programme d'encouragement du secteur pétrolier.

M. McDermid: Les règles du jeu ont changé en cours de route. Cependant, les compagnies en ont été avisées par télex en date du 22 avril 1985. Elles ne peuvent pas prétendre ne pas avoir été averties du changement. Si vous lisez et comprenez le télex du 22 avril 1985, vous pouvez constater que tout y est décrit clairement.

M. MacLellan: Montrez-moi la règle qui dit que si Petro-Canada décide de revenir avec une part de 25 p. 100, cette part n'est pas admissible au programme d'encouragement du secteur pétrolier. Lisez-moi cette règle, si vous le pouvez.

Mme Sparrow: Dans le télex du 22 avril, page 3, vers la fin de la page, il est indiqué «les pénalités (peuvent être admissibles avec l'approbation du ministre)».

M. McDermid: Il est indiqué «frais inadmissibles après le 31 mars 1986». Et au bas «pénalités (peuvent être admissibles avec l'approbation du ministre)».

M. MacLellan: Et c'est ce qui explique à l'industrie exactement ce que vous êtes en train de faire?

M. McDermid: Les gens de l'industrie comprennent, monsieur MacLellan. Les politiciens, qui ne travaillent pas dans l'industrie, ne comprennent peut-être pas aussi bien et doivent se le faire expliquer; remarquez bien que je n'attaque personne, je m'inclus moi-même, lorsque je parle des politiciens. Les gens de l'industrie, en ce qui nous concerne, n'ont pas de mal à comprendre.

M. Lazar: Je vous signale, pour votre information, monsieur MacLellan, que la parenthèse signifie que lorsqu'il se produit des torts considérables, le ministre peut intervenir, ou du moins de la façon dont les règlements sont rédigés actuellement.

M. MacLellan: Dans le cas où la Couronne se retire, cependant, les autres associés, ceux qui restent dans la coentreprise doivent prendre la part restante, et elle n'est pas admissible au titre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Cela ne se trouve pas dans le télex.

M. McDermid: Je m'excuse, mais voudriez-vous répéter votre question?

M. MacLellan: Dans le cas où Petro-Canada ou la Couronne décident de se retirer, les autres associés doivent prendre la part restante, et celle-ci n'est pas admissible au Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

[Texte]

Mr. McDermid: That is right.

Mr. MacLellan: Yes, but where is the notification of that?

Mr. McDermid: Under the penalty.

Mr. MacLellan: On a penalty. You are saying that is notification of that.

Mr. McDermid: Sure, and the industry understands that.

Mr. MacLellan: The industry could not understand that because it does not say that.

The Chairman: Mr. Waddell.

Mr. Waddell: The reason why Mr. MacLellan and I are so worried . . . When these committee hearings first opened, I put it to you, we got the impression that everything was all right, the industry had been consulted. The government consults widely, so they had been consulted. Then in issue no. 2 on page 2:16, Mr. Carruthers was testifying and I put Mr. Carruthers's testimony to Mr. Price. Mr. Carruthers said:

You will have to find out from the companies themselves but the impression we got was that in general they were very satisfied with the manner in which the PIP program itself, which is really what you are talking about, is being phased out.

So I asked Mr. Price:

Mr. Waddell: Is that correct?

Mr. Price: Not IPEC member companies.

First of all, we were led to believe there was consultation and they were satisfied. Then after some cross-examination, after getting these people to appear, we find out there is a difficulty.

Mr. Cooper, Mr. Chairman, says that he is in an odd position because he seems to be against giving oil companies more money and Mr. MacLellan and I are for giving them more money, it appears. First of all, it is yes and no. These are not just oil companies at large, these are the prime Canadian oil companies and surely we have to be fair to them. We do have to be fair; we cannot cut the ground from under them on a regime that they have followed.

I was wondering, are these people greedy? Is that the problem? I have looked at their grants. Some of them are not the biggest receivers of PIP grants. Are they complainers? I have had six years's experience on the energy committee and have not seen these particular groups as complainers. As a matter of fact, they are some of the best in the oil companies. Are they anti-Conservative? I thought, maybe.

As a matter of fact, I have just checked Miss Carney's returns from her election campaign. She received \$2,000 from Canadian Occidental Petroleum. It got PIP grants. Ranger Oil gave her \$1,000; Aberford Resources Ltd., \$1,000. F. Robert Blair gave her \$250.

[Traduction]

M. McDermid: C'est juste.

M. MacLellan: Où cela a-t-il été annoncé?

M. McDermid: Sous pénalités.

M. MacLellan: Sous pénalités. Vous voulez dire qu'il s'agit d'un avis.

M. McDermid: Oui, et l'industrie comprend très bien cela.

M. MacLellan: L'industrie ne peut pas le comprendre puisque ce n'est pas mentionné.

Le président: Monsieur Waddell.

M. Waddell: La raison pour laquelle M. MacLellan et moi-même sommes inquiets . . . Au début des séances du Comité, nous avons l'impression que tout allait très bien dans le meilleur des mondes, que l'industrie avait été consultée. Puis, au fascicule 2, page 2:16, j'ai soumis à M. Price le témoignage suivant de M. Carruthers. M. Carruthers avait déclaré ce qui suit:

Vous devrez poser vos questions aux compagnies elles-mêmes, mais dans l'ensemble nous avons l'impression qu'elles sont satisfaites de la façon dont le PESP sera graduellement supprimé.

J'ai posé la question suivante à M. Price:

M. Waddell: Est-ce bien exact?

M. Price: Cela ne s'applique pas aux sociétés membres de l'IPAC.

D'abord, on nous a dit que les compagnies avaient été consultées et qu'elles étaient satisfaites. Après avoir contre-interrogé les intéressés, nous nous sommes aperçus qu'il y avait un problème.

Monsieur le président, M. Cooper déclare qu'il se trouve dans une situation assez curieuse, du fait qu'il semble vouloir enlever de l'argent aux compagnies pétrolières, alors que M. MacLellan et moi-même semblont vouloir leur en accorder davantage. C'est vrai et ce n'est pas vrai. Il ne s'agit pas ici simplement de compagnies pétrolières ordinaires. Ce sont les grandes compagnies pétrolières canadiennes. Nous devons nous montrer juste à leur égard. Nous ne pouvons pas tout simplement leur couper l'herbe sous le pied.

Ces compagnies se montrent-elles trop gourmandes? Est-ce là le fond du problème? J'ai examiné les subventions qu'elles reçoivent. Il y en a qui ne bénéficient pas tellement du Programme d'encouragement au secteur pétrolier. Les compagnies se plaignent-elles pour rien? J'ai siégé six ans au Comité de l'énergie, et il ne m'a jamais semblé que ces compagnies se plaignaient pour rien. De fait, il y en a qui figurent parmi les meilleures au monde dans leur domaine. Sont-elles contre les Conservateurs? Peut-être.

Je viens d'examiner de près le rapport sur la campagne électorale de M^{lle} Carney. Elle a reçu 2,000\$ de *Canadian Occidental Petroleum*. Cette compagnie a reçu des subventions à titre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. *Ranger Oil* lui a versé 1,000\$, *Aberford Resources Ltd.*, 1,000\$. F. Robert Blair lui a fait don de 250\$.

[Text]

Mr. McDermid: \$250!

Mr. Waddell: Yes, \$250.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, I have to tell you, let the record show that the NDP is saying that the Minister of Energy, Mines and Resources, for \$250, can be purchased by Bob Blair.

Mr. Waddell: No, that is not what I said.

Mr. McDermid: That is what you said.

Mr. Waddell: No.

Mr. McDermid: That is the accusation he is making at these hearings . . .

Mr. Waddell: No, that is not what I am saying.

Mr. McDermid: —and it is completely unfair.

Mr. Waddell: That is not what I am saying.

Mr. McDermid: It is completely unfair.

Mr. Waddell: That is not what I am saying at all.

• 1705

Mrs. Sparrow: On a point of order, this is not relevant to the bill.

An hon. member: It is muscling.

Mr. Waddell: Well, I am trying to find out . . . It is not muscling. They are public documents. You filed them. They are public documents. I am trying to figure out if there is some problem between these companies and the government.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, maybe I can answer Mr. Waddell's question.

Mr. Waddell: I have not put a question to you.

Mr. McDermid: You asked about meetings and consultations; I am sorry.

Mr. Waddell: Well, let me just get around to it. What I am trying to figure out in the broad context of the question is I have concluded in my own mind—and maybe you can tell me differently—that these people are not greedy. They are not complainers. They do not seem to have anything special against this particular governing party. As a matter of fact, they have indicated otherwise on other occasions.

Why can there not be consultation here? As Mr. MacLellan quite properly says, you are asking this committee to approve a bill in which there has not even been agreement on the regulations. So you are asking us just to trust that the Minister and these companies will come to some sort of agreement, except you have all the marbles in the game. So can you explain to us why the consultation process has not got better results and why these companies are . . . ?

Right now, all I have from you is because they are greedy, they want more money. These greedy Canadian companies do not like the grandfathering provisions because they do not give them enough money.

[Translation]

M. McDermid: 250\$!

M. Waddell: Oui, 250\$.

M. McDermid: Monsieur le président, le compte rendu indiquera que selon le NPD la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a pu être achetée par Bob Blair pour 250\$.

M. Waddell: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. McDermid: Vous l'avez dit.

M. Waddell: Non.

M. McDermid: C'est une accusation que vous faites ici . . .

M. Waddell: Non, je n'ai rien dit de tel.

M. McDermid: . . . et elle est tout à fait injuste.

M. Waddell: Je n'ai rien affirmé de tel.

M. McDermid: C'est tout à fait injuste.

M. Waddell: Je ne l'ai pas dit.

Mme Sparrow: J'invoque le projet de loi. Cela n'a rien à voir avec le projet de loi.

Une voix: Il se mêle de ce qui ne le regarde pas.

M. Waddell: J'essaie simplement de déterminer . . . Je me mêle de ce qui me regarde. Il s'agit là de documents publics. Ils ont été déposés. J'essaie de voir quel peut être le problème entre ces compagnies et le gouvernement.

M. McDermid: Je puis répondre à la question de M. Waddell, monsieur le président.

M. Waddell: Je ne vous ai pas posé de question.

M. McDermid: Vous avez voulu savoir ce qui en était des réunions et des consultations.

M. Waddell: J'y reviens. Pour bien situer le problème, après avoir examiné attentivement la situation, j'en suis venu à la conclusion, corrigez-moi si je me trompe, que ces compagnies ne sont pas trop gourmandes. Elles n'ont pas l'habitude de se plaindre non plus. En outre, elles n'ont rien contre le parti au pouvoir. Elles ont eu l'occasion de le démontrer à plusieurs reprises par le passé.

Pourquoi ne peut-il pas y avoir consultation dans ce cas? Comme M. MacLellan l'a fait remarquer à juste titre, vous demandez au Comité d'approuver un projet de loi, alors que les règlements n'ont même pas encore fait l'objet d'une entente quelconque. Vous voudriez que le Comité estime, en toute confiance, que la ministre et ses compagnies en viendront à une entente, sauf que vous avez tous les atouts en main. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le processus de consultation n'a pas eu plus de succès jusqu'à présent et pourquoi ces compagnies . . .

Tout ce que vous nous avez dit jusqu'à présent, c'est que les compagnies sont trop gourmandes et veulent plus d'argent. Ces compagnies canadiennes gourmandes n'aiment pas les

[Texte]

Mr. McDermid: The consultation process, I think it is fair to say, resulted in some give and take, and there is a fairly broad acceptance of the rules as reasonable. Okay? There is still some pressure to broaden the rules even more. I think that is what we have been seeing at committee; and that is fair enough. I understand that. I understand why they would do that. But to insinuate that we have not consulted . . .

Let me just give you a partial list—and this is just a partial list—of meetings that have been held, most of them the government going to industry and not bringing them here to Ottawa: for example, Canterra, April 29, June 24, 1985; Husky-Bow Valley, April 25, May 1, June 25, June 26, July 2, October 22, November 1, 1985, and January 3, January 21, February 7, and February 12, 1986. That is just a partial list. It does not include the meetings that have been held after January 21. Then Norcen, April 29, June 26; Panarctic, April 30, June 25; PanCanadian, April 30; Petro-Canada, April 30; Trillium, April 30, June 24.

I can go on and on. I have a long list here; and it is only a partial list of the consultation that has taken place.

Now, I understand the lobbying that is going on. That is natural. We get that. It does not matter whether it is health care and more money for hospitals or for universities or for whatever program the federal government is involved in. This is no different. That is the type of lobby that is going on now, and I understand it. It is perfectly normal. But the government has made a tough decision. This is the decision. This is the way it is going to work, and it is fairly flexible, so that there is some give and take in there, to assure the industry of the fairest transition period we can possibly afford.

Mr. Waddell: Could I ask a question of your legal adviser? Is it legally possible, if the government so decided, to implement the first recommendation of the IPAC brief, that recommendation being that the principles—and I underline “principles”—that form the basis of the regulations that contemplated government PIP grandfathering should be incorporated in the proposed act? That is my question. Is there a legal precedent for that?

Mr. Raymond E. Quesnel (Legal Counsel, Department of Energy, Mines and Resources): In the existing PIP act essentially all the rules as to how it operates and what you are entitled to are embedded in the regulations—as the regime stands now. To try to articulate the grandfathering principles in Bill C-85 would be a departure from the existing statutory regime and would run the risk of eliminating some of the flexibility that the grandfathering regime might need by eliminating other possibilities. Once it is embedded in the statute, then we do not have flexibility to deviate from that by way of regulation.

[Traduction]

dispositions touchant les droits acquis parce qu'elles ne leur accordent pas suffisamment d'argent.

M. McDermid: Je peux dire que le processus de consultation a abouti à des compromis de part et d'autre et que les règles établies sont généralement considérées comme raisonnables. Il y a encore des pressions qui s'exercent pour qu'elles soient relâchées quelque peu. Je pense que c'est ce qu'on a pu constater au Comité. Je comprends très bien ce qui a pu pousser les compagnies. Cela ne veut pas dire cependant qu'il n'y a pas eu de consultation . . .

Je vous donne une liste partielle, je dis bien partielle, des réunions qui ont eu lieu, les gens du gouvernement s'étant déplacés dans la plupart des cas, les compagnies n'ayant pas eu à venir ici à Ottawa: par exemple, Canterra, le 29 avril, le 24 juin 1985; Husky-Bow Valley, le 25 avril, le premier mai, le 25 juin, le 26 juin, le 2 juillet, le 22 octobre, le premier novembre 1985; de même que le 3 janvier, le 21 janvier, le 21 janvier, le 7 février et le 12 février 1986. Je répète qu'il s'agit ici d'une liste partielle. Elle n'inclut pas les réunions qui ont pu avoir lieu après le 21 janvier. Norcen, le 29 avril, le 26 juin; Panarctic, le 30 avril, le 25 juin; PanCanadian, le 30 avril; Petro-Canada, le 30 avril; Trillium, le 30 avril, le 24 juin.

Je pourrais continuer. La liste que j'ai ici est longue, même si elle ne comprend pas toutes les consultations qui ont eu lieu.

Je comprends que l'on cherche à exercer des pressions sur vous. C'est normal. Il en va de même pour la santé et l'éducation, lorsqu'il s'agit d'obtenir plus d'argent du gouvernement fédéral pour les hôpitaux et pour les universités. Il y a toujours des pressions, je n'y vois pas d'inconvénient. Le gouvernement, cependant, a été appelé dans ce cas-ci à prendre une décision difficile. La façon dont le système fonctionnera a été expliquée, elle est assez souple. Il y a eu des compromis de part et d'autre. L'industrie aura droit à la période de transition la plus équitable possible dans les circonstances.

M. Waddell: Puis-je poser une question au conseiller juridique? Du point de vue juridique, serait-il possible pour le gouvernement, s'il en décidait ainsi, de donner suite à la première recommandation de l'IPAC, l'Association pétrolière indépendante du Canada, voulant que les principes, et j'insiste sur le mot «principes», sous-jacents au règlement sur le maintien des droits acquis au titre du programme d'encouragement du secteur pétrolier, soient incorporés au projet de loi lui-même? Y aurait-il un précédent juridique qui permettrait de le faire?

M. Raymond E. Quesnel (conseiller juridique, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Au titre de la Loi actuelle sur le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, toutes les règles touchant le fonctionnement de la loi et les droits qu'elle accorde se trouvent dans les règlements. C'est ce que prévoit la loi actuellement. Noncer les principes du maintien des droits acquis dans le projet de loi C-85 serait déroger au régime réglementaire existant; cela risquerait d'introduire une rigidité telle que d'autres possibilités s'en trouveraient éliminées. Une fois que tout cela est inscrit dans la Loi, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre pour adapter la réglementation.

[Text]

• 1710

Mr. Waddell: Do you have a copy of the existing bill? We would like to have a look at it.

The Chairman: Mrs. Sparrow.

Mrs. Sparrow: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. McDermid, the reason we are dealing with Canadian companies is directly related to the core content that the previous government put in. Right? It appears that the PIP grants were 80¢ on the dollar if your Canadian content was over 65% or 70%. So this really zeroes in on why we are dealing with Canadian companies today.

The next question I want to ask you is about PGRT, which was a front-end tax, a wellhead tax. This was opposed by the industry.

Mr. McDermid: Yes.

Mrs. Sparrow: This government has . . .

Mr. McDermid: It was opposed by more than just the industry.

Mrs. Sparrow: This government is phasing out PGRT?

Mr. McDermid: Yes, it is.

Mrs. Sparrow: It will be out by . . .

Mr. McDermid: I believe by 1989.

Mrs. Sparrow: Where were the moneys that came in from PGRT expended?

Mr. McDermid: I would assume that they go into the Consolidated Revenue Fund, like any other income that comes to the government. They were not earmarked for any specific expenditure.

Mrs. Sparrow: But I would think that a lot of that money went to the PIP program.

Mr. McDermid: That is very difficult to say. You have to take a look at what the income from the PGRT tax was and what was expended in PIP grants and then you can . . . I do not have those figures handy right now.

Mrs. Sparrow: It would be fair to generalize that some of the moneys coming from PGRT certainly went to offset PIP expense, to generalize that sort of thing.

Mr. McDermid: I guess you could say that. As I say, all moneys coming in go into the Consolidated Revenue Fund and then are paid out for whatever program there may be.

Mrs. Sparrow: I guess what I was trying to put across is that I think this government has done a great deal with regard to the Western Accord and phasing out PGRT, which has certainly benefited the industry a thousand times over, and I . . .

Mr. McDermid: That is one equation that was not brought up in all the representation that was presented to the committee by witnesses. These other factors have come into play as well and undoubtedly will help them out.

[Translation]

M. Waddell: Avez-vous un exemplaire de la loi actuelle? Nous aimerions bien y jeter un coup d'oeil.

Le président: Madame Sparrow.

Mme Sparrow: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur McDermid, la raison pour laquelle nous parlons ici de compagnies canadiennes tient directement aux conditions imposées par le gouvernement précédent. Me suivez-vous? En effet, les subventions au titre du PESP atteignaient 80c. par dollar si le contenu canadien dépassait 65 ou 70 p. 100. Cela explique pourquoi nous nous concentrons ici sur les sociétés canadiennes.

Ma prochaine question porte sur la TRPG, qui est une taxe imposée au niveau de l'extraction. Le secteur pétrolier y était opposé.

M. McDermid: Oui.

Mme Sparrow: Le gouvernement actuel a . . .

M. McDermid: Il n'y avait pas que le secteur pétrolier pour s'y opposer.

Mme Sparrow: Le gouvernement abandonne-t-il la TRPG?

M. McDermid: Oui.

Mme Sparrow: À quel moment cessera-t-elle d'être perçue?

M. McDermid: Vers 1989, je crois.

Mme Sparrow: À quoi ont été employées les recettes provenant de la TRPG?

M. McDermid: J'imagine qu'elles sont versées au fonds du revenu consolidé, comme toutes les autres recettes de l'État. Elles n'avaient pas été affectées à la couverture de dépenses particulières.

Mme Sparrow: J'imagine qu'une bonne partie de cet argent est allée au programme PESP.

M. McDermid: C'est très difficile à dire. Il faudrait comparer les recettes de cette taxe et les dépenses au titre des subventions PESP . . . Je n'ai pas ces chiffres ici.

Mme Sparrow: On peut tout de même affirmer sans grand risque qu'une partie des recettes de la TRPG ont couvert les dépenses du programme PESP.

M. McDermid: Sans doute. Mais toutes les recettes de l'État sont versées au fonds du revenu consolidé dans lequel on puise pour couvrir toutes les dépenses.

Mme Sparrow: Ce que je veux montrer par là, c'est que le gouvernement actuel a beaucoup fait, par l'accord avec les provinces de l'Ouest et par l'abandon progressif de la TRPG, pour secourir le secteur pétrolier, et je . . .

M. McDermid: Ce point particulier n'a pas été abordé par les témoins qui ont comparu au Comité. Ces autres facteurs ont sans aucun doute joué un rôle et vont sans aucun doute aider cette industrie.

[Texte]

Mrs. Sparrow: Exactly. That was my final question; that in phasing out PGRT you were certainly helping out the industry. Obviously, some of that funding went towards the PIP program, and so the two went sort of hand in hand.

Mr. McDermid: It is amazing how exploration has picked up since that was phased out.

Mrs. Sparrow: Right. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Johnson.

Mr. Johnson: Mr. Chairman, I do not know if I understand what we are talking about here. Are the opposition members concerned about the fact that there will not be enough frontier drilling going on, with the elimination of PIP? Are they concerned that the companies that have been drilling under that program have made commitments to owners of drilling rigs or supply vessels and now might be caught with huge bills to pay?

Mr. Chairman, I have seen some of the contracts—in fact, I have signed some contracts with oil companies—and if the contracts they have with other people are similar to the contracts that I saw and signed, I doubt very much if they have been caught with their pants down if they were given a year's notice. In every contract I have seen, there was always a provision that within 30 days . . . Even when they were asking people to go out and purchase vessels for four and five-year contracts—you went to a bank and got financing to purchase a vessel—within a time limit of 30 days, they could cancel the contract.

Is this what we are afraid of, that the drilling is not going to take place now or that they are going to be caught with huge bills for commitments they have made?

I do not know if either one of the opposition members could tell me what his concern is.

• 1715

Mr. Waddell: I suggest you read the IPAC brief. That is where our concerns come from.

The Chairman: Mr. Cooper.

Mr. Cooper: Thank you, Mr. Chairman.

I want to go back to my earlier questions, because I really am intrigued by this. If we were to adopt what Mr. MacLellan and Mr. Waddell seem to be suggesting today, and just open it up as I hear them saying, what would that cost us? What would be the cost to the Canadian taxpayer of this largesse?

Mr. McDermid: Anywhere up to a billion dollars.

Mr. Cooper: Is that total, or is that per annum?

Mr. McDermid: Over 20 months it would be, in round figures, up to a billion dollars.

[Traduction]

Mme Sparrow: Exactement. C'était là ma dernière question. En éliminant la TRPG, vous avez certainement aidé l'industrie pétrolière. Manifestement, une partie de cet argent a été reversée dans le programme PESP, c'est-à-dire que les deux allaient en quelque sorte de pair.

M. McDermid: La reprise de la prospection depuis l'abandon de cette taxe est étonnante.

Mme Sparrow: Justement. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Johnson.

M. Johnson: Monsieur le président, je ne suis pas très sûr de bien comprendre ce qui se dit. Est-ce que les députés de l'Opposition craignent qu'il n'y ait pas suffisamment de forage dans les terres pionnières après l'élimination du PESP? Craignent-ils que les sociétés qui ont effectué des forages dans le cadre de ce programme aient pris des engagements avec les propriétaires de plate-formes de forage ou de navires d'approvisionnement et se trouvent maintenant coincées avec de grosses factures à payer?

J'ai vu certains de ces contrats, monsieur le président—j'en ai d'ailleurs signés moi-même avec des compagnies pétrolières—et si tous sont similaires à ceux que j'ai vus et signés, je doute beaucoup qu'ils soient pénalisés si on leur donne un an de préavis. Dans tous les contrats que j'ai vus il existait une clause disant que dans les 30 jours . . . Même lorsqu'il s'agissait de contrats de service de quatre ou cinq ans, qui supposaient l'achat à crédit d'un navire d'approvisionnement—il existait une clause d'annulation du contrat sur préavis de 30 jours.

Est-ce là ce que craint l'opposition, à savoir que les forages s'arrêtent ou bien que les compagnies pétrolières se trouvent coincées avec de grosses factures découlant d'engagements déjà pris.

L'un des députés de l'opposition pourrait-il me dire de quoi il s'inquiète exactement?

M. Waddell: J'imagine que vous avez lu le mémoire de l'IPAC. C'est sur lui que nous fondons notre position.

Le président: Monsieur Cooper.

M. Cooper: Je vous remercie, monsieur le président.

Je voudrais revenir sur mes questions antérieures parce que tout cela m'intrigue. Si nous adoptons la suggestion que M. MacLellan et M. Waddell semblent faire aujourd'hui, combien cela nous coûterait-il? Combien cette largesse coûterait-elle au contribuable canadien?

M. McDermid: Un maximum d'environ un milliard de dollars.

M. Cooper: Au total, ou bien par an?

M. McDermid: Sur 20 mois, en chiffres ronds, près d'un milliard de dollars.

[Text]

Mr. Cooper: So what the two opposition members are proposing today would cost us about a billion dollars?

Mr. McDermid: It would double what our estimate is now.

Mr. Cooper: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: I would like to have Mr. McDermid detail what he bases that figure on, but I do not think it is really significant because I do not put a lot of credibility in being able to determine what the exact figure would be, if in fact they have discounted what they say they have discounted.

Mr. Johnson's question is a good question, frankly, and I think as a role as an opposition it is very significant. An opposition opposes what it does not believe to be correct, and when it understands something and does not agree with it, it certainly finds fault with it, but you do not go on and on on that basis. But the problem here is we do not know what the situation is; we do not really know where this is going to fall. I believe the ball game has changed since the Western Accord and is still changing, because negotiations are still going on. We do not know exactly what effect this is going to have on exploration and the jobs that evolve in exploration. We do not know what it is going to mean in exploration, and in fact the actual determination of the reserves that are there now.

Certainly it is going to be more money to drill more wells, but the problem right now—well, just to use Hibernia and Venture as an example, a lot of the determination of when they are going to come on stream depends on the viability and the estimated cost of bringing those reserves ashore, the cost of production, and the size, because if they are larger that means the cost per barrel of oil and the cost per trillion cubic feet, or 1,000 cubic feet, of natural gas is going to be less. These are significant things.

There is also the impact on the companies that are involved as to their investment, and their investment, of course, would depend a great deal on the basis of what they thought they were going to be able to do. And if their investment was x millions of dollars on the belief they were going to be able to drill 10 more wells in addition to the wells they have already drilled, and that is now two wells, then this puts them in a very, very difficult position.

There is also the fact that this committee is not getting the whole story. Now, I do not say for a minute this is the first case of a bill to come before a committee where the regulations have not been tabled. I am not saying that for a minute . . .

Mr. McDermid: . . . one where they have been tabled.

Mr. MacLellan: I have never seen it, but at least . . .

Mr. McDermid: Thank you; thank you.

Mr. MacLellan: I do not know; I have not been at all the ones you have been at.

But I can say that at least there has been—any committee I have been on, we always knew what we were trying to do, and

[Translation]

M. Cooper: Donc, ce que les deux députés de l'opposition proposent aujourd'hui coûterait environ un milliard de dollars?

M. McDermid: Ce serait le double de la prévision actuelle.

M. Cooper: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: J'aimerais que M. McDermid nous dise sur quoi exactement il fonde ce chiffre, mais je pense que de toute façon cela importe peu, car je ne crois pas que ce calcul soit possible, de toute manière.

M. Johnson a posé une bonne question, très franchement, qui répond bien au rôle de l'opposition. L'opposition est censée s'opposer à ce qui lui paraît être une mauvaise politique et, une fois qu'elle comprend une mesure et la désapprouve, il lui appartient d'en faire ressortir les inconvénients mais nous ne pouvons quand même pas tout bloquer indéfiniment. Le problème ici est que personne ne sait exactement quelle est la situation, la manière dont les choses vont évoluer. Je pense que les règles du jeu ont changé depuis l'accord avec les provinces de l'Ouest et continuent d'évoluer, car les négociations se poursuivent toujours. Nous ne savons pas exactement quels seront les effets de tout cela sur la prospection et sur l'emploi dans ce secteur d'activité. Nous ne savons pas ce qui en résultera ni de quelle manière cela influera sur les réserves confirmées.

Il y aura certainement plus d'investissements disponibles pour le forage de puits, mais le problème en ce moment—prenez simplement les gisements Hibernia et Venture comme exemple. La date de leur mise en exploitation dépend de la viabilité, du coût estimatif d'extraction de ces réserves, du coût de production, de la taille du gisement, parce que si les réserves sont plus importantes, cela signifie que le coût par baril de pétrole ou par trillion de pieds cubés, ou par 1,000 pieds cubés, de gaz naturel sera moindre. Ce sont là des facteurs importants.

Il y a également les répercussions sur l'investissement des compagnies, cet investissement dépendant en grande partie de ce qu'elles pensaient pouvoir faire. Si cet investissement était de x millions de dollars à l'époque où les compagnies pouvaient tabler sur le forage de 10 puits en sus de ce qu'elles possèdent déjà et que maintenant elles ne peuvent plus en forer que deux, cela les place dans une situation extrêmement délicate.

Il y a aussi le fait que le Comité n'est pas en possession de toutes les données. Ce n'est certes pas la première fois qu'un projet de loi est soumis à un comité sans être accompagné de son règlement d'application, loin de là . . .

M. McDermid: . . . ce n'est jamais le cas.

M. MacLellan: C'est vrai, mais au moins . . .

M. McDermid: Je vous remercie; je vous remercie.

M. MacLellan: Je ne sais pas; je n'ai pas siégé au même comité que vous.

Mais je dois dire que nous savions au moins—dans tous les comités auxquels j'ai siégé nous connaissions au moins les

[Texte]

we never had companies and witnesses who were still in the negotiating period and where this whole thing was up in the air and where the government was saying one thing and the game was being changed all at the same time. And there has been no decision. We do not know what the decisions are going to be in this regard, Mr. Chairman.

Mr. McDermid: Mr. MacLellan, you say you do not know what the government is trying to do. I think it is very obvious what the government is trying to do. It is trying to wind down a program called the Petroleum Incentives Plan Program. They are trying to wind it down in the fairest way possible to the industry. It is obvious that is what it has done.

• 1720

The basis for the regulations is in the telex of April 22, 1985. Those principles still pertain today. It is very obvious what they are doing, and if you have not understood that yet then I am not doing a very good job of explaining it to you.

I can tell you that this program is going to wind down. As far as the conventional lands go it is going to wind down at the end of March, and as far as the frontier is concerned at the end of 1987. We are doing it in the fairest way possible.

Mr. MacLellan: I understand that the program is being wound up, period, as of March 31, 1986 and the government is grudgingly allowing certain wells that they cannot possibly stop to be drilled between now and 1987. That is under the guise of saying that they are allowing a grandfathering period, which they are not because there is not a grandfathering. You do not change the rules of the project, of the system that was in place and then say that you are grandfathering it. You are gradually changing the rules every day, and you are saying that you are grandfathering, that somewhere in that twilight zone something is being grandfathered. Under this bill and the intention of the government, it certainly is not the Petroleum Incentives Program that is being grandfathered. God knows what is being grandfathered.

Mr. McDermid: We are not changing the rules on a day-to-day basis as we go along. The principles were very clearly spelled out on April 22, and every objection you have raised has been answered specifically . . .

Mr. MacLellan: No, no.

Mr. McDermid: Well, I am sorry; it has.

Mr. MacLellan: No, no. Then you have not been listening.

Mr. McDermid: They have been answered. If you want to get into some specific questions then ask a specific question instead of making speeches. We are prepared to answer.

Mr. MacLellan: I asked some specific questions, but they were not answered.

Mr. McDermid: Try again.

Mr. MacLellan: You mean go through them all again?

Mr. Chairman, may I start again?

[Traduction]

grandes lignes du projet, et nous n'avons jamais vu les compagnies, les témoins en pleine négociation, sans que rien ne soit encore décidé et avec les règles du jeu changeant sans arrêt. Il n'y a toujours pas eu de décision, nous ne savons pas encore quelles seront les décisions à cet égard, monsieur le président.

M. McDermid: Monsieur MacLellan, vous dites que vous ne savez pas ce que le gouvernement cherche à faire. Cela me paraît pourtant très évident. Il essaie de supprimer le programme dit d'encouragement du secteur pétrolier. Il essaie de le faire de la manière la plus équitable possible pour les compagnies pétrolières. C'est pourtant bien évident.

Le fondement de la réglementation est esquissé dans le télex du 22 avril 1985. Ces principes restent valables aujourd'hui. Leur effet est très évident et si vous ne l'avez pas encore compris aujourd'hui, cela est dû sans doute au fait que je ne sais pas très bien vous l'expliquer.

Je peux vous dire que ce programme va être éliminé. Il sera éliminé à la fin du mois de mars pour les gisements conventionnels, mais à la fin de 1987 pour les zones frontalières. Nous faisons cela de la manière la plus équitable possible.

M. MacLellan: Ce que je vois, c'est que le programme prend fin au 31 mars 1986, un point, c'est tout. Le gouvernement autorise, avec réticence, le forage de certains puits qu'il est trop tard pour arrêter jusqu'en 1987. Il prétend ainsi préserver les droits acquis, mais en réalité ce n'est pas le cas, vous ne préservez pas les droits qui étaient acquis avant la modification du système. Vous changez les règles peu à peu, chaque jour, et vous prétendez que vous conservez l'acquis, que quelque part dans cette zone mouvante vous maintenez l'acquis. En tout cas, lorsqu'on regarde ce projet de loi et les intentions du gouvernement, il n'y a pratiquement aucun acquis. Dieu sait ce que l'on prétend préserver.

M. McDermid: Il n'est pas vrai que nous changions les règles au jour le jour, au hasard. Les principes ont été clairement énoncés le 22 avril, et toutes les objections que vous faites valoir ont déjà été expressément réfutées . . .

M. MacLellan: Non, non.

M. McDermid: Je regrette, c'est vrai.

M. MacLellan: Non, non. Vous ne m'avez pas écouté.

M. McDermid: Elles ont été réfutées. Si vous voulez des réponses précises, posez des questions précises au lieu de faire des discours. Nous sommes prêts à vous répondre.

M. MacLellan: J'ai posé des questions très précises, mais je n'ai pas eu de réponse.

M. McDermid: Essayez encore.

M. MacLellan: Vous voulez que je recommence au début?

Monsieur le président, est-ce que je peux recommencer depuis le début?

[Text]

Mr. McDermid: You would love to. They were all answered fully, Mr. Chairman.

Mr. MacLellan: I am quite prepared.

The Chairman: Questions? I am sorry. Are you through?

Mr. MacLellan: No.

The Chairman: Okay. I am sorry.

Mr. MacLellan: Not by a long shot.

The Chairman: Go ahead, Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: I would like to ask Mr. McDermid exactly what he perceives is the situation now with respect to Husky-Bow Valley as to how many wells they can drill.

An hon. member: That question has been answered.

Mr. McDermid: We have made it very clear that we do not discuss the corporate plans that go on between the company and the negotiations with the Ministry. That was made very clear to you by the solicitor.

Mr. MacLellan: So then really he is saying that we do not know what the grandfathering provisions are because we cannot say. If we knew what the grandfathering provisions were . . .

Mr. McDermid: You do know what the grandfathering provisions are.

Mr. MacLellan: —then we would be able to know how many wells Husky-Bow Valley could drill. It would be simple. If all the information was in these memoranda and telexes we have received and everything was the same then we would know what the regulations were; we would know how many wells they could drill. But we do not, and we not know with Husky-Bow Valley so as a result axiomatically we do not know the situation with regard to other companies.

So the whole thing is a very large grey area.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, I do not think it is proper for me or the officials to discuss the individual corporate plans of companies. They made representation that they felt they could drill only two wells. That was their representation. We will see how many they will be able to drill as we go along, but I am not going to get into the discussion of each individual company and their corporate plans at this committee. I just do not think that is proper.

• 1725

Mr. MacLellan: Would you then agree with what Husky-Bow Valley said, that they still need a minimum of seven wells to salvage this program in which they are involved?

Mr. McDermid: That is not for me to say, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Waddell.

Mr. Waddell: I do not know why it is not. I mean, they came before the committee and said that. If you can rebut that, we

[Translation]

M. McDermid: Vous n'attendez que cela. Nous avons répondu à toutes les questions, monsieur le président.

M. MacLellan: Je suis tout à fait prêt.

Le président: Autre question? Veuillez m'excuser. Avez-vous fini?

M. MacLellan: Non.

Le président: D'accord. Veuillez m'excuser.

M. MacLellan: Je suis loin d'avoir fini.

Le président: Allez-y, monsieur MacLellan.

M. MacLellan: J'aimerais que M. McDermid me dise exactement quelle sera maintenant la situation de la Husky-Bow Valley, combien de puits elle pourra forer?

Une voix: La réponse a déjà été donnée.

M. McDermid: Nous avons déjà fait savoir que nous n'allions pas révéler la teneur des négociations entre la compagnie et le ministère. Son représentant vous l'a dit en termes très clairs.

M. MacLellan: Nous ne savons donc pas quels seront les droits acquis maintenus, parce qu'il ne veut pas nous le dire. Si nous savions quelles sont les dispositions . . .

M. McDermid: Vous savez très bien quelles sont les dispositions de maintien des droits acquis.

M. MacLellan: . . . alors nous pourrions savoir combien de forage pourraient être effectués par la Husky-Bow Valley. Ce serait facile. Si tous les renseignements voulus figuraient dans ces notes et dans ces télex que nous avons reçus, et si tout le reste était inchangé, nous saurions ce que sera la réglementation; nous saurions combien de puits seront forés. Mais on nous laisse dans l'ignorance et nous ne savons pas combien de forages Husky-Bow Valley pourra effectuer et, par voie de conséquence, nous ne savons pas non plus quelle est la situation dans le cas des autres compagnies.

Tout cela reste donc extrêmement flou.

M. McDermid: Monsieur le président, je ne pense pas qu'il soit convenable pour moi ou pour les fonctionnaires de révéler les projets des compagnies individuelles. Elles ont indiqué qu'elles ne pourraient en forer que deux. C'est ce qu'elles disent. Nous verrons combien de forages elles finiront par faire au fur et à mesure, mais je ne vais pas révéler ici les projets de chaque compagnie individuelle. Ce ne serait pas convenable.

M. MacLellan: En ce cas, êtes-vous d'accord avec la Husky-Bow Valley lorsqu'elle dit qu'il lui faut un minimum de sept puits pour maintenir ce programme en activité?

M. McDermid: Ce n'est pas à moi de me prononcer là-dessus, monsieur le président.

Le président: Monsieur Waddell.

M. Waddell: Pourquoi pas. Cette société a bel et bien dit cela lorsqu'elle a témoigné devant le Comité. Si vous pouvez

[Texte]

are waiting to hear you. They are saying they need seven wells to salvage their program. They are saying under your grandfathering provisions they cannot do it. Therefore, you are accepting that they are not going to do it. They have laid their cards on the table. Why do you not lay yours?

Mr. McDermid: Because negotiations going on between the company and the ministry are private business, and it is not for me. If Husky-Bow Valley wants to come out and announce the negotiations that are going on between them and the ministry, that is their business, but it certainly is not mine to do that at this committee hearing, any more than the Minister of National Revenue would discuss your tax returns.

Mr. Waddell: I had raised the point and the question to your counsel. I recall now, just looking at the PIP program, the Petroleum Incentives Program, chapter 107. Section 21 deals with the regulations in that bill. Thinking back, I remember Mr. Gustafson sitting here and Mr. Andre sitting there and Mr. Wilson sitting there, for the Conservative opposition, screaming that first of all the regulations were too broad and there was too much discretion given in the regulations, and second, that the government was changing the rules of the oil industry in the middle of the game. So, what does one say, *plus ça change, plus c'est pareil*, right? The more things change, the more they remain the same.

Le président: C'est à peu près ça.

Mr. Waddell: Yes. Anyway, even in the PIP bill, as far as I can see, things were spelled out pretty well and the regulations were limited to certain specifications: the time which eligible costs and expenses will be deemed to have occurred, the times for making applications, the notice requirements and so on. Those are pretty detailed things. Compare them to this bill where it is stated:

The Governor in Council may prescribe the circumstances in which and the times at which a qualified person, in order to be entitled to an incentive . . .

—the types of incentive, whether he will get an incentive at all, will be determined. In fact, it is all in the regulations and it is not in the bill. And again, the situation is still fluid. I do not think that is very good law-making in any case. It is not a question of giving money to oil companies, it is a question of having just law-making.

There is one other question I have if you will just bear with me for a minute. Do you call it 5.30 p.m.?

The Chairman: Just a minute, please, just a minute. Is it possible for all members if the next meeting is held on Thursday at 11 a.m., and Thursday afternoon at 3.30 p.m.?

Mr. Waddell: I do not know about two meetings on Thursday.

The Chairman: Is it possible, two meetings on Thursday?

[Traduction]

réfuter cette affirmation, allez-y. Elle a dit avoir besoin de sept puits pour maintenir son programme en activité. Et elle affirme qu'avec vos dispositions sur le maintien des droits acquis, ce n'est pas possible. En conséquence, vous acceptez par le fait même qu'elle ne réussit pas. Elle a joué cartes sur table. Pourquoi ne faites-vous pas la même chose?

M. McDermid: Les négociations qui se déroulent entre la société et le ministère sont de nature privée; ce n'est donc pas à moi de me prononcer. Si la *Husky-Bow Valley* désire parler publiquement des négociations auxquelles elle participe avec le ministère, elle peut le faire, mais ce n'est certainement pas à moi d'en parler ici, pas plus que le ministère du Revenu ne serait disposé à parler de vos déclarations d'impôts.

M. Waddell: Je me rappelle maintenant avoir soulevé la question et avoir interrogé votre avocat. Il s'agissait du programme d'encouragement du secteur pétrolier, plus particulièrement du chapitre 107, article 21, qui porte sur les règlements. M. Gustafson était assis ici, M. Andre là et M. Wilson là, qui au nom de l'opposition conservatrice protestaient violemment contre les règlements: ils étaient trop larges et accordaient trop de pouvoirs; en second lieu, le gouvernement modifiait la règle du jeu dans le secteur pétrolier, en plein milieu de la partie. En conséquence, que peut-on dire, sinon: «plus ça change, plus c'est pareil», n'est-ce pas?

The Chairman: That is about it.

M. Waddell: Oui. De toute façon, à ma connaissance, même le projet de loi relatif à l'encouragement du secteur pétrolier précisait assez bien les choses, et les règlements qu'il contenait se limitaient à des cas très circonscrits: entre autres, le moment de fixation des coûts et dépenses admissibles, le moment d'effectuer une demande, les exigences en matière d'avis. Tout cela est en effet assez détaillé. Comparez ces dispositions à celles du projet de loi dont nous sommes saisis et qui précise, je cite:

Le gouverneur en conseil peut, par règlement, déterminer les cas et circonstances de temps où un ayant droit est tenu, afin d'être admis à une subvention à l'égard de frais d'aménagement . . .

Cela signifie que l'on établira si le requérant recevra une subvention et de quel genre. De fait, tout cela figure dans les règlements et non dans le projet de loi. Encore une fois, la situation est encore mouvante. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que cela soit un très bon texte législatif. Il ne s'agit pas de donner de l'argent aux compagnies pétrolières, mais d'adopter une loi juste.

Maintenant, si vous le permettez, j'aimerais poser une autre question. Est-il déjà 17h30?

Le président: Un moment, s'il vous plaît, un moment. Tous les membres pourront-ils assister aux prochaines réunions si elles ont lieu le jeudi à 11 heures, puis à 15h30?

M. Waddell: J'ignore si je pourrai assister aux deux.

Le président: Est-il possible de tenir deux séances le jeudi?

[Text]

Mr. Waddell: I do not know if I can manage two on Thursday.

The Chairman: Okay, the meeting is adjourned until Thursday at 11 a.m., and then at 3.30 p.m.

[Translation]

M. Waddell: Je ne suis pas sûr de pouvoir le faire jeudi.

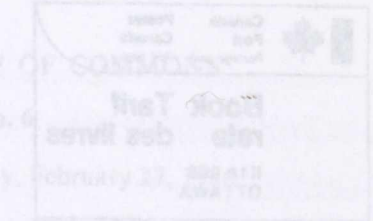
Le président: Bien, la séance est levée jusqu'à jeudi à 11 heures, puis à 15h30.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Thursday, February 27, 1986

Chairman: Richard Gidycz



CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 6

Le jeudi 27 février 1986

Président: Richard Gidycz

Minister of the Environment
Department of the Environment
Ottawa, Canada K1A 0B8

Procès-verbaux et témoignages
du Comité législatif sur la

BILL C-85

An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act

PROJET DE LOI C-85

Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement de l'accès pétrolier

RESPECTING

Order of Reference

CONCERNANT

Ordre de référence

APPEARING

John McTernan, M.P.
Parliamentary Secretary
Ministry of Energy and
Resources

COMPARAIT

Mr. Brian Moore, Q.C.
Minister of Energy and Resources

Mr. Brian Moore, Q.C., Minister of Energy and Resources
Mr. John McTernan, M.P., Parliamentary Secretary
Ministry of Energy and Resources

Mr. Brian Moore, Q.C., Minister of Energy and Resources
Mr. John McTernan, M.P., Parliamentary Secretary
Ministry of Energy and Resources

First Session of the

Thirty-third Parliament

First Session of the

Thirty-third Parliament



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Energy, Mines and Resources:

Mr. Harvey Lazar, Administrator, Petroleum Incentives Administration;
Mr. Brian Moore, Director, Legislation and Special Cases;
Mr. Raymond E. Quesnel, Legal Counsel.

Du ministère de L'Énergie, des Mines et des Ressources:

M. Harvey Lazar, administrateur, Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier;
M. Brian Moore, directeur, Législation et projets spéciaux;
M. Raymond E. Quesnel, conseiller juridique.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Thursday, February 27, 1986

Chairman: Richard Grisé

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 6

Le jeudi 27 février 1986

Président: Richard Grisé

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Legislative Committee on*

BILL C-85

An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité législatif sur le*

PROJET DE LOI C-85

Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

APPEARING:

John McDermid, M.P.
Parliamentary Secretary to the
Minister of Energy, Mines and
Resources

COMPARAÎT:

John McDermid, député
secrétaire parlementaire du ministre de
l'Énergie, des Mines et des Ressources

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-85

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-85

Chairman: Richard Grisé, M.P.

Président: Richard Grisé, député

MEMBERS/MEMBRES

Harry Brightwell
Michel Champagne
Albert Cooper
David Daubney
Vincent Della Noce
Marc Ferland
J. Michael Forrestall
Maurice Foster
Paul Gagnon
Nic Leblanc

Russell MacLellan
Arnold Malone
W. Paul McCrossan
Dave Nickerson
Lorne Nystrom
Jack Scowen
Blaine A. Thacker
Brian Tobin
Bill Tupper
Ian Waddell—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(5)

On Thursday, February 27, 1986:

Arnold Malone replaced Jack Shields;
J. Michael Forrestall replaced Albert Cooper;
W. Paul McCrossan replaced Barbara Sparrow;
John McDermid replaced Guy Ricard;
Felix Holtmann replaced Lawrence O'Neil;
Marc Ferland replaced John McDermid;
Lee Clark replaced Alex Kindy;
Vincent Della Noce replaced Morrissey Johnson;
Nic Leblanc replaced Geoff Wilson;
Ken James replaced John Gormley;
Albert Cooper replaced Felix Holtmann;
Jack Scowen replaced George Minaker;
Anne Blouin replaced Arnold Malone;
Blaine A. Thacker replaced W.R. Bud Jardine;
Arnold Malone replaced Ken James;
David Daubney replaced Anne Blouin;
Bill Tupper replaced Lee Clark.

Conformément à l'article 94(5) du Règlement

Le jeudi 27 février 1986:

Arnold Malone remplace Jack Shields;
J. Michael Forrestall remplace Albert Cooper;
W. Paul McCrossan remplace Barbara Sparrow;
John McDermid remplace Guy Ricard;
Felix Holtmann remplace Lawrence O'Neil;
Marc Ferland remplace John McDermid;
Lee Clark remplace Alex Kindy;
Vincent Della Noce remplace Morrissey Johnson;
Nic Leblanc remplace Geoff Wilson;
Ken James remplace John Gormley;
Albert Cooper remplace Felix Holtmann;
Jack Scowen remplace George Minaker;
Anne Blouin remplace Arnold Malone;
Blaine A. Thacker remplace W.R. Bud Jardine;
Arnold Malone remplace Ken James;
David Daubney remplace Anne Blouin;
Bill Tupper remplace Lee Clark.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 27, 1986

(6)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-85, An act to amend the Petroleum Incentives Program Act, met at 11:30 o'clock a.m. this day, the Chairman, Richard Grisé, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Michel Champagne, Lee Clark, Marc Ferland, J. Michael Forrestall, Paul Gagnon, Felix Holtmann, Russell MacLellan, Arnold Malone, W. Paul McCrossan, John McDermid, George Minaker and Ian Waddell.

Appearing: John McDermid, M.P., Parliamentary Secretary to the minister of Energy, Mines and Resources.

Witness: From the Department of Energy, Mines and Resources: Harvey Lazar, Administrator, Petroleum Incentives Administration.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, January 28, 1986, relating to Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, February 6, 1986, Issue No. 1*).

The Committee resumed consideration of Clause 1.

The Parliamentary Secretary and the witness answered questions.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m. this day.

AFTERNOON SITTING

(7)

The Legislative Committee on Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act, met at 4:06 o'clock p.m. this day, the Chairman, Richard Grisé, presiding.

Members of the Committee present: Anne Blouin, Harry Brightwell, Michel Champagne, Albert Cooper, David Daubney, Vincent Della Noce, Paul Gagnon, Ken James, Nic Leblanc, Russell MacLellan, Arnold Malone, W. Paul McCrossan, Dave Nickerson, Jack Scowen, Blaine A. Thacker, Bill Tupper and Ian Waddell.

Appearing: John McDermid, M.P., Parliamentary Secretary to the minister of Energy, Mines and Resources.

Witnesses: From the Department of Energy, Mines and Resources: Brian Moore, Director, Legislation and Special Cases and Harvey Lazar, Administrator, Petroleum Incentives Administration.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, January 28, 1986, relating to Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, February 6, 1986, Issue No. 1*).

The Committee resumed consideration of Clause 1.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 27 FÉVRIER 1985

(6)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, s'est réuni ce jour à 11 h 30, sous la présidence de M. Richard Grisé, (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Michel Champagne, Lee Clark, Marc Ferland, J. Michael Forrestall, Paul Gagnon, Felix Holtmann, Russell MacLellan, Arnold Malone, W. Paul McCrossan, John McDermid, George Minaker et Ian Waddell.

Comparaît: John McDermid, député, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Témoin: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Harvey Lazar, administrateur, Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 28 janvier 1986, relatif au projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. (*Voir Procès-verbaux et témoignages, 6 février 1986, fascicule n° 1*).

Le Comité reprend l'examen de l'article 1.

Le secrétaire parlementaire et le témoin répondent aux questions.

A 12 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à 15 h 30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(7)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, s'est réuni ce jour à 16 h 06, sous la présidence de M. Richard Grisé (*président*).

Membres du Comité présents: Anne Blouin, Harry Brightwell, Michel Champagne, Albert Cooper, David Daubney, Vincent Della Noce, Paul Gagnon, Ken James, Nic Leblanc, Russell MacLellan, Arnold Malone, W. Paul McCrossan, Dave Nickerson, Jack Scowen, Blaine A. Thacker, Bill Tupper et Ian Waddell.

Comparaît: John McDermid, député, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Témoins: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Brian Moore, directeur, Législation et projets spéciaux; et Harvey Lazar, administrateur, Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 28 janvier 1986, relatif au projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. (*Voir Procès-verbaux et témoignages, 6 février 1986, fascicule n° 1*).

Le Comité reprend l'examen de l'article 1.

After debate thereon, the question being put on Clause 1, it was carried on the following division:

YEAS

Anne Blouin	Ken James
Harry Brightwell	Nic Leblanc
Albert Cooper	W. Paul McCrossan—7
Vincent Della Noce	

NAYS

Paul Gagnon	Ian Waddell—3
Russell MacLellan	

On Clause 2

Paul Gagnon moved,—That Clause 2 be amended by striking out the word “of” in line 30, on page 1 and the words “the specified portion” in line 1, on page 2.

DECISION BY THE CHAIRMAN

MR. CHAIRMAN: Since we received this motion yesterday, I have given a great deal of thought to the proposed amendment of the Honourable Member for Calgary North.

Clause 1 adds a new definition which reads as follows:

““specified portion”, in respect of an expense, means the whole amount of that expense, a lesser part of that expense or no part of that expense, as prescribed.”

What the Honourable Member is attempting to do is to delete the term “of the specified portion” from Clause 2. As I read it, the deletion of this term would remove the qualification of 25% of the specified portion of the eligible exploration expenses. In other words, the applicant or another person associated with the applicant, subject to such terms and conditions as are prescribed, will be entitled on the requisition of the Minister to a Crown share incentive in the amount of 25% of the eligible exploration expenses.

I realize that the term “of the specified portion” will be fully explained in the regulations. However, my task is to understand the bill which has been referred to this Committee by the House. In my view, the proposed amendment would be contrary to the prerogative of the Crown as it affects the Royal Recommendation.

I wish to refer the Honourable Member to citation 540, Beauchesne's Rules and Forms, Fifth Edition, on pages 181 and 182:

The guiding principle in determining the effect of an amendment upon the financial initiative of the Crown is that the communication, to which the Royal Recommendation is attached, must be treated as laying down once for all (unless withdrawn and replaced) not only the amount of the charge, but also its objects, purposes, conditions and qualifications. In relation to the standard thereby fixed, an amendment infringes the financial initiative of the Crown not only if it increases the amount but also if it extends the objects and purposes, or relaxes the conditions and qualifications expressed in the communication by which the Crown has demanded or recommended a charge.

Après débat, l'article 1 est adopté à la majorité des voix comme suit:

POUR

Anne Blouin	Ken James
Harry Brightwell	Nic Leblanc
Albert Cooper	W. Paul McCrossan—7
Vincent Della Noce	

CONTRE

Paul Gagnon	Ian Waddell—3
Russell MacLellan	

Article 2

Paul Gagnon propose,—Que l'article 2 soit modifié par suppression des mots «d'une portion désignée» à la ligne 29, page 1.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT: Depuis que nous avons reçu cette motion hier, j'ai beaucoup réfléchi au projet d'amendement de l'honorable député de Calgary Nord.

L'article 1 ajoute une nouvelle définition, comme suit:

««portion désignée» Montant de frais—total, partiel ou nul—déterminé par règlement.»

La motion de l'honorable député a pour objet de supprimer l'expression «d'une portion désignée» de l'article 2. À mon avis, la suppression de cette expression aurait pour effet de supprimer la limite établie à 25 p. 100 d'une portion désignée des frais d'exploration admissibles. Autrement dit, le demandeur ou une autre personne avec laquelle il est associé, aurait droit, sous réserve des conditions prescrites par règlement et après ordre de paiement du ministre, à une subvention à titre de participation de la Couronne égale à 25 p. 100 des frais d'exploration admissibles.

Je sais que l'expression «d'une portion désignée» sera expliquée en détail dans le règlement d'application. Cependant, j'ai pour responsabilité de comprendre le projet de loi que la Chambre a renvoyé à ce comité. À mon avis, le projet d'amendement irait à l'encontre de la prérogative de la Couronne car il affecte la recommandation royale.

Je me permets de renvoyer l'honorable député au commentaire 540 du Règlement annoté de Beauchesne, Cinquième édition, pages 185 et 186:

Le principe directeur quand il s'agit de déterminer les conséquences d'une modification dans le domaine financier, sur l'initiative de la Couronne, consiste en ce que la communication, à laquelle la demande de recommandation royale est annexée, doit être considéré comme établissant, une fois pour toutes (à moins qu'elle ne soit retirée et remplacée), non seulement le montant d'un prélèvement, mais aussi ses objectifs, ses buts, ses conditions et les réserves qui s'y rattachent. En ce qui concerne la norme ainsi fixée, tout amendement enfreint l'initiative de la Couronne dans le domaine financier, non seulement s'il augmente le montant, mais aussi s'il étend l'objet et les fins, ou s'il relâche les conditions et les

And this standard is binding not only on private Members but also on Ministers whose only advantage is that, as advisors of the Crown, they can present new or supplementary estimates or secure the Royal Recommendation to new or supplementary resolutions.

Therefore, I rule the amendment out of order.

Whereupon, Ian Waddell appealed from the decision of the Chairman.

The question being put by the Chairman:

Shall the decision of the Chair be sustained?

It was decided in the affirmative on the following division:

YEAS

Anne Blouin	Nic Leblanc
Harry Brightwell	Dave Nickerson
Michel Champagne	Jack Scowen—7
Albert Cooper	

NAYS

Paul Gagnon	Ian Waddell—3
Russell MacLellan	

After debate thereon, the question being put on Clause 2, it was carried on the following division:

YEAS

Anne Blouin	Vincent Della Noce
Harry Brightwell	Paul Gagnon
Michel Champagne	Nic Leblanc
Albert Cooper	Jack Scowen—8

NAYS

Russell MacLellan	Ian Waddell—2
-------------------	---------------

On Clause 3

And debate arising thereon;

Albert Cooper moved,—That the Committee extend its sitting hours until all the amendments to this bill and all the clauses have been dealt with.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was, by a show of hands, agreed to: Yeas: 9; Nays: 2.

At 5:45 o'clock p.m. the sitting was suspended.

At 6:00 o'clock p.m. the sitting resumed.

By unanimous consent, it was agreed,—That the order adopted this afternoon, with respect to the Committee extending its hours of sitting until all the amendments to this bill and all the clauses have been dealt with, be rescinded.

Debate resumed on Clause 3;

And the question being put on Clause 3 it was, by a show of hands, carried: Yeas: 9; Nays: 2.

On Clause 4

After debate thereon, the question being put on Clause 4 it was, by a show of hands, carried: Yeas: 9; Nays: 2.

réserves signalées dans la communication, par laquelle la Couronne a demandé, ou recommandé, un prélèvement.

Cette norme lie non seulement les simples députés mais aussi les ministres, dont l'unique avantage, en leur qualité de conseillers de la Couronne, est de pouvoir présenter des crédits nouveaux ou supplémentaires ou d'obtenir une recommandation royale de résolutions nouvelles ou supplémentaires.

En conséquence, je déclare cette motion irrecevable.

Ian Waddell interjette appel de la décision du président.

Le président ayant mis aux voix la question suivante:

La décision du président doit-elle être maintenue?

Il y est répondu par l'affirmative à la majorité des voix, comme suit:

POUR

Anne Blouin	Nic Leblanc
Harry Brightwell	Dave Nickerson
Michel Champagne	Jack Scowen—7
Albert Cooper	

CONTRE

Paul Gagnon	Ian Waddell—3
Russell MacLellan	

Après débat, l'article 2 est adopté à la majorité des voix comme suit:

POUR

Anne Blouin	Vincent Della Noce
Harry Brightwell	Paul Gagnon
Michel Champagne	Nic Leblanc
Albert Copper	Jack Scowen—8

CONTRE

Russell MacLellan	Ian Waddell—2
-------------------	---------------

Article 3

L'examen de cet article ayant donné lieu à un débat;

Albert Cooper propose,—Que le Comité prolonge ses séances jusqu'à ce qu'il en ait terminé avec tous les amendements et tous les articles de ce projet de loi.

Après débat, la motion est adoptée par vote à main levée, comme suit: Pour: 9; Contre: 2.

A 17 h 45, la séance est suspendue.

A 18 heures, la séance reprend.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que soit abrogée la résolution adoptée cet après-midi, portant prolongation des séances du Comité jusqu'à ce qu'il en ait terminé avec tous les amendements et tous les articles du projet de loi.

Le débat reprend sur l'article 3;

L'article 3 est adopté par vote à main levée, comme suit: Pour: 9; Contre: 2.

Article 4

Après débat, l'article 4 est adopté par vote à main levée, comme suit: Pour: 9; Contre: 2.

On Clause 5

After debate thereon, the question being put on Clause 5, it was carried.

On Clause 6

After debate thereon, the question being put on Clause 6, it was, by a show of hands, carried: Yeas: 8; Nays: 2.

The Title carried.

During the course of the meeting, the Parliamentary Secretary and the witnesses answered questions.

At 6:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Article 5

Après débat, l'article 5 est mis aux voix et adopté.

Article 6

Après débat, l'article 6 est adopté par vote à main levée, comme suit: Pour: 8; Contre: 2.

Le titre est adopté.

Au cours de la séance, le secrétaire parlementaire et les témoins répondent aux questions.

A 18 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, February 27, 1986

• 1129

The Chairman: We shall resume consideration of Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act. We shall resume consideration of clause 1.

On clause 1

The Chairman: I would like to welcome once again Mr. John McDermid, Parliamentary Secretary to the Minister of Energy, Mines and Resources, and ask him to introduce the officials from the department who are with him. Mr. McDermid.

• 1130

Mr. John McDermid (Parliamentary Secretary to the Minister of Energy, Mines and Resources): Mr. Chairman, I am pleased to have the same team that we started with. They have not abandoned me yet. They are, of course, Mr. Lazar, Mr. Moore of the Petroleum Incentives Administration end of the Ministry of Energy, Mines and Resources, and Ray Quesnel, who is with Justice and assigned to this particular piece of legislation.

The Chairman: Thank you, Mr. McDermid. Are there questions on clause 1? Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, just before I go on, it is usual, if not always the case, that the Minister appear before the committee in support of his or her bill. We have not seen the Minister in this case. I have respect for Mr. McDermid. It is not any reflection on him, but it has always been my experience that the Minister has appeared at clause-by-clause stage at some point or another. That was not the case with the PGRT because it was a finance bill. However, there are questions on this on which I would like to have some information.

The Chairman: Mr. MacLellan, this is the second legislative committee I am chairing, and in both cases there was no request for the Minister to be in attendance. Also, the Parliamentary Secretary normally represents the Minister. I believe it is one of the duties of the Parliamentary Secretary . . .

Mr. MacLellan: No.

The Chairman:—but once again, I say there was no request made to ask the Minister . . .

Mr. MacLellan: Well, I am making a request, Mr. Chairman.

The Chairman: I will take note of that.

Mr. MacLellan: I do acknowledge the fact that no request was made. I did not make a request because I do not . . . It is not a reflection on the witnesses. My concern here at the

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 27 février 1986

Le président: Nous reprenons l'étude du projet de loi C-85, Loi modifiant le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Nous reprenons l'étude de l'article 1.

Article 1

Le président: J'aimerais à nouveau souhaiter la bienvenue à M. John McDermid, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et lui demander de nous présenter les fonctionnaires du ministère qui l'accompagnent. Monsieur McDermid.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des ressources): Monsieur le président, je suis heureux d'être accompagné de l'équipe de départ. Ils ne m'ont pas encore abandonné. Il s'agit, bien sûr, de M. Lazar, de M. Moore de l'Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de M. Ray Quesnel, du ministère de la Justice, à qui on a confié ce texte législatif.

Le président: Merci, monsieur McDermid. Quelqu'un a-t-il des questions à poser au sujet de l'article 1? Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Monsieur le président, avant de prendre la parole, je soulignerais qu'habituellement, le ministre comparait devant le Comité pour appuyer son projet de loi. Dans ce cas-ci, nous n'avons pas entendu le ministre. J'ai beaucoup de respect pour M. McDermid, ma remarque ne le vise pas, mais d'après mon expérience personnelle, le ministre comparait toujours à un moment ou l'autre lorsqu'on étudie le projet de loi article par article. Cela ne s'est pas produit pour l'IRP puisqu'il s'agissait d'un projet de loi concernant les finances. Toutefois, j'aimerais obtenir certains renseignements sur certains points contenus dans le projet de loi.

Le président: Monsieur MacLellan, il s'agit du deuxième comité législatif que je préside; or ni l'un ni l'autre n'ont demandé que le ministre soit présent. De plus, le secrétaire parlementaire représente habituellement le ministre. Le secrétaire parlementaire a pour fonction, je crois . . .

M. MacLellan: Non.

Le président: . . . je le répète, on n'a pas demandé que le ministre . . .

M. MacLellan: Eh bien, j'en fais la demande, moi, monsieur le président.

Le président: J'en prends note.

M. MacLellan: Je reconnais que personne n'avait demandé sa présence. Je ne l'avais pas fait, car je ne croyais pas . . . Ces remarques n'ont rien à voir avec les témoins. Si vous me

[Text]

present time is that I strongly feel, if I may continue on this line, that there was a commitment with respect to Husky-Bow Valley before the transition period and that this commitment has been breached. There are negotiations ongoing which affect Husky Bow-Valley, affect the offshore drilling in Nova Scotia and Newfoundland. There is a very valid principle here, as far as I am concerned. I have made inquiries on the drilling. It seems that there may be other wells that will not be drilled. But companies other than Bow Valley, to my way of thinking, are not going to make an issue of it because they are just in the process of drilling maybe one or two wells and they do not have the commitments and the equipment tied up that Husky-Bow Valley has. I think this is a major concern.

The Parliamentary Secretary has stated that the government is still negotiating with Husky-Bow Valley on this. I think this is very important for the committee to know, and exactly whether they are prepared to bring these negotiations forward and to tell us exactly what the final result of the negotiations are going to be. It seems to be something that is in process and while I respect the Parliamentary Secretary's statement that it is not for us to know private confidences, private negotiations between the industry and the Minister, I think it does go to the heart of this bill. I have a problem with that, not anything to do with Husky-Bow Valley; it is just that I think that if there was something promised that has not been fulfilled, then I feel that is a glaring omission.

The Chairman: Mr. McDermid.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, if I might just make one comment, and maybe ask Mr. MacLellan for a point of clarification for the committee. He keeps talking about a commitment of ten wells. I want to know who made what commitment to whom. Are you saying that the government committed those 10 wells to Husky-Bow Valley and are now backing off? Because if that is the case, that is not accurate.

• 1135

Mr. MacLellan: Yes, that is exactly what I am saying, Mr. McDermid.

Mr. McDermid: The commitment was not made. I have never seen a commitment like that made by the government to Husky-Bow Valley. I can assure the hon. member that it was not made by the Minister.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, the situation is that when the drilling program is set forward and agreed to between the company and the government, it is recorded. Of course, if there is a farm-in arrangement, this too is filed with the government and approved by the government. Husky-Bow Valley's farm-in arrangement with Mobil on the east coast was recorded with the government, was approved by the government, and the regulations at that time indicated that Husky-Bow Valley would be able to drill 10 wells.

Now, subsequently, there were negotiations between the government and Husky-Bow Valley. The Parliamentary Secretary and Mr. Lazar said on Tuesday that penalty clauses

[Translation]

permettez de poursuivre sur le sujet, je vous dirai qu'à ce moment-ci, je suis persuadé qu'on s'est engagés envers la *Husky-Bow Valley* avant la période de transition et que cet engagement a été violé. Les négociations en cours portent atteinte à la *Husky-Bow Valley* et aussi au forage qui se fait au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Je crois personnellement qu'il s'agit ici d'un principe bien fondé. J'ai fait des enquêtes au sujet du forage. Il semble que le forage de certains autres puits risque aussi d'être annulé. Cependant, j'estime que d'autres sociétés que la *Bow Valley* ne vont pas relever la chose car elles sont en train de forer un ou deux puits, n'ont pas engagé les mêmes ressources ni immobilisé autant d'équipement que la *Bow Valley*. Cette situation m'inquiète beaucoup.

Le secrétaire parlementaire a déclaré que le gouvernement négocie toujours à ce sujet avec la *Husky-Bow Valley*. C'est très important que le Comité le sache, qu'il sache également si le gouvernement est disposé à faire avancer les négociations et à nous communiquer les résultats finals de celles-ci. Il semble qu'elles soient en cours, et bien que je respecte la déclaration du secrétaire parlementaire selon laquelle nous n'avons pas à connaître les confidences ni les négociations privées qui ont lieu entre l'industrie et le ministre, je suis d'avis que c'est l'essence même du projet de loi. J'ai à ce sujet de sérieuses réserves, qui n'ont rien à voir avec la *Husky-Bow Valley*; je crois simplement qu'on nous a fait une promesse en l'air. C'est à mon avis un oubli flagrant.

Le président: Monsieur McDermid.

M. McDermid: Monsieur le président, permettez-moi une remarque, je pourrais peut-être demander à M. MacLellan d'apporter une précision. Il parle toujours d'engagements concernant dix puits. J'aimerais savoir qui a pris un tel engagement et envers qui. Est-ce que vous prétendez que le gouvernement s'est engagé pour ces dix puits envers la *Husky-Bow Valley* et que maintenant il fait marche arrière? Si c'est le cas, ce n'est pas exact.

M. MacLellan: Oui, c'est exactement ce que j'affirme, monsieur McDermid.

M. McDermid: Il n'y a pas eu de tel engagement. Que je sache, le gouvernement n'a pas pris un engagement de ce genre envers la *Husky-Bow Valley*. Je peux donner l'assurance au député que le ministre ne l'a pas fait.

M. MacLellan: Monsieur le président, voici ce qu'il en est, lorsque le programme de forage est établi et accepté par la société et le gouvernement, il est enregistré. Bien sûr, s'il y a un accord d'affermage, cet accord est également déposé auprès du gouvernement et approuvé par celui-ci. L'accord d'affermage de la *Husky-Bow Valley* avec *Mobil* sur la côte est a été enregistré auprès du gouvernement et approuvé par celui-ci; les règlements à l'époque soulignaient que la *Husky-Bow Valley* pourrait forer dix puits.

Il y a eu par après une négociation entre le gouvernement et la *Husky-Bow Valley*. Le secrétaire parlementaire et M. Lazar ont déclaré mardi que les clauses pénales étaient

[Texte]

were exempt in the regulations, that penalty expenses were not going to be PIPable. Exploration agreement extensions were not going to be PIPable. However, that is not sufficient to indicate to me exactly what the situation was going to be, nor was it sufficient for the government's purposes.

Negotiations continued up through the fall until January when I know, for a fact, that the Department of Finance put the finger on Department of Energy, Mines and Resources. They told them there was no money for the grandfathering provisions and they had to cut back. Energy, Mines and Resources said to Husky-Bow Valley, there are going to be new regulations coming into effect and that was a breach of a commitment.

Mr. McDermid: What date was that?

Mr. MacLellan: The date is there; you probably know the date better than I do. Let me continue, if I may.

This is a very serious situation. We have testimony, which has not been refuted, from Husky-Bow Valley, indicating that they agreed to reduce their drilling to seven wells. Supposedly, this was the thinking last fall, before the change that came about approximately in January of this year.

The Parliamentary Secretary and Mr. Lazar have stated that they estimate there will be \$1 billion in drilling going on during the grandfather period. Husky-Bow Valley have said that, according to their information, there will be approximately four rigs operating in Nova Scotia, offshore, during the grandfather period, two of which will be theirs.

Now, I would like to know what makes up this \$1 billion. Who are the ones who are going to be recipients of PIP funding during the grandfather period? Why did the government breach a commitment with Husky-Bow Valley for seven wells? I think this is important.

I do not think, from the information available on Atlantic Canada, there is going to be enough activity in the next two years to warrant \$1 billion in PIP payments, even with seven wells being committed to Husky-Bow Valley. Mr. Chairman, there is a grey area here.

Mr. McDermid: Was there a question?

• 1140

Mr. MacLellan: Who will be the recipients of the \$1 billion?

Mr. McDermid: A great number of companies will be involved in the grandfathering. Those that qualify for it in fact will be funded. I am not going to start rhyming off names of companies. I do not think that would serve any useful purpose.

Mr. MacLellan: It would to me, Mr. McDermid, Mr. Chairman. I would like to have him rhyme off the companies.

[Traduction]

exclus des règlements, que les amendes ne relèveraient pas du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Ce qui ne suffit pas pour m'indiquer l'évolution exacte de la situation; le gouvernement avait aussi besoin d'un appoint de renseignements.

Les négociations se sont poursuivies pendant l'automne et jusqu'en janvier; à ce moment-là, je le sais pertinemment, le ministère des Finances a pointé un doigt accusateur vers le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a laissé entendre à ce dernier qu'il n'y avait pas d'argent pour les clauses de droits acquis et qu'il leur faudrait retrancher. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a informé la *Husky-Bow Valley* que de nouveaux règlements allaient entrer en vigueur; c'était là la violation d'un engagement.

M. McDermid: À quelle date cela s'est-il produit?

M. MacLellan: Vous avez la date ici, vous la connaissez probablement mieux que moi. Permettez-moi de poursuivre.

La situation est très grave. La *Husky-Bow Valley* a témoigné, sans être réfutée, qu'elle avait accepté de réduire ses activités de forage pour les limiter à sept puits. Apparemment c'est comme cela qu'on voyait les choses l'automne passé, avant le revirement qui s'est produit autour du mois de janvier de cette année.

Le secrétaire parlementaire et M. Lazar ont déclaré qu'il y aura à leur avis pour un milliard de dollars de forage pendant la période de validité de la clause de droits acquis. La *Husky-Bow Valley* a déclaré que selon les renseignements qu'elle possède, quatre plate-formes de forage environ, dont deux à elle, seront en activité au large de la Nouvelle-Écosse avant l'expiration des droits acquis.

J'aimerais savoir de quoi se compose le milliard de dollars. Qui sont ceux qui profiteront du financement du PESP pendant que les dispositions de droits acquis resteront en vigueur? Pourquoi le gouvernement a-t-il violé l'engagement qu'il avait pris envers la *Husky-Bow Valley* pour le forage de ses puits? C'est une question très importante.

D'après les renseignements dont nous disposons au sujet de la région Atlantique, j'estime qu'il y aura suffisamment d'activités pétrolières au cours des deux prochaines années pour qu'un milliard de dollars soit accordé dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier même si sept puits sont accordés à la *Husky-Bow Valley*. Monsieur le président, il y a ici une zone d'ombre.

M. McDermid: Quelle était la question?

M. MacLellan: Qui seront les bénéficiaires du milliard?

M. McDermid: Un grand nombre d'entreprises en tireront profit. Tous les ayants droit toucheront une part mais je ne vais pas vous dresser la liste des entreprises, cela ne servirait à rien.

M. MacLellan: Si, monsieur le président, cela me serait utile. J'aimerais bien que M. McDermid me récite la liste des compagnies.

[Text]

Mr. McDermid: To be quite honest with you, I do not have a list of all the companies that do qualify for grandfathering. How many in numbers would there be?

The Chairman: Mr. Lazar.

Mr. Harvey Lazar (Administrator, Petroleum Incentives Administration, Department of Energy, Mines and Resources): Perhaps I could add a couple of comments. The numbers do not relate only to the east coast, Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: I realize that.

Mr. Lazar: They relate to the Arctic Islands where, as you know, Panarctic is active. They relate to the Northwest Territories onshore; they relate to the Beaufort, to the Grand Banks and to the Nova Scotia offshore.

I might add that the gross numbers involved also include activity which . . . Every year in the PIP estimates which come before Parliament, the numbers for any particular year partly reflect the carry-over from the previous year. For example, regarding some of the expenditures which will take place this March, if the companies do not file their claims for PIP until, say, after May 15—there is a cut-off date—they automatically get carried into the next year. So the current fiscal year's numbers partly reflect a bit of the previous year; next year's numbers partly reflect a bit of this year and so on. That is pretty standard. So the \$950 million in this year's estimates does not reflect \$950 million of new activity.

Mr. MacLellan: In response to a question from Mr. Waddell, on page 4:16 of the transcript of the meeting on Thursday, February 13, Mr. Blair said:

Mr. Waddell, in the exact sense of discussing what happens under the PIP program, the answer is this. Of that \$950 million you referred to for the fiscal year to start now and the provision in the next fiscal year, the one to start in April 1, 1987, our seven-well program of that total figure which would be somewhere over \$1 billion for all the industry . . . our whole seven-well program will involve PIPs of up to something less than \$300 million or somewhere less than say a quarter to 30% of the total.

Whether there is room enough within the billion plus for this \$300 million is something the department is working on, and obviously they are very hesitant about it at the moment, to say the least, and indicating that there is some question, to say the least.

That question is still there.

Mr. McDermid: Mr. MacLellan, I think it is fair to say that Husky-Bow Valley will be the largest recipient, will have the largest piece of the pie, in the grandfathering provisions.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, that is not good enough.

Mr. McDermid: Well, I cannot go in and discuss private companies' budgets and that type of thing in committee here. If you want that information, I suggest you talk with Husky-

[Translation]

M. McDermid: Franchement, je n'ai pas la liste ici. Combien y en a-t-il à peu près?

Le président: Monsieur Lazar.

M. Harvey Lazar (administrateur, Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je pourrais peut-être ajouter un certain nombre de choses. Ces chiffres n'intéressent pas seulement la côte est, monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Je le sais bien.

M. Lazar: Ils englobent également les îles de l'Arctique où la Panarctic est très active, comme vous le savez. Ils intéressent également les forages sur terre des Territoires du Nord-Ouest ainsi que la mer de Beaufort, les bancs de Terre-Neuve et le plateau continental de Nouvelle-Écosse.

J'ajouterais également que le chiffre brut englobe les activités telles que . . . Chaque année, dans le budget PESP soumis au Parlement les chiffres comprennent un certain nombre d'activités reportées de l'année précédente. Si vous prenez par exemple les dépenses qui interviendront en mars prochain, vous y retrouverez toutes les compagnies qui n'ont pas déposé leurs demandes au titre du Programme avant le 15 mai—il y a une date limite—ces montants sont automatiquement reportés sur l'année suivante. Ainsi donc, les chiffres de l'année financière en cours reflètent des paiements de l'année précédente et les chiffres de l'année prochaine refléteront des paiements au titre de l'année en cours. Cela est une pratique tout à fait normale. Donc, les 950 millions inscrits au budget de cette année ne portent pas tous sur des activités nouvelles.

M. MacLellan: En réponse à une question de M. Waddell, M. Blair a déclaré lors de la séance du jeudi 13 février, reproduite à la page 4:16 du procès-verbal:

Monsieur Waddell, compte tenu du PESP, la réponse est la suivante: pour ce qui est de ces 950 millions de dollars en 1986 dont vous avez fait mention, et de ces prévisions pour l'année financière suivante, qui commencera le 1^{er} avril 1987, nous prévoyons la somme de 1 milliard de dollars pour l'ensemble de l'industrie, c'est-à-dire que nos sept puits coûteront moins de 300 millions de dollars, ou moins du quart ou de 30 p. 100 du total, dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Le ministère est en train de déterminer s'il peut se permettre ces 300 millions de dollars dans le budget de un milliard de dollars. Ils ont de sérieuses réserves, à tout le moins.

La question n'est pas encore tranchée.

M. McDermid: Monsieur MacLellan, je pense pouvoir dire que Husky Bow Valley sera le plus gros bénéficiaire, touchera la plus grande part du gâteau.

M. MacLellan: Monsieur le président, cette réponse ne suffit pas.

M. McDermid: Je ne peux pas divulguer d'ici les budgets de compagnies privées. Si vous voulez ces renseignements, je vous

[Texte]

Bow Valley, and if they want to give you that information, that is their privilege.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I have a real problem with what has gone on here, and I say that in all deference. When you have a farming program, you have the primary drilling period and the secondary drilling period. Husky-Bow Valley have their own equipment, which was tied up during the primary period. When the government decided they were going to restrict the further drilling—this is at the time of the Western Accord—they said that only primary drilling would be PIPable. They had Husky-Bow Valley's drilling program there, so they knew what they would be doing to this company.

• 1145

Now, after this program having been approved by a previous government . . . It does not matter, right or wrong, in approving the program to begin. That is not the point. It is the fact that the government had a commitment by approving the program. With all the knowledge of the program, this government says they are not going to approve the whole program, after it was too late to do anything with respect to the equipment on the offshore.

Mr. McDermid: The hon. member is covering the same ground again. We are dealing with one particular company in this thing. He keeps talking about this commitment of 10 wells. There has been no commitment made by the government.

Corporate plans are set up, and they plan ahead as to what they are going to do in the programs. When the government changed, they knew full well what this government's intention was: that the PIP Program was going to end; that there would be a phasing-out program. They knew that before the election, because it was stated very clearly in our policy that we were going to get rid of the PIP program, together with the PGRT tax and a number of other onerous parts of the National Energy Program. They knew that full well.

Now, corporate plans change. There is no question they change. In this particular instance they knew what was coming down the pipe. You said, yourself, they had this plan for 10 wells, now they have reduced it to 7 wells; they can do it with 7 wells. Well, these things are very flexible, and they change. When the government changed, it was made very clear they were taking this program out. They knew it was coming; there was no surprise. It was no surprise to them at all.

What is happening now is Husky-Bow Valley has been negotiating with the government through this committee in public; and the hon. member is negotiating on their behalf now, which I find very interesting. That is fair enough. But those things go on all the time, Mr. MacLellan. Those negotiations go on all the time, and corporate plans change. This one has to be changed.

[Traduction]

conseille de vous adresser à Husky Bow Valley. Si la compagnie veut vous les communiquer, c'est son droit.

M. MacLellan: Monsieur le président, je vois vraiment de grosses difficultés dans toute cette situation et je le dis en toute déférence. Dans tout programme d'amodiation, vous avez une phase de forage primaire et une phase de forage secondaire. Husky Bow Valley possède son propre matériel de forage qui était utilisé à plein dans la période primaire. Lorsque le gouvernement a décidé de limiter les forages ultérieurs—au moment de l'accord avec les provinces de l'Ouest—il a décrété que seuls les forages primaires pourraient faire l'objet des subventions du PESP. Il connaissait pourtant alors le programme de forage de Husky Bow Valley et il savait donc quels inconvénients en résulteraient pour cette compagnie.

Maintenant, ce programme ayant été approuvé par un autre gouvernement . . . Peu importe que ce soit à tort ou à raison, ce n'est pas ce qui importe. Ce qui importe, c'est qu'en approuvant ce programme, le gouvernement avait pris un engagement. Le gouvernement déclare maintenant qu'il ne va pas approuver la totalité du programme, alors qu'il est trop tard pour faire quoi que ce soit quant aux installations en haute mer.

M. McDermid: Le député revient toujours sur la même chose. Il s'agit là d'une société en particulier. Il parle toujours de cet engagement portant sur dix puits. Or, le gouvernement ne s'est jamais engagé de la sorte.

Dans les sociétés des plans ont été arrêtés et l'on planifie ce que l'on va faire dans le cadre des programmes. Lorsque le gouvernement a changé, on savait très bien quelles étaient les intentions du nouveau gouvernement: le PESP serait éliminé et serait remplacé par un programme transitoire. On le savait avant les élections car nous avons toujours été très clairs à ce sujet. Nous avons dit que nous nous débarrasserions du PESP ainsi que de la TRGP et de plusieurs autres éléments onéreux du Programme énergétique national. Tout le monde le savait très bien.

Évidemment, les plans d'une société peuvent changer. C'est certain. En l'occurrence, on savait ce qui arrivait. Vous avez déclaré vous-même que ce plan touchait 10 puits, que cela maintenant était réduit à sept; cela veut dire que c'est possible avec sept puits. Ma foi, tout cela est très souple et change. Lorsque le gouvernement a changé, il a tout de suite déclaré que ce programme disparaîtrait. On savait donc que cela devait arriver: il n'y a pas eu de surprise. Absolument aucune surprise.

Ce qui se passe, c'est que *Husky-Bow Valley* négocie ouvertement avec les pouvoirs publics par l'intermédiaire de ce Comité; c'est ce que fait le député en ce moment. Je trouve cela d'ailleurs assez piquant. C'est une chose qui arrive tout le temps, monsieur MacLellan. Ces négociations n'ont rien d'extraordinaire et les plans des sociétés évoluent. Celui-ci doit changer.

[Text]

The Chairman: I am sorry, Mr. MacLellan, your time is up on the first round.

Mr. MacLellan: Would you put me down for another round then, please, Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. Waddell.

Mr. Waddell: Just to take up this point, Mr. Chairman, with the Parliamentary Secretary that he finds it very surprising that Mr. MacLellan and I should be—he says “negotiating for the oil companies”. I just say, maybe sticking up for their interests in this aspect.

I want to point out again to the civil servants who are here and to the Parliamentary Secretary, and the government members, these are the prime Canadian oil companies. If we ever are going to do it in the future—that is, become energy self-sufficient, and be energy secure—we are going to do it partly through these companies.

If I had my druthers, I would kick all the multinationals right out of Canada. I am a little radical here. I would kick them right out of Canada, and I would use the Canadian oil companies—the private ones, and the Canadian public company, Petro-Canada—to have, finally, control of our own house—*mâitres chez nous au Canada*. That is my vision of Canadian energy policy in the future.

I will not give the long, long speech. But some day we will do that in Canada. Mark my words, some day we will have control over our own country and we will not be pushed around by these people in London, New York, or the people in the Chicago bear pit, who do not know anything about Canada.

Mr. McDermid: Saudi Arabia . . .

Mr. Waddell: Even Saudi Arabia. We have more oil in our tar sands than Saudi Arabia ultimately has.

The Chairman: Please, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: I am getting carried away here—at least I woke everybody up—a little bit off topic.

I have a couple of things I would like to ask you. Mr. Maciej of the Canadian Petroleum Association made reference in one of the reports, Mr. McDermid, that the PGRT had taken \$8.6 billion from western oil and gas, from western Canada, over five years. Would the government agree with that figure?

Mr. McDermid: I do not have those figures with me, Mr. Waddell. We are not discussing the PGRT tax here. I do not know the income from the PGRT tax over the years, but it was fairly significant.

• 1150

Mr. Waddell: The government has better access than I do. I wonder if it is possible for us to get those figures.

Mr. McDermid: I will have them for you this afternoon.

Mr. Waddell: You do not have to have them for me this afternoon.

Mr. McDermid: I will have them for you this afternoon.

[Translation]

Le président: Je suis désolé, monsieur MacLellan, votre temps est écoulé.

M. MacLellan: Pourriez-vous alors me donner un deuxième tour, monsieur le président?

Le président: Monsieur Waddell.

M. Waddell: Le secrétaire parlementaire dit qu'il trouve très surprenant que M. MacLellan et moi «négocions pour les compagnies pétrolières». Peut-être qu'à cet égard, nous ne faisons que défendre leurs intérêts.

Je rappellerai aux fonctionnaires qui sont ici, ainsi qu'au secrétaire parlementaire et aux députés de la majorité, qu'il s'agit de grandes compagnies pétrolières canadiennes. Si nous voulons un jour suffire à nos besoins énergétiques et disposer de ressources suffisantes, c'est en partie grâce à ces compagnies que nous le ferons.

Si j'avais le choix, je renverrais toutes les multinationales du Canada. Vous voyez que je n'y vais pas par quatre chemins. Je les enverrais promener et j'utiliserais les compagnies pétrolières canadiennes—privées et publiques, dont Petro-Canada—pour que finalement nous soyons maîtres chez nous. C'est la politique énergétique que je préconiserais pour le Canada.

Je ne vous ferai pas de longs discours mais c'est un jour ce qui arrivera. Je vous dis qu'un jour, nous aurons le contrôle de notre pays et nous ne nous laisserons plus bousculer par des gens de Londres, de New York ou Chicago qui ne connaissent rien au Canada.

M. McDermid: En Arabie Saoudite . . .

M. Waddell: Si vous voulez. Nous avons plus de pétrole dans nos sables bitumineux que n'en a l'Arabie Saoudite.

Le président: S'il vous plaît, monsieur Waddell.

M. Waddell: Je m'emporte et déborde un peu du sujet, mais au moins j'ai réveillé tout le monde.

J'aimerais vous poser une ou deux questions. M. Maciej de l'Association canadienne du pétrole a déclaré dans un des rapports que la TRGP avait permis de prélever 8,6 milliards de dollars sur le pétrole et le gaz de l'ouest du Canada en cinq ans. Le gouvernement confirme-t-il ce chiffre?

M. McDermid: Je n'ai pas les chiffres ici, monsieur Waddell. Notre objet n'est pas la TRGP. Je ne sais pas ce qu'a rapporté la TRGP, mais c'était en effet assez important.

M. Waddell: Le gouvernement est mieux placé pour le savoir que moi. Serait-il possible d'obtenir ces chiffres?

M. McDermid: Oui, je vous les communiquerai cet après-midi.

M. Waddell: Ce n'est pas urgent.

M. McDermid: Je les aurai.

[Texte]

Mr. Waddell: All right, thank you.

I wonder if the government has considered as a matter of policy in fading out these PIP grants, if I can put it this way, giving them a decent burial. Has the government considered the effects on the economies of the Northwest Territories and Newfoundland and Nova Scotia? Have there been any studies as to the drastic effects of phasing them out?

Mr. McDermid: Not that I am aware of, although I was interested in the remarks of the Minister of Energy in Newfoundland that PIP was not required to maintain the activity in the offshore of Newfoundland.

Mr. Waddell: I want to quote just a couple of passages from a Mr. Horst Heise . . .

Mr. McDermid: Just before you do that, if you want to get your pen working, PGRT tax in fiscal 1980-81 raised \$27 million; in 1981-82, \$864 million; in 1982-83, \$1.960 billion; in 1983-84, \$2.106 billion; in 1984-85, \$2.563 billion; and the first six months of 1985-86 was \$895 million, but that is subject to revision of cash receipts. That is the round figure. So it is very close to \$8 billion so far.

Mr. Waddell: I raised it because I think the Parliamentary Secretary was talking earlier in his testimony about this notion of taking the money in from the PGRT on one side and then giving it out in PIP the other way.

Mr. McDermid: No, I did not mention that. I think you will find that one of the members of the committee mentioned that the other day in testimony.

Mr. Waddell: Let me quote this passage from Mr. Heise writing in a progressive newspaper in western Canada, *The Calgary Herald*, on February 16:

What brought CPA and IPAC to Ottawa is the wording of the bill which refers to wells, the exploration agreements, but not to its participants. If a company drops out of a consortium, for instance, the partners either would have to find a new partner or take up greater interest in the project themselves. In neither case can they be sure that the PIP grant commitment, lost by the drop-out, would be replaced. Could the remaining partners continue? Decisions on such changes in the grants would be left to the discretion of the Minister. The Minister would rely on the recommendations of bureaucrats, the very people who composed the bill the way it reads. While Carney is trusted, oil companies do not like discretionary decisions, remembering perhaps Carney's predecessor, Lalonde. They want everything spelled out in the bill, which seems reasonable.

I gather the government does not agree with the view of Mr. Heise and in fact the government's position still is that you cannot spell it out, you cannot limit the discretion by putting a clause in the substance of the bill.

[Traduction]

M. Waddell: Très bien, merci.

Le gouvernement a-t-il envisagé, en éliminant progressivement les subventions du PESP, de les enterrer déceimment, si je puis m'exprimer ainsi. A-t-il pensé aux répercussions que cela aura sur l'économie des Territoires du Nord-Ouest, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse? A-t-on étudié les répercussions très sérieuses de cette mesure?

M. McDermid: Non, pas que je sache, mais j'ai trouvé intéressant que, d'après le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve, le PESP n'était pas nécessaire pour maintenir l'activité au large des côtes de cette province.

M. Waddell: Permettez-moi de citer quelques mots d'un certain M. Horst Heise . . .

M. McDermid: Avant cela, si vous voulez prendre note, la TRGP au cours de l'exercice 1980-1981 a rapporté 27 millions de dollars; en 1981-1982, 864 millions de dollars; en 1982-1983, 1,960 millions de dollars; en 1983-1984, 2,106 millions de dollars; en 1984-1985, 2,563 millions de dollars; et les six premiers mois de 1985-1986, 895 millions de dollars, sous réserve de ce qui n'a pas encore été perçu. C'est un chiffre arrondi. Jusqu'ici, cela fait au total très près de 8 milliards de dollars.

M. Waddell: J'ai soulevé la question, car le secrétaire parlementaire a dit, je crois, que cela revenait à prendre les montants perçus au titre de la TRGP pour les réaffecter au PESP.

M. McDermid: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est un des membres du Comité qui disait cela l'autre jour.

M. Waddell: Permettez-moi maintenant de citer ce passage d'un article de M. Heise paru dans le *Calgary Herald* du 16 février:

Si l'ACP et l'IPAC sont venus à Ottawa, c'est parce que le projet de loi mentionne les puits, les accords de prospection mais pas les participants. Si une compagnie décide par exemple de sortir d'un consortium, les autres membres de ce consortium doivent trouver un nouvel associé ou racheter eux-mêmes la part de l'autre. D'une façon ou d'une autre, ils ne peuvent être assurés que la promesse de subvention faite dans le cadre du PESP, qui s'est envolée avec leur associé, sera remplacée. Ceux qui restent peuvent-ils poursuivre? Les décisions à ce sujet seraient laissées à la discrétion du ministre. Le ministre s'en remettrait aux recommandations des fonctionnaires, de ceux-là mêmes qui ont composé le projet de loi sous la forme où il se présente. Bien qu'elles fassent confiance à M^{me} Carney, les compagnies pétrolières n'aiment pas que les décisions soient laissées à la discrétion du ministre, et peut-être est-ce dû au souvenir du prédécesseur de M^{me} Carney, M. Lalonde. Ils veulent que tout soit précisé dans le projet de loi, ce qui semble raisonnable.

Je suppose que le gouvernement n'est pas d'accord avec M. Heise et il estime que ce ne peut être précisé, qu'on ne peut limiter le pouvoir discrétionnaire du ministre par un article du projet de loi.

[Text]

Mr. McDermid: One of the problems with that is then it becomes an all or nothing situation. If it is there then it is there and there is no flexibility at all. Just as a hypothetical thing—and maybe I should not deal in these things—there may be, for some very legitimate reason, a PIPable well that for one reason or another should not be drilled or cannot be drilled or something. There may be some flexibility with that consortium in looking at something else as a trade-off. That type of flexibility is in there now. If we put these things in stone, then it is an all-or-nothing thing. I think that is the problem.

• 1155

I am very interested in Mr. Heise's opinion. I did not hear—and you can correct me if I am wrong—all the witnesses, but I heard most of them, and I do not remember them saying to put everything in stone. I do not remember them saying to put everything in the legislation; as Mr. Lalonde used to say, to make it ironclad. I did not hear any of that testimony. If you check with the industry, they would appreciate a certain amount of flexibility in the grandfathering provisions.

Mr. Waddell: I understand what you are saying, Mr. McDermid, about flexibility and ongoing things, things you cannot appreciate coming up, making agreements as things go on, as they gradually phase out the exploration. But how much flexibility do you have if you do not have any flexibility on money; if you in fact are limited by . . . and you said that the other day in your reply to a question of mine: that the real problem was money. It is not a question of lack of goodwill or anything like that; it is a question of money. Now, how much flexibility do you have? Is there any flexibility on this \$1 billion?

Mr. McDermid: If you heard the Minister of Finance last night and saw the responsible position the government has been taking on expenditures . . . and once those estimates are put out there, they are just that—they are estimates. The Minister of Finance has established what I think is a very fine tradition of hitting targets. I think we all would do well to run government that way: by hitting the targets that are set. And that amount of money is set aside for the phasing out of the program.

Mr. Waddell: So there is no flexibility in terms of that budget.

Mr. McDermid: I would imagine there would have to be an awfully good case presented for supplementary estimates on that type of thing. It is budgeted. The amount of money is budgeted in the blue book. If you want more money, you have to come back for supplementary estimates on this thing, as I understand it.

Mr. Waddell: Would you give me again the amount of money you have budgeted for this phase-out phase, just to refresh my memory?

Mr. McDermid: In fiscal 1986-87 it is \$950 million.

[Translation]

M. McDermid: Un des problèmes est que l'on se retrouve dans une situation du tout ou rien. Si c'est là, c'est là, et on ne dispose alors d'aucune latitude. Prenez la situation hypothétique suivante—mais peut-être ne devrais-je pas me prêter à ce genre d'exercice—où il y aurait, pour quelque raison très légitime, un puits auquel pourrait s'appliquer le PESP mais qui, pour une raison ou une autre, ne devrait ou ne pourrait être foré. Peut-être serait-il bon alors de jouir d'une certaine latitude envers ce consortium pour essayer de trouver une solution de rechange. Alors que cette flexibilité est prévue actuellement, on risque en procédant ainsi de rendre les choses par trop rigides.

L'opinion de M. Heise m'intéresse beaucoup. La plupart des témoins que j'ai entendus n'avaient pas souhaité rendre les choses immuables en entérinant tout dans la loi pour les rendre intangibles ainsi que le disait M. Lalonde. Ce n'est pas ce que les témoins ont préconisé et je suis sûr que les responsables de l'industrie pétrolière souhaiteraient un certain degré de souplesse dans les dispositions sur la prorogation de certains droits acquis.

M. Waddell: Je vois très bien ce que vous voulez dire au sujet de la flexibilité qui doit nous permettre de voir venir les choses au fur et à mesure que les travaux de prospection sont achevés. Mais il me semble que cette souplesse est justement incompatible avec le manque d'argent que vous avez fait valoir l'autre jour en réponse à ma question. En effet, d'après vos propres dires, le problème n'est pas un manque de bonne volonté mais le manque d'argent. Est-ce que vous pourriez éventuellement aller au delà du milliard dont il a été question?

M. McDermid: Vous avez certainement pu constater hier soir que le ministre des Finances ainsi que le gouvernement étaient décidés à freiner les dépenses. Mais bien entendu il s'agit uniquement de prévisions. Le ministre des Finances tient avant tout à ce que les objectifs que nous nous sommes fixés soient respectés. Or voilà les crédits qui ont été prévus pour la liquidation de ce programme.

M. Waddell: Donc ce montant est tout à fait fixe.

M. McDermid: Il faudrait avoir d'excellentes raisons pour obtenir davantage de crédits par la voie des budgets supplémentaires. Ces crédits ont été prévus dans le Livre bleu et pour les dépasser, il faudrait avoir recours aux crédits supplémentaires.

M. Waddell: Quels montants au juste ont été prévus pour la liquidation du programme?

M. McDermid: 950 millions de dollars pour l'exercice 1986-1987.

[Texte]

Mr. Waddell: How was that figure arrived at, Mr. McDermid?

Mr. McDermid: I was just going to give you an example of flexibility. Esso Home Oil Ltd., if you will remember, drilling in the Beaufort, had a big storm at the Minuk well, which was partially destroyed. They have two wells that were to be drilled simultaneously, the Arnak and the Minuk. With the damage caused to the Minuk, they asked the Minister's permission if they could drill that one first and do the Arnak well next year. The Minister gave them permission to do that, because of the particular situation with the storm and the weather conditions. So that flexibility is in there.

That does not change the money. As a matter of fact, I understand it may save some money doing it in that way. I can ask Mr. Lazar to explain why that is going to cost less money, from a technical point of view.

Mr. Waddell: Perhaps before you do that you can answer, how did the department arrive at the figure \$950 million for fiscal 1986-87?

Mr. McDermid: They took a look at the programs and the grandfathering that would have to be done, and that is the estimate they came up with.

Mr. Waddell: In the examination of the witnesses for the oil companies we were not able to establish, if you will remember, any figure that they could come up with—although I think we all tried—for them to give us a budget. What I am trying to establish, I suppose, is whether the department anticipates that if we put in those five amendments that IPAC wanted, it would cost more money and, if so, how much more money does the department think it would cost?

• 1200

Mr. McDermid: I think that was answered at the last meeting. We figured in the range of another billion dollars, give or take. We are playing with figures that are staggering, as you know.

Mr. Waddell: Yes.

Mr. McDermid: I guess it could be anywhere between half a billion and a billion dollars, in that area somewhere. Again, even the industry cannot put their finger on it and come up with a figure.

Mr. Waddell: That is what I said.

Mr. McDermid: As near as we can figure, as close as we can, it would be between half a billion and a billion dollars, somewhere in that range, perhaps more.

Mr. Waddell: As you know, there two things that I suppose we are concerned about. One is that there seems to be some good faith obligations undertaken by these Canadian oil companies, in terms of planning their wells. Second, it would be better, indeed it is very important to try and get an orderly phase-out of the PIP program, because I think it is pretty well anticipated that after the PIP program is over it is dead. The frontiers will be dead for a few years.

[Traduction]

M. Waddell: Comment ce chiffre a-t-il été calculé?

M. McDermid: Le forage de Minuk dans la mer de Beaufort entrepris par la *Esso Home Oil Ltd.* a été partiellement détruit par un violent orage. Il devait en principe forer simultanément à Arnak et à Minuk. Après les dégâts essuyés à Minuk, ils ont demandé l'autorisation au ministre de commencer par Minuk et de reporter le forage d'Arnak à l'année suivante. Le ministre leur a accordé cette autorisation, ce qui est un bon exemple de souplesse.

Mais les crédits eux restent inchangés. Je pense d'ailleurs que cela devrait permettre de réduire les coûts. Je demanderais à M. Lazar comment cela marchera au plan technique.

M. Waddell: Comment le ministère est-il arrivé à ce chiffre de 950 millions de dollars pour l'exercice 1986-1987?

M. McDermid: Ce chiffre a été calculé en fonction de l'importance des droits acquis qui bénéficieraient de la prorogation.

M. Waddell: Lors de l'interrogatoire des représentants de l'industrie pétrolière, nous n'avions pourtant pas réussi à nous mettre d'accord sur un chiffre pour cette prorogation. Si l'on adoptait les cinq amendements proposés par l'ACP, de combien cela alourdirait-il la facture?

M. McDermid: D'environ 1 milliard de dollars comme je vous l'ai expliqué la dernière fois. Ce sont des chiffres énormes, bien entendu.

M. Waddell: En effet.

M. McDermid: Cela pourrait nous coûter d'un demi-milliard à un milliard de dollars mais même l'industrie pétrolière n'a pas pu donner de chiffres plus précis.

M. Waddell: C'est justement ce que je disais.

M. McDermid: D'après nos calculs, cela pourrait coûter d'un demi-milliard à un milliard de dollars en plus, voire davantage.

M. Waddell: Il ne faut pas oublier que nos compagnies pétrolières ont assumé des engagements pour le forage de ces puits et que par ailleurs, il est essentiel que le PESP soit abandonné de façon ordonnée, car il faut prévoir que la fin de ce programme mettra un terme aux travaux de prospection dans les terres reculées, du moins pendant un certain nombre d'années.

[Text]

Mr. McDermid: No, that is not the evidence that has been given to us at all.

Mr. Waddell: You do not anticipate that will happen with world oil prices where they are now and with this rich incentive program gone? You do not think the frontiers will be dead?

Mr. McDermid: No.

Mr. Waddell: You are dreaming.

Mr. McDermid: I do not think I am dreaming at all.

Mr. Waddell: In technicolour!

Mr. McDermid: I do not think so at all. Are you telling me that . . .

Mr. Waddell: They are cutting back on oil discoveries in Alberta right now, never mind in the Beaufort Sea and off Nova Scotia.

Mr. McDermid: Mr. Waddell, you are a great visionary except you forget one thing. The exploration that is going on now, any discoveries that are made now do not come onstream until 1992, 1993, 1994. All the best wisdom in the world says that oil prices are not going to be what they are today at that time.

Mr. Waddell: Yes, I agree.

Mr. McDermid: In order to bring additional oil production on at that time, the exploration has to take place now. Certainly companies are taking a long hard look at their exploration budgets and so on and so forth. I tell you, the discoveries they are finding out there are very interesting and very exciting and continue to spur on more exploration and starting development plans. Mobil is starting its development plan and proceeding with it on the Grand Banks now.

The other thing you have to remember is that those same companies do not now have the PGRT tax they had; that confiscatory regime that was in there that was completely unfair to one industry. There is no other industry that was taxed that way. There is a better royalty regime now. There is a better land management regime.

Mr. Waddell: But you also have the Canadian companies angry at you.

Mr. McDermid: And with the new Bill C-92 that is coming in, I think we will continue to see exploration in the frontier. You are narrowing it down to PIP only and you are not looking at the . . .

Mr. Waddell: No, I am talking about the major Canadian companies in the frontier.

Mr. McDermid: —overall package. Mr. Waddell, look at it. You are narrowing it down to Canadian companies. We know you are biased against anything that is foreign. We understand that. We understand the socialist philosophy . . .

Mr. Waddell: That is not true.

Mr. McDermid: Well, we understand that. We do not buy it but we understand it.

[Translation]

M. McDermid: Non pas du tout.

M. Waddell: Vous ne pensez pas que l'effondrement des prix du pétrole ainsi que la disparition de ces stimulants mettront un terme aux travaux de forage dans les terres reculées?

M. McDermid: Non, pas du tout.

M. Waddell: Vous rêvez.

M. McDermid: Pas le moins du monde.

M. Waddell: Je dirais même que vous rêvez en technicolor!

M. McDermid: Pas du tout.

M. Waddell: Les travaux de prospection ont déjà ralenti en Alberta sans parler de la mer de Beaufort et des côtes au large de la Nouvelle-Écosse.

M. McDermid: Vous semblez oublier une chose, monsieur Waddell, notamment que les gisements découverts maintenant ne seront pas exploités avant 1992, 1993 ou 1994. Or à ce moment-là, les prix auront eu largement le temps de remonter.

M. Waddell: D'accord.

M. McDermid: Donc, pour pouvoir exploiter de nouveaux gisements dans les années 90, c'est maintenant qu'il faut faire les travaux de prospection. Il est tout à fait normal que les compagnies pétrolières étudient de très près leur budget de prospection. Je puis vous assurer que l'on a d'ores et déjà découvert des gisements fort intéressants et que les travaux de prospection se poursuivront. La compagnie *Mobil Oil* vient tout juste d'entamer ses travaux de prospection sur les Grands bancs.

Il ne faut pas oublier d'autre part que les compagnies pétrolières ne sont plus assujetties à la TRGP qui était une taxe tout à fait abusive et injuste. L'actuel régime des redevances et de gestion des terres a été amélioré.

M. Waddell: Mais vous avez quand même suscité la colère des compagnies canadiennes.

M. McDermid: Le nouveau Bill C-92 devrait encourager les travaux de prospection dans les régions reculées. Vous vous obstinez à ne tenir compte que du PESP.

M. Waddell: Non, je pense aux principales compagnies pétrolières qui travaillent dans les régions reculées.

M. McDermid: Vous refusez d'envisager la totalité du programme. Vous parlez uniquement des compagnies canadiennes car en tant que socialiste, vous avez bien entendu un préjugé contre tout ce qui est étranger.

M. Waddell: Ce n'est pas vrai.

M. McDermid: Nous avons des points de vue divergents.

[Texte]

Mr. Waddell: You are going to return the frontiers to the big American multinationals.

Mr. McDermid: That is not true at all. You obviously have not looked at Bill C-92.

Mr. Waddell: Read the testimony of IPAC.

Mr. McDermid: You have not read Bill C-92 and taken a look at the overall package that this government is presenting in energy. I think you should do that.

The Chairman: Thank you, Mr. McDermid. Mr. Gagnon.

• 1205

Mr. Gagnon: Could the Parliamentary Secretary or Mr. Lazar tell me how many acres of lands held by the multinationals were kept in good standing by Canadian companies, by PIP grants? These would have gone back to the Crown because multinationals could not, or would not, drill.

Mr. Lazar: Do you want to know what percentage of land went back to the Crown, or will be going back to the Crown?

Mr. Gagnon: No. I am trying to make a point here. PIP grants of almost \$7.9 billion have been a benefit to the multinationals, in as much as they allowed Canadian companies to go in and spend a whole bunch of dollars on lands that the multinationals picked up for a song. That is all in the testimony.

Do you know how many acres the multinationals have managed to maintain because of this exploration? They would have reverted back to the Crown, had the PIP grants not been in place.

Mr. Lazar: We do not have numbers, Mr. Gagnon, but we can try to get an estimate for you. It would be very substantial.

Mr. Gagnon: Do you know how many acres are covered by PIPable farm-out agreements?

Mr. Lazar: The numbers are not handy.

Mr. Gagnon: Would you concede that there has been a fantastic benefit to the multinationals through the PIP grants?

Mr. McDermid: Yes. Sure. I would think so. I think there has been a benefit to the multinationals.

Mr. Gagnon: As I understand the regime, either they would have to go out and spend that \$7.9 billion and explore or give the land back to the Crown.

Mr. McDermid: That is right.

Mr. Gagnon: So they got somebody else to spend the \$7.9 billion, plus what the Canadian companies put in.

[Traduction]

M. Waddell: Vous allez livrer les régions reculées aux multinationales américaines.

M. McDermid: C'est tout à fait faux. Vous n'avez manifestement pas étudié les dispositions du bill C-92.

M. Waddell: Vous n'avez qu'à relire le mémoire de l'ACP.

M. McDermid: Et vous n'avez pas lu le Bill C-92 qui comprend le programme énergétique du gouvernement. Vous feriez bien de le faire.

Le président: Merci, monsieur McDermid. Monsieur Gagnon.

M. Gagnon: Le secrétaire parlementaire ou M. Lazar pourrait-il me dire quelle est la superficie des terres concédées aux multinationales et qui ont pu être conservées par des compagnies canadiennes grâce aux subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier? Je veux parler des terres qui seraient retournées à la Couronne parce que les multinationales n'auraient pas voulu ou pas pu forer.

M. Lazar: Vous voulez savoir quel est le pourcentage des terres qui sont retournées à la Couronne ou qui lui retourneront?

M. Gagnon: Non, je veux simplement faire comprendre quelque chose. Les subventions aux termes du programme en question, subventions qui atteignent presque les 7.9 milliards de dollars ont été faites à l'avantage des multinationales: ces subventions ont permis aux compagnies canadiennes de dépenser énormément d'argent sur des terres dont les multinationales avaient acquis la concession pour une bouchée de pain. Tout cela figure dans les témoignages.

Quelle serait la superficie des terres que les multinationales ont pu conserver grâce à cette prospection rendue possible par les subventions?

M. Lazar: Nous n'avons pas ce chiffre, monsieur Gagnon, mais nous pourrions vous en donner une idée. Il est sans doute très élevé.

M. Gagnon: Quelle est la superficie que couvrent ces ententes d'amodiation?

M. Lazar: Nous n'avons pas les chiffres ici.

M. Gagnon: Ne convenez-vous pas que ces subventions aux termes du programme d'encouragement du secteur pétrolier ont représenté un avantage considérable pour les multinationales?

M. McDermid: Oui. Evidemment. Je crois que les multinationales en ont retiré quelque chose.

M. Gagnon: Si je comprends bien, ces multinationales devaient dépenser ces 7.9 milliards de dollars en prospection ou rendre les terres à la Couronne.

M. McDermid: C'est exact.

M. Gagnon: Et c'est la raison pour laquelle elles ont fait en sorte que quelqu'un d'autre dépense ces 7.9 milliards de dollars, en plus des sommes qui ont été dépensées par les sociétés canadiennes.

[Text]

Mr. McDermid: That is right.

Mr. Gagnon: So there has been in excess of \$10 billion of exploration.

Mr. McDermid: That is correct.

Mr. Gagnon: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I would like to follow up on that. I think Mr. Gaganon made a good point. Those leases were very, very inexpensive initially, to say the least, for the people who took out the leases. It is unfortunate that it cost so much eventually to work them.

Husky-Bow Valley has stated that their drilling to date has been almost 500,000 acres; that if they do not drill the seven other wells, they lose the other two million acres. That would be very unfortunate.

The other thing, which I remember hearing someone say but cannot remember who it was, is that when you have a drilling plan, a drilling arrangement, primary, secondary, the tendency is to try to drill the wells that you do not think have the most potential in the first part of your program. In other words, you leave the wells that you feel are going to have the best results until the latter part of the drilling program. Is that correct?

Mr. McDermid: I am sorry, Mr. MacLellan, not being a driller, I cannot answer that question. Maybe somebody on . . .

Mr. Lazar: There are circumstances when that happens occasionally, but I do not think that is a normal practice.

Mr. MacLellan: Yes. I will check and find out where that was said.

Now, I would like to follow up on one thing that Mr. Waddell said, about its being hypothetical to have this kind of leeway with the Minister. I think it is fine that the Minister has the leeway to be able to add, because it is a hypothetical program, and no one can determine exactly how much is going to be spent for PIPs in the grandfathering period.

But I think it is important for a company to be able to know the position it is in, so that it can plan constructively, because we are talking about large amounts of money here. To plan and then find out the rug has been pulled out from underneath your feet can be very, very expensive.

• 1210

Mr. Lazar: Mr. MacLellan, I would like to make a comment here. Shortly after last March 28, which I think was the date of the Western Accord, Mr. Moore and a team of other people were in Calgary. They met with about 12 or 15 companies one by one, including Husky and Bow Valley. At that time, based on the broad principles that had been sent out by telex, they knew then which wells were eligible for grandfathering. There has been no change since then in terms of which wells are potentially eligible for grandfathering. Husky-Bow Valley at that time made representations for additional wells to be eligible for grandfathering; they continue to do so. The

[Translation]

M. McDermid: C'est exact.

M. Gagnon: Ainsi, les dépenses de prospection s'élèvent à 10 milliards de dollars et plus.

M. McDermid: C'est exact.

M. Gagnon: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Monsieur le président, j'aimerais poursuivre sur le sujet. Je pense que l'argument de M. Gagnon est très bon. Ces concessions étaient extrêmement avantageuses, pour dire le moins, et il est malheureux que les frais de prospection aient été aussi élevés.

Les représentants de *Husky-Bow Valley* nous ont dit qu'ils avaient foré jusqu'à présent presque 500,000 acres et que s'ils ne forent pas les sept autres puits, ils perdront 2 millions d'acres. Ce serait vraiment dommage!

J'ai également entendu dire, mais je ne me rappelle plus à qui attribuer cela, que l'on essaie autant que possible de forer les puits qui semblent être les moins prometteurs au début du programme et que l'on ne passe au forage de ceux qui ont le plus de potentiel qu'au cours de la dernière partie du programme de forage. Est-ce exact?

M. McDermid: Je m'excuse, monsieur MacLellan, mais je ne suis pas spécialisé en forage et je ne pourrais répondre à votre question. Peut-être quelqu'un . . .

M. Lazar: Cela peut se produire, mais ce n'est pas courant.

M. MacLellan: Je vais essayer de vérifier les sources.

J'aimerais poursuivre sur une question qui a été soulevée par M. Waddell au sujet de la liberté de manoeuvre du ministre. Il est juste que le ministre ait une telle liberté étant donné qu'il s'agit là de programmes pour lesquels on ne peut déterminer exactement les dépenses qui seront engagées au cours de cette période pendant laquelle les droits acquis seront garantis.

Il me paraît important toutefois qu'une compagnie sache exactement dans quelle situation elle se trouve afin qu'elle puisse planifier de façon positive, étant donné surtout l'importance des montants en cause. Cela peut coûter très cher à une compagnie lorsqu'on lui fauche l'herbe sous les pieds sans qu'elle s'y attende.

M. Lazar: Monsieur MacLellan, j'aimerais intervenir. Très peu de temps après le 28 mars de l'année dernière, qui est, si je ne me trompe, la date de la signature de l'accord de l'Ouest, M. Moore et une équipe étaient à Calgary. Ils ont rencontré 12 ou 15 sociétés et se sont entretenus avec les représentants de celles-ci, y compris ceux de *Husky-Bow Valley*. Les principes généraux qui avaient été transmis par télex permettaient à l'époque de savoir quels puits seraient garantis. *Husky-Bow Valley* avait à l'époque demandé que des puits supplémentaires fassent également l'objet de garanties. Cette compagnie continue à présenter de telles demandes. La ministre se montre

[Texte]

Minister is doing her best to accommodate them through flexibility, but I want to state strongly that they have had the facts available to them all along.

Mr. MacLellan: That is right.

Mr. Lazar: They have not changed since then. Despite the public testimony they put here, I will stand by those words. I might say that after last meeting—there was a gentleman here from Husky—I went up to him and asked him whether or not I had said anything pertaining to Husky-Bow Valley at this meeting that was factually inaccurate, and he said no.

Mr. MacLellan: Mr. Lazar, what you are saying may be quite accurate. I am not disputing that, and I respect that and what Mr. Moore had to say in his conversation. I do not dispute that at all.

My concern—and I will go back over it very briefly, if I can—is that when a drilling plan is filed initially and that plan states that so many wells are going to be drilled during the preliminary phase and secondary phase, if a company can cancel that . . . If you can say to a company at that point, as other companies have that were planning to drill maybe one or two wells, that you are changing things, that you do not agree with what they have done, if they can say: Fine, it is not going to cost us anything to bail out now; we just will not drill those wells; we do not like your telling us this, but we are not going to lose . . .

But when you have a plan and you have a situation like Husky-Bow Valley where the plan states there is a primary and a secondary drilling phase, and you tell them at the time of the Western Accord that only the primary phase is going to be PIPable, and you know that all the rigs . . . They have two fleets, and those two fleets have cost them \$430 million and those fleets are tied up with the wells they are drilling now. If they are going to drill all the wells they want to drill in their plan and move the ones they have planned for the secondary phase up into the primary phase, they will have to rent new fleets in addition to their own that they are using. That not only costs them a great deal of extra money for the rental of the new fleets, but they are not able to use their own fleets in the second phase and they do not have the capacity to rent them to anyone else because of the time factor, because of whatever, because of, as I feel, a severe drop-back on the activity on the offshore. Then they are going to suffer financially. That is my main point.

I think the government realized that at the early stage when they negotiated with them, but the Department of Finance said no way. You cut it back. Now, I am not quarreling. They said seven. Mr. McDermid mentioned 10; I have mentioned 10; they agreed to cut back to seven on their own volition, so seven is perfectly fair. But the thing is that you have to respect the position they are in as to what they say will allow them to get a cost recovery on their investment.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, maybe I can best answer the question this way. In approximate figures—do not hold me

[Traduction]

souple à ce sujet, mais j'aimerais faire comprendre une fois pour toutes que ces compagnies sont au courant de la situation depuis la signature de l'accord.

M. MacLellan: Effectivement.

M. Lazar: Les conditions n'ont pas été modifiées depuis. Et en dépit du témoignage rendu publiquement ici par cette compagnie, je m'en tiens à ce qui a été dit. Je signale simplement qu'à la suite de la dernière réunion à laquelle assistait un représentant de *Husky*, j'ai demandé à ce dernier s'il pouvait relever des inexactitudes dans mes propos au sujet de *Husky-Bow Valley* et il m'a répondu que non.

M. MacLellan: Monsieur Lazar, ce que vous dites est peut-être tout à fait vrai, je n'en disconviens pas, et je respecte ce que vous-même et M. Moore avez dit.

Je voudrais simplement vous expliquer quelles sont mes préoccupations et je le ferai très brièvement, si vous me le permettez. Lorsqu'un programme de forage est déposé prévoyant le forage de tant de puits au cours de la phase préliminaire et de la phase secondaire, si une compagnie peut alors modifier ses plans . . . Prenons le cas de compagnies qui prévoient forer un ou deux puits et à qui vous dites de modifier leurs plans. Tout ira bien s'il n'y a pas de grandes pertes financières et si ces sociétés peuvent renoncer à forer les puits prévus.

Cependant, dans une situation comme celle où se retrouve à l'heure actuelle *Husky-Bow Valley*, qui prévoyait un forage en deux étapes, lorsque vous signez un accord comme celui de l'Ouest dans le cadre duquel seule la phase primaire pourra faire l'objet de subventions, alors que vous savez que toutes les plates-formes . . . Cette compagnie a deux groupes opérationnels qui travaillent au forage et qui lui coûtent à l'heure actuelle 430 millions de dollars. Si cette compagnie veut forer tous les puits prévus et procéder à la première phase d'exploitation conduisant à la deuxième phase, elle devra louer des groupes opérationnels supplémentaires. Cela coûte évidemment très cher. Or, elle ne pourra se servir de leurs propres groupes opérationnels au cours de la deuxième phase et ne pourra pas non plus les louer à d'autres compagnies étant donné le facteur temps ainsi que la chute des activités au large des côtes. Dans une telle situation, je redoute les graves répercussions financières.

Je crois que le gouvernement a très bien compris la chose tout au début lorsqu'il a négocié avec cette compagnie, mais c'est le ministère des Finances qui a décidé de mettre le holà. On a parlé de sept puits. M. McDermid en a mentionné 10; moi aussi. La compagnie est d'accord pour n'en garder que sept et ce chiffre est tout à fait honnête. Cependant, il faut bien comprendre la situation dans laquelle se trouve cette compagnie qui voudrait, et c'est normal, pouvoir récupérer l'argent qu'elle a placé.

M. McDermid: Monsieur le président, j'aimerais répondre à cette question de la façon suivante. Environ 25 compagnies—et je dis bien là qu'il s'agit d'un chiffre approximatif—bénéficie-

[Text]

definitely to them—about 25 companies are involved in the grandfathering end of PIPs as we phase out this program.

• 1215

Of the 25, three-quarters of them are Canadian companies. They are all involved in one way or another in this phase-out program and in the drilling. You are going to bat for one of those 25 companies now. We could be here ad infinitum if you start negotiating at this committee on behalf of these 25 companies. That is, I do not think, with the greatest respect, what we are here to do.

We have been very honest and forthright with the committee in providing the figures and so on and so forth. Plans change. Corporate plans change. I plan to be in Parliament for another 15 years; but that may not happen. I do not know; I might get sick.

I am being a little facetious, and I do not mean to be. What I am saying is that these plans do change. They have done a tremendous amount of drilling. I understand a good number of the wells they planned to drill have been drilled or are in the process of being drilled now. I just do not think we should get into negotiations for one of 25 companies that are involved in this program. I just think it is unfair to the other 24. I think it is unfair to Husky-Bow Valley to be discussing their business on the floor of this committee.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I do not intend to get into negotiations on all 25 companies, because no other company has bothered to make a representation to this committee. This is a bill that has had second reading. We had witnesses which stated cases. We had the Canadian Petroleum Association, the Independent Petroleum Association of Canada, and Husky-Bow Valley which stated a case.

There is no point in being hypothetical. I told Mr. McDermid and the other witnesses earlier that there are other companies that are going to cut back that I know of. To be fair with this committee, I honestly do not know of these cut-backs causing these other companies any financial problem.

So I could be hypothetical and say you are ruining 25 companies in this country and you are devastating the offshore, and I could go on for days on a hypothetical basis. But in the interest of trying to achieve something constructive in this committee, Mr. McDermid, I am only talking about the ones about which we all have common knowledge and on which we all have received information and about which we have heard the testimony. All I can say is that I think it is unfair for Husky-Bow Valley because of the seven wells.

I read to you earlier Mr. Blair's testimony, where he says that:

... our whole seven-well program would involve PIP of up to something less than \$300 million or somewhere less than say a quarter to 30% of the total.

He agrees that two wells are already approved. So that would reduce any addition... if you are talking about the

[Translation]

ront de la clause des droits acquis avant la liquidation du programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Des 25 entreprises en question, les trois quarts sont canadiennes. Elles participent toutes d'une façon ou d'une autre aux programmes d'extinction graduelle et au forage. Maintenant, vous prenez la défense de l'une d'entre elles. Nous risquons de n'en plus finir si vous commencez à vouloir négocier avec le Comité au nom des 25 sociétés. Avec tout mon respect, je vous rappelle que nous ne sommes pas là pour cela.

Nous avons fait preuve d'honnêteté et de droiture avec le Comité en lui fournissant les chiffres. Les projets peuvent changer. Les projets des sociétés changent. Je prévois de rester au Parlement encore 15 ans; mais cela peut changer. Je n'en sais rien; je pourrais tomber malade.

Me voilà narquois, et ce n'était pas mon intention. Tout simplement, les projets changent. Les sociétés ont fait énormément de forage. Je crois comprendre qu'un grand nombre des puits prévus ont été forés ou qu'ils sont en train de l'être. J'estime tout simplement que nous ne devons pas entamer des négociations au nom d'une des 25 sociétés concernées. Cela me paraît injuste à l'égard des 24 autres. J'estime que c'est se montrer injuste envers *Husky-Bow Valley* que de parler de ses affaires au sein de ce Comité.

M. MacLellan: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler pour chacune des 25 sociétés, puisqu'aucune autre n'a pris la peine de venir manifester son opposition au Comité. Ce projet de loi est déjà passé en deuxième lecture. Nous avons entendu des témoins nous présenter leurs points de vue. Nous avons entendu la *Canadian Petroleum Association*, la *Independent Petroleum Association of Canada*, et *Husky-Bow Valley*.

Il est inutile de débattre de questions hypothétiques. J'ai dit à M. McDermid, et à d'autres témoins, que j'avais été informé du fait que d'autres entreprises avaient l'intention de réduire leurs activités. En toute honnêteté, pour autant que je sache, ces réductions n'ont pas causé de difficultés financières à ces autres sociétés.

Alors, je pourrais prétendre que vous menez 25 sociétés à la ruine et que vous détruisez le forage en haute mer, et je pourrais discourir ainsi des journées entières. Mais comme je tiens à ce que le Comité puisse faire un travail constructif, monsieur McDermid, je m'en tiens à ces cas que nous connaissons tous, sur lesquels nous avons tous été renseignés et que nous avons entendus ici. Je répète que c'est injuste à l'égard de *Husky-Bow Valley* en raison des sept puits.

Je vous ai lu tout à l'heure un extrait du témoignage de M. Blair, où il disait:

... l'ensemble du programme des sept puits dépend du Programme d'encouragement du secteur pétrolier pour un peu moins de 300 millions de dollars ou un peu moins d'un quart à 30 p. 100 du total.

Il reconnaît que deux des puits ont déjà été approuvés. Cela réduirait donc le total... si le coût s'élève à environ 950

[Texte]

\$950 million, we are talking perhaps now about something slightly over \$200 million. Now, that is not a small sum of money; do not get me wrong, I am not saying that. But I feel very strongly about a principle here, that legislation should not be enacted retroactively and we should not . . . If you want to cancel the program, that is the government's prerogative.

What we are doing here is a principle. The government should not be enacting legislation retroactively, as they have done in this case. This transition year is not a transition year. This transition year is part of the grandfathering period. This has been stated by the changes in the regulations and the attitude of the government and the pronouncements they made at the Western Accord. The Parliamentary Secretary's own speech on second reading on this bill states:

Grandfathered activities were generally commitments in place at the time the Western Accord was signed, and will be limited to . . .

But generally a company commitment to drill a well is set out in the contractual obligation with another company.

• 1220

This government is saying that a contractual obligation does not include wells where the farmee corporation has the alternative not to drill if the previous wells have indicated that there is not an encouraging sign of finding oil and gas. They are saying that is not a commitment, yet had the commitment been made to drill every additional well in the farming agreement then those would be PIPable.

We were talking about Esso in the Beaufort. Esso drove a hard bargain with the companies that farmed in with them in the Beaufort. They said: We want you to drill extra wells and you have to drill those extra wells; regardless of what indication there is of oil and gas, you have to drill them. Now those wells are going to be PIPable, even though we know that they will be dry holes.

But Husky-Bow Valley managed with Mobil to arrange an agreement where the wells would not be drilled if there was an indication that there was no sign of oil and gas. So now they are being penalized because they are not commitments.

What is a commitment and what is not? This is the government of this country and we have to provide an example. I do not like sticking up for Husky-Bow Valley and spending days here doing this, but we have to send a sign out to the people of this country and to the industry that they have to trust government. Government is not always right; government makes mistakes. God knows, on the National Energy Program I would be the last to say that everything was right, that it was a great program with no faults. But it was an honest attempt to direct a plan, albeit directed at higher oil prices—but a plan nevertheless, that was followed.

Now we have a slaloming all over the place here and we do not know where it stands, and one company that acted in faith of not necessarily this government, a previous government, is going to be penalized for following the regulations that existed.

[Traduction]

millions de dollars, cela donnerait un peu plus de 200 millions de dollars. Je ne veux pas dire que ce soit de la petite monnaie; ne vous méprenez pas. Mais c'est le principe qui me tient à coeur: la loi ne doit pas être rétroactive et nous ne devrions pas . . . Si le gouvernement veut abolir le programme, c'est son droit.

Mais il y a ici une question de principe. Le gouvernement ne devrait pas adopter une loi avec effet rétroactif, comme c'est le cas ici. Cette année de transition n'en est pas une. Elle fait partie de la période d'affirmation des droits. C'est clair, si l'on considère les modifications apportées aux règlements, ainsi que l'attitude du gouvernement et les déclarations faites lors de la signature de l'entente avec l'Ouest. Le secrétaire parlementaire lui-même a déclaré lors de la deuxième lecture:

En règle générale, les activités admises seront celles pour lesquelles il y avait déjà un engagement ou moment de la signature de l'entente, et elles seront limitées à . . .

Mais en général, l'engagement que prend une société de forer un puits s'inscrit dans le cadre de ses obligations contractuelles à l'égard d'une autre société.

Le gouvernement prétend que l'obligation contractuelle ne comprend pas les puits que la société exploitante pourrait renoncer à forer en raison des résultats peu prometteurs qu'ont donnés les puits précédents. Le gouvernement dit qu'il n'y a pas dans ce cas d'engagement, pourtant si l'on s'était engagé à forer tous les puits supplémentaires prévus dans le contrat d'exploitation, ceux-ci auraient pu bénéficier de subsides PESP.

Nous avons mentionné Esso dans la mer de Beaufort. Esso s'est montrée très ferme dans ses négociations avec les autres sociétés exploitantes dans la mer de Beaufort. Esso a exigé que les autres sociétés forent les puits supplémentaires, quelles que soient les chances de trouver du pétrole et du gaz. Ces puits pourront donc être subventionnés par le PESP, bien que nous sachions d'ores et déjà qu'ils seront secs.

Mais Husky-Bow Valley a réussi à conclure avec Mobil une entente selon laquelle les puits ne seraient pas forés s'il y avait raison de croire qu'ils seraient improductifs. Elle est maintenant pénalisée parce qu'il n'y avait pas d'engagement.

Quand y a-t-il engagement? En tant que gouvernement national, nous devons donner l'exemple. Je ne tiens pas à prendre la défense de Husky-Bow Valley et d'y passer des journées entières, mais nous devons montrer au pays et aux industriels qu'ils peuvent avoir confiance en leur gouvernement. Le gouvernement n'est pas infaillible, il peut se tromper. Dieu m'est témoin que je serais bien le dernier à dire que le Programme énergétique national était parfait, qu'il n'avait aucune faiblesse. Mais c'était une tentative honnête de planification, même si elle visait des prix pétroliers plus élevés—c'était néanmoins un plan qui a été respecté.

Maintenant nous courons dans tous les sens sans plus savoir où nous en sommes, et une société qui a fait confiance au gouvernement, même si c'était l'ancien gouvernement, se voit pénalisée pour avoir respecté les règlements en vigueur à

[Text]

I just do not think that is fair and I just do not think that is the role of government.

The Chairman: Mr. McDermid.

Mr. McDermid: That was a statement; that was not a question, Mr. Chairman. I do not think I can answer this statement. I do not want to get into a philosophical debate with the hon. member.

The Chairman: Do you have any more questions, Mr. MacLellan?

Mr. MacLellan: It just seems that I am on statements here, and I would like to follow up with another statement. This is not from the transcript. This is not from my memory. This is from *Oilweek* magazine of February 17, quoting the Canadian Petroleum Association. It says:

In separate testimony last week before the special House of Commons committee, the Canadian Petroleum Association and the Independent Petroleum Association of Canada called for changes to Bill C-85, the draft Petroleum Incentives Program Act tabled in Parliament on November 28.

These are the two main associations in the industry:

The chief CPA concern, according to chairman Bernard Isautier, who also is chairman of Canterra Energy Ltd., is that companies involved in the offshore sector might suddenly find themselves without necessary funding. He said that the committee should introduce amendments to ensure a smooth phase-out of grants; otherwise the Federal Energy Department would have virtually unlimited power to decide which wells would remain eligible for PIP grants to the end of next year:

A good grandfather provision should ensure that plans that were made before the elimination of PIP grants can be continued, Isautier said. You stop new commitments but previous commitments can be honoured.

That is from the Canadian Petroleum Association, the association that governs not so much smaller Canadian companies but major multinationals. The industry is not pleased with the way this has been done because people have been hurt and there is not an honouring of commitments. There is a retroactivity in what this government has done.

I may add that it is fortunate for the industry that we only know of one company that is going to be hurt by this and that only one company has bothered to come to this committee to make a statement. That is great for the government because this treacherous activity has cost them a minimal amount of money, in my opinion. This could have been much more expensive, but I still think, whether it is one company or twenty-five companies that are going to be hurt financially, the principle exists and I think it is a principle that we have to remain steadfast upon. I just do not see us shilly-shallying our way out of this, frankly.

[Translation]

l'époque. Cela me paraît injuste et ce n'est pas ainsi que je conçois le rôle du gouvernement.

Le président: Monsieur McDermid.

M. McDermid: Monsieur le président, c'est une déclaration qu'on nous a faite, ce n'était pas une question. Je ne crois pas devoir répondre à une déclaration. Je n'ai pas l'intention de me lancer dans un débat philosophique avec le député.

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur MacLellan.

M. MacLellan: J'ai fait beaucoup de citations, jusqu'ici, et je voudrais en ajouter une autre. Je ne cite pas le compte rendu. Je ne cite pas de mémoire. Je cite la *Canadian Petroleum Association* qui s'exprimait dans le magazine *Oil Week* du 17 février:

Comparaissant individuellement devant le Comité spécial de la Chambre des communes la semaine dernière, l'Association pétrolière canadienne et la *Independent Petroleum Association of Canada* ont demandé que des modifications soient apportées au projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, déposé au Parlement le 28 novembre.

Ce sont les deux principales associations du secteur pétrolier:

Ce qui inquiète surtout l'Association pétrolière canadienne, selon son président, M. Bernard Isautier, qui est également président de *Canterra Energy Ltd.*, c'est que les sociétés qui ont des activités en haute mer risquent de se retrouver tout à coup sans les fonds nécessaires. Il a déclaré que le Comité devrait proposer des amendements pour que l'élimination des subventions se fasse sans à-coups, sans quoi le ministère de l'Énergie aura tout pouvoir pour décider quels puits pourront bénéficier des subventions du PESP jusqu'à la fin de l'an prochain.

Une bonne disposition concernant les droits acquis devrait permettre de mener à bien les projets faits avant l'abolition du PESP, a déclaré M. Isautier. On n'accepte aucun nouvel engagement, mais les engagements existants seront honorés.

Voilà ce qu'en pense l'Association pétrolière canadienne qui représente, non pas tant les petites entreprises canadiennes, mais bien les grandes multinationales. Le secteur pétrolier regrette cette manière de procéder car elle cause des torts à certains et les engagements ne sont pas honorés. Le gouvernement a, en fait, pris des mesures rétroactives.

J'ajouterai qu'il est heureux pour les sociétés pétrolières que nous ayons seulement eu connaissance des difficultés que connaîtra l'une d'entre elles et qu'une seule ait pris la peine de venir présenter son point de vue au Comité. C'est heureux pour le gouvernement car à mon avis, car il se tire de cette trahison à très bon compte. Cela aurait pu être beaucoup plus coûteux encore, mais je continue à penser, qu'il s'agisse d'une seule entreprise ou de 25 qui vont être ainsi financièrement touchées, que le principe demeure et, à mon avis, il s'agit d'un principe auquel nous devons nous accrocher. Pour être franc avec vous, je ne conçois pas que nous puissions nous en sortir en tergiversant.

[Texte]

• 1225

Mr. McDermid: I find it rather ironic that a member of the Liberal Party would quote the Canadian Petroleum Association and tell this government that they should do what the Canadian Petroleum Association did, because I remember the representations the Canadian Petroleum Association made on the National Energy Program and the previous administration did not listen to them one iota or, as the hon. member from St. John's West would say, "one twittle or one twit". They did not listen to them at all. Now that he is in opposition, the hon. member is a great supporter of CPA and thinks there should be changes to the legislation. I find that rather ironic.

Let me say this, Mr. MacLellan. I said it the last time. You are repeating yourself. I am repeating myself. It is getting a little repetitious at this committee, but I want to make the point very clear again. I understand them asking for more; everybody asks for more. It does not matter who comes to government, they want more. Everybody wants to go to heaven and nobody wants to die. I understand that. I understand them making those appeals. But somewhere along the line we have to say, here is the phase-out program, which we did and we did it very thoroughly. There is nothing that has principally changed from what was presented to them as of the first telex that went out to them to today.

There is no retroactivity in this at all. It has been well laid out for them. The negotiations have gone on. They understand the program and I think we should get on with the bill.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, it is not a question of supporting the Canadian Petroleum Association. It is not a question of supporting any association or any company. It is a question of honesty and principle here and I think that is what is at stake. Mr. Chairman, there is retroactivity here. There has to be retroactivity here. If you tell a company, if you tell companies that they can submit a plan, primary, secondary phases and that they can buy equipment and their costing of this equipment—which is \$430 million—is based on the program that they have submitted. And then you say—which to me is retroactively—at the time of the Western Accord that you can only drill the wells outlined in the primary portion of your plan; you cannot do it in the secondary. This when they know that the costing of the equipment and the fleets that were purchased require the cost recovery of being able to drill the secondary section.

You cannot get out of that. The company is locked into that and they have paid millions of dollars. Now, there was no argument with that. There is no argument with that. There was nothing said to these companies after the election on September 4, that we are going to do this, this and this. If any philosophy had been enunciated during the election campaign

[Traduction]

M. McDermid: Je trouve assez ironique qu'un député libéral cite l'Association canadienne du pétrole et dise au gouvernement de faire ce qu'a fait cette dernière, parce que si je me souviens bien de ce qu'avaient dit les représentants de cette association à propos du programme énergétique national, le gouvernement précédent n'en avait pas retenu une, ou, pour paraphraser ce que pourrait dire l'honorable député de Saint-Jean Ouest, «pas la moindre brouille». Il n'avait rien écouté du tout. Mais maintenant qu'il est dans l'opposition, le député est l'ardent défenseur de l'ACP et il prétend qu'il faudrait changer la loi. Cela me fait sourire.

Je vous dirai ceci, monsieur MacLellan, et je l'ai déjà dit la dernière fois: vous vous répétez. Je me répète. Tout cela devient un peu fastidieux, mais je vais encore une fois m'exprimer très clairement. Je sais qu'ils demandent davantage, que tout le monde demande davantage. Peu importe qui vient trouver le gouvernement, c'est pour demander plus. Tout le monde veut aller au ciel mais personne ne veut mourir. C'est tout à fait compréhensible. Je comprends fort bien qu'ils plaident ainsi leur cause. Mais à un moment donné, nous devons bien faire comprendre qu'il s'agit du programme de clôture, nous l'avons dit et nous l'avons dit très clairement. Entre le moment où nous leur en avons fait part, par notre premier telex, et aujourd'hui, rien de fondamental n'a changé.

Il n'y a ici aucune rétroactivité. Tout a été fort bien précisé. Les négociations ont eu lieu. Ces gens comprennent le programme et je suis d'avis que nous devrions poursuivre notre étude du projet de loi.

M. MacLellan: Monsieur le président, il ne s'agit pas de défendre l'Association canadienne du pétrole. Il ne s'agit pas de défendre une association ou une entreprise quelle qu'elle soit. C'est une simple question d'honnêteté et de principe qui est en cause ici, c'est cela qui à mon avis est en jeu. Monsieur le président, il y a effectivement un élément de rétroactivité. C'est obligatoire. Si vous dites à une compagnie, si vous dites à des entreprises qu'elles peuvent soumettre leur plan, pour une phase primaire ou secondaire, si vous leur dites qu'elles peuvent acheter le matériel nécessaire et établir leurs devis—en l'occurrence 430 millions de dollars—il est certain que ce dernier est fonction du programme qu'elles ont établi. Et, à ce moment-là, vous leur dites—c'est bien quelque chose de rétroactif à mon avis—au moment de la signature de l'Accord de l'Ouest qu'elles ne peuvent forer que les puits faisant partie de la phase primaire du plan mais non les puits faisant partie de la phase secondaire. Et vous leur dites cela alors qu'elles savent fort bien que leurs devis pour l'achat du matériel et du parc nécessaires ont été calculés, précisément, en tenant compte également du potentiel de rentabilisation des forages secondaires.

Cela, il n'y a pas à le nier. L'entreprise a décaissé des millions de dollars et elle se trouve acculée. Cela était et reste indiscutable. On n'a rien dit à ces compagnies après les élections du 4 septembre, on ne leur a pas dit que nous allions faire ceci ou cela. Et si, pendant la campagne électorale, une philosophie quelconque a été avancée, il n'empêche qu'il a fallu

[Text]

it certainly took nine months to come to fruition with the Western Accord.

Now, Mr. Chairman, it is a very, very important question, and I . . .

The Chairman: It being 12.30 p.m., the committee is adjourned until 3.30 p.m. this afternoon, in the same room.

[Translation]

neuf mois pour qu'elle finisse par se concrétiser dans le cadre de l'Accord de l'Ouest.

Cela dit, monsieur le président, la question est extrêmement importante et je . . .

Le président: Il est maintenant midi trente et nous allons lever la séance jusqu'à 15h30, heure à laquelle nous nous réunirons dans cette même salle.

AFTERNOON SITTING

• 1604

The Chairman: We shall resume consideration of Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act.

We would like to welcome once again, Mr. McDermid, Parliamentary Secretary to the Minister of Energy, Mines and Resources, and officials from the department.

On clause 1

The Chairman: On a point of order, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: I notice Mr. MacLellan wants to continue some questioning on clause 1, but before he does, I would like some clarification. I think we have a procedure that is somewhat informal in this committee, in the sense of our working together on the bill. We have not received any government amendments, but we have received some amendments from Mr. Gagnon, which I believe are his own amendments. Would it be out of order . . . ?

• 1605

I will ask if it can be done, if Mr. Gagnon could just be given the floor for about a minute or so just to give me an outline of his amendments, because I am trying to work on those amendments right now and it will be helpful for me, and maybe other members of the committee, before Mr. MacLellan continues if Mr. MacLellan would yield the floor to Mr. Gagnon for a minute.

The Chairman: I am sorry, Mr. Waddell. The amendment I received from Mr. Gagnon is on clause 2, but we are still on clause 1.

Mr. Waddell: I understand that, Mr. Chairman, but he submitted a number of amendments and I think it would be helpful to me at least, and maybe other members, if he were given about a minute just to summarize the extent of his amendments. I may want to consider some of my own amendments, and if they are covered by that . . . I would appreciate that.

The Chairman: I will accept only a few minutes and only in very general terms, because once again we are still on clause 1 and these motions do not deal with clause 1. So, Mr. Gagnon, just very, very simple comments, please.

Mr. Gagnon: Thank you, Mr. Chairman.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Nous reprenons l'étude du projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Nous souhaitons de nouveau la bienvenue à M. McDermid, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi qu'à ses collaborateurs du ministère.

Nous passons à l'article 1

Le président: Pour un rappel au Règlement, monsieur Waddell.

M. Waddell: Je vois que M. MacLellan veut poser des questions relatives à l'article 1, mais j'aimerais qu'on me donne auparavant un éclaircissement. Je constate que, dans ce Comité, nous étudions ensemble le projet de loi sans nous en tenir à des règles trop strictes. Nous n'avons pas reçu d'amendements du gouvernement, mais M. Gagnon a déposé certains amendements qui, je le crois, sont les siens. Serait-il contraire au règlement . . . ?

Est-ce faisable, et M. Gagnon pourrait-il avoir la parole pendant une ou deux minutes afin de me donner un aperçu de ces amendements, ce qui me serait utile, à moi ainsi peut-être qu'à d'autres, car j'essaie d'en comprendre le sens. Est-ce que M. MacLellan aurait l'obligeance, avant de poursuivre, de laisser la parole pendant quelques instants à M. Gagnon ?

Le président: Je regrette, monsieur Waddell, mais l'amendement que j'ai reçu de M. Gagnon porte sur l'article 2, et nous en sommes encore à l'article 1.

M. Waddell: Je comprends bien, monsieur le président, mais M. Gagnon a présenté un certain nombre d'amendements et il me semblerait utile, à moi, tout au moins, ainsi peut-être qu'à d'autres, s'il pouvait très rapidement nous les résumer. Ils vont peut-être dans le même sens que certains de mes propres amendements, auquel cas . . . J'y tiens vraiment, si vous le voulez bien.

Le président: Je ne puis vous accorder que quelques minutes et l'explication ne peut être donnée qu'en termes très généraux car, je le répète, nous en sommes encore à l'article 1 sur lequel ces motions ne portent pas. Vous avez donc la parole, monsieur Gagnon, mais il faut que vous soyez très bref.

M. Gagnon: Je vous remercie, monsieur le président.

[Texte]

This ground was covered the other day, but I will repeat myself. This series of motions was introduced to add some clarity to the bill. As the bill currently reads much is left to ministerial discretion, which means the regulations, and there is some question about what exactly the regulations are. So I prepared a series of motions which embody what I thought was the spirit of the bill.

The thrust of the motions would leave all future PIP wells under the existing regulations; that is, under the regulations were in existence as of March 28, 1985. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Gagnon. Mr. MacLellan, on clause 1.

Mr. MacLellan: Thank you, Mr. Chairman.

Before I go back to the things we were talking about this morning, I want to look at another question that was first mentioned in the regulations of April 22, 1985, page 5, subsection (v). It relates to the blow-out provisions. It is under the category, on page 4, of "Immediate Changes: PIP Regulations". In (v) it says:

(v) to limit eligibility of blowout and control of well expenses, pending further discussions with a proposed industry association committee on insurance (interim regulation targeted for no later than July 1, 1985).

On May 24, on page 5, it is talked about, once again on PIP restrictions:

PIP on blowout and control of well expenses are limited in the transition year to a multiple of 5 times AFE less any amount covered by insurance. This new limitation will not apply in case of occurrences prior to April 19, 1985. Effective April 1, 1986, blowout and control of well expenses will cease to be eligible for PIP.

Then again on June 10 it goes a little further, on page 5, subsection (v). It says:

(v) Effective September 1, 1985, PIP on blowout and control of well expenses will be limited to a multiple of 5 times AFE less any amount covered by insurance. This new limitation will not apply in the case of occurrences prior to April 19, 1985. (Effective April 1, 1986, blowout and control of well expenses will cease to be eligible for PIP. However, insurance premiums related to a grandfathered well will continue to qualify as an eligible well expense during the grandfathering period.) Discussions on insurance issues are continuing with the CPA Insurance Committee.

I was just wondering what happened. What has been the result of those consultations?

[Traduction]

Nous avons parlé de cette question l'autre jour, mais je vais revenir là-dessus. Cette série de motions a été présentée pour préciser certains points du projet de loi. Dans son état actuel, le projet de loi laisse une grande latitude au ministre, c'est-à-dire aux règlements, et l'on peut se demander en quoi consiste au juste ce règlement. Aussi ai-je préparé une série de motions qui me semblent exprimer ce que je crois être l'esprit du projet de loi.

D'après ces motions, tous les puits visés par le PESP continueraient à être assujettis au règlement actuel, à savoir celui qui était en vigueur le 28 mars 1985. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Gagnon. Monsieur MacLellan, nous passons maintenant à l'article 1.

M. MacLellan: Je vous remercie, monsieur le président.

Avant d'en revenir aux questions dont nous parlions ce matin, je voudrais en examiner une autre relative aux dispositions en cas d'éruption de pétrole, mentionnée à la page 5 paragraphe v) du 22 avril 1985. Elle se trouve à la page 4, sous l'en-tête «modifications immédiates aux règlements du PESP». En voici le paragraphe v) à la ligne

v) limiter l'admissibilité des dépenses d'éruption de pétrole et de contrôle des puits jusqu'à ce que la question ait été discutée avec un comité qui sera constitué par l'Association des industries pétrolières pour étudier les questions d'assurance (règlement provisoire dont la date limite était le premier juillet 1985 au plus tard).

Il est de nouveau question des restrictions du PESP le 24 mai, à la page 5:

Les versements du PESP pour dépenses d'éruption de pétrole et de contrôle des puits sont limitées, pendant l'année de transition, à cinq fois la somme prévue par l'autorisation des dépenses d'où est soustraite tout montant couvert par l'assurance. Cette nouvelle restriction ne s'applique pas aux cas survenus avant le 19 avril 1985. À partir du premier avril 1986, les dépenses d'éruption et de contrôle des puits ne seront plus admissibles à bénéficier des versements du PESP.

La circulaire du 10 juin apporte encore quelques précisions supplémentaires à la page 5, paragraphe v):

v) à compter du premier septembre 1985, les versements du PESP pour les dépenses d'éruption et de contrôle des puits sont limités à un multiple de cinq fois l'autorisation de dépenses diminué de tout montant couvert par l'assurance. Cette nouvelle restriction ne s'applique pas aux cas survenus avant le 19 avril 1985. (À compter du premier avril 1986, les dépenses d'éruption et de contrôle des puits ne sont plus admissibles au PESP. Toutefois, les primes d'assurance portant sur un puits bénéficiant de droits acquis continuent à être considérées comme dépenses admissibles pendant la période où sont conservés les droits acquis.) Le Comité d'assurance de l'Association canadienne du pétrole continue à se pencher sur les questions relatives à l'assurance.

Je me demandais ce qui s'était passé, et quel était l'issue de ces consultations?

[Text]

Mr. Brian Moore (Director, Legislation and Special Cases, Department of Energy, Mines and Resources): The results of the consultations were the changes you have noted. Effective September 1, 1985 PIP was limited to five times the AFE, which is the budgeted cost of a well, and effective April 1, 1986 PIP will not apply in the case of blow-out expenses, period.

Mr. MacLellan: PIP will not apply. I am just thinking back to the case in Nova Scotia, the blow-out we had off the Scotian shelf. The cost of that to the insurers and to the government I guess would be approximately \$40 million in PIP financing. Yet it was brought under control.

• 1610

What is the situation with insurance now that the insurers know, for insurance generally, the increased costs of premiums, having the Lodgepole problem in Alberta and now the blow-out off Nova Scotia? What realm are the insurance premiums in? What criteria are being requested by the government for insurance premiums, and what insurance do they have to have registered with the department to make sure that insurance is in place?

Mr. Brian Moore: We had a rather extensive series of consultations with the CPA insurance committee, and of course the concern from a PIP perspective was a potential cost to government through the incentive program in the event of a blow-out where companies did not have adequate insurance. So again, the culmination of that consultation process was the changes you have noted in the PIP rules on blow-out expenses, but recognizing that we will continue to pay PIP on insurance premiums. So those continue to be eligible expenses under our program.

Mr. MacLellan: But do you require the copy of the policy to be filed with the department?

Mr. Brian Moore: No, we do not.

Mr. MacLellan: Well, how do you know they have the insurance?

Mr. Brian Moore: The regulation, again, limits our exposure this year through to April 1 to costs equal to five times the original budgeted amount of the well. So to the extent they do not have a policy in effect, then PIP is liable for up to 80% of those blow-out costs. Come April 1, 1986, it will be incumbent upon the companies to carry adequate insurance, because PIP will not be payable, period. So whether or not they have adequate coverage is no longer a PIP problem.

Mr. MacLellan: No, but it is a problem environmentally. My God, if there is a blow-out, it is a frightening situation. That situation in Nova Scotia was not that disastrous, because it was just leaking up through in small amounts. If you have a major blow-out under the ocean, then you have a density problem. If any ship goes sailing over that, it will drop like a

[Translation]

M. Brian Moore (directeur, Législation et Cas spéciaux, Énergie, Mines et Ressources): Les consultations ont débouché sur les modifications que vous avez constatées. À compter du premier septembre 1985, le PESP a été limité à cinq fois l'ADD, à savoir le coût prévu pour un puits, et à compter du premier avril 1986, le PESP n'entrera plus en ligne de compte au titre des dépenses en cas d'éruption.

M. MacLellan: Il n'entrera donc plus en ligne de compte, mais je pense au cas qui s'est produit en Nouvelle-Écosse, à l'éruption que nous avons eue au large du Plateau continental de la Nouvelle-Écosse. Cette éruption coûterait environ 40 millions de dollars en financement PESP aux assureurs et au gouvernement. Et pourtant, la situation a été reprise en main.

Que se passe-t-il au niveau de l'assurance, maintenant que les assureurs connaissent les nouvelles primes à la suite de l'accident de Lodgepole, en Alberta, et de la récente éruption au large de la Nouvelle-Écosse? À quel niveau les primes d'assurance sont-elles maintenant rendues? Quels critères le gouvernement a-t-il imposé pour ces primes et quelle assurance doit-on fournir au ministère pour que ce soit suffisant?

M. Brian Moore: Nous avons entrepris une série de consultations assez exhaustives avec le Comité d'assurance de l'Association pétrolière du Canada. Il va sans dire que, du point de vue du PESP, la principale inquiétude se situait au niveau des coûts éventuels que le gouvernement aurait à assumer à cause du programme d'encouragement dans le cas d'une éruption si la compagnie touchée n'est pas suffisamment assurée. Je le répète donc, les consultations ont eu pour résultat les changements aux règles du PESP que vous avez mentionnés à propos des dépenses relatives aux éruptions. Soulignons toutefois que nous continuerons de réserver une partie des subventions au titre du PESP pour les primes d'assurance. Ces dépenses seront donc toujours admissibles en vertu de notre programme.

M. MacLellan: Est-ce qu'une copie de la police d'assurance doit être remise au ministère?

M. Brian Moore: Non.

M. MacLellan: Alors, comment pouvez-vous être certains que la compagnie est bel et bien assurée?

M. Brian Moore: Encore une fois, le règlement limite nos risques pour cette année et jusqu'au 1^{er} avril à cinq fois le budget original du puits. Donc, si la compagnie n'a aucune police d'assurance, le PESP doit verser jusqu'à 80 p. 100 des coûts de l'éruption. Le 1^{er} avril 1986, il reviendra aux compagnies d'obtenir une assurance suffisante, car le PESP ne versera plus rien. À partir de ce moment-là, le fait que les compagnies soient assurées ou non ne regardera plus le PESP.

M. MacLellan: Non mais ce sera toujours un problème environnemental. Imaginez-vous, qu'une éruption survienne, ce serait épouvantable. L'accident en Nouvelle-Écosse n'a pas été catastrophique car le jaillissement se faisait par petites quantités. Cependant, s'il devait y avoir une importante éruption sous-marine, il y aurait un problème de densité. Un

[Texte]

rock. Gosh knows what kind of an environmental problem there will be besides. The whole thing is just left up in the air if there is not some assurance that insurance is there.

Mr. Brian Moore: One of the alternatives we did look at was establishing minimum insurance criteria and paying PIP beyond that level. That was very much one of the options. But I guess what you do have to appreciate is that we are a financial program. We are not a regulatory program for environmental concerns and other similar risks that may arise. Those fall within the mandate of COGLA, the Newfoundland board, and as well Nova Scotia. Of course, those other organizations are very much concerned about the adequacy of industry coverage. Our concern primarily was one of financial exposure.

Mr. MacLellan: When I am talking about "you", I mean the government; the Department of Energy, Mines and Resources, not just the PIA.

Mr. John McDermid (Parliamentary Secretary to the Minister of Energy, Mines and Resources): The officials here are not here to discuss that end of it. We are here to discuss the PIP grants and the liability to the government through the PIP grant insurance.

The other insurance end of things is covered under COGLA. It is their responsibility for environmental matters, safety matters, and so on and so forth in the offshore. Therefore I do not think these officials should be expected to answer that type of question. That should more rightfully be asked under Bill C-92, when that one is being discussed at committee.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I feel officials should be here to answer these questions. Did not the Minister state in her letter to the committee that there were these memoranda and telexes here and that her officials would be available to answer questions on these? They can refer back to the Minister's letter if you like, but I am just going by the Minister's own words in her letter.

• 1615

Mr. McDermid: Mr. Chairman, in all fairness, I think the officials answered the questions that were posed by the hon. member pertaining to this bill. That is what the Minister was referring to, and they have answered them fully.

Mr. MacLellan: They have not answered. They may have gone as far as their knowledge will allow on the subject, but they have not answered the questions. But I will go back to what we were talking about this morning, Mr. Chairman. I have no objection to that.

I just want to note before I go along that this is an extremely serious question, that there could be offshore drilling and potentially no insurance at all. You could have a blow-out

[Traduction]

navire qui traverserait cette région pourrait couler à pic. Sans parler des innombrables autres problèmes environnementaux que cela pourrait causer. Toute la situation demeure très incertaine si l'on ne garantit aucune assurance.

M. Brian Moore: Une des possibilités que nous avons envisagées était d'établir des critères minimums d'assurance au-delà desquels le PESP assumerait les frais. C'est une possibilité que nous avons sérieusement étudiée. Cependant, vous devez vous rappeler que nous administrons un programme de financement et non pas un programme de réglementation des questions environnementales et autres de ce genre. Ces questions relèvent plutôt de l'APGTC du Conseil de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Bien entendu, ces autres organismes s'inquiètent de l'insuffisance de l'assurance dans le secteur pétrolier. Pour notre part, nous nous intéressons plutôt aux risques financiers.

M. MacLellan: Lorsque je dis «vous», je parle du gouvernement, et plus précisément du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et non pas de l'Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Les représentants du ministère ne sont pas ici pour discuter de ces questions. Nous sommes venus discuter des subventions au titre du PESP et de la responsabilité du gouvernement au chapitre de l'assurance versée dans le cadre de ces subventions.

L'autre aspect de la question de l'assurance relève de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada qui a pour mandat les questions relatives à l'environnement, à la sécurité, etc., au large des côtes. Par conséquent, je ne crois pas que les fonctionnaires ici présents devraient avoir à répondre à ce genre de questions. Ce sont des questions qu'ils faudra plutôt poser au moment de l'étude en comité du projet de loi C-92.

M. MacLellan: Monsieur le président, j'estime au contraire que les représentants du ministère sont ici pour répondre à ces questions. Dans sa lettre au Comité, la ministre n'a-t-elle pas déclaré qu'il existait des notes de services et des télex et que ses fonctionnaires seraient à notre disposition pour répondre aux questions? Ils peuvent relire la lettre de la ministre, s'ils le désirent, mais je me fie à ce qu'elle a dit elle-même dans sa propre lettre.

M. McDermid: En toute justice, monsieur le président, j'estime que les fonctionnaires ont répondu à toutes les questions du député concernant ce projet de loi. C'est de cela que parlait la ministre, et ils ont bien répondu aux questions.

M. MacLellan: Au contraire. Ils ont peut-être répondu au mieux de leurs connaissances, mais ils n'ont pas bien répondu aux questions. Cependant, monsieur le président, je ne vois aucun inconvénient à revenir à ce dont nous discutons ce matin.

Avant de poursuivre, je tiens à vous signaler que c'est une question très grave car il est fort possible qu'une compagnie entreprenne un forage au large des côtes sans assurances. Il

[Text]

under water with no insurance covering it, with everybody walking away from it and the costs escalating. Who is going to look after the problem? To me, that is a very serious concern.

Mr. McDermid: I will just finish it off by saying all that is addressed under the COGA act. That is in place now, and that is not changing. We are talking about financing of the PIP program, and to bring that element into it is a red herring.

The Chairman: I was going to mention that we have to keep our questions related directly to the bill, please.

Mr. MacLellan: All right. Since this morning's meeting, Mr. Chairman, I have found out that Husky-Bow Valley filed their drilling plan with the government in 1983, which means it has been there for a considerable period of time and that it was on record and known to the government when they changed the regulations to work against Husky-Bow Valley. I want to know why this was done, why the regulations were changed knowing that this would put Husky-Bow Valley in a very difficult position.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, we are going over the same questions, and he is going to get the same answers as he got yesterday.

During the campaign, the Progressive Conservative Party of Canada made their energy policy very clear, and one of the things we said we would do is not only to phase out the PGRT tax but also to get rid of the PIP program. We have done that. The industry knew full well that was coming. They knew there would be a phase-out program. A few days after the Western Accord was signed, a telex went out with the basics for the rules of the phase-out and the grandfathering. The transition year measures have been promulgated as promised, and the industry knows full well what the rules are.

What the hon. member is doing is negotiating on behalf of one company—and I can tell him now that other companies are now calling and would like the hon. member to negotiate on their behalf on the floor here at the committee—and it is just unacceptable to the government to do that. We think it is very unfair to the company. We think it is very unfair to the time of the committee and of the parliamentarians. I can tell the hon. member that the rules as they apply to Husky-Bow Valley apply to every other Canadian firm equally.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, if the Parliamentary Secretary has names of other companies that are calling, I would ask him to mention what those companies are. If companies are calling wanting me to represent them, I think they would call me and not him.

The Chairman: Mr. MacLellan, if I may, once again I would like to suggest that you ask questions directly involving Bill C-85. Also, I would like to mention Beauchesne's paragraph

[Translation]

pourrait y avoir une irruption sous-marine sans que la compagnie soit protégée, sans que personne ne veuille en assumer la responsabilité, et les coûts monteront en flèche. Qui va s'occuper de ces problèmes? Selon moi, c'est un problème extrêmement grave.

M. McDermid: Je vais terminer en vous signalant que la Loi sur le pétrole et le gaz naturel du Canada couvre toutes ces questions. Cette loi est actuellement en vigueur, et aucun changement n'y est prévu. Nous sommes en train de discuter du financement du PESP et vous tentez de brouiller les pistes en discutant de questions environnementales.

Le président: J'allais justement dire qu'il faudrait que vos questions portent directement sur le projet de loi.

M. MacLellan: Très bien. Depuis la séance de ce matin, monsieur le président, j'ai appris que la Husky-Bow Valley avait déposé son plan de forage auprès du gouvernement en 1983, ce qui signifie que le gouvernement en était conscient depuis déjà longtemps lorsqu'il a changé le règlement au détriment de la compagnie. J'aimerais savoir pourquoi l'on a procédé ainsi, pourquoi le règlement a été modifié sachant que cela poserait d'énormes problèmes à la Husky-Bow Valley.

M. McDermid: Monsieur le président, le député m'a déjà posé ces questions, et je vais lui donner les mêmes réponses qu'hier.

Pendant la campagne électorale, le Parti progressiste conservateur du Canada a énoncé très clairement sa politique énergétique. Nous avons déclaré que nous allions éliminer non seulement l'impôt sur les revenus pétroliers mais aussi le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. C'est ce que nous avons fait. Le secteur pétrolier était parfaitement au courant de nos projets. Il savait très bien qu'il y aurait un programme d'élimination graduelle. Quelques jours après la signature de l'Accord de l'Ouest, un télex a été envoyé aux diverses compagnies énonçant les règles de base de l'élimination graduelle et le principe des droits acquis. Les mesures de l'année de transition ont été promulguées comme promis, et le secteur pétrolier en est parfaitement au courant.

Le député est en train de négocier au nom d'une compagnie—et je lui signale d'ailleurs que d'autres compagnies nous ont appelés pour demander qu'il négocie en leur nom ici en comité—chose qui est tout à fait inacceptable pour le gouvernement. C'est tout à fait injuste pour la compagnie et c'est une véritable perte de temps pour le Comité et ses membres. Je signale au député que les règles qui s'appliquent à la Husky-Bow Valley, s'appliquent de la même façon à toutes les autres sociétés canadiennes.

M. MacLellan: Monsieur le président, si le secrétaire parlementaire connaît les noms d'autres compagnies qui l'auraient appelé, je lui demande de nous les communiquer. Si effectivement des compagnies ont demandé que je les représente, elles devraient m'appeler moi, et non pas lui.

Le président: Monsieur MacLellan, je vous rappelle que vos questions doivent porter directement sur le projet de loi C-85. J'aimerais aussi vous mentionner le paragraphe 299 du

[Texte]

299 about relevancy and repetition. It says—and I agree—that:

(1) Relevancy is not easy to define. In borderline cases the Member should be given the benefit of the doubt.

(2) The rule against repetition is difficult to enforce as the various stages of a bill's progress give ample opportunity and even encouragement for repetition. In practice, wide discretion is used by the Speaker and the rule is not rigidly enforced.

It is my understanding, Mr. MacLellan, that these questions were asked this morning.

• 1620

Mr. MacLellan: Not at all.

The Chairman: I would ask you to be directly relevant to Bill C-85.

Mr. MacLellan: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to ask the witnesses, Mr. Chairman: Is it true that Petro-Canada will be pulling out of five wells, into which they have an interest through back-in provisions on the offshore?

Mr. McDermid: I cannot answer that, although I will make note, Mr. Chairman, that Petro-Canada was invited to make representation to the committee and they declined. That is a question he would have to ask them.

The Chairman: Mr. MacLellan, I am sorry, your time is up for the first round.

Mr. MacLellan: Would you please put me down for another round?

The Chairman: Are there other questioners? Mr. Waddell.

Mr. Waddell: I do not know if I can ask it under the general clause. I am trying to figure out how clause 1 and clause 2 work together, because clause 2 amends section 3. What is the Crown share incentive?

Mr. Brian Moore: The Crown share incentive is the basic 25% incentive under the PIP program, payable to any company regardless of COR content, or ownership status of that company. It is unique in that respect.

Mr. Waddell: Why do they call it the Crown share? It is the 25% that goes to any . . . , including the multinational?

Mr. Brian Moore: That is right.

Mr. Waddell: No further questions.

[Traduction]

Beauchesne au sujet des digressions et des répétitions. Je cite—et je suis d'accord avec ce paragraphe:

1) L'interdiction des digressions abusives suppose l'application de ce qu'on appelle la «règle de la pertinence». Cette règle est malaisée à définir et, dans les cas difficiles, est interprétée au bénéfice du député.

2) L'interdiction des répétitions est d'application difficile, les diverses étapes prévues par la procédure législative favorisant, quand elles ne les multiplient pas purement et simplement, les occasions de revenir sans cesse sur les mêmes propos. Dans la pratique, l'Orateur usant largement de ses pouvoirs discrétionnaires, cette règle n'est pas appliquée avec rigueur.

M. MacLellan, je crois que ces questions ont déjà été posées ce matin.

M. MacLellan: Mais pas du tout.

Le président: Je vous demanderais de vous en tenir au Bill C-85.

M. MacLellan: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, je voudrais demander au témoin s'il est vrai que Petro-Canada a l'intention de ne pas participer à la prospection de cinq puits pour lesquels cette société détient un droit par la voie des dispositions de forage au large des côtes?

M. McDermid: Je ne puis répondre à cette question, monsieur le président, mais je tiens à vous signaler que Petro-Canada a été invitée à comparaître devant le Comité et a préféré se récuser. C'est aux dirigeants de la société Petro-Canada que M. MacLellan devra poser sa question.

Le président: Excusez-moi, M. MacLellan, mais le temps de parole qui vous a été réservé lors de ce premier tour est épuisé.

M. MacLellan: Voudriez-vous, je vous prie, inscrire mon nom sur la liste du deuxième tour?

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Waddell.

M. Waddell: Je ne sais pas si je peux poser cette question dans le cadre de l'examen de l'article général. J'essaie de comprendre comment s'imbriquent l'article 1 et l'article 2, car l'article 2 modifie l'article 3. Qu'entendez-vous par subventions à titre de participation de la Couronne?

M. Brian Moore: La subvention à titre de participation de la Couronne est une subvention de base de 25 p. 100 accordée au titre du programme d'encouragement du secteur pétrolier, subvention versée à toute compagnie, indépendamment du taux de participation canadienne ou du propriétaire de cette compagnie. À cet égard, cette subvention est unique.

M. Waddell: Pourquoi la désigner sous le nom de participation de la Couronne? Cette subvention égale à 25 p. 100 est versée à toute compagnie, multinationales comprises?

M. Brian Moore: Oui.

M. Waddell: Je n'ai pas d'autres questions à poser.

[Text]

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Thank you very much, Mr. Chairman.

Once again on that question of wells that Petro-Canada have pulled out of. These are interests Petro-Canada got without paying anything for them through the back-in provision, and now they are pulling out. The position they are leaving vacant has to be taken over by the existing partners, or by a new partner, which in either case means that 25% interest is not going to be PIPable. I want to ask the Parliamentary Secretary: Is there a policy of the department to encourage Petro-Canada to pull out of these partnerships, or do they have any posturing on this at all?

Mr. McDermid: No, Mr. Chairman.

The Chairman: Shall clause 1 carry?

Mr. MacLellan: No. We are not finished yet, Mr. Chairman. If you want to vote on clause 1, that is all right.

The Chairman: Shall clause 1 carry?

Mr. Waddell: Wait a minute, I think there is an amendment, is there not?

The Chairman: The amendment was out of order.

Mr. Waddell: All right. I would like to speak to clause 1.

The Chairman: Mr. Waddell.

Mr. Waddell: I am sorry, I have been speaking to clause 1. I am not asking questions on it; let me just speak to it.

I think we have to make a decision here in the committee, and I am looking across the way at Conservative members. As I understand Mr. Gagnon's amendments, he seems to be saying—he did speak for himself here earlier—that it is really unfair what the government is doing, in the sense they proposed a regime with regulations and now they have changed the regime and they really do not even have regulations permanently drawn up; that it is really unfair to have these companies plan to have certain wells, and then to cut them off this way. In fact, if I can use an expression I used before, it is not a very decent burial of the PIP program. So we get the extraordinary situation where we have the opposition being sympathetic to these Canadian oil companies which are in this position. So I think the vote on clause 1... As I understand it, there is an amendment to clause 1...

• 1625

The Chairman: There is no amendment to clause 1.

Mr. Waddell: I am sorry, the amendment is to clause 2. At some point the committee is going to have to decide by a vote whether it is prepared to accept this, I think, flawed regime,

[Translation]

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Je vous remercie, monsieur le président.

Je voudrais revenir sur le retrait de Petro-Canada de l'exploitation de certains puits. Ces droits ont été acquis par Petro-Canada sans que cela leur en coûte un sous et ce, grâce aux dispositions prévoyant un droit de participation; or, Petro-Canada a maintenant décidé de se retirer. La part de cette société devra être reprise par les partenaires actuels ou par un nouveau partenaire ce qui signifie, quel que soit le cas, que ce droit de 25 p. 100 ne pourra être accordé au titre du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Je voudrais demander au secrétaire parlementaire si le Ministère encourage systématiquement Petro-Canada à se retirer de ce genre d'association, ou cette société dispose-t-elle d'un plan d'action bien déterminé à ce sujet?

M. McDermid: Non, monsieur le président.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

M. MacLellan: Non. Nous n'avons pas terminé, monsieur le président. Si vous désirez voter l'article 1, allez-y.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

M. Waddell: Un instant; je crois qu'un amendement a été présenté, non?

Le président: L'amendement en question a été déclaré irrecevable.

M. Waddell: Très bien. Je voudrais discuter de l'article 1.

Le président: Monsieur Waddell.

M. Waddell: Excusez-moi, mais je m'en suis toujours tenu à l'article 1. Je n'ai pas l'intention de poser de questions, mais de dire ce que j'en pense.

L'heure est venue de prendre une décision ici en Comité et je m'adresse aux membres du Parti conservateur. Si je comprends bien les amendements présentés par M. Gagnon, il semble dire, et il a parlé en son nom tout à l'heure, que les mesures prises par le gouvernement sont bien injustes, dans la mesure où il a proposé un certain régime qu'accompagnaient certains règlements et qu'il décide maintenant de changer de régime alors que les règlements définitifs qui s'y appliquent ne sont pas prêts. Il est vraiment injuste de demander à ces sociétés de planifier la prospection de certains puits et ensuite de leur couper l'herbe sous les pieds de cette façon. Je l'ai déjà dit, ce n'est pas un enterrement convenable du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Par un curieux retour des choses, c'est l'opposition qui se montre sensible à la situation de ces compagnies pétrolières. Donc, le vote sur l'article 1... Il y a bien un amendement portant sur l'article 1...

Le président: Il n'y a pas d'amendement à l'article 1.

M. Waddell: Je m'excuse, c'est à l'article 2. Eventuellement, le Comité va devoir décider par vote s'il veut de se régime fautif, le maintien des droits acquis relativement à certains engagements, ou s'il souhaite un régime plus équitable.

[Texte]

the grandfathering out, or whether we want to impose a rather fairer regime.

The individual MP is now given power and my submission is that we should use it when we consider this bill, what we think is the right position and the just position that should be taken.

That is all I have to say on clause 1.

The Chairman: Thank you. Shall clause 1 carry?

Mr. Gagnon: I would like a recorded vote, Mr. Chairman.

Clause 1 agreed to: yeas, 7; nays 3

On clause 2

The Chairman: Shall clause 2 carry?

Mr. MacLellan: Could we have an explanation of clause 2 from the witnesses, please, Mr. Chairman?

The Chairman: Mr. McDermid, please.

Mr. McDermid: Clause 2, proposed section 3 is the Crown share incentive. It sets out the conditions whereby an incentive payable at a rate of 25%, known as the Crown share incentive, will continue to be paid.

As a result of this amendment, explorers will continue to be paid the basic 25% incentive, irrespective of their control status or their Canadian ownership rate if the expenses are incurred between April 1, 1986 and December 31, 1987 on Canada Lands and the expenses are for a grandfathered or prescribed activity to the extent that the share of expenses to be incurred after March 31, 1986, do not exceed the company's commitment as of March 28, 1985, known as the specified portion.

The prescribed activities on Canada Lands refers to those activities to be prescribed by regulation which will continue to be eligible for PIP after March 31, 1986. This is to ensure that wells committed to at the time the Western Accord was signed will be honoured to the end of 1987.

And if you would like, the grandfathered commitments to be prescribed by the regulation include the drilling of a well which is required to satisfy a work program provided for in an exploration agreement with the federal government, or the drilling of a well which is required to satisfy a contractual obligation of an explorer. That, of course, is the farm-in provision.

• 1630

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, this section is totally unacceptable. I just cannot accept something which is being implemented retroactively. As I said before—I will repeat myself for that particular situation—we are fortunate that only one company has been hurt financially by this provision. There are various groups that have been put together for purposes of drilling a well. Petro-Canada, which has been a member of

[Traduction]

Les simples députés ont des pouvoirs, et je souhaiterais qu'ils les utilisent dans ce cas-ci, pour faire valoir ce que je considère comme la bonne position, la position la plus juste.

C'est tout ce que j'ai à dire au sujet de l'article 1.

Le président: Merci. L'article 1 est-il adopté?

M. Gagnon: Je demande le vote par appel nominatif, monsieur le président.

L'article 1 est adopté: oui, 7; non, 3

L'article 2

Le président: L'article 2 est-il adopté?

M. MacLellan: Les témoins pourraient-ils expliquer l'article 2, s'il vous plaît, monsieur le président?

Le président: Monsieur McDermid.

M. McDermid: L'article 2 du projet de loi, qui est l'article 3 proposé de la loi, a trait à la participation de la Couronne. Il détermine les conditions dans lesquelles les subventions établies à un taux de 25 p. 100, désigné comme la participation de la Couronne, peut continuer d'être versé.

En fonction de cette modification, les prospecteurs continueront de toucher la subvention de base de 25 p. 100 indépendamment de la question du contrôle canadien ou du taux de participation canadienne, si les frais ont été occasionnés entre le 1^{er} avril 1986 et le 31 décembre 1987 sur les terres du Canada et s'ils se rattachent à une activité prescrite ou donnant lieu à des droits acquis, dans la mesure où la portion des frais assumés après le 31 mars 1986 ne dépasse pas l'engagement de la compagnie en cause au 28 mars 1985, cette portion étant définie comme la portion désignée.

L'activité prescrite sur les terres du Canada est l'activité qui sera décrite dans les règlements et qui continuera d'être admissible au programme d'encouragement du secteur pétrolier après le 31 mars 1986. Cette mesure garantit que les engagements touchant les puits au moment de l'Accord de l'Ouest seront respectés jusqu'à la fin de 1987.

Si vous voulez, l'activité donnant lieu à des droits acquis qui sera prescrite dans les règlements inclura la forage d'un puits dans le cadre d'un plan de travail prévu par une entente d'exploration avec le Gouvernement du Canada ou le forage d'un puits dans le contexte d'une obligation contractuelle assumée par un prospecteur. Dans ce dernier cas, il s'agira évidemment d'un contrat d'amodiation.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Monsieur le président, cet article est absolument inacceptable. Il m'est tout simplement impossible d'accepter une mesure appliquée rétroactivement. Comme je l'ai déjà dit—et je n'hésiterai pas à me répéter dans ce cas particulier—nous avons la chance qu'une seule compagnie ait été frappée financièrement par ces dispositions. Divers groupes ont été constitués pour procéder à des forages. Petro-Canada,

[Text]

these groups, has backed away from what I understand to be five of these groups. And the new partner, which will pick up that 25%, cannot receive PIP financing. This means that in all probability those wells will not be drilled. It means there will be less activity on the east coast of Canada, less activity in the Beaufort.

The government is saying that it is going to cost them a billion dollars in 1986-87. They are saying they cannot agree to Husky-Bow Valley's drilling the seven wells they originally promised they would drill, before Michael Wilson put the hammer to the Minister of Energy, Mines and Resources.

There is not going to be anything near \$1 million necessary under the PIP, because there are not going to be that number of wells drilled. I think it is extremely unfortunate, because there is going to be money left over in this fund after the grandfather provisions are over. We are going to have a company that bought drilling equipment in good faith. They thought were going to be able to go through the primary and secondary terms of drilling off the Atlantic coast, but found out that, because the regulations have been applied to them retroactively, they cannot drill the wells in the secondary term.

They were to be 10 wells initially. They agreed to seven and are now down to two. We are going to lose many jobs off the Atlantic coast, and gosh knows how much potential for striking oil or gas by not going ahead with this. This is all in the interest of saying they cannot afford to do it. In fact, the money is not going to be picked up because the drilling activity is not going to take place.

The Minister of Energy, Mines and Resources, when you she was in St. John's, Newfoundland, said that she was very interested in seeing Hibernia go ahead. The best estimates are that the cost of getting the oil ashore with Hibernia is going to be \$15 a barrel. At today's prices, it is very, very difficult.

The government is not taking any lead, Mr. Chairman, in initiating exploration and development. This is not only the case here, it is the case in the situation with respect to Husky upgrader. The signals they are giving—it is not the industry that is panicking, it is the government that is panicking, as a result of oil prices.

The Chairman: Try to address your remarks to Bill C-85.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, it is very much associated with Bill C-85.

If I could, I would just like to read from the statements by Mr. Blair on February 13, 1986. On page 5 he says:

Husky-Bow Valley, on the east coast of Canada, have so far identified a potential oil reserve of over \$300 million at a gross cost, including the PIP contribution of \$2.5 per barrel on the Grand Banks. Wells operated by Husky-Bow Valley on the Scotian Shelf have so far similarly identified potential gas reserves, which we estimate at 1.5 trillion cubic

[Translation]

d'après ce que je crois comprendre, a mis fin à sa participation à cinq de ces groupes. Le nouvel associé qui reprendra cette participation de 25 p. 100 ne bénéficiera pas de la subvention du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Cela signifie qu'en toute probabilité, ces puits ne seront pas forés. Cela signifie qu'il y aura diminution des activités sur la côte est du Canada et dans la mer de Beaufort.

Le gouvernement dit que cela lui coûtera 1 milliard de dollars en 1986-1987. Il dit qu'il ne peut approuver les sept projets de forage de la compagnie Husky-Bow Valley avant que Michael Wilson n'ait réglé certaines questions avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le programme d'encouragement du secteur pétrolier ne coûtera jamais le milliard de dollars qu'auraient coûté ces puits, puisqu'ils ne seront pas forés. Je trouve cela extrêmement regrettable, car il restera de l'argent dans ce programme à l'échéance des dispositions sur les droits acquis. Nous allons nous retrouver avec une compagnie ayant acheté du matériel de forage en toute bonne foi. Alors qu'elle pensait pouvoir procéder aux phases primaire et secondaire de forage au large des côtes de l'Atlantique, elle constate qu'à cause de cette application rétroactive des règlements, elle ne peut procéder à la phase secondaire de forage.

Au départ, il devait y avoir 10 puits. Elle a accepté de réduire ce nombre à sept et, maintenant, il n'en reste plus que deux. Nous allons perdre de nombreux emplois au large des côtes de l'Atlantique, et Dieu sait combien de barils potentiels de pétrole ou de gaz, en abandonnant ces projets. Cette compagnie dit ne plus en avoir les moyens. En fait, cet argent ne sera pas dépensé, tout simplement parce que les forages n'auront pas lieu.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, lors de son passage à Saint-Jean, Terre-Neuve, s'est dite très intéressée par l'exploitation du gisement d'Hibernia. D'après les meilleures estimations, le coût de production d'un baril de pétrole tiré du gisement d'Hibernia sera de 15\$. Vu les prix offerts aujourd'hui sur le marché, c'est très, très difficile.

Le gouvernement, monsieur le président, n'encourage pas du tout la prospection et l'exploitation. Ce n'est pas un cas isolé, il y a aussi le cas de l'usine de traitement de Husky. Les signaux qu'ils reçoivent... ce n'est pas l'industrie qui panique, c'est le gouvernement qui panique devant la chute du prix du pétrole.

Le président: Essayez de faire porter vos remarques sur le projet de loi C-85.

M. MacLellan: Monsieur le président, il s'agit tout à fait du projet de loi C-85.

Avec votre permission, j'aimerais lire un passage du témoignage de M. Blair, du 13 février 1986. Il dit à la page 5:

Les puits forés par Husky-Bow Valley sur la côte est du Canada ont identifié jusqu'à présent des réserves potentielles de plus de 300 millions de barils de pétrole à des coûts bruts, y compris les subventions au titre du PESP, d'environ 2.5\$ par baril sur les Grands bancs; quant aux puits exploités par Husky-Bow Valley sur le Plateau Scotian, ils ont pu établir jusqu'à présent de nouvelles réserves potentielles de gaz

[Texte]

feet of gas at a gross cost, including the PIP contribution, of approximately 40¢ per mcf.

• 1635

He states that the committee might ask Mobil Oil, sometimes, how these figures would compare with Mobil's world-wide experience, including Indonesia, the North Sea, and the gulf coast of the United States. He said they had some comparable experience in those areas.

So what we have, in accordance with what Husky-Bow Valley have told us, is exploration at a very, very reasonable cost; comparable with anywhere else in the world. Yet the government is pulling the rug out from underneath them with this program. I want to know why.

Mr. McDermid: Mr. Chairman, the hon. member mentioned what are known as penalty expenses. The industry has known right from the beginning that penalty expenses would not be PIPable unless the Minister, for whatever reason, decided to allow them.

I will repeat that, because I think it is very important. What the hon. member was referring to is penalty clauses. Penalty expenses would not be paid if one member of a group pulled out and another partner . . . That is true to the extent that unless the Minister, because of circumstances such that there are certain areas where she feels it is necessary that they do cover those penalty expenses—and that is allowed under the regulations; she has that flexibility . . .

I might suggest to the hon. member that if he is truly interested in what negotiations have gone on with the company that he refers to so frequently here, he might give them a call and they may be at liberty to let him know what has gone on in the negotiations. But it is up to them. It is not up to us to let him know.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I just want to say again to the Parliamentary Secretary that I have no intention of calling any company. My problem with this bill is not with whoever the company is; it is with the way they are being dealt with.

Mr. Waddell: A point of order, Mr. Chairman. I hesitate to interrupt my friend here, but I am a little confused. I was looking at my papers here and I see an amendment proposed to clause 2. Should we not be dealing with that amendment?

The Chairman: Mr. Waddell, no one has moved it yet.

Mr. Waddell: Are you moving that amendment?

Mr. Gagnon: When I get a chance to.

The Chairman: That is right; after the questioning.

Mr. MacLellan: I am prepared to adjourn my line of questioning.

The Chairman: Yours was up anyway, Mr. MacLellan.

[Traduction]

s'élevant à 1.5 billion de pieds cubes, à des coûts bruts d'environ 40c. le mpc, y compris les subventions au titre du PESP.

Il ajoute que notre Comité pourrait demander à Mobil Oil de comparer ces chiffres à ceux de ses activités ailleurs dans le monde, en Indonésie, dans la mer du Nord et aux États-Unis, sur la côte du golfe. Il dit que l'expérience de ces compagnies se révèle similiaire.

Donc, d'après le témoignage de Husky-Bow Valley, le coût de la prospection est très raisonnable et comparable à celui des autres gisements un peu partout dans le monde. Pourtant, le gouvernement leur coupe l'herbe sous les pieds avec ce programme. Je veux savoir pourquoi.

M. McDermid: Monsieur le président, ce que le député a mentionné, ce sont des dépenses dites de pénalité. L'industrie savait depuis le début que ces dépenses ne pourraient faire l'objet de subventions du PESP à moins d'une autorisation spéciale du ministre.

Je répète, car, à mon avis, c'est très important. Le député vient de parler de clauses de pénalité. Ces dépenses ne seraient pas remboursées en cas de retrait du groupe d'un membre et de son remplacement par un autre associé . . . sauf si le ministre, compte tenu de circonstances dans certaines régions où elle estime nécessaire de couvrir ces dépenses de pénalité . . . Les règlements le permettent; elle a donc cette possibilité . . .

Permettez-moi de suggérer au député que si les négociations qui ont eu lieu avec cette compagnie à laquelle il fait allusion si souvent l'intéressent vraiment, il devrait peut-être les appeler, et s'ils pensent pouvoir le lui dire, ils l'informeront de ce qui s'est passé pendant ces négociations. C'est à la compagnie de décider. Ce n'est pas à nous de le lui dire.

M. MacLellan: Monsieur le président, je tiens encore une fois à répéter au secrétaire parlementaire que je n'ai nullement l'intention d'appeler une compagnie, quelle qu'elle soit. Peu importe la compagnie. Ce qui importe, c'est le traitement que leur réserve ce projet de loi.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'hésite à interrompre mon ami, mais je suis un peu perdu. J'étais en train de consulter mes documents, et je vois qu'un amendement est proposé à l'article 2. Cet amendement ne devrait-il pas être proposé?

Le président: Monsieur Waddell, personne ne l'a encore proposé.

M. Waddell: Est-ce que vous proposez cet amendement?

M. Gagnon: Lorsqu'on m'en laissera le loisir.

Le président: Très bien; après les questions.

M. MacLellan: Je suis prêt à céder la parole.

Le président: De toute manière, votre temps de parole était terminé, monsieur MacLellan.

[Text]

Mr. MacLellan: I guess I am not making much of a sacrifice, then.

Mr. Waddell: There is an amendment. I would like to hear the amendment.

Mr. Gagnon: I move that clause 2 be amended by striking out the word "of" on line 30 of page 1 and the words "the specified portion" on line 1 of page 2.

The Chairman: Would you explain, Mr. Gagnon, please.

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, the reason has already been stated. I am trying to put less discretionary power in the hands of the Minister and to use more of the old regulations.

Mr. MacLellan: Perhaps Mr. Gagnon could just clarify what he will achieve by this amendment.

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, I cannot clarify it any more than what I have said.

Mr. Waddell: A point of order, Mr. Chairman. I do not understand, watching around this room... I have seen members coming and going here. We are dealing with \$1 billion here, and I see some member putting his coat on, another member over there is on the telephone, another member does not have the bill.

• 1640

The Chairman: Mr. Waddell...

Mr. Waddell: Are the Conservative members serious about this committee?

The Chairman: Mr. Waddell, please! Please, Mr. Waddell, it is not a point of order. We have some guidelines and rules for legislative committees that some members can be replaced by other members.

Mr. Waddell: Well, it is like musical chairs. They are being replaced every minute here. Are they listening to this?

The Chairman: This is the rule, sir.

Mr. Waddell: Surely, then, on a point of privilege, I am sitting here seriously taking part in this committee.

The Chairman: Mr. Waddell...

Mr. Waddell: I look at Conservative members popping up and down, leaving, coming out, talking, going back there. Are we serious about having a committee or not?

The Chairman: Mr. Waddell, I am telling you the rule. If you want, I will read it. But these are the procedures of the legislative committees: A member can be replaced by another member.

Mr. Waddell: I know members can; I do not have to be reminded of the rules. But it seems to me that at least members should pay some attention to what is going on in the committee and that there should not be frequent changes so that it is happening every minute.

[Translation]

M. MacLellan: Je suppose que je ne fais donc pas un grand sacrifice.

M. Waddell: Il y a un amendement. J'aimerais entendre cet amendement.

M. Gagnon: Je propose qu'on modifie l'article 2 en retranchant les mots «d'une portion désignée» à la ligne 29, page 1.

Le président: Voudriez-vous nous expliquer pourquoi, monsieur Gagnon, s'il vous plaît.

M. Gagnon: Monsieur le président, la raison a déjà été donnée. Il s'agit de donner moins de pouvoir discrétionnaire au ministre et de faire davantage appel aux anciens règlements.

M. MacLellan: M. Gagnon pourrait peut-être nous expliquer un peu plus clairement ce que permettra cet amendement.

M. Gagnon: Monsieur le président, je ne peux pas donner d'explication plus claire que celle que j'ai donnée.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je regarde autour de moi et je ne comprends pas... Le va-et-vient de certains députés est permanent. Il s'agit de 1 milliard de dollars, et je peux voir qu'un député est en train de mettre son manteau, qu'un autre est en train de téléphoner et qu'un autre n'a pas le projet de loi.

Le président: Monsieur Waddell...

M. Waddell: Est-ce que les députés conservateurs prennent les travaux de ce Comité au sérieux?

Le président: Monsieur Waddell, je vous en prie! Monsieur Waddell, ce n'est pas un rappel au Règlement. Il existe des directives et des règlements concernant les comités législatifs et permettant que les membres soient remplacés par d'autres.

M. Waddell: On dirait la chaise musicale. On remplace des membres à tout instant. Est-ce qu'ils écoutent?

Le président: C'est le Règlement, monsieur.

M. Waddell: J'en fais donc une question de privilège. Je suis ici et je participe sérieusement aux travaux du Comité.

Le président: Monsieur Waddell...

M. Waddell: Je vois que les membres du Parti conservateur bougent sans arrêt; ils vont, ils viennent, ils parlent, et ils se tiennent à l'arrière de la salle. Est-ce que nous prenons les choses au sérieux ici, oui ou non?

Le président: Monsieur Waddell, je vous rappelle le Règlement. Si vous le voulez, je vais vous le lire. La procédure des comités législatifs veut qu'un député puisse être remplacé par un autre.

M. Waddell: Je sais bien. Je n'ai pas besoin que vous me rappeliez le Règlement. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les membres doivent prêter attention aux délibérations du Comité, et on ne devrait pas faire des modifications aussi fréquentes, à tout instant.

[Texte]

The Chairman: Mr. Waddell, "Changes in the membership of legislative committees shall be effective immediately".

Mr. Waddell: Mr. Chairman, do not read me the rules. I know what the rules are.

The Chairman: Well, well!

Mr. Waddell: I am asking that you call some order in the committee so we get serious about Mr. Gagnon's amendments and our opposition to some of them.

The Chairman: I feel there is order in the committee, Mr. Waddell.

Mr. MacLellan: Could you explain the amendment again, Mr. Gagnon?

Mr. Gagnon: I already have, Mr. Chairman.

Mr. MacLellan: Would you do it just one more time for me?

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, the question has come up as to what regulations will be operating under the PIP regime between March 31, 1986, and December 31, 1987. The thrust of these amendments clarifies that we will be operating under the regulations that were in place prior to the signing of the Western Accord.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Is Mr. Gagnon finished?

The Chairman: Yes.

Mr. Gagnon: I hope so.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I think this amendment, as supposedly is the thrust of all the amendments Mr. Gagnon is putting forward, is in keeping, frankly, with the recommendations of both the Canadian Petroleum Association and the Independent Petroleum Association of Canada in calling for amendments to Bill C-85. The concern of the Canadian Petroleum Association is that the companies involved in the offshore sector might suddenly find themselves without necessary funding, and he said that the committee should introduce amendments to ensure a smooth phase-out of grants. I think that can be done only if the companies are treated equitably and are not treated in a cavalier fashion, are not treated by having the regulations deal in a retroactive manner. A company that has filed its drilling plan in 1983, purchased equipment costing \$430 million, when in 1983 they had a plan that they felt would allow them a cost recovery of that . . .

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, on a point of order, will you please rule on the acceptability of the motion on clause 2?

The Chairman: Yes, I was directly coming to that. In fact, since we received this motion yesterday, we have given a great deal of thought to the proposed amendment by Mr. Gagnon. Clause 1 adds a new definition, which reads as follows:

'specified portion', in respect of an expense, means the whole amount of that expense, a lesser part of that expense or no part of that expense, as prescribed.

[Traduction]

Le président: Monsieur Waddell, permettez-moi de vous rappeler ceci: «des modifications à la composition des comités législatifs entrent en vigueur sur-le-champ».

M. Waddell: Monsieur le président, ne me lisez pas le Règlement. Je le connais.

Le président: À la bonne heure.

M. Waddell: Je vous demande de maintenir l'ordre en comité, afin que nous puissions étudier les amendements de M. Gagnon avec sérieux, pour nous y opposer dans certains cas.

Le président: J'ai l'impression que l'ordre règne en comité, monsieur Waddell.

M. MacLellan: Pouvez-vous expliquer l'amendement de nouveau, monsieur Gagnon?

M. Gagnon: Je l'ai déjà fait, monsieur le président.

M. MacLellan: Pourriez-vous le faire une fois encore pour ma gouverne?

M. Gagnon: Monsieur le président, on a demandé quels règlements seraient en vigueur sous le régime du PESP entre le 31 mars 1986 et le 31 décembre 1987. L'essentiel de ces amendements précise que ce sont les règlements qui étaient en vigueur au moment de la signature de l'Accord de l'Ouest qui prévaudront.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: M. Gagnon a-t-il fini?

Le président: Oui.

M. Gagnon: J'ose espérer.

M. MacLellan: Monsieur le président, cet amendement, qui constitue l'essentiel des amendements présentés par M. Gagnon, respecte à la vérité les recommandations de l'Association canadienne du pétrole et de l'Association indépendante du pétrole du Canada concernant des amendements éventuels au projet de loi C-85. L'Association canadienne du pétrole craint que certaines compagnies qui s'occupent de prospection en mer ne se voient soudainement démunies du financement nécessaire; voilà pourquoi il réclame des amendements qui veilleraient à offrir des subventions pour que la période de suppression graduelle se passe sans bouleversement. Je pense que cela peut être fait seulement si les compagnies sont traitées équitablement, et non pas de façon cavalière, seulement si on ne leur impose pas des règlements rétroactifs. Une compagnie qui a déposé des plans de forage en 1983, acheté du matériel pour une valeur de 430 millions de dollars, dans l'espoir, en 1983, qu'elle amortirait le coût de ce matériel . . .

M. Gagnon: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Pouvez-vous me dire si la motion présentée à l'article 2 est acceptable?

Le président: Oui. J'allais justement en parler. En fait, puisque nous avons reçu cette motion hier, nous avons pu réfléchir longuement à la proposition d'amendement de M. Gagnon. L'article 1 donne une nouvelle définition, et je cite:

«portion désignée» Montant de frais—total, partiel ou nul—déterminé par règlement.

[Text]

The hon. member is attempting to delete the term "of the specified portion" from clause 2. As I read it the deletion of this term would remove the qualification of the 25% of the specified portion of the eligible exploration expenses. In other words, the applicant or another person associated with the applicant, subject to such terms and conditions as are prescribed, will be entitled on the requisition of the Minister to the Crown share incentive in the amount of 25% of the eligible exploration expenses.

• 1645

I realize that the term "of the specified portion" will be fully explained in the regulations. However, my task is to understand the bill which has been referred to this committee by the House. In my view, the proposed amendment would be contrary to the prerogative of the Crown as it affects the Royal Recommendation.

I wish to refer the hon. member to citation 540 of *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*, Fifth Edition, on page 181 and 182:

The guiding principle in determining the effect of an amendment upon the financial initiative of the Crown is that the communication, to which the Royal Recommendation is attached, must be treated as laying down once and for all (unless withdrawn and replaced) not only the amount of the charge, but also its objects, purposes, conditions and qualifications. In relation to the standard thereby fixed, an amendment infringes the financial initiative of the Crown not only if it increases the amount but also if it extends the objects and purposes, or relaxes the conditions and qualifications expressed in the communication by which the Crown has demanded or recommended a charge. And this standard is binding not only on private Members but also on Ministers whose only advantage is that, as advisers of the Crown, they can present new or supplementary estimates or secure the Royal Recommendation to new or supplementary resolutions.

Therefore I rule the amendment out of order.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I frankly do not see how this affects the Royal Recommendation. The Royal Recommendation is . . .

Mr. Cooper: A point of order, Mr. Chairman.

Mr. MacLellan: Can I . . .

The Chairman: You cannot argue the decision of the Chair. You can appeal the ruling, but you cannot decide for the Chair.

Mr. MacLellan: There is not going to be any discussion on your ruling then?

The Chairman: No.

Mr. MacLellan: I see.

[Translation]

Le député voudrait supprimer l'expression «d'une portion désignée» de l'article 2. Si on supprimait cette expression, on retirerait la condition des 25 p. 100 dont est assortie la portion désignée des dépenses de prospection admissibles. Autrement dit, le requérant, ou toute autre personne qui lui serait associée, compte tenu des modalités déterminées par règlement, pourrait avoir droit, après ordre de paiement du ministre, à une subvention à titre de participation de la Couronne égale à 25 p. 100 des frais de prospection admissibles.

Je me rends compte que l'expression «d'une portion désignée» sera expliquée par règlement. Toutefois, j'ai la responsabilité de comprendre les dispositions du projet de loi dont la Chambre a saisi le Comité. À mon avis, l'amendement proposé serait contraire à la prerogative de la Couronne décrite dans la recommandation royale.

Je voudrais citer, pour la gouverne du député, le commentaire 540 de la cinquième édition de Beauchesne, page 185:

Le principe directeur quand il s'agit de déterminer les conséquences d'une modification dans le domaine financier, sur l'initiative de la Couronne, consiste en ce que la communication, à laquelle la demande royale de recommandation est annexée, doit être considérée comme établissant, une fois pour toutes (à moins qu'elle ne soit retirée et remplacée), non seulement le montant d'un prélèvement, mais aussi ses objectifs, ses buts, ses conditions et les réserves qui s'y rattachent. En ce qui concerne la norme ainsi fixée, tout amendement enfreint l'initiative de la Couronne dans le domaine financier, non seulement s'il augmente le montant, mais aussi s'il en étend les objets et les fins, ou s'il relâche les conditions et les réserves signalées dans la communication par laquelle la Couronne a demandé, ou recommandé, un prélèvement. Cette norme lie non seulement les simples députés, mais aussi les ministres, dont l'unique avantage, en leur qualité de conseillers de la Couronne, est de pouvoir présenter des crédits nouveaux ou supplémentaires ou d'obtenir une recommandation royale de résolutions nouvelles ou supplémentaires.

Par conséquent, cet amendement est irrecevable.

M. MacLellan: Monsieur le président, je ne vois pas comment cela a quelque chose à voir avec la recommandation royale. La recommandation royale est . . .

M. Cooper: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. MacLellan: Puis-je . . .

Le président: Vous ne pouvez pas contester une décision du président. Vous pouvez en interjeter appel, mais vous ne pouvez pas décider à ma place.

M. MacLellan: Nous n'allons donc pas discuter de votre décision, n'est-ce pas?

Le président: Non.

M. MacLellan: Je vois.

[Texte]

Mr. Waddell: Where do you appeal the ruling?

The Chairman: Members have heard the decision from which the hon. member has appealed and the question is the following one: Shall the decision of the chairman be sustained? That would have to be done. This is the way for an appeal of the decision of the Chair.

Mr. Waddell: Well, I would like to appeal the decision. I would like to speak to it, too.

The Chairman: There are no comments. It is just that.

Shall the ruling of the Chair be sustained?

Motion agreed to: yeas, 7; nays, 3

The Chairman: The ruling is sustained.

Mr. MacLellan: On a point of order. This is the second vote where a member's name has been called but the member has not been here. When new members are coming are they being properly put in or are we going along with the same numbers and just the people change?

• 1650

The Chairman: No. Every time a change of member takes place, the clerk has to sign it and to apply the proper time of the member change.

Mr. MacLellan:

Mr. MacLellan: Thank you, Mr. Chairman. I think what the government is trying to do by this clause, more so than anything else, has nothing to do with penalty expenses or back-in provisions. It is to wind up the Petroleum Incentives Program and to do so with as little cost as possibly can be done, but to do it. They have done it so arbitrarily, without any regard for who was caught in the grinder in the meantime.

Mr. Chairman, I just cannot help but feel that this is going to have a very detrimental effect on exploration on the frontier. I cannot understand why it has been done, why, in fact, when there is only one company that has been caught in it and the government does not know how much it is going to cost it to grandfather the provisions. When the government has obviously changed the rules retroactively on this company, why does it not renege and allow this company to drill the number of wells it originally allowed it to drill and said it could drill in negotiations with it? Do you not have an answer?

Mr. McDermid: That is a statement.

Mr. MacLellan: I asked. I said I want to know why.

Mr. McDermid: I answered that, Mr. Chairman, yesterday fully; the same question. It was identical.

Mr. MacLellan: It is a question of who is running the meeting, Mr. Chairman.

[Traduction]

M. Waddell: Devant qui peut-on interjeter appel de cette décision?

Le président: Les membres du Comité ont entendu la décision rendue par le président et dont le député interjette appel. La question est la suivante: la décision du président doit-elle être maintenue? C'est ainsi que nous devrions procéder. C'est la façon d'interjeter appel d'une décision du président.

M. Waddell: Eh bien, j'en appelle de votre décision. Je voudrais également prendre la parole à ce propos.

Le président: Il n'y a rien à dire. C'est tout ce qu'il en est.

La décision du président doit-elle être maintenue?

La motion est adoptée par sept voix contre trois.

Le président: La décision est maintenue.

M. MacLellan: J'invoque le Règlement. C'est la deuxième fois que nous votons et que le nom d'un membre est cité sans qu'il soit présent. Quand de nouveaux membres viennent siéger, est-ce qu'on les inscrit en bonne et due forme, ou est-ce qu'on se contente de garder le même nombre, avec des gens différents?

Le président: Non. Chaque fois qu'il y a un changement au niveau des membres du Comité, le greffier doit signer une feuille et allouer à l'intéressé la période d'intervention prévue.

Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Merci, monsieur le président. Ce que se propose de faire le gouvernement par le biais de cet article n'a rien du tout à voir avec les frais de pénalité ni avec des droits d'option. En effet, cet article a pour seul objet de supprimer le programme d'encouragement du secteur pétrolier, et ce, de la façon la moins coûteuse possible. C'est une décision qui a été prise de façon tout à fait arbitraire, sans tenir le moindrement compte de ceux qui s'y trouveront pris.

Monsieur le président, je ne puis m'empêcher de croire que cela aura une incidence très néfaste sur les activités d'exploration dans les zones frontalières. Je ne comprends pas pourquoi on a opté pour cette mesure, étant donné qu'il n'y a qu'une seule société qui s'y soit fait prendre et que le gouvernement ignore quels coûts entraînera l'application des dispositions en matière de droits acquis. Le gouvernement a manifestement modifié les règles de façon rétroactive en ce qui concerne cette société. Pourquoi donc ne pas y renoncer et permettre à la société de forer le nombre de puits qui avait été négocié et prévu au départ? N'avez-vous aucune réponse à me donner?

M. McDermid: Vous avez fait une déclaration.

M. MacLellan: J'ai posé une question. J'aimerais savoir pourquoi vous avez agi de la sorte.

M. McDermid: Monsieur le président, j'ai fourni une réponse complète à cette question hier. C'est exactement la même question.

M. MacLellan: Il s'agit de savoir qui dirige cette réunion, monsieur le président.

[Text]

The Chairman: I am, sir.

Mr. MacLellan: I would like to just quote from the statement by Mr. Bob Blair on February 13, where he said:

Bow Valley bought, built and operated two complete offshore drilling fleets for the Canadian east coast. These fleets are, among other things, the only Canadian owned and managed drilling contractor operations on the entire Canadian east coast. They are very far ahead of any other fleet with respect to investments designed especially for the Canadian east coast. Our investment has been \$430 million. The next largest investment by a company, to our knowledge, was in the amount of \$120 million.

Mr. Chairman, I realize you are concerned about repetition, but there is something there that is very important and I think it bears mentioning. That is, when this drilling plan was put forward, it was put forward with an eye of recovering the costs of \$430 million plus what they both say, Husky and Bow Valley each say they spent \$100 million besides that. Now, that is a commitment. It was a commitment made by a former government in 1983. They would have never accepted that, Husky-Bow Valley certainly would never have accepted that if they knew the rules were going to be changed before they had the program completed.

The rigs, according to the statement by Mr. Blair, were especially designed for the east coast. That is the reason they want to use their own equipment. That is the reason, and the government knows this, that they could not put all their drilling in the primary term because the rigs were being fully utilized during the primary term and that was why they wanted to drill in the secondary term. It was because they wanted to use their own equipment for which they paid \$430 million.

The government comes in at the time of the Western Accord and says that PIP financing will only be grandfathered for drilling done in the primary term, knowing and having on record the drilling program of Husky-Bow Valley.

Mr. Chairman, it is not only retroactive. It is using the company's own information, own plans, against them, hanging them out to dry. If they were to do all the drilling in the primary period, they would have nothing for their rigs to do in the secondary period, and they would have to rent other rigs...

• 1655

Mr. Gagnon: A point of order, Mr. Chairman. Mr. Chairman, this is repetitious. I appreciate what the gentleman is

[Translation]

Le président: C'est moi.

M. MacLellan: J'aimerais vous lire un extrait de la déclaration qui a été faite devant le Comité par M. Bob Blair, le 13 février, et je cite:

Bow Valley ont acheté, construit et exploité deux flottes complètes de forage offshore pour la côte est du Canada. Entre autres particularités, ces deux flottes sont les deux seules entreprises de forage possédées et dirigées par des Canadiens sur toute la côte est du pays. Elles devancent toutes les autres pour ce qui est de leur adaptation à la côte est du Canada. Elles ont été conçues spécialement en fonction de ce travail. Nos investissements ont été de l'ordre de 430 millions de dollars. Notre plus proche concurrent, à notre connaissance, a dépensé environ 120 millions de dollars.

Monsieur le président, je sais que vous n'aimez pas la répétition, mais il y a ici quelque chose de très important qui mérite qu'on s'y attarde. Le plan de forage qui a été déposé avait été dressé en fonction d'une récupération escomptée des coûts de 430 millions de dollars, plus l'argent qui y avait été mis par *Husky* et *Bow Valley*, soit 100 millions de dollars chacune. Voilà l'engagement qui avait été pris par le gouvernement précédent en 1983. *Husky-Bow Valley* n'auraient jamais accepté cela s'ils avaient su que les règles allaient changer avant la fin de leur programme.

Si je me fie à la déclaration de M. Blair, les plates-formes de forage avaient été conçues tout particulièrement en vue de leur utilisation le long de la côte est. C'est la raison pour laquelle ils tenaient tant à utiliser leur propre matériel. Et comme le sait bien le gouvernement, c'est la raison pour laquelle ils ne pouvaient pas faire tout leur travail de forage pendant la première période, parce que toutes les plates-formes étaient alors actives. Voilà pourquoi ils voulaient pouvoir forer pendant la deuxième période. C'était justement parce qu'ils voulaient utiliser leur propre matériel, qu'ils avaient payé 430 millions de dollars.

Et voici que lors de la négociation de l'Accord de l'Ouest, le gouvernement déclare que le principe des droits acquis dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier ne sera applicable qu'aux travaux de forage effectués lors de la première période. Et le gouvernement prenait cette décision en sachant fort bien quel était le programme de forage de *Husky-Bow Valley*.

Monsieur le président, non seulement cette mesure est rétroactive, mais c'est une façon d'utiliser les propres plans de la société contre elle, la laissant ainsi en rade. Si tous les forages étaient effectués au cours de la période initiale, les plates-formes resteraient inutilisées pendant la période secondaire, et ils seraient obligés de louer d'autres plates-formes...

M. Gagnon: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Les propos de l'honorable député sont répétitifs. Bien que je comprenne ses arguments et que je sois d'accord avec bon

[Texte]

saying. I agree with much of what he is saying, but it is repetitious. Let us push on and get this thing behind us.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Thank you, Mr. Chairman. I would also like to quote—he talks about his fleets, and he says:

Our fleets are all so well ahead of any other fleets in respect of the employment of Canadian residents in the crews. For us, this is at least a 96% level which currently represents 1,000 people. I would say that over two-thirds of these people are residents of Atlantic Canada, particularly Nova Scotia and Newfoundland.

This represents on the two rigs the number of jobs, just on the rigs alone.

The Chairman: Point of order, Mr. Nickerson.

Mr. Nickerson: Mr. Chairman, what is going on is continuous irrelevance and repetition. I am not satisfied with the way this committee has been run, sir, and therefore I would request that you strike my name from the list of members. Thank you.

The Chairman: It is up to the government Whip's office to strike the name . . .

Mr. MacLellan: I would like to move for an adjournment, Mr. Chairman. We do not have a quorum. We have waited over half an hour to get a quorum, and no other meetings are being held today. One of their members has left. I think, in the interest of fairness, Mr. Chairman, we should adjourn.

The Chairman: Mr. Cooper, on a point of order.

Mr. Cooper: Mr. Chairman, I would like clarification from you. It seems to me that unless we have a vote, a quorum is not necessary to proceed with our work. Can you clarify that for us, please?

The Chairman: Absolutely, Mr. Cooper. We can hear evidence from witnesses and ask questions of witnesses with not less than four members in attendance, including the chairman. Therefore, we can continue asking questions of the witnesses.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, with respect, we cannot proceed that way, because if a committee proceeded that way, then they could just lose quorum and . . .

The Chairman: Of course, we cannot accept or carry anything, but we can hear evidence and ask questions of witnesses.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, no; I object to that. I would like to say that it is the government's duty to provide a quorum. We are in clause-by-clause, and that quorum should continue. Now, just to say we need it for a vote means we

[Traduction]

nombre d'entre eux, il n'en reste pas moins que c'est très répétitif. Essayons de faire avancer les choses et de terminer notre étude de ce projet de loi.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Merci, monsieur le président. Je voudrais vous lire un extrait où il est question de ces flottes. Le voici:

Nos flottes sont bien supérieures aux autres du point de vue du nombre de résidents canadiens qui font partie de nos équipages. Dans notre cas, il s'agit d'environ 96 p. 100 du nombre global d'employés, ce qui représente actuellement 1,000 personnes. Je dirais que plus des deux tiers de ces employés sont résidents des provinces de l'Atlantique, et surtout la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.

Cela représente le nombre d'emplois uniquement sur les plates-formes.

Le président: Vous invoquez le Règlement, monsieur Nickerson?

M. Nickerson: Monsieur le président, non seulement cette discussion est répétitive, mais elle s'écarte de plus en plus du sujet. Je suis très insatisfait de la procédure adoptée au sein de ce Comité, et je vous demande donc de biffer mon nom de la liste des membres. Merci.

Le président: Il incombe au bureau du whip du gouvernement de biffer votre nom . . .

M. MacLellan: Je propose que la séance soit levée, monsieur le président. Nous n'avons pas le quorum. Nous avons d'ailleurs attendu plus d'une demi-heure pour l'avoir, alors qu'aucune autre séance n'était prévue aujourd'hui. Un des députés d'en face vient de quitter la salle. À mon avis, monsieur le président, pour être justes envers les autres membres, nous devrions lever la séance.

Le président: Monsieur Cooper, pour un rappel au Règlement.

M. Cooper: Monsieur le président, je voudrais vous demander un éclaircissement. Il me semble qu'à moins de vouloir passer au vote, il n'est pas nécessaire d'avoir le quorum pour poursuivre nos travaux. Pourriez-vous clarifier la procédure à ce point de vue-là, s'il vous plaît?

Le président: Vous avez parfaitement raison, monsieur Cooper. Nous pouvons recevoir des témoignages et poser des questions aux témoins en présence d'un minimum de quatre députés, y compris le président. Par conséquent, nous pouvons très bien continuer à poser des questions aux témoins.

M. MacLellan: Monsieur le président, sans vouloir vous contredire, je crois néanmoins que nous ne pouvons pas continuer, car si un comité adoptait une telle procédure, il pourrait perdre le quorum . . .

Le président: Il est évident que nous ne pouvons adopter des motions ou des amendements, mais nous pouvons recevoir des témoignages et poser des questions aux témoins.

M. MacLellan: Non, monsieur le président; je proteste. Permettez-moi de vous rappeler qu'il incombe au gouvernement de s'assurer qu'il y a le quorum. Nous sommes maintenant à l'étape de l'étude article par article, et nous devrions

[Text]

could have three or four people here through this very meaningful discussion on clause-by-clause and then just bring somebody in for a vote and then lose quorum again. I have never heard of such a thing.

The Chairman: Mr. Cooper, on a point of order.

Mr. Cooper: Mr. Chairman, Mr. MacLellan, I am afraid, is completely out of order. There are very clear rules that we can hear evidence before witnesses with simply four members of the committee. The only time we require a full quorum is when there is a vote to be taken.

The Chairman: That is right.

Mr. Cooper: It is very obvious that we are not in the position of voting at this moment, and therefore there is no reason for adjournment, and any comments such as I have just heard, I think, are out of order and certainly seem to be questioning the role of the Chair, and I think that is shameful.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Cooper. I agree.

I would like to read the motion made by Michel Champagne on Thursday, February 6, 1986, the first meeting of this legislative committee:

It was agreed that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present, provided that four members are present, including the chairman.

Mr. Waddell: Let us proceed then.

The Chairman: Mr. Cooper.

• 1700

Mr. Cooper: Mr. Chairman, I would like from the Parliamentary Secretary a brief description of the reasons for this amendment we are looking at at the moment and why they wish to accomplish that.

Mr. McDermid: I think we have to lay out the conditions in the grandfathering clause, and that is what this does. It lays out the conditions on what we will pay; it describes the activity on Canada Lands and so on for the grandfathering period and the expenses incurred between April 1, 1986, and December 31, 1987, on Canada Lands, the grandfathering period. This has to be brought in so that there is a framework in which to handle the grandfathering, and so this provides those definitions.

Mr. Cooper: What would be the implications of not proceeding with this amendment?

Mr. McDermid: This clause, you mean?

Mr. Cooper: Yes, the amendments to this clause.

[Translation]

avoir à tout moment le quorum. Prétendre que nous n'en avons besoin que pour voter équivaut à dire qu'il nous faut seulement trois ou quatre personnes pour participer à cette discussion très pertinente, puisque nous pouvons toujours faire venir d'autres députés pour voter, lesquels partiront aussitôt après. Je n'ai jamais entendu parler d'un tel système.

Le président: Monsieur Cooper, pour un rappel au Règlement.

M. Cooper: Monsieur le président, malheureusement, les affirmations de M. MacLellan sont parfaitement fausses. Nous avons des règles très précises qui nous permettent de recevoir des témoignages, à condition que quatre membres seulement soient présents. Nous avons besoin du quorum uniquement pour procéder au vote.

Le président: C'est exact.

M. Cooper: Il semble évident que, de toute façon, nous ne sommes pas prêts à procéder au vote maintenant, et ainsi, je ne vois pas pourquoi nous lèverions la séance. Je prétends donc que les propos que nous venons d'entendre sont faux et cherchent, d'ailleurs, à mettre en doute le rôle du président. À mon avis, c'est une honte.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cooper. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Je voudrais maintenant vous lire la motion proposée par M. Michel Champagne, le jeudi 6 février 1986, soit à la première réunion de ce Comité législatif:

Il est convenu,—Que le président autorise la tenue de réunions pour recevoir des témoignages et en permettre l'impression en l'absence du quorum, pourvu que quatre (4) membres soient présents, dont le président.

M. Waddell: Continuons, alors.

Le président: Monsieur Cooper.

M. Cooper: Monsieur le président, j'aimerais que le secrétaire parlementaire nous explique brièvement l'objet de l'amendement que nous avons devant nous, en nous indiquant ce qui motive le gouvernement dans ce cas-ci.

M. McDermid: Il importe de préciser les conditions de l'article relatif aux droits acquis, et c'est justement l'objet de l'amendement en question. On y donne une indication précise de ce que le gouvernement va payer; on y décrit les activités sur les terres du Canada pendant la période où les droits acquis seront reconnus, ainsi que les dépenses qui seront permises pour cette période, soit du 1^{er} avril 1986 au 31 décembre 1987, pour toute activité sur les terres du Canada. Cet article fournit certaines définitions qui serviront de cadre pour tout ce qui concerne les droits acquis.

M. Cooper: Et si nous n'adoptons pas cet amendement?

M. McDermid: Vous voulez dire cet article?

M. Cooper: Oui, les projets d'amendement à cet article.

[Texte]

Mr. McDermid: Tremendous additional expense. If you kept the same regime as we have seen over the last six or seven years, or five years, there would be tremendous expense to the government, first of all. Second, there would not be the discretion in there that the Minister will have to help out the companies referred to by Mr. MacLellan. I can tell him that the information he has been providing to the committee today is completely out of date now, and that is why I continue to encourage him to talk to the company in question. Some of the facts he has been laying on the table in the last couple of days are completely erroneous now, completely out of date.

Mr. Cooper: Mr. Chairman, can the Parliamentary Secretary tell us what the additional costs would be without these amendments to the Canadian taxpayer?

Mr. McDermid: About \$150 million.

Mr. Cooper: About \$150 million for this particular clause. Thank you, Mr. Chairman.

• 1705

Clause 2 agreed to

On clause 3

Mr. MacLellan: I would like to ask the witnesses exactly what clause 3 entails.

Mr. Cooper: On a point of order, Mr. Chairman, do we have any amendments to clause 3 before we proceed any further?

The Chairman: No. There is no amendment.

Mr. McDermid: Clause 2, proposed section 3, of course, was the Crown share incentive. Clause 3, proposed section 4 is other incentives. Proposed section 4 sets out the conditions where higher-level incentive payments will continue to be paid. That is in addition to the basic 25% Crown share incentive. As a result of this amendment, explorers will continue to be paid higher levels of incentives based on their control status and the Canadian ownership rate, if the expenses are incurred between April 1, 1986 and December 31, 1987 on Canada Lands and the expenses are for a grandfathered or prescribed activity, to the extent that the share of expenses incurred after March 31, 1986 does not exceed the company's commitment as of March 28, 1985. The higher the Canadian ownership rate of the person, the higher the rate of incentive will be. It also cuts off PIP on conventional lands; and this refers to Canada Lands.

Mr. MacLellan: There was something just last night in the budget regarding 20% on the Atlantic Enterprise Program. Is there anything in that program that would apply to the offshore?

[Traduction]

M. McDermid: Le gouvernement aurait à supporter des frais supplémentaires très importants. Si nous conservions le régime qui existe depuis six ou sept ans, ou plutôt, cinq ans, cela coûterait très cher au gouvernement. Deuxièmement, le ministre n'aurait pas le pouvoir discrétionnaire que nous cherchons à lui accorder pour qu'elle puisse aider les compagnies auxquelles M. MacLellan fait constamment allusion. Je peux d'ailleurs lui affirmer que les renseignements qu'il a fournis au Comité aujourd'hui ne sont plus valables, et voilà pourquoi je l'invite constamment à se mettre en rapport avec la compagnie en question. Certains des faits qu'il a présentés au Comité depuis quelques jours sont tout à fait erronés et ne représentent pas la situation actuelle.

M. Cooper: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quels coûts supplémentaires les contribuables canadiens auraient à supporter si nous décidions de ne pas modifier cet article?

M. McDermid: Le coût serait d'environ 150 millions de dollars.

M. Cooper: Environ 150 millions de dollars pour cet article. Merci, monsieur le président.

L'article 2 est adopté

Article 3

M. MacLellan: Les témoins pourraient-ils nous dire exactement ce que signifie l'article 3.

M. Cooper: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aimerais savoir, avant d'aller plus loin, s'il y a des amendements à l'article 3?

Le président: Non, il n'y a pas d'amendements.

M. McDermid: L'article 2, c'est-à-dire le projet d'article 3 porte sur les subventions à titre de participation de la Couronne. L'article 3, ou le projet d'article 4, prévoit d'autres subventions. Y sont énoncées les conditions permettant la continuation du versement de subventions plus élevées. Celles-ci s'ajoutent à la subvention de base de 25 p. 100 à titre de participation de la Couronne. Grâce à cet amendement, les compagnies d'exploration continueront de recevoir des subventions plus élevées en fonction de leur taux de participation canadienne et de leurs conditions de contrôle canadien, pourvu que les frais liés à des activités menées sur des terres du Canada soient engagés entre le premier avril 1986 et le 31 décembre 1987, et pourvu que ces frais portent sur des activités réglementaires ou déjà visées par une subvention, dans la mesure où les dépenses engagées après le 31 mars 1986 ne dépassent pas les engagements pris par la compagnie au 28 mars 1985. Le taux de subventions est proportionnel au taux de participation canadienne de l'ayant droit. L'article a en outre pour effet de supprimer les subventions du PESp visant les terres conventionnelles; c'est-à-dire les terres du Canada.

M. MacLellan: Dans le budget d'hier soir, il a été question d'un crédit d'impôt à l'investissement de 20 p. 100 pour la région de l'Atlantique. Cela s'appliquera-t-il au forage offshore?

[Text]

Mr. McDermid: That, as I understand it, is an overall incentive for the east coast for industry, and I am sure it would apply to the energy industry as well as other industries. That is my understanding, anyway. It has nothing to do with this bill.

Mr. MacLellan: No, but it has to do with financing.

Mr. McDermid: I understand that.

Mr. MacLellan: As I mentioned when we first met, it is very difficult to separate this bill, Bill C-85, from Bill C-92, because there are questions that overlap. Secondly, it is very difficult to dissociate this act, Bill C-85, from offshore drilling and the frontier exploration.

There is a great deal here that is at stake. Just in quoting the amount of money that Husky-Bow Valley has spent, we are talking about, in the grandfathering provisions alone, in a period which is supposed to be a phase-out—but the phase-out has already started before we get to the grandfathering provisions—we are talking even there of a question of a billion dollars. With deference to your position and the work of the committee, we are talking about a lot of money here. We are talking about a lot of jobs. We are talking about a program that is very important to the frontier, particularly on the offshore.

It is not only a matter of dealing with the actual letter of the bill, but it is also very important to deal with the spirit of the bill. When we discussed witnesses earlier, I had no problem about witnesses that did not come. All I wanted them to do was to be asked. In that same vein, I think it is important to go over aspects that relate to the offshore. As I mentioned earlier, we are talking about direct employment on those two rigs of a thousand people. Now, there is a spin-off that is much greater than that of onshore jobs and service industries. So we are talking about a great many jobs. I will give you an indication, Mr. Chairman, if I can find it . . .

• 1710

The Chairman: Please address your questions to the witnesses.

Mr. MacLellan: Yes, I will. In 1984, 3,000 people were employed offshore in Nova Scotia; now there are just 500. This is cause for a lot of concern in Atlantic Canada.

Mr. Chairman, I would just like to go over some of these points that were made. I do not intend to do this indefinitely.

If the government passes this bill, I want them to know they have done it not only after hearing the witnesses but after hearing these points that I want to bring out. I think that is vitally important.

[Translation]

M. McDermid: D'après ce que je peux comprendre, il s'agit d'une mesure générale visant à stimuler l'industrie de la côte est, et je suis sûr qu'elle s'appliquera aussi bien au secteur énergétique qu'à d'autres secteurs de l'industrie. C'est du moins ce que je comprends. Cela n'a rien à voir avec le projet de loi.

M. MacLellan: Non, mais c'est quand même une question de financement.

M. McDermid: Je sais.

M. MacLellan: Comme je l'ai mentionné lorsque nous nous sommes rencontrés pour la première fois, il est très difficile de considérer séparément les projets de loi C-85 et C-92, car il y a des questions qui se chevauchent. De plus, il est très difficile de dissocier le projet de loi C-85 du forage offshore et de l'exploration des secteurs non conventionnels.

Les enjeux sont énormes. Pour ne parler que de la Husky-Bow Valley, ces dépenses se chiffrent à un milliard de dollars, et cela s'applique uniquement aux dispositions relatives aux droits acquis durant la période où doit se faire l'élimination progressive du programme, élimination qui est déjà en cours. Il faut donc admettre qu'il s'agit de sommes considérables. De nombreux emplois sont en jeu. Il s'agit d'un programme très important pour l'exploration des secteurs non conventionnels, particulièrement en mer.

Il ne suffit pas d'examiner uniquement la lettre du projet de loi; il est très important de regarder l'esprit. Quand nous avons discuté des témoins tout à l'heure, je n'avais rien à redire au sujet des témoins qui ne sont pas venus nous rencontrer. Je demandais simplement qu'ils soient invités à exprimer leur point de vue. Dans le même ordre d'idées, j'estime qu'il est important que nous nous penchions sur les questions relatives à l'exploration offshore. Comme je l'ai dit tout à l'heure, un millier d'emplois directs sont liés à ces deux seules installations. Or, les retombées dépassent de loin les emplois qui sont créés sur le continent et dans le secteur tertiaire. Il s'agit en fait d'un nombre important d'emplois. Pour vous donner un exemple, monsieur le président, si je peux me retrouver dans mes papiers . . .

Le président: Veuillez poser vos questions aux témoins.

M. MacLellan: Oui. En 1984, l'exploitation pétrolière en mer représentait 3,000 emplois en Nouvelle-Écosse tandis que maintenant le nombre n'est que de 500. C'est un sujet de sérieuses inquiétudes dans la région atlantique du pays.

Monsieur le président, j'aimerais passer en revue certains points qui ont été soulevés. Je n'ai pas l'intention de trop m'attarder sur ce sujet.

Si le gouvernement adopte ce projet de loi, je tiens à ce qu'il soit conscient non seulement des points exprimés par les divers témoins mais des faits que je voudrais signaler ici. J'estime que c'est un aspect d'une grande importance.

[Texte]

Now just going back once again to the testimony of Mr. Blair. He says:

This bill and these regulations are largely about the years 1986-87. For these two years, Husky and Bow Valley planned and holds drilling equipment commitments for about 10 more wells on the Canadian east coast. All of these were approved or qualified for PIPs at the time. For example...

Mr. Gagnon: On a point of order, Mr. Chairman. Mr. MacLellan has already read that into the record.

Mr. MacLellan: I have not read this, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. MacLellan, please.

Mr. MacLellan: I do not want you to wake up screaming in the middle of the night, wanting to change your mind after this has passed. It is for your own good that I am doing this.

Mr. Gagnon: Thank you.

Mr. MacLellan: Now, to continue with the quote:

... they would have been qualified certainly and fully if they had happened to have been started during 1984 and 1985. However, in the summer and fall of 1985 Husky and Bow Valley understood and tried to co-operate with the restraint purposes of this government and said we would try to lower our sights to seven wells, at which level we could salvage the remainder of our two-year drilling program.

And it goes on to say:

Until January of 1986, through December of 1985 until last month, Husky and Bow Valley believed that seven of these wells could be fully PIPed if drilled between April 1, 1986, and December 31, 1987. But starting in January, we heard that these regulations were being finalized or brought forward, some stage of finality by the Department, on the basis by which, if every regulation were carried through exactly as they wished, our number would be reduced to two, an entire disaster for our program and the commitments of our two companies.

Now, Mr. Chairman, these are in the words of the Chairman of Husky Oil.

The Chairman: Mr. MacLellan, I would like to remind you that we are not on clause 1 any more. We are on clause 3...

Mr. MacLellan: I realize that, Mr. Chairman.

The Chairman: —and that your questions or comments should be directly related to clause 3.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, these are directly related. You cannot divorce these comments from clause 3. Mr. Chairman, this relates to the grandfathering period. What they are saying, Mr. Chairman, is that these wells could have been drilled at any time prior to the time the regulations were changed. The regulations were changed...

[Traduction]

Pour en revenir au témoignage de M. Blair, il a dit:

Le projet de loi et les règlements s'y rapportant s'appliquent surtout aux années 1986-1987. Pendant ces deux années, les sociétés Husky et Bow Valley ont pris des engagements en matière d'équipement en vue de forer une dizaine de puits sur la côte est du Canada. Tous ces forages ont été approuvés ou étaient admissibles à des subventions à l'époque où ces engagements ont été pris. Par exemple...

M. Gagnon: J'invoque le Règlement, monsieur le président. M. MacLellan a déjà lu cette citation.

M. MacLellan: Je n'ai pas lu ce passage-ci, monsieur le président.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Je ne veux pas que vous vous réveilliez en sursaut au milieu de la nuit parce que vous vous serez rendu compte qu'il faut modifier ce projet de loi après son adoption. C'est pour votre propre bien que je fais ceci.

M. Gagnon: Je vous remercie.

M. MacLellan: Je poursuis donc ma lecture du témoignage:

... ces projets auraient certainement eu droit à des subventions s'ils avaient débuté au cours des années 1984-1985. Toutefois, pendant l'été et l'automne de 1985, les sociétés Husky et Bow Valley ont voulu tenir compte de l'objectif du gouvernement en matière de contraintes budgétaires et ont décidé de baisser le nombre de forages à sept puits en ajustant en conséquence leur programme biennal de forage.

Et il ajoute:

Au cours de cette période de décembre 1985 à janvier 1986, les sociétés Husky et Bow Valley étaient persuadées que sept puits auraient droit à des subventions intégrales si le forage commençait entre le 1^{er} avril 1986 et le 31 décembre 1987. Mais à partir du mois de janvier, nous avons appris que le Ministère était en train de mettre au point des règlements selon lesquels seulement deux de ces puits seraient admissibles à des subventions, ce qui serait catastrophique pour notre programme et pour les engagements pris par nos deux sociétés.

C'est là monsieur le président, ce qu'a dit le président de la société Husky Oil.

Le président: Monsieur MacLellan, je voudrais vous rappeler que nous n'en sommes plus à l'article 1 mais à l'article 3...

M. MacLellan: Je le sais, monsieur le président.

Le président: ... et que vos questions ou vos observations devraient se rapporter directement à l'article 3.

M. MacLellan: Monsieur le président, il y a un lien direct. Ce que je viens de lire se rapporte à l'article 3 et à la période pendant laquelle les droits acquis seront maintenus. On dit donc, monsieur le président, que le forage de ces puits aurait pu se faire à n'importe quel moment avant la modification des règlements. Les règlements ont été changés...

[Text]

• 1715

Mr. Cooper: Mr. Chairman, on a point of order, I have been listening very carefully to see if this is or is not relevant to the clause we are debating. It seems to me that my colleague is discussing the whole principle of whether or not we should go ahead with the grandfathering of these PIP grants rather than dealing with the specifics of the clause that is before us. Mr. Chairman, I would like to see you rule on that in terms of relevancy.

The Chairman: Thank you, Mr. Cooper. I will take your recommendation into consideration. However, Mr. MacLellan, your time is up right now.

Mr. Waddell, and please make your comments or questions directly related to clause 3.

Mr. Waddell: We are talking about the Canadian companies in this clause. This is the one with the Canadian ownership rate and so on. Is that correct?

A witness: Yes.

Mr. Waddell: Okay. There is one new factor—and I want to ask the Parliamentary Secretary about this—in the time that these clauses were drafted, indeed, when the bill was tabled and now that we are considering it, and that is the price of oil going down dramatically. I think this has a tremendous effect on the Canadian companies, because they are perhaps more affected by the downturn in the oil prices than the big multinational companies which can survive that. There is some question, as I understand it—correct me if I am wrong—about whether some of the Canadian companies will be in trouble. Specially, Bow Valley was mentioned, companies with high debt ratios and so on.

I notice that on page 11 of the IPAC brief they say:

...now it appears that several Canadian companies are finding it necessary for financial reasons to farm out their interests rather than participate in certain grandfathered wells.

Have you had any discussion with them about this new situation where they are under some pressure because of lowered oil prices?

Mr. McDermid: Not in relation to this bill, no.

Mr. Waddell: The Parliamentary Secretary knows what I am talking about in the sense, I gather, that they have problems at home in Alberta in the conventional oil patch . . .

The Chairman: Mr. Waddell, please, we are on clause 3.

Mr. Waddell: I understand that, and that is why I want to ask it. Am I wrong? Will the particular clause not have an effect in terms of some of the complaints they had that they would not be able to make farm-outs and so on?

For example, on page 11:

Unfortunately, the proposed PIP grandfathering rules will frustrate the making of such farmouts to Canadian companies . . .

[Translation]

M. Cooper: Monsieur le président, rappel au Règlement. J'ai écouté très attentivement pour voir si cela s'appliquait ou non à l'article que nous débattons. Il me semble qu'au lieu d'étudier cet article en détail, mon collègue discute du principe de la transformation de ces subventions PESP en contrat d'amodiation. Monsieur le président, j'aimerais avoir votre décision sur la pertinence de ce point.

Le président: Merci, monsieur Cooper. Je tiendrai compte de votre recommandation. Monsieur MacLellan, votre temps de parole est écoulé.

A vous monsieur Waddell. Veuillez limiter vos observations et vos questions à l'article 3.

M. Waddell: Cet article porte, entre autres, sur le taux de participation canadienne et parle donc de sociétés canadiennes. C'est juste?

Un témoin: En effet.

M. Waddell: Bon. Un nouveau facteur est intervenu—et j'aimerais que le secrétaire parlementaire le confirme—depuis le moment où ces articles ont été rédigés, en fait depuis le moment où le projet de loi que nous étudions a été déposé, à savoir la chute dramatique du prix du pétrole. Je pense que cette chute a des répercussions énormes sur les sociétés canadiennes, du fait que ces dernières sont davantage touchées par la baisse des prix du pétrole que les grosses sociétés multinationales qui sont mieux en mesure d'y survivre. Selon moi, et corrigez-moi si je fais erreur, certaines sociétés canadiennes risquent de se trouver en difficulté. J'ai entendu parler en particulier de la Bow Valley, de sociétés qui ont un ratio d'endettement élevé.

Je lis à la page 11 du mémoire de l'IPAC:

Il semble maintenant que plusieurs compagnies canadiennes jugent nécessaire pour des raisons financières d'amodier leurs intérêts plutôt que de participer au forage de certains puits bénéficiant de droits acquis.

Avez-vous discuté avec des représentants de ces compagnies de cette situation nouvelle, où la baisse du prix du pétrole les expose à certaines pressions?

M. McDermid: Non, pas dans le cadre de ce projet de loi.

M. Waddell: Le secrétaire parlementaire doit savoir ce dont je parle, vu les difficultés que connaissent en Alberta les régions pétrolifères classiques.

Le président: S'il vous plaît, monsieur Waddell, tenez-vous-en à l'article 3.

M. Waddell: C'est précisément ce que je fais. Ces compagnies se sont plaintes du fait qu'elles ne seraient pas en mesure de procéder à des amodiations, et cet article particulier y est certainement pour quelque chose, n'est-ce pas?

Regardez la page 11, par exemple:

Malheureusement, les règles proposées concernant les droits acquis en vertu du PESP vont empêcher ce genre d'amodiation à des compagnies canadiennes.

[Texte]

I want to ask the Parliamentary Secretary: Will this clause not make it harder for them to do their particular farm-outs?

Mr. Harvey Lazar (Administrator, Petroleum Incentives Administration, Department of Energy, Mines and Resources): I think the answer is yes.

Mr. Waddell: It will make it harder for them to do it.

Mr. Lazar: Yes, the provision has as its objective restricting payments to commitments by companies as of a certain date. Any commitments made by other companies beyond that date are not covered by the bill. That is correct.

Mr. Waddell: Would it not then be worth having another look at it on the basis that these companies have an additional problem? Because of the lower world oil prices, they are going to be perhaps in need of some help, and they are going to need to farm out, and they are going to need the help of some of the multinational oil companies even in the grandfathered wells.

Mr. McDermid: We are keeping a very close eye on what is going on. As a matter of fact, there is a team from the department going out next week and spending some time in the oil patch discussing these various things, and they will be reporting back to the Minister their findings after they have had a chance to spend some time with the companies. Again, the Minister does have some flexibility within this bill, and I am sure she will take all things into consideration.

Mr. Waddell: All right. I do not think the Parliamentary Secretary's view and my view are that different on the thing. I think we all agree that in the end, with all the rhetoric said and done, we want these Canadian companies to be in a position to finish off their wells and to be prepared in the future, when activity picks up again, to get back into the frontiers.

• 1720

Mr. McDermid: That is exactly why you have things in regulations and not enshrined in stone in a bill, so there is flexibility to take certain things into consideration like that. But you spoke very eloquently in defence of what we are doing with this bill.

Mr. Waddell: But does not that clause really enshrine things in stone right there?

Mr. McDermid: No. The prescribed portion can be changed through regulations.

Mr. Waddell: How would that be done? Can you explain that to me?

Mr. Lazar: You correctly pointed out previously that new farm-outs, by way of example, after the March 28, based upon the draft the industry is seeing, would be precluded. By the same token, by amendments to the regulations so the definition of prescribed portion does not include that type of expense it would be possible to bring new farm-outs back in as an eligible expense.

[Traduction]

J'aimerais demander au secrétaire parlementaire si cet article ne rendra pas ces amodiations encore plus difficiles.

M. Harvey Lazar (administrateur, Programme d'encouragement du secteur pétrolier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je pense que la réponse est affirmative.

M. Waddell: Cela compliquera les choses davantage pour elles.

M. Lazar: En effet, cette disposition a pour objectif de limiter les paiements aux engagements pris par les sociétés jusqu'à une certaine date. Aucun engagement pris par ces compagnies, passé cette date, ne relève du projet de loi. C'est bien le cas.

M. Waddell: Vu le problème supplémentaire que cet article pose pour ces sociétés, ne vaudrait-il pas la peine d'y revenir? En effet, à cause de la baisse mondiale du prix du pétrole, ces sociétés auront probablement besoin d'aide; elles devront procéder à des amodiations et faire appel à des sociétés pétrolières multinationales même dans le cas de puits bénéficiant de droits acquis.

M. McDermid: Nous surveillons la situation de très près. En fait, la semaine prochaine, une équipe ministérielle se rendra dans les régions pétrolifères pour discuter de la situation avec les sociétés pétrolières et présentera à son retour au ministre un rapport sur ses conclusions. Je le répète, il y a possibilité de modifier ce projet de loi et je suis convaincu que le ministre prendra tout cela en considération.

M. Waddell: Parfait. Je ne pense pas qu'en l'occurrence l'opinion du secrétaire parlementaire diffère sensiblement de la mienne. En fin de compte, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que ces entreprises canadiennes doivent pouvoir terminer leurs activités de forage et être prêtes, une fois que la situation se sera améliorée, à retourner dans les régions pionnières.

M. McDermid: C'est précisément pourquoi cela est inscrit dans le règlement et non pas gravé dans le projet de loi. Nous avons ainsi une certaine souplesse. Mais vous vous êtes prononcé très éloquemment en faveur de ce projet de loi.

M. Waddell: Mais avec cet article, ne grave-t-on pas les choses dans le projet de loi?

M. McDermid: Non. Il est possible de modifier la portion désignée par voie de règlement.

M. Waddell: Comment peut-on le faire? Pourriez-vous me donner des précisions?

M. Lazar: Vous avez dit avec raison, qu'à partir du 28 mars il ne serait plus possible, d'après les renseignements dont l'industrie dispose, de faire, par exemple, de nouvelles amodiations. Mais en modifiant les règlements de façon à ce que la définition de la portion désignée ne comprenne pas des dépenses de ce genre, les amodiations pourront de nouveau être des dépenses admissibles.

[Text]

Mr. McDermid: If found to be necessary.

Mr. Waddell: If found to be necessary.

Mr. Lazar: That is basically the purpose of the continuing consultation with industry.

Mr. Waddell: Then I do not know why the industry would not accept that. Why do they still seem to be . . .

Mr. McDermid: I can tell you that the industry in general does accept it. There are some exceptions, which we understand—there always are exceptions in these things—but the industry generally accepts the rules and the regulations that were sent to them in general set down. There has been general acceptance of them.

Mr. Waddell: The problem I have when you say that there has been general acceptance is that I am faced with the evidence of two industry persons, but with the IPAC and CPA submitting briefs . . . After all, they are industry. They represent all the industry as far as I can see. Are you saying, then, that those briefs are not really representative of industry, of their organizations?

Mr. McDermid: I heard both of the witnesses and they both agreed that PIP should end. They both agreed to the time it should end. Their disagreement was that they wanted more money. I am repeating myself—I am sorry, Mr. Chairman—but I guess you can do all things with money. But this is a phasing-out bill. It is a phasing out of an existing program. The grandfathering provisions are put in because of the long lead time needed in frontier investment and I think they are very generous and very fair and I think there is general acceptance of this in the industry. They may argue with the odd specific, but there is general acceptance.

Mr. Waddell: All right.

I just have one specific thing I wanted to ask you because the farm-out area would work up in the Mackenzie Delta. Can you give me some idea, in the grandfather wells we are talking about, of the percentage of the plays, the action, in the east coast offshore as compared to the Beaufort-Delta area?

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, on a point of order, I think we have to come back to what is relevant to clause 3.

Mr. Waddell: Up in the delta is where more of the multinational companies, as I understand it, are working, and that is where a lot of the farm-ins could come. Some of the Canadian companies could drop out. I think I would like the general . . . just looking at ballpark figures.

• 1725

Mr. McDermid: We have the figures here, Mr. Chairman. We do not have them in percentages. We have the amounts of moneys being spent in the various areas. Between the north and the east, about 50:50.

Mr. Waddell: Can you give me some sort of breakdown as to the percentages of the Canadian companies vis-à-vis the

[Translation]

M. McDermid: Si cela s'avère nécessaire.

M. Waddell: Si cela s'avère nécessaire.

M. Lazar: C'est l'objectif des consultations avec l'industrie.

M. Waddell: Alors, je ne comprends pas pourquoi l'industrie ne serait pas d'accord. Pourquoi est-elle encore . . .

M. McDermid: Je puis vous dire que l'industrie en général est d'accord. Il y a des exceptions—il y a toujours des exceptions—mais, en général, l'industrie est d'accord avec les règlements qui lui ont été communiqués.

M. Waddell: Vous me dites que l'industrie dans son ensemble est d'accord, mais les mémoires de l'IPAC et de l'APC ne vous appuient pas . . . Ces organismes font partie de l'industrie, après tout. Ils représentent l'industrie. Êtes-vous en train de dire que ces mémoires ne reflètent pas vraiment les opinions de l'industrie ou de ses organismes?

M. McDermid: J'ai écouté les deux témoins et ils étaient d'accord pour mettre fin au PESP. Ils étaient d'accord sur la date à laquelle il fallait y mettre fin. Par contre, ils voulaient plus d'argent. Je suis désolé, monsieur le président, je me répète, mais il est possible de tout faire avec de l'argent. Ce projet de loi vise le retrait progressif d'un programme. Les dispositions sur les droits acquis y figurent à cause des délais nécessaires en matière d'investissement dans les régions pionnières. Elles sont très généreuses et très équitables, et je pense que l'industrie les approuve en général. Elle n'est peut-être pas d'accord sur un ou deux petits détails, mais en général elle les approuve.

M. Waddell: Très bien.

J'aimerais une précision car je pense que les amodiations se feront dans le delta du Mackenzie. Pourriez-vous me dire, au sujet des puits visés par les dispositions sur les droits acquis, quel en est le pourcentage au large de la côte est, par rapport à ceux de la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort.

M. Gagnon: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il faut limiter nos discussions à l'article 3.

M. Waddell: Je crois comprendre que la plupart des entreprises multinationales travaillent dans le delta, et c'est là que nous pourrions avoir beaucoup d'amodiations. Certaines entreprises canadiennes pourraient renoncer. Pourriez-vous me donner des chiffres approximatifs.

M. McDermid: Nous avons les chiffres, monsieur le président. Nous n'avons pas les pourcentages, mais nous pouvons vous communiquer les chiffres bruts de ce qui a été dépensé dans les régions en question. Disons qu'entre le Nord et l'Est cela se répartit moitié-moitié.

M. Waddell: Pourriez-vous me dire comment cela se répartit, en pourcentage, entre sociétés canadiennes et

[Texte]

multinationals; that is, the Canadian companies that got the 80% . . . that got the COR rate, compared with the companies that have not?

Mr. Lazar: Historically, about 95% of PIP expenditure has gone to Canadian-controlled companies. I would be surprised if the percentage was much different in the grandfathering period.

Mr. MacLellan: What concerns me is so much negotiation is going on regarding matters relating to this bill while we are dealing with it in committee. Mr. McDermid mentioned the things the companies do not have objections to in the regulations. What information do the companies have regarding regulations that this committee does not have?

Mr. Lazar: The generality which has been presented to the committee—the series of telexes—is available to the entire industry. Since that time individual companies have made representations to the Minister on minor points here, minor points there. She has looked at their individual representations and where she thinks it is going to be possible to be flexible, she has told them that. Where she thinks it is not going to be possible, she has told them that. So Company A may know something about one particular point, Company B about another point, relating to their own individual circumstances. But the broad principles that are known to the committee are known to the industry also, or vice versa.

Mr. MacLellan: So really what we have, then, are the telexes that we have, and then from that point there have been negotiations with each of the companies that had some objection with what has gone on.

Mr. McDermid: Not negotiations; discussions.

Mr. MacLellan: Meetings and . . .

Mr. McDermid: Yes. I read off the list of meetings with industry yesterday. They are on the record.

Mr. MacLellan: I am saying other than Husky Bow-Valley, have there been . . .

Mr. McDermid: Yes. I read the partial list yesterday to the committee of all the meetings that have been held. That was with a number of companies, including Husky-Bow Valley, who had the most meetings.

Mr. Lazar: Mr. MacLellan, this morning Mr. McDermid mentioned an example in the Beaufort with the Arnak and Minuk wells. That is not found in the telexes, because Esso brought that difficulty and Home brought that difficulty to our attention in September, after the storm, and it seemed like a common-sense thing to do. So the drafts the industry had previously would not reflect this specific provision to cope with that particular problem. One particular well, which would not otherwise be grandfathered, the Arnak well, will be grandfathered because of the storm, because of the fact that it could not be drilled this year.

[Traduction]

multinationales? C'est-à-dire les sociétés canadiennes qui ont droit à 80 p. 100 . . . c'est-à-dire le TPC, par rapport à celles qui n'y avaient pas droit?

M. Lazar: En générale, 95 p. 100 des crédits du PESP étaient attribués à des sociétés dont les actionnaires étaient en majorité canadiens. Je serais surpris que cela puisse changer beaucoup pendant la période de prorogation des droits acquis.

M. MacLellan: Mais je vois que l'on continue à beaucoup négocier, alors que de son côté le Comité a été saisi du projet de loi. M. McDermid a indiqué ce avec quoi les compagnies s'étaient déclarées d'accord dans le règlement. Celles-ci auraient-elles donc eu droit à certaines informations dont le Comité ne disposerait pas?

M. Lazar: Les informations générales qui ont été communiquées au Comité—sous forme d'une série de télex—sont également à la disposition des compagnies pétrolières. Celles-ci ont eu entre-temps la possibilité de contacter la ministre pour discuter certains détails avec elle, assez mineurs d'ailleurs. La ministre a donc étudié chaque cas individuellement, et là où cela lui a semblé possible, elle a averti les sociétés que l'on pourrait s'arranger. Dans le cas contraire, elle le leur a également fait savoir. Ce qui fait que les diverses sociétés disposent chacune de certains renseignements qui les concernent particulièrement. Mais pour ce qui est des grandes lignes de cette réglementation, le Comité sait exactement ce que savent les compagnies pétrolières, ou vice versa.

M. MacLellan: Donc, au total, tout ce dont on dispose, ce sont ces télex, plus ce qui a pu être dit ici ou là, à l'occasion de ces négociations au cours desquelles certaines sociétés ont pu se plaindre de certaines choses.

M. McDermid: Il ne s'agissait pas de négociations; mais tout simplement de discussions.

M. MacLellan: Des réunions et . . .

M. McDermid: Exactement. J'avais d'ailleurs commencé, hier, à vous en lire la liste. Vous la trouverez donc dans le compte rendu.

M. MacLellan: Et à part Husky-Bow Valley, y a-t-il eu d'autres . . .

M. McDermid: Oui. J'ai d'ailleurs lu, hier, au Comité une partie de la liste de ces réunions. C'est-à-dire de la plus grande partie des réunions en question, y compris avec Husky-Bow Valley.

M. Lazar: Monsieur MacLellan. M. McDermid a parlé ce matin des puits Arnak et Minuk de la mer de Beaufort. Il n'en est pas question dans les télex, étant donné qu'Esso et Home ont attiré notre attention là-dessus au mois de septembre, après la tempête, ce qui paraissait tout à fait normal. Cette disposition particulière ne fait donc pas partie des projets qui ont été communiqués au secteur pétrolier dans son ensemble, étant donné qu'elle répond à une situation également particulière. Il s'agit d'un puits bien précis, le puits Arnak, qui n'aurait pas pu profiter des droits acquis, et qui désormais pourra en bénéficier en raison de cette tempête qui a empêché que l'on fore le puits cette année.

[Text]

Mr. MacLellan: Would you repeat that again? I could not hear it.

Mr. Lazar: I am saying the general provisions which were circulated to the industry were sent out in a series of three telexes in the early and middle summer. Subsequent to that, as individual circumstances have been brought to the attention of the Minister, she has tried, as far as possible, to adapt to those circumstances. An example of that, which the entire industry would not have, because there has not been a more recent telex, is the example of the Arnak well. That well, which would not otherwise be grandfathered, will be grandfathered because of the storm in September in the Beaufort. So when the final rigs come out, that well will be listed as a grandfathered well.

That is one example of flexibility; the type of thing which has gone on since last summer; a point which the industry has brought to our attention. I suppose there have been perhaps a dozen of that sort, of varying degrees and types.

Mr. MacLellan: If there is that flexibility, flexibility and participation on the frontier require a lot of lead time. Do you not think that waiting so long to get a decision, as to what the Minister's position is going to be, is going to put these companies in a very difficult position? In other words, will they have enough lead time to be able to go ahead with what they want to do?

• 1730

Mr. McDermid: The longer this bill is held up, the shorter the time for the companies to know exactly where they stand and what they can get on with, Mr. MacLellan.

The Chairman: Mr. Cooper.

Mr. Cooper: Thank you, Mr. Chairman. I want to pick up a little bit on some of the questions that have been asked. I see that we are approaching the time, though, that we should normally adjourn. With the broad-ranging discussion that we have had and the importance of this bill to the industry, I would like to move that we extend the hours of the sitting, Mr. Chairman. We should have a chance to deal with the other amendments that are before us and the rest of the bill.

The Chairman: May we have it in writing, sir, please.

Mr. Cooper: Okay.

Mr. MacLellan: It was agreed that we go from 3.30 to 5.30 p.m. It was a prior agreement.

The Chairman: There is a motion, sir.

Mr. MacLellan: Motion or not, the meeting times are set. If you are going to have extended hours, notice has to be given of extended hours. You cannot, just at the end of the meeting, say that there are going to be extended hours.

[Translation]

M. MacLellan: Auriez-vous la gentillesse de répéter? Je ne vous ai pas entendu.

M. Lazar: Je dis que cette information très générale qui a été communiquée au secteur pétrolier, l'a été sous forme de trois télex envoyés au début et dans le courant de l'été. Par la suite, la ministre a pris des décisions en fonction de cas particuliers qui lui ont été présentés, et, dans la mesure du possible, elle a cherché à tenir compte de ces cas particuliers. Le puits Arnak en serait un, dont le reste du secteur pétrolier n'est pas au courant, parce qu'il n'y a pas eu d'autres communications par télex. Ce puits, qui n'était normalement pas couvert par les droits acquis, le sera en raison de cette tempête du mois de septembre dans le mer de Beaufort. Lorsque finalement la tour de forage sera installée, le puits figurera parmi ceux qui ont le droit à la subvention.

Voilà donc un exemple où on a pu faire preuve de souplesse, et c'est exactement ce genre de discussions qui ont lieu depuis l'été dernier, pour des cas que les compagnies portent à notre attention. Il y en a peut-être eu une douzaine comme celui-là, de nature et d'importance variables.

M. MacLellan: Si on a su effectivement ainsi faire preuve de souplesse, il ne faudrait tout de même pas perdre de vue que, dans le cas des régions pionnières, on a besoin de délais beaucoup plus longs. Et s'il faut attendre si longtemps pour savoir exactement quelle est la position de la ministre, ces sociétés ne risquent-elles pas de se retrouver dans une situation délicate? C'est-à-dire, auront-elles suffisamment de temps pour s'organiser et faire ce qu'elles veulent faire?

M. McDermid: Plus le projet de loi traîne, moins les sociétés disposeront de temps pour s'organiser, monsieur MacLellan.

Le président: Monsieur Cooper.

M. Cooper: Merci, monsieur le président. J'aimerais reprendre certaines des questions qui ont été posées. Je vois que nous approchons de la fin de la séance, et que nous devrions même normalement ajourner nos travaux. Mais nous avons abordé tant de questions, et ce projet de loi est si important, que j'aimerais proposer une prolongation de la réunion. Je pense qu'il faudrait pouvoir discuter des autres amendements qui nous ont été proposés, et du reste du projet de loi.

Le président: Pourrions-nous avoir cette motion par écrit, s'il vous plaît?

M. Cooper: Oui.

M. MacLellan: Mais nous nous étions entendus pour siéger de 15h30 à 17h30.

Le président: Oui, mais nous sommes maintenant saisis d'une motion.

M. MacLellan: Motion ou pas, nous nous étions entendus sur l'heure d'ajournement. Si vous décidez de prolonger la séance, il faudrait nous en avertir à temps. Vous ne pouvez tout de même pas, au dernier moment, décider de prolonger la réunion.

[Texte]

The Chairman: It can be done; it has always been done.

Mr. MacLellan: It has always been done? No, it has not always been done.

The Chairman: It has been done.

Mr. Waddell: Mr. Chairman, surely we have agreed on meeting times. We agreed to have two meetings today. We are moving through the bill. We have completed three clauses.

Mr. Cooper, who is not a . . .

The Chairman: He is a member.

Mr. Waddell: He is not on the steering committee.

The Chairman: I am sorry, Mr. Waddell. I have to receive this motion, like any other motion. It is a written motion.

Mr. Cooper moves that the committee extend its sitting hours until the amendments of this bill and all clauses have been dealt with.

Mr. Waddell: Mr. Chairman, a point of order. I know you have to accept the motion, but I would ask Mr. Cooper to consider withdrawing his motion, considering that we have had this agreement to sit. We will sit again next week. We agreed to sit twice today. To hit us with the motion, right at the end of the meeting, that we should have extended hours. I think is really inappropriate.

Mr. Cooper: Mr. Chairman, I would like to speak to my motion. I have sat now through a couple of meetings and have found that what we have had was a great deal of repetition, a great deal of irrelevance. It seems to me that what we are dealing with is a filibuster with this particular bill.

I think this bill is an important one. I have some fairly strong feelings about the PIP and expressed them early in the debate. I would just like to see us proceed with the matter and get on with the bill. My time is valuable, as, I am sure, is the time of every member of this committee. I think to go on with a needless filibuster, which is what we have been doing, is a waste of my time as well as everyone else's time.

The Chairman: I agree, Mr. Cooper. I have to say that this motion, like any other motion, is debatable.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, this is completely out of whack. When progress is being made on a bill—this is just the third meeting on clause by clause. We agreed to sit twice in one day. Any time that the Chair has asked for meetings or times, it has been complied with. I have another meeting; I have been in committee all day.

We have had budget discussions this morning and the estimates have been tabled today. I want to have a look at those, in case I am asked something on them. The budget, the

[Traduction]

Le président: Si; ça c'est toujours fait.

M. MacLellan: Vraiment? Ce n'est pas ce que je pense.

Le président: Pourtant, si.

M. Waddell: Monsieur le président, nous avons effectivement décidé des heures de séance et nous avons également décidé d'avoir deux réunions aujourd'hui. Nous en sommes à l'étude article par article et nous en avons déjà examiné trois.

M. Cooper, qui n'est pas . . .

Le président: Il est membre du Comité.

M. Waddell: Mais pas du Comité directeur.

Le président: Je suis désolé, monsieur Waddell, mais j'ai été saisi de cette motion et je suis tenu de la prendre en considération, comme n'importe quelle autre motion. Elle m'a été présentée par écrit.

M. Cooper propose donc que le Comité prolonge la séance jusqu'à ce que tous les amendements et articles du projet de loi aient été discutés.

M. Waddell: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je sais que vous ne pouvez pas ne pas tenir compte de cette motion, mais j'aimerais demander à M. Cooper de la retirer, eu égard à ce qui avait été entendu à propos des heures de séance. Nous aurons d'autres réunions la semaine prochaine et nous en avons déjà eu deux aujourd'hui. Il n'est tout de même pas acceptable qu'une motion nous soit ainsi proposée au dernier moment, pour que la séance soit prolongée.

M. Cooper: Monsieur le président, j'aimerais défendre ma motion. Voilà plusieurs séances auxquelles j'assiste, au cours desquelles j'ai pu constater qu'il y avait eu beaucoup de choses inutiles de dites, et que l'on se livrait souvent à des exercices répétitifs. J'ai donc l'impression que l'on assiste ici à une manœuvre d'obstruction.

Or je pense que c'est un projet de loi important. La question du PESP ne me laisse pas indifférent, et je me suis déjà prononcé là-dessus au cours du débat. J'aimerais donc que l'on ne perde plus de temps et que l'on attaque le projet de loi. Mon temps est tout aussi précieux que celui des autres membres du Comité, et je pense que c'est le gaspiller que de laisser se poursuivre cette manœuvre d'obstruction. Qu'il s'agisse de mon temps ou de celui des autres.

Le président: Je suis d'accord, monsieur Cooper. Voilà donc une motion dont il nous faut débattre, comme n'importe quelle autre motion.

M. MacLellan: Monsieur le président, je n'en crois pas mes oreilles. Nous avançons . . . nous n'en sommes qu'à la troisième réunion de l'étude article par article. Nous nous sommes mis d'accord pour avoir deux réunions aujourd'hui, et à chaque fois que le président a voulu nous convoquer, il a pu le faire. J'ai quant à moi une autre réunion à laquelle je dois me rendre; cela fait toute une journée en réunions de comité.

On a discuté du budget ce matin, et les prévisions budgétaires ont été déposées aujourd'hui. Je voudrais pouvoir en prendre connaissance, pour au moins pouvoir répondre aux

[Text]

estimates, two committee meetings... To be asked to sit extended hours, when we have completely co-operated on this matter, on this very important bill, is completely out of line.

The Chairman: Mr. MacLellan, I am sorry.

Mr. MacLellan: It is completely out of line.

The Chairman: I have received all other motions and this is another motion that has to be received by the Chair.

Mr. MacLellan: No, no.

The Chairman: Yes, sir.

Mr. MacLellan: No, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

Mr. MacLellan: That is a prejudicial motion.

The Chairman: No, sir.

Mr. MacLellan: A prejudicial motion.

• 1735

Le président: Monsieur Champagne.

M. Champagne: Monsieur le président, je demande le vote sur la motion de mon collègue afin qu'on ne perde pas plus de temps.

The Chairman: The vote is called. Mr. Champagne is calling the vote.

Mr. Waddell: Wait a minute, on a point of order, I have not had a chance to speak on the motion itself. I just raised the point of order as to the efficacy of his putting it forward. I would like to speak on it.

The Chairman: Please, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: Let me tell Mr. Cooper that he has never seen a filibuster in committee. If he wants to see a filibuster, he should look at the filibuster that the Conservative Party and the NDP engaged in on Bill C-48 on the offshore. If the Conservatives want to operate this way, we can operate this way, too. I can assure you that we will not get any energy bills through the House for a long time, especially this next big bill that we have to consider.

Now, the Conservative member should consider what we are doing. We are moving through the clauses, albeit slowly. We have asked most of our questions. I do not intend to go along with a lot more questioning, but I do not want to sit tonight until 9 p.m., 10 p.m. or 11 p.m.; it is ridiculous. We could wrap up this thing next week in one or two meetings. We are half-way through it right now. If you had not proposed the motion, we could have voted on clause 3. I think it is really appropriate; it is using a sledge-hammer on something that does not need it, and I hope you would reconsider this. If you want to sit until 8 p.m. or 9 p.m. tonight and have a quorum, then fine, but why do we not follow the normal procedure?

[Translation]

questions qui me seraient posées. Le budget, les prévisions budgétaires, deux réunions de comité... nous demander de prolonger la séance maintenant, alors que nous nous sommes montrés très coopérants jusqu'ici, étant donné l'importance du bill, me paraît complètement déplacé.

Le président: Monsieur MacLellan, je suis désolé.

M. MacLellan: Je trouve cela déplacé.

Le président: C'est une motion comme les autres, et je dois en débattre, comme je l'ai fait pour les autres.

M. MacLellan: Non, non.

Le président: Si, monsieur.

M. MacLellan: Non, monsieur le président.

Le président: Si.

M. MacLellan: Ce serait contradictoire.

Le président: Non, monsieur.

M. MacLellan: Si.

The Chairman: Mr. Champagne.

Mr. Champagne: Mr. Chairman, I request that we vote on my colleague's motion so that we do not waste any more time.

Le président: Nous allons procéder au vote. M. Champagne veut que la motion soit mise aux voix.

M. Waddell: Un instant. J'invoque le Règlement. Je n'ai pas eu l'occasion de discuter de la motion. J'invoque le Règlement parce que je ne vois pas pourquoi il veut présenter cette motion. J'aimerais dire quelques mots sur cette proposition.

Le président: Allez-y, monsieur Waddell.

M. Waddell: Je signale à M. Cooper qu'il n'y a jamais eu d'obstruction systématique au Comité. S'il désire vraiment saisir ce qu'est une obstruction systématique, il lui suffira d'étudier le comportement du Parti conservateur et du Parti néo-démocrate lors de l'étude du projet de loi C-48 sur l'exploitation pétrolière au large des côtes. Si les Conservateurs veulent se comporter de cette façon, nous pouvons agir nous aussi comme cela. Je peux vous assurer que, dans ces circonstances, il faudra beaucoup de temps avant que l'on puisse adopter à la Chambre un projet de loi sur l'énergie, surtout ce gros projet de loi dont nous sommes saisis.

Le député conservateur devrait songer à ce que nous faisons. Nous étudions les articles du projet de loi et nous avançons, quoique lentement. Nous avons posé la plupart des questions que nous désirions poser. Je ne veux pas que l'on pose encore beaucoup d'autres questions, mais je n'ai pas l'intention de rester dans cette salle jusqu'à 21 heures, 22 heures ou 23 heures; c'est ridicule. Il nous suffirait d'une ou deux rencontres la semaine prochaine pour compléter cette étude. La moitié du travail est déjà fait. Si vous n'aviez pas proposé de motion, nous aurions déjà mis l'article 3 aux voix. Je ne crois pas que ce soit une façon appropriée de procéder; vous proposez une mesure qui n'est pas nécessaire, et j'espère que vous reviendrez

[Texte]

I do not intend to filibuster this bill. I never intended to filibuster it. I have a few more questions on the other clauses. I am getting a lot of good information, and I think it is coming together. We have to vote on a couple of amendments—that is all we have—from Mr. Gagnon, which I think we can wrap up next week. I do not see any need for extra motions, to sit a long time. I think it is very inappropriate and I think it is going to cause a lot of problems farther on down the line. It is very ill advised.

The Chairman: Mr. Waddell, if I can respond, the Chair has received a motion . . .

Mr. Waddell: I am not criticizing the Chair. If you have a motion, you have to accept the motion as far as I am concerned. I am not criticizing the Chair.

The Chairman: Thank you, Mr. Waddell.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, the motion could be ruled out of order, because there has always been a principle . . .

The Chairman: No, no.

Mr. MacLellan: Yes. There has always been a principle that members be given notification of extended hours.

The Chairman: No.

Mr. MacLellan: There have been occasions where meetings were cancelled by the fact that members in the opposition could not be here. We have not even asked that. We are sitting regular hours. If you want it tomorrow or Monday or Tuesday, if you want to pick a day when you can sit right through until extended hours, that is fine, but not five minutes before it is to take place.

Now, I cannot tell you how offensive I find this. Mr. Waddell would be Mary Poppins compared to me if this motion goes through, and I am not just whistling Dixie; I mean it. It would be a breach of all decency and all etiquette and good faith in committees if this motion is put through.

Mr. Cooper: Mr. Chairman, the reason I put my motion is very obvious. I sat here and listened to my colleague read verbatim into the record, and my experience has been that it is usually used as a time waster. If I have some assurance that we have an agreement to move ahead and we are not going to waste our time, I am prepared to look at that. But I do not hear Mr. MacLellan saying that at all. I hear him saying that this thing may drag on forever and . . .

Mr. MacLellan: I am not giving any assurance now; no, indeed, not after this.

Mr. Cooper: My time is valuable and I do not want to waste any more of it.

[Traduction]

sur votre décision. Si vous voulez rester ici jusqu'à 20 heures ou 21 heures, et si vous avez le quorum, c'est parfait. Mais pourquoi ne pas suivre la façon normale de procéder?

Je n'ai pas l'intention de faire de l'obstruction. Je n'ai jamais eu l'intention de le faire. J'ai quelques autres questions à poser sur les autres dispositions. On m'a fourni des renseignements fort intéressants, et je comprends mieux les dispositions. Nous devons mettre aux voix un ou deux amendements proposés par M. Gagnon; je crois que c'est tout. Je crois donc que nous pourrions terminer cette étude la semaine prochaine. Je ne vois pas pourquoi il faudrait proposer d'autres motions et siéger très longtemps. Je crois que cette motion n'est pas appropriée et je suis convaincu qu'elle créera bien des problèmes plus tard. Je crois que vous avez tort de proposer cette motion.

Le président: Permettez-moi de vous répondre, monsieur Waddell. Le président a reçu une motion . . .

M. Waddell: Je ne critique pas le président. Si vous avez reçu une motion, vous devez l'accepter. Je ne critique pas le président.

Le président: Merci, monsieur Waddell.

M. MacLellan: Monsieur le président, la motion pourrait être jugée irrecevable parce qu'il existe un principe bien établi selon lequel . . .

Le président: Non, non.

M. MacLellan: Si. Il faut avertir les membres du Comité lorsqu'on désire prolonger la réunion.

Le président: Non.

M. MacLellan: Parfois, des réunions ont été annulées parce que les membres de l'opposition ne pouvaient pas être des nôtres. Ce n'est pas ce que nous demandons. Nous nous réunissons à des heures normales. Si vous voulez qu'on se réunisse demain ou lundi ou mardi, si vous voulez choisir une journée qui nous permettra de nous réunir pendant une longue période, cela nous convient. Mais il ne faut pas nous le dire cinq minutes avant.

Je ne saurais vous dire à quel point je trouve cette motion inacceptable. Si cette motion est adoptée, mon comportement vous poussera à croire que M. Waddell est un petit ange. Ce ne sont pas des paroles en l'air, je suis vraiment sérieux. L'adoption de cette motion irait à l'encontre de tous les principes de décence, d'étiquette ou de bonne foi des comités.

M. Cooper: Monsieur le président, mes raisons sont évidentes. J'ai entendu mon collègue lire sans en sauter un mot, un texte et l'expérience m'a appris que l'on se sert habituellement de cette technique pour retarder les choses. Si mes collègues m'indiquent qu'ils sont prêts à continuer et qu'on ne perdra pas de temps, je suis prêt à envisager la chose. Mais ce n'est pas ce que M. MacLellan semble dire. Il nous dit que cette étude pourrait durer longtemps et . . .

M. MacLellan: Je ne vous promets rien du tout; surtout après ça.

M. Cooper: Mon temps est précieux et je ne veux pas en perdre davantage.

[Text]

Mr. MacLellan: After I hear the Minister, I will be in a better position to tell you. But to be blackmailed into giving an assurance would be a nifty precedent for an opposition member to give.

The Chairman: Mr. MacLellan, once again, the Chair has received a motion and we have been asked to call the vote. So we are calling the vote.

• 1740

Motion agreed to: yeas, 9; nays, 2

The Chairman: Shall clause 3 carry?

Mr. Waddell: Mr. Chairman, on a point of order. I do not have any colleagues here to help me with things. I have to phone my office and make arrangements for this evening and cancel a plane flight and various things like that so I wonder if we could take a 15-minute adjournment?

The Chairman: Okay, we will have a 15-minute recess. We will resume at 5.55 p.m.

• 1741

Mr. Waddell: Mr. Chairman, what we are seeing here is an outrageous example of the Conservative Party trying to protect the multinational oil companies and really putting it to Canadian oil companies. I did not realize what was going on until a few minutes ago.

What we are seeing is that they are trying to squeeze Canadian oil companies out of the frontier. They are bringing in a completely unjust system with respect to the grandfathering provisions. They are being heavy-handed with them. They are treating them in bad faith, and I invite, Mr. Chairman, and I hope these oil companies will continue to put pressure on the government, because they are being treated poorly, just as we in this committee are being treated with the heavy hand of Conservatives who have forgotten they were once in the position of the opposition. They sit like a bunch of trained seals and become . . .

• 1805

The Chairman: Mr. MacLellan, on a point of order.

Mr. Waddell: I have not finished. I am prepared to go on for a few hours.

The Chairman: It is a point of order, Mr. Waddell.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I would like to move a motion that we sit some time next week, at the earliest convenience of the Minister.

[Translation]

M. MacLellan: Je serais mieux en mesure de vous répondre lorsque j'aurai entendu le ministre. Cela serait un joli précédent de voir un membre de l'opposition être forcé par une forme de chantage à faire une promesse.

Le président: Monsieur MacLellan, encore une fois, je signale que le président a reçu une motion, qu'on lui a demandé de mettre aux voix. Cette motion est donc mise aux voix.

La motion est adoptée par 9 voix contre 2

Le président: L'article 1 est-il adopté?

M. Waddell: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Mes collègues ne sont pas à mes côtés pour m'aider. Je dois téléphoner à mon bureau afin de prendre les dispositions nécessaires pour rester ce soir, c'est-à-dire annuler un vol et autres choses de ce genre; je me demande donc si nous ne pourrions pas suspendre les travaux pour 15 minutes.

Le président: Bien, nous allons faire une pause de 15 minutes. Nous reprendrons donc à 17h55.

M. Waddell: Monsieur le président, nous avons devant les yeux un exemple scandaleux de l'attitude des conservateurs, qui consiste à protéger les sociétés pétrolières multinationales et à mettre tout le fardeau sur les entreprises canadiennes. C'est seulement il y a quelques minutes que je m'en suis rendu compte.

Il est évident qu'ils essaient de refouler les entreprises pétrolières canadiennes des régions pionnières. Ils introduisent un système tout à fait injuste en ce qui concerne les dispositions sur les droits acquis. Ils ne sont pas tendres à ce sujet. Ils sont de mauvaise foi avec les compagnies pétrolières et, monsieur le président, j'espère que ces dernières vont continuer à exercer des pressions sur le gouvernement, car il les traite injustement. D'ailleurs, au Comité, nous en sommes témoins, les conservateurs, ont le même comportement à notre égard, ils ont oublié qu'ils ont été dans l'opposition. Ils se comportent comme un troupeau de moutons et deviennent . . .

Le président: Monsieur MacLellan, pour un rappel au règlement.

M. Waddell: Je n'ai pas terminé. Je pourrais poursuivre pendant quelques heures encore.

Le président: Monsieur Waddell, il s'agit d'un rappel au Règlement.

M. MacLellan: Monsieur le président, je propose que nous siégeons la semaine prochaine, au moment qui conviendra à la ministre.

[Texte]

The Chairman: I am sorry, Mr. MacLellan, you cannot put a motion as a point of order. When Mr. Waddell has finished, you may do so.

Mr. Waddell: Mr. Chairman, I want to summarize, in speaking to this clause, about how we got into this clause and how we are phasing out PIP. I am going to make reference to a number of documents, which I propose to read into the record to buttress my argument on this matter.

PIP started, Mr. Chairman—if the committee looks at a book called, *Energy Policy in Canada, or The Politics of Energy* by Dorn and Tonner . . .

Mr. Chairman, my colleague wants me to yield the floor to him to allow him to make a motion. Is that in order?

The Chairman: Yes, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: As long as I get my turn afterwards.

The Chairman: Yes. Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: I would like to move, Mr. Chairman, that we adjourn this evening and sit on one occasion next week, some time after Monday, at the first convenience of the Minister to appear. I am prepared to show her that we can complete the bill.

The Chairman: Before accepting your motion, Mr. MacLellan, first of all I require to have your motion in writing, and also that Mr. Cooper withdraw his motion.

Mr. McDermid.

Mr. McDermid: I know it is highly irregular for me to be speaking on this, but if I might, Mr. Chairman, just to bring it into perspective. We are prepared to ask the Minister. We cannot commit her now to a time because she is in Edmonton and later in Vancouver.

I would be prepared to go along with the motion if, with Mr. MacLellan's permission, he would amend his motion so we can go through all the clauses tonight, except the title, and bring the Minister in on the title, for the reason that I have been the one who has been briefed on this particular bill and has spent all the time on it. I know what you want to get from the Minister, and that is fair enough. I understand that. It does not pertain directly to the bill, it pertains to her discretion under the regulations, and I can appreciate that. We would be happy to go along with that, if that would meet your approval.

If we can go through the clauses tonight in a rapid fashion, I will be happy to explain every one, answer all the questions to them, and then have the Minister in next week for . . . The clerk will have to fill me in, but I think it is the title or something that has to be . . . It would keep the bill open and it

[Traduction]

Le président: Monsieur MacLellan, je regrette, mais vous ne pouvez présenter une motion lorsque vous invoquez le règlement. Une fois que M. Waddell aura terminé, vous pourrez le faire.

M. Waddell: Monsieur le président, au sujet de l'article dont nous sommes saisis, j'aimerais résumer comment nous avons été amenés à l'étudier et comment il se fait que nous soyons en train d'éliminer progressivement le PESP. Je vais me reporter à nombre de documents, que j'ai l'intention de lire afin d'étayer ma position sur cette question.

Monsieur le président, si les membres du Comité veulent bien consulter le livre intitulé *Energy Policy in Canada, or The Politics of Energy, (la politique énergétique du Canada)*, de Dorn et Tonner, ils se rendront compte que le programme d'encouragement du secteur pétrolier a commencé . . .

Monsieur le président, mon collègue aimerait que je lui cède la parole afin qu'il présente une motion. Est-ce possible?

Le président: Oui, monsieur Waddell.

M. Waddell: Et l'on m'accordera la parole après.

Le président: Oui. Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Monsieur le président, je propose que nous interrompions nos travaux ce soir et que nous siégions une fois la semaine prochaine, à partir de mardi, au moment où la ministre pourra venir témoigner. Je suis disposé à lui montrer que nous pouvons terminer l'étude du projet de loi.

Le président: Avant d'accepter votre motion, M. MacLellan, je dois vous demander de la mettre par écrit, et M. Cooper doit retirer sa propre résolution.

Monsieur McDermid.

M. McDermid: Monsieur le président, je romps peut-être avec l'usage consacré en parlant de cette question, mais si vous le permettez, j'aimerais replacer les choses dans leur juste perspective. Nous sommes disposés à demander à la ministre de bien vouloir témoigner devant nous. Nous ne pouvons toutefois pas nous engager à le faire venir à une date précise étant donné qu'il est à Edmonton et ira ensuite à Vancouver.

Je suis disposé à appuyer la motion si toutefois M. MacLellan est prêt à la modifier de telle sorte que nous puissions étudier tous les articles ce soir sauf le titre, et faire venir la ministre lorsque nous en serons rendus au titre. C'est moi qui ai été renseigné sur ce projet de loi, je lui ai consacré beaucoup de temps; je sais quels renseignements vous voulez obtenir de la ministre, et cela me paraît normal. Je puis comprendre cela. Vos préoccupations ne portent pas directement sur le projet de loi, mais plutôt sur les pouvoirs discrétionnaires qu'elle exercera en vertu des règlements, et cela me paraît normal. Nous sommes donc disposés à acquiescer à votre demande si ce que je viens de vous proposer vous paraît acceptable.

Si nous étudions rapidement tous les articles ce soir, je suis tout à fait disposé à expliquer chacun d'entre eux et à répondre à toutes les questions s'y rapportant, puis à faire venir la ministre la semaine prochaine . . . Le greffier devra me donner plus de détails mais je crois qu'il faut éviter d'adopter le titre ou quelque chose d'approchant . . . Cela nous permettra de

[Text]

would give you the opportunity to discuss, in general terms, the whole program.

The Chairman: Thank you, Mr. McDermid. If it is acceptable, it would be on the question "shall the bill carry". We could ask the Minister to be . . .

Mr. MacLellan: I would be prepared to accept that, as long as the questions would not be too restrictive, Mr. Chairman, with my undertaking not to be unduly verbose, or to continue the questioning unduly, or to ask questions that would be really unfair of the Minister, or to persist on matters that are confidential in her personal negotiations. I do not expect answers on any of those things.

• 1810

Mr. McDermid: That is fair enough. I think I could make that commitment on behalf of the Minister.

The Chairman: Therefore is it agreed . . .

Mr. Thacker: On a point of order, Mr. Chairman. It would be traditional for all parties to agree with that because it would require some unanimous consents.

The Chairman: Yes. I was going to ask unanimous consent first of all to rescind the motion.

Mr. Cooper: That would require Mr. Waddell's first.

Mr. Waddell: What happens to Mr. Gagnon's amendments tonight?

The Chairman: We will deal with it. We will deal with it now if you want to, sir.

But I need unanimous consent from the committee to rescind the motion by Mr. Cooper.

Mr. Cooper: Considering the agreement by all parties that we have one more meeting to deal with the bill and to have the Minister appear and the fact that we will then deal with the other clauses and the proposed amendments for this evening, I am quite happy under those circumstances to ask the permission of the committee to withdraw my motion.

The Chairman: Okay, it has been rescinded. Do I have unanimous consent?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Therefore I would call clause 3.

Mr. Cooper: Oh no, we have to put his motion.

The Chairman: No, we do not need Mr. MacLellan's motion because we are dealing with the clause-by-clause right now.

Clause 3 agreed to

On clause 4

The Chairman: We have an amendment. Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, I have been advised that my proposed amendments on clauses 4 and 5 are out of order

[Translation]

continuer à discuter du projet de loi et même de tout le programme en général.

Le président: Merci, monsieur McDermid. Si cela vous paraît acceptable, nous nous arrêterons donc une fois rendu à la question «le projet de loi est-il adopté». Nous pourrions demander à la ministre de venir . . .

M. MacLellan: Je suis disposé à accepter cela, monsieur le président, dès lors qu'on ne limite pas trop notre champ d'interrogation. Pour ma part, je m'engagerai à ne pas m'étendre inutilement, ni à poser des questions pour le plaisir, ni encore à poser des questions vraiment déplacées à la ministre, ni enfin à l'interroger sur des sujets confidentiels liés à ses négociations. Je ne m'attends pas à une réponse sur tous ces points.

M. McDermid: C'est entendu. Je crois pouvoir prendre cet engagement au nom de la ministre.

Le président: Par conséquent, il est convenu . . .

M. Thacker: J'invoque le Règlement, monsieur le président. La coutume veut que tous les partis donnent leur agrément, puisqu'il faut un consentement unanime.

Le président: Oui. J'allais demander s'il était convenu à l'unanimité avant d'annuler la motion.

M. Cooper: Il faut d'abord le consentement de M. Waddell.

M. Waddell: Que faisons-nous ce soir des amendements de M. Gagnon?

Le président: Nous allons les étudier. Nous allons les étudier maintenant, si vous le souhaitez, monsieur.

Auparavant, il me faut le consentement unanime de tous les membres du Comité afin d'annuler la motion de M. Cooper.

M. Cooper: Comme tous les partis conviennent de tenir encore une réunion pour étudier le projet de loi et que la ministre y assistera et comme nous allons ensuite nous pencher sur les autres articles et les amendements proposés ce soir, je suis très heureux de demander au Comité la permission de retirer ma motion.

Le président: Très bien, la motion est annulée. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président: Dans ce cas, j'ouvre le débat sur l'article 3.

M. Cooper: Non, il nous faut présenter sa motion.

Le président: Non, nous n'avons pas besoin de la motion de M. MacLellan, puisque actuellement, nous en sommes à l'étude article par article.

L'article 3 est adopté

Article 4

Le président: Il y a un amendement. Monsieur Gagnon.

M. Gagnon: Monsieur le président, on m'a prévenu que mes propositions d'amendement aux articles 4 et 5 étaient irrecevables, à la lumière d'une décision précédente; je les retire donc.

[Texte]

because of a previous ruling, and I would withdraw both of them.

The Chairman: Thank you. Shall clause 4 carry? Mr. Waddell.

Mr. Waddell: I want to ask a question and speak.

What basically does the clause do, Mr. McDermid?

Mr. McDermid: This provides that in certain circumstances, as defined by regulation, a person to be entitled to an incentive must obtain the written approval of the Minister.

This provision will continue to apply in the grandfathering period and gives the Minister the authority to impose terms and conditions in granting her approval.

The provision has been used for approval of wells costing in excess of \$50 million to ensure that the charges in respect of the drilling equipment being used are the lowest and approval of the use of drilling equipment which is not already in the Canada lands to ensure that there is not a run-up of drilling activity during the winding-down of PIP.

Mr. Waddell: No further questions.

Mr. McDermid: I apologize to the committee. I explained half of what clause 4 does. Clause 4 has proposed subsections (2) and (3), and I did not explain proposed subsection (3). Would you like me to carry on with that, Mr. Waddell?

Mr. Waddell: Yes, would you?

• 1815

Mr. McDermid: Proposed subsection 5.(3) is new. It permits the Minister to reduce the amount of incentive to which a person would otherwise be entitled when granting approval under proposed subsection 5.(2). It will enable the Minister to grant approval at a reduced incentive level in circumstances where she previously would have been faced with an all-or-nothing decision. Either the whole thing goes or nothing goes. This way she has some leeway in saying, well, I can pick up part of the expenses, but if you force me . . . if we did not have this in it, it would be an all-or-nothing thing and she would not have the flexibility. This is really going to help the Canadian companies, because she does not have to make that . . . she can give some partial decisions.

Mr. MacLellan: Just an explanation on that 10% of the specified portion; just the bottom part of clause 5.

Mr. McDermid: Excuse me. We are not on clause 5 yet. We are still on clause 4.

Mr. MacLellan: I am sorry. I thought we voted on clause 4.

[Traduction]

Le président: Merci. L'article 4 est-il adopté? Monsieur Waddell.

M. Waddell: Je veux poser une question et ensuite prendre la parole.

Essentiellement, monsieur McDermid, à quoi sert cet article?

M. McDermid: Cette disposition prévoit que dans certaines circonstances, définies par les règlements, l'ayant droit à une subvention doit obtenir l'autorisation écrite de la ministre.

Cette disposition confère à la ministre le pouvoir d'imposer des conditions avant d'accorder son autorisation; elle continuera à s'appliquer pendant la période d'application des droits acquis.

Par le passé, cette disposition a été invoquée pour l'autorisation de puits qui coûtaient plus de 50 millions de dollars, afin que l'équipement de forage soit obtenu au meilleur prix possible; c'est aussi cette disposition qui a joué pour l'autorisation de l'équipement de forage qui ne se trouvait pas déjà sur des terres du Canada, afin qu'il n'y ait aucune intensification des activités de forage pendant la période d'élimination progressive du PESP.

M. Waddell: Je n'ai pas d'autres questions.

M. McDermid: Que le Comité veuille bien m'excuser. Je n'ai expliqué que la moitié des effets de l'article 4. Il y a un projet de paragraphe (2) et un projet de paragraphe (3), et je n'ai rien dit au sujet de ce dernier. Voulez-vous que je continue mon explication, monsieur Waddell?

M. Waddell: Oui, si vous voulez.

M. McDermid: Le projet de paragraphe 5(3) est nouveau. Il y est prévu que la ministre pourra restreindre le montant de la subvention auquel aurait par ailleurs droit un ayant droit visé par l'approbation prévue au projet de paragraphe 5(2). La ministre pourra ainsi accorder son approbation pour un montant réduit dans des circonstances où auparavant il lui aurait fallu accorder toute la subvention demandée ou rien du tout. En effet, c'était tout ou rien. Maintenant, elle dispose d'une certaine latitude et peut dire: je vais défrayer une partie des dépenses, mais si vous me forcez . . . Si nous n'avions pas proposé cette disposition, elle ne disposerait donc d'aucune souplesse. Les entreprises canadiennes vont vraiment en profiter, car la ministre n'aura pas à . . . Elle pourra décider de donner suite à une partie de la demande.

M. MacLellan: Pouvez-vous me dire ce qu'on entend par ces 10 p. 100 d'une portion désignée; c'est tout au bas de l'article 5.

M. McDermid: Excusez-moi. Nous n'en sommes pas encore là. Nous en sommes toujours à l'article 4.

M. MacLellan: Excusez-moi. Je pensais que nous nous étions prononcés sur l'article 4.

[Text]

The Chairman: Clause 4 was already accepted.

Mr. McDermid: Clause 4 was accepted, but I had not finished the overall . . .

Mr. MacLellan: So we are voting again on clause 4.

Mr. McDermid: No. I am sorry. I just finished a further explanation of clause 4. I thought your question was on clause 4. I apologize.

Mr. MacLellan: Now clause 5. The incentive

. . . shall be 10% of the specified portion of the eligible development expenses and 25% of the specified portion of the eligible exploration expenses

Mr. Brian Moore: Those are simply the existing rates of incentives for a company that meets the COR requirements for level 2 incentives. Proposed section 8, as you see, is level 3, and proposed section 9 is level 4, which is the highest rate.

Mr. McDermid: Do you want the breakdowns?

Mr. Brian Moore: Those are existing rates. There has been no change in those areas.

Mr. MacLellan: I see. Okay, that is essentially what I wanted to know.

Clauses 4 and 5 agreed to

On clause 6

Mr. Waddell: This is the last clause of the bill. I would like to speak just to sum up here.

What we are doing here is grandfathering out the PIP program. The idea of the PIP program was two things. One was to get exploration in the frontiers. It was at the expense of the western sedimentary basin; at the expense of Alberta, mainly. That was the real flaw in the PIP program.

The second flaw was that it was very expensive. It was a way to Canadianize . . . the Liberal government and the National Energy Program used it as a way to Canadianize the energy industry. This was the big way of doing it. It was very expensive. As we got in the evidence here, something like over \$8 billion was spent, if you can believe it: 8,000 million dollars.

The program was successful in the aspect of . . . to know a little bit of what we have out there: Venture and Hibernia. That is like oil and gas in the bank for the future; in the 1990s, when, as was given in evidence, there will be an oil shortage once again.

So we have, then, a historic end to a program. But what we should be doing is giving it a decent burial, and we should be fair to the Canadian companies, because in the future we would want to rely on those Canadian companies to do that development.

[Translation]

Le président: L'article 4 a déjà été adopté.

M. McDermid: L'article 4 a été adopté, mais je n'ai pas encore fini mon explication . . .

M. MacLellan: Donc nous allons voter encore une fois sur l'article 4.

M. McDermid: Non. Je m'excuse. Je terminais mon explication de l'article 4, et j'ai pensé que votre question s'y rapportait. Excusez-moi.

M. MacLellan: Maintenant au sujet de l'article 5. Le montant de la subvention

. . . est constitué de 10 p. 100 d'une portion désignée des frais d'aménagement admissibles et de 25 p. 100 d'une portion désignée des frais d'exploration admissibles.

M. Brian Moore: Il s'agit simplement des taux actuels dont bénéficie une entreprise qui respecte les critères de taux de participation canadienne de niveau 2. Le projet d'article 8, comme vous pouvez le constater, porte sur le niveau 3, et le projet d'article 9 sur le niveau 4, le taux le plus élevé.

M. McDermid: Voulez-vous la ventilation?

M. Brian Moore: Il s'agit des taux actuels. Il n'y a eu aucune modification à ce niveau.

M. MacLellan: Je vois. C'est parfait, c'est ce que je voulais savoir.

Les articles 4 et 5 sont adoptés

Article 6

M. Waddell: Il s'agit du dernier article du projet de loi. Je veux dresser le bilan de la situation.

En fait, nous prévoyons ici une période de transition pendant laquelle les droits acquis disparaîtront progressivement en même temps que le PESP, lequel programme visait deux objectifs. D'abord, on voulait favoriser l'exploration dans les régions pionnières. Mais cela s'est fait aux dépens du bassin sédimentaire de l'Ouest, de l'Alberta surtout. C'était là le vrai défaut du PESP.

Le deuxième défaut, c'était son coût prohibitif. C'était une façon de canadianiser . . . Le gouvernement libéral et le Programme énergétique national s'en sont prévalus pour canadianiser le secteur énergétique. C'était la façon de s'y prendre. C'était très coûteux. Comme nous l'avons entendu dire ici, on a dépensé plus de huit milliards de dollars, si c'est possible: 8,000 millions de dollars.

Le programme a connu un certain succès . . . Il nous a permis de connaître un peu mieux ce que nous avons: Venture et Hibernia. Voilà du pétrole et du gaz, en banque, pour l'avenir; car dans les années 1990, comme on nous l'a dit lors des témoignages, nous connaissons encore une fois une pénurie de pétrole.

Nous en venons maintenant au moment historique de la fin du programme; mais nous devrions l'enterrer avec tous les égards qu'il mérite, et nous devrions être équitables à l'égard des entreprises canadiennes, car à l'avenir, nous serons heureux de compter sur elles.

[Texte]

On April 1, 1986, when this proposed act comes, I express the hope that it will not be the end of the Canadian companies. I do not think there will be any offshore development for a few years. I hate to say this, but I think we will be back . . . as Mr. Gagnon pointed out in one of his questions, what was the situation prior to 1973? What was going on? We had the multinational oil companies taking up these cheap leases we gave them and sitting on their hands. Again, that was the point of the PIP program, to find out what we have out there, get exploration and get it partly done by Canadian companies. It was a very, very creative program although there were some very, very fundamental flaws in the program.

• 1820

The point we have been considering today in this thing—and I will end with this—is that I hope the Parliamentary Secretary will consider that if you grandfather out those Canadian companies unjustly, and you Conservatives all talk about this notion of confidence, or whatever it is; market notion or notion of confidence. I do not know the words but you know what I am expressing. If you get the Bob Blairs and the Bow Valleys and Art Price and the Doc Siemans and all those people with a bad taste in their mouth, then maybe in the future they just will not go back to the frontiers. I think that would be a tragedy for Canada. That is why I am so concerned about it.

This is a small bill, not a very important bill. But I think what Mr. Gagnon was trying to do—and I wish he had continued with his amendments. He has a preamble and I do not know whether he has withdrawn that preamble as well—but I think what he was trying to do was make the legitimate point that you cannot tell these companies to do certain things and then cut back on them drastically because you get the instruction from the Department of Finance to do it. I think that is a mistake. That is saving money, maybe, though I am not convinced from the evidence or by the way the way figures were thrown around, whether that billion dollars is a firm figure. I do not think it is. And I am not convinced there could not be a deal made with . . . God, if we can make a deal here tonight, you can make a deal with Husky-Bow Valley as to the number of wells that can be completed. And I express the hope that before this bill goes into the House that maybe a deal can be made with those oil companies, because they are very important for our future out in those Canada Lands.

Finally, I think that Mr. Gagnon's thrust . . . I wish more Conservative members had taken that up because we are supposed to be independent MPs and we are supposed to exert more influence, and I wish they had really given those guys from the department, who can handle themselves, more of a rough time in terms of why exactly they are phasing it out and how much money is exactly involved. I am still not satisfied there. That is why I think I will vote against this particular clause, clause 6, because I think the bill is still unjust to those Canadian oil companies in the sense of grandfathering out the

[Traduction]

Le premier avril 1986, lorsque le projet de loi entrera en vigueur, j'espère que nous ne verrons pas la fin des entreprises canadiennes. Je ne crois pas qu'il y aura le moindre aménagement au large des côtes pendant quelques années. Cela me peine de le dire, mais je crois que nous allons revenir—comme M. Gagnon l'a souligné dans l'une de ses questions—à la situation antérieure à 1973. Que se passe-t-il? Les sociétés pétrolières multinationales ont pris les baux à bon marché que nous leur avons consentis, mais sont demeurés inactives par la suite. Vous savez, l'objectif du programme d'encouragement du secteur pétrolier était justement de cerner la situation, de faire un peu d'exploration et surtout d'encourager les entreprises canadiennes à entreprendre ces activités. Même si ce programme contenait quelques lacunes de base, il était assez créatif.

L'aspect dont nous traitons aujourd'hui, et ceci mettra fin à mon intervention, est justement la suppression injuste des droits que ces sociétés canadiennes avaient acquis. J'espère que le secrétaire parlementaire en tiendra compte. En effet, vous autres, conservateurs, n'avez jamais cessé de parler de la confiance, de la confiance du marché. Je ne me souviens pas des termes que vous avez utilisés, mais vous savez ce que je veux dire. Si vous donnez une mauvaise impression à Bob Blairs et à Bow Valleys, à Art Price et à Doc Siemans, ils risquent fort de ne pas avoir envie de retourner dans ces régions pionnières. Ce serait une catastrophe pour le Canada. C'est ce qui me préoccupe particulièrement.

Ce projet de loi n'est pas très important. Je comprends cependant l'objectif de M. Gagnon. J'aurais préféré qu'il ne laisse pas tomber ses amendements. Il avait également un préambule à proposer, mais j'ignore s'il l'a laissé tomber aussi. Pour autant que je sache, il cherchait à faire valoir que l'on ne pouvait donner des ordres à ces sociétés pour ensuite laisser le ministère des Finances leur imposer des restrictions énormes. Ce serait une erreur. Cette façon de procéder permettrait peut-être de réaliser quelques économies, mais les chiffres qu'on nous a soumis à cet égard ne m'ont pas du tout convaincu, et ce, même si ce milliard de dollars dont il est question s'avérait exact. Mais j'en doute. Je doute que l'on puisse conclure une entente avec . . . vous savez, si nous réussissons à nous entendre ici ce soir, vous pourrez vous entendre avec Husky-Bow Valley quant au nombre de puits à forer. J'espère que vous réussirez à conclure un accord avec ces sociétés pétrolières avant que le projet de loi ne soit déposé à la Chambre, car elles constituent un des éléments les plus importants de l'avenir des territoires canadiens.

Enfin, je pense que l'objectif de M. Gagnon . . . il aurait été bon que d'autres membres conservateurs adoptent la même position. En effet, nous sommes censés être des députés autonomes ayant un certain poids. Il aurait été bon qu'ils soient un peu plus durs avec les fonctionnaires du ministère, qui sont très capables de se défendre, et qu'ils insistent pour obtenir des explications sur l'abolition progressive du programme et les sommes impliquées. Je ne suis pas très content. C'est pourquoi j'ai l'intention de voter contre l'article 6, car à mon avis ce projet de loi est beaucoup trop injuste envers les

[Text]

provisions. I think it could have been done, as Mr. Gagnon expresses in his preamble, that we might be better just sticking to the regular regulatory framework that we put into place before the Western Accord on March 28, 1985.

That is my submission on that last clause.

The Chairman: Thank you, Mr. Waddell.

Clause 6 agreed to: yeas 8; nays 2

The Chairman: Regarding the preamble, there was a proposed amendment. Mr. Gagnon.

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, I have been advised that in the Fifth Edition of *Beauchesne*, Citation 779(3) at page 235, it states that a committee is not competent to put in a preamble unless it is in the original bill. Therefore, unfortunately it is out of order to do so.

The Chairman: Thank you, Mr. Gagnon.

Mr. Waddell: If Sir Galahad had only had this kind of courage . . .

The Chairman: Shall the title carry?

Mr. Cooper: Stop with the title.

Mr. McDermid: Let me explain.

The Chairman: I have been told the title is one thing and the bill is one thing and I have been asked to invite the Minister for the bill. So shall the title carry?

Title agreed to

• 1825

Mr. McDermid: Mr. Chairman, just before you adjourn the committee I would like to thank the officials who have spent considerable time on this bill and with the committee. Thank you very much for your support and help. I would also like to thank all members of the committee for their co-operation. I think we saw a great example of the type of co-operation that can be reached.

The Chairman: I also want to thank the witnesses, the Parliamentary Secretary and the members. It has been a great experience for me too.

This meeting stands adjourned to the call of the Chair.

[Translation]

sociétés pétrolières canadiennes en ce qui concerne les droits acquis. J'approuve les principes que M. Gagnon énonce dans son préambule en ce sens qu'il aurait été, je crois, préférable de conserver la structure de réglementation que nous avons instaurée avant la conclusion de l'accord avec les provinces de l'ouest du 28 mars 1985.

Voilà ce que je pense de cette dernière disposition.

Le président: Je vous remercie, monsieur Waddell.

L'article 6 est adopté par 8 voix contre 2

Le président: Un amendement a été proposé au préambule. Monsieur Gagnon.

M. Gagnon: Monsieur le président, on me signale que la 5^{ème} édition du *Beauchesne*, à l'alinéa 779(3), stipule qu'un comité n'est pas habilité à ajouter un préambule à moins qu'il ne n'agisse du projet de loi original. Il semble donc que ce projet d'amendement soit irrecevable.

Le président: Merci, monsieur Gagnon.

M. Waddell: Si seulement Sir Galahad avait eu ce genre de courage . . .

Le président: Le titre est-il adopté?

M. Cooper: Arrêtons-nous au titre.

M. McDermid: Laissez-moi vous expliquer ce dont il s'agit.

Le président: On m'a dit que le titre et le projet de loi étaient deux choses bien distinctes, et l'on m'a demandé d'inviter la ministre pour discuter du projet de loi. Le titre est-il adopté?

Le titre est adopté

M. McDermid: Monsieur le président, avant que vous ne leviez la séance, j'aimerais remercier les fonctionnaires qui ont consacré énormément de temps à ce projet de loi et à notre comité. Je les remercie de leur aide et de leur concours. J'aimerais également remercier tous les membres du Comité pour leur coopération. Je pense que nos travaux sont un excellent exemple du genre de coopération que nous pouvons avoir.

Le président: Je remercie également les témoins, ainsi que le secrétaire parlementaire et les députés. Pour moi aussi, l'expérience a été extraordinaire.

Le Comité suspend maintenant ses travaux jusqu'à nouvel ordre.



[77-2-1986]
 previous, I think it could have been done, as Mr. Gagnon expressed in his preamble, that we might be better just sticking to the regular regulatory framework that we put into place before the Western Accord on March 23, 1985.

[77-2-1986]
 régulier, je pense qu'il aurait pu être fait, comme M. Gagnon l'a exprimé dans son préambule, que nous pourrions mieux nous en tenir au cadre réglementaire habituel que nous avons mis en place avant l'accord de l'ouest le 23 mars 1985.

That is my intention in that last clause.
 The Chairman: Thank you, Mr. Waddell.
 Chair: It is good to hear it, says.

C'est mon intention dans cette dernière phrase.
 Le président: Merci, monsieur Waddell.
 Le président: C'est agréable d'entendre ça.

The Chairman: Regarding the preamble, there was a proposed amendment by Mr. Gagnon.

Le président: Un amendement a été proposé au préambule par M. Gagnon.

Mr. Gagnon: Mr. Chairman, I have been advised that in the 51th edition of Branches, Chapter 77(1) is page 235. It states that a rate which is not proposed to put in a preamble unless it is in the original bill. Therefore, referring back it is not possible to amend.

M. Gagnon: Monsieur le président, on me signale que la 51^e édition du Branches, à l'article 77(1) stipule qu'un comité ne peut habiter à ajouter un préambule à moins qu'il ne s'agisse de projet de loi original. Il semble donc que ce projet d'amendement soit impossible.

The Chairman: Thank you, Mr. Gagnon.

Le président: Merci, monsieur Gagnon.

Mr. Waddell: If Mr. Gagnon had only had the word of the bill.

M. Waddell: Si seulement M. Gagnon avait eu le mot de la loi.

The Chairman: Such is the case.

Le président: C'est en effet le cas.

Mr. Gagnon: Thank you, Mr. Chairman.

M. Gagnon: Merci, monsieur le président.

Mr. Waddell: Let me say that.

M. Waddell: Laissez-moi vous dire ce dont il s'agit.

The Chairman: I have been told that this is one thing which will be done and I have been asked to bring the bill back to the table. Is that the bill's case?

Le président: On m'a dit que le titre et le projet de loi seront faits. J'ai été demandé de ramener le projet de loi sur la table. C'est le cas de la loi?

WITNESSES—TÉMOINS

At 11:00 a.m.

A 11 h 00

From the Department of Energy, Mines and Resources:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

Mr. Harvey Lazar, Administrator, Petroleum Incentives Administration.

M. Harvey Lazar, administrateur, Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier.

At 3:30 p.m.

A 15 h 30

From the Department of Energy, Mines and Resources:

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

Mr. Brian Moore, Director, Legislation and Special Cases;
 Mr. Harvey Lazar, Administrator, Petroleum Incentives Administration.

M. Brian Moore, directeur, Législation et projets spéciaux;
 M. Harvey Lazar, administrateur, Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 7

Fascicule n° 7

Thursday, March 6, 1986

Le jeudi 6 mars 1986

Chairman: Richard Grisé

Président: Richard Grisé

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Legislative Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité législatif sur le*

BILL C-85

PROJET DE LOI C-85

An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act

Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference

Ordre de renvoi

INCLUDING:

Y COMPRIS:

The Report to the House

Le rapport à la Chambre

APPEARING:

COMPARAÎT:

The Honourable Pat Carney, M.P.,
Minister of Energy, Mines and
Resources

L'honorable Pat Carney, députée,
ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

WITNESS:

TÉMOIN:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-85

Chairman: Richard Grisé, M.P.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-85

Président: Richard Grisé, député

MEMBERS/MEMBRES

Harry Brightwell
Michel Champagne
Albert Cooper
David Daubney
Vincent Della Noce
Marc Ferland
Maurice Foster
Paul Gagnon
Ken James
W.R. Bud Jardine

Russell MacLellan
Lorne Nystrom
Lawrence O'Neil
Alan Redway
Jack Scowen
Barbara Sparrow
Brian Tobin
Bill Tupper
Ian Waddell
Brian White—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(5)

On Thursday, March 6, 1986:

Lawrence O'Neil replaced J. Michael Forrestall;
Barbara Sparrow replaced W. Paul McCrossan;
Ken James replaced Nic Leblanc;
Alan Redway replaced Dave Nickerson;
Brian White replaced Blaine A. Thacker;
W.R. Bud Jardine replaced Arnold Malone.

Conformément à l'article 94(5) du Règlement

Le jeudi 6 mars 1986:

Lawrence O'Neil remplace J. Michael Forrestall;
Barbara Sparrow remplace W. Paul McCrossan;
Ken James remplace Nic Leblanc;
Alan Redway remplace Dave Nickerson;
Brian White remplace Blaine A. Thacker;
W.R. Bud Jardine remplace Arnold Malone.

REPORT TO THE HOUSE

Friday, March 7, 1986

The Legislative Committee on Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Tuesday, January 28, 1986, your Committee has considered Bill C-85 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 and 7 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le vendredi 7 mars 1986

Le Comité législatif sur le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 28 janvier 1986, votre Comité a étudié le projet de loi C-85 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 qui comprend le rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président

RICHARD GRISÉ

Chairman

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 6, 1986
(8)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act, met at 4:35 o'clock p.m. this day, the Chairman, Richard Grisé, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Michel Champagne, Albert Cooper, Vincent Della Noce, Paul Gagnon, Ken James, Russell MacLellan, Barbara Sparrow, Bill Tupper, Ian Waddell and Brian White.

Appearing: The Honourable Pat Carney, Minister of Energy, Mines and Resources.

Witness: From the Department of Energy, Mines and Resources: Harvey Lazar, Administrator, Petroleum Incentives Administration.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, January 28, 1986, relating to Bill C-85, An Act to amend the Petroleum Incentives Program Act. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, February 6, 1986, Issue No. 1*).

And the question being put:

Shall the Bill carry?

It was carried on the following division:

YEAS

Harry Brightwell	Ken James
Michel Champagne	Barbara Sparrow
Albert Cooper	Bill Tupper
Vincent Della Noce	Brian White—9
Paul Gagnon	

NAYS

Russell MacLellan	Ian Waddell—2
-------------------	---------------

ORDERED,—That the Chairman report Bill C-85, without amendment, to the House.

During the course of the meeting, the Minister made a statement and, with the witness, answered questions.

At 5:51 o'clock p.m., the Committee adjourned.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 6 MARS 1986
(8)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-85, *Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier*, se réunit, aujourd'hui à 16 h 35, sous la présidence de Richard Grisé, (président).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Michel Champagne, Albert Cooper, Vincent Della Noce, Paul Gagnon, Ken James, Russell MacLellan, Barbara Sparrow, Bill Tupper, Ian Waddell, Brian White.

Comparait: L'honorable Pat Carney, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Témoin: Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Harvey Lazar, administrateur, Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 janvier 1986 relatif au projet de loi C-85, *Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier*. (Voir *Procès-verbaux et témoignages du 6 février 1986, fascicule n° 1*).

Le président met aux voix la question suivante:

Le projet de loi est-il adopté?

Il est adopté avec voix dissidente comme suit:

POUR

Harry Brightwell	Ken James
Michel Champagne	Barbara Sparrow
Albert Cooper	Bill Tupper
Vincent Della Noce	Brian White—9
Paul Gagnon	

CONTRE

Russell MacLellan	Ian Waddell—2
-------------------	---------------

IL EST ORDONNÉ,—Que le président fasse rapport, à la Chambre, du projet de loi C-85 sans aucune modification.

Au cours de la réunion, la Ministre fait une déclaration, puis elle-même et le témoin répondent aux questions.

A 17 h 51, le Comité s'ajourne.

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)**[Texte]*

Thursday, March 6, 1986

• 1636

The Chairman: Ladies and gentlemen, the committee can hear evidence without a quorum being present provided that four members are present, including the chairman, so we can hear evidence right now.

We shall resume consideration of Bill C-85, an act to amend the Petroleum Incentives Program Act. We have already carried all the clauses in the bill and the title. We have yet to carry the bill. I will put the question whether the bill should carry, but we need a quorum for that. Before doing so, I would like to welcome the Hon. Pat Carney, Minister of Energy, Mines and Resources, and I would ask the Minister to introduce her officials. Madam Minister, please.

Hon. Pat Carney (Minister of Energy, Mines and Resources): Thank you, Mr. Chairman. I will be glad to do so. Also, I have a short statement to read.

Accompanying me today is George Anderson, who is my Assistant Deputy Minister, Policy Programs and Conservation; Mr. Harvey Lazar, who is the Administrator of the Petroleum Incentives Administration, which is responsible for the PIP administration. Would you like me to read my statement?

The Chairman: Thank you, Madam Minister. I invite you to make your statement, please.

Miss Carney: I am pleased to be here with you today to discuss Bill C-85, an act to amend the Petroleum Incentives Administration Act.

My Parliamentary Secretary, John McDermid, has briefed me on your deliberations. I understand you have agreed to all of the clauses, but there are a number of items you wish to discuss with me before reporting the bill back to the House. These include the addition of regulations to the bill, the fairness and flexibility of the PIP phase-out process for the industry, the role of Canadian-controlled firms in future frontier activities.

Mr. Chairman, with your permission, I have some preliminary comments on each of these points and afterward I would be glad to answer questions.

On regulations, we do not plan to include the regulations in the bill. They are currently being developed in consultation with the oil and gas industry. I have already written to the chairman about this and most of the substance of the regulations has been made available to you. We want to keep the regulations separate in order to give the government maximum

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)**[Traduction]*

Le jeudi 6 mars 1986

Le président: Mesdames et messieurs, le Comité est habilité à recevoir des témoignages même en l'absence d'un quorum à condition que quatre membres soient présents, y compris le président. Nous pouvons donc commencer dès maintenant.

Nous allons maintenant reprendre notre étude du projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. Nous avons déjà adopté toutes les dispositions du projet de loi et le titre. Il ne nous reste qu'à mettre l'ensemble du projet de loi aux voix. J'ai bien l'intention de le faire aujourd'hui, mais je devrai attendre que nous ayons le quorum. Entre-temps, je vais souhaiter la bienvenue à l'honorable Pat Carney, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et lui demander de nous présenter les fonctionnaires qui l'accompagnent. Vous avez la parole, madame la ministre.

L'honorable Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je vous remercie, monsieur le président. Je me ferai un plaisir de vous présenter mes adjoints. J'ai également un bref exposé à vous lire.

Voici donc George Anderson, sous-ministre adjoint responsable des Programmes de politique et de la conservation, et M. Harvey Lazar, responsable de l'Administration des encouragements au secteur pétrolier dont relève également le PESP. Puis-je lire ma déclaration maintenant?

Le président: Merci, madame la ministre. Nous vous écoutons.

Mme Carney: Je suis heureuse de pouvoir examiner avec vous aujourd'hui le projet de loi C-85, intitulé Loi modifiant la Loi sur le programme des mesures d'encouragement du secteur pétrolier.

Mon secrétaire parlementaire, M. John McDermid, m'a tenue au courant de vos délibérations. Je crois comprendre que tout en étant d'accord avec tous les articles, vous aimeriez discuter d'un certain nombre de points avec moi avant de renvoyer le projet devant la Chambre. Vous aimeriez entre autres que nous parlions de l'ajout d'un règlement au projet de loi, de l'équité et de la souplesse du processus d'élimination graduelle du PESP à l'endroit de l'industrie ainsi que du rôle des entreprises contrôlées par des intérêts canadiens dans les travaux à venir dans les régions pionnières.

Monsieur le président, avec votre permission, j'aurais certaines remarques préliminaires à faire sur chacun de ces points. Je serais ensuite heureuse de répondre aux questions.

Tout d'abord, nous n'avons pas l'intention d'inclure le règlement dans le projet de loi. On le met actuellement au point en consultation avec l'industrie pétrolière et gazière. J'ai déjà écrit au président à ce sujet, et presque tout ce qui constitue l'essentiel du règlement vous a été divulgué. Nous voulons faire en sorte que le règlement soit distinct de façon à

[Text]

flexibility in dealing with the industry and its problems. We propose to follow standard legislative practice, which is to develop the regulations separately from the bill.

On the PIP phase-out, Mr. Chairman, the second point your committee wishes me to address is the fairness and flexibility of the PIP phase-out. We have given the industry 27 months to adjust between the time of our official announcement of March 28, 1985 and the end of the program in December, 1987. The industry was aware of our plans for PIP as early as 1984. I should point out that at that time, Mr. Chairman, I was the energy critic for the Conservative Party and, in my consultations with the industry and task force that were set up, the industry pushed for and urged for the end of the PIP program.

In the 27 months I have referred to, we will spend an estimated \$2.5 billion on PIP. The general rules which will underlie the grandfathering regime were made known to the industry less than one month after the March 28 announcement of the Western Accord. Since then, we have discussed with the industry how implementation of the general principles would affect their corporate plans and commitments.

I have not tightened the proposed grandfathering rules announced to the industry. I understand that this allegation has been made. In some cases I have relaxed them, either generally or specifically for individual companies.

Some companies want the grandfathering rules relaxed further and I shall continue to examine industry representations. But, Mr. Chairman, I cannot say yes to every request. My intention is to phase out PIP, not to preserve it forever.

• 1640

The new package of frontier fiscal and land management policies now before Parliament will create a much better regime for frontier development than the current one.

The role of Canadian-controlled companies is the last item the committee members wanted me to discuss. I understand there was some discussion of ending PIP in our Canadianization efforts.

This government wants a partnership of Canadian and multinational interests on frontier lands. We want the benefits of the capital and expertise of both Canadian and international players in order to enhance frontier exploration and development.

I want Canadian-controlled companies to play an important frontier role. Bill C-92 requires 50% Canadian ownership of post-1982 frontier discoveries once the production phase has been reached.

[Translation]

donner au gouvernement le maximum de souplesse lorsqu'il doit traiter avec l'industrie et aborder les problèmes de celle-ci. Nous proposons de suivre la pratique législative normale qui consiste à mettre au point un règlement distinct du projet de loi.

Monsieur le président, le deuxième point soulevé par votre Comité porte sur l'équité et la souplesse du processus d'élimination graduelle du PESP. Nous avons donné à l'industrie une période de 27 mois en vue de s'adapter, depuis le moment de notre annonce officielle, le 28 mars 1985, jusqu'à la fin du programme en décembre 1987. L'industrie était au fait de nos plans pour le PESP dès 1984. Je tiens à signaler ici, monsieur le président, que j'étais à cette époque critique en matière d'énergie pour le Parti conservateur. J'ai eu à cette époque des consultations avec des représentants de l'industrie et dans le cadre du groupe d'étude que nous avons mis sur pied pour étudier la question, ceux-ci m'ont fortement incitée à mettre fin au PESP.

Au cours des 27 mois auxquels j'ai fait allusion, nous dépenserons une somme évaluée à 2,5 milliards de dollars pour le PESP. Les règles générales qui sous-tendent le régime des droits acquis ont été communiquées à l'industrie moins d'un mois après l'annonce du 28 mars. Depuis lors, nous avons examiné avec l'industrie comment l'application de ces grands principes influencerait leurs plans et leurs engagements.

Je n'ai pas resserré les règles concernant les droits acquis que j'avais annoncées à l'industrie. Parfois même, je les ai assouplies, soit de façon générale ou de façon particulière pour les adapter aux impératifs de certaines sociétés.

Il y a des entreprises qui voudraient voir ces règles libéralisées davantage. Je continuerai d'étudier les requêtes de l'industrie. Cependant, je ne peux acquiescer à chacune. Mon intention est bien d'éliminer graduellement le PESP, non pas de le maintenir pour toujours.

Le nouveau train de mesures relatives à la fiscalité des régions pionnières et à la gestion des terres, actuellement à l'étude au Parlement, instaurera un régime beaucoup plus favorable au développement des régions pionnières que le régime actuel.

Abordons maintenant la question du rôle des sociétés sous contrôle canadien. Le dernier point dont vous vouliez discuter avec moi concerne l'incidence de la disparition du PESP sur nos efforts de canadienisation.

Notre gouvernement veut une association des intérêts canadiens et multinationaux dans les régions pionnières. Nous voulons profiter des avantages du capital et de la compétence qui proviennent à la fois des participants canadiens et des participants internationaux, de manière à accroître l'exploration et la mise en valeur de nos régions pionnières.

Je veux que les entreprises sous contrôle canadien aient un rôle important à jouer dans les régions pionnières. Aux termes du projet de loi C-92, les découvertes effectuées dans les régions pionnières après 1982 doivent afficher une participa-

[Texte]

We have a number of sizeable Canadian-controlled companies active on the frontier. These include, of course, Gulf Resources, Petro-Canada, Canterra Energy, Home Oil, Husky Oil, Bow Valley Industries, and Dome Petroleum, to name some of the more prominent.

This brings me to the concern expressed by the committee that I may have broken a commitment to one of the frontier players, Husky/Bow Valley. I want to repeat to you what Mr. McDermid has already told you: no commitments have been broken. I have met often with senior officials of Husky/Bow Valley—more than with any other company in the industry—most recently about three weeks ago. I expect that Husky/Bow Valley will be able to drill at least four wells during the grandfathering period with the benefit of PIP. Three of these will be off Newfoundland and one off Nova Scotia. This will require some specific exceptions to the general PIP grandfathering rules.

I am prepared to be flexible with this company, as I have informed them, because the transition to a tax-based incentive system may present some special difficulties for it in particular. The final rules will also involve flexibility for some other companies. I am unable to make further commitments at this time. I have asked my officials to monitor corporate plans and activities on the frontiers closely. I am not able to say at this time whether it will be possible to do more for any company, given the financial constraints before us.

So, Mr. Chairman, I am ready to answer questions. But before I do, since this is my first appearance before this particular committee, would you explain to me how you arrange your time allocation?

The Chairman: Thank you, Madam Minister. It has been agreed at a previous meeting that there will be approximately one hour for questioning and then we will ask questions on the bill.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, that was not the agreement. The agreement was a reasonable period of time for questioning, not to delay unduly. We did not set any specific time—certainly not one hour—because we imagined that the committee would start at 3.30 p.m., not 4.30 p.m.

I have no wish to delay the Minister unduly, but I do say that the regular time for committees in the afternoon is 3.30 p.m. As I mentioned to you, I am not going to prolong it. But I do want to ask some questions. I am not going to repeat the questions, but I feel there is some information that should be brought out.

The Chairman: Yes, Mr. MacLellan, normally it is 3.30 p.m. to 5 p.m. We started at 4.30 p.m. today. I will accept questions that will be relevant to the bill.

[Traduction]

tion canadienne de 50 p. 100, une fois la phase de production atteinte.

Nous comptons un certain nombre d'importantes sociétés sous contrôle canadien dans les régions pionnières: Ressources Gulf, Petro-Canada, Energie Canterra, Home Oil, Husky Oil, Bow Valley Industries et Dome Petroleum pour ne nommer que les plus en vue.

J'en profite ici pour répondre aux membres du Comité qui pensent que je suis revenue sur l'engagement pris à l'égard d'un des intervenants des régions pionnières, soit Husky/Bow Valley. Je tiens à répéter ce que M. McDermid vous a déjà dit: aucun engagement n'a été rompu. J'ai souvent rencontré les principaux dirigeants de Husky/Bow Valley, plus souvent que les représentants d'autres sociétés oeuvrant dans ce secteur, la plus récente réunion datant d'il y a à peu près trois semaines. À mon avis, Husky/Bow Valley devrait pouvoir forer au moins quatre puits durant la période de maintien des droits acquis, avec l'aide du PESP. Trois de ces puits seront forés au large de Terre-Neuve et le quatrième, au large de la Nouvelle-Écosse. Il faudra donc prévoir certaines exceptions précises aux règles générales de maintien des droits acquis.

Je suis disposée à faire preuve de souplesse, face aux impératifs de cette société, étant donné qu'elle pourrait avoir à surmonter certaines difficultés particulières durant la période de transition à un régime de stimulants fiscaux. Les règles définitives laisseront aussi une certaine marge de manoeuvre à certaines autres sociétés. Je ne puis m'engager plus avant en ce moment. J'ai demandé à mes hauts fonctionnaires de suivre de près les plans et les activités des entreprises dans les régions pionnières. Je ne puis cependant affirmer, ici aujourd'hui, s'il nous sera possible d'en faire un peu plus pour ces entreprises.

Monsieur le président, je suis prête à répondre aux questions. Mais avant de le faire, puisqu'il s'agit de ma première comparution devant ce Comité, pourriez-vous m'expliquer votre répartition du temps?

Le président: Merci, madame la ministre. Nous avons déjà convenu à une réunion précédente qu'une heure environ sera consacrée à la période de questions. Nous poserons ensuite des questions sur le projet de loi.

M. MacLellan: Monsieur le président, ce n'est pas ce dont nous avons convenu. Nous nous étions entendus sur une période raisonnable pour les questions ainsi que sur l'opportunité d'éviter des retards indus. Nous n'avons jamais fixé de limite, encore moins d'une heure, car nous n'avons jamais imaginé que la séance commencerait à 16h30 plutôt qu'à 15h30.

Je ne veux pas retarder la ministre indûment, mais je tiens cependant à signaler que les séances normales de l'après-midi débutent à 15h30. Je l'ai dit et je le répète, je n'ai pas l'intention d'essayer de la prolonger. J'ai cependant plusieurs questions à poser. Je ne vais pas répéter mes questions, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a des renseignements dont nous avons absolument besoin.

Le président: Je conviens avec vous monsieur MacLellan que nos séances vont habituellement de 15h30 à 17 heures.

[Text]

I want to thank you, Madam Minister, for your statement.

Miss Carney: Since I am accompanying the Prime Minister to Vancouver, I will have to leave early.

The Chairman: I am sure the committee will understand that.

Mr. MacLellan: Some will and some will not.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Thank you, Mr. Chairman. Madam Minister, I would just like to read from the transcript of the earlier proceedings of this committee on February 13 the testimony of Mr. Robert Blair in his statement. He says, and he is referring to Bill C-85:

• 1645

This bill and its regulations are largely about the years 1986 and 1987. For these two years, Husky and Bow Valley planned and holds drilling equipment commitments for about 10 or more wells on the Canadian east coast. All of these were approved or qualified for PIPs at the time. For example, they would have qualified certainly and fully if they had happened to have been started in 1984-85. However, in the summer and fall of 1985 Husky and Bow Valley understood and tried to co-operate with the restraint purposes of this government and said we would try to lower our sites to seven wells, at which level we would salvage the remainder of our two-year drilling program.

Until January of 1986, through December 1985 until last month, Husky and Bow Valley believed that seven of these wells would be fully PIPed if drilled between April 1, 1986, and December 31, 1987. But starting in January we heard that the regulations were being finalized or brought forward at some stage of finality by the department on a basis by which, if every regulation were carried through exactly as they wished, our number would be reduced to two, an entire disaster for our program and the commitments of our two companies. We still need a minimum of seven wells to salvage this programming.

Are those statements correct?

Miss Carney: Mr. MacLellan, I would not wish to publicly engage in a debate with Mr. Blair on this issue, but I can say that it has been clearly established in the Western Accord that we are prepared to honour contractual exploration commitments.

We had to pick a date. We had said we would grandfather PIP. Mr. Blair and Husky officials served on my task forces. They knew we were going to grandfather PIP and phase the program out. We picked the date of March 28 as the day to honour contractual exploration commitments.

[Translation]

Mais nous avons commencé à 16h30 aujourd'hui. Toutes les questions pertinentes au projet de loi sont admissibles.

Je tiens à vous remercier, madame la ministre, pour votre déclaration liminaire.

Mme Carney: Je devrai partir assez tôt puisque j'accompagne le premier ministre à Vancouver.

Le président: Je suis persuadé que le Comité fera preuve de compréhension.

M. MacLellan: Certains oui, mais d'autres non.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Je vous remercie, monsieur le président. Madame la ministre, je vais commencer par vous lire un extrait du témoignage que M. Robert Blair a fait devant le Comité le 13 février. Il dit, en parlant du projet de loi C-85, et je cite:

Ce projet de loi et les règlements qui en découlent se feront sentir essentiellement en 1986 et en 1987. Au cours de ces deux années Husky et Bow Valley avaient prévu et prévoient toujours engager du matériel de forage pour environ 10 autres puits sur la côte Est du Canada. Tous ces projets ont été approuvés ou ont été jugés admissibles au PESP à l'époque. Ils en auraient pleinement bénéficié s'ils avaient été amorcés en 1984 ou en 1985, par exemple. Cependant, à l'été et à l'automne de 1985, Husky et Bow Valley ont très bien compris la situation et ont voulu coopérer avec le gouvernement dans son effort de restrictions budgétaires. Ils ont accepté de réduire à sept le nombre de leurs puits, ce qui leur permettait quand même de sauver le reste de leur programme de forage pendant les deux ans prévus.

Jusqu'au mois de décembre 1985 et au mois de janvier 1986, Husky et Bow Valley avaient cru que ces sept puits pouvaient pleinement bénéficier du PESP s'ils étaient forés entre le 1^{er} avril 1986 et le 31 décembre 1987. À partir de janvier cependant, nous avons entendu dire que les règlements allaient être présentés sous leur forme définitive par le Ministère et que tels quels, il ne rendaient admissibles que deux de nos puits. C'était une catastrophe pour notre programme et pour nos engagements. Il reste qu'il nous faut un minimum de sept puits pour sauver notre programme.

Ces déclarations sont-elles justes?

Mme Carney: Monsieur MacLellan, je ne tiens pas à me lancer dans une discussion publique avec M. Blair là-dessus, mais je puis dire qu'il a été clairement établi dans l'Accord de l'Ouest que nous sommes prêts à honorer les engagements contractuels en matière d'exploration.

Il nous a fallu choisir une date. Nous avons dit que nous allions reconnaître un principe de droits acquis dans le contexte du PESP. M. Blair et des représentants de Husky ont siégé aux différents groupes de travail que j'avais mis sur pied. Ils savaient que nous allions adopter un principe de droits acquis dans le cas du PESP qui allait être appelé à disparaître

[Texte]

That may not have been similar to the plans of Husky/Bow Valley, but it did relate to the contractual exploration commitments that Husky/Bow Valley had in hand. So I think that your question has to be asked in that context.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, the fact is that PIP supposedly, and according to the telexes that were distributed by the department, was not allowed on penalty expenses—agreements in writing on March 28, 1985, which are conditional—and any expenses on Canada Lands, beyond the primary term of an existing EA or under a new EA. Yet these negotiations took place; Husky-Bow Valley alleges there was an agreement to drill seven wells and then this was changed.

Now, according to that statement, Madam Minister, it was not a question of grandfathering at that time; it was a question of the grandfathering regulations that you proposed being implemented prior to the grandfathering period, which is 1 April, 1986. In fact, you were imposing grandfathering restrictions on this company prior to the grandfathering period.

Miss Carney: Mr. MacLellan, there was no agreement on seven wells with Husky-Bow Valley. They may have desired seven wells but there was never an agreement on the issue of seven wells.

On the question of the detailed planning of the wells, I might refer to my official, Harvey Lazar.

Mr. H. Lazar (Administrator, Petroleum Incentives Administration, Department of Energy, Mines and Resources): Mr. Chairman, to the extent that any company had a commitment, as of the date of the Western Accord, whether it was a commitment to the federal government through an exploration agreement or whether it was a commitment to another company on a farm-in basis, to the extent of that commitment, PIP has remained available. To the extent that a company has extended its commitment—for example, if a company was on the hook for 50% of the costs of a well and wanted to increase it to 70% or 75% of the cost of the well, that incremental portion is a new commitment or an addition to the original commitment.

• 1650

Mr. MacLellan: Madam Minister, Husky/Bow Valley filed a drill plan in 1983 and the Minister knew this plan was filed. They knew they had drilling planned for the primary term and the secondary term and they also knew they could not change to do all the drilling in the primary term, as the new regulations brought in after the Western Accord requested.

[Traduction]

progressivement. Nous avons choisi comme date limite pour les contrats d'exploration que nous allions honorer, le 28 mars.

Cela ne cadrerait peut-être pas avec les plans de Husky et de Bow Valley, mais cela devait s'appliquer aux engagements contractuels d'exploration négociés par Husky et Bow Valley. C'est donc dans ce contexte-là qu'il faut replacer votre question.

M. MacLellan: Monsieur le président, d'après les télex qui ont été envoyés par le Ministère, le PESP ne devait pas intervenir en ce qui concerne les pénalités—je parle ici des ententes écrites du 28 mars 1985, qui étaient conditionnelles—et les dépenses engagées sur des terres du Canada, et ce en deçà de la première période d'un accord d'exploration existant ou de tout nouvel accord d'exploration. Or, ces négociations ont eu lieu. Husky et Bow Valley prétendent qu'il y avait eu une entente pour qu'ils forent sept puits, et que les choses ont été modifiées par la suite.

D'après ce que je viens de lire, madame la ministre, il n'était pas question des droits acquis à cette époque-là. La question était celle des règlements en matière de droits acquis que vous vous proposiez d'invoquer avant la période devant être couverte par les droits acquis, et qui débutait le 1^{er} avril 1986. En définitive, vous imposez à cette société des restrictions relativement à des droits acquis avant que ne commence la période où devait intervenir ce principe des droits acquis.

Mme Carney: Monsieur MacLellan, il n'y a eu aucune entente avec Husky et Bow Valley relativement à sept puits. Ces sociétés ont peut-être voulu sept puits, mais il n'y a jamais eu d'entente portant là-dessus.

Quant à la question de la planification détaillée des puits et de leur forage, je céderai la parole au spécialiste du ministère, M. Harvey Lazar.

M. H. Lazar (administrateur des mesures d'encouragement du secteur pétrolier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, le PESP a toujours été là pour les engagements pris par des sociétés à compter de la date de la signature de l'Accord de l'Ouest, qu'il se soit agi d'engagements avec le gouvernement fédéral par le biais d'un accord d'exploration ou d'engagements avec une autre société selon une formule d'amodiation. Mais dans le cas des sociétés ayant élargi ou prolongé leurs engagements... Par exemple, si une société devait payer 50 p. 100 des coûts imputables à un puits et décidait qu'elle voulait augmenter sa participation à 70 ou à 75 p. 100, alors la différence, l'augmentation, était considérée comme un nouvel engagement s'ajoutant à l'engagement original.

M. MacLellan: Madame la ministre, Husky/Bow Valley a déposé un plan de forage en 1983 et la ministre le savait. Cette société avait prévu de forer des puits pendant la première période ainsi que pendant la deuxième, et elle savait également qu'elle ne pouvait pas modifier ses projets et effectuer tous les travaux de forage pendant la première période, comme l'exigeaient les nouveaux règlements adoptés après la négociation de l'accord avec les provinces de l'Ouest.

[Text]

They had spent \$430 million on two drill rigs and in order to get a cost recovery of those rigs, they had to drill the seven wells, and they had to wait until the wells in the primary term were drilled before they could use the rigs for other wells, which meant drilling in the secondary term.

Now, I think with this information, would you not consider that Husky/Bow Valley were a hostage to the drilling program which they filed; had every reason to believe that they could rely on it; and that not following through and allowing them to rely on it was a breach of a commitment?

Miss Carney: Mr. MacLellan, the issue which you raise here is mixing apples and oranges, because any approvals such as you indicate related to the transfer of the interest did not at any time approve the work program and we did not at any time approve PIP. When you talk about the financial implications for Husky/Bow Valley, this government does not have an obligation to bail out oil and gas companies. If they made financial commitments based on expectations, they are a hostage to their business judgement, not to the PIP program.

We have bent the rules to the limit to enable Husky/Bow Valley to benefit from the grandfathering arrangements. I should point out to the committee that Husky/Bow Valley has already received something like \$700 million of taxpayers' money to the PIP program—or will have received that money when the four wells have been drilled—so I dispute and refute the assessment that we ever, at any time, approved seven wells for this company.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I also suggest to the Minister that it is not right to change the rules retroactively, once the company and the government have set the belief in motion that this is going to be the plan which has to be followed.

In the Parliamentary Secretary's own speech, on second reading, he stated that grandfathered activities are generally commitments in place at the time the Western Accord was signed and would be limited to a company's commitment to drill the well, as set out in a contractual obligation with another company, and a company's commitment to drill a well in order to satisfy the work program under an existing exploration agreement with the federal government.

Now, the federal government is saying that because there was not a complete commitment of Husky/Bow Valley to drill all the wells in their farm-in arrangement, the ones they were not absolutely obligated to drill are not PIPable. Whereas if they had stated that these wells had to be drilled in their farm-in agreement, they would be PIPable, even though the earlier wells would indicate that there was no justification for drilling these wells. For acting in a good business sense, they are being punished.

Madam Minister, I tell you quite sincerely that there are a lot of players in the energy sector who are watching this, just

[Translation]

Elle avait dépensé 430 millions de dollars pour deux engins de forage, et il lui fallait, pour les rentabiliser, forer sept puits. Elle devait par ailleurs attendre que les puits prévus dans la première période soient forés avant de déplacer les engins de forage pour forer les autres puits; c'est pourquoi certains travaux de forage ont été prévus pour la deuxième période.

Vu ces renseignements, ne pensez-vous pas que Husky/Bow Valley était prisonnière du programme de forage qu'elle avait déposé, qu'il était logique pour elle de penser pouvoir compter dessus, et qu'en lui refusant de mener à bout son projet vous avez en fait rompu le contrat?

Mme Carney: Monsieur MacLellan, vous mélangez tout; les ententes dont vous faites état au sujet du transfert des intérêts n'ont jamais porté sur le programme de travaux. Nous n'avons jamais approuvé le PESP. Vous parlez des contraintes financières de Husky/Bow Valley. Le gouvernement n'est nullement tenu de secourir les sociétés pétrolières et gazières. Si ces sociétés ont pris des engagements financiers en s'appuyant sur certaines attentes, alors elles ont été victimes de leur jugement et non pas du PESP.

Nous avons fait notre maximum pour assouplir les règles afin de permettre à Husky/Bow Valley de bénéficier des arrangements en matière des droits acquis. Je souligne à ce propos que Husky/Bow Valley a déjà reçu environ 700 millions de dollars, puisés dans les fonds versés par les contribuables, en vertu du PESP—en tout cas, elle aura reçu tout cet argent lorsque les quatre puits auront été forés. C'est pourquoi je réfute votre affirmation selon laquelle nous aurions approuvé sept puits pour cette société.

M. MacLellan: Monsieur le président, j'aimerais également rappeler à la ministre qu'il n'est pas bien de modifier les règles de façon rétroactive, lorsque la société et le gouvernement semblent s'être entendus sur un plan.

Lors de la deuxième lecture du projet de loi, dans son discours, le secrétaire parlementaire a lui-même déclaré qu'en règle générale les activités couvertes par les droits acquis correspondaient aux engagements qui étaient pris lors de la signature de l'accord avec les provinces de l'Ouest et que cela se limiterait à l'engagement de la société de forer un puit pour une autre société ou à l'engagement d'une société de forer un puit en vue de mener à bien le programme de travail correspondant à un accord d'exploration existant signé avec le gouvernement fédéral.

Voici maintenant que le gouvernement fédéral prétend que parce que Husky/Bow Valley ne s'est pas pleinement engagée à forer tous les puits dans le contexte de son entente de sous-traitance, les puits qu'elle n'était pas absolument tenue de forer ne peuvent pas être admissibles en vertu du principe des droits acquis. Si elle avait déclaré dans l'entente que ces puits devaient être forés, alors ces puits seraient admissibles, même si les premiers puits forés avaient montré qu'il n'était pas justifié de forer la deuxième série de puits. En définitive, on la punit pour avoir bien administré ses affaires.

Madame la Ministre, je vais vous dire—et je serai très franc—qu'il y a un grand nombre de joueurs dans le secteur

[Texte]

to determine if the government is going to honour all of its commitments, because I think that is really what is at stake here.

Miss Carney: Mr. MacLellan, what we said in the Western Accord is that we would honour contractual exploration commitments.

• 1655

We did not say we would honour every company's financial commitments, and that probably is what your question addresses. We were very, very clear that grandfathering would apply to the contractual exploration commitments. At no time did we undertake to underwrite all the financial commitments of all of the companies who had benefitted from the taxpayers' generosity through PIP.

Mr. MacLellan: Husky/Bow Valley has said that the cost of drilling those seven wells would be approximately \$300 million and that in the government's budget for 1986-87 the estimate for PIP is \$950 million. If you assume that you are including in the \$950 million the two wells you have agreed to let them drill, then presumably the additional amount they are requesting is \$225 million. With the present state of oil prices and with the lack of incentive generally to drill offshore and on the east coast, the Minister certainly is not expecting that whole \$950 million is going to be picked up and certainly she should be able to allow Husky/Bow Valley to include their full seven wells under that program—because, as Husky/Bow Valley stated, in this grandfathering period there would only be four drill rigs in operation on an average and two of those would be the two rigs of Husky/Bow Valley.

Miss Carney: The \$950 million is committed to the wells which, as I have explained, involve contractual exploration commitments. We bent the rules to the extent of giving Husky another \$20 million. I believe that was on a penalty well. Harvey can elaborate on that.

The suggestion that we would have the room to accommodate the additional wells for Husky/Bow Valley is not valid. We do not have the additional funds to do that, and if we broke the rules to do that for Husky/Bow Valley then we could unleash at least another billion dollars of credible equal claims by other companies.

So I think, quite bluntly, that we have been generous to Husky by bending the grandfathering rules to the point that we have been able to provide them with PIP for the other two wells, and there are no funds for the three wells they seek.

[Traduction]

énergétique qui surveillent l'évolution de toute cette question uniquement pour savoir si le gouvernement va honorer tous ses engagements, car je pense que c'est vraiment cela qui est en jeu ici.

Mme Carney: Monsieur MacLellan, ce que nous avons dit dans l'accord avec les provinces de l'Ouest, c'est que nous allions honorer les engagements contractuels d'exploration.

Nous n'avons pas dit que nous respecterions les engagements financiers de toutes les sociétés, et je crois que c'est ce que vous demandez. Nous avons précisé très clairement que le régime de droits acquis viserait les contrats d'exploration. Nous n'avons certainement pas prévu de garantir tous les engagements financiers de toutes les sociétés qui avaient reçus des deniers publics dans le cadre du PESP.

M. MacLellan: La société Husky/Bow Valley soutient qu'il coûterait environ 300 millions de dollars pour forer ces sept puits; dans son budget de 1986-1987 le gouvernement a prévu d'affecter 950 millions de dollars au PESP. Si les coûts de forage des deux puits déjà acceptés figurent dans ce total de 950 millions de dollars, il en découle que Husky/Bow Valley demande de fait 225 millions de dollars de plus. Compte tenu des prix actuels du pétrole et de l'absence de mesures d'encouragement pour le forage au large des côtes et sur la côte est, la ministre ne s'attend tout de même pas à ce que tout le montant, soit 950 millions de dollars, soit utilisé; je suis convaincu qu'elle pourrait permettre à Husky/Bow Valley de procéder au forage des sept puits dans le cadre de ce programme puisque comme l'a d'ailleurs précisé la société, pendant la période de maintien des droits acquis seuls quatre puits seraient en exploitation, dont deux appartenant à Husky/Bow Valley.

Mme Carney: Ces 950 millions de dollars sont réservés pour les puits qui, comme je l'ai signalé, sont visés par des contrats d'exploration. Nous avons interprété les règlements avec beaucoup de souplesse, car nous avons accordé à la société Husky un montant supplémentaire de 20 millions de dollars. Je crois d'ailleurs qu'il s'agissait d'un puits visé par certaines pénalités. Harvey peut vous en dire un peu plus long là-dessus.

Vous avez tort de dire que nous disposons des ressources financières nécessaires pour permettre à Husky/Bow Valley de forer les autres puits. Nous n'avons pas les ressources financières nécessaires; de toute façon, si nous décidions en jouant un peu avec les règlements de permettre à Husky/Bow Valley de forer ces puits, il faudrait qu'on trouve au moins un milliard de dollars de plus pour accepter les revendications tout aussi acceptables présentées par les autres sociétés.

Je dois être franche et dire que nous avons déjà été très généreux envers la société Husky en faisant preuve de beaucoup de souplesse dans notre interprétation des règles concernant les droits acquis, car nous avons pu lui accorder dans le cadre du PESP des subventions pour forer les deux autres puits; malheureusement nous n'avons pas suffisamment d'argent pour lui permettre de forer les trois autres puits.

[Text]

Nor is there any obligation, and I want to make that quite clear. The Liberal government may have misled Husky into thinking it could provide unlimited amounts of taxpayers' money to that company, but that in fact is not the case.

Mr. MacLellan: You are also saying then that the Liberal government may have given them a commitment.

Is the Minister saying . . .

Miss Carney: Excuse me, but you know that no government can commit future Parliaments. Under the PIP legislation we could have terminated this program immediately, just like that, but instead we gave the industry lots of notice. There are 27 months between the Western Accord, which the whole industry knew we were negotiating, and the time the PIP program ends.

Mr. MacLellan: I would suggest the Minister knew that Husky/Bow Valley were a prisoner of their drilling program, but is the Minister saying that she gave Husky/Bow Valley a year's notice of the changes in the regulations and the changes that would be implemented?

Miss Carney: I will refer the details to Mr. Lazar.

Mr. Lazar: I guess I would repeat the same point that was made earlier: to the extent any company had a commitment as of the date of the Western Accord, to the extent of that commitment, to the extent they had an exploration commitment, there is one year's notice; that is correct. To the extent any of the agreements at that time may have been modified or amended or adjusted or extended with new farm-outs, different participation, it is not necessarily protected, though I might say that in a number of cases, despite the changes since the Western Accord, the Minister, as she indicated, has agreed to provide that additional protection. Regarding the example of penalty expenses you are using, Mr. MacLellan, the Minister has committed herself to Husky/Bow Valley, notwithstanding the fact that those will not be the general rules applying all across the board.

• 1700

The Chairman: Thank you, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: Thank you, Mr. Chairman. I just want to tell the Minister that I find this a very curious exercise. Here we have Bob Blair, Doc Seamen, and Art Price, some of the leading Canadian oilmen—our future, if you like, in the private sector in development in the frontiers—coming to this committee and saying that they have a bad deal from the government. I would think the government would want to bend over backwards to negotiate with these oilmen.

The Minister said a few minutes ago that they were a hostage to their business judgment, to use her phrase.

Miss Carney: And to the Liberal program.

Mr. Waddell: I am not talking about the Liberal program, the Liberals and Conservatives. Let us talk about here and now.

[Translation]

Je souligne d'ailleurs que nous n'y sommes pas obligés. Le gouvernement libéral a peut-être trompé Husky en lui faisant croire qu'il pouvait lui prêter tout l'argent voulu à même les deniers publics; mais ce n'est pas vrai.

M. MacLellan: Vous dites donc que le gouvernement libéral s'était peut-être engagé envers Husky.

La ministre dit-elle . . .

Mme Carney: Vous savez pertinemment qu'un gouvernement ne peut pas engager ceux qui le suivront. Aux termes de la loi régissant le PESp, nous aurions pu mettre fin à ce programme immédiatement, sans avis. Cependant nous avons décidé de donner un préavis très raisonnable à l'industrie. En effet, le PESp ne prendra fin que 27 mois après l'accord avec les provinces de l'Ouest, dont les négociations étaient connues de tous.

M. MacLellan: Je crois que la ministre savait pertinemment que la société Husky/Bow Valley ne pouvait modifier son programme de forage; essaie-t-elle de nous dire qu'elle a donné à Husky/Bow Valley un an de préavis en ce qui a trait aux changements qu'on prévoyait d'apporter aux règlements?

Mme Carney: Je demanderai à M. Lazar de vous répondre.

M. Lazar: Je dois répéter ce qui a été dit un peu plus tôt: toute société qui avait conclu des engagements avant la signature de l'accord avec les provinces de l'Ouest, qui s'était engagée à forer des puits, a reçu un avis d'un an. C'est exact. Les ententes qui ont été modifiées, rajustées ou prolongées grâce à la participation de nouveaux intervenants, grâce à de nouveaux contrats de sous-traitance, ne sont pas nécessairement protégées; j'aimerais cependant signaler que dans un bon nombre de cas, en dépit des modifications apportées depuis la signature de cet accord, la ministre, comme elle l'a indiqué, a accepté d'offrir une protection supplémentaire. Pour ce qui est des pénalités dont vous parlez, monsieur MacLellan, la ministre a fait des promesses à Husky/Bow Valley et elle n'a pas tenu compte des règles générales visant l'ensemble de l'industrie.

Le président: Merci, Monsieur Waddell.

M. Waddell: Merci, monsieur le président. Je dois dire à la ministre que je trouve que certaines choses sont plutôt étranges. Bob Blair, Doc Seamen et Art Price, des Canadiens experts dans le domaine pétrolier—des gens qui représentent l'avenir du secteur privé dans le domaine de l'exploitation des régions pionnières—ont dit à notre comité qu'ils avaient été traités de façon malhonnête par le gouvernement. J'aurais cru que le gouvernement aurait fait des pieds et des mains pour aider ces représentants du secteur pétrolier.

La ministre a dit il y a quelques minutes que leurs problèmes étaient attribuables à leurs décisions.

Mme Carney: Et au programme libéral.

M. Waddell: Je ne parle pas du programme libéral, des libéraux ou des conservateurs. Je parle de ce qui se passe maintenant.

[Texte]

She said they were a hostage to their business judgment. Is she, in fact, saying that she has written off Hibernia and Venture, that they are hostages to oil prices and hostages to the fact that they decided to go in there on these PIP programs, taking the chance that governments would change, things would change and the PIP programs would be phased out? What does she mean in saying that they are a hostage to their business judgment?

Miss Carney: May I point out to you that Hibernia was discovered long before there was a PIP program, so I wonder why you would try to indicate that it was a result of the PIP program. I believe that was true for Venture, too. Both those prospective developments were found before PIP.

In terms of negotiating with Husky/Bow Valley, my officials have met many, many times with Husky/Bow Valley. I have met with Husky/Bow Valley on a number of occasions. If you are suggesting that Husky/Bow Valley is using this committee to negotiate in public, that is your judgment, not mine.

Mr. Waddell: I am not suggesting anything, I just want to know why this situation is happening.

You say that you have made some specific exemptions for Husky/Bow Valley. Has that been negotiated since the committee started to consider this bill?

Miss Carney: No, not to my knowledge. We have had ongoing negotiations with Husky/Bow Valley and have been attempting to accommodate their situation to the extent possible because of their performance record in the offshore area. We have been bending over backwards to ensure that we can accommodate them to the extent that is possible within the grandfathering rules and within the financial constraints imposed upon us.

Mr. Waddell: I came a bit late and I am sorry, but from what you were saying, I sort of got the feeling that you had made a new deal with Husky/Bow Valley. Is that not true?

Miss Carney: We have been in constant negotiation with them, trying to see how we can accommodate their interests within the grandfathering rules which we stated about a month after the Western Accord was introduced and as I have said, to bend the rules as much as we could for them. But we cannot finance... They are asking for public funds well beyond the contractual exploration commitment and we cannot accommodate that.

Mr. Waddell: During the hearings of this committee Mr. McDermid, the Parliamentary Secretary, said that companies will be drilling wells without the aid of the PIP program. After all, this committee is being asked to phase out PIP in the bill. He said there will be drilling after PIP.

[Traduction]

La ministre a dit à leur sujet qu'ils étaient victimes de leur jugement. Essaie-t-elle de nous dire de fait qu'elle n'a aucun espoir pour Hibernia ou Venture, que les exploitants de ces gisements seront les victimes des prix et de leur décision de participer aux programmes PESP? Dit-elle que ces exploitants ont pris un risque: celui que les gouvernements changent, que les choses changent et que le PESP soit éliminé graduellement? Que veut-elle dire exactement lorsqu'elle soutient que ces exploitants sont les victimes de leurs décisions?

Mme Carney: J'aimerais vous rappeler que le gisement d'Hibernia a été découvert bien avant qu'on ne mette sur pied le PESP; je me demande pourquoi vous essayez de laisser entendre que l'exploitation d'Hibernia est liée au PESP. La même remarque, je crois, vaut pour le gisement Venture. Ces deux gisements ont été découverts avant la mise sur pied du PESP.

Pour ce qui est des négociations avec Husky/Bow Valley, mes collaborateurs ont rencontré à plusieurs reprises les représentants de la société. Je les ai rencontrés moi-même à plusieurs reprises. Vous laissez entendre que Husky/Bow Valley cherche à négocier sa situation en public par l'entremise de votre comité; c'est votre opinion, pas la mienne.

M. Waddell: Je ne laisse rien entendre du tout; j'aimerais simplement comprendre pourquoi cette situation existe actuellement.

Vous dites que vous avez prévu des exceptions précises pour Husky/Bow Valley. Est-ce que ces exceptions ont été négociées depuis que notre comité a entrepris son étude du projet de loi?

Mme Carney: Pas à ma connaissance. Il y a déjà bien longtemps que nous avons des négociations avec Husky/Bow Valley; nous avons cherché à aider cette société le plus possible en raison de ses activités au large des côtes. Nous avons fait des pieds et des mains pour lui offrir toute l'aide que les règles sur les droits acquis et les restrictions financières nous permettaient.

M. Waddell: Je suis arrivé un peu en retard et je vous prie de m'excuser. Vous semblez dire, tout au moins c'est ce que j'ai compris, que vous avez conclu une nouvelle entente avec Husky/Bow Valley. Est-ce cela que vous dites?

Mme Carney: Nous avons discuté de la question avec ses représentants, nous avons essayé de trouver des moyens qui nous permettent de protéger leurs intérêts tout en respectant les règles sur les droits acquis, qui ont été mis en oeuvre environ un mois après la signature de l'accord avec les provinces de l'Ouest; comme je l'ai déjà dit, nous avons fait tout ce que nous pouvons pour aider cette société. Nous ne pouvons cependant pas financer... Husky/Bow Valley nous demande des ressources financières beaucoup plus élevées que celles qui sont nécessaires dans le cadre de son contrat d'exploration; nous ne pouvons pas lui offrir tout cet argent.

M. Waddell: Lors de nos audiences, M. McDermid, le secrétaire parlementaire, nous a dit que les sociétés procéderaient au forage des puits même si elles ne reçoivent pas de subvention dans le cadre du PESP. Après tout, on demande au Comité de permettre l'élimination graduelle du PESP dans le

[Text]

Art Price, for IPAC, said that most member companies do not have the financial capacity to participate in frontier work. There you have Canada's leading oil companies saying there will not be anything after PIP.

You and I know that the world oil prices have dramatically declined. Are you in agreement with Mr. McDermid or Mr. Price?

Miss Carney: I do not understand the nature of your question.

Mr. Waddell: Let me rephrase it. McDermid says that after PIP there will be drilling, there will be exploration. Price says we do not have the financial capacity to participate in frontier work. Therefore, there will be no frontier work, at least by Canadian companies.

• 1705

Miss Carney: I think you might want to address that in the context of the legislation that will come before the House on the frontier package we have introduced. I do not suggest it would be relevant to this particular bill. But I certainly have faith in the offshore, if you do not.

We are proceeding with negotiations in Hibernia; we have brought in a new frontier package which is profit sensitive in terms of the royalty regime; we have set the rules in motion which allow the industry to proceed in the offshore. It is our belief that we, as a government, have done everything we can to encourage and expedite the development of the offshore. Whether or not companies retract from exploration because of the decline in oil prices is their business judgment; it is not a responsibility of government.

Mr. Waddell: All right. Could you advise the committee what would be the oil price necessary to make Hibernia economic? How much per barrel?

Miss Carney: I do not think that is relative to this legislation.

Mr. Waddell: Why? You are asking us to phase out PIP grants. What are we going to do about these companies?

Miss Carney: We do not give project-specific information; it is commercially confidential information.

Mr. Waddell: Let me suggest to you there is not a snowball's chance in hell of Hibernia going on these world oil prices at \$18 Canadian a barrel, Edmonton today.

[Translation]

projet de loi. Il nous a dit qu'il y aura activités de forage après l'élimination du PESP.

Art Price, représentant de l'IPAC, a dit que la majorité des sociétés membres ne sont pas en mesure financièrement de participer à l'exploration des régions pionnières. Les principales sociétés pétrolières canadiennes vous disent donc qu'après l'élimination du PESP, il n'y aura plus d'activités de forage.

Nous savons tous deux que les prix mondiaux du pétrole ont baissé de façon radicale. Êtes-vous d'accord avec M. McDermid ou avec M. Price?

Mme Carney: Je ne comprends pas bien votre question.

M. Waddell: Permettez-moi de m'exprimer d'une autre façon. M. McDermid dit qu'après l'élimination du PESP, les sociétés se livreront à des activités de forage et d'exploration. Selon Price, nous n'avons pas les moyens financiers nécessaires pour faire de la prospection en région éloignée, par conséquent, il n'y en aura pas, du moins, de la part des entreprises canadiennes.

Mme Carney: Je pense que vous voudrez peut-être en parler dans le cadre du projet de loi dont va être saisie la Chambre à propos précisément de l'ensemble de mesures sur les régions non conventionnelles que nous avons introduites. Je ne veux pas dire pour autant que cela corresponde parfaitement à ce projet de loi-ci, mais personnellement, je fais confiance à notre pétrole offshore, même si vous êtes d'avis contraire.

Nous procédons à des négociations dans le cas du gisement d'Hibernia; nous avons introduit un nouvel ensemble de mesures sur la prospection en région non conventionnelle, des mesures qui tiennent compte de la situation bénéficiaire du point de vue du calcul des redevances; nous avons mis toute une série de choses en branle pour permettre à l'industrie d'aller de l'avant dans les activités offshore. Nous nous sommes convaincus que le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait pour encourager et pour hâter la mise en valeur des gisements offshore. Si les entreprises interrompent leurs activités de prospection parce que le prix du pétrole diminue, c'est leur affaire, ce n'est pas du tout une responsabilité du gouvernement.

M. Waddell: Si vous voulez. Pourriez-vous nous dire quel devrait être le prix plancher pour que le gisement d'Hibernia soit rentable? Combien le baril?

Mme Carney: Je ne pense pas que cela ait quoi que ce soit à voir avec le projet de loi.

M. Waddell: Pourquoi pas? Vous nous demandez de mettre un terme aux subventions du PESP. Qu'allons-nous faire pour ces entreprises?

Mme Carney: Nous ne divulguons pas de renseignement relatif au projet, car il s'agit de données confidentielles parce qu'à caractère commercial.

M. Waddell: Laissez-moi vous dire ceci: vous n'avez pas plus de chance que de beurre en broche de voir Hibernia en

[Texte]

Miss Carney: I am sorry you are so negative about the development of the offshore. I have explained before that in doing the project economics we look at the long term price trends, not today's prices.

Mr. Waddell: All right. Section 9 of the Western Accord says, and I quote:

In the event of international oil market disturbances that result in sharp exchanges to crude oil prices with potentially negative impacts on Canada, the Government of Canada, following consultations with the provincial governments, will take appropriate measures to protect Canadian interests.

Have you had any discussions with respect to implementing that clause?

Miss Carney: I have been advised by the Government of Alberta that it does not feel it necessary to hold such discussions at this time.

Mr. Waddell: Alberta feels that you should not hold these discussions.

Miss Carney: There has been no request to me by any industry or by any industry association or by the provinces, which are the signatories to the Western Accord, to hold such discussions.

Mr. Waddell: How about your own feelings?

Miss Carney: I have explained many times that I feel the situation is very volatile, very unstable and that we should wait and see what happens when the price war between the world producers of oil ends and we can see where prices eventually stabilize.

Mr. Waddell: I am told, Madam Minister, that one of the problems in the east coast is that Petro-Canada is in fact withdrawing from—with respect to the penalty clause—some of these plays. That leaves the Canadian companies out in the cold, like Husky/Bow Valley and so on. And if they cannot replace Petro-Canada with a Canadian partner, they lose the PIPable share of the project. I think that is really the rub in part of their problem. Are you . . .

Miss Carney: You are out of date, Mr. Waddell, because we have in negotiations with Husky acknowledged that problem and allotted them extra money to cover the penalty clause. I mean, you are asking . . . They already have that. When I said we bent over backwards to be generous to Husky/Bow Valley and that we have, in accordance with the grandfathering rules, gone the distance with them, we covered the penalty clause issue which was raised by the withdrawal of Petro-Canada. Believe me, the company was very happy that we did so.

[Traduction]

exploitation si le prix mondial reste ce qu'il est, c'est-à-dire 18\$ canadiens le baril sur le marché d'Edmonton aujourd'hui.

Mme Carney: Je suis désolée de vous voir à ce point négatif à propos de la mise en valeur des gisements offshore. Je vous ai déjà expliqué que, lorsque nous avons calculé la rentabilité du projet, nous sommes partis des tendances à long terme plutôt que des prix d'aujourd'hui.

M. Waddell: En effet, mais l'article 9 de l'accord avec les provinces de l'Ouest dit ceci, et je cite:

En cas de perturbation, sur le marché international du pétrole, qui se traduirait par des changements marqués du prix du pétrole brut avec des conséquences risquant d'être négatives pour le Canada, le gouvernement du Canada, après consultations avec les gouvernements provinciaux, prendra les mesures qui s'imposent pour protéger les intérêts canadiens.

Avez-vous déjà discuté des possibilités de mise en oeuvre de cet article?

Mme Carney: Le gouvernement albertain m'a laissé entendre que selon lui ces entretiens ne s'imposaient pas pour l'instant.

M. Waddell: C'est donc ce que pense le gouvernement de l'Alberta.

Mme Carney: Aucune industrie, aucune association, aucune province signataire de l'accord ne m'a encore demandé d'entamer ce genre d'entretien.

M. Waddell: Qu'en pensez-vous personnellement?

Mme Carney: J'ai bien souvent expliqué qu'à mon avis la situation était extrêmement volatile, extrêmement instable et que nous devrions plutôt attendre la fin de la guerre des prix entre les producteurs mondiaux de pétrole et la stabilisation de ces mêmes prix, qui ne sauraient manquer de se produire.

M. Waddell: Madame la Ministre, j'ai appris que, sur la côte ouest, l'un des problèmes tenait au fait que Petro-Canada était en train de se retirer de certaines de ces activités, et je pense ici à l'article sur les sanctions. Ainsi, les entreprises canadiennes sont dans l'expectative, par exemple la Husky/Bow Valley. Si elles ne parviennent pas à remplacer Petro-Canada par un autre associé canadien, elles vont perdre la part du projet couverte par le programme PESP. Je pense que c'est essentiellement cela leur problème. Est-ce que . . .

Mme Carney: Vous n'y êtes pas, monsieur Waddell, parce qu'au cours d'une négociation avec Husky, nous avons déjà admis le problème, et nous lui avons donné de l'argent pour compenser précisément l'article sur les sanctions. Ecoutez, vous me demandez . . . Cela a déjà été réglé. Lorsque je dis que nous nous étions coupés en quatre pour être généreux envers la Husky/Bow Valley et que nous avions, pour nous conformer à la règle des droits acquis, fait plus que notre part en ce qui la concernait, cela voulait dire que nous avions réglé la question des sanctions financières qui s'étaient posées en raison du retrait de Petro-Canada. Croyez-moi, l'entreprise en question a été très heureuse de notre intervention.

[Text]

Mr. Waddell: Well, the company told us on February 11 before this committee—or at least IPAC told us. I quote from page 2:6. It says:

Bill C-85 does not outline any grandfathering principles, and leaves formulation of regulations to the Governor in Council.

Then he says:

But the proposed regulations, as described, are narrow, rigid and effectively terminate exploration programs prematurely.

What I do not understand—and I will get back to this—is that it seems to me that we are not giving the PIP program a decent burial, if I can put it that way. You are into a fight now—your department—with the leading Canadian oil companies in the frontier. I do not see who else is going to go out to that frontier. And I suggest to you that what you are doing is abandoning the frontier, if it is ever developed, to the multinational oil companies. And we are back to the situation of 20 years ago.

• 1710

Miss Carney: Mr. Waddell, I have already explained—possibly you were not here—that we are spending nearly \$1 billion on PIP this year. That is hardly abandoning the offshore. And, as you know, Canadian companies are the beneficiaries of that nearly \$1 billion. So it is inconsistent to argue that we are abandoning Canadian companies when we are spending an additional \$1 billion to ensure that they are able to proceed in the offshore. And we have brought in new frontier legislation that will further assist them.

Mr. Waddell: Are you familiar with Allan Ruffman, who is the Vice-President of Geomarine Associates Limited? He told *Perspective '86* in December last year, which was a conference in Halifax, that—and I quote:

With the elimination of the replacement of exploration grants by tax breaks, however, the small companies may be out of the offshore game.

Do you disagree with what he said?

Miss Carney: It is the experience of the oil and gas industry, which supported our moves to terminate PIP, that geology and oil prices determine the levels of activities, rather than government grants. The industry have made it very clear to us, including IPAC, that they preferred a system which did not leave them dependent on government grants but left them free to look for oil and gas on the basis of geology, not taxpayers' dollars.

[Translation]

M. Waddell: Il n'empêche que ces gens nous ont dit le 11 février, ici même au Comité—ou du moins les gens de l'IPAC, et je vous cite la page 2:6

Le Bill C-85 ne fait aucune allusion aux droits acquis, laissant la rédaction des règlements au gouverneur en Conseil.

Et le témoin poursuit en disant ceci:

Or, les projets de règlements sont trop étroits et rigides et auront pour effet de mettre un terme aux travaux de prospection.

Ce que je ne comprends pas—et je vais d'ailleurs y revenir, c'est qu'il me semble que nous n'avons même pas donné des funérailles décentes au programme PESP, si vous me passez l'expression. Actuellement, le ministère se bagarre avec les principales compagnies pétrolières canadiennes engagées dans ce genre d'activités. Mais je ne vois pas qui d'autre pourrait aller travailler là-bas. C'est pour cela que je vous le dis, à mon avis, nous abandonnons purement et simplement les régions non conventionnelles aux multinationales, si tant est qu'elles s'y intéressent jamais. Et nous en revenons ainsi à ce qui se passait il y a 20 ans.

Mme Carney: Monsieur Waddell, je vous ai déjà expliqué—mais peut-être n'étiez-vous pas là—que nous allions dépenser près d'un milliard de dollars cette année pour le programme d'encouragement au secteur pétrolier. On pourrait difficilement dire que nous abandonnons les gisements off-shore. Comme vous le savez, ce sont les compagnies canadiennes qui bénéficient de ce poste de dépense. Il est donc parfaitement illogique de soutenir que nous abandonnons les entreprises canadiennes, alors que nous dépensons un milliard de dollars de plus pour que précisément elles puissent aller travailler en mer. Nous avons également déposé de nouveaux projets de loi sur ces régions d'exploitation, des projets de loi qui vont encore les aider davantage.

M. Waddell: Connaissez-vous Allan Ruffman, le vice-président du cabinet *Geomarine Associates Limited*? En décembre de l'an dernier, il avait déclaré à *Perspective '86*, une conférence tenue à Halifax, et je cite ces termes:

Avec l'élimination du remplacement des subventions à la prospection par des concessions fiscales, les petites entreprises pourraient fort bien se voir chassées du secteur offshore.

Que pensez-vous de ce qu'il dit?

Mme Carney: C'est l'expérience de l'industrie du pétrole et du gaz qui a été à la base de notre intervention, de notre décision de mettre un terme au programme PESP, en ce sens que la géologie et les prix du pétrole déterminent les niveaux d'activités dans ce domaine, plutôt que les subventions officielles. L'industrie nous avait bien fait comprendre, et par industrie j'entends également l'IPAC, qu'elle préférerait un système qui ne la fasse pas dépendre des subventions officielles, mais au contraire qui la laisse entièrement libre d'aller prospecter en fonction de critères géologiques et non de critères fiscaux.

[Texte]

Mr. Waddell: Well, how do you expect them to go into the frontier at \$18 a barrel, when the Alberta industry is collapsing at \$18 a barrel?

Miss Carney: I believe, Mr. Waddell, you are aware that under the budget the investment tax credit of 20% is extended to the offshore. That certainly is a sign of our commitment to the offshore.

Mr. Waddell: But these Canadian companies are not taxable. It is the big multinationals that can use that tax regime. These Canadian companies cannot benefit from this; and they have said that as well. Therefore there is no future in the offshore for them.

Miss Carney: There are a lot of companies that are Canadian: Gulf, which is Canadian and paying taxes; Petro-Canada, which is Canadian and paying taxes; Home I believe is paying taxes; other companies which are becoming taxable because of the measures we have brought in.

Mr. Gagnon: Madam Minister, I have found these hearings somewhat confusing; confusing in the sense that, for instance, the Parliamentary Secretary said there were no rules and we are still consulting on rules and regulations; and we had two industry organizations say the regulations were spelled out. With the help of Mr. Lazar... he pointed out finally that telexes were sent last April, May, and June, and those were effectively the ground rules. So we got that cleared up.

Then we were told that commitments were to be honoured, and we have been told that commitments were not honoured. Today we are told that the industry has had 27 months' notice. I would dispute that, in the sense that I have not heard any witnesses or any discussion that is arguing with the termination of the PIP program as of the end of December 1987. The only thing the discussion has centred on is the phase-in period, which commences 25 days hence, on April 31, 1986, to the end of December 1987.

Miss Carney: I think it is March.

Mr. Gagnon: Well, then it is an 11-month notice period, not 27 months. So let us try to narrow it down.

One item that kept being brought up again—and I am glad you mentioned it, Madam Minister—was the penalty clause. In the April telex it says that ineligible expenses after March 31, 1986... page 3 of the telex says penalty expenses were not eligible. We had been told previously that the problem you are faced with is that you have a \$950 million envelope and you are trying to allocate those resources among different competing proposals. Is that a correct assessment?

Miss Carney: No. You have introduced two elements. Let me try to simplify, if you say you are confused, on what the process was.

You remember that in 1984, when we were in opposition and I was energy critic, I set up task forces that involved some

[Traduction]

M. Waddell: Mais comment pouvez-vous espérer que ces compagnies vont aller prospecter dans les régions non conventionnelles lorsque le pétrole rapporte 18\$ le baril, quand même l'industrie albertaine s'écroule avec un prix comme celui-là?

Mme Carney: Monsieur Waddell vous savez sans doute qu'avec le nouveau budget, le crédit d'impôt de 20 p. 100 à l'investissement vaut désormais pour les investissements dans la prospection offshore. Voilà qui prouve bien, je crois, le sérieux de nos intentions.

M. Waddell: Mais ces entreprises canadiennes ne sont pas imposables. Ce sont les grosses multinationales qui peuvent avoir recours à ce régime fiscal. Les compagnies canadiennes ne sauraient en profiter, elles l'ont dit d'ailleurs. Par conséquent, la prospection offshore n'offre pour elles aucun avenir.

Mme Carney: Il y a énormément de compagnies canadiennes: la Gulf, qui est canadienne et qui paye des impôts; Petro-Canada, qui est canadienne et qui paye des impôts; la Home qui paye également des impôts, je crois; il y en a bien d'autres qui deviennent imposables en raison précisément des mesures que nous avons introduites.

M. Gagnon: Madame la ministre, ces audiences prêtent, je trouve, à confusion, en ce sens que, par exemple, le secrétaire parlementaire nous a dit qu'il n'y avait pas de règlement et que les consultations se poursuivaient; nous avons entendu en revanche deux organisations industrielles nous dire que les règlements existaient déjà. Grâce à M. Lazar... il nous a dit que des télex avaient été envoyés au mois d'avril, de mai et de juin, et que ces télex représentaient effectivement les règles du jeu. Cela a donc été éclairci.

Puis on nous a dit que les promesses allaient devoir être tenues, mais on nous a également dit qu'elles ne l'avaient pas été. Aujourd'hui nous entendons dire que l'industrie a reçu un préavis de 27 mois. Je conteste ce chiffre dans la mesure où je n'ai entendu aucun témoin parler de l'échéance du programme PESP à la fin du mois de décembre 1987. Les entretiens ont simplement porté sur la période d'introduction, qui commence dans 5 jours, le 31 avril 1986 et qui se termine en décembre 1987.

Mme Carney: C'est en mars, je crois.

M. Gagnon: À ce moment-là, il s'agit d'un préavis de 11 mois et non pas de 27 mois. Essayons de préciser nos chiffres.

Autre chose qui revient sans cesse—je suis très heureux que vous l'ayez mentionné, madame—et il s'agit des sanctions, des pénalités. Le télex du mois d'avril précise que les dépenses non admissibles après le 31 mars 1986... le télex dit à la page 3 que ces dépenses au titre des pénalités ne sont pas admissibles. Mais on nous avait dit que le problème, en l'occurrence, est qu'il y a une enveloppe de 950 millions de dollars et que vous tentiez de répartir cette manne en fonction de différentes propositions concurrentes. Est-ce bien cela?

Mme Carney: Pas du tout. Vous avez parlé de deux choses différentes et je vais essayer de simplifier pour dissiper tout doute que vous pourriez avoir à propos du processus.

Vous vous souviendrez qu'en 1984, lorsque nous étions dans l'opposition et que j'étais le porte-parole de mon parti en

[Text]

of the participants—all of the companies—to develop alternatives to PIP because the industry did not like PIP. They felt it was a vulnerable system where the industry was dependent on grants which could be terminated at any time.

• 1715

So when we signed for a period of 1984 and 1985, the industry knew. The industry knew that for six months we were negotiating the Western Accord, and they knew we were going to phase out PIP and grandfather them. That was in our Prince Albert statements, which you will remember we released before we were elected government.

The day we agreed to the Western Accord on March 28, we said we would honour all existing contract commitments, and within one month the industry was given the ground rules, as you call them, in layman's language so they would have a very clear idea in layman's language what commitments would be honoured. Then as I say, the program does not end until 1987, so there is quite a time period there for the industry to adapt to the phasing out of PIP and the phasing in of our new regime.

The second point you raised related not to the timing but to the penalty clause. I think I will ask Mr. Lazar to deal with the penalty clause issue.

Mr. Lazar: You are correct in pointing out that the telex of April 22 said that penalty expenses would not be covered. This has come up on a number of occasions with the committee, and perhaps I could spend a minute on it.

The kind of situation that was, at least in part, of concern would go like this. There was a commitment well, and none of the participants had any interest in drilling the well. They had no interest because it had no prospectivity. However—and this is purely hypothetical; I am making this up to take you through the reasoning involved—there is a company out there who says does not have an interest in the well but has some unused equipment, equipment which is idle, which it would like to use. Had the rules not said that post-Western Accord farm-outs or post-Western Accord penalty expenses would not automatically be covered, it would be perfectly open to the equipment owner to farm in. They could do a new deal after the Western Accord, regardless of the prospectivity involved, and then use his equipment on that well, getting the benefits of the 80% PIP.

That was the kind of situation we were concerned about. As the Minister has indicated, we look at individual situations one at a time—and she has used the example now of Husky/Bow Valley, but that is just one at the moment—where it is possible to be flexible without opening ourselves to that kind of abuse, which could easily run into another \$1 billion. I think the Minister is 100% correct on that. She has been able to

[Translation]

matière énergétique, j'avais créé les groupes de travail qui avaient convoqué certaines des parties prenantes—en fait toutes les entreprises intéressées—pour imaginer des solutions de remplacement au PESP, étant donné que l'industrie n'aimait pas ce programme. Selon l'industrie, c'est un système vulnérable, car elle dépend de subventions qui risquent d'être supprimées n'importe quand.

Ainsi, lorsque nous avons signé pour la période 1984 et 1985, l'industrie était au courant. Elle savait que pendant six mois nous allions négocier l'accord avec les provinces de l'Ouest, elle savait que nous allions éliminer le PESP et lui accorder les droits acquis. C'est ce que nous avons dit à Prince-Albert, et vous vous souviendrez que nous l'avions publié avant notre élection.

Le 28 mars, lorsque nous avons signé l'accord, nous avons dit que nous allions engager tous les engagements contractuels et, dans le mois qui suivit, l'industrie reçut copie des règles qui allaient s'appliquer, des règles du jeu comme vous l'avez dit, de sorte qu'elle avait parfaitement compris, en termes simples et précis, que nous allions honorer nos engagements. Ensuite, comme je le disais, le programme ne se terminera pas avant 1987, de sorte que l'industrie aura un certain temps pour s'adapter à la disparition du PESP et à l'intégration de notre nouveau régime.

En second lieu, vous avez parlé non pas des dates d'implantation, mais des sanctions, des pénalités. Je vais demander à M. Lazar de vous en parler plus en détail.

M. Lazar: Vous avez raison de signaler que le télex du 22 avril précisait que les frais attribuables aux pénalités ne seraient pas couverts. La chose a été évoquée à plusieurs reprises au Comité, et je pourrais peut-être en parler quelques instants.

Le genre de situation qui, du moins en partie, pouvait donner lieu à ce problème ressemblait un peu à ceci: un puits est engagé, mais aucun participant ne veut vraiment procéder au forage. Les participants ne s'y intéressent pas parce qu'ils n'ont pas bon espoir. Mais, et c'est une hypothèse, pour vous illustrer mon raisonnement, admettons qu'il y ait là-bas une compagnie qui n'a pas de part dans ce fameux puits, mais qui a du matériel qui ne sert pas, du matériel inutilisé qu'elle préférerait mettre à l'oeuvre. Si les règles n'avaient pas précisé que les retraits effectués après l'accord ou les pénalités postérieures à l'accord ne seraient pas automatiquement couvertes, le propriétaire du matériel en question aurait parfaitement pu entrer en jeu. Un nouvel accord aurait pu être signé après l'accord avec les provinces de l'Ouest, indépendamment des chances de réussite du puits, le type aurait pu utiliser son matériel et retirer les 80 p. 100 du PESP.

Voilà le genre de problème qui nous inquiétait un peu et comme l'a dit la ministre, nous avons étudié les dossiers un par un—elle vous a donné l'exemple de la Husky/Bow Valley, mais ce n'est qu'un seul exemple—ce qui nous a permis d'assurer la souplesse nécessaire sans prêter le flanc à ce genre d'abus, ce qui aurait pu facilement nous coûter un autre milliard. Je pense que la ministre a cent pour cent raison. Elle a pu donner

[Texte]

accommodate Husky/Bow Valley in that particular situation because that kind of abuse which I talked about will not occur in that particular case. But had new farm-outs and additional penalty expenses been available, that kind of situation could easily have emerged.

Miss Carney: Could I add a point, Mr. Gagnon? You suggested in your question that we received a lump sum of \$950 million and then we allocated it between companies, and that is not the way we did it. We did exactly the reverse. We sat down and reviewed the contracted exploration commitments, totalled them all up and arrived at a figure of \$950 million. That was based on the commitment in the Western Accord that we would honour exploration commitments.

So nearly \$1 billion worth of money was generated by the fact that those were the commitments in place. To show you the limit to which we went to accommodate the companies and to meet that commitment, the Department of Finance had booked only half that figure in the May budget, and you can check on it if you wish. They booked about \$450 million, and we went to them and said \$450 million was not sufficient to honour the Western Accord commitments, that the real figure was \$950 million, and the Finance Minister had to go and find another \$500 million worth of money in order to honour those commitments. So we have gone the distance to honour the commitments as set out in the Western Accord.

Mr. Gagnon: I appreciate that clarification. It raises two interesting points.

• 1720

One is that it sounds like somewhere in the department somebody is saying this is a worthwhile prospect and this is not a worthwhile prospect and therefore he or she will allow that well to be drilled and not be drilled, and I question the expertise in house in the department.

The other sort of thing is that you have explained the \$950 million: Is it not true then that if the \$950 million was in place to honour the commitments made in the Western Accord a penalty clause would not cost any extra dollars other than what is already allocated? The money was already allocated for that well, for that prospect.

Miss Carney: Let me respond by saying that, when you cast doubt on the judgment of my officials in identifying the contracted exploration commitments, that information came from the industry. The industry gave us the information of what were contracted exploration commitments as of March 28. We built our figures around that. They also indicated to us the ones they were likely to drill.

[Traduction]

satisfaction à la Husky/Bow Valley dans ce cas précis, étant donné qu'il n'y avait en l'occurrence aucun abus. Mais si on avait accordé ce genre de retrait et ce genre d'indemnisation des pénalités, c'est une situation qui aurait facilement pu se produire.

Mme Carney: Pourrais-je ajouter quelque chose, monsieur Gagnon? Vous avez dit dans votre question que nous avons un forfait de 950 millions de dollars à dépenser et que nous l'avions distribué entre les entreprises, mais ce n'est pas de cette façon que nous avons procédé. Nous avons fait exactement le contraire. Nous avons étudié le dossier de tous les projets de prospection fermes, nous avons fait le total et nous sommes arrivés au chiffre de 950 millions de dollars. Ce chiffre était fonction de cette promesse que nous avons faite, dans le cadre de l'accord avec les provinces de l'Ouest, d'honorer les engagements déjà consentis dans le domaine de la prospection.

Nous sommes donc allés chercher 1 milliard en tablant sur le fait qu'il s'agissait d'engagements déjà consentis. Pour vous montrer jusqu'à quel point nous sommes allés pour donner satisfaction aux entreprises et pour honorer ces engagements, le ministre des Finances avait déjà réservé la moitié de cette somme dans son budget de mai, et vous pouvez vérifier si vous voulez. Il avait réservé 450 millions de dollars environ, mais nous sommes allés trouver les gens du ministère pour leur dire que cela ne suffisait pas pour honorer nos engagements dans le cadre de l'accord avec les provinces de l'Ouest, qu'il nous fallait 950 millions de dollars, et le ministre des Finances a donc dû aller chercher 500 millions de dollars de plus pour que nous puissions honorer nos engagements. Nous avons donc fait tout le chemin nécessaire pour honorer nos engagements selon les modalités de l'accord.

M. Gagnon: Je vous remercie pour cette précision, mais elle débouche sur deux éléments intéressants.

En premier lieu, il semblerait qu'il y ait quelqu'un au ministère qui décide qu'il s'agit ou non d'une perspective intéressante et qui, par conséquent, autorise ou non le forçage du puits, et disons ici que je conteste la compétence des gens du ministère à cet égard.

En second lieu, vous avez bel et bien expliqué les 950 millions de dollars, mais n'est-il pas vrai que si ces 950 millions de dollars sont là pour permettre d'honorer les engagements dans le cadre de l'accord avec les provinces de l'Ouest, une pénalité ne coûterait finalement pas plus que ce qui a déjà été prévu? En effet, l'argent avait d'ores et déjà été prévu pour ce puits, pour cette activité de prospection.

Mme Carney: Écoutez, lorsque vous dites douter du jugement de mes collaborateurs lorsqu'il s'agit d'identifier les engagements fermes en matière de prospection, je vous répondrai que ce sont des données qui nous viennent de l'industrie elle-même. C'est l'industrie qui nous a dit quels étaient les engagements fermes en matière de prospection au 28 mars. Nous avons calculé le chiffre à partir de là. L'industrie nous a également dit quels étaient les puits qu'elle aimerait bien forer.

[Text]

As for the penalty issue you raised, I think Mr. Lazar has already answered it.

Mr. Gagnon: Well, the question remains. May I ask it again? Will there be an extra penny expended if you honour the penalty expenses over and above what has been allocated?

Miss Carney: No, we do not believe so.

Mr. Gagnon: Thank you. No further questions.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Madam Minister, you have said that IPAC wants to drill on a basis of geology and that you agree with this, yet by the fact of only giving PIPs to complete commitments this is directly contrary to what you said IPAC wants and what you agreed to, because if you were doing it on the basis of geology then the fact that the total commitment meant you would drill dry holes on extra wells even though the earlier ones said there was nothing there does not make any sense.

You have also said that penalty expenses have been dealt with. Petro-Canada is a Crown corporation, and the government's own Crown corporation. I understand that Petro-Canada has pulled out of five partnerships, which would make it very difficult for those partnerships to go if some kind of compensation was not paid.

There is also a problem here with the mathematics from what Husky/Bow Valley have said. Bob Blair said on page 16 of his testimony that:

Our whole seven-well program would involve PIPs of up to something less than \$300 million or somewhere less than, say, one-quarter to 30% of the total.

If Husky/Bow Valley say that their two rigs on average will be half of the average total drilling on the offshore of four rigs, then this would be a total of \$600 million. I do not see, using their arithmetic, why their seven rigs would not fit within the \$950 million.

I would like just to mention something you mentioned in your statement. You say regarding the regulations on page 1:

First, we do not plan to include the regulations with the bill. They are currently being developed in consultation with the oil and gas industry.

This does not jibe with what was said in the telex of June 17, 1985. That says:

It is our hope to finalize discussions on PIP grandfathering proposals over the next several weeks. It is important in our view to firm-up the PIP grandfathering rules in an expeditious manner so that industry will have the certainty it requires with respect to PIP entitlement to get on with its planning.

[Translation]

Pour ce qui est de la pénalité, je pense que M. Lazar a répondu à votre question.

M. Gagnon: Mais elle reste entière. Pourrais-je la reposer? Si vous indemnisez les pénalités, cela vous coûtera-t-il plus cher que ce que vous aviez de toute façon déjà prévu?

Mme Carney: Je ne le pense pas.

M. Gagnon: Je vous remercie, je n'ai pas d'autres questions à poser.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Madame la ministre, vous avez dit que l'IPAC voulait de préférence forer ces puits en tablant sur des données géologiques, vous avez dit que vous étiez d'accord avec cette conception des choses, mais étant donné que vous ne versez des subventions PESP que dans le cas des puits déjà forés, vous prenez le contrepied de ce que l'IPAC veut, selon vous, et de ce que vous avez accepté vous-même de faire, parce que si vous procédiez en fonction de données géologiques, il est absolument illogique de dire que le total des engagements signifie qu'on forerait de nouveaux puits improductifs, alors que les premiers forages d'essai ont révélé qu'il n'y avait rien.

Vous avez également dit que la question des frais attribuables aux pénalités avait été réglée. Petro-Canada est une société d'État, une société qui appartient au gouvernement. Je sais que Petro-Canada s'est retiré de cinq coentreprises, et il aurait donc été très difficile à ces coentreprises de persévérer si elles n'avaient pas été indemnisées.

D'après ce que la Husky/Bow Valley a dit, il semble également y avoir ici un problème de calcul. A la page 16 de son témoignage, Bob Blair a dit ceci:

L'ensemble de notre programme comportant sept puits représenterait des PESP totalisant au maximum un peu moins de 300 millions de dollars, ou encore un peu moins de 25 à 30 p. 100 du total.

Si la Husky/Bow Valley affirme que ces deux puits en moyenne représenteront la moitié de la moyenne des forages totaux des quatre plates-formes offshore, cela représenterait 600 millions de dollars en tout. Pour reprendre ses propres calculs, je ne vois pas comment sept plates-formes pourraient donner 950 millions de dollars.

J'aimerais également aborder quelque chose que vous avez dit vous-même dans votre exposé. À propos de la réglementation, vous dites à la page 1:

Tout d'abord, nous n'avons pas l'intention d'inclure le règlement dans le projet de loi. On le met actuellement au point en consultation avec l'industrie pétrolière et gazière.

Cela ne colle pas du tout avec ce que disait le télex du 17 juin 1985:

Nous espérons pouvoir conclure les entretiens sur les propositions relatives aux droits acquis dans le cadre du PESP d'ici quelques semaines. À notre avis, il est important de consolider rapidement les règles du PESP qui ont un caractère de droit acquis afin que l'industrie puisse avec certitude savoir ce à quoi elle aura droit en vertu du programme PESP pour pouvoir procéder à sa planification.

[Texte]

On June 17 it was the intention to finalize the regulations. Now the regulations still have not been finalized. Is that because the regulations were not finalized to allow the government a position that they thought they had to change the regulations as they went along to meet the amount of money they wanted to spend?

Miss Carney: Mr. MacLellan, you have covered so much ground in that question that it is hard to know where to start.

Mr. MacLellan: Just the last question.

• 1725

Miss Carney: No, let me say that if you are suggesting that PIP did not make any sense, we agreed that PIP did not make any sense and the industry agreed that PIP did not make any sense—which is why we brought in our new frontier regime.

And in terms of the costs again, let me explain that the costs are derived from industry and it is a matter of known fact, which is not disputed by Husky, that their drilling costs off the east coast are much higher than other companies drilling off the east coast. But that is a matter of how they run their company, not the matter of how the government deals with this issue.

In terms of the regulations, I can only tell you, as I already have, that we did not define the amount of the money allocated to PIP on the basis of the regulations. We took from the industry what they told us were their contract commitments as we spelled them out in the Western Accord. They totalled \$950 million, which is the amount of money we negotiated with Finance.

In terms of the actual regulations, you are talking about legalese; you are talking about how the Department of Justice will eventually take the layman's terms we sent to the industry one month after the Western Accord and which we have been using with the industry. You are confusing that with the legal wording which still has to be finalized with Justice. So the industry knows what we have been doing.

Mr. MacLellan: Just a comment, Mr. Chairman, first. On the \$300 million, quite the contrary to what . . . Husky/Bow Valley's expenses may be high or low; they are saying the PIPs for their seven wells would be \$300 million.

Miss Carney: That is not what they are telling us, because they wanted extra money.

Mr. MacLellan: That is what they said in the testimony. They said their two wells would be half, would be two of four wells that on an average would be drilling over the grandfathering period. So I am saying if theirs is \$300 million and it is

[Traduction]

Le 17 juin, le gouvernement voulait en terminer avec la réglementation. Maintenant, nous apprenons qu'il n'en est rien. Se pourrait-il que la réglementation n'ait pas été complétée pour que le gouvernement puisse faire marche arrière et changer la réglementation au fur et à mesure en fonction précisément de ce qu'il voulait bien dépenser?

Mme Carney: Monsieur MacLellan, votre question aborde de tellement de choses différentes qu'il est difficile de choisir par où commencer.

M. MacLellan: Contentez-vous de la dernière partie.

Mme Carney: Si vous voulez dire que le PESP n'avait aucun sens, croyez-moi, c'est exactement ce que nous pensons, tout comme le secteur privé d'ailleurs, et c'est la raison pour laquelle nous proposons aujourd'hui ce nouveau régime pour les régions pionnières.

Pour en revenir aux coûts, permettez-moi de vous dire qu'ils se calculent au niveau de chaque entreprise et que même la société Husky reconnaît que ses coûts de forage au large de la côte est sont bien supérieurs à ceux des autres sociétés qui font la même chose au même endroit. Le niveau des coûts dépend donc de chaque société et de sa façon de gérer ses affaires, et non pas de la manière dont le gouvernement intervient dans ce secteur.

En ce qui concerne les règlements, ce n'est pas là-dessus, et je le répète, que nous nous sommes fondés pour calculer le budget consacré au PESP. Nous avons plutôt tenu compte des données que nous ont communiquées les entreprises en ce qui concerne les engagements contractuels qu'elles ont pris dans le cadre de l'accord avec les provinces de l'Ouest. Ces engagements représentaient au total 950 millions de dollars, et c'est là le budget que nous avons négocié, avec le ministère des Finances.

Pour en revenir aux règlements en soi, vous leur reprochez d'être rédigés dans une espèce de jargon juridique, car vous dites que le ministère de la Justice va finir par modifier le libellé très simple du texte que nous avons envoyé aux entreprises un mois après la signature de l'accord, texte que nous utilisons depuis lors. Or, vous confondez ce libellé avec le texte juridique que le ministère de la Justice n'a pas encore fini de rédiger. Les sociétés sont donc parfaitement au courant de ce que nous sommes en train de faire.

M. MacLellan: Permettez-moi de faire une petite observation, monsieur le président. Sur cette somme de 300 millions de dollars, . . . Les dépenses de la Husky/Bow Valley sont peut-être supérieures ou inférieures à la moyenne, mais apparemment, les subventions du PESP représenteront, pour les sept puits de cette entreprise, environ 300 millions de dollars.

Mme Carney: Ce n'est pas ce qu'elle nous a dit; elle en réclamait davantage.

M. MacLellan: C'est pourtant ce que ses représentants ont déclaré devant notre comité. Ils nous ont dit en effet que ces deux puits ne représenteraient que la moitié, c'est-à-dire deux des quatre puits que leur société devrait forer pendant cette

[Text]

half, then the total over the grandfathering period would be \$600 million and well within the allotment under the estimates of \$950 million.

Now my question is, you say that the regulations are currently being developed in consultation with the oil and gas industry. Last June, the telex said that:

It is our hope to finalize discussions on PIP grandfathering proposals over the next several weeks.

Why the discrepancy of time? The telex says we are going to have them done in a few weeks after June 17. You are saying the regulations have not been finalized. Husky/Bow Valley is saying they have been finalized and they are being applied now, before the time that they should be applied. And there is a tremendous discrepancy here regarding the regulations, which makes it a very disturbing grey area. I would like some clarification on those.

Miss Carney: Before I ask Mr. Lazar to once again deal with the issue of the drafting in Justice of regulations, let me make two points very very clear.

If you are suggesting that Husky would require \$600 million of the \$950 million we have allocated, you are suggesting that we take money away from other companies operating on the offshore . . .

Mr. MacLellan: \$300 million. That was their figure.

Miss Carney: You are still suggesting that we take that money . . .

Mr. MacLellan: No, no.

Miss Carney: —away from other companies and give it to Husky.

Mr. MacLellan: No.

Miss Carney: The point I have to clarify with you in cold hard facts is that Husky has received \$700 million under PIP—or will have, by the time the four wells are drilled—Husky wants an additional \$200 million worth of PIP grants, which were not contracted commitments at the time of the Western Accord and for which we do not have further funds.

Mr. MacLellan: Yes.

Miss Carney: It is that simple.

Mr. MacLellan: No. Just to say it again, Madam Minister, Husky is saying that the PIPs for their seven wells over the whole grandfathering period would be \$300 million, and their two wells, their two drill rigs would be half of the drill rigs operating over the grandfather period, two of four. So I am saying if Husky/Bow Valley are saying their PIP amounts

[Translation]

période des droits acquis. Par conséquent, si cette société reçoit 300 millions de dollars et que cette somme ne représente que la moitié, la somme totale sera donc, pendant toute la période des droits acquis, d'environ 600 millions de dollars, ce qui est bien inférieur à l'allocation prévue dans le budget, soit 950 millions de dollars.

Vous dites que le ministère est en train d'établir ces règlements en collaboration avec le secteur du pétrole et du gaz naturel. En juin dernier le télex stipulait que:

Nous espérons pouvoir terminer, d'ici quelques semaines, les discussions relatives aux propositions concernant les activités du PESP bénéficiant des droits acquis.

Depuis, beaucoup de temps s'est écoulé. Selon le télex, les règlements auraient dû être prêts dans les quelques semaines qui ont suivi le 17 juin. Or, vous nous dites aujourd'hui que leur préparation n'est pas encore terminée. Par ailleurs, la société Husky/Bow Valley prétend qu'ils sont déjà en vigueur, avant même la date prévue. Étant donné ce décalage considérable, j'aimerais avoir des précisions là-dessus.

Mme Carney: Avant de demander à M. Lazar de revenir sur toute cette question de la préparation des règlements, au ministère de la Justice, permettez-moi d'éclaircir deux ou trois choses.

Si vous pensez que la société Husky devrait recevoir 600 millions de dollars, du budget de 950 millions de dollars que nous avons prévus, cela devra se faire au détriment des autres sociétés qui poursuivent des activités au large des côtes . . .

M. MacLellan: 300 millions de dollars. C'est là le chiffre donné par la société Husky.

Mme Carney: Même dans ce cas, vous prétendez que l'on devrait verser cette somme à Husky, au détriment . . .

M. MacLellan: Pas du tout.

Mme Carney: . . . au détriment des autres sociétés. En d'autres termes, on prendrait de l'argent aux autres sociétés pour le donner à Husky.

M. MacLellan: Pas du tout.

Mme Carney: Permettez-moi de vous dire, de façon claire et sans ambages, que la société Husky a reçu 700 millions de dollars dans le cadre du PESP, ou en tout cas c'est ce qu'elle aura reçu lorsque ces quatre puits auront été forés. Elle réclame maintenant 200 millions de dollars de plus en subvention du PESP, alors que cette somme ne correspond pas à des engagements pris antérieurement à la signature de l'accord avec les provinces de l'Ouest, si bien que nous ne pouvons pas lui verser de subvention à ce titre.

M. MacLellan: Oui.

Mme Carney: C'est aussi simple que cela.

M. MacLellan: Non. Au risque de me répéter, madame la Ministre, permettez-moi de vous dire que la société Husky prétend que les subventions du PESP correspondant aux sept puits qui seront forés pendant toute la période des droits acquis devraient représenter environ 300 millions de dollars, et que ces deux forages ne sont que la moitié des quatre puits qu'elle

[Texte]

were \$300 million then presumably, by that arithmetic, the total amount spent on PIPs would be \$600 million.

Miss Carney: No, you are just entirely forgetting about the Beaufort and the north. I mean, the frontier lands and the PIPable wells are not just off Nova Scotia and Newfoundland.

• 1730

Mr. MacLellan: I am sorry.

Miss Carney: They are off the Beaufort. The suggestion that we would take money away from the Beaufort and apply it to...

Mr. MacLellan: How much is estimated for the Beaufort?

Miss Carney: I do not have the actual breakdown, but historically about 40% goes north.

Mr. MacLellan: You have stated that you have allocated all the money for the PIP program...

Miss Carney: Right.

Mr. MacLellan: —not really knowing if it is going to be picked up or what...

Miss Carney: I have never said that. The industry indicated to us what their contract and exploration commitments were. The industry indicated which of those they would likely proceed with. That was the basis on which we came up with this very generous \$950 million for a program we are trying to phase out.

The Chairman: Thank you, Mr. Tupper.

Mr. Tupper: Madam Minister, I think this committee is most cognizant of the value of drilling for geological targets rather than certain variations of wildcat drilling. I noted that you have just had an interesting dialogue with our colleague from Cape Breton about the amount of funds that have been expended on this program in the north versus that amount that has been expended on the offshore. I want to back up for a moment to ask if the Minister could clarify the background leading up to this legislation. What type of consultation has she and her department have had with the industry in phasing out this program that this legislation addresses itself to? What kind of support has the industry had for the exchange of things relative to the new energy agreements of which this is a part of the total package?

Miss Carney: The simplest way to answer that is we have had many, many discussions with the industry. The new regime that we introduced and which is part of our energy policy was formulated in consultations with the industry before our government was elected, with their support, and, as you know, went through the conservative policy process. It was very well known.

[Traduction]

prévoit de forer pendant toute la période des droits acquis. En d'autres termes, si la société Husky/Bow Valley estime que les subventions du PESP représentaient 300 millions de dollars, je dois en conclure, par un simple calcul arithmétique, que la subvention totale du PESP sera de 600 millions de dollars.

Mme Carney: Non, car vous oubliez complètement la mer de Beaufort et le Nord. Vous savez, les régions pionnières et les puits admissibles au PESP ne se trouvent pas seulement au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

M. MacLellan: Pardon?

Mme Carney: Vous proposez de verser cette somme à Husky au détriment des sociétés poursuivant des activités dans la mer de Beaufort.

M. MacLellan: Quelle est la subvention prévue pour les puits de la mer de Beaufort?

Mme Carney: Je n'ai pas la ventilation de cette somme, mais traditionnellement, 40 p. 100 des subventions correspondent à des activités dans le Nord.

M. MacLellan: Vous avez dit avoir fini la préparation du budget du programme PESP...

Mme Carney: C'est exact.

M. MacLellan: ... alors que vous ne saviez pas vraiment s'il correspondait à...

Mme Carney: Je n'ai jamais dit cela. Nous avons calculé notre budget en fonction des engagements pris par les sociétés en matière de prospection. Ces entreprises nous ont donc fait savoir quelles activités elles avaient l'intention de poursuivre, et c'est à partir de cela que nous avons offert un budget très généreux de 950 millions de dollars pour un programme que nous sommes en train d'éliminer progressivement.

Le président: Merci, Monsieur Tupper.

M. Tupper: Madame la Ministre, nous sommes parfaitement conscients de la nécessité de procéder à des forages géologiques, plutôt qu'à certains types de puits de reconnaissance. Vous venez d'avoir un échange très intéressant avec notre collègue de Cap-Breton en ce qui concerne les subventions accordées à des activités du Nord par opposition à celles qui ont été accordées pour des activités au large des côtes. Avant de poursuivre, j'aimerais que la ministre nous donne quelques précisions sur ce qui a précédé la préparation de ce projet de loi. Quelles consultations a-t-elle eues avec le secteur privé avant de décider, dans ce projet de loi, d'éliminer progressivement ce programme? Les entreprises ont-elles facilement accepté cette décision, en échange des subventions offertes pour certains types d'activités.

Mme Carney: Je vous dirai très simplement que nous avons eu maintes discussions avec le secteur privé. Le nouveau régime que nous avons instauré et qui s'inscrit dans la politique énergétique que nous avons formulée en consultation avec l'industrie avant que notre gouvernement ne soit au pouvoir, ce nouveau régime, donc, a été préparé en consultation avec le secteur privé. Par la suite, une fois que nous sommes arrivés au

[Text]

I have had many discussions and negotiations with my western colleagues and the energy ministers of Newfoundland, Nova Scotia and other provinces as well as the western provinces, and the northern territories. My department has been meeting almost continuously with the industry on this issue. Mr. Lazar, I believe you have been dealing with industry representatives, including Mr. Price, as late as noon of today on this issue. It has been a matter of full consultation on a regular, ongoing and continuing basis.

Mr. Tupper: Mr. Chairman, perhaps I could turn my question around a little bit. I appreciate the process that you have been involved in, Madam Minister, but I am wondering if you could share with the committee the extent to which the industry has been supportive of the initiative of phasing out the PIP program over a period of time.

Miss Carney: The industry associations have been very supportive of the consultative process. They say that they have had more input into developing policy options for governments to consider than any other government has ever extended to them. We meet with them regularly. They have been very supportive.

May I point out that IPAC has been very supportive of the phasing out of the PIP regime. I think the fact that Mr. Price was chairman of IPAC at the same time that he was president of Husky-Bow Valley and negotiating with our government may have influenced the IPAC submission in its detail. In general, I can assure you that the industry groups have been very supportive of our consultative process, as has the energy ministers of the provinces and territories involved.

• 1735

Mr. Tupper: Mr. Chairman, of the \$2.5 billion that may be spent in the 27 or 28 months we are looking at, has all of that now been committed?

Miss Carney: Yes.

Mr. Tupper: And how much of it has been spent?

Miss Carney: I do not think we have a breakdown because it is cyclical spending patterns. The money has been committed and it is treated by us as spent and not available for other purposes. Harvey might add to that, if you wish.

The money is allocated . . .

Mr. Tupper: Yes, I understand that.

Miss Carney: —and considered on our books as committed funds.

Mr. Lazar: In the current fiscal year about \$1.5 billion will be spent, in the next fiscal year just short of \$1 billion, and

[Translation]

pouvoir, nous avons pu l'intégrer dans nos politiques. Il n'y avait donc rien de secret, bien au contraire.

J'ai eu de nombreuses discussions et séances de négociation avec mes collègues de l'ouest et avec ceux de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse et des autres provinces de l'est, sans oublier les deux territoires. Mon ministère a établi un dialogue quasiment constant avec le secteur privé à ce sujet. Pas plus tard que ce matin, MM. Lazar et Price discutaient encore de cette question avec des représentants du secteur privé. Je peux donc vous affirmer que la consultation du secteur privé s'est faite de façon régulière et continue.

M. Tupper: Monsieur le président, permettez-moi de poser ma question sous un autre angle. Je suis heureux que vous vous soyez prêtée à ce processus de consultation, madame la ministre, mais j'aimerais que vous nous précisiez dans quelle mesure le secteur privé a appuyé votre décision d'éliminer progressivement le programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Mme Carney: Les associations de ce secteur industriel ont activement participé au processus de consultation et elles reconnaissent avoir participé davantage à l'élaboration d'options politiques à l'intention du gouvernement qu'avec n'importe quel autre gouvernement. Nous les rencontrons régulièrement, et elles nous ont jusqu'à présent manifesté un appui considérable.

Permettez-moi d'ajouter que l'IPAC est tout à fait en faveur de l'élimination progressive du PESP. M. Price était président de cette association à l'époque où il était président de la Husky/Bow Valley et où il négociait avec notre gouvernement, et cela a peut-être influé sur le contenu du mémoire de l'IPAC. En général, je peux vous assurer que les différents groupes de ce secteur industriel ont participé activement à notre processus de consultation, de même que les ministres de l'Énergie des provinces et des territoires concernés.

M. Tupper: Monsieur le président, la somme de 2,5 milliards de dollars qu'on prévoit de dépenser au cours des 27 ou 28 prochains mois est-elle déjà engagée dans sa totalité?

Mme Carney: Oui.

M. Tupper: Quelle partie a déjà été dépensée?

Mme Carney: Nous n'avons pas de ventilation aussi précise, car ces dépenses se font surtout par cycles. Les crédits sont déjà engagés, et nous les considérons comme étant déjà dépensés, car ils ne peuvent pas être consacrés à d'autres fins. Je vais demander à Harvey de vous donner plus de précisions, si vous le désirez.

Les crédits sont déjà affectés . . .

M. Tupper: Oui, je le sais.

Mme Carney: . . . et, dans nos livres, nous les considérons comme étant déjà engagés.

M. Lazar: Environ 1,5 milliard de dollars seront dépensés au cours de l'actuel exercice financier, un peu moins d'un milliard

[Texte]

then after that perhaps \$100 million or \$150 million, something in that order of magnitude.

Mr. Tupper: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Waddell.

Mr. Waddell: You know, I was just thinking here, that we have . . .

Miss Carney: That is a change.

Mr. Waddell: Well, at least I am not living in a fantasy world.

We have the companies who have told us that they are not drilling here; they are not going to drill in the frontier after PIPs have gone. We have the Alberta oil industry virtually folding. One of my colleagues was in Alberta the other day meeting with oil men and they kept phoning the real estate agent to sell their houses. We have the consumers who are not getting the fair decreases at the pump they were supposed to get, and we have your Finance Minister who is now saying it is going to be a consumer-led recovery because of lower oil prices, rather than the oil industry being the engine of economic growth which he said 10 months ago. Should we not be grandfathering out this dud of a Western Accord? Is it not in fact gone, and should we not be burying that?

Miss Carney: I think if you reflect on the situation that the industry faces today, there is a great sigh of relief in the industry that they are going into this period of unstable prices free of the shackles of regulation. They would much prefer to be able to meet the market conditions they are exposed to rather than be strangled in the red tape and the bureaucracy and the administered system which they faced, plus the cash drain that the PGRT tax system imposed on them.

If you are asking me whether Alberta, or the western provinces, or Canadian consumers, or the oil producers, or Calgary, or real estate companies are better off with the Western Accord than they were before, I think everyone would give you an unqualified yes, possibly except for the NDP.

Mr. Waddell: Well, it is like the fellow saying that he is pleased he is only going to be hung instead of drawn and quartered as well. Why did you put in section 9 of the Western Accord? You take the appropriate measures to protect Canadian interest if there is a sharp change in crude oil. Does that mean you wanted to have more PIP?

The Chairman: Would you please be relevant to the bill?

Mr. Waddell: I think it is relevant, with respect, Mr. Chairman. I am going to ask you: Does that mean you foresaw continuing the PIP program, or did you put it in for some other reason?

[Traduction]

seront dépensés au cours de l'exercice prochain. Ensuite, il restera environ 100 ou 150 millions de dollars, ou à peu près.

M. Tupper: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Waddell.

M. Waddell: J'étais justement en train de penser . . .

Mme Carney: Cela vous arrive?

M. Waddell: . . . cela prouve au moins que je ne vis pas dans un monde irréel.

Certaines entreprises nous ont déclaré qu'elles n'iraient pas forer des puits dans les régions pionnières après la disparition du PESP. D'autre part, le secteur pétrolier de l'Alberta est en pleine déconfiture, et d'après l'un de mes collègues qui se trouvait l'autre jour dans cette province, les industriels du pétrole qu'il rencontrait appelaient constamment l'agent immobilier pour lui faire vendre leur maison. Par ailleurs, les consommateurs ne bénéficient pas des diminutions du prix de l'essence auxquelles ils devraient avoir droit, et votre ministre des Finances nous annonce maintenant que la reprise économique sera suscitée par les dépenses de consommation, favorisées par la diminution du prix du pétrole, et non plus par le secteur pétrolier qui devait pourtant, selon les prévisions du ministre il y a une dizaine de mois, devenir le moteur de la croissance économique au Canada. Ne devrions-nous pas plutôt nous débarrasser de cette fadaise qu'est l'accord avec les provinces de l'Ouest, et même l'enterrer?

Mme Carney: Croyez-moi, le secteur pétrolier se réjouit de traverser en ce moment une période de prix instables, certes, mais où il n'y a plus toute cette paperasserie réglementaire. Les membres de ce secteur préfèrent de beaucoup être exposés directement et réagir eux-mêmes aux forces du marché, plutôt que d'être étouffés par la paperasserie et par la bureaucratie, sans parler du fardeau financier que le système de la TRPG leur imposait.

Si vous leur demandiez ce qu'ils pensent de l'accord avec les provinces de l'Ouest, je suis sûre que les industriels de l'Alberta, les provinces de l'Ouest, les consommateurs canadiens, les producteurs pétroliers, à Calgary ou ailleurs, ou les agences immobilières vous répondraient tous, sans doute à l'exception du NPD, que cet accord est bien plus positif que le système qui existait auparavant.

M. Waddell: C'est comme si vous demandiez à un condamné à mort s'il préfère être pendu ou décapité. Pourquoi avez-vous inclus l'article 9 dans l'accord avec les provinces de l'Ouest? Vous prenez les mesures appropriées pour protéger l'intérêt du Canada en cas de fluctuations brutales du prix du pétrole brut. Cela signifie-t-il que vous auriez préféré proroger le PESP?

Le président: Vous vous écarterez du projet de loi.

M. Waddell: Je suis désolé, monsieur le président, mais ma question est tout à fait pertinente. Cela veut-il dire que vous envisagiez de poursuivre le programme PESP, à moins que vous ayez inclus cet article pour une toute autre raison?

[Text]

Miss Carney: We certainly did not put it in to continue the PIP program. I believe this is not relevant to the bill, but I can answer it.

The western Ministers and myself felt there should be a clause that would permit us some flexibility in the case of sharp spikes in oil prices that were not consistent with market trends. Now we have declining prices, and that is a market trend, so I am not being asked at this time by the provinces to . . . section 9. Prices are going down, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: Yes, I know, from \$38 a barrel to \$17.70 in Edmonton today. If that is not a sharp spike I do not know what is.

But let me ask you this. You and I, when we were in opposition, opposed the PIP program, for various reasons. We thought it was expensive, and we thought it was moving exploration away from the western sedimentary basin.

Miss Carney: Why did you change your mind?

Mr. Waddell: I have not changed my mind. I am asking you the questions on this, and I remind you that when we were in opposition we opposed the PIP program. But we must recognize, and I think you would recognize, that the PIP program did allow medium-sized Canadian companies, like Husky/Bow Valley, Canterra, Norcen, Home, to get into the frontiers.

• 1740

Now, I want to know, if you are not prepared to give them that—they say they are not going to be able to continue there, and they say they are not even getting a fair shake in the grandfathering-out—how the heck are these Canadian companies going to go back into the frontiers when the time is right?

Miss Carney: Because they are going to benefit from the deregulated regime that we have provided them with. So when it is in their business interests, or when they make that decision, they will be free to do so.

But let me just point out to you one more time that IPAC is composed of these very companies you talk about: the medium-sized Canadian companies. IPAC supported the phasing out of PIP. IPAC has supported our new initiatives, which have been developed in consultation with all segments of the industry.

[Translation]

Mme Carney: Nous n'avons certainement pas inclus cet article pour poursuivre le programme PESP. À mon avis, votre question déborde du cadre de la discussion, mais je vais quand même y répondre.

Les ministres des provinces de l'Ouest et moi-même avons jugé bon d'inclure un article qui nous laisserait une certaine marge de manoeuvre en cas de fluctuations brutales des prix du pétrole, fluctuations qui risqueraient de contrecarrer les tendances du marché. Nous assistons en ce moment à une chute des prix, mais il s'agit là d'une tendance du marché, et les provinces ne m'ont pas encore demandé . . . d'invoquer l'article 9. Les prix sont donc en baisse, monsieur Waddell.

M. Waddell: Je le sais parfaitement, ils sont passés de 38\$ le baril à 17.70\$ à Edmonton aujourd'hui. Si ce n'est pas une fluctuation brutale, je me demande ce que c'est.

Permettez-moi cependant de vous poser cette question. Lorsque nous étions dans l'opposition, vous et moi, nous opposions au programme PESP, quoique pour des raisons différents. Nous estimions en effet, qu'il coûtait trop cher, et nous pensions qu'il encourageait la prospection ailleurs que dans le bassin sédimentaire de l'Ouest.

Mme Carney: Pourquoi avez-vous changé d'avis?

M. Waddell: Je n'ai pas changé d'avis. Je vous pose simplement une question, et je vous rappelle que lorsque vous étiez dans l'opposition, vous vous opposiez, comme moi, au programme PESP. Il faut cependant reconnaître que ce programme a permis à des sociétés canadiennes de taille moyenne, comme Husky Bow Valley, Cantera, Norcen ou Home d'aller faire de la prospection dans les régions pionnières.

Si vous n'êtes pas disposée à leur donner ce qu'elles réclament, elles prétendent qu'elles ne pourront pas poursuivre leurs activités de prospection dans ces régions, et elles estiment même qu'elles n'obtiennent pas la part qui leur revient du nouveau régime mis en place pour les activités bénéficiant des droits acquis. Dans ce cas, je me demande bien comment vous allez encourager ces entreprises canadiennes à aller faire de la prospection dans les régions pionnières à une époque aussi propice que celle-ci?

Mme Carney: Ces entreprises vont bénéficier de la déréglementation que nous leur avons offerte. Par conséquent, elles pourront aller faire de la prospection dans ces régions lorsqu'elles décideront de le faire, c'est-à-dire lorsqu'elles le jugeront rentable.

Permettez-moi cependant de vous rappeler que l'IPAC est justement composée de ces entreprises dont vous parlez, c'est-à-dire de ces sociétés canadiennes de taille moyenne. Or, l'IPAC a appuyé la décision d'éliminer progressivement le PESP. Cette association a appuyé nos initiatives dans ce domaine, initiatives que nous avons d'ailleurs préparées en consultation avec tous les éléments de ce secteur industriel.

[Texte]

Mr. Waddell: One final question. IPAC and CPA . . . Horst Heise, writing in *The Calgary Herald*, who is generally the voice of CPA, says:

Decisions on such changes in grants would be left to the discretion of the Minister. The Minister would rely on the recommendations of her bureaucrats, the very people who composed the bill the way it reads.

While Carney is trusted, oil companies do not like discretionary decisions, remembering perhaps Carney's predecessor Lalonde. They want everything spelled out in the bill; which seems reasonable.

So there is the CPA, there is IPAC, asking you at least to spell out the discretion, to accept the amendments they proposed to us in the IPAC brief. Why can the government not accept a notion that at least that discretion be spelled out more in this bill, so we can give a decent burial to this PIP program and make these Canadian companies feel as if they are getting some justice?

Miss Carney: Are you suggesting they are not getting justice?

Mr. Waddell: Yes.

Miss Carney: Well, they would not agree with you, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: That is what they told this committee. That is not my question.

Miss Carney: This material has been covered in committee before, but I can just tell you that the industry normally always asks us to spell out regulations in additional regulations, not in the statutes, because they want the flexibility that regulations, which do not have to go through the parliamentary process, permit. That is what the industry has asked us to do on many, many occasions, and that is what the industry has found to be in its best interests. They want systems that allow flexibility so that regulations can be altered to meet the conditions they face, rather than for them to wait while it makes its tortuous way through the parliamentary process in statute form.

Now, Mr. Chairman, I have a plane to catch, so I must leave.

The Chairman: Yes, I know, Madam Minister. One final question, Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: It may not even be a question, Mr. Chairman, just an observation to clarify the record on two points. One is just to go back again to the \$300 million that Husky/Bow Valley says will be half of the PIPs for drilling on the offshore of Canada. The Minister says the Beaufort is 40%; but Husky/Bow Valley is talking about the whole grandfather period. That is to the end of 1987, which would be \$600 million.

[Traduction]

M. Waddell: Je vais vous poser une dernière question. L'IPAC et l'ACP . . . dans le *Calgary Herald*, qui se fait généralement le porte-parole de l'ACP, Horst Heise écrit:

La décision de modifier les subventions relèvera de la ministre, laquelle se fiera aux recommandations de ses bureaucrates, ceux-là même qui ont présidé à la rédaction du projet de loi.

Si elles font confiance à Pat Carney, les sociétés pétrolières n'en aiment pas moins les décisions discrétionnaires, car elles se souviennent du prédécesseur de M^{lle} Carney, M. Lalonde. Elles veulent donc que tout soit bien précisé dans le projet de loi, et c'est une requête tout à fait raisonnable.

Par conséquent, l'ACP et l'IPAC vous demandent de préciser au moins la nature de ce pouvoir discrétionnaire et d'accepter les amendements qu'elles nous ont proposés dans le mémoire de l'IPAC. Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à ne pas vouloir définir très clairement dans le projet de loi en quoi consiste ce pouvoir discrétionnaire, car cela nous permettrait d'enterrer décemment le programme PESP et de donner à ces entreprises canadiennes l'impression d'être traitées avec équité?

Mme Carney: Voulez-vous dire qu'elles ne sont pas traitées avec équité?

M. Waddell: Oui.

Mme Carney: Je ne pense pas qu'elles seraient d'accord avec vous là-dessus, monsieur Waddell.

M. Waddell: C'est ce que leurs représentants ont dit à notre comité. Ce n'est pas moi qui l'invente.

Mme Carney: Vous en avez déjà parlé au Comité, mais l'industrie nous demande presque toujours d'établir ces règlements séparément, et non de les inclure dans la loi, car cela leur donne plus de marge de manoeuvre, les règlements n'étant pas assujettis au processus d'adoption parlementaire. C'est la raison pour laquelle l'industrie nous a demandé de le faire, à maintes reprises, car c'est ce qu'elle juge être plus avantageux pour elle. Le secteur privé préfère des systèmes qui garantissent une certaine souplesse, afin que les règlements puissent être modifiés en fonction des circonstances, au lieu d'attendre que les textes soient adoptés, après maints détours, par le Parlement, sous forme de loi.

Monsieur le président, je m'excuse de devoir partir, mais j'ai un avion à prendre.

Le président: Je le sais, madame la ministre. Je vais demander à M. MacLellan de vous poser une dernière question.

M. MacLellan: Ce sera plutôt une observation, monsieur le président, afin d'éclaircir deux points. Je voudrais en effet en revenir à la somme de 300 millions de dollars qui, selon la société Husky/Bow Valley, représentera la moitié de la contribution du PESP, destinée au forage au large des côtes canadiennes. La ministre a déclaré que les subventions accordées aux activités dans la mer de Beaufort représentaient 40 p. 100 du budget total. La société Husky/Bow Valley parle de toute la période couverte par le nouveau régime relatif aux activités bénéficiant de droits acquis. En d'autres termes,

[Text]

Now, the estimates for the fiscal year 1986-87 are for \$950 million. So that would mean that if only another \$50 million were put in for the remainder of the grandfathering period, Husky/Bow Valley, according to their arithmetic, would still fit in within the terms, even on the Minister's analysis.

The other thing I want to say, Madam Minister, is that you say the industry has been supportive of Bill C-85. Well, I do not want to get the transcript out now, so to shorten the time I will just quote from *Oil Week* of February 17, where it says:

In separate testimony last week before a special House of Commons committee the Canadian Petroleum Association and the Independent Petroleum Association called for changes to Bill C-85, the draft Petroleum Incentives Program Act tabled in Parliament on November 28. The chief CPA concern, according to Chairman Bernard Isautier, who also is chairman of Canterra Energy Limited, is that companies involved in the offshore sector might suddenly find themselves without necessary funding. He said the committee should introduce amendments to ensure a smooth phase-out of grants; otherwise the federal Energy department would have virtually unlimited power to decide which wells would remain eligible for PIP grants to the end of next year. "A good grandfather provision should ensure that plans that were made before the elimination of the PIP grants would be continued," Isautier said. "You stop new commitments, but previous commitments can be honoured."

• 1745

The previous commitments are not being honoured now, Madam Minister. Thank you.

Miss Carney: I can respond only by saying that all our commitments are being honoured. They are based on industry information and they have been accommodated by the Government of Canada which I think, in view of the fiscal restraints we face, show the good faith the Government of Canada has in meeting those contract commitments that were identified after the Western Accord. If you are asking us if specific companies such as Husky want more money, which do not involve contract commitments and which we do not have. We are sorry, but the purse is empty. Thank you.

The Chairman: Thank you, Madam Minister, and I want to thank the officials too.

Shall the bill carry?

Mr. MacLellan: Could we have a recorded vote, please?

[Translation]

Husky parle de la période qui s'étend jusqu'en 1987, et estime que la subvention devrait être de 600 millions de dollars.

Pour l'exercice financier 1986-1987, le budget prévu est de 950 millions de dollars. Si l'on ajoutait seulement une cinquantaine de millions de dollars pour le restant de la période des droits acquis, la société Husky/Bow Valley pourrait, selon ses calculs, répondre aux conditions du nouveau régime, même du point de vue de la ministre.

Par ailleurs, madame la ministre, vous prétendez que le secteur privé appuie le projet de loi C-85. Je n'ai pas la transcription avec moi, mais, pour ne pas perdre de temps, je vais simplement citer un extrait du magazine *Oil Week* du 17 février:

Convoquées séparément, la semaine dernière, devant un comité spécial de la Chambre des communes, l'Association canadienne du pétrole et l'*Independent Petroleum Association of Canada* ont recommandé d'apporter certaines modifications au projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier et déposée devant le Parlement le 28 novembre dernier. Selon son président, Bernard Isautier, qui est également président de la société *Canterra Energy Limited*, l'ACP redoute plus particulièrement que les entreprises poursuivant des activités au large des côtes se retrouvent du jour au lendemain avec des ressources financières insuffisantes. Il a recommandé au Comité de proposer des amendements destinés à assurer l'élimination des subventions de façon progressive et en douceur, faute de quoi le ministère fédéral de l'Énergie aurait pratiquement tout pouvoir pour déterminer quels puits resteraient admissibles aux subventions du PESP, d'ici la fin de l'année prochaine. Selon M. Isautier, «pour être valable, un article sur les droits acquis doit garantir que les plans déjà adoptés avant l'élimination des subventions du PESP pourront être réalisées. Vous voulez écarter les nouveaux engagements, mais vous devez respecter les engagements pris antérieurement».

Or, madame la ministre, vous ne respectez même pas ces engagements pris antérieurement. Merci.

Mme Carney: Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous respectons tous nos engagements. Nous nous sommes fondés, pour ce faire, sur les données qui nous ont été fournies par le secteur privé, et, compte tenu de la politique d'austérité que le gouvernement du Canada a adoptée, j'estime que nous avons fait preuve de bonne foi en respectant les engagements contractuels postérieurs à l'accord avec les provinces de l'Ouest. Si vous me demandez pourquoi nous ne voulons pas verser à des sociétés comme Husky des subventions plus importantes, qui ne correspondent pas à des engagements contractuels, je vous réponds que je suis désolée, mais qu'il n'y a plus d'argent dans la caisse. Merci.

Le président: Merci, madame la ministre. Je tiens également à remercier les fonctionnaires qui l'accompagnent.

Le projet de loi est-il adopté?

M. MacLellan: Je réclame un vote nominal.

[Texte]

Bill C-85 agreed to: yeas, 9; nays, 2

The Chairman: Shall I report the bill to the House?

Some hon. members: Agreed.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I would like to thank you for your forbearance in this. I think you have done an excellent job.

The Chairman: Thank you, Mr. MacLellan. The committee is adjourned.

[Traduction]

Le Bill C-85 est adopté par neuf voix contre deux.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. MacLellan: Monsieur le président, je vous remercie de votre persévérance. Vous avez fait un travail excellent.

Le président: Merci, monsieur MacLellan. La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
 Canadian Government Publishing Centre,
 Supply and Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
 retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
 Centre d'édition du gouvernement du Canada,
 Approvisionnement et Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Energy, Mines and Resources:

Mr. Harvey Lazar, Administrator, Petroleum Incentives Administration.

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

M. Harvey Lazar, administrateur, Administration des mesures d'encouragement du secteur pétrolier.



CANADA

INDEX

LEGISLATIVE COMMITTEE ON

BILL C-85

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-7

• 1986 •

• 1st Session •

• 33rd Parliament

Chairman: Mr. Richard Grisé

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

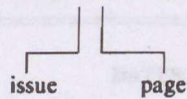
En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USERS

This Index is a subject-based and cross-referenced index which provides subject analysis as well as corresponding entries under the names of individual Members of Parliament.

Each participating Member and witness has a global entry, based on the order of reference that covers all pages where he/she spoke.

Knowles, Hon. Stanley (NDP—Winnipeg North Centre)
Regional Economic Expansion Department estimates,
1984-1985, main, 15:9, 11-2, 19



Testimony and debate are analysed for subject content and the entries are arranged alphabetically.

Member	Knowles
subject entry	Steel industry, 15:9

Main subject	Steel industry
sub-heading	Exports, 15:9

Included in the index are several headings that may be particularly useful; a list under Witnesses shows all appearances by individuals and organizations before the Committee; the heading Orders of Reference lists all matters studied by the committee; the section Procedure records all items of a procedural nature including those listed in the Minutes.

The index is extensively cross-referenced to account for organization of subject detail and varying terminology. Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash “—”.

Women *see* Canadian Forces—Training

A list of dates of meetings of the committee with the corresponding issue numbers may be found under the heading “Dates and Issues” on the following page.

INDEX

HOUSE OF COMMONS LEGISLATIVE COMMITTEE OFFICIAL REPORT

FIRST SESSION—THIRTY-THIRD PARLIAMENT

Abbreviations: A.=Appendices. Amdt.=amendment. M.=motion. S.O.=standing order.

DATES AND ISSUES

—1986—

February: 6th, 1; 11th, 2; 12th, 3; 13th, 4; 25th, 5; 27th, 6.
March: 6th, 7.

- Alberta** *see* Oil and oil products—Production, Enhanced oil recovery; Petroleum Incentives Program—Termination
- Amanligak discovery** *see* Oil and gas exploration—Beaufort Sea
- Andrews, Mr. Robert R.** (Independent Petroleum Association of Canada)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 2:3-5, 17
- Arctic** *see* Oil and oil products—Production
- Arnak well** *see* Oil and gas exploration—Beaufort Sea, Esso Home Oil Ltd.
- Atlantic Accord** *see* Oil and gas industries—Investments
- Atlantic Enterprise Program** *see* Oil and gas exploration—East coast offshore
- Bankruptcy** *see* East Coast Energy Ltd.
- Beaufort Sea** *see* Oil and gas exploration; Petroleum Incentives Program—Grants, Distribution
- Bent Horn** *see* Oil and oil products—Production, Arctic
- Bill C-92** *see* Canada Petroleum Resources Act
- Blair, Mr. S. Robert** (Husky-Bow Valley)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 4:3-11, 13-21, 23-30
- Brightwell, Mr. A.H. Harry** (PC—Perth)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 1:23
- Britain** *see* Oil and gas exploration—Offshore, Exploration leases
- Canada Lands**
Foreign ownership, pre-National Energy Program regime, 2:5, 14, 17-8; 3:18; 4:17-8
See also Oil and gas exploration; Oil and oil products—Supply, Light crude
- Canada Oil and Gas Lands Administration** *see* Oil and gas exploration—Blow-outs; Oil and gas industries—Job creation role
- Canada Petroleum Resources Act (Bill C-92)**, references
Canadian ownership regulations, 7:6
Purpose, 1:11, 13-4, 19
Tax credits, royalty pro-rating provisions, etc., 2:32-3
- Canadian companies** *see* Oil and gas exploration; Petroleum Incentives Program—Grants
- Canadian content** *see* Oil and gas exploration—Beaufort Sea, Gulf Canada Ltd.; Oil and gas industries—Job creation role
- Canadian ownership** *see* Canada Petroleum Resources Act (Bill C-92); Petroleum Incentives Program
- Canadian participation** *see* Oil and oil products—Production, Licences
- Canadian Petroleum Association**
Membership, composition, 3:17
See also Petroleum Incentives Program; Witnesses
- Carney, Hon. Pat** (PC—Vancouver Centre; Minister of Energy, Mines and Resources)
Canada Petroleum Resources Act (Bill C-92), references, 7:6
Oil and gas exploration
East coast offshore, 7:7-13, 15, 21-3
Frontier exploration, 7:6-7, 14, 16-7, 26
Offshore, 7:15
Oil and oil products, price, 7:15, 25-6
- Carney, Hon. Pat—Cont.**
Petroleum Incentives Program
Grants, 7:10, 23
Termination, 7:5-8, 11-2, 15-21, 23-6, 27-8
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 7:5-28
Procedure
Minister, 7:8
Questioning of witnesses, 7:7
Western Accord, effectiveness, 7:25
- Carruthers, Mr. Jeffrey B.** (Energy, Mines and Resources Department)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 1:4, 15-21, 24, 26-8, 30-1
References, 1:23-4
- Chairman, decisions and statements** *see* Procedure
- Champagne, Mr. Michel** (PC—Champlain)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 1:21-2; 6:50
Procedure
Organization meeting, 1:6
Questioning of witnesses, M., 1:6
Quorum, M., 1:6
- Chebucto** *see* Oil and gas exploration—East coast offshore, Gas reserves
- COGLA** *see* Canada Oil and Gas Lands Administration
- Conflict of interest** *see* East Coast Energy Ltd.—Officers
- Cooper, Mr. Albert** (PC—Peace River)
Petroleum Incentives Program, 5:21, 33-4; 6:40-1
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 5:21, 33-4; 6:36, 39-41, 44, 48-9, 51, 54, 58
Procedure
Filibuster, 6:49, 51
Meetings, M., 6:48-9, 51
Questioning of witnesses, 6:44
Quorum, 6:39-40
- Crown share incentive** *see* Petroleum Incentives Program
- Crude oil** *see* Oil and oil products
- Depletion allowance** *see* Petroleum Incentives Program
- Drilling rigs** *see* Oil and gas exploration
- East Coast Energy Ltd.**
Bankruptcy, Petroleum Incentives Program, termination, impact, 5:6
Officers, relationship with Prime Minister's Office, conflict of interest allegations, 5:6
Petroleum Incentives Program grants, value, 1:20-1; 5:5
- East coast offshore** *see* Oil and gas exploration; Oil and oil products—Supply
- Energy, Mines and Resources Department**
Minister
Election campaign, oil industry contributions, 5:29-30
See also Petroleum Incentives Program—Incentives—Termination
See also Witnesses
- Energy policy**
Frontier energy policy, Dec. 20/85 announcement, 1:10-1
See also Oil and gas exploration—Frontier exploration
National oil policy (1960)
Ottawa Valley line, establishment, 3:15
Western petroleum industry, impact, 3:14-5

Energy policy—Cont.

Regional development, enhancing, 3:14-5

Enhanced oil recovery *see* Oil and oil products—Production

Environmental conditions *see* Oil and gas exploration—Offshore

Esso Home Oil Ltd. *see* Oil and gas exploration—Beaufort Sea

Farm-out agreements *see* Oil and gas exploration—Canadian companies; Petroleum Incentives Program—Termination

Farm-out provisions *see* Petroleum Incentives Program

Foreign ownership *see* Canada Lands; Oil and gas exploration—Frontier exploration; Oil and gas industries

Foster, Mr. Maurice (L—Algoma)

Carruthers, references, 1:23-4

Oil and gas exploration, 1:24, 30-2; 2:13, 22-3, 28-9, 37-8

Oil and oil products, 1:26-7

Petroleum Incentives Program, 1:24-5, 30-1; 2:21-4, 29, 40-1

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 1:17, 23-7, 30-2; 2:11, 13-4, 21-4, 28-9, 37-41

Procedure

Documents, 2:40-1

Organization meeting, 1:7, 9-10

Parliamentary Secretary, 1:7

Witnesses, 1:7; 2:39

M. (MacLellan), 1:9-10

Frontier energy policy *see* Energy policy; Oil and gas exploration—Incentives

Frontier exploration *see* Oil and gas exploration

Gagnon, Mr. Paul (PC—Calgary North)

Canada Lands, 2:17-8

National Energy Program, 4:19-20

Oil and gas exploration, 2:18; 4:19-23

Oil and gas industries, 4:29

Oil and oil products, 2:37-9; 4:19

Petroleum Incentives Program, 2:17, 19-21, 35-7; 4:22-3, 28; 6:17-8, 25, 34-5; 7:17, 19-20

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 2:17-21, 35-9; 4:19-24, 28-30; 5:7; 6:17-8, 24-5, 31, 33-5, 38-9, 43, 46, 54-5, 58; 7:17, 19-20

Procedure, bills, 6:54-5, 58

Gas markets *see* Oil and gas industries—Deregulation

Gas reserves *see* Oil and gas exploration—East coast offshore

Goods, Mr. Robert F. (Husky-Bow Valley)

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 4:3, 21-2

Government *see* Oil and gas exploration—Private sector role; Oil and oil products—Price, Fluctuations

Grand Banks *see* Oil and gas exploration—East coast offshore

Grandfathering provisions *see* Petroleum Incentives Program—Termination

Grisé, Mr. Richard (PC—Chambly; Chairman)

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 5:6-7

Procedure

Agenda and procedure subcommittee, establishment by legislative committee, 1:6

Bills, amendments, 5:8-9; 6:35-6

Bills, consideration, 5:8

Chairman, appointment by Speaker, 1:6

Chairman, ruling, 6:36-7

Grisé, Mr. Richard—Cont.**Procedure—Cont.**

Documents, distribution, 2:4

Documents, tabled, 5:6-7

Meetings, break, 6:52

Meetings, extending, M. (Cooper), 6:48-52

Members, replacements, 6:34-5, 37

Membership list, Member requesting striking of name, 6:39

Minister, appearance before Committee, 6:7; 7:8

Parliamentary Secretary, appearance as witness, 5:11

Points of order, out of order, 5:5-6; 6:53

Previous question, motion to put not in order, 5:26

Printing, minutes and evidence, M. (Minaker), 1:6

Questioning of witnesses

Beyond scope of bill, 2:37; 4:17

Questions, 6:28-9, 43

Time allotment, 7:7

M. (Champagne), 1:6

Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, 2:4; 6:39-40

M. (Champagne), 1:6

Quorum, motions irreceivable without, 2:39; 3:23

Steering group, establishing, party representation, 1:6

Witnesses

Appearance before Committee, 1:6-9; 2:39; 3:4, 18; 5:5; 6:58

M. (MacLellan), 1:9-10

Gulf Canada Ltd. *see* Oil and gas exploration—Beaufort Sea

Hibernia project *see* Oil and gas exploration—East coast offshore

Howard, Mr. John A. (Independent Petroleum Association of Canada)

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 2:3, 5-10, 12-4, 16, 21-2

Husky-Bow Valley

Membership, size, 4:4

See also Oil and gas exploration; Oil and gas industries—Job creation role; Petroleum Incentives Program—Expenses—Grants; Witnesses

Husky Oil Ltd. *see* Oil and gas exploration

Independent Petroleum Association of Canada**Member companies**

Assets, 2:4-5

Industry representation, percentage, 3:17; 5:18

Investments, 1984, 2:4

Nova Scotia Resources Limited, collapse, 2:17

See also Oil and gas exploration—Canadian participation—Frontier exploration, Costs; Petroleum Incentives Program—Discriminatory characteristics; Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85)—References, Regulations; Witnesses

Investment climate *see* Oil and gas exploration—Canada Lands

Isautier, Mr. Bernard (Canadian Petroleum Association)

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 3:3-22

Job creation *see* Oil and gas industries

Johnson, Mr. Morrissey (PC—Bonavista—Trinity—Conception)

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 5:33

Lazar, Mr. Harvey (Energy, Mines and Resources Department)

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 5:3, 12-3, 16-7, 19-20, 22-4, 26-8; 6:10, 17-9, 45-8; 7:4, 9, 12, 18-9, 24-5

Liberal Party *see* Petroleum Incentives Program—Termination

- Maciej, Mr. Hans** (Canadian Petroleum Association)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 3:3, 13, 15, 17, 19-20
- MacLellan, Mr. Russell** (L—Cape Breton—The Sydneys)
Canada Petroleum Resources Act (Bill C-92), references, 1:14
Independent Petroleum Association of Canada, 5:18
Oil and gas exploration, 1:12-4; 3:6-8, 14; 4:8, 10-3, 27; 5:10-3, 22-4, 36; 6:8-11, 18-21, 26-32, 37-8, 41-3, 48; 7:8-12, 20-3, 27-8
Oil and gas industries, 3:9; 6:39
Oil and oil products, 1:15
Petroleum and Gas Revenue Tax, 3:13
Petroleum Incentives Program, 1:13, 17; 2:10-3; 3:6-7, 13; 4:10-4, 28; 5:7, 9-12, 18-22, 24, 26-9, 34-5; 6:9-10, 18, 22-6, 30-2, 35, 47, 56; 7:9-10, 20-1, 28
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 1:12-7; 2:10-3; 3:5-9, 13-4, 21; 4:8-14, 17, 27-8; 5:7-13, 18-24, 26-9, 34-6; 6:7-11, 18-43, 47-56; 7:7-12, 20-3, 27-9
Procedure
Bills, 5:8
Chairman, 6:36
Meetings, M. (Cooper), 6:48-52
Members, 6:37
Minister, 6:7; 7:8
M., 6:53-4
Organization meeting, 1:8-9
Questioning of witnesses, 4:17; 7:7
Quorum, 6:39-40
Witnesses, 1:8-9
M., 1:9
Western Accord, 5:21
- McDermid, Mr. John** (PC—Brampton—Georgetown; Parliamentary Secretary to Minister of Energy, Mines and Resources)
Canada Petroleum Resources Act (Bill C-92), references, 1:11, 13-4, 19
East Coast Energy Ltd., 1:21
Energy, Mines and Resources Department, 5:29-30
Energy policy, 1:10-1
National Energy Program, 6:23
Oil and gas exploration, 1:12-4, 18-9, 23-4, 28, 30-2; 2:37-8; 5:23-4, 36-7; 6:8-11, 15-7, 19-20, 27, 29, 41-2, 45
Oil and gas industries, 1:11-2, 28
Oil and oil products, 1:18, 22-3, 26; 5:17
Petroleum and Gas Revenue Tax, 6:12-3
Petroleum Incentives Program, 1:10-4, 16-8, 21, 23-6, 28; 2:29-31, 33-5, 40-1; 5:8-18, 20-2, 24, 27-35; 6:9-10, 13-5, 17-8, 23, 28, 31, 33, 41, 45-7, 53, 55
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 1:10-4, 16-9, 21-6, 28-32; 2:29-31, 33-5, 37-41; 3:4, 15; 5:6-18, 20-4, 27-37; 6:7-20, 22-3, 27-31, 33, 37, 40-2, 44-8, 53-6, 58
Procedure
Documents, 2:40-1
Minister, M. (MacLellan), 6:53-4
Organization meeting, 1:7-8, 10
Quorum, 3:4
Witnesses, 1:7-8; 6:58
M., 3:4
M. (MacLellan), 1:10
Western Accord, 1:11-2
- Minaker, Mr. George** (PC—Winnipeg—St. James)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 5:25-6
Procedure
Organization meeting, 1:6
Previous question, 5:26
Printing, M., 1:6
- Minister** see Energy, Mines and Resources Department
- Minuk well** see Oil and gas exploration—Beaufort Sea, Esso Home Oil Ltd.
- Mobil Oil** see Oil and gas exploration—East coast offshore
- Moore, Mr. Brian** (Energy, Mines and Resources Department)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 5:3, 25; 6:3, 26-7, 29, 56
- National Energy Program**
Exploration, impact, market distortions, 3:10
Financing, industry contributions, 3:5
Formulating, industry consultation, 4:19-20; 6:23
New Democratic Party position, 1:28
Progressive Conservative Party position, 1:28
See also Canada Lands; Oil and gas exploration—Frontier exploration—Offshore, Exploration leases; Oil and oil products—Price; Petroleum Incentives Program—Depletion allowance regime
- National oil policy** (1960) see Energy policy
- New Democratic Party** see National Energy Program; Petroleum Incentives Program
- Newfoundland** see Oil and gas exploration—East coast offshore, Hibernia project
- Nickerson, Mr. Dave** (PC—Western Arctic)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 3:20-1; 6:39
Procedure, membership list, 6:39
- North Triumph** see Oil and gas exploration—East coast offshore, Gas reserves
- Nova Scotia** see Oil and gas exploration—East coast offshore
- Nova Scotia Resources Limited** see Independent Petroleum Association of Canada—Member companies
- Offshore Trade Association of Nova Scotia** see Oil and gas exploration—Canadian participation
- Oil and gas exploration**
Activity levels, 3:4-5
Oil price decline, impact, 3:5
Petroleum Incentives Program effects, 3:19
United States comparison, 3:5
See also Oil and gas exploration—East coast offshore
Agreements see Petroleum Incentives Program—Termination
Beaufort Sea, 1:13, 23
Amanligak discovery, Husky-Bow Valley participation, 4:6
Esso Home Oil Ltd., Arnak/Minuk wells, drilling schedule, storm damages impact, 6:15, 47-8
Gulf Canada Ltd., Canadian content, 1:29-30
Blow-outs, insurance, Canada Oil and Gas Lands Administration role, 6:26-8
Canada Lands
Investment climate, international comparison, 3:12-3; 4:6
See also Oil and gas exploration—Frontier exploration
Canadian companies
Farm-out agreements, 2:5, 18-9; 3:6, 20
Financing capacity, limitations, 2:7, 15
Listing, 1:18-9
Oil price decline, impact, 3:8; 6:44-5
See also Oil and gas exploration—Frontier exploration, Canada Lands—Offshore
Canadian participation, incentives, necessity, 1:13-4, 19
Independent Petroleum Association of Canada position, 1:13
Offshore Trade Association of Nova Scotia position, 1:13
See also Oil and oil products—Production, Licences
Commitments see Petroleum Incentives Program—Termination

Oil and gas exploration—Cont.

- Costs
 - Husky-Bow Valley, east coast offshore, cost-efficiency, international comparisons, 4:5-6, 10, 13, 23-4; 6:32-3
 - Petroleum Incentives Program impact, 2:6
 - Taxpayers bearing, 2:26-7
 - Western sedimentary basin/offshore, comparison, 3:10-1
- Discoveries under Petroleum Incentives Program, listing, 1:12, 20, 31-2
- Drilling rigs, operating costs, 1:18, 23
- East coast offshore
 - Activity levels, historic, 3:19
 - Atlantic Enterprise Program, application, 6:41-2
 - Drilling costs, Husky-Bow Valley, industry comparison, 7:21
 - Gas reserves, Scotia shelf, Chebucto/North Triumph, development cost estimates, 4:5-6, 8, 19
 - Grand Banks, Husky-Bow Valley expenditures, activities, 4:5, 9
 - Hibernia project, Nfld., development, oil price decline impact, 3:22; 6:32; 7:14
 - Husky-Bow Valley, work programs, expenditures, discoveries, etc., 4:5, 7-9, 13; 6:42
 - Increased exploration, necessity, 1:15
 - Mobil Oil/Husky-Bow Valley, exploration agreement, Petroleum Incentives Program, termination, impact, penalty clause exemptions, etc., 2:18-9; 4:5, 7, 9-13, 17-8, 20, 24-5, 27; 5:10-3, 22-4, 36-7; 6:8-11, 18-21, 28, 32, 37-8, 43; 7:7-13, 15, 18-23, 27-8
 - Nova Scotia, employment levels, decreases, 1:14
 - Venture Field, N.S., 1:13; 4:8
 - Wells, completions, decreases, 2:22-3
 - Wells, exploratory, costs, international comparisons, 3:10-1
 - See also Oil and gas exploration—Costs, Husky-Bow Valley
- Expenses, tax deductible in year incurred, 3:11
- Frontier exploration
 - Canada Lands, Canadian companies participation, increasing, 3:5, 10
 - Canadian companies, role, government policy, 7:6-7
 - Cost, Independent Petroleum Association of Canada member companies, affordability, 2:32
 - Foreign ownership, control, 2:24
 - Frontier energy policy, 1:30; 7:6, 14, 16-7
 - Frontier exploration tax credit, application, effectiveness, 1:24, 30; 2:5-7, 13-7, 22-3, 25-31; 3:9-10; 5:15, 27; 6:15
 - National Energy Program impact, 3:5, 10, 15
 - Oil price decline, impact, 3:7-8; 4:15
 - Petroleum Incentives Program, termination, impact, 3:19-20, 23-4; 4:17; 5:33; 6:15-7, 52, 57; 7:13-4, 16, 26
- Husky Oil Ltd., drilling schedule, Petroleum Incentives Program, termination, impact, 2:37-8
- Insurance see Oil and gas exploration—Blow-outs; Petroleum Incentives Program—Termination
- Leases see Oil and gas exploration—Offshore
- Multinational companies, role, 6:12
- Offshore
 - Canadian companies role, Petroleum Incentives Program, termination, impact, 1:13; 2:22-3
 - Development, oil prices, long-term trends, impact, 7:15
 - Environmental conditions impact, 3:11
 - Exploration leases, regulations, Britain/United States comparison, pre-National Energy Program regime, 4:20-2
 - Petro-Canada participation, withdrawal from partnerships, impact, 6:29-32; 7:15, 20
 - Regulatory stability, necessity, 3:8, 11
 - Search and rescue, safety provisions, adequacy, 3:14
 - See also Oil and gas exploration—Costs, Western sedimentary basin
- Private sector role, government position, 1:12

Oil and gas exploration—Cont.

- Programs see Petroleum Incentives Program—Termination, Canadian companies
 - Western Canada, sedimentary basin, 1:12; 3:12
 - See also Oil and gas exploration—Costs
 - See also National Energy Program
- Oil and gas industries**
- Canadian companies see Oil and gas exploration; Petroleum Incentives Program—Grants—Termination
 - Consultation see Petroleum Incentives Program—Termination
 - Deregulation, gas markets, 3:12
 - Financing, flow-through shares, eligibility requirements, 4:29-30
 - Foreign-owned companies, Petroleum Incentives Program grants, 3:22
 - Investments, Atlantic Accord, Feb. 11/85 federal-provincial agreement, impact, 1:11-2
 - Job creation role, regional/industrial benefits
 - Canada Oil and Gas Lands Administration estimates, 1:19-20, 27-8, 30
 - Canadian content levels, Husky-Bow Valley operations, 4:6, 25-7; 6:39
 - Multinational companies see Oil and gas exploration; Petroleum Incentives Program—Grants, Canadian/multinational companies
 - Royalties, payments, 3:17
 - Tax credits, transferability, proposals, 1:12, 15-6, 21, 24
 - Taxability, status, implications, 2:26-7; 3:9, 12, 16-7; 4:10, 30
 - Western petroleum industry see Energy policy—National oil policy
 - See also Energy, Mines and Resources Department—Minister, Election campaign; Independent Petroleum Association of Canada—Member companies; National Energy Program—Financing—Formulating; Oil and gas exploration—East coast offshore, Drilling costs; Petroleum and Gas Revenue Tax—Payments; Petroleum Incentives Program—Expenditures—Termination; Western Accord

Oil and oil products

- Crude oil
 - Heavy, Petroleum Incentives Program grants, eligibility, 2:38-9
 - Light, supply see Oil and oil products—Supply
- Price
 - Decline see Oil and gas exploration—Canadian companies; Western Accord—Effectiveness
 - Fluctuations, government response, Western Accord provisions, 7:15, 25-6
 - Market-place determining, 1:22-3
 - National Energy Program projections, 2:37
 - See also Oil and gas exploration—Offshore, Development; Oil and oil products—Production, Feasibility—Supply, Security
- Production
 - Arctic, Bent Horn, 1:18, 23
 - Cost, 1:15
 - Development expenses, tax deductions, declining balance, 3:11
 - Enhanced oil recovery, Alberta/Saskatchewan, Petroleum Incentives Program grants eligibility, 2:38-9
 - Feasibility, oil price decline impact, 3:11-2
 - Lead time requirements, 1:19-20; 4:24; 5:17-9; 6:48
 - Licences, Canadian participation requirement, 2:26
 - Petroleum Incentives Program, termination, impact, 1:26-7
- Supply
 - East coast offshore, recoverable reserves, estimates, 4:19
 - Light crude, Canada Lands potential, 4:4, 8-9
 - Light crude, western Canada, 4:15
 - Security, oil price decline impact, 1:22; 3:11; 4:15
- O'Neil, Mr. Lawrence I. (PC—Cape Breton Highlands—Canso)
 - Energy policy, 3:14-5

O'Neil, Mr. Lawrence I.—Cont.

Oil and gas exploration, 2:26-7; 3:15
 Oil and gas industries, 2:26-7; 3:16
 Oil and oil products, 2:26
 Petroleum Incentives Program, 2:25, 27-8
 Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 2:25-8;
 3:14-7

Orders of Reference, 1:3

Organization meeting *see* Procedure

Organizations appearing *see* Witnesses

Ottawa Valley *see* Energy policy—National oil policy

Petro-Canada *see* Oil and gas exploration—Offshore

Petroleum and Gas Revenue Tax

Abolishing, 1:16
 Applicability, extent, 3:18
 Payments by industry, total, listing, 3:13; 6:12-3
See also Petroleum Incentives Program

Petroleum Incentives Program

Canadian ownership requirements, 5:32; 6:29, 31, 41, 56
 Canadian Petroleum Association
 Member companies, benefits received, 3:20-2
 See also Petroleum Incentives Program—Termination
 Crown share incentive, application, 6:29, 31, 40-1
 Depletion allowance regime, pre-National Energy Program, costs,
 effectiveness, 2:23-4
 Discriminatory characteristics, Independent Petroleum Association
 of Canada assessment, 2:25
 Effectiveness, Public Accounts Standing Committee examination,
 1:13-5, 18-20, 23-5
 Expenditures, 1:16-8, 28; 2:16, 24-5; 4:15-7, 24-5; 5:21; 6:56
 Industry expenditures comparison, 1:30-1
 List, 1:25-6
 Expenses, Husky-Bow Valley, ineligibility, 4:10
 Farm-out provisions, 2:19
 Grants
 Canadian/multinational companies, comparison, 6:17-8, 46-7
 Distribution, Beaufort Sea projects, percentage, 7:23
 Husky-Bow Valley, 7:10
 See also East Coast Energy Ltd.; Oil and gas
 industries—Foreign-controlled companies; Oil and oil
 products—Crude oil—Production, Enhanced oil recovery;
 Petroleum Incentives Program—Termination, Phase-out
 process
 Incentives, Minister approval authority, 6:55
 New Democratic Party position, 1:28
 Petroleum and Gas Revenue Tax relationship, 3:13; 4:28; 5:32-3;
 6:13
 Progressive Conservative Party position, 1:28
 See also Petroleum Incentives Program—Termination
 Purpose, 2:5, 31-2; 3:5, 18-9; 6:56-7
 Regulations, 6:25
 See also Petroleum Incentives Program—Termination
 Termination, 5:27
 Alberta program termination, comparison, 2:38; 4:22-3
 Canadian companies, exploration programs, impact, 2:14-5;
 5:14-6; 6:52
 See also Oil and gas exploration—Offshore, Canadian
 companies role
 Canadian Petroleum Association position, 3:5
 Economic impacts, studies, 6:13
 Industry consultation, 1:16, 21; 2:15-6, 29-31; 5:9-13, 17-8, 21-2,
 26-7, 29-31; 6:47; 7:6, 12, 17-21, 23-4
 Industry position, 2:17, 25; 5:13, 20-1; 6:46; 7:6, 12-3, 16, 20, 26

Petroleum Incentives Program—Cont.**Termination—Cont.**

Liberal Party position, 1:22
 Phase-out process
 Grants, during grandfathering period, estimates, calculating,
 2:27-8; 4:15-7; 5:15, 20-1, 33-4; 6:9-10, 14-5, 40-1; 7:6, 11,
 16, 19, 21, 23-5
 Industry notification, 7:5-6, 12, 17
 Progressive Conservative Party election commitment, Prince
 Albert, Sask. announcement, 1:10; 5:17; 6:23-4, 28, 33; 7:17-8
 Regulations, grandfathering provisions, 1:11-3, 16-7, 21
 Application, Minister discretion, non-inclusion in Bill C-85,
 implications, 2:5-7, 9-14, 19, 21, 31-6; 3:5-7, 20-1; 4:7-14,
 16-8; 5:7, 14, 21, 31, 37; 6:13-4, 18, 25, 30-1, 34-5, 45, 53;
 7:5-6, 16, 27
 Availability, request for tabling, 2:29, 31, 40-1; 4:28; 5:34-5
 Blow-out expenses, eligibility, limiting, 6:25-6
 Delineation wells, eligibility, proposal, 2:8-10, 21, 36; 5:16-7, 20
 Exploration agreements, primary term limitation, 2:7-10,
 19-20, 36; 5:16; 6:38
 Exploration commitments, undertaken prior to Western
 Accord, honouring, conflicting statements, 5:13, 15, 17-22,
 24, 27; 6:18-9, 22, 31, 57-8; 7:7-11, 17-9, 28
 Insurance, premiums, eligibility, 6:25-6
 Option wells, eligibility restrictions, 2:9-10, 37
 Penalty expenses, farm-out agreements, eligibility restrictions,
 2:8-11, 20-1, 36; 3:6; 4:13-4; 5:17-9, 23-8; 6:30-3, 44-5; 7:9,
 12, 15, 17-8, 20
 See also Oil and gas exploration—East coast offshore, Mobil
 Oil/Husky-Bow Valley
 Principles, telexes to industry outlining, 5:6-7, 9-10, 12-4, 21-2,
 24-6, 28, 35; 6:18, 23, 28, 47; 7:9, 17
 Transition year measures, promulgation, conflicting
 interpretations, 5:7-9, 10-2, 19
 Schedule, 1:11
 Western Accord provision, 1:11
 See also Petroleum Incentives Program—Termination,
 Regulations
 See also East Coast Energy Ltd.—Bankruptcy; Oil and gas
 exploration; Oil and oil products—Production
See also Oil and gas exploration

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85) Minister of
 Energy, Mines and Resources
 Consideration, 1:10-32; 2:4-41; 3:4-23; 4:4-30; 5:5-38; 6:7-58;
 7:5-29; carried, 7:4; report to House without amdt., 7:29, agreed
 to, 4
 Clause 1, 6:31, agreed to on recorded division, 4
 Amdt. to delete, 5:8-9, out of order, 3-4
 Clause 2, 6:41, agreed to on recorded division, 5
 Amdt., 6:36, out of order, 4-5
 Clause 3, 6:54, carried on recorded division, 5
 Clause 4, 6:56, carried on recorded division, 5
 Clause 5, 6:56, carried, 5
 Clause 6, 6:58, carried on recorded division, 6
 Title, 6:58, carried, 6
 References
 Purpose, 1:10-2, 14; 5:13-4, 20-1; 6:40, 46
 Regulations, drafting, 7:21-2
 Regulations, Independent Petroleum Association of Canada
 position, 2:6-7, 9-14, 19, 29-36
 See also Petroleum Incentives Program—Termination,
 Regulations
 See also Orders of Reference; Report to House

PGRT *see* Petroleum and Gas Revenue Tax

PIP *see* Petroleum Incentives Program

Price, Mr. Art R. (Independent Petroleum Association of Canada; Husky-Bow Valley)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 2:3-4, 10-39, 41; 4:3, 10-4, 18, 22-3, 25-6, 28-30

Price, Mr. Joe (PC—Burin—St. George's; Parliamentary Secretary to Minister of Labour)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 5:14, 29

Prime Minister's Office *see* East Coast Energy Ltd.—Officers

Prince Albert, Sask. *see* Petroleum Incentives Program—Termination, Progressive Conservative Party

Private sector *see* Oil and gas exploration

Procedure

Agenda and procedure subcommittee, establishment by legislative committee, Standing Orders not allowing, 1:6

Bills

Amendments

Admissibility

Committee not competent to add preamble, 6:58

Deleting clause, not possible, 5:8-9

Royal Recommendation, infringing, 6:35-6

Consideration, procedure, Member seeking guidance, 5:8

Summarizing, 6:24-5

Withdrawing, 6:54-5

Chairman, appointment by Speaker, 1:6

Chairman, ruling, appeal, 6:36-7, sustained on recorded division, 5

Documents

Distribution, English language only, 2:4

Requesting, 2:40-1

Tabled, 5:6-7

Filibuster, references, 6:49-51

Meetings, break, Member requesting, 6:52

Meetings, extending, M. (Cooper), 6:48-52, agreed to on division, 5; rescinded by unanimous consent, 5

Members

Commitment, Government Members, 6:34-5

Replacements, Clerk recording time, 6:37

Replacements, effective immediately, 6:34-5

Membership list, Member requesting striking of name, 6:39

Minister, appearance before Committee, leaving meeting early, notifying Chairman in advance, 7:8

Minister, appearance before Committee, requesting, 6:7

M. (MacLellan), 6:53-4, agreed to

Motions, Member giving notice, 2:41

Organization meeting, 1:6-10

Parliamentary Secretary, appearance as witness, not allowed to call points of order, 5:11

Parliamentary Secretary, role, 1:7

Points of order, out of order, 5:5-6; 6:53

Previous question, motion to put not in order, 5:26

Printing, minutes and evidence, 1,000 copies, M. (Minaker), 1:6, agreed to, 4

Questioning of witnesses

Beyond scope of bill, 2:37; 3:14; 4:17; 5:30

Questions, relevancy, 6:28-9, 43-4

Time allotment, 7:7

M. (Champagne), 1:6, agreed to, 4

Witnesses nodding in reply, Member indicating for record, 4:21

Quorum

Meeting and receiving/printing evidence without, providing four

Members present, including Chairman, 2:4; 6:39-40; 7:5

M. (Champagne), 1:6, agreed to, 4

Motions irreceivable without, 2:39; 3:23; 5:6

Vote taken without, 3:4

Staff, researchers, brief, requesting, 2:14, 41

Procedure—Cont.

Steering group, establishing, party representation, 1:6

Witnesses, appearance before Committee

Appreciation extended, 6:58

Clerk extending invitation on behalf of Committee, 3:17-8; 5:5

Invitation not accepted, 5:5

Invitation to appear, 1:8-10; 3:4

M. (MacLellan), 1:9-10, agreed to, 4

M. (McDermid), 3:4, agreed to

M. (Waddell), 5:6, negatived on division, 3

Scheduling, 1:6-9; 2:39

Production licences *see* Oil and oil products

Progressive Conservative Party *see* National Energy Program; Petroleum Incentives Program

Public Accounts Standing Committee *see* Petroleum Incentives Program—Grants, Effectiveness

Quesnel, Mr. Raymond E. (Energy, Mines and Resources Department)

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 5:3, 31

Regional development *see* Energy policy

Report to House, 7:3

Royalties *see* Canada Petroleum Resources Act (Bill C-92)—Tax credits; Oil and gas industries

Safety provisions *see* Oil and gas exploration—Offshore, Search and rescue

Saskatchewan *see* Oil and oil products—Production, Enhanced oil recovery

Scotia shelf *see* Oil and gas exploration—East coast offshore, Gas reserves

Seaman, Mr. Darryl K. (Husky-Bow Valley)

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 4:3, 12-3, 15, 20-1, 23-7

Search and rescue *see* Oil and gas exploration—Offshore

Sedimentary basin *see* Western sedimentary basin

Sparrow, Mrs. Barbara (PC—Calgary South)

Canada Petroleum Resources Act (Bill C-92), references, 2:32-3

Oil and gas exploration, 2:32; 3:10-3; 4:24

Oil and gas industries, 3:12; 4:25-7, 30

Oil and oil products, 3:11-2

Petroleum Incentives Program, 2:31-2; 4:24-5, 28; 5:24-5, 28, 32-3

Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 2:31-3, 37;

3:9-14, 18; 4:17-8, 24-8, 30; 5:24-5, 28, 30, 32-3

Procedure, questioning of witnesses, 3:14; 4:17; 5:30

Procedure, witnesses, 3:18

Steering group *see* Procedure

Taxability *see* Oil and gas industries

Taxes

Credits *see* Canada Petroleum Resources Act (Bill C-92); Oil and gas industries

Deductions *see* Oil and gas exploration—Expenses; Oil and oil products—Production, Development expenses

Frontier exploration tax *see* Oil and gas exploration—Frontier exploration

Taxpayers *see* Oil and gas exploration—Costs

Thacker, Mr. Blaine A. (PC—Lethbridge—Foothills)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 6:54

Tupper, Mr. Bill (PC—Nepean—Carleton)
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 7:23-5

United States *see* Oil and gas exploration—Activity levels—Offshore, Exploration leases

Venture Field *see* Oil and gas exploration—East coast offshore

Waddell, Mr. Ian (NDP—Vancouver—Kingsway)
Canada Lands, 2:14; 3:18; 4:17-8
Canadian Petroleum Association, 3:17
East Coast Energy Ltd., 1:20-1; 5:5-6
Energy, Mines and Resources Department, 5:29-30
Independent Petroleum Association of Canada, 2:17; 3:17
Oil and gas exploration, 1:19, 21, 23, 29-31; 2:16, 24; 3:19-20, 22; 4:15, 17-8; 5:36-7; 6:12, 15-7, 44-5, 52, 57; 7:13-4, 16-7, 26
Oil and gas industries, 1:27-8; 3:22
Oil and oil products, 1:18; 2:38; 4:15; 7:15, 25-6
Petroleum and Gas Revenue Tax, 3:18; 6:12-3
Petroleum Incentives Program, 1:16-21, 28; 2:14-6, 24-5, 38; 3:18, 20-2; 4:14-6, 18; 5:13-8, 29-31, 37; 6:13-5, 29-31, 44-7, 52, 56-8; 7:12-3, 15-6, 27
Petroleum Incentives Program Act (amdt.)(Bill C-85), 1:16-21, 23-4, 27-31; 2:14-7, 24, 30-1, 33, 37-41; 3:17-20, 22-3; 4:5, 14-8, 21-2; 5:5-6, 8, 13-8, 29-33, 36-8; 6:12-7, 24, 29-31, 33-4, 37, 40, 44-7, 49-58; 7:12-7, 25-7

Procedure
Bills, 5:8; 6:24
Chairman, 6:37
Filibuster, 6:50-1
Meetings, 6:52
M. (Cooper), 6:49-51
Members, 6:34-5
Motions, 2:41
Organization meeting, 1:7-10
Questioning of witnesses, 4:21
Quorum, 3:23; 5:6

Waddell, Mr. Ian—Cont.
Procedure—*Cont.*
Staff, 2:14, 41
Witnesses, 1:7-8; 3:17-8; 5:5
M., 5:6
Western Accord, 7:25

Wells

Blow-outs *see* Oil and gas exploration; Petroleum Incentives Program—Termination, Regulations
Delineation wells *see* Petroleum Incentives Program—Termination, Regulations
Drilling costs *see* Oil and gas exploration—East coast offshore
Drilling schedules *see* Oil and gas exploration—Beaufort Sea—Husky Oil Ltd.
Exploratory wells *see* Oil and gas exploration—East coast offshore
Option wells *see* Petroleum Incentives Program—Termination, Regulations

Western Accord, Mar. 26/85 pricing agreement
Canadian oil industry, effects, 1:11-2; 3:4; 5:21
Effectiveness, oil price decline impact, 7:25
See also Oil and oil products—Price, Fluctuations; Petroleum Incentives Program—Termination

Western Canada *see* Oil and gas exploration; Oil and oil products—Supply, Light crude

Western sedimentary basin *see* Oil and gas exploration—Costs—Western Canada

Witnesses (organizations)

Canadian Petroleum Association, 3:3-22
Energy, Mines and Resources Department, 1:4, 15-21, 24, 26-8, 30-1; 5:3, 12-3, 16-7, 19-20, 22-8, 31; 6:3, 10, 17-9, 26-7, 29, 45-8, 56; 7:4, 9, 12, 18-9, 24-5
Husky-Bow Valley, 4:3-30
Independent Petroleum Association of Canada, 2:3-39, 41
See also individual witnesses by surname



CANADA

INDEX

DU

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE

Projet de loi C-85 Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules n^{os} 1-7 • 1986 • 1^{re} Session • 33^e Législature

Président: M. Richard Grisé

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index couvre les sujets ayant fait l'objet de discussions lors des séances de ce comité. Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «DATES ET FASCICULES».

Les sujets, ainsi que les noms des intervenants, sont inscrits par ordre alphabétique et en caractères gras de même que les numéros des fascicules. Chaque référence peut apparaître sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès à l'information.

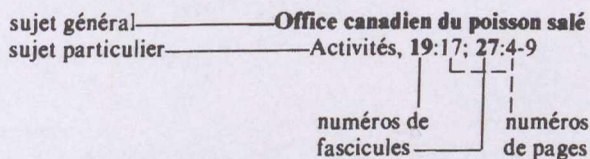
Pêches

Pacifique, 11:31

Oberle, M. F. (PC—Prince George—Peace river)

Pêches, 11:31

L'exemple suivant illustre la méthode d'indexation employée.



Certains sujets d'importance commandent des descripteurs spéciaux tels que: Appendices; Ordre de renvoi; Procédure et Règlement; Témoins; Votes en Comité, etc.

L'index est dit croisé parce qu'il comporte des renvois. Les renvois à un sous-titre sont indiqués par un long trait.

Nigeria. Voir Poisson—Exportations

Géothermie
Allusions, 1:34; 11:4-18
Voir aussi Chauffage collectif, système

Énergie atomique. Voir plutôt Énergie nucléaire
préféré à un autre

INDEX

COMITÉ LÉGISLATIF DE LA CHAMBRE DES COMMUNES COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Abréviations et symboles: A = appendice. Am. = amendement. Art. = article. M. = motion.

DATES ET FASCICULES

—1986—

Février: le 6, f.1; le 11, f.2; le 12, f.3; le 13, f.4; le 25, f.5; le 27, f.6.

Mars: le 6, f.7.

- Accord de l'Ouest.** Voir Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive; Pétrole et gaz
- Alberta.** Voir Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive
- Andrews, M. Robert R.** (Independent Petroleum Association of Canada)
Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 2:4-5, 17
- Association pétrolière du Canada**
Et Independent Petroleum Association of Canada, distinction, 3:17
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Témoignage devant le Comité, invitation, 3:17-8
Voir aussi Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive et Subventions; Énergie, programme national—Objectifs; Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative; Pétrole et gaz—Activités au large des côtes
- Bassin sédimentaire de l'Ouest.** Voir Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive; Pétrole et gaz—Exploration et développement
- Blair, M. S. Robert** (Husky/Bow Valley)
Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 4:4-11, 13-21, 23-30
- Brightwell, M. A.H. Harry** (PC—Perth)
Encouragement du secteur pétrolier, programme, 1:23
Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 1:23
Pétrole et gaz, 1:23
- Carney, l'hon. Pat** (PC—Vancouver-Centre; ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)
Encouragement du secteur pétrolier, programme
Abolition progressive, 7:6-24, 26, 28
Coûts, 7:6, 16, 24
Subventions, Mer de Beaufort, 7:23
Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 7:5-28
Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative, droits acquis, règlements, inclusion, 7:5-6
Pétrole et gaz
Accord de l'Ouest, abolition, 7:25
Exploration et développement, subventions, remplacement, Ruffman, M. Allan, propos, 7:16
Hibernia, projet, rentabilité, prix mondial, répercussions, 7:14
Prix, perturbation, Accord de l'Ouest, article 9, mise en oeuvre, possibilité, etc., 7:15, 26
Régions pionnières, 7:6-7, 17
- Carruthers, M. Jeffrey B.** (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources)
Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 1:15-7, 19-21, 24, 26-7, 30-1; 2:24-5
Voir aussi Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive
- Champagne, M. Michel** (PC—Champlain)
Comité, 6:50
Séance d'organisation, 1:6
Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 1:22; 6:50
Pétrole et gaz, 1:22
- Comité**
Comité directeur. Voir plutôt Sous-comité du programme et de la procédure sous le titre susmentionné
Députés
Conservateurs, attitude, 6:34-5
Inscription, 6:37
Temps de parole, répartition, 1:6; 2:13, 28
Ministre, comparution, Énergie, Mines et Ressources, 6:7, 53-4
Président, nomination, 1:6
Procédure, insatisfaction, 6:39
Questions, temps, répartition, 7:7-8
Quorum, 6:39-40
Séance d'organisation, 1:6-7
Séances
Ajournement, 6:39
Convocation, 5:37-8; 6:52-3
Prolongation, m. (M. Cooper), 6:48-51, adoptée, 52, retirée, 54
Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, 1:6; 7:5
Sous-comité du programme et de la procédure, composition, 1:6-7
Témoins, comparution, convocation, etc., 1:7-8
East Coast Energy Ltd., 1:9; 2:41; 3:23; 5:5-6
Husky/Bow Valley, 2:39, 41; 3:4
M. (M. MacLellan), 1:9-10, adoptée, 4 (M. Waddell) rejetée, 5:3, 6
Petro-Canada, 1:7
Voir aussi Association pétrolière du Canada—Témoignage; Ordres de renvoi; Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative; Votes
- Cooper, M. Albert** (PC—Peace River)
Comité, 6:39-40, 49, 51, 54
M., 6:48
Encouragement du secteur pétrolier, programme, 5:21, 33-4; 6:41
Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 5:21, 33-4; 6:39-41, 44, 48-9, 51, 54
Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative, 6:40-1
- Côte est.** Voir Pétrole et gaz—Exploration et développement
- Crédit d'impôt.** Voir Hydrocarbures, mesure législative; Pétrole et gaz—Exploration et développement—Côte est, activités et Régions pionnières—Stimulants fiscaux, programme
- Déduction pour épuisement, programme.** Voir Encouragement du secteur pétrolier, programme—Coûts
- Députés.** Voir Comité
- East Coast Energy Ltd.** Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Encouragement du secteur pétrolier, programme—Subventions
- Emploi.** Voir Pétrole et gaz—Régions pionnières—Mise en valeur
- Encouragement du secteur pétrolier, programme (PESP)**
Abolition progressive, 1:10
Accord de l'Ouest, prolongation jusqu'au 31 mars 1986, 1:11; 5:27, 35
Alberta, programme, comparaison, 2:38; 4:22-3
Association pétrolière du Canada, position, 3:5; 5:27; 6:22
Bassin sédimentaire de l'Ouest, répercussions, 2:29
Carruthers, M. Jeffrey B., poste, disparition, 1:30
Compagnies
Canadiennes, activités, répercussions, etc., 3:18-20; 6:56-8; 7:6, 13-4, 16, 26

Encouragement du secteur pétrolier, programme...—Suite**Abolition progressive—Suite****Compagnies—Suite**

Coûts, 1:24; 2:6, 13
 Position, réactions, etc., 1:21; 2:15-6; 5:29; 6:46; 7:6, 16-8, 23-4
 Préavis, envoi, 7:12, 17
 Responsabilité, ministre, propos, 7:12-3

Droits acquis

Activités, prolongation jusqu'au 31 décembre 1987, 1:11; 2:6; 5:27, 35
 Dépenses, prévisions, etc., 1:17; 2:24-5; 4:16-7; 5:19-21, 33-4; 6:9-11, 14-5; 7:11, 17, 19, 21, 23, 28
 Gouvernement, engagements, respect, etc., 1:11; 5:18, 21-2, 27; 6:21-4; 7:11, 18, 28
 Husky/Bow Valley, négociations, etc., 2:37-8; 4:8, 10-4, 24-5, 27, 30; 5:10-3, 22-4, 36-7; 6:8-9, 11, 18-22, 28, 42-3; 7:7-13, 15, 18-23, 27-8

Ministre, pouvoirs, latitude, etc., 6:13-4, 18-9

Partis de l'opposition, craintes, 5:33-4

Pénalités, dépenses, admissibilité, 2:8, 10-1, 20-1, 36; 5:16, 23-5, 28-9; 6:33; 7:17-20

Puits admissibles, identification, etc., 2:8-9, 11, 19-21, 35-7; 3:6; 5:16-21

Régime, négociation, etc., 5:17-8

Règlements, élaboration, télex, dépôt, etc., 2:10-2, 14, 29, 31, 33, 40-1; 4:28; 5:6-13, 21-2, 24, 26-9, 34-5; 6:47-8; 7:6, 17, 20-2

Équité et souplesse, 7:6

Exploration et développement, activités en 1986-1987, répercussions, 2:22-3

Gouvernement

Consultations, etc., 1:21; 2:15; 5:29-31; 6:47

Décision, raison, 7:16

Voir aussi Droits acquis *sous le titre susmentionné*

Independent Petroleum Association of Canada

Position, répercussions, etc., 2:6, 17, 25-6, 29-31; 7:24, 26

Propositions, étude, etc., 1:15-6

Rencontres avec le ministre, etc., 2:21-2

Mesure législative. *Voir* Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85

Pétrole et gaz, prix, répercussions, 2:13-4

PME, répercussions, 2:14

Régions pionnières, répercussions, 6:15-7

Répercussions, etc., 5:34; 6:13

Compagnies

Bénéficiaires, nombre, etc., 6:19-20

Dépenses, 1:30-1

Frauduleuses, identification, 1:24-5

N'ayant pas les moyens financiers ou techniques, participation, etc., 3:5, 10

Stimulants, création, 3:15

Voir aussi Abolition progressive et Subventions *sous le titre susmentionné*

Coûts, 1:16-8; 2:24; 4:16; 5:21; 7:6, 16, 24-5

Déduction pour épuisement, programme, comparaison, 2:23-4

Financement, fonds, provenance, 3:5, 18

Financement, recettes pétrolières et gazières, taxe (TRPG), contribution, 4:28; 5:32-3

Inefficacité, gaspillage, etc., 1:23; 6:56

Investissements, récupération, 1:28

Objectifs, 2:5; 3:5; 6:56-7

Puits

Contrôle et pétrole, éruption, dépenses admissibles, restrictions, etc., 6:25-8

Encouragement du secteur pétrolier, programme...—Suite**Puits—Suite**

Exploration et développement, Petro-Canada, retrait, répercussions, 6:30

Voir aussi Abolition progressive—Droits acquis *sous le titre susmentionné*

Subventions, 5:32

Association pétrolière du Canada, 3:20-2

Compagnies, incitations, 2:31-2

East Coast Energy Ltd., 1:20-1

Husky/Bow Valley, 4:24

Mer de Beaufort, 7:23, 27

Multinationales, avantages retirés, etc., 6:17-8

Projets, liste, 3:21

Prorogation, règlements, restrictions, 2:7

Répartition, 1:25-6, 30-1; 6:46-7

Usines de traitement du brut lourd, application, 2:38-9

Succès, 6:56

Énergie, Mines et Ressources, ministère

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Voir aussi Pétrole et gaz—Exploration et développement—Activités, réduction

Énergie, politique nationale. *Voir plutôt* Énergie, programme national

Énergie, programme national

Comparaison avec d'autres programmes dans le monde, 3:12-3

Mise sur pied, Husky/Bow Valley, consultations, 4:19-20

Objectifs, Association pétrolière du Canada et gouvernement, différences, 3:14

Voir aussi Pétrole et gaz—Terres de la Couronne—Exploration et développement

États-Unis. *Voir* Pétrole et gaz—Exploration et développement

Exploration et développement. *Voir* Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive et Puits; Pétrole et gaz

Foster, M. Maurice (L—Algoma)

Comité, 1:7-10; 2:39

Encouragement du secteur pétrolier, programme, 1:17, 24-5, 30-1; 2:13, 21-4, 29, 37, 40

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 1:17, 23-7, 30-2; 2:13, 21-4, 28-9, 37-41

Pétrole et gaz, 1:26-7, 30-2; 2:13, 23, 28

Gagnon, M. Paul (PC—Calgary-Nord)

Encouragement du secteur pétrolier, programme, 2:17, 19-21, 35-9; 4:22-3, 28; 5:7; 6:17-8; 7:17, 19-20

Énergie, programme national, 4:19-20

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 2:17-21, 35-9; 4:19-22, 28-9; 5:7; 6:17-8, 25, 31, 34-5, 38-9, 43, 46, 54, 58; 7:17, 19-20

Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative, 2:36-7; 5:7; 6:25, 35

Pétrole et gaz, 2:17-8; 4:19-23, 29

Gaz. *Voir plutôt* Pétrole et gaz

Goods, M. Robert F. (Husky/Bow Valley)

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 4:21-3

Gouverneur en conseil. *Voir* Pétrole, secteur, encouragement, Loi

Grisé, M. Richard (PC—Chambly; président)

Nomination à titre de président, 1:6

Hibernia, projet. Voir Pétrole et gaz

Howard, M. John A. (Independent Petroleum Association of Canada)
Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—
C-85, 2:5-10, 12-4, 16, 21-2

Husky/Bow Valley

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.;

Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive—Droits acquis et Subventions; Énergie, programme national—Mise sur pied; Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative—Independent Petroleum Association of Canada, position, recommandations, etc.; Pétrole et gaz—Exploration et développement—Côte est, activités et Mer du Nord, projet et Terres de la Couronne

Hydrocarbures, mesure législative (projet de loi C-92), crédit d'impôt et redevance, augmentation, Independent Petroleum Association of Canada, position, 2:32-3

Independent Petroleum Association of Canada (IPAC)

Membres, description, etc., 2:4-5, 17

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Voir aussi Association pétrolière du Canada—Et; Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive; Hydrocarbures, mesure législative; Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative; Pétrole et gaz—Terres de la Couronne—Compagnies canadiennes, financement

IPAC. Voir Independent Petroleum Association of Canada

Isautier, M. Bernard (Association pétrolière du Canada)

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—
C-85, 3:4-22

Johnson, M. Morrissey (PC—Bonavista—Trinity—Conception)

Encouragement du secteur pétrolier, programme, 5:33

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—
C-85, 5:33

Lazar, M. Harvey (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources)

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—
C-85, 5:12-3, 16-7, 19-20, 22-4, 26-8; 6:10, 17-9, 45-8; 7:9, 12, 18-9, 24-5

Maciej, M. Hans (Association pétrolière du Canada)

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—
C-85, 3:13, 15, 17, 19-20

MacLellan, M. Russell (L—Cape Breton—The Sydneys)

Comité, 6:7, 37, 39-40, 48-54; 7:7

M., 1:9

Séance d'organisation, 1:6

Encouragement du secteur pétrolier, programme, 1:15, 17; 2:10-2; 3:6, 21; 4:10-4, 27-8; 5:7-13, 18-24, 26-9, 34-6; 6:8-11, 18-28, 30, 42-3, 47-8; 7:8-12, 20-3, 27-8

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—
C-85, 1:12-7; 2:10-3, 24; 3:5-9, 13-4, 21; 4:8-14, 17, 27-8; 5:7-13, 18-24, 26-9, 34-6; 6:7-11, 18-43, 47-56; 7:7-12, 20-3, 27-9

Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative, 2:12-3; 3:6-7; 5:7-8; 6:22, 31-3, 35, 37, 41-2, 55-6; 7:20, 28

Pétrole et gaz, 1:12-5; 3:7-9, 14; 4:8-10, 13; 6:18, 29, 32-3, 38-9, 41-3

Recettes pétrolières et gazières, taxe, 3:13

McDermid, M. John (PC—Brampton—Georgetown; secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)

Comité, 1:7-8, 10; 2:39; 3:4

Encouragement du secteur pétrolier, programme, 1:10-1, 16-8, 21, 25-6, 28, 31; 2:24, 29-31, 33, 37-8, 40-1; 5:8-13, 16-8, 20-1, 23-4, 27-9, 30-7; 6:8-11, 13-20, 23, 27-8, 30, 33, 41, 46-7

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—
C-85, 1:10-4, 16-9, 21-6, 28-32; 2:24, 29-31, 33-5, 37-41; 3:4, 15; 5:6, 8-18, 20-4, 27-37; 6:7-20, 22-3, 27-31, 33, 37, 40-2, 44-8, 53-6, 58

Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative, 1:10-1; 2:31, 33-5; 5:14-7; 6:14, 31, 33, 37, 40-2, 44-6, 55

Pétrole et gaz, 1:11-4, 19-20, 22-3, 26, 28, 30-2; 6:18, 29, 42

Recettes pétrolières et gazières, taxe, 5:32; 6:12-3

Mer de Beaufort. Voir Encouragement du secteur pétrolier, programme—Subventions

Mer du Nord, projet. Voir Pétrole et gaz

Minaker, M. George (PC—Winnipeg—St. James)

Comité, séance d'organisation, 1:6

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—
C-85, 5:25-6

Procédure et Règlement, 5:26

Moore, M. Brian (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources)

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—
C-85, 5:25; 6:26-7, 29, 56

Multinationales. Voir Encouragement du secteur pétrolier, programme—Subventions; Pétrole et gaz—Terres de la Couronne

Nickerson, M. Dave (PC—Western Arctic)

Comité, 6:39

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—
C-85, 3:20-1; 6:39

Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative, 3:20-1

O'Neil, M. Lawrence I. (PC—Cape Breton Highlands—Canso)

Encouragement du secteur pétrolier, programme, 2:25-6; 3:15

Énergie, programme national, 3:14

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—
C-85, 2:25-8; 3:14-6

Pétrole et gaz, 2:26-8; 3:14-6

Ordres de renvoi

Comité, composition, 1:3

Projet de loi C-85 (pétrole, secteur, encouragement, programme—
modification), 1:3

PESP. Voir Encouragement du secteur pétrolier, programme

Petites et moyennes entreprises (PME). Voir Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive

Petro-Canada. Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Encouragement du secteur pétrolier, programme—Puits—Exploration et développement; Pétrole et gaz—Activités au large des côtes

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Comité législatif. Voir plutôt Comité

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi, Gouverneur en conseil, pouvoirs, 5:37

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—

C-85. Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Adoption, 7:4, 28-9

Art. 1, 6:7-30, adopté, 4, 31

Am (M. Gagnon), 5:7-8, irrecevable, 9

Art. 2, 6:31-3, 38-40, adopté, 5, 41

Am. (M. Gagnon), 6:34-5, irrecevable, 36

Appel de la décision du président, rejeté, 6:5, 37

Art. 3, 6:41-8, adopté, 54

Art. 4, 6:54-5, adopté, 56

Art. 5 adopté, 6:56

Art. 6, 6:56-7, adopté, 58

Étude, 1:10-32; 2:4-41; 3:4-23; 4:4-30; 5:5-38; 6:7-58; 7:5-29

Rapport à la Chambre, 7:3, 29

Titre adopté, 6:58

Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative

Association pétrolière du Canada, position, recommandation, etc., 3:4-6

Comité, étude, amendements, présentation, procédure, 5:8; 6:24

Droits acquis, règlements, inclusion, 2:7, 9, 13, 31; 5:7-8, 14-5; 7:5-6, 20

Independent Petroleum Association of Canada, position, recommandations, etc., 2:5-10, 31, 33-4, 36-7; 5:14-7, 31

Husky/Bow Valley, appui, 4:9, 18

Ministre, pouvoir discrétionnaire, 2:6-7, 12-3, 31, 34-5; 3:5, 7; 6:13-4, 25, 55; 7:27

Modifications, 3:20-1; 5:14; 6:22; 7:28

Objectif, 1:10-1; 5:13

«Portion désignée», signification, 5:15

Stimulants, cessation après le 31 décembre 1987, 1:11; 2:34

Subventions

À titre de participation de la Couronne, 6:29, 31-41

Autres, conditions, etc., 6:41-6, 52-3

Calcul, 6:56

Voir aussi Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85; Pétrole et gaz—Exploration et développement

Pétrole et gaz

Accord de l'Ouest

Abolition, 7:25

Voir aussi Prix—Perturbation sous le titre susmentionné

Activités, croissance, 3:4-5

Activités au large des côtes

Petro-Canada, participation, 6:29

Sécurité, mesures, Association pétrolière du Canada, position, 3:14

Voir aussi Prix—Chute, répercussions sous le titre susmentionné

Approvisionnement. *Voir plutôt* Réserves sous le titre susmentionné

Encouragement, programme. *Voir plutôt* Encouragement du secteur pétrolier, programme

Exploration et développement

Activités, réduction, Énergie, Mines et Ressources, ministère, études, dépôt, etc., 1:26-7, 30

Bassin sédimentaire de l'Ouest

Compagnies, engagement, 2:32

Et activités «offshore», coûts, comparaison, 3:10-1

Perspectives, 3:12

Compagnies, contrats d'amodiation, négociation, processus, 2:18-9

Pétrole et gaz—Suite

Exploration et développement—*Suite*

Compagnies, réalisations, 2:16

Contenu canadien, volume intitulé *The Politics of Energy*, citation, 1:29-30

Côte est, activités

Crédit d'impôt à l'investissement, application, 6:41-2

Diminution, prévisions, 1:27-8

Encouragement, gouvernement, mesures, 1:13-5

Husky/Bow Valley, programme, investissements, etc., 4:5-10, 13, 15, 17-20, 23-7; 6:32-3, 38-9, 42-3

Dépenses, déductions fiscales, etc., 3:9, 11

États-Unis, règlements, etc., 4:21

Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative, répercussions, 2:14-5; 4:4

Puits à faible potentiel, 6:18

Stimulants, répercussions sur le marché, 3:16-7

Subventions, remplacement, Ruffman, M. Allan, propos, 7:16

Succès, taux, 1:23

Voir aussi Régions pionnières et Terres de la Couronne sous le titre susmentionné

Forage, activités. *Voir plutôt* Exploration et développement sous le titre susmentionné

Hibernia, projet, rentabilité, prix mondial, répercussions, 3:22; 7:14-5

Mer du Nord, projet, Husky/Bow Valley, terres, obtention, 4:21

Politique

Imposée en 1960, conception, 3:14-5

Voir aussi Régions pionnières et Réserves, sécurité sous le titre susmentionné

Prix

Brut léger, 2:37

Chute, répercussions sur les activités au large des côtes et dans les régions pionnières, 1:12, 22; 3:7-8, 11-2; 6:44-5

Maintien à un prix supérieur au prix international, 1:22-3

Perturbation, Accord de l'Ouest, article 9, mise en oeuvre, possibilité, etc., 7:15, 25-6

Voir aussi Hibernia, projet sous le titre susmentionné

Régions éloignées. *Voir plutôt* Régions pionnières sous le titre susmentionné

Régions pionnières

Exploration et développement, coût, 2:26-8

Exploration et développement, grandes compagnies, capacité, 3:8-9

Intérêts canadiens et multinationaux, association, 7:6-7

Mise en valeur, compagnies canadiennes, participation, préoccupations, 1:18-9

Mise en valeur et emploi, gouvernement, prévisions, 1:19-20, 27

Politique, 1:11; 3:7

Production, permis, obtention, participation canadienne, condition, 2:26

Stimulants fiscaux, programme, 7:6

Actions accreditives, système, établissement, possibilité, 4:29-30

Crédit d'impôt, application, répercussions, etc., 1:15, 21; 2:6-7, 13-4, 16, 23; 7:17

Voir aussi Prix—Chute, répercussions sous le titre susmentionné

Réserves, secteurs conventionnels, localisation, etc., 1:31-2

Réserves, sécurité, gouvernement, politique, 1:12-3

Terres de la Couronne

Compagnies canadiennes, financement, Independent Petroleum Association of Canada, recommandation, 2:28-9

Exploration et développement, compagnies, contrats d'amodiation, conclusion, etc., 2:5-6

Pétrole et gaz—Suite**Terres de la Couronne—Suite**

Exploration et développement, énergie, programme national, contribution, 4:21-2

Gisements, filiales canadiennes de multinationales étrangères, mainmise, 2:14, 17-8; 3:18-9

Husky/Bow Valley, accès en 1983, interdiction, raisons, etc., 4:17-8

Multinationales, obtention, procédures, etc., 4:20-1

Voir aussi Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive et Puits—Contrôle

PME. Voir Petites et moyennes entreprises**Président (décisions et déclarations)**

Appel. *Voir* Procédure et Règlement—Décision du président

Députés, temps de parole, répartition, 2:13

Projet de loi, étude

Amendement enfreignant la prérogative financière de la

Couronne, irrecevable, 6:36

Amendement visant à supprimer un article, irrecevable, 5:8-9

Questions ne se rapportant pas au projet de loi à l'étude, 6:28-9

Irrecevable, 2:37

Vote, demande, permission, 5:26

Price, M. Art R. (Independent Petroleum Association of Canada; Husky/Bow Valley)

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 2:4, 10-39, 41; 4:10-4, 18, 22-3, 25-6, 28-30

Procédure et Règlement

Comité, questions relatives à l'organisation et au fonctionnement.

Voir Comité

Décision du président, appel, 6:37

Projet de loi, étude

Amendement enfreignant la prérogative financière de la Couronne, 6:35-6

Appel de la décision du président, rejeté, 6:5, 37

Amendement visant à supprimer un article, 5:8-9

Questions ne se rapportant pas au projet de loi à l'étude, 2:37; 6:28-9

Vote, demande, permission, 5:26

Procès-verbaux et témoignages

Impression, 1:6

Projet de loi. Voir Ordres de renvoi; Président; Procédure et Règlement**Puits. Voir** Encouragement du secteur pétrolier, programme; Pétrole et gaz—Exploration et développement**Quesnel, M. Raymond E. (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources)**

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 5:31

Rapport à la Chambre, 7:3**Recettes pétrolières et gazières, taxe (TRPG)**

Abolition, 5:32

Compagnies, contribution, 3:13

Fonds prélevés, 6:12-3

Voir aussi Encouragement du secteur pétrolier, programme—Financement;

Régions pionnières. Voir Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive; Pétrole et gaz

Ruffman, M. Allan. Voir Pétrole et gaz—Exploration et développement—Subventions

Seaman, M. Darryl K. (Husky/Bow Valley)

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 4:12-3, 15, 20-1, 23-6

Séance d'organisation. Voir Comité

Secteur pétrolier, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85. Voir plutôt Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85

Sécurité, mesures. Voir Pétrole et gaz—Activités au large des côtes

Sous-comité du programme et de la procédure. Voir Comité

Sparrow, M^{me} Barbara (PC—Calgary-Sud)

Encouragement du secteur pétrolier, programme, 2:31; 3:10; 4:24-5, 28, 30; 5:24-5, 32-3

Énergie, programme national, 3:12-3

Hydrocarbures, mesure législative, 2:32

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 2:31-3; 3:9-15; 4:17-8, 24-8, 30; 5:24-5, 28, 30, 32-3

Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative, 2:31; 4:18

Pétrole et gaz, 2:32; 3:10-2; 4:24-7

Recettes pétrolières et gazières, taxe, 3:13; 5:32

Taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG). Voir Recettes pétrolières et gazières, taxe

Télex. Voir Encouragement du secteur pétrolier, programme—Abolition progressive—Droits acquis—Règlement, élaboration

Témoins

Association pétrolière du Canada, 3:4-22

Énergie, Mines et ressources, ministère, 1:15-7, 19-21, 24, 26-7, 30-1; 2:24-5; 5:12-3, 16-7, 19-20, 22-8, 31; 6:10, 17-9, 26-7, 29, 46-8, 56; 7:9, 12, 18-9, 24-5

Énergie, Mines et Ressources, ministre, 7:5-28

Énergie, Mines et Ressources, secrétaire parlementaire, 1:10-4, 16-9, 21-6, 28-32; 5:6, 8-18, 20-4, 27-37; 6:7-20, 22-3, 27-31, 33, 37, 40-2, 44-8, 53-6, 58

Husky/Bow Valley, 4:4-30

Independent Petroleum Association of Canada, 2:4-39, 41

Terres de la Couronne. Voir Pétrole et gaz

Thacker, M. Blaine A. (PC—Lethbridge—Foothills)

Comité, 6:54

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 6:54

TRPG. Voir Taxe sur les recettes pétrolières et gazières

Tupper, M. Bill (PC—Nepean—Carleton)

Encouragement du secteur pétrolier, programme, 7:23-4

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 7:23-4

Usines de traitement du brut lourd. Voir Encouragement du secteur pétrolier, programme—Subventions

Votes en Comité

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85

Adoption, 7:4

Art. 1 adopté, 6:4

Art. 2 adopté, 6:5

Votes en Comité—SuitePétrole, secteur, encouragement, programme, Loi...—*Suite***Art. 2 adopté—Suite**

Am. (M. Gagnon) irrecevable

Appel de la décision du président, rejeté, 6:5

Témoins, comparution, convocation, etc., m. (M. Waddell) rejeté, 5:3

Waddell, M. Ian (NPD—Vancouver—Kingsway)

Association pétrolière du Canada, 3:17-8

Comité, 1:7-10; 2:39, 41; 3:23; 5:5-6, 37-8; 6:34-5, 49-51

M., 5:6

Encouragement du secteur pétrolier, programme, 1:16-8, 20-1, 28, 30; 2:14-6, 24-5, 30, 38; 3:18-21; 4:14, 16; 5:16-8, 29-31, 33, 36-7; 6:13-7, 46-7, 56-8; 7:12-6, 26

Waddell, M. Ian—Suite

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi, 5:37

Pétrole, secteur, encouragement, programme, Loi (modification)—C-85, 1:16-21, 27-31; 2:14-7, 24, 30, 33, 37-9, 41; 3:17-23; 4:5, 14-8, 21; 5:5-6, 8, 13-8, 29-33, 36-8; 6:12-7, 24, 29-31, 33-5, 37, 44-7, 49-58; 7:12-7, 25-7

Pétrole, secteur, encouragement, programme, mesure législative, 4:18; 5:8, 13-7, 31; 6:13, 24, 29, 44-6, 52-3, 55; 7:27

Pétrole et gaz, 1:18-9, 21, 27-30; 2:14, 16-7; 3:18, 22; 4:5, 15, 17-8; 6:44-5; 7:14-7, 25-6

Recettes pétrolières et gazières, taxe, 6:12-3

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00514 812 0

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00514 814 6